



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

---

Établis par le  
receveur général du Canada

---

# Comptes publics du Canada

# 2017

## Volume I

---

Revue et  
états financiers  
consolidés

---

Canada<sup>ca</sup>

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2017

Ce document est disponible en formats substitués  
sur le site Web du receveur général du Canada à  
[www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html)

Disponible également en format PDF auprès des  
Publications du gouvernement du Canada

[www.publications.gc.ca](http://www.publications.gc.ca)

P51-1F-PDF

ISSN 1483-8583

*This publication is also available in English*

À son Excellence

la très honorable Julie Payette  
C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.,  
Gouverneure générale et  
Commandante en chef du Canada

Madame la gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la gouverneure générale, l'assurance de mon profond respect.

*Le président du Conseil du Trésor*



Scott Brison, c.p., député

Ottawa, le 3 octobre 2017

À l'honorable Scott Brison, c.p., député  
*Président du Conseil du Trésor*

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2017, afin de vous permettre de les déposer à la Chambre des communes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le receveur général du Canada,*



Carla Qualtrough, c.p., députée

Ottawa, le 3 octobre 2017

À l'honorable Carla Qualtrough, c.p., députée  
*Receveur général du Canada*

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

L'article 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit que les *Comptes publics du Canada* de chaque exercice seront préparés par le receveur général et seront déposés à la Chambre des communes, par le président du Conseil du Trésor, au plus tard le trente et unième jour de décembre qui suit la fin de cet exercice ou, si la Chambre des communes n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session qui suit.

Ce rapport annuel est présenté en trois volumes :

Volume I — Les états financiers consolidés du Canada sur lesquels le vérificateur général a exprimé une opinion et fourni ses observations; une analyse des états financiers consolidés et une comparaison sur dix exercices d'informations financières; les analyses des revenus et des charges, et des comptes d'actif et de passif; et divers autres états;

Volume II — Détail des opérations financières du gouvernement pour chaque portefeuille ministériel; et

Volume III — Informations et analyses supplémentaires.

Veillez agréer, Madame le receveur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Le sous-receveur général du Canada,*



Marie Lemay

Ottawa, le 3 octobre 2017

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Volume I

## *Comptes publics du Canada*

2016-2017

## Table des matières

### Section

- Introduction
- 1. Analyse des états financiers
- 2. États financiers consolidés du gouvernement du Canada  
et rapport et observations du vérificateur général  
du Canada
- 3. Revenus, charges et déficit accumulé
- 4. Comptes consolidés
- 5. Crédoiteurs et charges à payer
- 6. Dette portant intérêt
- 7. Trésorerie et créances
- 8. Comptes d'opérations de change
- 9. Prêts, placements et avances
- 10. Actifs non financiers
- 11. Obligations contractuelles et passif éventuel
- 12. Index

## **Introduction aux *Comptes publics du Canada***

### **Nature des *Comptes publics du Canada***

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

### **Présentation des *Comptes publics du Canada***

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

# Section 1

## *Comptes publics du Canada*

2016-2017

## Analyse des états financiers

### Table des matières

	<i>Page</i>
Analyse des états financiers .....	1.2
Introduction.....	1.2
Aperçu financier de 2016-2017.....	1.2
Analyse.....	1.3
Évolution de la situation économique.....	1.3
Le solde budgétaire .....	1.4
Revenus .....	1.6
Charges.....	1.8
Comparaison des résultats réels aux projections du budget ...	1.11
Déficit accumulé.....	1.12
Flux de trésorerie.....	1.25
Risques et incertitudes.....	1.26
Comparaison sur dix exercices d'informations financières.....	1.27
État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé .....	1.27
État consolidé de la situation financière – détaillé .....	1.28
État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé .....	1.29
État consolidé des flux de trésorerie – détaillé.....	1.30
État consolidé des opérations non budgétaires	
et des actifs non financiers – détaillé .....	1.31
État consolidé des opérations de change, de la dette non échue	
et des opérations en espèces – détaillée .....	1.32
Glossaire .....	1.33

#### **Note au lecteur**

Un aperçu des opérations financières du gouvernement du Canada est présenté dans le *Rapport financier annuel* préparé par le ministère des Finances du Canada. Celui-ci contient également des états financiers consolidés condensés.

Des tableaux de référence financiers historiques et des indicateurs budgétaires connexes pour le gouvernement fédéral et les provinces accompagnent ce Rapport.

Le *Rapport financier annuel* est disponible sur le web à l'adresse suivante : [www.fin.gc.ca/purl/afr-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/purl/afr-fra.asp).

## **Analyse des états financiers**

### **Introduction**

Les *Comptes publics du Canada* constituent un important rapport de reddition de comptes du gouvernement du Canada. La présente section ainsi que les autres sections du présent volume et les volumes II et III des *Comptes publics du Canada* fournissent des renseignements supplémentaires détaillés sur les éléments déclarés dans les états financiers consolidés vérifiés figurant à la section 2 du présent volume. Une analyse supplémentaire des résultats financiers du gouvernement se trouve dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2016-2017*, accessible sur le site web du ministère des Finances du Canada.

Les états financiers consolidés et l'analyse des états financiers ont été préparés sous la direction commune du ministre des Finances, du président du Conseil du Trésor et du receveur général du Canada. C'est le gouvernement qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ainsi que de l'analyse des états financiers. Le lecteur trouvera à la fin de la présente section un glossaire des termes et expressions utilisés dans l'analyse des états financiers.

### **Aperçu financier de 2016-2017**

- Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 17,8 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, comparativement au déficit budgétaire de 1,0 milliard de dollars enregistré en 2015-2016.
- Les revenus ont diminué de 2,0 milliards de dollars (0,7 pour cent) par rapport à 2015-2016. Les charges de programmes ont augmenté de 16,2 milliards de dollars (6,0 pour cent), en raison de l'augmentation des principaux paiements de transfert aux particuliers, des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement et des autres paiements de transfert. Les frais de la dette publique ont diminué de 1,3 milliard de dollars (5,2 pour cent), en raison de la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt.
- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs) s'établissait à 631,9 milliards de dollars au 31 mars 2017. Le ratio du déficit accumulé du produit intérieur brut (PIB) était de 31,2 pour cent, en hausse de 0,2 pour cent par rapport à l'exercice précédent.
- Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, s'établissait à 27,6 pour cent en 2016. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du Groupe des Sept (G7), qui, d'après les prévisions du FMI, devraient afficher un ratio moyen de 83,0 pour cent pour cette même année.



## Analyse

### Évolution de la situation économique<sup>1</sup>

L'économie mondiale a connu une autre année de croissance mitigée en 2016, freinée par une série de vents contraires et de changements de cap. Bien que le vote au Royaume-Uni approuvant le départ de l'Union européenne ait ajouté une dose d'incertitude, le rééquilibrage continu de la croissance en Chine, la fragilité persistante des systèmes bancaires de certains pays européens et la poursuite de rajustements dans les pays exportateurs de produits de base constituent autant de facteurs qui expliquent la faible croissance mondiale. Cependant, puisque les répercussions du choc des prix mondiaux de pétrole semblaient se résorber, et sous l'effet de politiques monétaires extraordinairement accommodantes, l'activité économique mondiale s'est accélérée au cours de la deuxième moitié de 2016, entraînant une augmentation de la confiance des consommateurs et des entreprises à l'échelle mondiale.

Au Canada, la croissance du PIB réel est demeurée molle en 2016 (1,5 pour cent), après avoir affiché en 2015 son rythme le plus faible depuis la Grande Récession de 2008-2009 (0,9 pour cent). Toutefois, la croissance économique s'est fortement accélérée au deuxième semestre de 2016 en raison de la reprise qui a suivi les feux de forêt de Fort McMurray, de la dissipation des effets de la baisse des prix du pétrole ainsi que du soutien apporté par les politiques monétaire et budgétaire. En particulier, le prix du pétrole brut West Texas Intermediate avait remonté au-dessus de 50 \$US le baril à la fin de 2016, après avoir reculé à son niveau le plus bas depuis 2002 au début de l'année (en deçà de 30 \$US le baril).

Le PIB nominal du Canada, qui constitue la mesure la plus large de l'assiette fiscale, a augmenté de 2,1 pour cent, en hausse de 0,2 pour cent par rapport à 2015, année de la croissance la plus lente depuis 1981, à l'exception de la récession de 2008-2009. La croissance plus élevée du PIB nominal en 2016 était principalement imputable à une inflation plus importante du PIB découlant de l'affaiblissement des répercussions du choc des prix du pétrole sur les termes de l'échange pour le Canada, ainsi qu'à une croissance plus forte du PIB réel.

Les taux d'intérêt au Canada sur l'ensemble de la courbe de rendement sont demeurés à des niveaux historiquement bas en 2016. Cependant, les taux à long terme ont augmenté au cours du deuxième semestre, tout comme les taux d'intérêt aux États-Unis, à mesure que les attentes relatives à un resserrement de la politique monétaire et à l'inflation future se sont renforcées.

Le taux de chômage s'est situé à 7,0 pour cent en 2016, légèrement en hausse comparativement à 6,9 pour cent en 2015, ce qui témoigne des répercussions différées du choc des prix du pétrole sur les marchés du travail des provinces productrices de pétrole. L'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est accélérée, passant de 1,1 pour cent en 2015 à 1,4 pour cent en 2016, en deçà de la valeur médiane de la fourchette de croissance cible de la Banque du Canada (2,0 pour cent).

Relativement aux perspectives d'avenir, il reste des incertitudes et des risques importants entourant les économies mondiale et nationale. Pour le Canada, il subsiste au premier plan une incertitude autour des principaux éléments des politiques économique, budgétaire et commerciale des États-Unis. En outre, le niveau élevé d'endettement des ménages pourrait représenter un risque dans l'éventualité d'un choc économique négatif, alors que les prix du pétrole pourraient décevoir à court terme si l'offre devait continuer à augmenter. Le gouvernement mène régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leurs points de vue sur l'économie afin d'évaluer et de gérer les risques économiques.

---

<sup>1</sup> La présente section incorpore les données disponibles jusqu'au 10 août 2017 inclusivement.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### Moyenne des prévisions du secteur privé

(en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018
<b>Croissance du PIB réel</b>				
Budget de 2016 .....	0,9	1,4	2,2	2,2
Budget de 2017 .....	0,9	1,3	1,9	2,0
Données réelles .....	0,9	1,5	-	-
<b>Croissance du PIB nominal</b>				
Budget de 2016 .....	0,2	2,3	4,6	4,3
Budget de 2017 .....	0,2	2,0	4,1	4,0
Données réelles .....	0,2	2,1	-	-
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>				
Budget de 2016 .....	0,5	0,5	0,7	1,6
Budget de 2017 .....	0,5	0,5	0,6	0,9
Données réelles .....	0,5	0,5	-	-
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>				
Budget de 2016 .....	1,5	1,6	2,3	3,0
Budget de 2017 .....	1,5	1,3	1,8	2,3
Données réelles .....	1,5	1,3	-	-
<b>Taux de chômage</b>				
Budget de 2016 .....	6,9	7,1	6,9	6,5
Budget de 2017 .....	6,9	7,0	6,9	6,7
Données réelles .....	6,9	7,0	-	-
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>				
Budget de 2016 .....	1,1	1,6	2,0	2,0
Budget de 2017 .....	1,1	1,5	2,0	2,0
Données réelles .....	1,1	1,4	-	-

Chiffres tirés des budgets de 2016 et de 2017 tels qu'ils sont indiqués dans le budget de 2017. Les valeurs du PIB correspondent aux données disponibles au 3e trimestre de 2016, publiées le 30 novembre 2016.

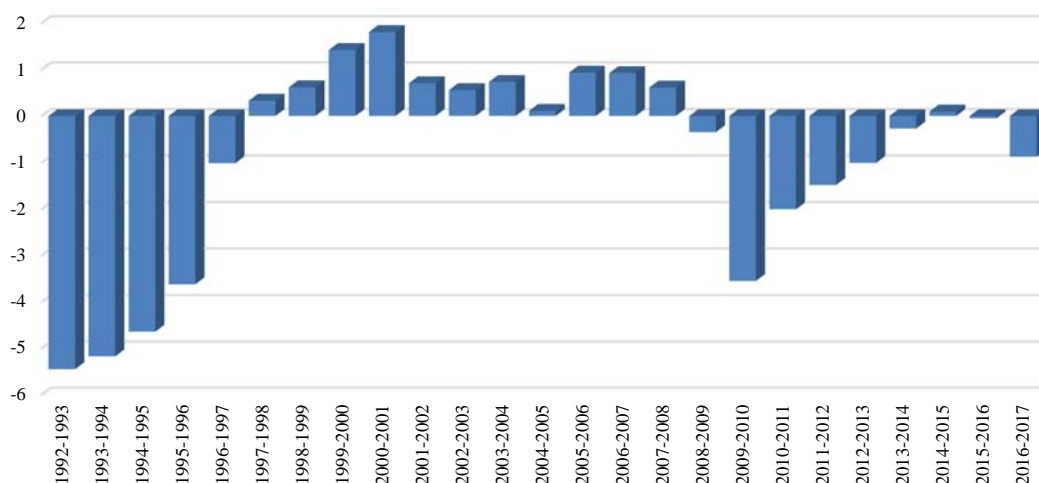
### Le solde budgétaire

Le solde budgétaire représente l'écart entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice. Il s'agit de l'une des principales mesures de la performance financière annuelle du gouvernement. Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 17,8 milliards de dollars en 2016-2017, comparativement à un déficit de 1,0 milliard de dollars en 2015-2016.

Le graphique qui suit illustre l'évolution du solde budgétaire du gouvernement depuis 1992-1993. Pour faciliter la comparaison des résultats au fil du temps et entre les administrations, le solde budgétaire et ses composantes sont exprimés en pourcentage du PIB. En 2016-2017, le déficit budgétaire représentait 0,9 pour cent du PIB, comparativement à 0,0 pour cent du PIB au cours de l'exercice précédent.

### Déficit/excédent annuel

(en pourcentage du PIB)



Les revenus ont diminué de 2,0 milliards de dollars (0,7 pour cent) comparativement à l'exercice précédent, ce qui témoigne essentiellement de la baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, des revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi et des autres revenus, baisse qui a été compensée en partie par la hausse des revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS).

Les charges ont augmenté de 14,8 milliards de dollars (5,0 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. Les charges de programmes ont augmenté de 16,2 milliards de dollars (6,0 pour cent), en raison de l'augmentation des principaux paiements de transfert aux particuliers, des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement et des autres paiements de transfert. Les frais de la dette publique ont diminué de 1,3 milliard de dollars (5,2 pour cent) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt.

### Faits saillants financiers de 2016-2017

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
<b>État consolidé des résultats</b>		
Revenus.....	293 495	295 453
Charges		
Charges de programmes.....	287 156	270 997
Frais de la dette publique.....	24 109	25 443
Total des charges.....	311 265	296 440
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(17 770)</b>	<b>(987)</b>
<i>Pourcentage du PIB.....</i>	<i>(0,9) %</i>	<i>0,0 %</i>
<b>État consolidé de la situation financière</b>		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer.....	132 519	127 853
Dette portant intérêt.....	964 696	931 721
Total des passifs.....	1 097 215	1 059 574
Actifs financiers.....	382 758	365 823
<b>Dette nette.....</b>	<b>(714 457)</b>	<b>(693 751)</b>
Actifs non financiers.....	82 558	77 765
<b>Déficit accumulé.....</b>	<b>(631 899)</b>	<b>(615 986)</b>
<i>Pourcentage du PIB.....</i>	<i>31,2 %</i>	<i>31,0 %</i>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

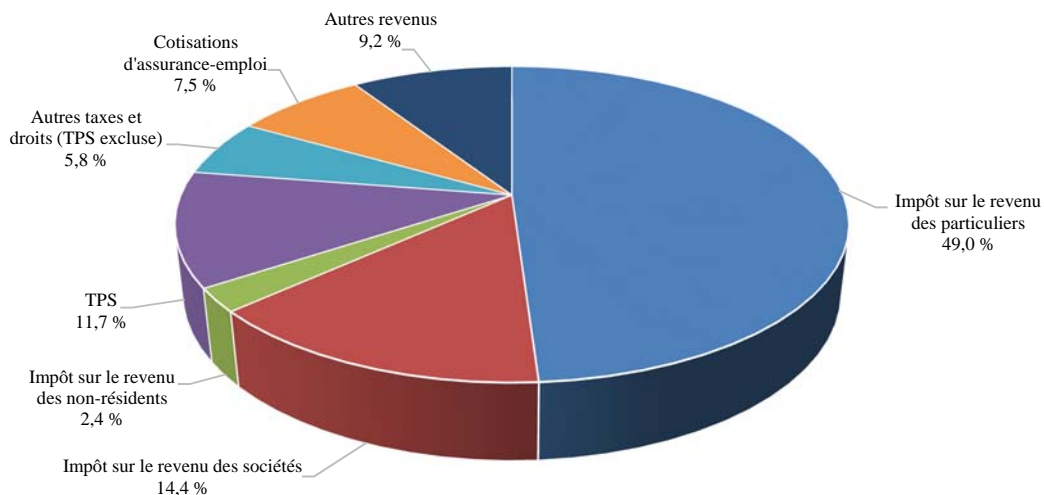
## Revenus

Les revenus fédéraux sont répartis dans quatre catégories principales : les impôts sur le revenu, les autres taxes et droits, les cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus. Dans la catégorie des impôts sur le revenu, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers constituent la plus importante source de revenus fédéraux; elles représentaient 49,0 pour cent du total des revenus en 2016-2017 (aucune variation par rapport à 2015-2016). L'impôt sur le revenu des sociétés constitue la deuxième source de revenus en importance; en 2016-2017, il représentait 14,4 pour cent du total des revenus (en hausse par rapport à 14,0 pour cent en 2015-2016). Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont une source de revenus moins importante, ne représentant que 2,4 pour cent du total des revenus en 2016-2017 (en hausse par rapport à 2,2 pour cent en 2015-2016).

Les autres taxes et droits se composent des revenus tirés de la TPS, des taxes sur l'énergie, des droits de douane à l'importation et des autres taxes et droits d'accise. La plus grande composante de cette catégorie, les revenus tirés de la TPS, représentait 11,7 pour cent du total des revenus fédéraux en 2016-2017 (en hausse par rapport à 11,2 pour cent en 2015-2016). Les autres composantes des autres taxes et droits représentaient 5,8 pour cent du total des revenus fédéraux (en hausse par rapport à 5,7 pour cent en 2015-2016).

Les deux dernières composantes des revenus fédéraux sont les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi et les autres revenus. Les revenus d'assurance-emploi représentaient 7,5 pour cent du total des revenus fédéraux en 2016-2017 (en baisse par rapport à 7,8 pour cent en 2015-2016). Les autres revenus sont composés de trois éléments généraux : le revenu net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques; les autres revenus de programmes tirés des placements, le produit de la vente de biens et de services et les autres revenus divers; et les revenus nets des opérations de change. Les autres revenus représentaient 9,2 pour cent du total des revenus fédéraux en 2016-2017 (en baisse par rapport à 10,1 pour cent en 2015-2016).

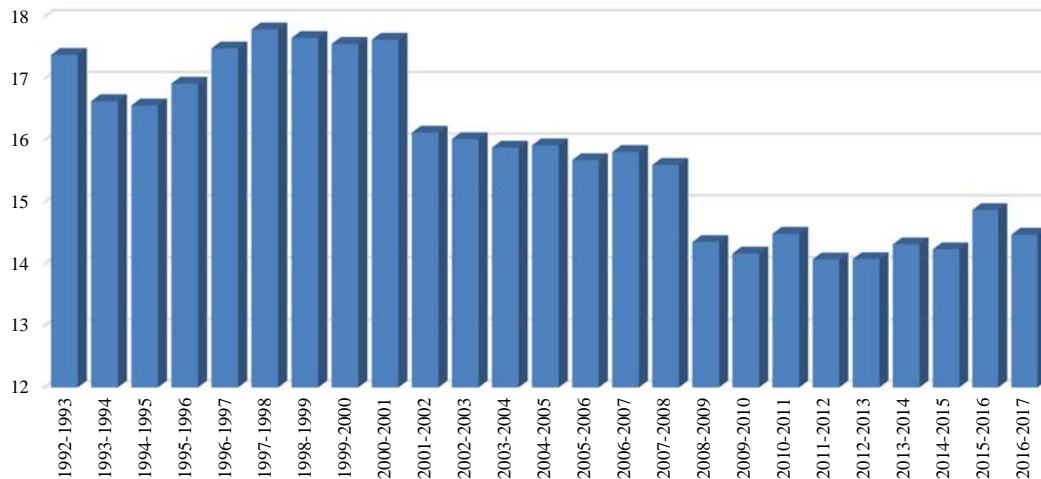
### Composition des revenus pour 2016-2017



Le ratio des revenus – exprimé en pourcentage du PIB – sert à comparer le total des revenus fédéraux à la taille de l'économie. La modification des taux d'imposition prévus par la loi et l'évolution des conditions économiques influent sur ce ratio. Ce ratio s'établissait à 14,5 pour cent en 2016-2017 (en baisse par rapport à 14,9 pour cent en 2015-2016). Cette baisse s'explique surtout par la diminution d'une année sur l'autre des revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi ainsi que la réduction du taux de cotisation et du retour des autres revenus à des niveaux plus habituels à la suite d'une augmentation ponctuelle en 2015-2016 découlant de la vente des dernières actions ordinaires de General Motors détenues par le gouvernement. Dans l'ensemble, le ratio des revenus est en baisse depuis 2001-2002, ce qui est surtout attribuable à l'instauration d'allègements fiscaux touchant l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés et la TPS.

### Ratio des revenus

(revenus en pourcentage du PIB)



### Comparaison des revenus à ceux de 2015-2016

Le total des revenus s'élevait à 293,5 milliards de dollars en 2016-2017, en baisse de 2,0 milliards de dollars (0,7 pour cent) comparativement à 2015-2016. Dans le tableau qui suit, les revenus de 2016-2017 sont comparés à ceux de 2015-2016.

### Revenus

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016	Variation	
			\$	%
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>				
Particuliers .....	143 680	144 897	(1 217)	(0,8)
Sociétés .....	42 216	41 444	772	1,9
Non-résidents .....	7 071	6 505	566	8,7
<b>Total .....</b>	<b>192 967</b>	<b>192 846</b>	<b>121</b>	<b>0,1</b>
<b>Autres taxes et droits</b>				
Taxes sur les produits et services.....	34 368	32 952	1 416	4,3
Taxes sur l'énergie .....	5 634	5 565	69	1,2
Droits de douane à l'importation.....	5 478	5 372	106	2,0
Autres taxes et droits d'accise.....	5 868	5 916	(48)	(0,8)
<b>Total .....</b>	<b>51 348</b>	<b>49 805</b>	<b>1 543</b>	<b>3,1</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi.....</b>	<b>22 125</b>	<b>23 070</b>	<b>(945)</b>	<b>(4,1)</b>
<b>Autres revenus .....</b>	<b>27 055</b>	<b>29 732</b>	<b>(2 677)</b>	<b>(9,0)</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>293 495</b>	<b>295 453</b>	<b>(1 958)</b>	<b>(0,7)</b>

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont diminué de 1,2 milliard de dollars (0,8 pour cent), ce qui découle avant tout des répercussions de la pratique de planification fiscale de particuliers à revenu élevé consistant à déclarer des revenus pour l'année d'imposition 2015, avant que le nouveau taux d'imposition de 33 pour cent soit entré en vigueur en 2016. Ce comportement a entraîné une hausse des revenus en 2015-2016, mais aussi une baisse en 2016-2017.

## ***Comptes publics du Canada 2016-2017***

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés ont progressé de 0,8 milliard de dollars (1,9 pour cent), par suite de la croissance économique qui a fait augmenter le revenu imposable des sociétés. Cette augmentation traduit des gains importants dans les secteurs financiers, du commerce au détail et des services culturels et d'information.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents sont reçues des non-résidents à l'égard de leurs revenus de source canadienne. Ces rentrées ont augmenté de 0,6 milliard de dollars (8,7 pour cent), en raison de la croissance des gains et des dividendes des sociétés.

Les revenus tirés des autres taxes et droits ont augmenté de 1,5 milliard de dollars (3,1 pour cent) en 2016-2017. Les revenus tirés de la TPS ont augmenté de 1,4 milliard de dollars (4,3 pour cent), sous l'effet de la croissance des ventes au détail. Les taxes sur l'énergie ont augmenté de 0,1 milliard de dollars (1,2 pour cent), en raison d'une consommation d'essence légèrement plus élevée. Les droits de douane à l'importation ont augmenté de 0,1 milliard de dollars (2,0 pour cent). Les autres taxes et droits d'accise étaient en baisse de 48 millions de dollars (0,8 pour cent), ce qui est surtout attribuable à la baisse des revenus provenant des droits d'exportation de bois d'œuvre à la suite de l'expiration de l'accord sur le bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis.

Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi ont diminué de 0,9 milliard de dollars (4,1 pour cent). Cette diminution découle de la réduction du taux de cotisation pour l'année 2017, dont l'effet a été compensé en partie par la croissance de l'emploi et de la rémunération.

Les autres revenus ont diminué de 2,7 milliards de dollars (9,0 pour cent) en 2016-2017, surtout en raison du gain ponctuel de 2,1 milliards de dollars enregistré en 2015-2016 à l'égard de la vente des dernières actions ordinaires de General Motors détenues par le gouvernement. En outre, les autres revenus ont été touchés par une diminution de 0,2 milliard de dollars des revenus tirés des intérêts et des pénalités et par une diminution de 0,2 milliard de dollars du revenu net du Compte du fonds des changes.

## **Charges**

Les charges fédérales sont réparties dans trois catégories principales : les paiements de transfert, qui représentent près des deux tiers du total des charges fédérales, les autres charges et les frais de la dette publique.

La composante la plus importante de ces trois catégories en 2016-2017 a été les principaux paiements de transfert aux particuliers, qui représentaient 29,2 pour cent du total des charges. Cette composante englobe les prestations aux aînés, les prestations d'assurance-emploi et les prestations pour enfants.

La deuxième composante en importance des charges correspondait aux autres charges, lesquelles représentaient 27,6 pour cent des charges totales. Les autres charges englobent les charges de fonctionnement des 121 ministères, organismes et sociétés d'État et autres entités consolidées.

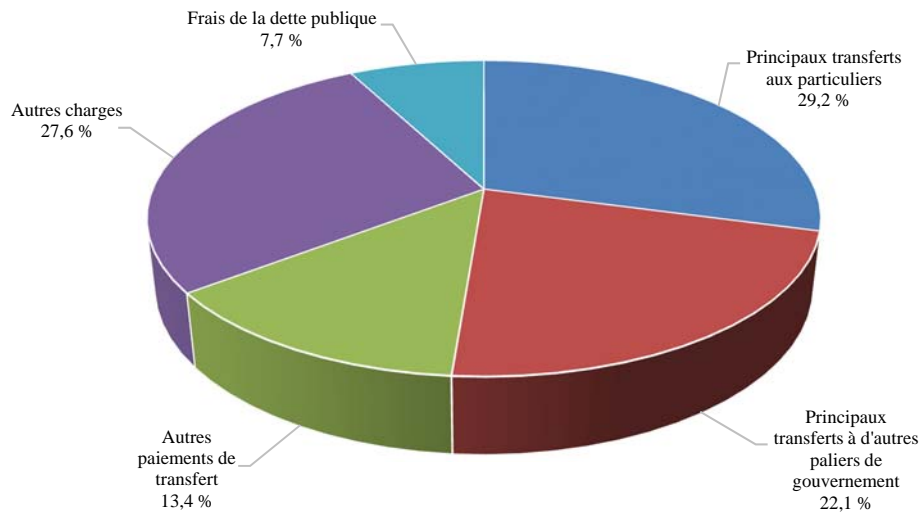
Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement – qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les paiements en vertu d'accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires, un certain nombre de transferts plus modestes et l'abattement d'impôt du Québec), les transferts aux provinces pour le compte des villes et des collectivités du Canada, et les autres paiements de transfert – représentaient 22,1 pour cent du total des charges en 2016-2017.

Les autres paiements de transfert, qui comprennent les paiements de transfert aux Autochtones, l'aide aux agriculteurs, aux étudiants et aux entreprises, le soutien à la recherche-développement, et l'aide internationale, représentaient 13,4 pour cent des charges.

Les frais de la dette publique représentaient le reste (7,7 pour cent) des charges en 2016-2017.

On observe un changement profond de la composition des charges depuis le début des années 1990. Ainsi, pendant la plus grande partie de cette décennie, les frais de la dette publique ont représenté la plus grande composante des charges, en raison de l'augmentation de l'important encours de la dette portant intérêt et des taux d'intérêt effectifs moyens élevés sur cette dette. Par rapport au niveau record de près de 30 pour cent atteint en 1996-1997, la part des frais de la dette publique dans le total des charges a diminué de plus des deux tiers.

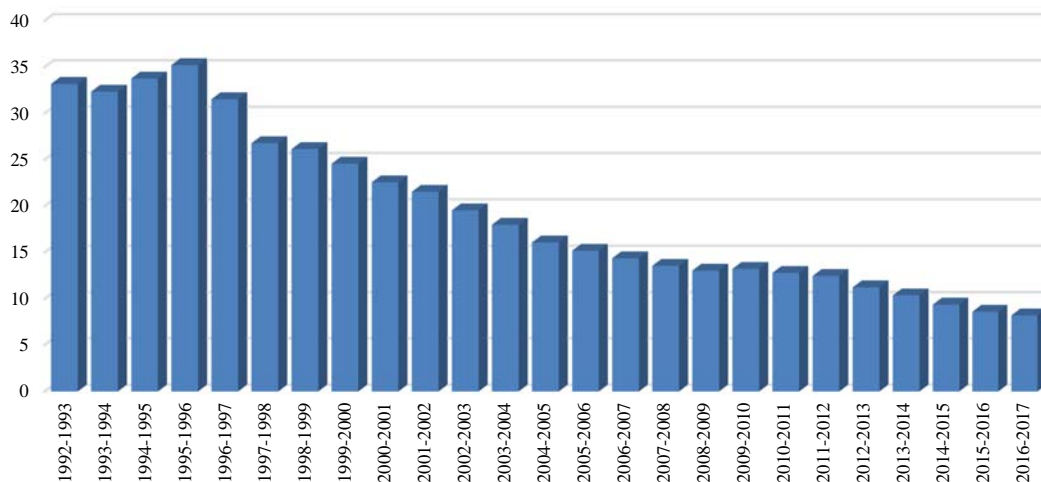
## Composition des charges pour 2016-2017



Le ratio des intérêts (soit les frais de la dette publique exprimés en pourcentage des revenus) correspond à la proportion des revenus qui est requise pour payer les intérêts et, par conséquent, non disponible pour payer les initiatives de programme. Plus ce ratio est faible, plus le gouvernement a de latitude pour s'attaquer aux grandes priorités de la population canadienne. Le ratio des intérêts a diminué au cours des dernières années, passant de son sommet de 37,6 pour cent en 1990-1991 à 8,6 pour cent en 2015-2016. Ce ratio a continué de baisser en 2016-2017 pour atteindre 8,2 pour cent. Cela signifie que, en 2016-2017, le gouvernement a consacré environ 8 cents de chaque dollar de revenus au paiement des intérêts sur la dette publique.

## Ratio de l'intérêt

(frais de la dette publique en pourcentage des revenus)



## Comptes publics du Canada 2016-2017

### Comparaison des charges à celles de 2015-2016

Le total des charges a atteint 311,3 milliards de dollars en 2016-2017, en hausse de 14,8 milliards de dollars (5,0 pour cent) par rapport à 2015-2016. Le tableau qui suit compare le total des charges de 2016-2017 et celui de 2015-2016.

#### Charges

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016	Variation	
			\$	%
<b>Paiements de transfert</b>				
Principaux paiements de transfert aux particuliers				
Prestations aux aînés <sup>1</sup> .....	48 162	45 461	2 701	5,9
Assurance-emploi.....	20 711	19 419	1 292	6,7
Prestations pour enfants.....	22 065	18 025	4 040	22,4
<b>Total.....</b>	<b>90 938</b>	<b>82 905</b>	<b>8 033</b>	<b>9,7</b>
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.....	49 405	46 984	2 421	5,2
Accords fiscaux et autres transferts.....	19 247	18 866	381	2,0
<b>Total.....</b>	<b>68 652</b>	<b>65 850</b>	<b>2 802</b>	<b>4,3</b>
Autres paiements de transfert.....	41 580	34 874	6 706	19,2
<b>Total des paiements de transfert.....</b>	<b>201 170</b>	<b>183 629</b>	<b>17 541</b>	<b>9,6</b>
<b>Autres charges.....</b>	<b>85 986</b>	<b>87 368</b>	<b>(1 382)</b>	<b>(1,6)</b>
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>287 156</b>	<b>270 997</b>	<b>16 159</b>	<b>6,0</b>
<b>Frais de la dette publique.....</b>	<b>24 109</b>	<b>25 443</b>	<b>(1 334)</b>	<b>(5,2)</b>
<b>Total des charges.....</b>	<b>311 265</b>	<b>296 440</b>	<b>14 825</b>	<b>5,0</b>

<sup>1</sup> Les prestations aux aînés comprennent les prestations de sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint. Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

Les principaux paiements de transfert aux particuliers ont augmenté de 8,0 milliards de dollars en 2016-2017, en raison de la hausse des prestations aux aînés, des prestations pour enfants et des prestations d'assurance-emploi. Les prestations aux aînés ont augmenté de 2,7 milliards de dollars (5,9 pour cent), ce qui reflète l'augmentation du nombre d'aînés et l'évolution des prix à la consommation, prix auxquels les prestations sont pleinement indexées. Les prestations d'assurance-emploi ont augmenté de 1,3 milliard en 2016-2017, à la suite des mesures annoncées dans le budget de 2016 afin d'élargir la portée de cette assurance.

Les prestations pour enfants ont augmenté de 4,0 milliards de dollars (22,4 pour cent), sous l'effet de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants à compter de juillet 2016.

Les principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ont augmenté de 2,8 milliards de dollars en 2016-2017, principalement sous l'effet des augmentations prévues par la loi du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, des transferts de péréquation et des transferts aux territoires.

Les autres paiements de transfert ont progressé de 6,7 milliards de dollars (19,2 pour cent) en 2016-2017. Cette augmentation est attribuable à plusieurs facteurs, dont le remboursement accéléré de contributions par Pratt & Whitney Canada en 2015-2016, ce qui a entraîné une diminution des paiements de transfert pour ce même exercice, ainsi que l'augmentation des transferts enregistrée en 2016-2017, y compris les transferts aux Autochtones, les transferts au titre des programmes de logement social et le financement dans le cadre du nouveau Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires.

Les autres charges des ministères, organismes et sociétés d'État et autres entités consolidées ont diminué de 1,4 milliard de dollars (1,6 pour cent), surtout en raison de l'effet ponctuel de la comptabilisation en 2015-2016 de modifications aux régimes d'avantages futurs des anciens combattants, laquelle a accru les autres charges pour cet exercice, ainsi que de la diminution en 2016-2017 des créances irrécouvrables, diminution qui a été partiellement neutralisée par l'augmentation pendant l'exercice en cours des charges au titre des réclamations et coûts liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs en fonction des évaluations actuarielles les plus récentes du gouvernement.

Les frais de la dette publique ont diminué de 1,3 milliard de dollars (5,2 pour cent), sous l'effet d'un taux d'intérêt effectif moyen plus faible sur l'encours de la dette portant intérêt, lequel taux est passé de 2,8 pour cent en 2015-2016 à 2,5 pour cent en 2016-2017.



## Comparaison des résultats réels aux projections du budget

### Comparaison avec le plan budgétaire de mars 2017

Le déficit de 17,8 milliards de dollars enregistré en 2016-2017 représente une amélioration de 5,3 milliards de dollars du solde budgétaire par rapport au déficit de 23,0 milliards de dollars projeté dans le budget de mars 2017.

Les revenus étaient plus élevés de 1,4 milliard de dollars (0,5 pour cent) que prévu, ce qui témoigne principalement de revenus tirés de la TPS et de rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents plus élevés que prévu, en grande partie en raison de la croissance économique plus forte que prévu au cours des derniers mois de l'exercice.

Les charges de programmes étaient de 3,7 milliards moins élevées que prévu en raison de plusieurs facteurs, dont des paiements de transfert au titre de l'infrastructure moins élevés que prévu, des charges moins élevées que prévu liées aux créances irrécouvrables associées aux impôts à recevoir et aux autres débiteurs, et un rajustement à la baisse des charges de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent pendant l'exercice en cours pour tenir compte de la capitalisation de certaines charges engagées au cours des exercices précédents.

Les frais de la dette publique ont été de 0,1 milliard de dollars inférieurs au montant prévu, sous l'effet d'un taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt inférieur aux prévisions.

### Comparaison des résultats de 2016-2017 au budget de mars 2017

(en millions de dollars)

	Projection	Réel	Différence
Revenus.....	292 089	293 495	1 406
Charges			
Charges de programmes.....	290 881	287 156	(3 725)
Frais de la dette publique.....	24 254	24 109	(145)
Total des charges.....	315 135	311 265	(3 870)
<b>Déficit annuel .....</b>	<b>(23 046)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>5 276</b>

### Comparaison avec le plan budgétaire de mars 2016

Le déficit de 2016-2017 de 17,8 milliards de dollars représente une amélioration de 11,6 milliards de dollars du solde budgétaire par rapport au déficit de 29,4 milliards de dollars prévu pour cet exercice dans le budget de mars 2016. Cette amélioration est imputable à des revenus plus élevés et à des charges moins élevées que les montants projetés.

Les revenus étaient de 5,8 milliards de dollars (2,0 pour cent) plus élevés que les prévisions du budget de mars 2016, en raison d'une croissance plus forte que prévu des rentrées d'impôts sur le revenu et des revenus tirés des autres taxes et droits, principalement en raison d'une performance économique plus forte que prévu.

Le total des charges était de 5,8 milliards de dollars inférieur au montant prévu dans le budget de mars 2016; par rapport aux prévisions, les charges de programmes étant moins élevées de 4,2 milliards de dollars et les frais de la dette publique, de 1,6 milliard de dollars.

Toujours par rapport aux niveaux prévus dans le budget, les principaux paiements de transfert aux particuliers étaient de 0,5 milliard de dollars inférieurs. Cela s'explique surtout par des cotisations d'assurance-emploi moins élevées en raison de l'amélioration des conditions du marché du travail, ainsi que des transferts aux aînés moins élevés en raison d'une inflation plus faible et d'un nombre de bénéficiaires moins élevé.

Les charges de programmes directes, lesquelles sont composées des autres paiements de transfert et des autres charges, étaient inférieures de 3,8 milliards de dollars au montant prévu dans le budget de mars 2016. Cet écart était principalement imputable aux autres charges moins élevées que prévu, particulièrement au titre des créances irrécouvrables et des frais d'amortissement des immobilisations, et un rajustement à la baisse des charges de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent pendant l'exercice en cours pour tenir compte de la capitalisation de certaines charges engagées au cours des exercices précédents.

Les frais de la dette publique en 2016-2017 étaient de 1,6 milliard de dollars inférieurs au montant projeté dans le budget de mars 2016, principalement sous l'effet du taux d'intérêt effectif moyen sur l'encours de la dette portant intérêt inférieur à ce qui avait été prévu.

## Comparaison des résultats de 2016-2017 au budget de mars 2016

(en millions de dollars)

	Budget	Réel	Différence
<b>Revenus</b>			
Revenus d'impôt sur le revenu.....	187 992	192 967	4 975
Autres taxes et droits.....	49 588	51 348	1 760
Cotisations d'assurance-emploi.....	22 402	22 125	(277)
Autres revenus.....	27 677	27 055	(622)
<b>Total des revenus.....</b>	<b>287 659</b>	<b>293 495</b>	<b>5 836</b>
<b>Charges</b>			
<b>Charges de programmes</b>			
Principaux paiements de transfert aux particuliers.....	91 402	90 938	(464)
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	68 649	68 652	3
Autres paiements de transfert.....	41 684	41 580	(104)
Autres charges.....	89 658	85 986	(3 672)
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>291 393</b>	<b>287 156</b>	<b>(4 237)</b>
<b>Frais de la dette publique.....</b>	<b>25 682</b>	<b>24 109</b>	<b>(1 573)</b>
<b>Total des charges.....</b>	<b>317 075</b>	<b>311 265</b>	<b>(5 810)</b>
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(29 416)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>11 646</b>

## Déficit accumulé

Le déficit accumulé désigne l'écart entre le total des passifs du gouvernement et le total de ses actifs. La variation annuelle du déficit accumulé correspond au solde budgétaire annuel, plus les autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global se composent de certains gains et pertes non réalisés sur des instruments financiers ainsi que de certains gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés qui sont comptabilisés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, les autres éléments du résultat global ne sont pas pris en compte dans le solde budgétaire annuel du gouvernement, mais sont plutôt inscrits directement à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette.

## Déficit accumulé

(en millions de dollars)

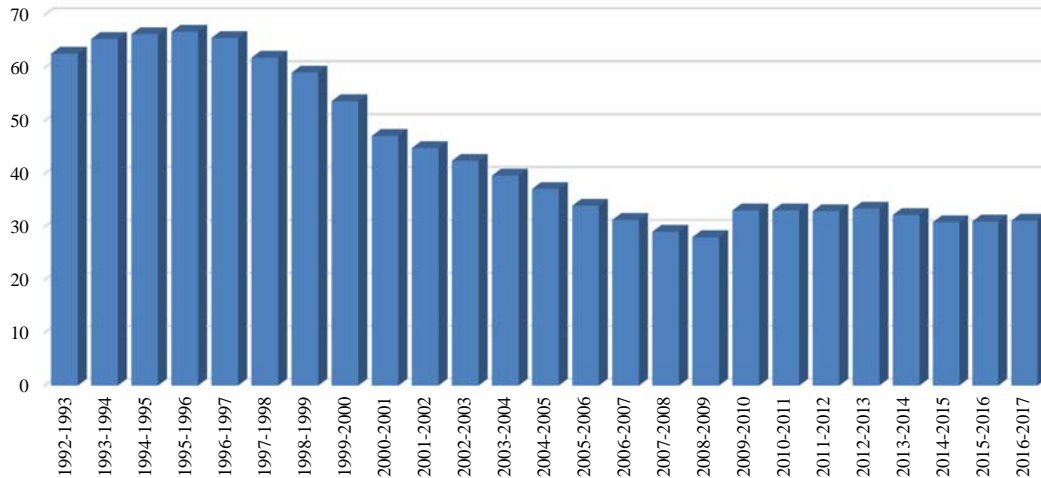
	2016-2017	2015-2016	Différence
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice.....</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(612 330)</b>	<b>(3 656)</b>
Déficit annuel.....	(17 770)	(987)	(16 783)
Autres éléments du résultat global.....	1 857	(2 669)	4 526
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(631 899)</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(15 913)</b>

Le déficit accumulé a augmenté de 15,9 milliards de dollars en 2016-2017, en raison du déficit budgétaire de 17,8 milliards enregistré pour l'exercice, qui a été compensé en partie par des revenus de 1,9 milliard au titre des autres éléments du résultat global. La somme de 1,9 milliard de dollars au titre des autres éléments du résultat global découle des gains nets non réalisés de 0,1 milliard de dollars sur les instruments financiers disponibles à la vente et des gains actuariels nets de 1,8 milliard de dollars au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés enregistrés par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

En termes relatifs, le déficit accumulé s'établissait à 31,2 pour cent du PIB au 31 mars 2017, comparativement à son sommet depuis la Deuxième Guerre mondiale, de 66,8 pour cent du PIB, au 31 mars 1996.

### Déficit accumulé

(en pourcentage du PIB)



Le total des passifs du gouvernement comprend la dette portant intérêt ainsi que les créditeurs et charges à payer. Le total des actifs comprend les actifs financiers et non financiers, ces derniers consistant principalement en des immobilisations corporelles. Les sections suivantes du présent volume renferment des détails supplémentaires sur chacune de ces composantes.

### État de la situation financière

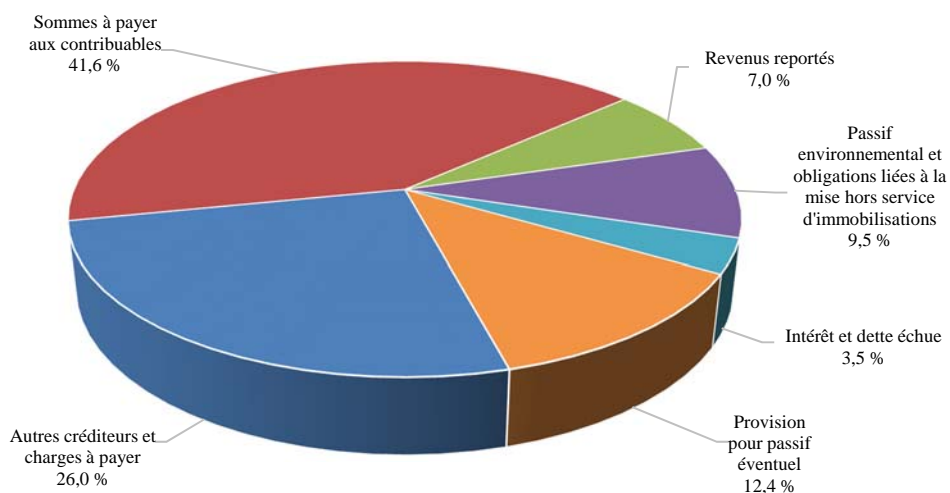
(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016	Différence
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer .....	132 519	127 853	4 666
Dette portant intérêt			
Dette non échue .....	713 633	688 211	25 422
Régimes de retraite et autres avantages futurs .....	245 374	237 908	7 466
Autres passifs .....	5 689	5 602	87
Total .....	964 696	931 721	32 975
<b>Total des passifs .....</b>	<b>1 097 215</b>	<b>1 059 574</b>	<b>37 641</b>
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et créances .....	158 055	154 688	3 367
Comptes d'opérations de change .....	98 797	93 539	5 258
Prêts, placements et avances .....	124 006	115 957	8 049
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....	1 900	1 639	261
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>382 758</b>	<b>365 823</b>	<b>16 935</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(714 457)</b>	<b>(693 751)</b>	<b>(20 706)</b>
<b>Actifs non financiers .....</b>	<b>82 558</b>	<b>77 765</b>	<b>4 793</b>
<b>Déficit accumulé .....</b>	<b>(631 899)</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(15 913)</b>

## Créditeurs et charges à payer

Le graphique ci-après indique la composition des créditeurs et des charges à payer en 2016-2017.

### Créditeurs et charges à payer par catégorie pour 2016-2017



Les créditeurs et charges à payer du gouvernement comprennent les éléments suivants : les montants à verser aux contribuables fondés sur les cotisations fiscales et les remboursements estimatifs à l'égard des cotisations qui ne sont pas achevées à la fin de l'exercice; les provisions pour passif éventuel, y compris les garanties fournies par le gouvernement, et les réclamations et causes en instance et imminentes; le passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui comprend les coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés et la restauration future de certaines immobilisations corporelles; les revenus reportés; les intérêts à payer et la dette échue, ainsi que les intérêts accumulés à la fin de l'exercice; et les autres créditeurs et charges à payer. Les autres créditeurs et charges à payer comprennent notamment les salaires et avantages accumulés, les montants payables aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones au titre des sommes perçues et administrées pour leur compte aux termes d'accords de perception fiscale, ainsi que les créditeurs à la fin de l'exercice en vertu d'ententes contractuelles ou se rapportant à des travaux effectués ou des marchandises reçues.

Au 31 mars 2017, les créditeurs et les charges à payer totalisaient 132,5 milliards de dollars, en hausse de 4,7 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2016. Cette augmentation découle de la hausse des montants à payer aux contribuables, des provisions pour passif éventuel, et des autres créditeurs et charges à payer, hausse qui a été partiellement compensée par la baisse du passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, des revenus reportés, et du total des intérêts et de la dette échue.

Les montants à payer aux contribuables ont augmenté de 1,4 milliard de dollars en 2016-2017, passant de 53,7 milliards de dollars au 31 mars 2016 à 55,1 milliards de dollars au 31 mars 2017.

Les provisions pour passif éventuel ont augmenté de 3,9 milliards de dollars, principalement en raison de l'augmentation des provisions pour réclamations et causes en instance et imminentes.

Les autres créditeurs et charges à payer ont augmenté de 1,2 milliard de dollars en 2016-2017. À l'intérieur de cette composante, les salaires et avantages accumulés ont augmenté de 1,0 milliard de dollars, ce qui est en partie imputable à la comptabilisation de salaires rétroactifs en vertu de nouvelles conventions collectives. Les créditeurs des sociétés d'État et autres entités consolidées ont augmenté de 2,1 milliards de dollars, en grande partie en raison de la croissance des comptes commerciaux à payer et des paiements échelonnés de clients étrangers reçus par la Corporation commerciale canadienne. Ces augmentations ont été compensées en partie par une diminution de 1,9 milliard de dollars du passif au titre des accords de perception fiscale avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, en raison du règlement de cotisations des années antérieures et des variations du calendrier de paiement.

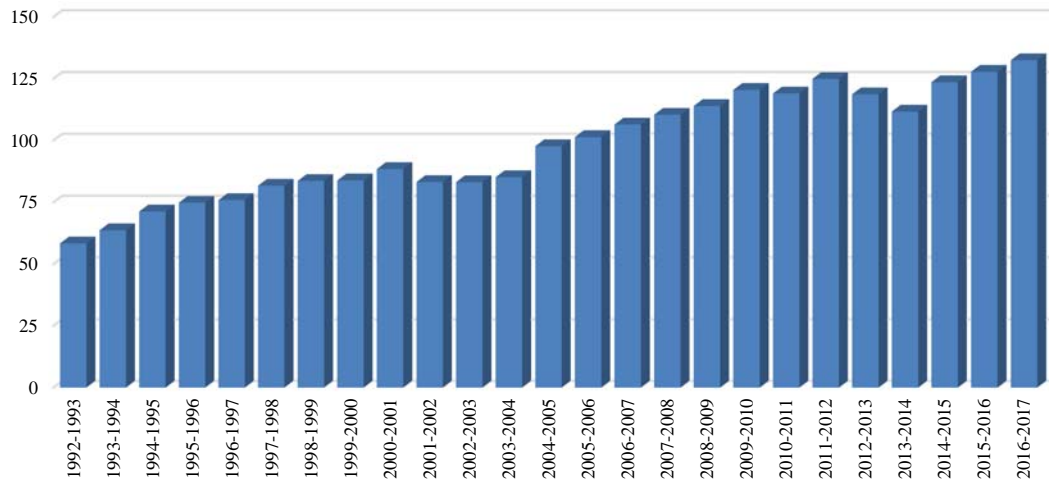
Les revenus reportés ont diminué de 0,9 milliard de dollars en 2016-2017, ce qui témoigne principalement de la constatation de revenus reportés antérieurs liés à la vente aux enchères de licences de spectre et aux paiements échelonnés de clients étrangers reçus par la Corporation commerciale canadienne.

Le passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a diminué de 0,7 milliard de dollars en 2016-2017, ce qui témoigne des activités d'assainissement menées au cours de l'exercice, ainsi que des révisions à la baisse des provisions relatives à certains sites contaminés et de la provision d'Énergie atomique du Canada limitée pour le déclassement et la gestion des déchets.

Le passif au titre des intérêts et de la dette échue a diminué de 0,3 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de taux d'intérêt moins élevés.

**Créditeurs et charges à payer**

(en milliards de dollars)

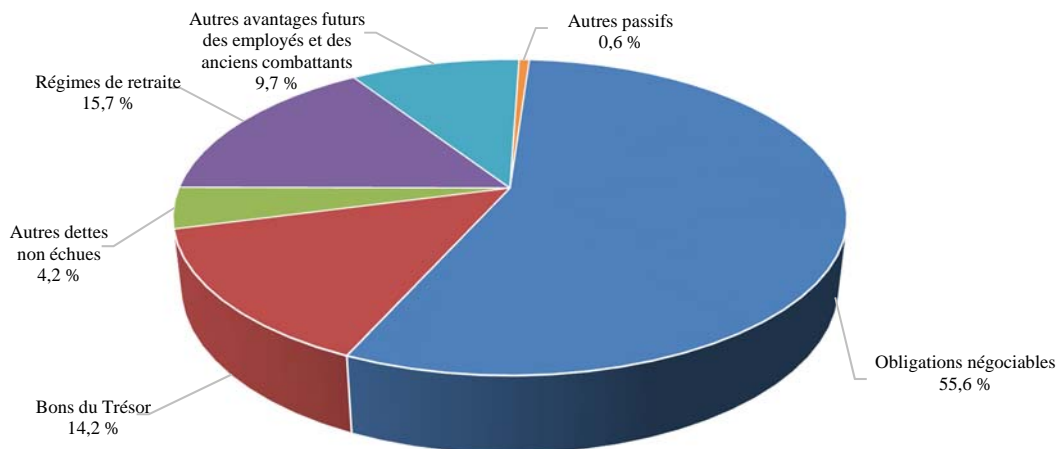


### Dettes portant intérêt

La dette portant intérêt comprend la dette non échue (les titres émis sur les marchés financiers), le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, et les autres passifs. La dette non échue, qui inclut les obligations négociables à taux nominal fixe, les obligations à rendement réel, les bons du Trésor, les titres sur le marché du détail (Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada), les titres libellés en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition, représentait 74,0 pour cent de la dette portant intérêt au 31 mars 2017. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs rapporte aux éléments suivants : les régimes de retraite du secteur public fédéral dont le gouvernement est le répondant; les prestations d'invalidité et autres prestations de soutien aux anciens combattants, aux membres actifs ou retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge; les prestations de soins de santé et de soins dentaires offertes aux employés à la retraite et à leurs personnes à charge; les prestations pour les congés de maladie cumulés; les indemnités de départ; les indemnités pour accidents du travail; et les autres avantages futurs parrainés par certaines sociétés d'État consolidées et d'autres entités. Le passif au titre des régimes de retraite du secteur public représentait 15,7 pour cent de la dette portant intérêt, comparativement à 9,7 pour cent pour les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. La dernière tranche de 0,6 pour cent représente les autres passifs portant intérêt du gouvernement, ce qui englobe les comptes de dépôt, les comptes en fiducie et les autres comptes à fins déterminées.

La part de la dette non échue dans la dette portant intérêt était en baisse depuis le milieu des années 1990, le gouvernement étant parvenu à éliminer une partie de cette dette. Cette tendance s'est inversée en 2008-2009 en raison de la hausse des besoins financiers découlant de la récession et des mesures de stimulation mises en œuvre pour atténuer les effets de celle-ci, et de l'augmentation des emprunts en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008. Aux termes du cadre d'emprunt consolidé, le gouvernement comble l'ensemble des besoins d'emprunt de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de la Banque de développement du Canada et de Financement agricole Canada au moyen de prêts directs pour réduire les coûts d'emprunt globaux et rehausser la liquidité du marché des titres du gouvernement.

### Dettes portant intérêt par catégorie pour 2016-2017



Au 31 mars 2017, la dette portant intérêt se chiffrait à 964,7 milliards de dollars, en hausse de 33,0 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2016. À l'intérieur de la composante de la dette portant intérêt, la dette non échue a augmenté de 25,4 milliards de dollars, le passif au titre des régimes de retraite a diminué de 0,4 milliard de dollars, le passif au titre des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants a augmenté de 7,9 milliards de dollars, et les autres passifs ont augmenté de 0,1 milliard de dollars.

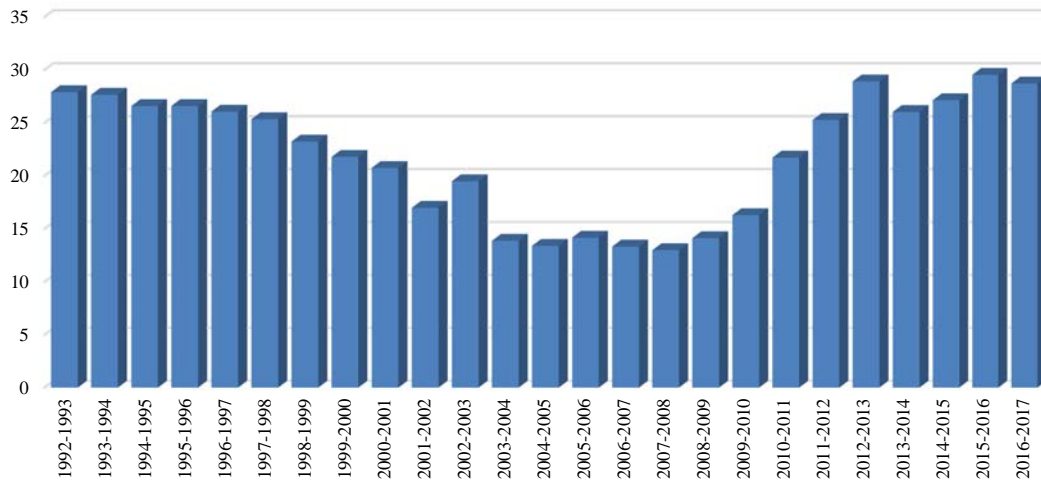
L'augmentation de 25,4 milliards de dollars de la dette non échue est en grande partie attribuable à la hausse de l'encours des obligations négociables, qui découle d'une augmentation des emprunts pour répondre aux besoins financiers du gouvernement.

La Banque du Canada et le ministère des Finances du Canada gèrent la dette non échue du gouvernement et les risques qui s'y rattachent. L'objectif fondamental de la stratégie de gestion de la dette consiste à offrir un financement stable et à faible coût afin de permettre au gouvernement de respecter ses obligations financières et de combler ses besoins de liquidités. Des renseignements détaillés sur les objectifs et les principes de gestion de la dette du gouvernement sont déposés au Parlement une fois l'an dans la publication du ministère des Finances du Canada intitulée *Stratégie de gestion de la dette*.

La valeur des portefeuilles étrangers dans la dette non échue du gouvernement était estimée à 205,0 milliards de dollars, ce qui représente environ 28,7 pour cent de l'ensemble de cette dette.

### Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement du Canada

(en pourcentage de la dette non échue)



Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs s'élevait à 245,4 milliards de dollars au 31 mars 2017, en hausse de 7,5 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce passif représente la valeur actualisée estimative des régimes de retraite et autres avantages futurs accumulés au 31 mars 2017 par les employés et ex-employés, selon les calculs actuariels annuels, déduction faite de la valeur des actifs réservés pour financer le paiement de ces obligations. Le passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs ne comprend pas les prestations payables en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC). Le RPC n'est pas consolidé dans les états financiers du gouvernement parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes, et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement. La section 6 du présent volume renferme de plus amples renseignements sur le RPC.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Le tableau suivant illustre la variation du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, déduction faite des actifs des régimes de retraite du secteur public, en 2016-2017.

### Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs

(en millions de dollars)

	Régimes de retraite	Autres avantages futurs	Total
<b>Passifs nets découlant des avantages futurs au début de l'exercice.....</b>	<b>150 588</b>	<b>85 681</b>	<b>236 269</b>
Ajouter :			
Avantages sociaux accumulés pendant l'année .....	6 865	5 350	12 215
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées, net du rendement prévu sur les placements.....	6 699	2 783	9 482
Pertes actuarielles nettes constatées durant l'exercice.....	1 673	4 103	5 776
Modifications, compressions et règlements relatifs aux régimes <sup>1</sup> .....	(22)	421	399
	15 215	12 657	27 872
Déduire :			
Prestations versées durant l'exercice.....	11 297	4 695	15 992
Transferts à l'OIRPSP et liées aux fonds détenus en fiducies externes <sup>2</sup> .....	3 795	1	3 796
Transferts nets à d'autres régimes et frais d'administration.....	805	74	879
	15 897	4 770	20 667
<b>(Diminution) augmentation nette.....</b>	<b>(682)</b>	<b>7 887</b>	<b>7 205</b>
<b>Passifs nets découlant des avantages futurs à la fin de l'exercice.....</b>	<b>149 906</b>	<b>93 568</b>	<b>243 474</b>
Présentés dans l'état consolidé de la situation financière :			
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public.....			151 806
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....			93 568
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs.....			245 374
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....			1 900
<b>Passifs nets découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs.....</b>			<b>243 474</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués incluent les gains et pertes actuariels qui sont constatés immédiatement après une modification, une compression ou un règlement relatif aux régimes.

<sup>2</sup> Pour ce qui est des prestations de retraite capitalisées du gouvernement, des montants correspondant aux cotisations de l'employeur et des employés ou des cotisations du gouvernement et des membres, moins les prestations et autres paiements, sont transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) à des fins de placements. Les fonds se rapportant aux régimes de retraite et autres avantages futurs des sociétés d'État et autres entités consolidées sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes.

L'augmentation en 2016-2017 du passif net du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs traduit l'ajout de 12,2 milliards de dollars aux prestations futures accumulées par les employés pendant l'exercice, de même que des frais d'intérêt nets de 9,5 milliards de dollars sur ce passif. Les normes comptables exigent que les passifs à long terme soient constatés à leur valeur actuelle, ou actualisée, estimative. Dans le cas des prestations de retraite financées par le gouvernement et se rapportant au service postérieur à mars 2000 en vertu de ses trois principaux régimes de pension (ceux de la fonction publique, de la Force régulière des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada), de même que les prestations futures en vertu du régime de pension de la Force de réserve des Forces canadiennes, le taux d'actualisation repose sur les taux de rendement prévus profilés des fonds investis. Dans le cas des prestations des trois principaux régimes à l'égard du service antérieur à avril 2000, et celui des prestations de plusieurs régimes plus modestes, dont le gouvernement est le répondant et qui ne sont pas capitalisés, le taux d'actualisation repose sur la moyenne pondérée des taux profilés des obligations à long terme. En ce qui concerne les autres régimes d'avantages futurs du gouvernement, le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt prévu des obligations à long terme. L'intérêt sur les obligations découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs est constaté chaque année, déduction faite du rendement prévu des placements associés aux prestations de retraite capitalisées, afin de prendre en compte le fait qu'il reste un an de moins avant le règlement des passifs. Les frais d'intérêt nets sont constatés dans les frais de la dette publique, alors que les charges au titre des prestations sont comptabilisées dans le poste des autres charges dans l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé. Le gouvernement travaille actuellement à la mise à jour de la méthode utilisée pour déterminer les taux d'actualisation des régimes de retraite et autres avantages futurs. Les valeurs constatées de ces obligations au titre des prestations sont très sensibles aux variations des taux d'actualisation. Le gouvernement rendra compte des résultats de ce projet dans les éditions futures des Comptes publics.



Le passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs a augmenté de 5,8 milliards de dollars supplémentaires en 2016-2017 en raison de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Les gains et pertes actuariels représentent les augmentations ou les diminutions, d'une année sur l'autre, de la valeur estimative du passif du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs, ainsi que de la valeur des actifs connexes en raison de changements aux hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les estimations antérieures. Les hypothèses actuarielles portent notamment sur les taux d'inflation et d'intérêt futurs, le taux de rendement prévu des placements, les augmentations générales des salaires, la composition de la main-d'œuvre, les taux de départ à la retraite et les taux de mortalité. Suivant les normes comptables du secteur public au Canada, qui sont fixées de manière indépendante par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les pertes et gains actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement dans le passif; ils sont plutôt amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des cotisants aux régimes, qui correspond à des périodes allant de 4 à 23 ans selon le régime. Au 31 mars 2017, le gouvernement affichait des pertes nettes non amorties de 46,6 milliards de dollars. Ces pertes seront prises en compte au fil du temps dans le passif et portées aux autres charges.

Le gouvernement a aussi enregistré une hausse de 0,4 milliard de dollars du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs pour prendre en compte du résultat net des modifications, des compressions et des règlements de régimes de retraite au cours de l'exercice.

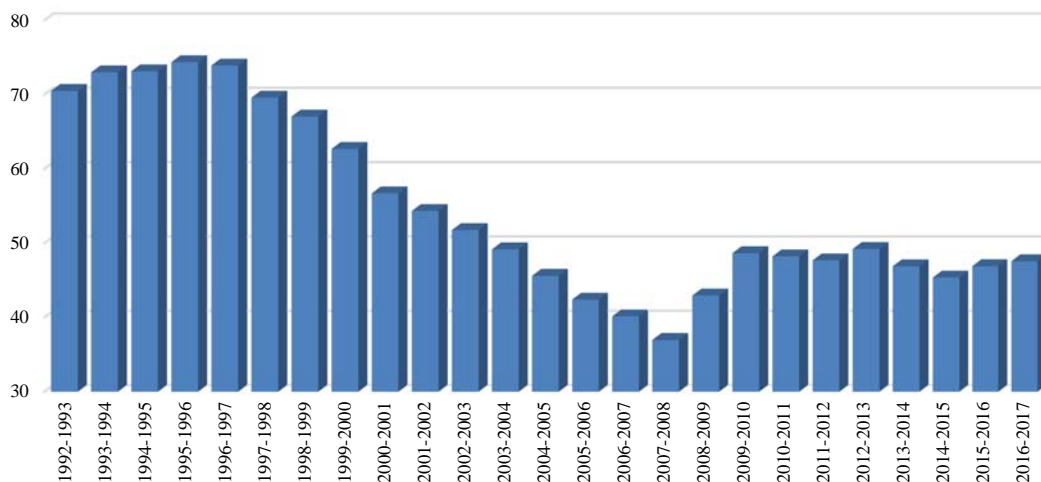
Ces augmentations ont été en partie compensées par des réductions du passif liées aux prestations versées pendant l'exercice (16,0 milliards de dollars) et aux transferts nets à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et liées aux fonds détenus dans des fiducies externes aux fins de placement (3,8 milliards de dollars).

La section 6 du présent volume contient des précisions sur les régimes de retraite du secteur public fédéral et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

La dette portant intérêt s'établissait à 47,6 pour cent du PIB en 2016-2017, en hausse par rapport au taux de 46,9 pour cent enregistré en 2015-2016. Ce ratio est en baisse de près de 27 points de pourcentage par rapport à son sommet de 74,4 pour cent observé en 1995-1996.

### Dette portant intérêt

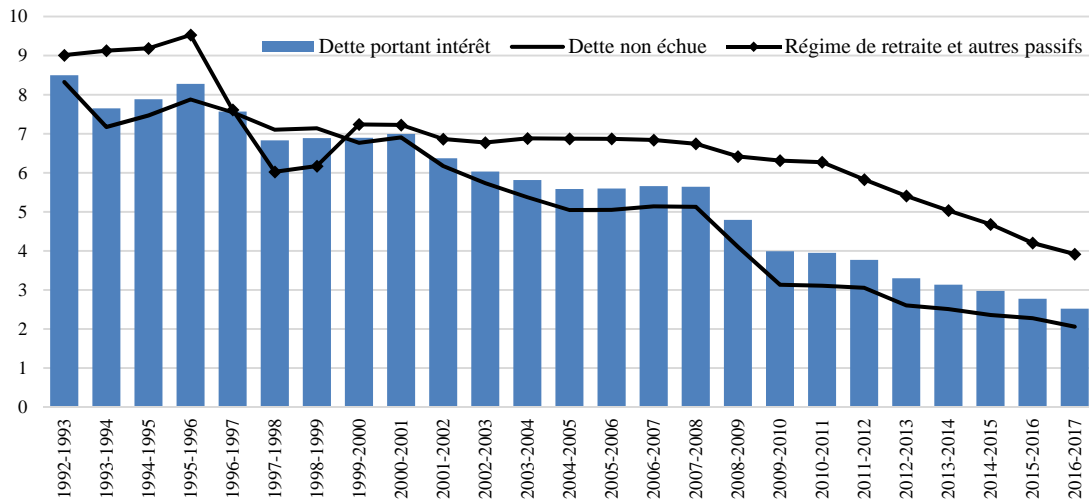
(en pourcentage du PIB)



En 2016-2017, le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette publique portant intérêt s'établissait à 2,5 pour cent, en baisse par rapport au taux de 2,8 pour cent enregistré en 2015-2016. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette non échue était de 2,1 pour cent en 2016-2017, alors que le taux d'intérêt effectif moyen pour les régimes de retraite et autres passifs était de 3,9 pour cent. Le taux effectif moyen a été plus élevé dans ce dernier cas, en raison du fait que l'intérêt sur le passif non capitalisé des régimes de retraite est généralement calculé au taux de rendement obtenu si ces fonds étaient investis dans un portefeuille hypothétique d'obligations à 20 ans du gouvernement du Canada conservées jusqu'à l'échéance, alors que le calcul pour la dette non échue englobe à la fois des titres à court et à long terme.

Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt

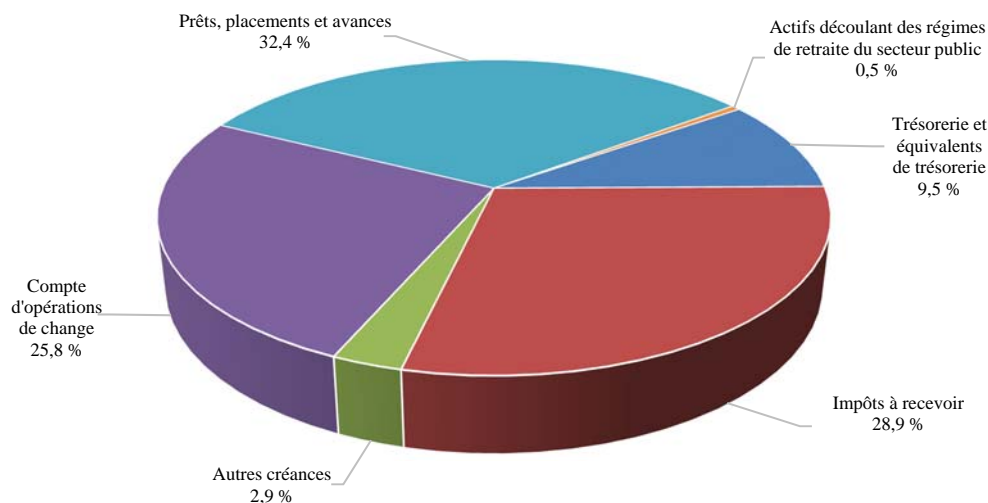
(en pourcentage)



Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent l'encaisse déposée auprès de la Banque du Canada, de banques à charte et d'autres institutions financières, les débiteurs, les comptes d'opérations de change, les prêts, placements et avances, ainsi que les actifs des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées. Les comptes de change du gouvernement comprennent les dépôts en devises, les placements dans des titres négociables, et les souscriptions et prêts au Fonds monétaire international. Le produit des emprunts en devises est détenu dans le Compte du fonds des changes afin de procurer des liquidités en devises et fournir les fonds requis pour favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur les marchés de change. Le *Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada*, préparé chaque année, contient des renseignements plus détaillés sur la gestion des réserves de liquidités internationales. Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises et les prêts à celles-ci, les prêts à des gouvernements nationaux (principalement à des fins d'aide financière ou d'expansion du commerce d'exportation) et les prêts accordés en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Actifs financiers par catégorie pour 2016-2017



Au 31 mars 2017, les actifs financiers s'élevaient à 382,8 milliards de dollars, en hausse de 16,9 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2016. La hausse des actifs financiers est attribuable à l'augmentation de la trésorerie et créances, des comptes d'opérations de change, ainsi que des prêts, placements et avances.

Au 31 mars 2017, la trésorerie et les créances ont totalisé 158,1 milliards de dollars, en hausse de 3,4 milliards de dollars par rapport au 31 mars 2016. À l'intérieur de cette composante, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 2,1 milliards de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant de 20 milliards de dollars désigné comme étant un dépôt ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle. Le total des liquidités du gouvernement est maintenu à un niveau suffisant pour couvrir pendant au moins un mois les flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements d'intérêt des coupons et le refinancement de la dette. Les impôts à recevoir ont augmenté de 4,7 milliards de dollars en 2016-2017 pour atteindre 110,5 milliards de dollars, alors que les autres créances ont augmenté de 0,8 milliard de dollars, en grande partie en raison de la croissance des comptes commerciaux à recevoir constatés par la Corporation commerciale canadienne.

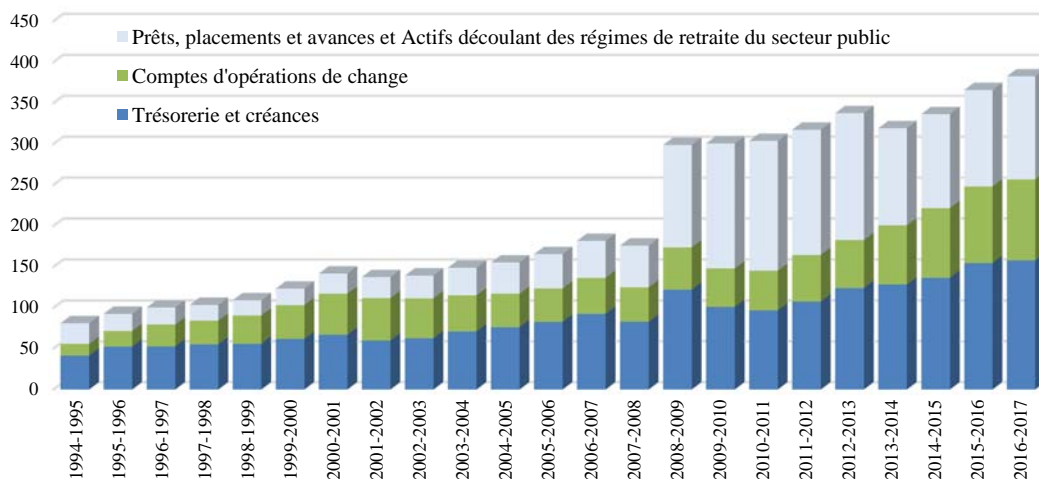
Les comptes de change ont augmenté de 5,3 milliards de dollars en 2016-2017 pour atteindre 98,8 milliards de dollars au 31 mars 2017. L'augmentation des comptes de change est principalement attribuable à la croissance des réserves détenues dans le Compte du fonds des changes (CFC), ce qui témoigne principalement des avances nettes additionnelles de 3,3 milliards de dollars portées au Compte au cours de l'exercice ainsi que du revenu net de 2,0 milliards que le compte a généré.

Les prêts, placements et avances consentis aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont augmenté de 8,3 milliards de dollars en 2016-2017. Les prêts et avances nets ont augmenté de 3,7 milliards de dollars, principalement en raison d'une augmentation des prêts aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé. Les investissements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ont augmenté de 4,6 milliards de dollars, du fait que les bénéfices nets de 4,9 milliards de dollars ainsi que les gains de 1,9 milliard de dollars au titre des autres éléments du résultat global constatés par ces entités en 2016-2017 ont été partiellement contrebalancés par les dividendes de 2,2 milliards de dollars versés au gouvernement et par d'autres opérations portant sur l'avoir. Les autres prêts, placements et avances ont diminué de 0,3 milliard de dollars en 2016-2017, alors que les actifs des régimes de retraite du secteur public ont augmenté de 0,3 milliard de dollars.

Depuis que le déficit accumulé a atteint son sommet de l'après-Deuxième Guerre mondiale (66,8 pour cent du PIB) au 31 mars 1996, les actifs financiers ont augmenté de 290,1 milliards de dollars, en raison surtout de hausses touchant la trésorerie et les équivalents de trésorerie de même que les créances (hausse de 105,5 milliards de dollars), les comptes d'opérations de change (hausse de 79,7 milliards de dollars) ainsi que les prêts, placements et avances (hausse de 103,0 milliards de dollars). La hausse au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances est en grande partie attribuable à la croissance des impôts à recevoir, qui suit de près la croissance des assiettes fiscales. La croissance des comptes d'opérations de change découle de la décision prise par le gouvernement, à la fin des années 1990 et plus récemment dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2011-2012, d'y détenir davantage de liquidités. Quant aux prêts, placements et avances, leur hausse est due à plusieurs facteurs, notamment l'accumulation de bénéfices nets des sociétés d'État entreprises, la prise en charge par le gouvernement en 2000 du financement du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui relevait jusque-là des banques à charte, et l'octroi de prêts directs aux sociétés d'État en vertu du cadre d'emprunt consolidé instauré en 2008.

### Actifs financiers

(en milliards de dollars)



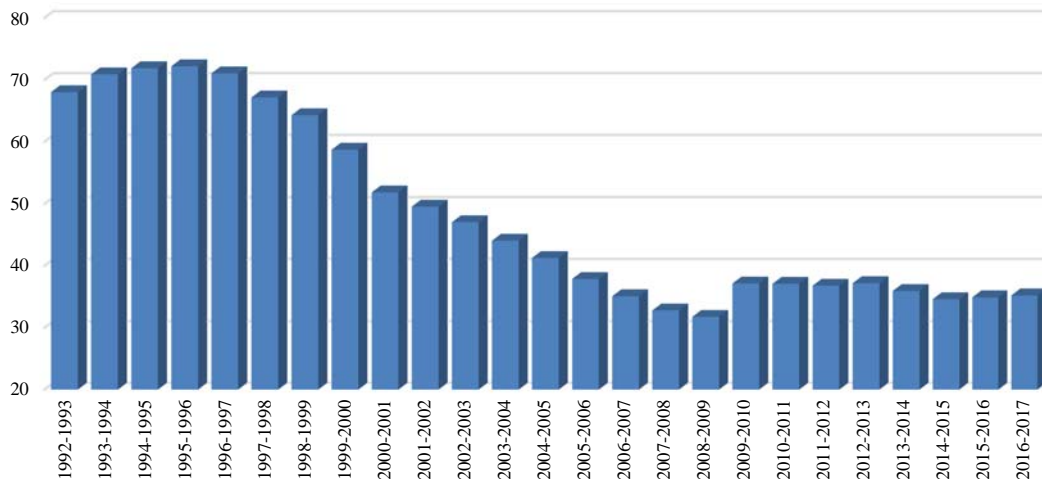
**Dette nette**

La dette nette du gouvernement – soit le total de son passif moins ses actifs financiers – s'établissait à 714,5 milliards de dollars au 31 mars 2017. Elle représentait 35,2 pour cent du PIB, en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, mais en baisse de 37,0 points de pourcentage par rapport au 31 mars 1996, lorsqu'elle culminait à 72,2 pour cent.

Ce ratio constitue une mesure de la dette par rapport à la capacité des contribuables du pays de la financer. On déduit du total du passif uniquement les actifs financiers, étant donné qu'en temps normal, il n'est pas possible de convertir des actifs non financiers en espèces afin de rembourser la dette sans perturber du même coup les activités du gouvernement.

**Dette nette**

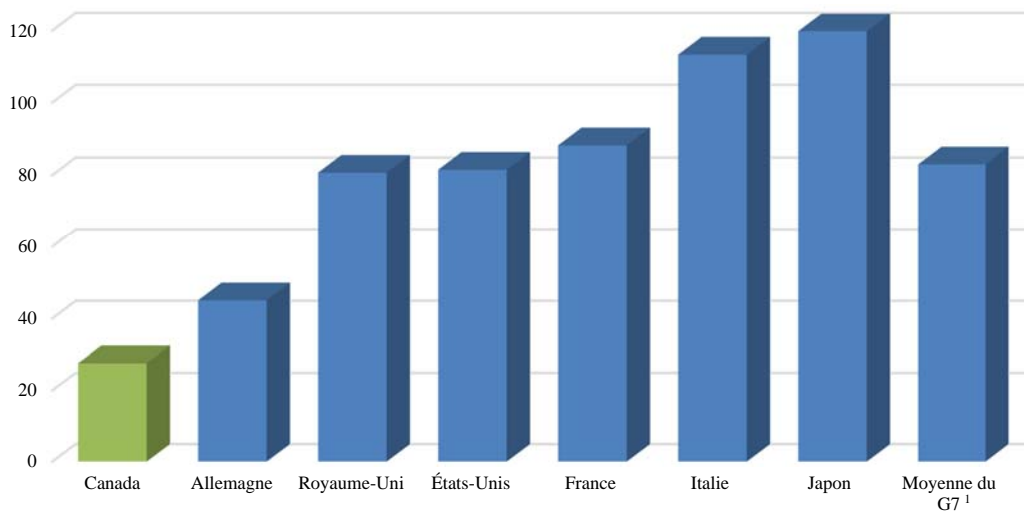
(en pourcentage du PIB)



## Le Canada affiche le plus faible fardeau de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques parmi les pays du G7

### Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7, 2016

(en pourcentage du PIB)



<sup>1</sup> PIB nominal converti en dollars américains aux taux de change moyens du marché.  
Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques* (avril 2017).

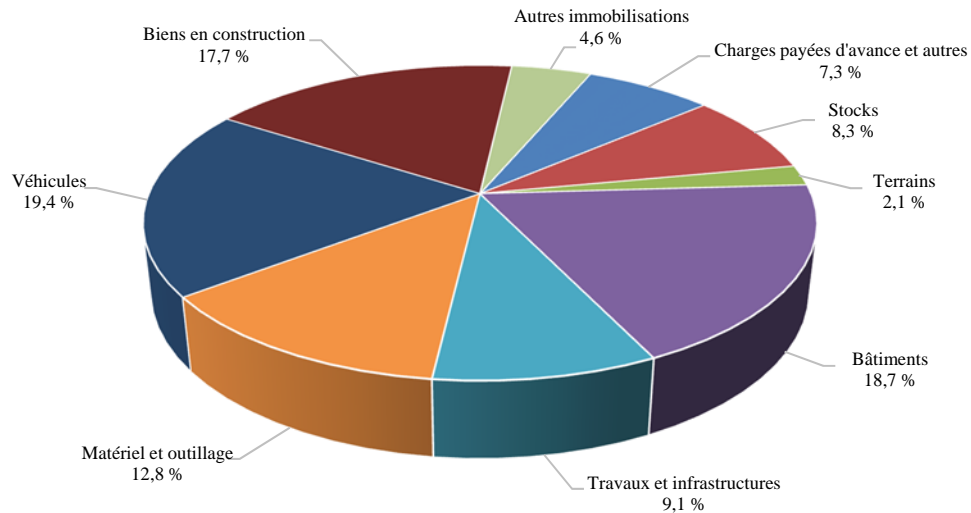
La répartition des compétences (entre les administrations nationales, provinciales [ou leur équivalent] et locales) liées aux programmes publics varie d'un pays à l'autre. En conséquence, les comparaisons internationales des finances publiques s'appuient sur l'ensemble des administrations publiques de chaque pays et sur les comptes nationaux. Au Canada, la dette nette de l'ensemble des administrations publiques comprend celle des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, ainsi que les actifs nets détenus par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Selon le FMI, le ratio de la dette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'établissait à 27,6 pour cent en 2016. Il s'agit du ratio le plus faible parmi les pays du G7, dont la moyenne devait s'élever à 83,0 pour cent du PIB, selon les estimations de cet organisme. Cela s'explique en grande partie par les actifs financiers importants détenus par les administrations fédérale et provinciales et par le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

**Actifs non financiers**

Les actifs non financiers comprennent la valeur comptable nette des immobilisations corporelles du gouvernement, c'est-à-dire les terrains, les bâtiments, les ouvrages et les infrastructures comme les routes et les ponts, le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les autres véhicules. Ils englobent également les stocks, les charges payées d'avance et les autres actifs non financiers.

**Actifs non financiers par catégorie pour 2016-2017**

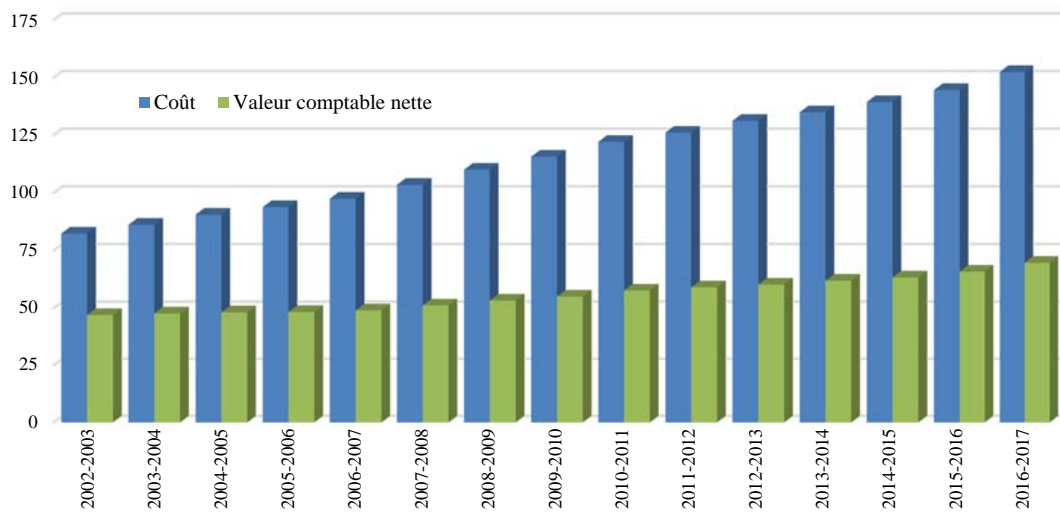


Au 31 mars 2017, les actifs non financiers s'établissaient à 82,6 milliards de dollars, en hausse de 4,8 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. De cette croissance, 3,8 milliards de dollars se rapportent à la hausse des immobilisations corporelles, tandis que 1,3 milliard de dollars a trait à la hausse des charges payées d'avance et autres actifs non financiers. Cette dernière hausse s'explique principalement par l'augmentation nette des paiements échelonnés et des avances aux exportateurs canadiens versés par la Corporation commerciale canadienne.

Au 31 mars 2017, 60,8 pour cent du coût d'origine des immobilisations corporelles amortissables du gouvernement avaient été amortis, une augmentation de 0,4 pour cent par rapport à la fin de l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles amortissables ne comprennent pas les biens-fonds ni les actifs en construction qui ne peuvent pas encore être utilisés.

**Immobilisations corporelles**

(en milliards de dollars)



## Flux de trésorerie

L'excédent ou le déficit annuel est présenté selon la comptabilité d'exercice, les revenus étant constatés lorsqu'ils sont gagnés et les charges, lorsqu'elles sont engagées, peu importe le moment des entrées ou sorties de fonds correspondantes. En revanche, les flux de trésorerie nets du gouvernement mesurent l'écart entre les encaissements et les décaissements de l'État.

En 2016-2017, le gouvernement a enregistré des besoins financiers totalisant 27,1 milliards de dollars avant ses activités de financement, comparativement à des besoins de 16,4 milliards de dollars en 2015-2016. Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des besoins financiers nets de 17,8 milliards de dollars en 2016-2017, comparativement à des besoins financiers nets de 11,1 milliards de dollars en 2015-2016. L'encaisse utilisée pour des activités d'investissement en immobilisation a entraîné des besoins de trésorerie nets de 1,9 milliard de dollars en 2016-2017, comparativement à des ressources de trésorerie nettes de 1,5 milliard de dollars en 2015-2016.

### Flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement .....	(17 809)	(11 132)
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation.....	(7 413)	(6 747)
Trésorerie (utilisée) générée par les activités d'investissement.....	(1 909)	1 528
<i>Total de la trésorerie utilisée avant les activités de financement</i> .....	<i>(27 131)</i>	<i>(16 351)</i>
Trésorerie générée par les activités de financement.....	25 061	19 922
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(2 070)	3 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice .....	38 570	34 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice .....	36 500	38 570

Les activités de financement ont généré des ressources de trésorerie de 25,1 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui a entraîné une diminution nette globale de la trésorerie de 2,1 milliards de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 36,5 milliards de dollars au 31 mars 2017.

## **Risques et incertitudes**

Les résultats financiers du gouvernement sont entourés de risques et d'incertitudes inhérentes à la nature de certains éléments des états financiers et des activités du gouvernement, y compris :

- les résultats des poursuites, de l'arbitrage et des négociations avec des tiers, et du règlement d'oppositions fiscales;
- la détermination et la quantification du passif environnemental;
- le risque de crédit et le risque de devises associés aux actifs financiers du gouvernement, notamment les prêts, placements et avances et les comptes de change;
- la demande de services publics et les variations liées aux autres charges, notamment les charges au titre des régimes de retraite, qui prennent en compte des résultats réels notablement différents des prévisions;
- les situations imprévues, comme les catastrophes naturelles.

L'exposition aux incertitudes relatives à la mesure découlant de l'utilisation d'estimations comptables ou autres en ce qui a trait à la constatation de certaines opérations fait l'objet d'une explication dans la note 1 des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, dans la section 2 du présent volume. La note 6 et la note 7 des états financiers consolidés du gouvernement du Canada donnent d'autres détails liés à la mesure du passif éventuel et au passif environnemental du gouvernement. La note 17 des états financiers consolidés fournit des renseignements sur les instruments et stratégies utilisées par le gouvernement pour gérer les risques financiers associés aux actifs financiers et passifs.

Comme l'indiquent le budget et les documents connexes, les revenus et les charges du gouvernement sont très sensibles aux variations de la conjoncture économique, et particulièrement à celles de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt.

Pour illustrer l'incidence de ces variations, le ministère des Finances du Canada publie périodiquement des analyses de sensibilité du solde budgétaire qui appliquent des règles empiriques, car leur incidence réelle dépend aussi de nombreux autres facteurs. Par exemple, selon les analyses présentées dans le budget du 22 mars 2017 :

- une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel ferait reculer le solde budgétaire de 4,7 milliards de dollars la première année, de 4,2 milliards de dollars la deuxième année et de 4,6 milliards de dollars la cinquième année;
- une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB ferait reculer le solde budgétaire de 2,1 milliards de dollars la première année, de 1,8 milliard de dollars la deuxième année et de 1,4 milliard de dollars la cinquième année;
- une hausse soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt ferait reculer le solde budgétaire de 0,9 milliard de dollars la première année, de 1,8 milliard de dollars la deuxième année et de 3,3 milliards de dollars la cinquième année.

Bien que ces règles empiriques générales donnent une bonne idée de la sensibilité du solde budgétaire aux variations économiques mineures, il convient de signaler que d'importantes fluctuations économiques modifieraient certaines de ces projections.

Les projections budgétaires sont sujettes à des risques associés à la variation des conditions économiques que le gouvernement gère en menant régulièrement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé pour connaître leurs points de vue sur les perspectives économiques du Canada, et en surveillant ses résultats financiers de manière continue afin d'évaluer les risques éventuels et d'orienter ses décisions financières.

Le gouvernement effectue également des projections économiques et budgétaires à long terme qui représentent une analyse générale de sa situation financière, ce qui lui permet de répondre plus efficacement aux défis à venir et de protéger la viabilité à long terme des finances publiques. La plus récente version de ces projections est accessible sur le site web du ministère des Finances du Canada.



## Comparaison sur dix exercices d'informations financières

Les tableaux suivants présentent une comparaison sur dix exercices d'informations financières et reflètent les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

**Tableau 1.1**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des résultats et du déficit accumulé – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars <sup>1</sup>									
	2008	2009	2010	2011	2012 <sup>3</sup>	2013 <sup>2</sup>	2014	2015	2016	2017
<b>Revenus</b>										
<i>Revenus fiscaux</i>										
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>										
Particuliers.....	113 528	116 612	105 040	114 661	120 537	125 728	130 811	135 743	144 897	143 680
Sociétés.....	42 212	31 243	32 247	31 953	33 641	34 986	36 587	39 447	41 444	42 216
Non-résidents.....	5 693	6 298	5 293	5 137	5 300	5 073	6 404	6 216	6 505	7 071
	<i>161 433</i>	<i>154 153</i>	<i>142 580</i>	<i>151 751</i>	<i>159 478</i>	<i>165 787</i>	<i>173 802</i>	<i>181 406</i>	<i>192 846</i>	<i>192 967</i>
<b>Autres taxes et droits</b>										
Taxe sur les produits et services.....	29 920	25 740	26 947	28 379	28 370	28 821	30 998	31 349	32 952	34 368
Taxes sur l'énergie.....	5 139	5 161	5 178	5 342	5 328	5 381	5 486	5 528	5 565	5 634
Droits de douane à l'importation.....	3 903	4 036	3 490	3 520	3 862	3 979	4 239	4 581	5 372	5 478
Autres taxes et droits d'accise.....	5 245	4 869	4 958	5 662	5 546	5 370	5 413	5 724	5 916	5 868
	<i>44 207</i>	<i>39 806</i>	<i>40 573</i>	<i>42 903</i>	<i>43 106</i>	<i>43 551</i>	<i>46 136</i>	<i>47 182</i>	<i>49 805</i>	<i>51 348</i>
<b>Total des revenus fiscaux.....</b>	<b>205 640</b>	<b>193 959</b>	<b>183 153</b>	<b>194 654</b>	<b>202 584</b>	<b>209 338</b>	<b>219 938</b>	<b>228 588</b>	<b>242 651</b>	<b>244 315</b>
<i>Cotisations d'assurance-emploi.....</i>	<i>16 558</i>	<i>16 887</i>	<i>16 761</i>	<i>17 501</i>	<i>18 556</i>	<i>20 395</i>	<i>21 766</i>	<i>22 564</i>	<i>23 070</i>	<i>22 125</i>
<b>Autres revenus</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	4 744	5 917	4 552	9 590	7 983	7 543	7 966	9 306	7 916	5 655
Autres.....	16 711	18 787	15 990	17 286	18 315	17 857	20 325	20 533	19 494	19 267
Nets des opérations de change.....	1 872	1 736	1 647	1 809	1 669	1 502	1 682	1 355	2 322	2 133
<b>Total des autres revenus.....</b>	<b>23 327</b>	<b>26 440</b>	<b>22 189</b>	<b>28 685</b>	<b>27 967</b>	<b>26 902</b>	<b>29 973</b>	<b>31 194</b>	<b>29 732</b>	<b>27 055</b>
<b>Total des revenus.....</b>	<b>245 525</b>	<b>237 286</b>	<b>222 103</b>	<b>240 840</b>	<b>249 107</b>	<b>256 635</b>	<b>271 677</b>	<b>282 346</b>	<b>295 453</b>	<b>293 495</b>
<b>Charges</b>										
<i>Charges de programmes</i>										
<b>Paielements de transfert</b>										
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint.....	31 955	33 377	34 653	35 629	38 045	40 255	41 786	44 103	45 461	48 162
<b>Principaux paielements de transfert à d'autres paliers de gouvernement</b>										
Transfert canadien en matière de santé.....	21 474	22 759	24 820	26 031	27 174	28 912	30 543	32 114	34 025	36 057
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	9 872	10 568	10 858	11 179	11 514	11 860	12 215	12 582	12 959	13 348
Accords fiscaux.....	11 850	12 164	13 490	13 826	15 259	15 595	15 610	16 271	16 893	17 145
Autres principaux transferts.....	2 923	985	7 772	1 751	2 847	2 003	2 107	2 142	1 973	2 102
	<i>46 119</i>	<i>46 476</i>	<i>56 940</i>	<i>52 787</i>	<i>56 794</i>	<i>58 370</i>	<i>60 475</i>	<i>63 109</i>	<i>65 850</i>	<i>68 652</i>
Assurance-emploi.....	14 298	16 308	21 586	19 850	17 647	17 099	17 300	18 052	19 419	20 711
Prestations pour enfants.....	11 894	11 901	12 340	12 656	12 726	12 975	13 136	14 303	18 025	22 065
Autres paielements de transfert.....	31 269	34 793	45 949	43 155	37 720	34 862	36 698	35 126	34 874	41 580
<b>Total des paielements de transfert.....</b>	<b>135 535</b>	<b>142 855</b>	<b>171 468</b>	<b>164 077</b>	<b>162 932</b>	<b>163 561</b>	<b>169 395</b>	<b>174 693</b>	<b>183 629</b>	<b>201 170</b>
<b>Autres charges.....</b>	<b>67 068</b>	<b>69 196</b>	<b>76 819</b>	<b>79 264</b>	<b>81 374</b>	<b>82 618</b>	<b>79 251</b>	<b>79 243</b>	<b>87 368</b>	<b>85 986</b>
<b>Total des charges de programmes.....</b>	<b>202 603</b>	<b>212 051</b>	<b>248 287</b>	<b>243 341</b>	<b>244 306</b>	<b>246 179</b>	<b>248 646</b>	<b>253 936</b>	<b>270 997</b>	<b>287 156</b>
<i>Frais de la dette publique.....</i>	<i>33 325</i>	<i>30 990</i>	<i>29 414</i>	<i>30 871</i>	<i>31 080</i>	<i>28 871</i>	<i>28 181</i>	<i>26 499</i>	<i>25 443</i>	<i>24 109</i>
<b>Total des charges.....</b>	<b>235 928</b>	<b>243 041</b>	<b>277 701</b>	<b>274 212</b>	<b>275 386</b>	<b>275 050</b>	<b>276 827</b>	<b>280 435</b>	<b>296 440</b>	<b>311 265</b>
(Déficit) excédent annuel.....	9 597	(5 755)	(55 598)	(33 372)	(26 279)	(18 415)	(5 150)	1 911	(987)	(17 770)
Déficit accumulé au début de l'exercice.....	(467 268)	(457 637)	(463 710)	(519 097)	(551 668)	(591 040)	(609 391)	(611 881)	(612 330)	(615 986)
<b>Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 337)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres éléments du résultat global.....</b>	<b>34</b>	<b>(318)</b>	<b>211</b>	<b>2 142</b>	<b>(2 292)</b>	<b>64</b>	<b>2 660</b>	<b>(2 360)</b>	<b>(2 669)</b>	<b>1 857</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(457 637)</b>	<b>(463 710)</b>	<b>(519 097)</b>	<b>(550 327)</b>	<b>(583 576)</b>	<b>(609 391)</b>	<b>(611 881)</b>	<b>(612 330)</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(631 899)</b>

<sup>1</sup> Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

<sup>2</sup> Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2013 a été ajusté pour inclure les redressements de 5 669 millions de dollars et de 1 795 millions de dollars relativement aux escomptes et primes non amortis découlant de rachat d'obligation et pour les prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs qui ont été effectués au cours de l'exercice 2013-2014.

<sup>3</sup> Le montant du déficit accumulé au début de l'exercice de 2012 a été ajusté pour inclure le redressement de 1 341 millions de dollars pour les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui a été effectué au cours de l'exercice 2012-2013.

Comptes publics du Canada 2016-2017

**Tableau 1.2**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la situation financière – détaillé**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars <sup>1</sup>									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Passifs</b>										
<i>Créditeurs et charges à payer</i>										
Sommes à payer aux contribuables.....	49 010	50 845	48 251	48 648	50 952	54 877	52 600	56 198	53 697	55 077
Autres créditeurs et charges à payer.....	32 138	31 401	40 311	38 246	42 342	31 480	27 120	28 792	33 232	34 431
Provision pour passif éventuel.....	13 739	12 657	13 214	12 900	12 804	12 262	11 135	11 757	12 562	16 511
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	6 669	6 342	6 602	7 745	8 362	10 600	11 143	12 296	13 282	12 599
Revenus reportés.....	1 725	5 835	5 294	4 788	4 164	3 570	4 147	9 348	10 158	9 238
Intérêts et dette échue.....	7 182	6 919	6 853	6 733	6 379	5 955	5 585	5 240	4 922	4 663
<b>Total des créditeurs et charges à payer.</b>	<b>110 463</b>	<b>113 999</b>	<b>120 525</b>	<b>119 060</b>	<b>125 003</b>	<b>118 744</b>	<b>111 730</b>	<b>123 631</b>	<b>127 853</b>	<b>132 519</b>
<i>Dette portant intérêt</i>										
<i>Dette non échue</i>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables.....	253 550	295 186	367 962	416 080	448 140	469 039	473 319	487 881	504 068	536 280
Bons du Trésor.....	116 936	192 275	175 849	162 980	163 221	180 689	152 990	135 692	138 100	136 700
Titres au détail.....	13 068	12 532	11 855	10 141	8 922	7 481	6 327	5 660	5 076	4 533
Obligations pour le Régime de pensions du Canada.....	1 042	523	452	27	11	–	–	–	–	–
	384 596	500 516	556 118	589 228	620 294	657 209	632 636	629 233	647 244	677 513
Payable en devises.....	9 498	10 381	8 243	7 628	10 715	10 802	16 030	20 267	22 482	17 609
Réévaluation des swaps de devises.....	(1 420)	3 690	(4 233)	(5 091)	(4 448)	(3 419)	2 326	6 669	8 391	7 764
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés.....	(6 213)	(4 751)	(5 092)	(4 485)	(4 295)	3 231	3 184	4 296	5 047	5 322
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	4 236	4 184	4 090	3 685	3 633	3 647	3 603	3 710	3 477	3 226
Autre dette non échue.....	–	–	–	190	453	917	1 179	1 005	1 570	2 199
<b>Total de la dette non échue.....</b>	<b>390 697</b>	<b>514 020</b>	<b>559 126</b>	<b>591 155</b>	<b>626 352</b>	<b>672 387</b>	<b>658 958</b>	<b>665 180</b>	<b>688 211</b>	<b>713 633</b>
<i>Régimes de retraite et autres avantages futurs</i>										
Régimes de retraite du secteur public.....	137 371	139 909	142 843	146 135	148 911	151 667	153 162	152 664	152 227	151 806
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	47 901	50 311	54 227	58 206	61 915	67 301	71 959	76 140	85 681	93 568
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs.....</b>	<b>185 272</b>	<b>190 220</b>	<b>197 070</b>	<b>204 341</b>	<b>210 826</b>	<b>218 968</b>	<b>225 121</b>	<b>228 804</b>	<b>237 908</b>	<b>245 374</b>
Dû au Régime de pensions du Canada.....	106	90	175	23	138	68	140	212	35	106
Autres passifs.....	5 789	5 833	6 412	6 292	6 795	5 978	5 774	5 790	5 567	5 583
<b>Total de la dette portant intérêt.....</b>	<b>581 864</b>	<b>710 163</b>	<b>762 783</b>	<b>801 811</b>	<b>844 111</b>	<b>897 401</b>	<b>889 993</b>	<b>899 986</b>	<b>931 721</b>	<b>964 696</b>
<b>Total des passifs.....</b>	<b>692 327</b>	<b>824 162</b>	<b>883 308</b>	<b>920 871</b>	<b>969 114</b>	<b>1 016 145</b>	<b>1 001 723</b>	<b>1 023 617</b>	<b>1 059 574</b>	<b>1 097 215</b>
<b>Actifs financiers</b>										
<i>Trésorerie et créances</i>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	13 729	46 985	28 450	14 323	17 143	27 341	31 429	34 999	38 570	36 500
Impôts à recevoir.....	65 902	71 911	69 063	78 626	86 006	92 115	92 489	98 499	105 848	110 514
Autres créances.....	3 247	3 251	3 692	3 958	4 513	4 698	4 656	3 198	10 270	11 041
<b>Total de la trésorerie et des créances.....</b>	<b>82 878</b>	<b>122 147</b>	<b>101 205</b>	<b>96 907</b>	<b>107 662</b>	<b>124 154</b>	<b>128 574</b>	<b>136 696</b>	<b>154 688</b>	<b>158 055</b>
<i>Comptes d'opérations de change</i>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes.....	42 904	51 194	53 701	54 041	62 141	63 381	77 365	91 961	101 379	106 668
Fonds monétaire international – Souscriptions.....	10 752	12 011	9 823	9 792	9 842	9 694	10 883	11 129	20 170	19 892
Fonds monétaire international – Prêts.....	–	–	337	1 139	1 325	1 457	1 665	1 353	1 278	1 125
Moins : Fonds monétaire international – Effets à payer et allocations de droits de tirage spéciaux..	11 357	11 496	16 911	16 465	16 311	15 773	17 651	19 425	29 288	28 888
<b>Total des comptes d'opérations de change.....</b>	<b>42 299</b>	<b>51 709</b>	<b>46 950</b>	<b>48 507</b>	<b>56 997</b>	<b>58 759</b>	<b>72 262</b>	<b>85 018</b>	<b>93 539</b>	<b>98 797</b>
<i>Prêts, placements et avances</i>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	30 167	104 049	129 523	135 673	130 662	131 785	94 815	89 375	91 116	99 427
Autres prêts, placements et avances.....	20 702	21 044	23 158	22 876	22 258	23 134	22 820	24 306	24 841	24 579
<b>Total des prêts, placements et avances..</b>	<b>50 869</b>	<b>125 093</b>	<b>152 681</b>	<b>158 549</b>	<b>152 920</b>	<b>154 919</b>	<b>117 635</b>	<b>113 681</b>	<b>115 957</b>	<b>124 006</b>
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public.....</i>	–	–	–	–	–	–	938	1 263	1 639	1 900
<b>Total des actifs financiers.....</b>	<b>176 046</b>	<b>298 949</b>	<b>300 836</b>	<b>303 963</b>	<b>317 579</b>	<b>337 832</b>	<b>319 409</b>	<b>336 658</b>	<b>365 823</b>	<b>382 758</b>
<b>Dette nette.....</b>	<b>(516 281)</b>	<b>(525 213)</b>	<b>(582 472)</b>	<b>(616 908)</b>	<b>(651 535)</b>	<b>(678 313)</b>	<b>(682 314)</b>	<b>(686 959)</b>	<b>(693 751)</b>	<b>(714 457)</b>
<b>Actifs non financiers</b>										
Immobilisations corporelles.....	51 175	53 326	55 054	57 668	59 047	60 241	61 942	63 347	65 838	69 676
Stocks.....	6 248	6 348	6 192	6 830	6 996	7 453	7 316	7 250	7 221	6 842
Charges payées d'avance et autres.....	1 221	1 829	2 129	2 083	1 916	1 228	1 175	4 032	4 706	6 040
<b>Total des actifs non financiers.....</b>	<b>58 644</b>	<b>61 503</b>	<b>63 375</b>	<b>66 581</b>	<b>67 959</b>	<b>68 922</b>	<b>70 433</b>	<b>74 629</b>	<b>77 765</b>	<b>82 558</b>
<b>Déficit accumulé.....</b>	<b>(457 637)</b>	<b>(463 710)</b>	<b>(519 097)</b>	<b>(550 327)</b>	<b>(583 576)</b>	<b>(609 391)</b>	<b>(611 881)</b>	<b>(612 330)</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(631 899)</b>

<sup>1</sup> Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

**Tableau 1.3**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé de la variation de la dette nette – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dette nette au début de l'exercice – telle qu'établie antérieurement</b> .....	(523 905)	(516 281)	(525 213)	(582 472)	(616 908)	(650 135)	(671 363)	(682 314)	(686 959)	(693 751)
<b>Changements comptables et redressement</b>										
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	–	–	–	–	(1 341)	(1 400)	–	–	–	–
Escomptes et primes non amortis découlant du rachat d'obligations.....	–	–	–	–	–	(5 669)	(5 387)	–	–	–
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	–	–	–	–	–	(1 795)	(1 563)	–	–	–
<b>Dette nette au début de l'exercice – telle que redressée</b> .....	(523 905)	(516 281)	(525 213)	(582 472)	(618 249)	(658 999)	(678 313)	(682 314)	(686 959)	(693 751)
<b>Ajustement de transition aux normes internationales d'information financière</b> .....	–	–	–	–	(3 337)	–	–	–	–	–
<b>Variation de la dette nette au cours de l'exercice</b>										
<b>(Déficit) excédent annuel</b> .....	9 597	(5 755)	(55 598)	(33 372)	(26 279)	(18 415)	(5 150)	1 911	(987)	(17 770)
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	(5 957)	(6 249)	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(7 204)	(8 015)	(8 547)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	3 954	4 176	4 418	4 756	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168
Produits de cession d'immobilisations corporelles.....	440	608	297	447	664	407	875	954	632	421
(Gain) perte net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements.....	(576)	(686)	693	244	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i> .....	(2 139)	(2 151)	(1 728)	(2 614)	(1 379)	(1 194)	(1 701)	(1 405)	(2 491)	(3 838)
<b>Variation due aux stocks</b> .....	(260)	(100)	156	(638)	(166)	(457)	137	66	29	379
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b> .....	392	(608)	(300)	46	167	688	53	(2 857)	(674)	(1 334)
<b>(Augmentation) diminution nette de la dette nette due au fonctionnement</b> .....	7 590	(8 614)	(57 470)	(36 578)	(27 657)	(19 378)	(6 661)	(2 285)	(4 123)	(22 563)
<b>Autres éléments du résultat global</b> .....	34	(318)	211	2 142	(2 292)	64	2 660	(2 360)	(2 669)	1 857
<b>(Augmentation) diminution nette de la dette nette</b> .....	7 624	(8 932)	(57 259)	(34 436)	(29 949)	(19 314)	(4 001)	(4 645)	(6 792)	(20 706)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b> .....	(516 281)	(525 213)	(582 472)	(616 908)	(651 535)	(678 313)	(682 314)	(686 959)	(693 751)	(714 457)

**Tableau 1.4**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des flux de trésorerie – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Activités de fonctionnement</b>										
<b>(Déficit) excédent annuel</b> .....	<b>9 597</b>	<b>(5 755)</b>	<b>(55 598)</b>	<b>(33 372)</b>	<b>(26 279)</b>	<b>(18 415)</b>	<b>(5 150)</b>	<b>1 911</b>	<b>(987)</b>	<b>(17 770)</b>
Éléments sans effet sur la trésorerie										
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés										
d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	(4 256)	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	3 954	4 176	4 418	4 756	4 859	5 184	4 865	5 090	5 049	5 168
(Gain) perte net sur cession d'immobilisations										
corporelles, incluant les ajustements .....	(576)	(686)	693	244	74	390	(312)	(245)	(157)	(880)
Réévaluations des swaps de devises .....	(329)	5 110	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)
Variation des impôts à recevoir .....	590	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)	(4 666)
Variation des régimes de retraite et										
autres avantages futurs .....	5 423	4 948	6 850	7 271	5 144	8 142	5 215	3 358	8 728	7 205
Variation des comptes d'opérations de change .....	1 879	(9 410)	4 759	(1 557)	(8 490)	(1 762)	(13 503)	(12 756)	(8 521)	(5 258)
Variation des créditeurs et charges à payer .....	3 952	3 536	6 434	(1 603)	5 635	(6 565)	(6 764)	10 855	2 739	3 120
Variation des liquidités données en nantissement										
à des contreparties .....	—	—	—	—	—	—	—	—	(6 557)	(316)
Variation nette des autres comptes .....	1 797	2 752	2 373	9	2 152	1 481	1 703	1 716	1 517	1 135
<b>Trésorerie (utilisée) générée par les</b>										
<b>activités de fonctionnement</b> .....	<b>22 031</b>	<b>(6 111)</b>	<b>(37 452)</b>	<b>(41 665)</b>	<b>(28 992)</b>	<b>(21 620)</b>	<b>(14 520)</b>	<b>(103)</b>	<b>(11 132)</b>	<b>(17 809)</b>
<b>Activités d'investissement en</b>										
<b>immobilisation</b>										
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(5 957)	(6 249)	(7 136)	(8 061)	(6 976)	(7 175)	(7 129)	(6 804)	(7 379)	(7 834)
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	440	608	297	447	664	407	875	954	632	421
<b>Trésorerie utilisée par les activités</b>										
<b>d'investissement en immobilisation</b> .....	<b>(5 517)</b>	<b>(5 641)</b>	<b>(6 839)</b>	<b>(7 614)</b>	<b>(6 312)</b>	<b>(6 768)</b>	<b>(6 254)</b>	<b>(5 850)</b>	<b>(6 747)</b>	<b>(7 413)</b>
<b>Activités d'investissement</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises										
publiques										
Opérations portant sur l'avoir .....	2 436	1 495	(3 226)	2 818	2 684	1 445	5 165	3 514	4 975	2 195
Émission de prêts et avances .....	(5 052)	(132 057)	(119 755)	(76 579)	(63 389)	(65 183)	(70 328)	(79 905)	(54 542)	(52 213)
Remboursement de prêts et avances .....	435	60 688	99 921	76 677	65 286	66 156	110 259	88 168	52 699	48 703
Émission d'autres prêts, placements et avances .....	(6 571)	(6 910)	(21 174)	(5 858)	(7 679)	(5 533)	(5 525)	(8 124)	(7 749)	(6 104)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances .....	6 883	5 041	16 620	5 814	6 858	4 221	4 418	5 503	6 145	5 510
<b>Trésorerie (utilisée) générée par les</b>										
<b>activités d'investissement</b> .....	<b>(1 869)</b>	<b>(71 743)</b>	<b>(27 614)</b>	<b>2 872</b>	<b>3 760</b>	<b>1 106</b>	<b>43 989</b>	<b>9 156</b>	<b>1 528</b>	<b>(1 909)</b>
<b>Total de la trésorerie (utilisée) générée avant</b>										
<b>les activités de financement</b> .....	<b>14 645</b>	<b>(83 495)</b>	<b>(71 905)</b>	<b>(46 407)</b>	<b>(31 544)</b>	<b>(27 282)</b>	<b>23 215</b>	<b>3 203</b>	<b>(16 351)</b>	<b>(27 131)</b>
<b>Activités de financement</b>										
Émission d'emprunts en monnaie canadienne .....	343 755	531 668	554 892	553 464	567 707	579 456	512 009	468 021	452 850	507 483
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne .....	(366 493)	(415 801)	(499 383)	(520 569)	(536 430)	(542 063)	(536 364)	(471 891)	(435 143)	(477 549)
Émission d'emprunts en devises .....	11 099	24 500	22 212	8 195	12 743	7 782	12 011	16 961	26 817	21 702
Remboursement d'emprunts en devises .....	(11 973)	(23 616)	(24 351)	(8 810)	(9 656)	(7 695)	(6 783)	(12 724)	(24 602)	(26 575)
<b>Trésorerie générée (utilisée) par les</b>										
<b>activités de financement</b> .....	<b>(23 612)</b>	<b>116 751</b>	<b>53 370</b>	<b>32 280</b>	<b>34 364</b>	<b>37 480</b>	<b>(19 127)</b>	<b>367</b>	<b>19 922</b>	<b>25 061</b>
<b>(Diminution) augmentation nette</b>										
<b>de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>(8 967)</b>	<b>33 256</b>	<b>(18 535)</b>	<b>(14 127)</b>	<b>2 820</b>	<b>10 198</b>	<b>4 088</b>	<b>3 570</b>	<b>3 571</b>	<b>(2 070)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>										
<b>au début de l'exercice</b> .....	<b>22 696</b>	<b>13 729</b>	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 429</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>										
<b>à la fin de l'exercice</b> .....	<b>13 729</b>	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 429</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>

**Tableau 1.5**  
**Gouvernement du Canada**  
**État consolidé des opérations non budgétaires et des actifs non financiers – détaillé**

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Prêts, placements et avances</b>										
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques										
Prêts et avances										
Société canadienne d'hypothèques et de logement	258	(57 470)	(10 399)	2 693	2 974	3 472	41 951	10 465	177	720
Banque de développement du Canada	(1 000)	(6 284)	(4 961)	(978)	662	(653)	(1 106)	(1 356)	(1 266)	(1 869)
Financement agricole Canada	(3 840)	(7 610)	(4 481)	(1 627)	(1 768)	(1 848)	(855)	(662)	(747)	(2 246)
Autres	(35)	(5)	7	10	29	2	(59)	(185)	(7)	(115)
	<b>(4 617)</b>	<b>(71 369)</b>	<b>(19 834)</b>	<b>98</b>	<b>1 897</b>	<b>973</b>	<b>39 931</b>	<b>8 262</b>	<b>(1 843)</b>	<b>(3 510)</b>
Placements										
Quote-part des bénéfices annuels	(4 256)	(4 773)	(2 306)	(6 992)	(5 350)	(4 995)	(5 945)	(8 365)	(7 316)	(4 920)
Autres éléments du résultat global	(34)	318	(211)	(2 142)	2 292	(64)	(2 660)	2 360	2 669	(1 857)
Dividendes	2 436	2 095	1 391	2 818	2 028	1 445	5 215	2 341	4 002	2 320
Capitaux propres	–	(600)	(4 617)	–	656	–	(50)	1 030	973	(125)
Ajustement de transition et autres	–	–	–	–	3 337	–	–	143	–	–
	<b>(1 854)</b>	<b>(2 960)</b>	<b>(5 743)</b>	<b>(6 316)</b>	<b>2 963</b>	<b>(3 614)</b>	<b>(3 440)</b>	<b>(2 491)</b>	<b>328</b>	<b>(4 582)</b>
<b>Total</b>	<b>(6 471)</b>	<b>(74 329)</b>	<b>(25 577)</b>	<b>(6 218)</b>	<b>4 860</b>	<b>(2 641)</b>	<b>36 491</b>	<b>5 771</b>	<b>(1 515)</b>	<b>(8 092)</b>
Moins :										
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs	32	(473)	(103)	(64)	(119)	(1 519)	(480)	353	221	218
Escomptes et primes non amortis	(19)	26	–	(4)	(32)	–	1	(22)	5	1
	<b>(6 484)</b>	<b>(73 882)</b>	<b>(25 474)</b>	<b>(6 150)</b>	<b>5 011</b>	<b>(1 122)</b>	<b>36 970</b>	<b>5 440</b>	<b>(1 741)</b>	<b>(8 311)</b>
Autres prêts, placements et avances										
Placements de portefeuille	–	6	2	–	12	5	–	10	5	–
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement	143	(182)	235	69	40	18	(7)	(606)	22	(49)
Organisations internationales	(321)	(905)	(454)	(826)	(704)	(885)	(900)	(1 039)	(972)	(703)
Administrations provinciales et territoriales	899	217	590	257	(849)	803	849	765	693	126
Autres prêts, placements et avances	(410)	(1 005)	(4 926)	456	680	(1 254)	(1 049)	(1 751)	(1 352)	32
	<b>311</b>	<b>(1 869)</b>	<b>(4 553)</b>	<b>(44)</b>	<b>(821)</b>	<b>(1 313)</b>	<b>(1 107)</b>	<b>(2 621)</b>	<b>(1 604)</b>	<b>(594)</b>
Moins : provision pour moins-value	(398)	(1 527)	(2 440)	(326)	(1 439)	(436)	(1 421)	(1 135)	(1 069)	(856)
	<b>709</b>	<b>(342)</b>	<b>(2 113)</b>	<b>282</b>	<b>618</b>	<b>(877)</b>	<b>314</b>	<b>(1 486)</b>	<b>(535)</b>	<b>262</b>
<b>Total des prêts, placements et avances</b>	<b>(5 775)</b>	<b>(74 224)</b>	<b>(27 587)</b>	<b>(5 868)</b>	<b>5 629</b>	<b>(1 999)</b>	<b>37 284</b>	<b>3 954</b>	<b>(2 276)</b>	<b>(8 049)</b>
<b>Régimes de retraite et autres avantages futurs</b>										
Régimes de retraite du secteur public	2 645	2 538	2 934	3 292	2 776	2 757	557	(823)	(813)	(682)
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants	2 778	2 410	3 916	3 979	3 707	5 386	4 658	4 181	9 541	7 887
	<b>5 423</b>	<b>4 948</b>	<b>6 850</b>	<b>7 271</b>	<b>6 483</b>	<b>8 143</b>	<b>5 215</b>	<b>3 358</b>	<b>8 728</b>	<b>7 205</b>
<b>Autres passifs</b>										
Dû au Régime de pensions du Canada	52	(16)	85	(152)	115	(70)	72	72	(177)	71
Autres passifs	632	44	579	(120)	503	(817)	(204)	16	(223)	16
	<b>684</b>	<b>28</b>	<b>664</b>	<b>(272)</b>	<b>618</b>	<b>(887)</b>	<b>(132)</b>	<b>88</b>	<b>(400)</b>	<b>87</b>
<b>Actifs non financiers</b>										
Immobilisations corporelles	(2 139)	(2 152)	(1 728)	(2 614)	(1 379)	(1 194)	(1 701)	(1 405)	(2 491)	(3 838)
Stocks	(260)	(100)	156	(638)	(166)	(458)	137	66	29	379
Charges payées d'avance et autres	392	(608)	(300)	46	167	688	53	(2 857)	(674)	(1 334)
	<b>(2 007)</b>	<b>(2 860)</b>	<b>(1 872)</b>	<b>(3 206)</b>	<b>(1 378)</b>	<b>(964)</b>	<b>(1 511)</b>	<b>(4 196)</b>	<b>(3 136)</b>	<b>(4 793)</b>
<b>Autres opérations</b>										
Impôts à recevoir	590	(6 009)	2 848	(9 563)	(7 380)	(6 109)	(374)	(6 010)	(7 349)	(4 666)
Autres créances	151	(3)	(441)	(266)	(555)	(185)	42	1 458	(7 072)	(771)
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones	(1 311)	(168)	1 438	241	2 688	(7 130)	(1 584)	951	2 780	(1 942)
Sommes à payer aux contribuables	7 622	1 835	(2 594)	397	2 304	3 925	(2 277)	3 598	(2 501)	1 380
Autres passifs	(2 359)	1 869	7 682	(2 103)	951	(3 054)	(3 153)	7 352	3 942	5 228
	<b>4 693</b>	<b>(2 476)</b>	<b>8 933</b>	<b>(11 294)</b>	<b>(1 992)</b>	<b>(12 553)</b>	<b>(7 346)</b>	<b>7 349</b>	<b>(10 200)</b>	<b>(771)</b>
<b>Total des opérations non budgétaires et des actifs non financiers</b>	<b>3 018</b>	<b>(74 584)</b>	<b>(13 012)</b>	<b>(13 369)</b>	<b>9 360</b>	<b>(8 260)</b>	<b>33 510</b>	<b>10 553</b>	<b>(7 284)</b>	<b>(6 321)</b>

Tableau 1.6

## Gouvernement du Canada

## État consolidé des opérations de change, de la dette non échue et des opérations en espèces – détaillé

(en millions de dollars)

	Exercice clos le 31 mars									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Comptes d'opérations de change</b>										
Réserves de liquidités internationales détenues dans										
le Compte du fonds des changes.....	1 769	(8 290)	(2 507)	(340)	(8 100)	(1 240)	(13 984)	(14 596)	(9 418)	(5 289)
Fonds monétaire international – Souscriptions .....	354	(1 259)	2 188	31	(50)	148	(1 189)	(246)	(9 041)	278
Fonds monétaire international – Prêts .....	–	–	(337)	(802)	(186)	(132)	(208)	312	75	153
	<i>2 123</i>	<i>(9 549)</i>	<i>(656)</i>	<i>(1 111)</i>	<i>(8 336)</i>	<i>(1 224)</i>	<i>(15 381)</i>	<i>(14 530)</i>	<i>(18 384)</i>	<i>(4 858)</i>
Moins : Fonds monétaire international										
Allocations de droits de tirages spéciaux.....	43	(154)	(7 766)	30	(48)	139	(1 118)	(231)	(493)	150
Effets à payer .....	201	14	2 351	416	202	398	(760)	(1 543)	(9 370)	250
	<i>244</i>	<i>(140)</i>	<i>(5 415)</i>	<i>446</i>	<i>154</i>	<i>537</i>	<i>(1 878)</i>	<i>(1 774)</i>	<i>(9 863)</i>	<i>400</i>
<b>Total des comptes d'opérations de change .....</b>	<b>1 879</b>	<b>(9 409)</b>	<b>4 759</b>	<b>(1 557)</b>	<b>(8 490)</b>	<b>(1 761)</b>	<b>(13 503)</b>	<b>(12 756)</b>	<b>(8 521)</b>	<b>(5 258)</b>
<b>Dette non échue</b>										
Payable en monnaie canadienne										
Obligations négociables .....	(3 932)	41 636	72 776	48 118	32 060	20 899	4 280	14 562	16 187	32 212
Bons du Trésor.....	(17 138)	75 339	(16 426)	(12 869)	241	17 468	(27 699)	(17 298)	2 408	(1 400)
Titres au détail .....	(2 107)	(537)	(677)	(1 714)	(1 219)	(1 441)	(1 154)	(667)	(584)	(543)
Obligations pour le Régime de pensions du Canada .....	(700)	(519)	(71)	(425)	(16)	(11)	–	–	–	–
	<i>(23 877)</i>	<i>115 919</i>	<i>55 602</i>	<i>33 110</i>	<i>31 066</i>	<i>36 915</i>	<i>(24 573)</i>	<i>(3 403)</i>	<i>18 011</i>	<i>30 269</i>
Payable en devises .....	(875)	883	(2 138)	(615)	3 087	87	5 228	4 237	2 215	(4 873)
Réévaluation des swaps de devises .....	(329)	5 110	(7 923)	(858)	643	1 029	5 745	4 343	1 722	(627)
Escomptes et primes non amortis de la dette										
contractée sur les marchés .....	446	1 462	(341)	607	190	7 526	(47)	1 112	751	275
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	1 140	(51)	(94)	(405)	(52)	13	(44)	107	(233)	(251)
Autre dette non échue.....	–	–	–	190	263	464	262	(174)	565	629
<b>Total de la dette non échue .....</b>	<b>(23 495)</b>	<b>123 323</b>	<b>45 106</b>	<b>32 029</b>	<b>35 197</b>	<b>46 034</b>	<b>(13 429)</b>	<b>6 222</b>	<b>23 031</b>	<b>25 422</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>										
à la fin de l'exercice										
En monnaie canadienne .....	13 733	46 989	28 124	13 902	16 493	27 130	31 415	34 716	36 022	35 353
En devises .....	(4)	(4)	326	421	650	211	14	283	2 548	1 147
<b>Total de la trésorerie et équivalents</b>										
de trésorerie.....	<b>13 729</b>	<b>46 985</b>	<b>28 450</b>	<b>14 323</b>	<b>17 143</b>	<b>27 341</b>	<b>31 429</b>	<b>34 999</b>	<b>38 570</b>	<b>36 500</b>

## Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente section et dans l'ensemble des états financiers consolidés contenus dans la section 2 du présent volume. Les définitions proviennent principalement des sources suivantes :

- TERMIUM à l'adresse [www.btb.termiumpius.gc.ca](http://www.btb.termiumpius.gc.ca)
- *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*
- Glossaire de termes courants, site web du ministère des Finances

### Actifs financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui peuvent être consacrés au remboursement des dettes existantes ou au financement d'activités futures. Ils comprennent notamment la trésorerie et les éléments d'actif convertibles en argent qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

### Actifs non financiers

Actifs disponibles à la fin de l'exercice qui ne peuvent pas normalement être convertis en argent pour servir au remboursement de la dette sans perturber les opérations de l'État.

### Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global accumulé comprennent les gains et les pertes non réalisés qui découlent de la variation de la valeur du marché des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture, ou les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.

### Comptabilité d'exercice

Méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus et des charges découlant des opérations d'un exercice lorsque les revenus sont gagnés et les charges engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

### Comptes du Canada

Registre central, tenu par le receveur général, pour l'inscription des opérations financières de l'État canadien. Les comptes du Canada constituent une récapitulation des opérations de revenus et de charges ainsi que des opérations inscrites à l'actif et au passif.

### Contrat de location-acquisition

Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué.

### Contrat de location-exploitation

Contrat de location qui laisse au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété.

### Crédit

Toute autorisation du Parlement de payer une somme d'argent à même le Trésor.

### Déficit

Montant par lequel les charges de l'État excèdent les revenus dans un exercice donné.

### Déficit accumulé

Total net de tous les déficits et excédents fédéraux cumulés depuis la Confédération plus les autres éléments du résultat global. Le déficit accumulé est équivalent au total des passifs moins le total des actifs – à la fois financiers et non financiers.

### Dette nette

Total des passifs de l'État moins ses actifs financiers.

### Évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité

Évaluation de la situation financière d'un régime consistant à évaluer les actifs du régime disponibles pour faire face aux passifs au titre des régimes et à calculer la valeur actuarielle des prestations à verser en vertu du régime. Elle évalue les obligations et attribue les coûts des prestations pour la période et détermine les gains ou pertes subis depuis la dernière évaluation.

### Excédent

Montant par lequel les revenus de l'État excèdent les charges dans un exercice donné.

### Fonds publics

Fonds appartenant au Canada, prélevés ou reçus par le receveur général ou un autre fonctionnaire agissant en sa qualité officielle ou tout autre personne autorisée à en prélever ou à en recevoir.

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

### **Groupe des Sept (G7)**

Les sept principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. Les chefs de ces pays se rencontrent une fois l'an pour discuter de questions politiques et économiques qui les concernent tous. En outre, les ministres des Finances du G7 se réunissent plusieurs fois par année pour traiter de politique économique. Des réunions périodiques des hauts fonctionnaires, dont les représentants des Finances du G7, renforcent leurs initiatives.

### **Immobilisations corporelles**

Actifs non financiers ayant une existence matérielle : *a*) qui sont destinés à être utilisés pour la production de biens ou la prestation de services; *b*) dont la durée économique s'étend au-delà de l'exercice; et *c*) qui ont été acquis dans le but d'être utilisés de façon durable.

### **Indice des prix à la consommation (IPC)**

Mesure de la variation des prix, publiée tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services – aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré : il accorde plus d'importance aux variations du prix de certains produits qu'à d'autres – par exemple au logement plutôt qu'aux divertissements – afin de tenir compte des habitudes de consommation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie.

### **Obligation à rendement réel**

Ces obligations du gouvernement du Canada sont assorties d'un intérêt nominal réel payable chaque semestre. Contrairement aux obligations négociables à taux d'intérêt nominal fixe, l'intérêt versé sur les obligations à rendement réel est rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation.

### **Obligation au titre des prestations constituées**

Valeur des avantages futurs correspondant aux services rendus par les salariés actuels et les anciens salariés jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

### **Obligation contractuelle**

Obligation par écrit envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché.

### **Paiement de transfert**

Somme transférée par un gouvernement à un particulier, à une organisation ou à un autre gouvernement, au titre de laquelle le gouvernement cédant : *a*) ne reçoit directement aucun bien ou service en contrepartie, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une opération d'achat/vente; *b*) ne prévoit pas être remboursé ultérieurement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un prêt; ou *c*) ne prévoit pas toucher un produit financier, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

### **Passif éventuel**

Dettes potentielles qui peuvent se transformer en dettes réelles si certaines éventualités se réalisent.

### **Produit intérieur brut (PIB)**

Valeur totale de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée servant à mesurer le revenu généré par la production au Canada. Il est aussi appelé « production économique annuelle » ou tout simplement « production ». Pour que les biens et services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finals – et non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Par exemple, le PIB ne tiendrait pas compte du blé utilisé pour faire du pain, mais du pain seulement. Les valeurs du PIB réel prennent en compte les rajustements au titre de l'inflation, contrairement à celles du PIB nominal.

### **Provision**

Sommes qui représentent les pertes potentielles prévues au chapitre des créances ou les dettes prévues de l'État qui ne seraient autrement pas inscrites dans les états financiers.

### **Régime de retraite à prestations déterminées**

Régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les salariés lorsqu'ils seront à la retraite, soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

### **Société d'État entreprise**

Société qui n'est pas dépendante de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Une société d'État entreprise doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre d'État, de la conduite de ses affaires.



Swap

Accord prévoyant l'échange d'un instrument financier ou d'un type de revenu de placement pour un autre (p. ex., un titre à taux d'intérêt fixe pour un titre à taux d'intérêt flottant).

Titres au détail

Obligations d'épargne du Canada et Obligations à prime du Canada.

Trésor

Total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada.

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle

Coût de l'immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les moins-value dont elle a fait l'objet.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 2

## *Comptes publics du Canada*

2016-2017

### **États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport et observations du vérificateur général du Canada**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Préface .....	2.2
Énoncé de responsabilité .....	2.3
Vérificateur général du Canada	
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2.4
États financiers consolidés du gouvernement du Canada	
État consolidé des résultats et du déficit accumulé .....	2.5
État consolidé de la situation financière .....	2.6
État consolidé de la variation de la dette nette .....	2.7
État consolidé des flux de trésorerie .....	2.8
Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada .....	2.9
Observations du vérificateur général du Canada .....	2.44

## **Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada**

Le but fondamental de ces états financiers consolidés est de fournir de l'information au Parlement et au public, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de la nature et de l'étendue des activités et des ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ces états financiers consolidés présentent la situation financière du gouvernement à la date de clôture de l'exercice, ainsi que les résultats de son fonctionnement, son déficit accumulé, la variation de sa dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Les deux notions fondamentales sur lesquelles s'appuie le système comptable du gouvernement se trouvent dans les Lois constitutionnelles. Premièrement, tous les droits et revenus perçus, autres que ceux réservés aux provinces, « formeront le Trésor »; deuxièmement, le solde du Trésor, après certaines imputations préalables, « sera approprié par le Parlement du Canada ».

Le droit du Canada de lever des taxes et des impôts est inscrit dans les Lois constitutionnelles et prend une forme particulière dans les différentes lois adoptées par le Parlement. Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement afin de percevoir des revenus, dépenser ou emprunter. Tous les fonds perçus par les ministères et organismes doivent être déposés au Trésor. Tous les débours du Trésor pour les dépenses de fonctionnement, pour les prêts, placements et avances et pour le remboursement de la dette échue doivent être autorisés par le Parlement, au moyen des lois de crédits annuelles et d'autres textes de loi.

Les sociétés d'État détenues en propriété exclusive qui sont mandataires de Sa Majesté peuvent emprunter seulement lorsque des lois du Parlement les y autorisent. Ces lois précisent généralement une limite sur le montant des emprunts qui peuvent être en circulation à un moment donné. Les sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires peuvent emprunter sans autorisation parlementaire spécifique, même si de tels emprunts sont quelquefois garantis par le gouvernement en vertu d'autorisations parlementaires.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada comportent quatre états ainsi que des notes complémentaires.

Le premier est l'**état consolidé des résultats et du déficit accumulé**, lequel présente les revenus, les charges, le déficit ou l'excédent et les autres éléments du résultat global du gouvernement pour l'exercice et le montant net de l'accumulation des excédents et des déficits annuels depuis la Confédération.

Le deuxième est l'**état consolidé de la situation financière**, lequel présente la trésorerie et les placements du gouvernement, les montants dus au gouvernement et par celui-ci à la fin de l'exercice et les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les stocks. De plus, l'état consolidé présente le déficit accumulé du gouvernement ainsi que sa dette nette, laquelle provient de l'écart entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement.

Le troisième est l'**état consolidé de la variation de la dette nette**, lequel explique l'écart entre le déficit ou l'excédent annuel du gouvernement et la variation de la dette nette pour l'exercice. L'état consolidé présente la mesure dans laquelle les revenus constatés au cours de l'exercice ont suffi ou n'ont pas suffi pour faire face aux dépenses, en contraste avec les charges constatées dans le déficit ou l'excédent annuel.

Le quatrième est l'**état consolidé des flux de trésorerie**, lequel fournit de l'information sur la trésorerie du gouvernement générée ou utilisée par les activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisation, d'investissement et de financement.

Les autres sections de ce volume, de même que les volumes II et III des *Comptes publics du Canada*, fournissent de l'information supplémentaire plus détaillée à l'appui des états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés ne porte pas sur ces informations supplémentaires.

## Énoncé de responsabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement du Canada conformément aux conventions comptables énoncées à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public et lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés sont préparés sous la direction conjointe du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et du receveur général du Canada, en conformité avec la loi habilitante. Ces états financiers consolidés sont préparés selon la comptabilité d'exercice intégrale. L'information comprise dans ces états financiers consolidés est fondée, tout en tenant compte du seuil de signification, sur le jugement et sur les meilleures estimations du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits et dûment comptabilisées afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et de protéger les actifs et les biens du Canada confiés à l'administration gouvernementale. Le receveur général du Canada tient les comptes du Canada, lesquels constituent un registre sommaire centralisé des opérations financières du gouvernement. De l'information supplémentaire, si nécessaire, est obtenue des ministères, organismes, sociétés d'État, autres entreprises publiques et autres entités pour satisfaire aux exigences de comptabilité et de présentation de l'information.

Le gouvernement présente les états financiers consolidés au vérificateur général du Canada, qui les vérifie et fournit une opinion d'audit indépendante à la Chambre des communes. Les fonctions du vérificateur général du Canada à cet égard sont énoncées à l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*.

Chaque année, les états financiers consolidés sont déposés à la Chambre des communes par l'entremise des *Comptes publics du Canada* et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics. Le Comité présente au Parlement les résultats de son examen, de même que toutes recommandations qu'il peut y avoir à l'égard des états financiers consolidés et de l'opinion d'audit indépendante qui s'y rattache.

Au nom du gouvernement du Canada,

*La secrétaire du Conseil du Trésor  
du Canada,*



Yaprak Baltacıoğlu

*Le sous-ministre des Finances*



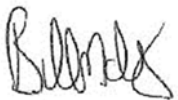
Paul Rochon

*Le sous-receveur général du Canada*



Marie Lemay

*Le contrôleur général du Canada*



Bill Matthews, FCPA, FCA

Le 6 septembre 2017



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## Rapport de l'auditeur indépendant

À la Chambre des communes

### Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés*

Le gouvernement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du gouvernement portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Canada au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada et présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, lesquelles sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis les méthodes comptables énoncées par le gouvernement du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCPA, FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 6 septembre 2017  
Ottawa, Canada

## Gouvernement du Canada

État consolidé des résultats et du déficit accumulé  
Exercice clos le 31 mars 2017

(en millions de dollars)

	2017		2016
	Budget (note 3)	Réel	Réel
<b>Revenus (note 19)</b>			
<i>Revenus fiscaux</i>			
<b>Revenus d'impôt sur le revenu</b>			
Particuliers.....	143 859	143 680	144 897
Sociétés.....	37 877	42 216	41 444
Non-résidents.....	6 256	7 071	6 505
<b>Total des revenus d'impôt sur le revenu</b> .....	<b>187 992</b>	<b>192 967</b>	<b>192 846</b>
<b>Autres taxes et droits</b>			
Taxe sur les produits et services.....	33 480	34 368	32 952
Taxes sur l'énergie.....	5 810	5 634	5 565
Droits de douane à l'importation.....	4 980	5 478	5 372
Autres taxes et droits d'accise.....	5 318	5 868	5 916
<b>Total des autres taxes et droits</b> .....	<b>49 588</b>	<b>51 348</b>	<b>49 805</b>
<b>Total des revenus fiscaux</b> .....	<b>237 580</b>	<b>244 315</b>	<b>242 651</b>
<i>Cotisations d'assurance-emploi</i> .....	<b>22 402</b>	<b>22 125</b>	<b>23 070</b>
<i>Autres revenus</i>			
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	5 939	5 655	7 916
Autres.....	19 816	19 267	19 494
Nets des opérations de change.....	1 922	2 133	2 322
<b>Total des autres revenus</b> .....	<b>27 677</b>	<b>27 055</b>	<b>29 732</b>
<b>Total des revenus</b> .....	<b>287 659</b>	<b>293 495</b>	<b>295 453</b>
<b>Charges (note 4 et note 19)</b>			
<i>Charges de programmes</i>			
<b>Paiements de transfert</b>			
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint.....	48 410	48 162	45 461
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.....	68 649	68 652	65 850
Assurance-emploi.....	21 123	20 711	19 419
Prestations pour enfants.....	21 869	22 065	18 025
Autres paiements de transfert.....	41 684	41 580	34 874
<b>Total des paiements de transfert</b> .....	<b>201 735</b>	<b>201 170</b>	<b>183 629</b>
<b>Autres charges</b> .....	<b>89 658</b>	<b>85 986</b>	<b>87 368</b>
<b>Total des charges de programmes</b> .....	<b>291 393</b>	<b>287 156</b>	<b>270 997</b>
<i>Frais de la dette publique</i> .....	<b>25 682</b>	<b>24 109</b>	<b>25 443</b>
<b>Total des charges</b> .....	<b>317 075</b>	<b>311 265</b>	<b>296 440</b>
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(29 416)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>(987)</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b> .....	<b>(615 986)</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(612 330)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (note 5 et note 14)</b> .....	<b>-</b>	<b>1 857</b>	<b>(2 669)</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice (note 5)</b> .....	<b>(645 402)</b>	<b>(631 899)</b>	<b>(615 986)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.

On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

## Gouvernement du Canada

État consolidé de la situation financière  
au 31 mars 2017

(en millions de dollars)

	2017	2016
<b>Passifs</b>		
<i>Créditeurs et charges à payer</i>		
Sommes à payer aux contribuables .....	55 077	53 697
Autres créditeurs et charges à payer .....	34 431	33 232
Provision pour passif éventuel (note 6) .....	16 511	12 562
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 7) .....	12 599	13 282
Revenus reportés .....	9 238	10 158
Intérêts et dette échue .....	4 663	4 922
<b>Total des créditeurs et charges à payer .....</b>	<b>132 519</b>	<b>127 853</b>
<i>Dette portant intérêt</i>		
Dette non échue (note 8) .....	713 633	688 211
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Régimes de retraite du secteur public (note 9) .....	151 806	152 227
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants (note 9) .....	93 568	85 681
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages futurs .....</b>	<b>245 374</b>	<b>237 908</b>
Autres passifs (note 10) .....	5 689	5 602
<b>Total de la dette portant intérêt .....</b>	<b>964 696</b>	<b>931 721</b>
<b>Total des passifs .....</b>	<b>1 097 215</b>	<b>1 059 574</b>
<b>Actifs financiers</b>		
<i>Trésorerie et créances</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 11) .....	36 500	38 570
Impôts à recevoir (note 12) .....	110 514	105 848
Autres créances (note 12) .....	11 041	10 270
<b>Total de la trésorerie et des créances .....</b>	<b>158 055</b>	<b>154 688</b>
<i>Comptes d'opérations de change (note 13) .....</i>	<b>98 797</b>	<b>93 539</b>
<i>Prêts, placements et avances</i>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques (note 14) .....	99 427	91 116
Autres prêts, placements et avances (note 15) .....	24 579	24 841
<b>Total des prêts, placements et avances .....</b>	<b>124 006</b>	<b>115 957</b>
<i>Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public (note 9) .....</i>	<b>1 900</b>	<b>1 639</b>
<b>Total des actifs financiers .....</b>	<b>382 758</b>	<b>365 823</b>
<b>Dette nette .....</b>	<b>(714 457)</b>	<b>(693 751)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 16) .....	69 676	65 838
Stocks .....	6 842	7 221
Charges payées d'avance et autres .....	6 040	4 706
<b>Total des actifs non financiers .....</b>	<b>82 558</b>	<b>77 765</b>
<b>Déficit accumulé (note 5) .....</b>	<b>(631 899)</b>	<b>(615 986)</b>
<b>Passif éventuel et obligations contractuelles (note 6 et note 18)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.

On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).



## Gouvernement du Canada

État consolidé de la variation de la dette nette  
Exercice clos le 31 mars 2017

(en millions de dollars)

	2017		2016
	Budget (note 3)	Réel	Réel
<b>Dette nette au début de l'exercice.....</b>	<b>(693 751)</b>	<b>(693 751)</b>	<b>(686 959)</b>
<b>Variation de la dette nette au cours de l'exercice</b>			
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(29 416)</b>	<b>(17 770)</b>	<b>(987)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(9 335)	(8 547)	(8 015)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	6 343	5 168	5 049
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	576	421	632
Gain net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	–	(880)	(157)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles .....</b>	<b>(2 416)</b>	<b>(3 838)</b>	<b>(2 491)</b>
<b>Variation due aux stocks .....</b>	<b>–</b>	<b>379</b>	<b>29</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance et autres .....</b>	<b>–</b>	<b>(1 334)</b>	<b>(674)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement .....</b>	<b>(31 832)</b>	<b>(22 563)</b>	<b>(4 123)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (note 5 et note 14) .....</b>	<b>–</b>	<b>1 857</b>	<b>(2 669)</b>
<b>Augmentation nette de la dette nette .....</b>	<b>(31 832)</b>	<b>(20 706)</b>	<b>(6 792)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(725 583)</b>	<b>(714 457)</b>	<b>(693 751)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.  
On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

## Gouvernement du Canada

## État consolidé des flux de trésorerie

## Exercice clos le 31 mars 2017

(en millions de dollars)

	2017	2016
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Déficit annuel</b> .....	<b>(17 770)</b>	<b>(987)</b>
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	(4 920)	(7 316)
Amortissement des immobilisations corporelles .....	5 168	5 049
Gain net sur cession d'immobilisations corporelles, incluant les ajustements .....	(880)	(157)
Réévaluations des swaps de devises .....	(627)	1 722
Variation des impôts à recevoir .....	(4 666)	(7 349)
Variation des régimes de retraite et autres avantages futurs .....	7 205	8 728
Variation des comptes d'opérations de change .....	(5 258)	(8 521)
Variation des créditeurs et charges à payer .....	3 120	2 739
Variation des liquidités données en nantissement à des contreparties .....	(316)	(6 557)
Variation nette des autres comptes .....	1 135	1 517
<b>Trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement</b> .....	<b>(17 809)</b>	<b>(11 132)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisation</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	(7 834)	(7 379)
Produits de cession d'immobilisations corporelles .....	421	632
<b>Trésorerie utilisée par les activités d'investissement en immobilisation</b> .....	<b>(7 413)</b>	<b>(6 747)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Opérations portant sur l'avoir .....	2 195	4 975
Émission de prêts et avances .....	(52 213)	(54 542)
Remboursement de prêts et avances .....	48 703	52 699
Émission d'autres prêts, placements et avances .....	(6 104)	(7 749)
Remboursement d'autres prêts, placements et avances .....	5 510	6 145
<b>Trésorerie (utilisée) générée par les activités d'investissement</b> .....	<b>(1 909)</b>	<b>1 528</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission d'emprunts en monnaie canadienne .....	507 483	452 850
Remboursement d'emprunts en monnaie canadienne .....	(477 549)	(435 143)
Émission d'emprunts en devises .....	21 702	26 817
Remboursement d'emprunts en devises .....	(26 575)	(24 602)
<b>Trésorerie générée par les activités de financement</b> .....	<b>25 061</b>	<b>19 922</b>
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>(2 070)</b>	<b>3 571</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b> .....	<b>38 570</b>	<b>34 999</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 11)</b> .....	<b>36 500</b>	<b>38 570</b>
<b>Renseignement supplémentaire</b>		
Trésorerie utilisée pour les intérêts .....	13 451	14 337

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états consolidés.

On trouvera des précisions dans d'autres sections (non vérifiées) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada

### 1. Sommaire des politiques comptables importantes

#### Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend toutes les organisations du gouvernement qui constituent l'entité légale du gouvernement ainsi que les autres organisations, incluant les sociétés d'État, qui sont des entités légales distinctes mais qui sont sous le contrôle du gouvernement. Aux fins de la communication de l'information financière, le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un organisme de sorte que les activités de celui-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. Toutes les organisations désignées comme ministères et sociétés d'État dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* sont incluses dans le périmètre comptable. D'autres organisations non énumérées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* peuvent également rencontrer la définition de contrôle et elles sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement si leurs revenus, charges, actifs ou passifs sont importants.

Certaines sociétés d'État et organismes sans but lucratif dépendent du gouvernement pour une portion de leur financement. Les sociétés d'État consolidées qui reçoivent un financement important du gouvernement sont : l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, Conseil des arts du Canada, Énergie atomique du Canada Limitée, la Société Radio-Canada et VIA Rail Canada Inc. Les organismes sans but lucratif consolidés qui reçoivent un financement important sont la Fondation canadienne pour l'innovation et la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans les présents états financiers ligne par ligne et selon une méthode de comptabilité uniforme après élimination des principales opérations et soldes réciproques. On trouvera des précisions sur ces entités consolidées à la section 4 (non vérifiée) de ce volume.

Les sociétés d'État entreprises sont des entreprises publiques en mesure de se procurer une bonne partie de leurs revenus grâce à leurs activités commerciales et sont par conséquent considérées financièrement autonomes. Les principales sociétés d'État entreprises comprennent la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société canadienne des postes et Exportation et développement Canada. En outre, il existe un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État, mais qui sont contrôlées par le gouvernement. On fait référence à ces sociétés en tant qu'autres entreprises publiques et comprennent les diverses administrations portuaires canadiennes. Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le Régime de pensions du Canada (RPC), qui comprend les actifs du RPC sous l'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, est exclu du périmètre comptable parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

#### Méthode de comptabilité

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative.

Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les dépenses fiscales qui sont en réduction des impôts payés ou payables sont considérées comme un dégrèvement et continueront à être déduites des revenus fiscaux correspondants. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts payés ou payables, sont considérées comme des autres paiements de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

Les revenus fiscaux non perçus à la fin de l'exercice et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont présentés respectivement comme impôts à recevoir et sommes à payer aux contribuables à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants comprennent également d'autres créances et créditeurs ayant trait à des sommes perçues par le régime fiscal telles que les impôts des provinces et des territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada à recevoir des particuliers et employeurs.

Les impôts perçus au nom des provinces et territoires gouvernementaux ne sont pas inclus dans les revenus fiscaux, ils sont inclus sous les créditeurs et charges à payer. Ils sont comptabilisés comme dus aux provinces et territoires gouvernementaux et distribués par le ministère des Finances selon les conditions des accords.

Les conventions suivantes s'appliquent pour chacune des sources spécifiques de revenus :

Les impôts sur le revenu sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt.

Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services (TPS) domestique sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et du crédit trimestriel de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice auquel il se rapporte.

Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées en tant que revenu dans l'exercice au moment où les gains assurables ont été gagnés.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les droits de licence de spectre sont comptabilisés comme revenus sur une base linéaire sur la durée de la licence. Les revenus reportés se composent de droits de licence de spectre et autres montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.

### **Charges**

Le gouvernement a trois principaux types de charges : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que les charges des sociétés d'État consolidées, et autres. Les régimes de retraite et avantages futurs des employés et des anciens combattants du secteur public compris dans les charges de personnel sont comptabilisés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sauf les évaluations pour les avantages futurs des anciens combattants et des indemnités des accidents du travail, pour lesquelles les avantages sont comptabilisés lorsque survient un événement donnant lieu à un passif. Les prestations pour les congés de maladie cumulés sont comptabilisées selon la méthode de répartition des prestations et les modifications aux régimes relatives aux services passés, compressions et règlements sont comptabilisés lorsque les coûts sont approuvés ou payés.

Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts et l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés y compris les montants découlant de l'extinction de la dette ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit moins les chèques et mandats en circulation. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme n'excédant normalement pas 31 jours.

## Comptes d'opérations de change

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont comptabilisés au coût. Les titres négociables sont ajustés en fonction de l'amortissement des escomptes et des primes d'émission. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date du règlement des opérations. Les coûts de transaction sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour toutes les catégories d'instruments financiers.

Les revenus de placements gagnés afférents aux comptes d'opérations de change ainsi que les réductions pour refléter une baisse de valeur durable de la juste valeur des titres sont inclus dans les revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les souscriptions du Canada au capital du Fonds monétaire international et les prêts au Fonds monétaire international sont comptabilisés au coût.

## Prêts, placements et avances

Les placements dans les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, qui comprennent les actifs et les passifs nets des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, sont comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu de laquelle le coût de l'avoir du gouvernement est réduit par les dividendes reçus et redressés pour refléter le résultat net annuel de ces sociétés après l'élimination des gains et des pertes interorganisationnels non réalisés. Ces sociétés suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les comptes de ces sociétés ne sont pas redressés pour être harmonisés à la méthode de comptabilité du gouvernement et les autres éléments du résultat global des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

Certaines sociétés d'État entreprises offrent des prêts à des emprunteurs à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Certains de ces prêts devraient être recouverts au moyen de crédits ultérieurs du gouvernement en vertu de divers programmes de subvention qui fournissent des fonds directement liés au remboursement du prêt. Pour ces prêts à recevoir, une provision pour moins-value du montant qui devrait être remboursé sur les crédits ultérieurs est comptabilisée afin de ramener leur valeur comptable à un montant qui se rapproche du montant à recouvrer auprès de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. La provision pour moins-value est basée sur les montants que recevront les emprunteurs qualifiés en vertu de divers programmes de subventions gouvernementales et le pourcentage de cette subvention qui devrait être appliqué au solde impayé du prêt.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter les conditions avantageuses des prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt.

Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des autres prêts, placements et avances à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. La provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances reflète la possibilité de pertes dues à la défaillance des montants recevables. L'estimation de la provision pour moins-value considère le risque de crédit de l'emprunteur, le nantissement fourni ainsi que l'historique des paiements. Quand il est déterminé qu'ils sont irrécouvrables, les autres prêts, placements et avances sont radiés. Les recouvrements subséquents sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus.

## Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 16. Pour certaines immobilisations corporelles dont les coûts ne sont pas facilement disponibles, comme les vieux bâtiments, les coûts actuels estimatifs ont été extrapolés rétrospectivement d'une manière systématique et rationnelle pour estimer les coûts d'origine. Les biens acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu du bail en utilisant le taux d'actualisation approprié qui est habituellement le plus faible du taux d'intérêt implicite du bail ou du taux d'intérêt marginal du gouvernement à la date d'entrée en vigueur du bail. Ces biens sont amortis selon la durée du bail ou la durée de vie utile estimative des biens selon la catégorie de biens. L'obligation correspondante est comptabilisée dans la dette non échue à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels. De plus, le coût des œuvres d'art et des collections de musées comprenant surtout des peintures, des sculptures, des dessins, des estampes, des photographies, des monuments, des films et des vidéos, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ces biens sont acquis.

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les articles dont le coût n'est pas facilement disponible ont été évalués en utilisant les meilleures estimations de la direction pour en déterminer le coût d'origine selon l'information disponible.

Les actifs non financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dette nette du gouvernement, mais par contre, ils sont déduits de la dette nette pour établir le déficit accumulé.

### **Dette non échue**

La dette non échue comprend la dette contractée sur les marchés, les réévaluations des swaps de devises, l'obligation découlant de contrat de location-acquisition et d'autres dettes non échues. La dette contractée sur les marchés est comptabilisée à la valeur nominale et est ajustée par les primes et les escomptes lesquels sont amortis de façon linéaire jusqu'à l'échéance du terme des titres respectifs. L'amortissement correspondant est comptabilisé dans les frais de la dette publique. Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est considérée comme un gain ou une perte dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et l'instrument d'emprunt est décomptabilisé. Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'une obligation est échangée avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris tout montant versé au moment de l'échange et actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 pour cent par rapport à la valeur actualisée du flux de trésorerie restant de la créance originale. Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatives à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. La détention par le gouvernement de ses propres titres, le cas échéant, sont déduits de la dette contractée sur les marchés afin de comptabiliser le passif à des tiers externes. Étant donné que le gouvernement n'emprunte pas expressément pour le compte des sociétés d'État entreprises, aucune compensation de la dette contractée sur les marchés en circulation et des prêts à ces sociétés n'est effectuée.

Les réévaluations des swaps de devises comprennent les profits et les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises dont le gouvernement s'est engagé.

L'obligation découlant de contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles en vertu des ententes de contrats de location-acquisition.

### **Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants**

Les prestations de retraite et autres avantages futurs pour employés et anciens combattants sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette évaluation actuarielle vise à déterminer la valeur actualisée des prestations acquises et se fonde sur diverses hypothèses actuarielles. Lorsque les données réelles des régimes diffèrent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, des gains ou pertes actuariels surviennent. En raison de leur caractère estimatif et parce que d'autres ajustements seront probablement nécessaires dans l'avenir, les gains et pertes actuariels ne sont pas comptabilisés immédiatement mais plutôt constatés sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, laquelle varie selon les régimes, ou sur l'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants en temps de guerre. La constatation des gains et pertes actuariels commence dans l'exercice qui suit les dates auxquelles les évaluations actuarielles en cause ont été effectuées. De plus, suite à une modification de régime, la constatation immédiate des pertes actuarielles nettes non constatées est exigée, pour un montant n'excédant pas la réduction correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées; similairement, des gains nets actuariels non constatés sont constatés immédiatement pour un montant n'excédant pas l'augmentation correspondante de l'obligation au titre des prestations constituées. À la suite d'une compression ou règlement de régimes, les gains ou pertes actuariels nets non constatés, reliés à la partie de l'obligation qui a subi une compression ou un règlement de régimes, sont reconnus immédiatement.

Les actifs de retraite comprennent les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) sont évalués à la valeur liée au marché et ajustés à la valeur du marché sur une période de cinq ans. Sous cette méthode, le rendement prévu des placements est comptabilisé immédiatement alors que la différence entre le rendement prévu et actuel des placements est comptabilisée dans les gains et pertes actuariels sur une période de cinq ans. La valeur liée au marché des placements est ajustée, si nécessaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépasse pas les limites de plus ou moins 10 pour cent de la valeur au marché des placements à la fin de l'exercice; toute différence est comptabilisée immédiatement par le biais des gains et pertes actuariels.

Les cotisations à recevoir des employés pour services passés sont actualisées à leur juste valeur approximative.

### **Passif éventuel**

Le passif éventuel, incluant la provision pour garanties, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

### **Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est basé sur le taux dont le terme est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu au renoncement d'avantages économiques futurs.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts estimatifs associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles. On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du gouvernement concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service d'une immobilisation seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. Le taux d'actualisation est une moyenne pondérée des taux qui reflète le coût d'emprunt du gouvernement à la reconnaissance initiale ainsi qu'aux révisions subséquentes des flux de trésorerie prévus, et qui est le plus étroitement associé à la période de règlement de l'obligation.

Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. Toute incertitude de mesure est également communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

### **Conversion des devises**

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis selon les taux en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé en fonction des activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets relatifs aux réévaluations des comptes d'opérations de change, de la dette, des swaps de devises et des contrats à terme sur devises sont présentés avec les revenus de placement provenant des comptes d'opérations de change à titre de revenus nets des opérations en devises. Les gains et les pertes nets liés aux prêts, placements et avances sont présentés avec les produits de placements provenant de ces prêts, placements et avances à titre d'autres revenus. Les gains et les pertes nets liés aux paiements de transfert sont présentés avec les charges de paiements de transfert à titre d'autres paiements de transfert. Les gains et les pertes nets liés à la vente ou à l'achat de biens ou de services en devises par les ministères sont présentés dans les autres charges.

### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers consolidés exige que le gouvernement effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées chaque année au 31 mars. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période de révision et des périodes ultérieures si elles touchent à la fois la période actuelle et les périodes ultérieures.

Une incertitude importante relative à la mesure est observée lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne à court terme quant au montant comptabilisé ou divulgué. On entend par court terme une période d'un an au plus à partir du 31 mars. Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude importante relative à la mesure en ce qui a trait aux montants déclarés au titre des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants. On observe également une incertitude relative à la mesure attribuable aux estimations et aux hypothèses dans la comptabilisation de la provision pour passif éventuel (note 6), des revenus fiscaux et des sommes connexes à recevoir et à payer, de la provision pour créances douteuses et des passifs environnementaux. Il est raisonnablement possible qu'à la suite d'une réévaluation à court terme par le gouvernement, ces estimations et hypothèses puissent nécessiter une importante modification des montants comptabilisés et/ou des renseignements divulgués dans les états financiers consolidés.

Les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont déterminées par calcul actuariel et la réalité peut diverger considérablement des hypothèses utilisées dans le calcul des avantages accumulés des plans. Au 31 mars 2017, un passif découlant des avantages futurs de 243 474 millions de dollars (236 269 millions de dollars en 2016) au titre des obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants est comptabilisé dans les états financiers. Les hypothèses actuarielles importantes utilisées dans la mesure des obligations relatives aux avantages ainsi qu'une analyse de sensibilité de l'incidence des modifications des hypothèses les plus importantes sur les états financiers consolidés sont présentées à la note 9.

Les revenus fiscaux, les sommes connexes à recevoir et à payer et la provision pour créances douteuses sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de montants estimés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation en fonction des paiements reçus. Les hypothèses clés utilisées dans l'estimation des revenus fiscaux sont que les acomptes provisionnels, les renseignements historiques sur les taux de remboursement, les paiements reçus lors de la remise de déclarations d'impôt et les montants à recevoir cotisés sont de bons indicateurs des revenus fiscaux gagnés mais non cotisés au 31 mars. L'hypothèse clé utilisée pour l'estimation de la provision générale pour créances douteuses est l'information historique sur le recouvrement, tel que décrit à la note 12. Les estimations sont assujetties à un contrôle a posteriori et sont peaufinées au besoin. En outre, les revenus fiscaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure découlant des oppositions où le contribuable a produit un des avis d'opposition. En date du 31 mars 2017, 16 409 millions de dollars d'impôts fédéraux font l'objet d'avis d'opposition (18 579 millions de dollars en 2016). Un montant est constaté en réduction des revenus fiscaux pour les cas où il a été déterminé que le gouvernement avait peu ou aucune possibilité d'éviter un règlement. Les méthodologies utilisées pour déterminer les estimations ont été appliquées de façon uniforme à l'année précédente.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont sujets à une incertitude relative à la mesure, tel que mentionné à la note 7, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés ou de la mise hors service des immobilisations, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement ou des coûts de la mise hors service d'immobilisation. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

### **Autres éléments du résultat global**

Les autres éléments du résultat global qui découlent de la comptabilisation des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement et sont comptabilisés directement au déficit accumulé et à la dette nette du gouvernement.

## **2. Information comparative**

Certains chiffres comparatifs de 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2017.

La nouvelle présentation classe les revenus et les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées avec les revenus et les charges des autres entités fédérales consolidées. Ce changement donne lieu à la reclassification de 4 544 millions de dollars des revenus des sociétés d'État aux autres revenus et à la fusion de 8 358 millions de dollars des charges des sociétés d'État avec les autres charges et les frais de la dette publique, ainsi que la reclassification de 177 millions de dollars des autres créateurs et charges à payer aux revenus reportés. Les tableaux dans la note 4, note 5 et la note 19 ont aussi été rajustés pour tenir compte de cette nouvelle classification.



Un élément distinct a été ajouté cette année dans l'état consolidé de la situation financière dans le but de présenter séparément les provisions des passifs éventuels. Ce changement donne lieu à la reclassification de 12 562 millions de dollars à ce nouvel élément provenant des autres créditeurs et charges à payer. La note 6 a été rajustée pour tenir compte de cette nouvelle classification.

En plus, dans l'État consolidé des flux de trésorerie, 1 483 millions de dollars a été reclassé de variation des créditeurs et charges à payer à la variation nette des autres comptes pour exclure l'impact des éléments sans effet sur la trésorerie.

### 3. Pouvoirs de dépenser et d'emprunter

#### a) Pouvoirs de dépenser

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Le gouvernement utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la préparation de son budget et des présents états financiers consolidés. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses, qui n'utilise qu'une méthode de comptabilité d'exercice partielle. Au cours de l'exercice, les dépenses ont été effectuées en vertu des autorisations indiquées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Limites des dépenses annuelles approuvées par le Parlement .....	103 671	95 358
Dépenses autorisées en vertu d'autres lois.....	155 466	158 135
Total des dépenses budgétaires autorisées .....	259 137	253 493
Moins : les montants disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs et les montants devenus périmés.....	13 183	12 094
Total des dépenses nettes.....	245 955	241 399
Effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice .....	65 310	55 041
Total des charges .....	311 265	296 440

L'utilisation des autorisations budgétaires de dépenser présentée dans le tableau qui précède diffère du total des charges comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. L'écart est attribuable à divers facteurs. Les pouvoirs de dépenser sont présentés selon une comptabilité d'exercice partielle, tandis que l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé est préparé selon la comptabilité d'exercice. Les opérations des comptes à fins déterminées consolidés et de certaines sociétés d'État ou autres entités contrôlées sont consolidées dans les états financiers consolidés, mais ne sont pas comprises dans les autorisations budgétaires de dépenser disponibles pour emploi. Les paiements de transfert à des organisations comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisés contre une autorisation budgétaire de dépenser au cours de l'exercice où ils sont versés à l'organisation, mais ils ne sont comptabilisés comme une charge consolidée que lorsqu'ils sont versés au bénéficiaire ultime à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement. Les provisions pour évaluation des actifs et des passifs ne sont également pas comprises dans les pouvoirs de dépenser.

Outre les autorisations budgétaires de dépenser, des dépenses non budgétaires de 217 341 millions de dollars (206 895 millions de dollars en 2016) ont été autorisées à titre de prêts, placements et avances. Un montant net de 51 913 millions de dollars (55 446 millions de dollars en 2016) a été utilisé, un montant de 145 millions de dollars (71 millions de dollars en 2016) est devenu périmé et un montant de 165 283 millions de dollars (151 378 millions de dollars en 2016) est disponible pour emploi au cours des exercices ultérieurs.

On trouvera des précisions concernant la provenance et l'utilisation des autorisations (non vérifiées) et les détails concernant les dépenses ministérielles au volume II des *Comptes publics du Canada*.

#### b) Dépassement des pouvoirs de dépenser

Il n'y a pas de dépassement des pouvoirs de dépenser en 2016-2017.

#### c) Pouvoirs d'emprunter

Le gouvernement ne peut emprunter que si le Parlement l'y autorise. Cette autorisation est incluse à la Partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'article 43.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* permet au gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des Finances à contracter des emprunts pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. En 2017, le gouverneur en conseil a spécifié que la somme maximale du principal qui pouvait être empruntée durant l'exercice était de 325 000 millions de dollars (270 000 millions de dollars en 2016). La somme maximale du principal est la somme de *i*) l'encours des bons du Trésor maximum en circulation au cours de l'exercice, *ii*) la valeur totale du refinancement et des nouvelles émissions prévues des obligations négociables et des titres au détail, *iii*) un montant pour faciliter la gestion de la dette et des comptes d'opération de change pendant l'exercice. Au cours de l'exercice, une somme de 276 216 millions de dollars (237 867 millions de dollars en 2016) provenant de cette autorisation d'emprunter a été utilisée.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### d) Source des montants du budget

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2016-2017 dans le plan budgétaire de mars 2016 (Budget de 2016). Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2016-2017, les montants du Budget de 2016 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, avec aucune incidence globale sur le déficit annuel budgétisé de 2016-2017.

Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget de 2016, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent.

## 4. Charges

Les charges apparaissant à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé comprennent :

### a) Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement

(en millions de dollars)

	2017	2016
Transfert canadien en matière de santé .....	36 057	34 025
Transfert canadien en matière de programmes sociaux .....	13 348	12 959
Accords fiscaux .....	17 145	16 893
Autres principaux transferts.....	2 102	1 973
Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement .....	68 652	65 850

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et à la section 1 (non vérifiée) du volume II des *Comptes publics du Canada*.

### b) Autres paiements de transfert

Les autres paiements de transfert, totalisant un montant de 41 580 millions de dollars (34 874 millions de dollars en 2016), comprennent les montants divers versés dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, d'effectuer de la recherche, de fournir de l'aide au développement international, de soutenir les soins de santé et d'infrastructure des collectivités des Premières Nations et Inuits, de soutenir le logement social et les familles et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées ainsi que d'autres paiements divers. Les autres types de paiements de transfert sont fournis par les ministères en fonction de leurs mandats législatifs ministériels. On trouvera des précisions au tableau 3.6 de la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

### c) Frais de la dette publique

(en millions de dollars)

	2017	2016
Frais de la dette publique reliés à la dette non échue		
Intérêts sur la dette non échue.....	12 527	13 203
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor .....	765	871
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes.....	1 171	1 503
Réévaluation des swaps de devises.....	(335)	(487)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts.....	10	11
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	200	209
Autre dette non échue .....	82	83
Total .....	14 420	15 393
Charges d'intérêts relatives aux régimes de retraite et autres avantages futurs.....	9 482	9 843
Autres passifs.....	207	207
Total des frais de la dette publique.....	24 109	25 443

On trouvera des précisions à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

## d) Charges totales par secteur

Le gouvernement a défini les secteurs par portefeuilles ministériels, lesquels regroupent les activités des ministères, organismes et les sociétés d'États et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables au Parlement. Des informations sectorielles supplémentaires sont fournies à la note 19. Le tableau suivant présente les charges totales par secteur après l'élimination des opérations internes :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Portefeuilles ministériels		
Affaires autochtones et du Nord.....	12 435	9 251
Affaires mondiales.....	8 740	9 339
Agriculture et Agroalimentaire.....	3 003	2 240
Anciens Combattants.....	953	929
Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	22	21
Conseil du Trésor.....	3 140	4 214
Conseil privé.....	308	671
Défense nationale.....	25 813	28 759
Environnement et Changement climatique.....	1 803	1 642
Famille, Enfants et Développement social.....	82 191	81 743
Finances.....	91 377	90 176
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté.....	2 304	2 221
Infrastructure et Collectivités.....	3 628	3 411
Innovation, Sciences et Développement économique.....	7 389	4 566
Justice.....	1 651	1 615
Parlement.....	628	571
Patrimoine canadien.....	4 088	3 703
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	2 034	1 638
Ressources naturelles.....	2 011	2 486
Revenu national.....	30 804	22 199
Santé.....	6 748	6 325
Sécurité publique et Protection civile.....	11 469	10 996
Services publics et Approvisionnement.....	4 415	4 344
Transports.....	2 275	3 146
Provision pour évaluation et autres éléments.....	2 036	234
<b>Total des charges.....</b>	<b>311 265</b>	<b>296 440</b>

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### e) Charges totales par type de ressources utilisées pour le fonctionnement

L'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et le tableau précédent présentent le détail des charges par secteur, ce qui représente les charges engagées pour chacune des principales fonctions du gouvernement. Le tableau suivant présente le détail de ces charges selon les principaux articles de charges :

(en millions de dollars)

Articles de charges	2017	2016
Paiements de transfert.....	201 170	183 629
Autres charges		
Personnel.....	50 108	51 837
Transports et communications.....	2 770	2 638
Information.....	278	302
Services professionnels et spéciaux.....	9 702	9 336
Location.....	2 293	2 268
Réparation et entretien.....	3 334	3 044
Services publics, fournitures et approvisionnements.....	3 129	3 061
Autres subventions et charges.....	9 047	9 689
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 168	5 049
Perte nette sur cession de biens.....	157	144
Total des autres charges.....	85 986	87 368
Total des charges de programmes.....	287 156	270 997
Frais de la dette publique.....	24 109	25 443
Total des charges.....	311 265	296 440

On trouvera des précisions sur le rapprochement des articles de charges et des articles de dépenses à la section 3 (non vérifiée) de ce volume et des précisions sur les dépenses ministérielles par article à la section 1 (non vérifiée) du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

## 5. Déficit accumulé

Certains comptes à fins déterminées sont compris dans les revenus et les charges du gouvernement. Les lois habilitantes exigent que les revenus reçus pour les fins déterminées dans les lois soient crédités à ces comptes et que les paiements qui s'y rattachent soient imputés à ces comptes. Toute insuffisance des revenus par rapport aux paiements doit être comblée à même les revenus futurs ou les virements crédités à ces comptes. Le tableau suivant présente le solde de ces comptes consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global qui sont inclus dans le déficit accumulé :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Déficit accumulé, excluant les comptes à fins déterminées consolidés et le cumul des autres éléments du résultat global <sup>1</sup> .....	(637 236)	(621 196)
Comptes à fins déterminées consolidés		
Compte des opérations de l'assurance-emploi.....	2 999	2 915
Autres comptes d'assurance.....	716	711
Autres comptes consolidés.....	328	326
	(633 193)	(617 244)
Cumul des autres éléments du résultat global.....	1 294	1 258
Déficit accumulé.....	(631 899)	(615 986)

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

<sup>1</sup> Ce montant comprend les gains et les pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques qui font partie intégrante des autres éléments du résultat global mais qui sont comptabilisés directement au déficit accumulé, et ne sont donc pas une composante du cumul des autres éléments du résultat global.

## Cumul des autres éléments du résultat global

Pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers découlent d'une variation de la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente ou des instruments dérivés utilisés dans les activités de couverture et sont exclus du calcul du résultat net jusqu'à ce qu'ils se matérialisent. Les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite et autres avantages futurs des employés reflètent la différence entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs du régime ainsi que des différences entre les résultats réels et les résultats attendus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies. Ces gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement aux bénéfices non répartis sans reclassement au résultat net au cours d'une période ultérieure.

Les autres éléments du résultat global sont exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialiseront, les montants correspondants seront reclassés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et seront, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés.

Le tableau suivant présente les différentes composantes des autres éléments du résultat global ainsi que le cumul des autres éléments du résultat global inclus dans le déficit accumulé du gouvernement :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice .....	1 258	3 859
Autres éléments du résultat global		
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers disponibles à la vente.....	54	(2 577)
Variation nette de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures.....	(18)	(24)
Gains (pertes) actuarielles sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés.....	1 821	(68)
Total .....	1 857	(2 669)
Moins : Gains (pertes) actuarielles sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés comptabilisés directement au déficit accumulé .....	1 821	(68)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice .....	1 294	1 258

## 6. Provision et passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités et sa résolution ultime est inconnue. Une provision est enregistrée quand l'obligation potentielle est évaluée à probable de devenir une obligation réelle et une estimation raisonnable de la perte peut être établie. Les éléments qui composent le passif éventuel sont : les garanties accordées par le gouvernement, les organisations internationales, les réclamations et les causes en instance et imminentes et les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires.

### a) Garanties accordées par le gouvernement

Les garanties accordées par le gouvernement comprennent les garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les garanties sur prêts, les programmes d'assurance gérés par le gouvernement et autres garanties explicites. Au 31 mars 2017, le montant du capital non remboursé pour les garanties accordées par le gouvernement s'élève à 544 549 millions de dollars (490 557 millions de dollars en 2016) pour lesquelles une provision de 282 millions de dollars (312 millions de dollars en 2016) a été comptabilisée sous la provision pour passif éventuel dans l'État consolidé de la situation financière. La limite autorisée, s'il y a lieu, s'établit à 404 482 millions de dollars (357 360 millions de dollars en 2016) pour un montant de 267 990 millions de dollars (224 095 millions de dollars en 2016) de garanties accordées par le gouvernement. Du montant total de garanties, 276 559 millions de dollars (266 434 millions de dollars en 2016) représentent des garanties sur les emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises mandataires pour lesquelles aucune limite autorisée n'a été établie et aucune provision (aucune provision en 2016) n'a été comptabilisée.

### b) Organisations internationales

Le gouvernement détient du capital rachetable dans certaines organisations internationales qui pourrait nécessiter des paiements à ces organismes. Au 31 mars 2017, le capital rachetable s'élève à 31 780 millions de dollars (31 041 millions de dollars en 2016). Aucun paiement n'a été demandé par les organisations internationales ou payé par le gouvernement au cours de l'année liée au capital rachetable (aucun en 2016).

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### c) Réclamations et causes en instance et imminentes

Il existe des milliers de cas de réclamations et causes en instance et imminentes contre le gouvernement. Ces réclamations comprennent des cas où les sommes réclamées sont mentionnées et d'autres cas qui n'en mentionnent aucune. Bien que le montant total de ces recours soit important, leur dénouement ne peut être évalué dans tous les cas. Par conséquent, les provisions comptabilisées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction selon une base de cas par cas. Le gouvernement a comptabilisé une provision pour les réclamations et les causes pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Dans les cas où l'estimation de la perte est fondée sur une fourchette de montants, le montant comptabilisé à l'intérieur de la fourchette est la meilleure estimation de la gestion de la perte éventuelle qui peut être un montant inférieur au maximum de la fourchette. Il existe un risque significatif que le passif soit supérieur au montant qui a été comptabilisé. Les réclamations et causes pour lesquelles le dénouement est indéterminable et pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé s'élèvent à environ 9 354 millions de dollars (8 679 millions de dollars en 2016). Certaines réclamations importantes sont décrites ci-dessous :

*Revendications territoriales globales* : Les revendications territoriales globales visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques. Il y a présentement 70 (76 en 2016) revendications territoriales globales en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 5 276 millions de dollars (5 158 millions de dollars en 2016) a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

*Revendications particulières* : Les revendications particulières portent sur des anciens griefs des Premières Nations concernant les obligations du Canada en vertu de traités historiques ou la manière dont il a géré les fonds et les autres biens des Premières Nations. Le gouvernement du Canada négocie des règlements avec la Première Nation lorsqu'une revendication démontre une obligation légale non résolue. Il y a présentement 528 (503 en 2016) revendications particulières en cours de négociation, admises pour la négociation ou à l'étude. Un passif de 5 311 millions de dollars (4 531 millions de dollars en 2016) a été estimé et comptabilisé pour les revendications qui ont progressées au point où la quantification est possible. Ce montant estimatif comprend des projections fondées sur les taux historiques et les coûts de règlement de revendications similaires.

*Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel* : Les passifs éventuels comprennent les impôts fédéraux qui ont déjà fait l'objet de cotisations, mais pour lesquels il y a un appel devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada. En date du 31 mars 2017, 5 588 millions de dollars (5 780 millions de dollars en 2016) faisait l'objet d'appels devant les tribunaux. Le gouvernement a comptabilisé au poste des sommes à payer aux contribuables ou en réduction des sommes à recevoir des contribuables, selon le cas, les montants estimatifs faisant l'objet d'appels qui pourraient être perdus selon toute probabilité et qu'il est possible d'évaluer avec suffisamment de certitude.

### d) Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Quatre sociétés d'État entreprises mandataires administrent des programmes d'assurance pour le gouvernement. Advenant que ces sociétés manquent de fonds pour rencontrer leurs obligations, le gouvernement devra fournir les montants nécessaires. La Société d'assurance-dépôts du Canada administre le Fonds d'assurance-dépôts qui assure, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant, les dépôts effectués auprès de chacune des banques, compagnies de fiducie ou de prêts qui en sont membres; la Société canadienne d'hypothèques et de logement administre le Fonds d'assurance hypothécaire qui assure les prêts hypothécaires consentis par les institutions privées sur les propriétés résidentielles au Canada et le Fonds de garanties des titres hypothécaires qui garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux investisseurs de titres en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* dans le cadre du Programme des titres hypothécaires et des obligations émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation par l'entremise du Programme des obligations hypothécaires du Canada; Exportation et développement Canada assure les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter le commerce d'exportation et Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Au 31 mars 2017, le total des assurances en vigueur s'élève à 1 728 312 millions de dollars (1 672 619 millions de dollars en 2016). Le gouvernement prévoit que les quatre sociétés pourront combler le coût des réclamations courantes et éventuelles.

On trouvera plus de précisions sur les passifs éventuels à la section 11 (non vérifiée) de ce volume.

## 7. Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluent :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés .....	5 944	6 274
Moins recouvrements prévus .....	(27)	(31)
Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés.....	5 917	6 243
Autres éléments de passif environnemental .....	184	272
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	6 498	6 767
Total du passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations .....	12 599	13 282

## a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une « Approche fédérale en matière de lieux contaminés » qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le gouvernement a relevé environ 7 500 sites (7 900 sites en 2016) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé environ 2 400 sites (2 400 sites en 2016) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif brut de 5 705 millions de dollars (5 954 millions de dollars en 2016) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des experts environnementaux. De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. En conséquence, il existe 4 100 sites non évalués (4 300 sites en 2016) pour lesquels un passif estimé de 239 millions de dollars (320 millions de dollars en 2016) a été enregistré basé sur ce modèle. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 5 944 millions de dollars (6 274 millions de dollars en 2016), constitue la meilleure estimation du gouvernement concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 1 000 sites restants (1 200 sites en 2016). Certains de ces sites sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le gouvernement ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2017 et du 31 mars 2016. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2 pour cent (2 pour cent en 2016). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé les taux d'intérêt débiteurs du Trésor du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux emprunts à échéance similaire pour actualiser les dépenses futures estimatives. Pour les coûts d'assainissement qui incluent des rentrées de fonds futures s'étendant sur plus de 25 ans, le taux d'intérêt débiteur du Trésor de 25 ans du gouvernement du Canada est utilisé comme taux d'actualisation.

Les taux d'actualisation de mars 2017 vont de 0,89 pour cent (0,62 pour cent en 2016) pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,55 pour cent (2,13 pour cent en 2016) pour les emprunts qui échoient à 25 ans ou plus.

(en millions de dollars)

	2017				2016			
	Nombre de sites	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs	Nombre de sites	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs
Anciens sites d'exploration minérale <sup>1</sup> .....	113	2 942	5 828	27	111	3 160	5 954	31
Matières radioactives <sup>2</sup> .....	8	1 088	1 220	–	5	1 116	1 298	–
Sites militaires et anciens sites militaires <sup>3</sup> .....	252	519	535	–	288	574	594	–
Pratiques relatives aux combustibles <sup>4</sup> .....	1 331	367	377	–	1 203	385	393	–
Installations marines/sites aquatiques <sup>5</sup> .....	2 894	369	399	–	3 294	290	301	–
Décharges <sup>6</sup> .....	971	292	303	–	938	359	370	–
Autre <sup>7</sup> .....	892	367	373	–	900	390	393	–
Total.....	6 461	5 944	9 035	27	6 739	6 274	9 303	31

<sup>1</sup> Contamination associée aux anciennes activités d'exploitation minière, p. ex., métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>2</sup> Contamination associée aux anciennes activités nucléaires, p. ex., déchets radioactifs de faible activité, isotopes radioactifs.

<sup>3</sup> Contamination associée à l'exploitation de sites militaires et anciens sites militaires, où les activités comme la manipulation et l'entreposage des combustibles, les décharges, la peinture à base de métaux ou de BPC utilisé pour les bâtiments ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., hydrocarbures pétroliers, BPC, métaux lourds. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>4</sup> Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex., déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène).

<sup>5</sup> Contamination associée à l'exploitation des biens maritimes, comme les installations portuaires, les ports, les systèmes de navigation, les stations de phare, les stations hydrométriques, où les activités comme l'entreposage et la manipulation des combustibles, l'utilisation de peinture à base de métaux sur les stations de phare ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

<sup>6</sup> Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

<sup>7</sup> Contamination provenant d'autres sources, comme l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais aux sites agricoles, l'utilisation de BPC, les zones d'entraînement à la lutte contre les incendies, les champs de tir et les installations d'entraînement, l'exploitation de biens comme les aéroports, les chemins de fer et les routes où des activités comme l'entreposage ou la manipulation des combustibles, les décharges et les zones d'entreposage des produits chimiques ont entraîné une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex., métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

De plus durant l'année, 800 sites ont été fermés (1 200 sites en 2016), car ils ont été soit assainis, soit évalués et ne répondent plus aux critères de comptabilisation d'un passif.

### b) Autres éléments de passif environnemental

Le gouvernement a relevé environ 635 sites où l'on soupçonne la présence d'UXO (893 en 2016) pour lesquels des actions de déminage pourraient s'avérer nécessaires. De ces sites, 68 (61 en 2016) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations du gouvernement, on a comptabilisé un passif de 184 millions de dollars (272 millions de dollars en 2016) en vue des activités d'élimination sur 10 des sites à UXO confirmés (10 en 2016). L'assainissement a été effectué sur un de ces sites (14 en 2016) et il sera fermé au cours du prochain exercice financier. Les 624 autres sites suspects en sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. De ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 68 d'entre eux, impossible à déterminer pour 146 et improbable pour les 410 autres.

### c) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation au titre de la mise hors service des immobilisations s'élève à 6 498 millions de dollars (6 767 millions de dollars en 2016), dont Énergie atomique du Canada limitée a enregistré 6 492 millions de dollars (6 763 millions de dollars en 2016) pour la mise hors service de centrales nucléaires.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Solde d'ouverture .....	6 767	6 502
Passifs réglés .....	(251)	(219)
Révision des estimations .....	(280)	233
Charge de désactualisation <sup>1</sup> .....	262	251
Solde de clôture .....	6 498	6 767

<sup>1</sup> La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 16 546 millions de dollars (17 614 millions de dollars au 31 mars 2016).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	2017	2016
Taux moyen pondéré d'actualisation .....	3,88 %	3,88 %
Période d'actualisation .....	147 ans	148 ans
Taux d'inflation .....	1,70 %	1,70 %

Les efforts continus du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, les sites touchés par les UXO et les obligations liées à la mise hors service des immobilisations peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires.



**8. Dette non échue**

La dette non échue comprend :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Dette contractée sur les marchés		
Payable en monnaie canadienne .....	677 513	647 244
Payable en devises .....	17 609	22 482
Total .....	695 122	669 726
Escomptes et primes non amortis de la dette contractée sur les marchés .....	5 322	5 047
Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis .....	700 444	674 773
Réévaluation des swaps de devises .....	7 764	8 391
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	3 226	3 477
Autre dette non échue .....	2 199	1 570
Total de la dette non échue .....	713 633	688 211

Les escomptes non amortis découlent des bons du Trésor et des bons du Canada qui sont émis à escompte au lieu de porter intérêt. Les escomptes ou primes découlent également du programme de rachat des obligations du gouvernement et de l'émission de la dette sur les marchés, lorsque la valeur nominale de l'instrument émis diffère du produit reçu. La partie non amortie représente le montant de la prime et de l'escompte n'ayant pas encore été constaté à titre de frais de la dette publique.

Au 31 mars 2017, la juste valeur de la dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis s'établit à 751 856 millions de dollars (742 648 millions de dollars en 2016). La juste valeur des obligations négociables libellées en dollars canadiens et en devises, des bons du Trésor émis en dollars canadiens, des bons du Canada et des billets à moyen terme émis en dollars américains et en euros, est calculée en utilisant les cotes des marchés ou la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice.

Le gouvernement a signé des contrats d'échanges de devises individuels avec différentes contreparties. Les modalités de ces contrats, qui sont toujours en vigueur, sont établies à partir des ententes maîtresses de la International Swaps and Derivatives Association (ISDA) en place dans chaque contrepartie. Les échanges de devises servent principalement à financer les niveaux d'actif libellés en devises dans les comptes d'opérations de change.

Les réévaluations d'échanges de devises comprennent 1 636 millions de dollars (757 millions de dollars au 31 mars 2016) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément d'actif en devise nette pour le gouvernement après réévaluation et 9 400 millions de dollars (9 148 millions de dollars au 31 mars 2016) liés à des contrats d'échanges de devises individuels qui ont une valeur d'élément de passif en devise nette, avec comme résultat global une réévaluation de passif nette d'échanges de devises de 7 764 millions de dollars (8 391 millions de dollars au 31 mars 2016).

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### a) Dette contractée sur les marchés

Le tableau suivant présente l'échéance contractuelle et les taux d'intérêt des émissions de dette par devise et par catégorie d'instruments à leur valeur brute (en dollars canadiens) et les taux d'intérêt effectifs annuels moyens pondérés au 31 mars 2017 :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	Obligations négociables			Bons du trésor	Titres au détail <sup>1</sup>	Bons du Canada	Billet à moyen terme		Total
	CAD	USD	Euro			USD	USD	Euro	
2018 .....	68 132	4 654	–	136 700	920	3 521	–	–	213 927
2019 .....	91 357	4 011	–	–	1 682	–	332	–	97 382
2020 .....	69 250	5	2 838	–	1 260	–	1 230	–	74 583
2021 .....	40 467	–	–	–	321	–	765	213	41 766
2022 .....	49 851	–	–	–	350	–	67	–	50 268
2023 et ultérieurs .....	216 805	–	–	–	–	–	–	–	216 805
	535 862	8 670	2 838	136 700	4 533	3 521	2 394	213	694 731
Moins : Titres détenus par le gouvernement sur la dette non échue et redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	(418)	27	–	–	–	–	–	–	(391)
Total de la dette contractée sur les marchés ..	536 280	8 643	2 838	136 700	4 533	3 521	2 394	213	695 122
Nature du taux d'intérêt <sup>3</sup>	Fixe <sup>4</sup>	Fixe	Fixe	Variable	Variable	Variable	Fixe et variable	Fixe	
Taux d'intérêt effectif annuel moyen pondéré .....	2,26	1,38	3,50	0,54	0,66	0,77	1,14	0,15	
Fourchette des taux d'intérêt .....	0,25 - 10,50	1,13 - 9,70	3,50	0,46 - 0,65	0,50 - 1,40	0,42 - 1,02	0,95 - 2,30	0,15	

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Comprend 3 266 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada ayant des dates d'échéances fixes qui sont remboursables à vue.

<sup>2</sup> Comprend 27 millions de dollars de titres détenus pour le remboursement de la dette non échue, 4 millions de dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 422 millions de dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées.

<sup>3</sup> Une dette ayant une échéance de moins d'un an est considérée comme ayant un taux d'intérêt variable. Pour les obligations négociables et les billets en devises, certains des taux d'intérêt fixes ont été convertis en taux variables en vertu d'accords de swaps.

<sup>4</sup> Comprend des obligations à rendement réel qui ont une composante variable en fonction de l'indice des prix à la consommation.

### b) Obligation découlant de contrats de location-acquisition

L'obligation totale en vertu de contrats de location-acquisition au 31 mars 2017 s'élève à 3 226 millions de dollars (3 477 millions de dollars en 2016). Les intérêts de 200 millions de dollars (209 millions de dollars en 2016) liés à cette obligation sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et font partie des frais de la dette publique. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces baux se résument ainsi :

(en millions de dollars)

Exercice	2017
2018 .....	495
2019 .....	464
2020 .....	358
2021 .....	302
2022 .....	287
2023 et ultérieurs .....	3 159
Total des paiements minimaux exigibles en vertu de baux .....	5 065
Moins : intérêts théoriques au taux d'actualisation moyen de 5,58 pour cent .....	1 839
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	3 226

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Un nombre important de contrats de location-acquisition ont une durée depuis leur entrée en vigueur qui se retrouve dans un intervalle de 10 à 25 ans.

## 9. Régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

### a) Aperçu des régimes

#### i. Prestations de retraite

Le gouvernement parraine un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées couvrant presque tous les employés de la fonction publique fédérale ainsi que ceux de certains organismes de la fonction publique tels que définies dans la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les gouvernements territoriaux, les membres des Forces canadiennes (incluant la force de réserve), les membres de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires, y compris les sénateurs. Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada constituent les trois principaux régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement. De plus, certaines sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la présente note, l'expression « employés » est utilisée d'une manière générale et s'applique aux participants des régimes de tous ces groupes.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont conçus pour fournir aux employés un revenu de retraite au cours de leur vie et, dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, sont indexés au taux d'inflation. L'indexation pour les régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées varie selon les différents régimes. En cas de décès, les régimes de retraite fournissent un revenu aux survivants et aux personnes à charge admissibles du participant.

Les prestations de retraite s'accumulent généralement comme suit :

Pour les trois principaux régimes de retraite, l'accumulation des prestations de retraite se base généralement sur la rémunération moyenne d'un membre durant les cinq meilleures années consécutives de rémunération ainsi que sur les années de services ouvrant droit à pension. Les membres des régimes peuvent accumuler jusqu'à un maximum de 35 ans à un taux de deux pour cent par année de service ouvrant droit à pension. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.

Pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, les prestations s'accumulent sur la base du total du service ouvrant droit à pension et des gains ouvrant droit à pension sur la période de service.

Pour le régime d'allocation de retraite des parlementaires, les allocations de base de retraite des parlementaires s'accumulent à un taux de trois pour cent par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 pour cent de la moyenne de l'indemnité de session et/ou des gains ouvrant droit à pension du membre, selon le cas. Pour le service rendu après le 31 décembre 2015, les allocations de retraite sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dès l'âge de 60 ans. Les parlementaires ont droit à des prestations après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans.

Pour les juges de nomination fédérale, les prestations de retraite ne comportent pas de taux explicite de constitution. Cependant, les juges de nomination fédérale peuvent prendre leur retraite avec une pension équivalente aux deux tiers du traitement salarial attaché à leur bureau lorsque le participant a complété 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à au moins 80.

Dans le cas des régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, les prestations s'accumulent selon les conditions des régimes; généralement basée sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne des gains ouvrant droit à pension selon les conditions du régime. Certains des régimes ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

#### ii. Autres régimes d'avantages futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement et certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent différents types de régimes d'avantages futurs dont les conditions peuvent varier. Les employés peuvent se prévaloir des prestations pendant ou après l'emploi ou à la retraite. Les autres avantages futurs incluent les prestations d'invalidité et autres indemnités associées aux anciens combattants, aux membres actifs et aux membres retraités des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi qu'à leurs survivants et personnes à charge, les prestations de soins de santé et de soins dentaires offerts aux retraités et aux personnes à leur charge, les droits à des prestations de congés de maladie cumulés, les indemnités de départ et les indemnités d'accidents de travail.

### b) Modalités de financement

Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine. Conformément aux lois sur les pensions, les transactions de prestations de retraite capitalisées et non capitalisées sont comptabilisées dans les comptes de pension à même les comptes du Canada. On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

### **i. Prestations de retraite capitalisées**

Les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations des employés et des employeurs ainsi que les revenus de placements. Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement pour les services postérieurs à mars 2000 qui entre dans le cadre des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public ainsi que tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve. Un montant égal aux cotisations net des prestations payées et autres frais ayant trait aux services postérieurs qui est investi par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP). Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités consolidées.

### **ii. Prestations de retraite non capitalisées**

Pour les prestations de retraite non capitalisées, des investissements séparés sur les marchés financiers ne sont pas maintenus. Ceux-ci sont liés aux services antérieurs à avril 2000 et seulement aux services postérieurs à mars 2000 qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi qu'aux régimes de retraite de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées. Les cotisations des employés et de l'employeur pour les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux du gouvernement. Les cotisations se chiffrent à 408 millions de dollars (1 036 millions de dollars en 2016) duquel 352 millions de dollars (979 millions de dollars en 2016) de dollars représente les cotisations versées de l'employeur et 56 millions de dollars (57 millions de dollars en 2016) de dollars représente les cotisations versées des employés.

### **iii. Autres avantages futurs**

Les autres régimes d'avantages futurs pour les employés et les anciens combattants parrainés par le gouvernement et presque tous ceux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas capitalisés. Les régimes de soins de santé et de soins dentaires des employés retraités sont des régimes contributifs pour lesquels les cotisations des membres à la retraite sont versées afin d'obtenir une couverture. Ces cotisations se sont élevées à 332 millions de dollars (277 millions de dollars en 2016). Les coûts des prestations acquises et les prestations versées sont présentés nets de ces cotisations. Plus de précisions sur ces comptes se trouvent à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## **c) Évaluations actuarielles**

### **i. Aux fins de financement**

En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont établies au moins tous les trois ans afin de déterminer l'état des régimes de retraite, ainsi que pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le financement des obligations au titre des prestations de retraite du gouvernement. Les hypothèses actuarielles sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations de l'Actuaire.

Les plus récentes évaluations triennales des régimes de retraite ont été effectuées au 31 mars 2014 pour la fonction publique; au 31 mars 2015 pour l'évaluation du régime de la Gendarmerie royale du Canada; et au 31 mars 2016 pour les Forces canadiennes – Force régulière, les Forces canadiennes – Force de réserve, les parlementaires et les juges de nomination fédérale, qui sont actuellement en cours.

Les régimes de retraite privés fédéraux parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et tenus de respecter les directives du surintendant des institutions financières. Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans, ou plus souvent selon la situation financière du régime.

### **ii. Aux fins de comptabilisation**

Les évaluations actuarielles des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants sont effectuées chaque année pour évaluer, présenter les obligations et imputer les coûts des prestations pour la période. Les évaluations actuarielles sont effectuées au 31 mars, sauf celles de certaines sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont menées au 31 décembre. Les évaluations actuarielles sont basées sur les évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours de préparation pour fins de capitalisation lorsque nécessaire, par rapport à la majorité des hypothèses démographiques. Les autres hypothèses sous-jacentes aux évaluations sont basées sur les meilleures estimations du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées.

d) Changements aux régimes

i. Modifications aux régimes

En 2017, des modifications ont été apportées aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants, ce qui a permis d'améliorer et d'élargir l'accès à certains avantages. Celles-ci comprennent :

l'introduction d'une nouvelle prestation pour les études et la formation à l'intention des anciens combattants;

des améliorations aux services de transition de carrière;

le remplacement du programme de la prestation de secourisme pour les aidants familiaux avec le programme d'allocation de reconnaissance des aidants naturels qui offre un avantage mensuel plus généreux payable directement aux aidants naturels;

l'élimination du délai d'un an pour les conjoints et les survivants admissibles au Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle; et

un meilleur accès des centres de ressources pour les familles des militaires pour les familles des anciens combattants libérés pour raisons médicales.

Ces modifications ont entraîné des coûts ponctuels pour des services de 353 millions de dollars. Des modifications ont également été apportées au régime de retraite d'une société d'État, ce qui a entraîné un coût de service annuel de 28 millions de dollars et la reconnaissance immédiate d'un gain actuariel net antérieurement non comptabilisé de 12 millions de dollars. En ce qui concerne le régime d'indemnités de départ aux employés, cette modification s'est traduite par un coût de service passé de 7 millions de dollars.

En 2016, les modifications aux avantages futurs des anciens combattants ont entraîné des coûts ponctuels des services de 3 750 millions de dollars et la comptabilisation immédiate d'un gain actuariel net antérieurement non comptabilisé de 8 millions de dollars. Les modifications apportées au régime de retraite d'une société d'État ont entraîné un coût de service exceptionnel de 19 millions de dollars et la comptabilisation immédiate d'un gain actuariel net antérieurement non comptabilisé de 17 millions de dollars. Une modification des indemnités de départ aux employés a entraîné un coût de service passé de 3 millions de dollars et la reconnaissance immédiate d'un gain actuariel net antérieurement non comptabilisé de 3 millions de dollars.

ii. Compressions aux régimes

Le 26 avril 2018, les membres civils de la GRC seront réputés avoir été nommés en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. À la date de prise en vigueur, un transfert des droits de pension accumulés des membres civils de la GRC sous le plan de pension sera transféré au plan de pension de la fonction publique. Bien que le transfert ne se produise qu'après l'exercice financier 2019, l'impact de la décision a été reflété cette année comme une compression aux régimes de la GRC. Cela a entraîné une réduction ponctuelle des coûts du service passé de 26 millions de dollars dans le régime de retraite de la GRC et la reconnaissance immédiate d'un gain actuariel net antérieurement non comptabilisé de 12 millions de dollars.

En 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour certains groupes d'employés. Les employés assujettis à ces changements ont reçu l'option de payer la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. Les compressions de cette année ont entraîné une réduction ponctuelle des coûts du service passé de 48 millions de dollars (aucun en 2016) et la comptabilisation immédiate d'une perte actuarielle nette antérieurement non comptabilisée de 109 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016), représentant la partie liée à l'obligation pour les salariés assujettis aux compressions.

iii. Règlements de régimes

En 2017, des paiements de 3 millions de dollars (63 millions de dollars en 2016) ont été effectués pour les employés touchés par la réduction des indemnités de départ qui ont opté pour retirer la totalité ou la partie de leurs avantages accumulés. Les règlements n'ont pas entraîné la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte actuarielle nette (perte actuarielle nette de 28 millions de dollars en 2016 qui représente la part liée à l'obligation pour les employés assujettis aux règlements).

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### e) Passifs nets découlant des avantages futurs

Les obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes de retraite des employés du secteur public et des avantages futurs des employés et anciens combattants sont présentés net des actifs de retraite et du gain actuariel net non constaté ou de la perte actuarielle nette non constatée ainsi que des cotisations et des prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars, dans l'état consolidé de la situation financière. Les précisions se détaillent comme suit :

#### i. Obligations au titre des prestations constituées

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations au titre des prestations constituées étaient les suivants :

(en millions de dollars)

	2017				2016			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	118 061	165 665	283 726	120 690	109 375	163 088	272 463	106 263
Prestations constituées .....	6 552	313	6 865	5 350	6 510	297	6 807	4 452
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées .....	5 585	6 907	12 492	2 783	4 781	7 412	12 193	2 549
Prestations versées .....	(2 944)	(8 817)	(11 761)	(4 697)	(2 623)	(8 813)	(11 436)	(4 617)
Frais d'administration .....	(78)	(91)	(169)	(74)	(87)	(104)	(191)	(70)
Transferts nets à d'autres régimes .....	(548)	(88)	(636)	–	(575)	(106)	(681)	–
Modifications aux régimes .....	28	–	28	360	19	–	19	3 750
Compressions aux régimes .....	(22)	(4)	(26)	(48)	–	–	–	–
Pertes actuarielles .....	3 722	2 597	6 319	5 516	661	3 891	4 552	8 363
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ..	130 356	166 482	296 838	129 880	118 061	165 665	283 726	120 690

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

#### ii. Actifs de retraite

Les actifs de retraite comprennent les placements détenus par l'OIRPSP évalués à la valeur liée au marché, les investissements des sociétés d'État et autres entités consolidées qui sont majoritairement évalués à la juste valeur, ainsi que des cotisations à recevoir des employés ayant choisi l'option du rachat des services passés.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les placements de retraite étaient les suivants :

(en millions de dollars)

	2017		2016	
	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs	Prestations de retraite capitalisées	Autres avantages futurs
Placements au début de l'exercice .....	121 692	2	110 760	3
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur des placements .....	5 793	–	4 899	–
Cotisations				
Employés .....	2 912	–	2 718	–
Sociétés de la fonction publique, gouvernements territoriaux, sociétés d'État et autres entités .....	333	2	360	1
Gouvernement .....	3 644	–	3 860	–
Prestations versées, transferts et autres .....	(3 531)	(2)	(3 183)	(2)
Gains actuariels .....	5 100	–	2 278	–
Placements à la fin de l'exercice .....	135 943	2	121 692	2
Cotisations à recevoir des employés pour des services passés .....	643	–	601	–
Total des actifs de retraite à la fin de l'exercice .....	136 586	2	122 293	2

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

Aucun gain actuariel (aucun en 2016) n'a été inclus dans la valeur liée au marché des placements pour ajuster la limite de plus ou moins 10 pour cent de la différence entre la valeur liée au marché et la valeur du marché des placements à la fin de l'exercice.

Au 31 mars 2017, la valeur du marché des placements s'élève à 145 565 millions de dollars (126 561 millions de dollars en 2016). Le taux de rendement réel des placements, calculé selon une méthode pondérée en fonction du temps, a été de 12,8 pour cent (1,1 pour cent en 2016) au cours de l'exercice.

iii. Passifs nets découlant des avantages futurs

Une réconciliation entre l'obligation au titre des prestations constituées et le montant des passifs nets découlant des avantages futurs est comme suit :

(en millions de dollars)

	2017				2016			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
Obligations au titre des prestations constituées.....	130 356	166 482	296 838	129 880	118 061	165 665	283 726	120 690
Moins : actifs de retraite.....	136 586	–	136 586	2	122 293	–	122 293	2
Total partiel.....	(6 230)	166 482	160 252	129 878	(4 232)	165 665	161 433	120 688
Plus : gain (moins perte) actuariel net non constaté.....	8 682	(19 015)	(10 333)	(36 308)	7 752	(18 557)	(10 805)	(35 005)
Moins :								
Cotisations de la date de mesure au 31 mars.....	13	–	13	–	40	–	40	–
Prestations versées de la date de mesure au 31 mars.....	–	–	–	2	–	–	–	2
Passifs nets découlant des avantages futurs.....	2 439	147 467	149 906	93 568	3 480	147 108	150 588	85 681
Les passifs nets découlant des avantages futurs sont constatés et présentés dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :								
Passifs découlant des régimes de retraite du secteur public.....	4 339	147 467	151 806	–	5 119	147 108	152 227	–
Passifs découlant des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	–	–	–	93 568	–	–	–	85 681
Total des passifs découlant des régimes de retraite et autres avantages futurs.....	4 339	147 467	151 806	93 568	5 119	147 108	152 227	85 681
Moins : actifs découlant des régimes de retraite du secteur public.....	1 900	–	1 900	–	1 639	–	1 639	–
Passifs nets découlant des avantages futurs.....	2 439	147 467	149 906	93 568	3 480	147 108	150 588	85 681

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### f) Charges relatives aux avantages futurs et intérêts

Les coûts des régimes de retraite du secteur public et autres avantages futurs des employées et des anciens combattants incluent les charges relatives aux avantages futurs et aux intérêts. Les charges relatives aux avantages de 15 215 millions de dollars (16 648 millions de dollars en 2016) et les charges relatives aux intérêts de 9 482 millions de dollars (9 843 millions de dollars en 2016) sont présentées dans l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé. Les composantes des charges relatives aux avantages futurs et aux intérêts se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2017				2016			
	Prestations de retraite			Autres avantages futurs	Prestations de retraite			Autres avantages futurs
	Capita-lisées	Non capitalisées	Total		Capita-lisées	Non capitalisées	Total	
<b>Charge de prestation</b>								
Prestations acquises, nettes des cotisations des employés.....	3 434	256	3 690	5 350	3 586	239	3 825	4 452
(Gains) pertes actuariels constatés durant l'exercice .....	(451)	2 124	1 673	4 103	(338)	1 481	1 143	3 454
Coût des modifications aux régimes.....	28	–	28	360	19	–	19	3 750
Compressions aux régimes .....	(22)	(4)	(26)	(48)	–	–	–	–
(Gains) pertes actuariels comptabilisés suivant les modifications, les compressions et les règlements aux régimes .....	(39)	15	(24)	109	(17)	–	(17)	22
<b>Total .....</b>	<b>2 950</b>	<b>2 391</b>	<b>5 341</b>	<b>9 874</b>	<b>3 250</b>	<b>1 720</b>	<b>4 970</b>	<b>11 678</b>
<b>Charge d'intérêt</b>								
Intérêts sur les obligations moyennes au titre des prestations constituées.....	5 585	6 907	12 492	2 783	4 781	7 412	12 193	2 549
Rendement prévu sur la moyenne de la valeur liée au marché des placements.....	(5 793)	–	(5 793)	–	(4 899)	–	(4 899)	–
<b>Total .....</b>	<b>(208)</b>	<b>6 907</b>	<b>6 699</b>	<b>2 783</b>	<b>(118)</b>	<b>7 412</b>	<b>7 294</b>	<b>2 549</b>

On trouvera des précisions à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

### g) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles aux fins de comptabilisation sont fondées sur les meilleures estimations des expériences à long terme du gouvernement ou de la direction des sociétés d'État et autres entités consolidées, des prévisions à court terme, ainsi qu'à la majorité des hypothèses démographiques sous-jacentes aux évaluations actuarielles les plus récentes ou en cours aux fins de financement. Les hypothèses incluent notamment des estimations relatives aux taux d'inflation, aux taux d'intérêt, aux taux de rendement prévus des placements, aux augmentations générales des salaires, à la composition de la main-d'œuvre, aux taux de départ à la retraite et aux taux de mortalité.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées ainsi que les coûts des services courants, des modifications aux régimes, des compressions aux régimes, des règlements de régimes et des charges d'intérêts pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement se détaillent comme suit :

pour les prestations de retraite capitalisées, les taux d'actualisation correspondent aux taux de rendement nivelés prévus sur les placements;

pour les prestations de retraite non capitalisées, les taux d'actualisation correspondent aux taux moyens pondérés nivelés des obligations à long terme du gouvernement du Canada;

pour les autres avantages futurs, le taux d'actualisation correspond au taux prévu des obligations à long terme du gouvernement du Canada à la date d'évaluation.

La moyenne pondérée nivelée prévue des taux obligataires à long terme du gouvernement du Canada est calculée sur la moyenne pondérée des taux d'obligations du gouvernement du Canada prévus sur une période à long terme de 20 ans. Les taux moyens pondérés prennent en considération l'historique des taux obligataires à long terme du gouvernement du Canada et, au fil du temps, reflètent les taux prévus des obligations à long terme du gouvernement du Canada.



Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars pour les régimes parrainés par le gouvernement ainsi que pour établir les charges connexes aux avantages futurs et charges d'intérêt pour l'année se détaillent comme suit :

	2017		2016	
	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts	Obligations au titre des prestations constituées	Avantages et charges d'intérêts
Taux d'actualisation <sup>1</sup>				
Prestations de retraite capitalisées .....	5,7 %	4,6 %	5,8 %	4,2 %
Prestations de retraite non capitalisées .....	3,7 %	4,4 %	3,9 %	4,8 %
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants .....	2,4 %	2,3 %	2,3 %	2,4 %
Taux de rendement prévu des placements .....	–	4,6 %	–	4,2 %
Taux d'inflation à long terme .....	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation générale des salaires à long terme .....	2,6 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé .....	5,4 %	5,0 %	5,0 %	4,5 %
Niveau prévu vers lequel le taux tendanciel se stabilisera .....	4,8 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %
Année prévue où le taux devrait se stabiliser .....	2027	2026	2026	2024

<sup>1</sup> Les taux d'actualisation nivelés utilisés pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées correspondent à la moyenne pondérée des taux d'actualisation fixes présentés dans le tableau. Les taux d'actualisation initiaux utilisés pour évaluer la charge des prestations sont présentés dans le tableau tandis que les taux d'actualisation ultimes devraient atteindre 6,0 pour cent en 2028 (6,1 pour cent en 2025 en 2016) pour les prestations de retraite capitalisées et 4,7 pour cent en 2045 (4,7 pour cent en 2041 en 2016) pour les prestations de retraite non capitalisées. La charge d'intérêt est calculée en utilisant les taux d'actualisation présentés dans le tableau.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les catégories importantes de régimes de retraite et autres avantages futurs parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont basés sur une variété de méthodologies. Pour évaluer la valeur actuarielle de leurs obligations au titre des prestations constituées, ces sociétés d'État et autres entités consolidées utilisent des taux de rendement prévus sur les placements allant de 5,3 pour cent à 6,0 pour cent (de 5,2 à 6,0 pour cent en 2016) pour les prestations de retraite capitalisées, des taux d'actualisation allant de 2,2 pour cent à 3,8 pour cent (de 2,0 à 3,8 pour cent en 2016) pour les prestations de retraite non capitalisées, et des taux d'actualisation allant de 2,1 pour cent à 3,8 pour cent (de 2,0 à 3,8 pour cent en 2016) pour les autres avantages futurs des employés. L'augmentation générale des salaires à long terme variait de 2,8 pour cent à 3,8 pour cent (de 2,8 à 3,8 pour cent en 2016). Le taux d'inflation à long terme est demeuré constant à 2,0 pour cent (2,0 pour cent en 2016).

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés aux régimes correspond à des périodes variant de 4 à 23 ans (4 à 23 ans en 2016) selon le régime en question; plus spécifiquement, de 11 à 15 ans (11 à 15 ans en 2016) pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public. L'espérance de vie moyenne estimée des bénéficiaires du régime des anciens combattants du temps de guerre est de 6 à 11 ans (6 à 11 ans en 2016).

#### h) Analyse de sensibilité

Des variations dans les hypothèses peuvent causer des augmentations ou diminutions importantes dans l'estimation des obligations au titre des prestations constituées. Le tableau suivant illustre les effets possibles d'un écart de 1 pour cent dans les hypothèses actuarielles principales. Noter que pour la sensibilité du taux d'actualisation, un changement de 1 pour cent est considéré seulement pour les taux prévus des obligations à long terme du gouvernement du Canada et non pas pour les taux historiques des obligations à long terme du gouvernement du Canada inclus dans la détermination du taux nivelé d'actualisation utilisé pour évaluer les régimes de retraite non capitalisés parrainés par le gouvernement.

(en millions de dollars)

	2017			2016		
	Prestations de retraite		Autres avantages futurs	Prestations de retraite		Autres avantages futurs
	Capitalisées	Non Capitalisées		Capitalisées	Non Capitalisées	
Effet potentiel sur les obligations au titre des prestations constituées causé par :						
Une hausse de 1 % du taux d'actualisation .....	(20 000)	(6 400)	(21 300)	(18 100)	(8 700)	(19 800)
Une baisse de 1 % du taux d'actualisation .....	26 100	7 700	29 100	23 900	9 600	27 200
Une hausse de 1 % du taux d'inflation .....	17 200	21 200	25 800	15 500	21 200	24 500
Une baisse de 1 % du taux d'inflation .....	(14 100)	(17 700)	(19 300)	(12 800)	(17 600)	(18 300)
Une hausse de 1 % de l'augmentation générale des salaires .....	6 500	1 000	300	6 200	1 100	400
Une baisse de 1 % de l'augmentation générale des salaires .....	(5 800)	(800)	(300)	(5 500)	(1 000)	(400)
Une hausse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ...	–	–	8 500	–	–	8 800
Une baisse de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ....	–	–	(6 200)	–	–	(6 400)

## 10. Autres passifs

Les autres passifs comprennent :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Dû au Régime de pensions du Canada .....	106	35
Autres		
Compte des rentes sur l'État .....	120	134
Comptes de dépôts et en fiducie .....	1 345	1 445
Autres comptes à fins déterminées .....	4 118	3 988
	5 583	5 567
Total des autres passifs .....	5 689	5 602

On trouvera des précisions et les états financiers consolidés vérifiés du Régime de pensions du Canada à la section 6 (non vérifiée) de ce volume.

### a) Dû au Régime de pensions du Canada

Comme il est expliqué à la note 1, les opérations financières du Régime de pensions du Canada (RPC) ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés.

Le RPC est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employées, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC). En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé de l'actif net du RPC. Au 31 mars 2017, la juste valeur de l'actif net consolidé du RPC se chiffre à 320 895 millions de dollars (283 575 millions de dollars en 2016).

Aux termes de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, les transactions du RPC sont comptabilisées dans le Compte du Régime de pensions du Canada (le Compte) inclus dans les comptes du Canada. Le Compte comptabilise aussi les montants transférés à l'OIRPC ou reçus de ce dernier. Le solde du Compte de 106 millions de dollars (35 millions de dollars en 2016) correspond au dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada et conséquemment, est présenté à titre de passif envers le RPC.

### b) Autres

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passifs représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Parmi les plus importants comptes de dépôt et en fiducie est le compte du Fonds des bandes indiennes totalisant un montant de 645 millions de dollars (710 millions de dollars en 2016). Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles de la *Loi sur les Indiens*.

Les autres comptes à fins déterminées sont des passifs utilisés pour comptabiliser les opérations faites en vertu d'autorisations obtenues du Parlement au moyen de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique. Le plus important des autres comptes à fins déterminées est le Compte de prestation de décès de la fonction publique qui totalise un montant de 3 627 millions de dollars (3 527 millions de dollars en 2016). Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, afin de fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

## 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Trésorerie <sup>1</sup> .....	30 175	32 335
Équivalents de trésorerie .....	6 325	6 235
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie .....	36 500	38 570

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Comprend 20 000 millions de dollars (20 000 millions de dollars en 2016) lequel a été désigné comme un dépôt détenu à la Banque du Canada ayant trait à la gestion du fonds de la liquidité prudentielle du gouvernement.

## 12. Impôts à recevoir et autres créances

Les impôts à recevoir représentent les revenus fiscaux qui étaient cotisés en fin d'exercice ainsi que les sommes à recevoir qui sont inscrites à la suite de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 mars. Ces sommes à recevoir ne sont pas exigibles avant l'exercice suivant. Les impôts à recevoir comprennent aussi d'autres créances ayant trait à des sommes percevables par l'entremise du régime fiscal, telles que les impôts des provinces et territoires, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement a constitué une provision pour créances douteuses de 14 253 millions de dollars (14 330 millions de dollars en 2016) et a comptabilisé des créances douteuses de 2 759 millions de dollars (3 833 millions de dollars en 2016). La provision pour créances douteuses est la meilleure estimation faite par la direction de la possibilité de recouvrer les montants cotisés et les intérêts et pénalités reliés. La provision pour créances douteuses comprend deux éléments. Une provision générale est calculée en fonction de l'âge et du type de comptes en utilisant des taux basés sur l'expérience historique de recouvrement. Une provision particulière est calculée après l'examen annuel de tous les comptes de plus de 10 millions de dollars. On ajuste chaque année la provision pour créances douteuses en fonction d'une charge pour les créances douteuses et on en soustrait les montants radiés en cours d'exercice parce qu'ils sont irrécouvrables. La charge annuelle est présentée comme des créances douteuses qui sont imputées aux autres charges. Les impôts à recevoir et la provision pour créances douteuses se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2017			2016		
	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net	Total des impôts à recevoir	Provision pour créances douteuses	Net
Impôts sur le revenu à recevoir						
Particuliers .....	59 811	7 062	52 749	60 869	6 997	53 872
Employeurs .....	21 592	1 181	20 411	19 569	1 135	18 434
Sociétés .....	18 916	2 814	16 102	18 184	2 529	15 655
Non-résidents .....	1 729	142	1 587	1 511	132	1 379
Taxes sur les produits et services à recevoir .....	20 281	2 502	17 779	17 959	2 962	14 997
Droits de douane à recevoir .....	604	38	566	268	103	165
Droits et taxes d'accise à recevoir .....	1 834	514	1 320	1 818	472	1 346
Total .....	124 767	14 253	110 514	120 178	14 330	105 848

On trouvera des précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les autres créances comprennent des réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement à la fin de l'exercice ainsi que les liquidités données en nantissement à des contreparties.

Les réclamations financières facturées ou constatées selon la comptabilité d'exercice résultant de montants dus au gouvernement totalisent 6 535 millions de dollars (6 311 millions de dollars en 2016) et sont présentées nettes d'une provision pour créances douteuses de 2 367 millions de dollars (2 598 millions de dollars en 2016). On trouvera plus de précisions à la section 7 (non vérifiée) de ce volume.

Les liquidités données en nantissement à des contreparties, qui s'élèvent à 6 873 millions de dollars (6 557 millions de dollars en 2016) représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure. On trouvera plus de précisions à la note 16.

### 13. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent des créances et des dettes du gouvernement à la suite d'opérations de change du Canada.

Le gouvernement détient certains placements dans son Compte du fonds des changes afin de répondre aux besoins de trésorerie généraux et de favoriser un comportement ordonné du marché des changes pour le dollar canadien. Au 31 mars 2017, la juste valeur des titres négociables détenus dans le Compte du fonds des changes s'établit à 82 512 millions de dollars (87 347 millions de dollars en 2016), est calculée en utilisant les cotes des marchés ou toute autre information disponible sur les marchés. On trouvera plus de précisions sur ces placements dans les états financiers non vérifiés du Compte du fonds des changes à la section 8 de ce volume.

Les souscriptions et les prêts au Fonds monétaire international (FMI) et les allocations de droits de tirage spéciaux sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du FMI et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois (à compter du 1er octobre 2016)). Le Canada participe à trois accords d'emprunt avec le FMI et un groupe d'autres pays membres. Dans son ensemble le maximum d'emprunt en vertu des accords ne peut dépasser l'équivalent de 12 967 millions de DTS (23 399 millions de dollars) au 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente les soldes des comptes d'opérations de change :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dollar américain.....	11 819	5 303
Euro.....	2 188	304
Livre sterling britannique.....	131	114
Yen japonais.....	8	181
Dépôts à court terme.....	67	—
Total.....	14 213	5 902
Titres négociables		
Dollar américain.....	53 723	56 638
Euro.....	17 937	20 162
Livre sterling britannique.....	9 294	7 534
Yen japonais.....	1 323	712
Total.....	82 277	85 046
Droits de tirage spéciaux.....	10 178	10 431
Total des réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes.....	106 668	101 379
Fonds monétaire international		
Souscriptions.....	19 892	20 170
Prêts.....	1 125	1 278
Total.....	127 685	122 827
Moins : Fonds monétaire international		
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	10 806	10 956
Effets à payer.....	18 082	18 332
Total.....	28 888	29 288
Total des comptes d'opérations de change.....	98 797	93 539

On trouvera des précisions à la section 8 (non vérifiée) de ce volume.

**14. Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

## a) Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau suivant présente les prêts, placements et avances comptabilisés par le gouvernement pour les principales sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2017	2016
<b>Placements</b>		
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	21 406	19 939
Exportation et développement Canada.....	9 091	8 889
Financement agricole Canada.....	5 741	5 354
Banque de développement du Canada.....	5 917	5 323
Administrations portuaires canadiennes.....	2 931	2 710
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	2 236	2 116
Corporation de développement des investissements du Canada.....	486	461
Société canadienne des postes.....	(600)	(2 157)
Autres.....	854	845
<b>Total des placements.....</b>	<b>48 062</b>	<b>43 480</b>
<b>Prêts et avances</b>		
Financement agricole Canada.....	25 684	23 438
Banque de développement du Canada.....	18 811	16 942
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	9 811	10 531
Autres.....	455	340
<b>Total des prêts et avances.....</b>	<b>54 761</b>	<b>51 251</b>
<b>Moins :</b>		
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	3 353	3 571
Escomptes et primes non amortis.....	43	44
	<b>3 396</b>	<b>3 615</b>
<b>Total des prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....</b>	<b>99 427</b>	<b>91 116</b>

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière et des résultats financiers des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques :

(en millions de dollars)

	2017			2016		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
<b>Actifs</b>						
Actifs financiers.....	393 207	106 668	499 875	376 128	101 099	477 227
Actifs non financiers.....	9 277	–	9 277	8 907	–	8 907
Total des actifs.....	402 484	106 668	509 152	385 035	101 099	486 134
<b>Passifs</b> .....	382 180	78 298	460 478	367 154	74 878	442 032
Avoir du Canada déclaré.....			48 674			44 102
Redressements d'élimination.....			(612)			(622)
Avoir du Canada.....			48 062			43 480
Revenus.....	23 787	5 240	29 027	26 296	4 319	30 615
Charges.....	22 421	1 516	23 937	21 630	1 534	23 164
Profit déclaré.....			5 090			7 451
Redressements et autres.....			(170)			(135)
Profit.....			4 920			7 316
<b>Autres variations de l'avoir</b>						
Autres éléments du résultat global.....			1 857			(2 669)
Dividendes <sup>1</sup> .....			(2 320)			(4 002)
Capital <sup>2</sup> .....			125			(973)
			4 582			(328)
Avoir du Canada au début de l'exercice.....			43 480			43 808
Avoir du Canada à la fin de l'exercice.....			48 062			43 480
Obligations contractuelles.....			45 835			47 222
Passif éventuel.....			3 196			2 957

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Les montants présentés comme dividendes comprennent 51 millions de dollars (2 140 millions de dollars en 2016) de la Corporation de développement des investissements du Canada, 1 111 millions de dollars (1 114 millions de dollars en 2016) de la Banque du Canada et 786 millions de dollars (500 millions de dollars en 2016) d'Exportation et développement Canada.

<sup>2</sup> Les montants présentés comme capital ne comprennent aucun rendement de l'investissement (1 123 millions de dollars en 2016) de la Corporation de développement des investissements du Canada et l'achat d'actions ordinaires de 125 millions de dollars (150 millions de dollars en 2016) de la Banque de développement du Canada.

### b) Biens non publics

Les biens non publics (BNP), tels que définis par la *Loi sur la défense nationale*, comprennent des fonds et des biens fournis aux ou par les membres des Forces canadiennes et ils sont administrés pour leur bénéfice et leur bien-être par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Les SBMFC sont chargés de fournir certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'intermédiaire de trois divisions opérationnelles, les Économats des Forces canadiennes (CANEX), les Programmes de soutien du personnel et les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP sont spécifiquement exclus de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit certains services reliés aux activités des BNP tels que les locaux et la sécurité pour lesquels aucun frais n'est exigé en retour. Le coût pour fournir ces services est inclus dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. En 2017, les SBMFC ont administré des revenus et des charges estimés respectivement à 420 millions de dollars (303 millions de dollars en 2016) et 396 millions de dollars (301 millions de dollars en 2016) et un avoir net estimé à 755 millions de dollars au 31 mars 2017 (740 millions de dollars au 31 mars 2016). Ces montants sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

**15. Autres prêts, placements et avances**

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par catégorie :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement et les organisations internationales		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement .....	1 015	966
Organisations internationales.....	21 864	21 161
Total .....	22 879	22 127
Autres prêts, placements et avances		
Administrations provinciales et territoriales.....	293	419
Autres prêts, placements et avances .....	29 639	29 671
Total .....	29 932	30 090
Total.....	52 811	52 217
Moins : provision pour moins-value.....	28 232	27 376
Total des autres prêts, placements et avances .....	24 579	24 841

On trouvera des précisions à la section 9 (non vérifiée) de ce volume.

Le tableau suivant présente un résumé du solde des autres prêts, placements et avances par devise :

(en millions de dollars)

	2017		2016	
	Prêts, placements et avances en devise de base	Taux de change	Prêts, placements et avances CAD	Prêts, placements et avances CAD
Dollar canadien.....	47 302		47 302	46 756
Dollar américain .....	3 934	1,32990	5 232	5 166
Droits de tirage spéciaux .....	143	1,80447	258	273
Autres devises diverses.....			19	22
Total.....			52 811	52 217

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière totalisant 400 millions de dollars (400 millions de dollars en 2016), de l'aide au développement international aux pays en développement totalisant 125 millions de dollars (155 millions de dollars en 2016) et pour l'expansion du commerce d'exportation totalisant 489 millions de dollars (411 millions de dollars en 2016) qui sont administrés par Exportation et développement Canada. Certains prêts sont non productifs d'intérêts et d'autres prêts portent intérêt à des taux variant entre 0,1 et 10,3 pour cent. Ces prêts sont remboursables sur une période de 1 à 29 ans avec des versements finaux exigibles en 2045.

Les prêts, placements et avances aux organisations internationales comprennent notamment les souscriptions au capital-actions de banques internationales totalisant 13 677 millions de dollars (13 191 millions de dollars en 2016) ainsi que les prêts et avances aux associations et autres organisations internationales totalisant 8 189 millions de dollars (7 970 millions de dollars en 2016). Ces souscriptions se composent de capital émis et rachetable. Elles n'offrent pas de rendement sur le capital investi, mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait. La plupart des prêts et avances aux organisations internationales sont consentis à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement à des conditions très avantageuses.

Les prêts aux provinces et aux territoires sont ceux consentis en vertu des lois concédant des allègements et d'autres lois. Des prêts totalisant 290 millions de dollars (416 millions de dollars en 2016) sont non productifs d'intérêts et sont remboursés par la réduction des paiements de transferts sur une durée de 1 à 9 années.

Les autres prêts, placements et avances comprennent les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation qui sont administrés par Exportation et développement Canada, les contributions remboursables sans condition, et les autres placements dans des obligations, des fonds du marché et des titres à revenu fixe. Les prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants totalisant 18 783 millions de dollars (18 235 millions de dollars en 2016) sont consentis sans intérêts aux étudiants à temps plein et portent par la suite intérêt à un taux préférentiel variable plus 2,5 pour cent ou à un taux préférentiel fixe plus 5,0 pour cent. La période de remboursement est habituellement de 10 ans. Les prêts pour l'expansion du commerce d'exportation totalisant 2 533 millions de dollars (2 667 millions de dollars en 2016) sont non productifs d'intérêts ou portent intérêt à des taux variant entre 1,0 et 9,0 pour cent. Des garanties au montant de 243 millions de dollars (291 millions de dollars en 2016) sont détenues sur ces prêts, et ils sont remboursables sur une période de 1 à 5 ans avec des versements finaux exigibles en 2022. Au 31 mars 2017, les contributions remboursables sans condition étaient de 3 398 millions de dollars (3 431 millions de dollars en 2016) et les autres placements représentaient 2 364 millions de dollars (2 651 millions de dollars en 2016).

## 16. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens matériels acquis, construits, réalisés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et que l'on prévoit utiliser de façon continue pour la production de biens ou pour la prestation de services, y compris les activités militaires. Les immobilisations corporelles comprennent : les terrains; les bâtiments; les travaux et infrastructures; le matériel et l'outillage incluant le matériel informatique et les logiciels; les véhicules incluant les navires, aéronefs et autres; les améliorations locatives et les biens en construction. Les immobilisations corporelles incluent aussi des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition. Les options de renouvellement pour les actifs sous contrats de location-acquisition sont typiquement pour une période de 3 à 5 ans et sont exercées au choix du locataire. Le détail des immobilisations corporelles est fourni à la section 10 (non vérifiée) de ce volume.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles utilisées pour le fonctionnement du gouvernement est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Bâtiments .....	10 à 60 ans
Travaux et infrastructures <sup>1</sup> .....	10 à 80 ans
Matériel et outillage.....	2 à 30 ans
Véhicules .....	2 à 40 ans
Améliorations locatives .....	le moindre de la durée de vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail
Biens en construction.....	lorsque mis en service et selon la catégorie de biens
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition .....	selon la catégorie de biens ou selon la durée du bail

<sup>1</sup> Exception faite du pont de la Confédération qui est amorti sur 100 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire des opérations et des soldes des principales catégories d'immobilisations corporelles :

(en millions de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette 2017	Valeur comptable nette 2016
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Cession	Ajustements <sup>1</sup>	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Cession	Ajustements	Solde de clôture		
Terrains .....	1 665	25	(9)	37	1 718	–	–	–	–	–	1 718	1 665
Bâtiments .....	30 578	65	(392)	1 435	31 686	15 629	816	(329)	107	16 223	15 463	14 949
Travaux et infrastructures .....	15 072	262	(159)	1 391	16 566	8 638	453	(119)	94	9 066	7 500	6 434
Matériel et outillage.....	35 585	804	(871)	2 125	37 643	25 734	1 703	(682)	350	27 105	10 538	9 851
Véhicules .....	41 031	257	(511)	1 212	41 989	24 664	1 770	(458)	(19)	25 957	16 032	16 367
Améliorations locatives .....	3 124	18	(16)	121	3 247	1 953	180	(14)	–	2 119	1 128	1 171
Biens en construction...	12 574	7 042 <sup>2</sup>	(76)	(4 888)	14 652	–	–	–	–	–	14 652	12 574
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	4 965	74 <sup>2</sup>	(33)	(104)	4 902	2 138	246	(31)	(96)	2 257	2 645	2 827
Total.....	144 594	8 547	(2 067)	1 329	152 403	78 756	5 168	(1 633)	436	82 727	69 676	65 838

<sup>1</sup> Les ajustements incluent des biens en construction de 4 915 millions de dollars qui ont été virés à d'autres catégories suite à l'achèvement des biens.

<sup>2</sup> Les acquisitions de 639,1 millions de dollars de biens en construction en vertu d'ententes de partenariats public-privé (incluant 33,8 millions de dollars d'intérêts) et de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont des opérations sans effet sur les liquidités et doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie.



## 17. Instruments financiers

Le gouvernement utilise des instruments financiers variés pour gérer les risques financiers associés à ses actifs et passifs financiers. Il ne détient pas ou n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de transaction ou spéculation.

### a) Instruments financiers dérivés

#### i. Accords de swaps

La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes et variables et est libellée en dollars canadiens, en dollars américains et en euros. Le gouvernement s'est engagé dans des accords de swaps de devises afin de faciliter la gestion de la structure de sa dette. Par l'entremise d'accords de swaps de devises, la dette en dollars canadiens et en d'autres devises a été convertie en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt soit fixe, soit variable. Comme pratique courante, les positions d'échange du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

Les intérêts payés ou à payer et les intérêts reçus ou à recevoir sur toutes les opérations de swaps sont comptabilisés à titre de frais de la dette publique. Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps sont présentés dans le compte de réévaluation des swaps de devises et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le gouvernement conclut des accords bilatéraux, appelés annexes sur le soutien au crédit, pour l'échange de devises avec certaines contreparties conformément aux ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association. Selon les modalités de ces ententes, le gouvernement peut être tenu de donner en nantissement et/ou de recevoir des garanties admissibles relativement à des obligations envers des contreparties. Dans le cours normal des activités, ces montants donnés en nantissement (lesquels peuvent inclure des liquidités ou des titres) seront remis au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées. Au 31 mars 2017, les liquidités données en nantissement, qui s'élèvent à 6 873 millions de dollars (6 557 millions de dollars en 2016), sont comptabilisées dans les autres créances, et les liquidités reçues, qui s'élèvent à 94 millions de dollars (128 millions de dollars en 2016), sont comptabilisées dans les autres passifs. En outre, le gouvernement détient des titres donnés en nantissement par des contreparties, pour une valeur nominale de 2 002 millions de dollars et une juste valeur de 2 539 millions de dollars (une valeur nominale de 1 572 millions de dollars et une juste valeur de 2 017 millions de dollars en 2016), ce qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, car le gouvernement n'en obtient pas la propriété économique à moins que le constituant du gage soit en défaut.

Le tableau suivant présente, en dollars canadiens, les swaps de devises ayant des montants contractuels de référence non réglés au 31 mars :

(en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2017
2018 .....	6 515
2019 .....	6 545
2020 .....	6 712
2021 .....	11 193
2022 .....	7 004
2023 et ultérieurs .....	42 156
Total .....	80 125

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### ii. Contrats à terme sur devises

Les ententes de prêts du gouvernement avec le FMI, incluses dans les comptes d'opérations de change, sont libellées en DTS. Cependant, le gouvernement finance généralement ces prêts avec des fonds en dollars américains. Conséquemment, puisque la valeur en devises des DTS se compose d'un panier de grandes monnaies internationales (dollar américain, euro, yen japonais, livre sterling britannique et renminbi chinois), il y a non-concordance de change, c'est-à-dire que les fluctuations de la valeur des prêts ne sont pas compensées dans une mesure égale par les fluctuations de la valeur des passifs de financement connexe. Le gouvernement conclut donc des contrats à terme pour couvrir ce risque de change.

Les gains ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises de ces contrats sont présentés dans les créditeurs et charges à payer et constatés à titre de revenus nets des opérations en devises à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le montant nominal de référence des contrats à terme sur devises se rapporte aux valeurs nominales utilisées pour calculer les flux de trésorerie contractuels. Ce montant ne représente ni un actif ni un passif et n'est pas inclus dans l'état consolidé de la situation financière. Les contrats à terme sur devises ayant des montants nominaux de référence non réglés au 31 mars s'élevaient à 1 364 millions de dollars canadiens (1 359 millions de dollars au 31 mars 2016) et viennent à échéance au cours du prochain exercice fiscal.

### iii. Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises

Le gouvernement gère son risque de crédit en s'associant principalement avec des établissements financiers ayant une notation financière acceptable.

Le risque de crédit est également géré au moyen de dispositions sur le nantissement dans les accords d'échange de devises étrangères. Les sûretés données en nantissement par des contreparties au gouvernement peuvent être liquidées en cas de défaut de paiement afin d'atténuer les pertes sur créances.

Le gouvernement n'a pas de concentration de risque de crédit importante auprès d'un établissement donné et ne prévoit pas de perte de crédit d'une contrepartie en ce qui a trait aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises.

Le tableau suivant présente les valeurs contractuelles ou les valeurs nominales de référence des accords de swaps et des contrats à terme sur devises par notation financière en fonction des notations financières publiées par Standard & Poor's et des profils de crédit indépendants à la fin de l'exercice :

(en millions de dollars)

Notations financières	2017	2016
A+ .....	26 602	21 854
A .....	22 010	18 980
A- .....	32 811	29 786
BBB+ .....	—	—
BBB .....	66	2 603
Total .....	81 489	73 223

### b) Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change

Les risques de taux d'intérêt et les risques de change sont gérés selon une stratégie consistant à rapprocher la durée et la devise des actifs des comptes d'opérations de change et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars 2017, les actifs à l'intérieur des comptes d'opérations de change et les emprunts relatifs en devises se sont considérablement compensés entre eux. Conséquemment, l'incidence des variations de prix touchant ces actifs et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement.

Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS. Cependant, pour gérer les risques de change liés aux prêts au FMI, le gouvernement a conclu divers contrats à terme sur devises.

La majorité des actifs et des passifs relatifs en devises étrangères sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Au 31 mars 2017, une hausse de un pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling britannique et au yen japonais donnerait lieu à une perte de change de 5 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en dollar américain, une perte de change de 8 millions de dollars résultant des risques du portefeuille en euro et un gain de change de 1 million de dollars résultant des risques du portefeuille en livre sterling britannique. Il n'y a aucun impact significatif relatif aux risques du portefeuille en yen japonais.

Le gain net de change inclut dans les revenus nets des opérations en devises, les autres revenus et les autres charges à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé s'élevaient à 91 millions de dollars (269 millions de dollars de gain net de change en 2016).

## c) Information sur la juste valeur

Les valeurs comptables des autres créditeurs et charges à payer, des intérêts et dette échue, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres créances et des autres prêts, placements et avances sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme ou des provisions qui sont comptabilisées pour ramener la valeur comptable à des montants qui se rapprochent de leur valeur de réalisation estimative.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi que les montants contractuels ou nominaux de référence en vigueur au 31 mars :

(en millions de dollars)

	2017		2016	
	Valeur du capital	Juste valeur	Valeur du capital	Juste valeur
Swaps de devises .....	80 125	(6 949)	71 864	(7 196)
Contrats de change à terme.....	1 364	(19)	1 359	(47)
Total.....	81 489	(6 968)	73 223	(7 243)

La juste valeur des accords de swaps et des contrats à terme sur devises correspond au montant estimatif que le gouvernement recevrait ou paierait selon les conditions du marché pour mettre un terme aux accords en date du 31 mars. La juste valeur est établie en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévue pour les accords de swaps et les contrats à terme sur devises calculée au moyen de la valeur contractuelle ou de la valeur nominale en utilisant les taux d'intérêt et de change sur le marché à la fin de l'exercice. Une valeur positive ou négative de la juste valeur indique que le gouvernement recevrait ou effectuerait un paiement si on mettait un terme à ces accords au 31 mars.

## 18. Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant des traités internationaux, des protocoles et des accords d'envergure et d'importance variées. Toutes les obligations financières en découlant sont comptabilisées à titre de passifs lorsque les termes de ces marchés et accords sont rencontrés pour l'acquisition de biens et de services ou la prestation de paiements de transfert. Le tableau suivant présente un sommaire des principales obligations contractuelles qui nécessiteront des dépenses au cours d'exercices futurs et pour lesquelles on peut établir des estimations raisonnables :

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisitions d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales <sup>1</sup>	Total
2018 .....	21 360	14 061	398	1 920	37 739
2019 .....	11 666	11 935	400	1 658	25 659
2020 .....	7 136	11 114	396	1 169	19 815
2021 .....	3 345	7 996	371	392	12 104
2022 .....	1 777	4 180	320	112	6 389
2023 et ultérieurs .....	1 708	15 672	1 570	1 062	20 012
Total.....	46 992	64 958	3 455	6 313	121 718

<sup>1</sup> Incluent les paiements de transfert, prêts et avances non versés aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Il comprend aussi des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales.

## 19. Informations sectorielles

L'information sectorielle du gouvernement est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels, laquelle regroupe les activités des ministères, organismes et les sociétés d'États et autres entités consolidées dont les ministres sont responsables et sur les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques telles que décrites à la note 1 et à la note 14. Les cinq principaux portefeuilles ministériels sont présentés séparément et les autres sont regroupés avec la provision pour évaluation et autres éléments. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables à la note 1. Les transferts intersectoriels sont évalués à la valeur d'échange. Les tableaux suivants présentent les informations sectorielles par portefeuille ministériel et sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques avant l'élimination des opérations internes qui sont éliminées dans la colonne des redressements, avant de parvenir au total pour l'exercice clos le 31 mars :

(en millions de dollars)

	2017								Total
	Famille, Enfants et Développement social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres portefeuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redressements <sup>1</sup>	
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu .....	-	-	-	192 967	-	-	-	-	192 967
Autres taxes et droits .....	-	-	-	20 538	30 810	-	-	-	51 348
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>213 505</b>	<b>30 810</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>244 315</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>22 538</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(413)</b>	<b>22 125</b>
<b>Autres revenus</b>									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	-	-	-	-	-	-	5 655	-	5 655
Autres .....	2 772	774	442	4 699	2 431	21 482	-	(13 333)	19 267
Nets des opérations de change .....	-	2 133	-	-	-	-	-	-	2 133
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>2 772</b>	<b>2 907</b>	<b>442</b>	<b>4 699</b>	<b>2 431</b>	<b>21 482</b>	<b>5 655</b>	<b>(13 333)</b>	<b>27 055</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>25 310</b>	<b>2 907</b>	<b>442</b>	<b>218 204</b>	<b>33 241</b>	<b>21 482</b>	<b>5 655</b>	<b>(13 746)</b>	<b>293 495</b>
<b>Charges</b>									
<b>Charges de programmes</b>									
<b>Paiements de transfert</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint ..	48 162	-	-	-	-	-	-	-	48 162
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement ..	-	66 550	-	-	-	2 102	-	-	68 652
Assurance-emploi .....	20 711	-	-	-	-	-	-	-	20 711
Prestations pour enfants .....	1 966	-	-	20 099	-	-	-	-	22 065
Autres paiements de transfert .....	8 489	495	153	3 540	894	28 240	-	(231)	41 580
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>79 328</b>	<b>67 045</b>	<b>153</b>	<b>23 639</b>	<b>894</b>	<b>30 342</b>	<b>-</b>	<b>(231)</b>	<b>201 170</b>
<b>Autres charges .....</b>	<b>4 618</b>	<b>502</b>	<b>25 909</b>	<b>7 460</b>	<b>10 807</b>	<b>50 202</b>	<b>-</b>	<b>(13 512)</b>	<b>85 986</b>
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>83 946</b>	<b>67 547</b>	<b>26 062</b>	<b>31 099</b>	<b>11 701</b>	<b>80 544</b>	<b>-</b>	<b>(13 743)</b>	<b>287 156</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>-</b>	<b>23 831</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>196</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>24 109</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>83 946</b>	<b>91 378</b>	<b>26 146</b>	<b>31 099</b>	<b>11 702</b>	<b>80 740</b>	<b>-</b>	<b>(13 746)</b>	<b>311 265</b>

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

<sup>1</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

(en millions de dollars)

	2016								
	Famille, Enfants et Développe- ment social	Finances	Défense nationale	Revenu national	Sécurité publique et Protection civile	Autres porte- feuilles ministériels	Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	Redresse- ments <sup>1</sup>	Total
<b>Revenus</b>									
<b>Revenus fiscaux</b>									
Revenus d'impôt sur le revenu .....	-	-	-	192 846	-	-	-	-	192 846
Autres taxes et droits .....	-	-	-	19 218	30 587	-	-	-	49 805
<b>Total des revenus fiscaux .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>212 064</b>	<b>30 587</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>242 651</b>
<b>Cotisations d'assurance-emploi .....</b>	<b>23 491</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(421)</b>	<b>23 070</b>
<b>Autres revenus</b>									
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques .....	-	-	-	-	-	-	7 916	-	7 916
Autres .....	2 667	722	576	4 912	2 336	20 305	-	(12 024)	19 494
Nets des opérations de change .....	-	2 322	-	-	-	-	-	-	2 322
<b>Total des autres revenus .....</b>	<b>2 667</b>	<b>3 044</b>	<b>576</b>	<b>4 912</b>	<b>2 336</b>	<b>20 305</b>	<b>7 916</b>	<b>(12 024)</b>	<b>29 732</b>
<b>Total des revenus .....</b>	<b>26 158</b>	<b>3 044</b>	<b>576</b>	<b>216 976</b>	<b>32 923</b>	<b>20 305</b>	<b>7 916</b>	<b>(12 445)</b>	<b>295 453</b>
<b>Charges</b>									
<b>Charges de programmes</b>									
<b>Paiements de transfert</b>									
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint .	45 461	-	-	-	-	-	-	-	45 461
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement.	-	63 877	-	-	-	1 973	-	-	65 850
Assurance-emploi .....	19 419	-	-	-	-	-	-	-	19 419
Prestations pour enfants .....	7 516	-	-	10 509	-	-	-	-	18 025
Autres paiements de transfert .....	6 465	512	152	3 701	620	23 601	-	(177)	34 874
<b>Total des paiements de transfert .....</b>	<b>78 861</b>	<b>64 389</b>	<b>152</b>	<b>14 210</b>	<b>620</b>	<b>25 574</b>	<b>-</b>	<b>(177)</b>	<b>183 629</b>
<b>Autres charges .....</b>	<b>4 584</b>	<b>501</b>	<b>28 826</b>	<b>8 251</b>	<b>10 622</b>	<b>46 849</b>	<b>-</b>	<b>(12 265)</b>	<b>87 368</b>
<b>Total des charges de programmes .....</b>	<b>83 445</b>	<b>64 890</b>	<b>28 978</b>	<b>22 461</b>	<b>11 242</b>	<b>72 423</b>	<b>-</b>	<b>(12 442)</b>	<b>270 997</b>
<b>Frais de la dette publique .....</b>	<b>-</b>	<b>25 306</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>25 443</b>
<b>Total des charges .....</b>	<b>83 445</b>	<b>90 196</b>	<b>29 066</b>	<b>22 461</b>	<b>11 243</b>	<b>72 474</b>	<b>-</b>	<b>(12 445)</b>	<b>296 440</b>

On trouvera des précisions sur les charges totales par secteur et type à la section 3 (non vérifiée) de ce volume.

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours (note 2).

<sup>1</sup> Représente des redressements de consolidation en vue d'éliminer les opérations internes.

## **Observations du vérificateur général du Canada sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2017**

Notre opinion fournit l'assurance que le gouvernement du Canada présente sa performance financière globale de manière appropriée au Parlement et à la population canadienne. La communication des résultats financiers du gouvernement exige beaucoup de travail de la part des fonctionnaires. Le personnel des ministères et des organismes centraux déploie des efforts concertés pour préparer les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Pour le dix-neuvième exercice consécutif, nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés. Nous remercions les personnes concernées de l'aide et de la coopération qu'elles nous ont accordées au cours de l'audit.

Les présentes observations visent des questions que nous souhaitons porter à l'attention du Parlement.

### **Administration de la paye**

La paye et les avantages sociaux représentent ensemble une des dépenses les plus importantes du gouvernement du Canada. Afin de transformer l'administration de la paye des employés, le gouvernement a regroupé plusieurs de ses services de paye à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, et a mis en œuvre un nouveau système de paye, Phénix, pour environ 290 000 fonctionnaires fédéraux. Ce système a été entièrement mis en œuvre à la fin d'avril 2016 et a permis de traiter environ 22 milliards de dollars de charges salariales au cours de l'exercice 2016-2017.

L'initiative de transformation de la paye a modifié bon nombre de processus de paye du gouvernement. Nous avons donc examiné la conception des contrôles internes du nouveau système pour déterminer si nous pourrions nous fier à ce dernier pour un traitement et un enregistrement exacts de la paye en vue d'étayer notre opinion d'audit. Au vu des déficiences que nous avons relevées, nous n'avons pas pu nous appuyer sur les contrôles internes. Dans certains secteurs, nous avons relevé des faiblesses, et dans d'autres, nous n'avons pas pu obtenir suffisamment d'information pour comprendre et tester le fonctionnement des contrôles. Par exemple, un système de technologies de l'information doit être doté de contrôles robustes en ce qui concerne les personnes ayant obtenu un droit d'accès, les personnes pouvant modifier les données et les changements auxquels ces personnes peuvent procéder. Ces contrôles sont particulièrement importants lorsqu'un grand nombre de personnes peuvent accéder à un système, comme c'est le cas avec Phénix. De plus, les tâches principales doivent être effectuées par des employés distincts; dans le cas contraire, des opérations de paye incorrectes pourraient être créées ou des utilisateurs pourraient accéder de manière non autorisée aux renseignements personnels d'autres employés. Le gouvernement n'a pas pu nous expliquer de manière suffisante les tâches que certains utilisateurs étaient en mesure d'accomplir dans Phénix.

Comme nous avons déterminé que nous ne pouvions pas nous appuyer sur les contrôles du nouveau système, nous avons dû changer notre méthode d'exécution de l'audit des charges salariales. Par conséquent, nous avons examiné un échantillon d'opérations beaucoup plus large que lors des exercices précédents. Pour 2016-2017, nous avons testé l'ensemble des paiements versés à un échantillon d'employés pendant toute l'année. Nous avons examiné environ 18 000 opérations de paye dans 48 des 101 ministères ayant utilisé Phénix. Nous avons constaté que des montants avaient été versés en trop ou en moins aux employés. De fait, nous avons constaté que 62 pour cent des employés dans notre échantillon ont reçu une paye inexacte au moins une fois au cours de l'exercice. En moyenne, les employés qui ont reçu des payes inexactes ont été confrontés à des erreurs touchant trois types d'éléments, tels que les heures supplémentaires et les indemnités d'affectation temporaire trop élevées. Certaines de ces erreurs se sont reproduites sur plusieurs périodes de paye. Au 31 mars 2017, des corrections devaient être apportées à la paye de 56 pour cent des employés de notre échantillon.

La saisie de renseignements erronés sur la paye, des retards dans le traitement des changements et de multiples entrées d'ajustement ayant, dans certains cas, créé des erreurs additionnelles ont tous contribué au versement de salaires en trop ou en moins. Nous avons constaté que de telles erreurs se sont produites pendant tout l'exercice et à chaque étape du processus de paye.

La modification de notre stratégie d'audit a augmenté de façon importante l'ampleur des travaux à réaliser. Par rapport aux exercices précédents, nous avons consacré environ 10 000 heures de plus à l'audit des charges salariales. La stratégie d'audit utilisée s'est révélée coûteuse en main-d'œuvre et dispendieuse, et elle devra être appliquée aux audits à venir jusqu'à ce que les déficiences des contrôles soient corrigées et que nous puissions nous appuyer sur ceux-ci.

Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnaient une image fidèle des charges salariales, et ce, malgré le nombre important d'erreurs relevées dans la paye des employés. Nous sommes parvenus à cette conclusion du fait que les salaires versés en trop ou en moins aux employés se compensent partiellement et que le gouvernement a comptabilisé des redressements comptables de fin d'exercice pour améliorer l'exactitude de ses charges salariales. Ces redressements ont seulement permis de modifier les charges salariales présentées dans les états financiers consolidés; ils n'ont pas permis de corriger les problèmes sous-jacents ni les erreurs de paye qui continuent de toucher les employés.

L'étendue des erreurs constatées et le temps nécessaire pour faire les corrections sont inacceptables en raison de leur incidence directe sur les employés. La résolution des problèmes de paye constitue une responsabilité partagée à l'échelle du gouvernement. Même si Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est chargé du traitement des opérations relatives à la paye, les ministères jouent aussi un rôle important en communiquant à SPAC de l'information actuelle et exacte sur les changements qui concernent la paye des employés.

En plus de notre audit annuel des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, nous avons entamé deux audits de performance sur l'initiative de transformation de l'administration de la paye du gouvernement. Nous prévoyons déposer le premier de ces audits à la Chambre des communes en novembre 2017.

## Estimations de la direction – le choix des taux d’actualisation

Comme nous l’avons rapporté au dernier exercice, le gouvernement du Canada a un projet en cours visant à actualiser la méthode utilisée pour déterminer les taux d’actualisation servant à calculer le montant estimatif des passifs à long terme. Le caractère raisonnable de ces estimations a une incidence directe sur l’information financière présentée dans les états financiers consolidés et utilisée par le Parlement et la population canadienne pour la prise de décisions. Même si le gouvernement a analysé des solutions possibles à cet égard, il n’a pas encore décidé de la manière dont il va modifier sa méthode pour déterminer les taux d’actualisation.

Les taux d’actualisation, qui servent à estimer la valeur en dollars courants de plusieurs passifs importants à long terme, peuvent avoir une incidence considérable sur ces montants estimatifs. Par exemple, une baisse de 1 pour cent du taux d’actualisation utilisé pour mesurer l’obligation au titre des prestations constituées pour les prestations de retraite sans capitalisation entraînerait une augmentation du passif lié de 7,7 milliards de dollars. Pour déterminer les taux d’actualisation, il est important que le gouvernement applique un processus rigoureux et étayé par des données observables et pertinentes. Même si nous avons conclu que les hypothèses qui sous-tendent les estimations importantes du gouvernement se situent dans une fourchette de valeurs raisonnables, certains taux d’actualisation se sont trouvés par le passé dans la limite supérieure de la fourchette acceptable par rapport aux tendances du marché. L’utilisation d’un taux d’actualisation plus élevé a pour effet de donner un montant estimatif des passifs à long terme plus faible.

Vu l’importance de ces montants estimatifs pour les états financiers consolidés, nous nous attendrions à ce que le gouvernement achève son projet et modifie la méthode qu’il utilise pour déterminer les taux d’actualisation lors de l’exercice 2017-2018. Au moment où le gouvernement mènera ce projet à terme, nous lui recommandons, dans les exigences prévues par les Normes comptables pour le secteur public du Canada, de tenir compte des pratiques sectorielles établies dans les secteurs public et privé, des changements dans les normes ainsi que de l’évolution du marché financier canadien. Dorénavant, le gouvernement devrait valider régulièrement ses estimations en les comparant aux données réelles et adapter ses méthodes au besoin.

## Défense nationale – Stocks et éléments d’actif groupés

### Stocks

Les stocks du ministère de la Défense nationale représentent un élément important des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, leur valeur étant établie à environ 5,8 milliards de dollars au 31 mars 2017, soit 85 pour cent du total des stocks du gouvernement.

Les stocks du Ministère se divisent en deux catégories : les munitions et les articles qui ne sont pas des munitions (dits biens consommables). La valeur des stocks de munitions dépasse 3,3 milliards de dollars. Les biens consommables, qui sont généralement des articles de faible valeur à grand volume d’achat, comme des vêtements, du carburant ainsi que des fournitures médicales, sont évalués à près de 2,5 milliards de dollars.

Le gouvernement comptabilise les stocks comme un actif. Une charge n’est comptabilisée que lorsqu’un article est retiré des stocks, soit parce qu’il sera utilisé, soit parce qu’il n’est plus utilisable.

### Éléments d’actif groupés

En plus des stocks, le ministère de la Défense nationale possède des articles comme de grosses pièces de rechange qui servent à réparer ou à entretenir les flottes, l’équipement et le matériel, qu’il comptabilise comme des éléments d’actif groupés. Contrairement aux stocks, les éléments d’actif groupés viennent appuyer les immobilisations corporelles et sont donc comptabilisés de manière similaire. Une charge d’amortissement est comptabilisée pour ces éléments pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles qu’ils appuient.

Au 31 mars 2017, la valeur comptable nette des éléments d’actif groupés du Ministère se chiffrait à environ 3,6 milliards de dollars.

Il peut être difficile de distinguer les stocks et les éléments d’actif groupés. Or il est primordial de les identifier correctement puisque les stocks et les éléments d’actif groupés ne sont pas comptabilisés de la même façon.

### Plan d’action pour améliorer la gestion des stocks

Il y a 14 ans, nous avons signalé pour la première fois les difficultés éprouvées par le ministère de la Défense nationale pour comptabiliser et évaluer correctement ses stocks. Depuis, les problèmes persistent. Au cours des dernières années, toutefois, nous avons noté des améliorations.

Au cours de l’exercice 2016-2017, le Ministère a déposé, à la demande du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, un plan d’action à long terme pour améliorer ses méthodes de gestion des stocks. Vu les caractéristiques particulières des stocks du Ministère, comme la quantité importante d’articles et de lieux d’entreposage, il est plus difficile d’améliorer ces méthodes. Par conséquent, le plan pluriannuel s’échelonne jusqu’en 2026.

Le ministère de la Défense nationale a procédé à des ajustements comptables au cours de l’exercice 2016-2017 pour améliorer l’exactitude des valeurs de ses stocks dans les états financiers consolidés. Ces ajustements de fin d’exercice permettent de corriger les valeurs présentées dans les états financiers consolidés, mais ils ne règlent pas les problèmes sous-jacents de gestion des stocks. De fait, ils indiquent que pour régler les problèmes qui persistent, le Ministère doit maintenir les nouvelles pratiques mises en œuvre et continuer d’améliorer les autres processus de gestion des stocks qui sont décrits dans son plan d’action.

### **Résultats de l'audit**

Nous prélevons et examinons un échantillon d'articles des stocks du ministère de la Défense nationale tous les ans afin de déterminer si le Ministère a :

- enregistré le bon nombre d'articles (quantité);
- attribué le bon coût en vue de déterminer la valeur des articles (évaluation);
- retiré des stocks les articles obsolètes ou constaté leur obsolescence en rajustant leur valeur (obsolescence);
- classés correctement les articles entre « stocks » et « éléments d'actif groupés » (classement).

Les résultats de chacun des tests sont résumés ci-après :

**Quantité** – Au fil des ans, le ministère de la Défense nationale a accru le nombre de dénombrements des stocks qu'il exécute. Les dénombrements sont effectués sur une base cyclique et sont axés sur les articles qui posent des risques élevés en raison de leur nature, de leur valeur ou de l'attrait qu'ils suscitent. Cette année, nous avons étendu les établissements pour nos tests liés au dénombrement et nous avons constaté que le Ministère disposait d'une méthode rigoureuse pour dénombrer les stocks entreposés dans les établissements que nous visitons régulièrement. Nous avons cependant relevé un nombre important d'erreurs dans les quantités de stocks entreposés dans les établissements non généralement sélectionnés à des fins de tests. Le grand nombre d'erreurs relevées indique que le Ministère n'a pas encore adopté de méthode rigoureuse pour faire l'inventaire dans tous les établissements où des stocks sont détenus.

**Évaluation et obsolescence – Munitions** – Un des projets à court terme du plan d'action présenté par le ministère de la Défense nationale au Comité permanent des comptes publics prévoyait l'examen et la révision de la méthode utilisée par le Ministère pour attribuer un coût aux munitions. Nous avons constaté que le Ministère avait effectué une analyse approfondie de ses codes d'inventaire pour les munitions et qu'il avait corrigé les erreurs relevées. À la suite de ce vaste nettoyage dans les codes, nous n'avons relevé aucune erreur d'évaluation pour les stocks de munitions testés.

Nous avons cependant déterminé que le ministère de la Défense nationale avait encore des munitions qui étaient obsolètes. Nous avons estimé que des munitions en stock d'une valeur de plus de 260 millions de dollars auraient dû être dépréciées. Le Ministère doit continuer d'améliorer la manière dont il détecte les articles obsolètes dans ses stocks de munitions.

**Évaluation et obsolescence – Biens consommables** – Nous avons relevé des erreurs dans les coûts attribués aux biens consommables. Selon nos estimations, ils auraient été surévalués d'environ 140 millions de dollars. Le Ministère a comptabilisé une provision pour dépréciation de 154 millions de dollars, dont une partie sert à compenser partiellement ces erreurs et l'autre partie à tenir compte de l'obsolescence des biens consommables.

**Classement** – Au cours de l'exercice considéré, après avoir analysé les éléments de ses stocks et ses charges, le ministère de la Défense nationale a reclassé certains articles de ses stocks dans les éléments d'actif groupés. Nous estimons cependant que le Ministère a comptabilisé des articles d'une valeur de près de 145 millions de dollars dans les stocks alors qu'ils auraient dû être comptabilisés dans les éléments d'actif groupés.

### **Constatation générale**

Nous avons constaté que le ministère de la Défense nationale semblait être en voie de terminer le plan d'action présenté au Comité permanent des comptes publics. Le Ministère a grandement amélioré ses connaissances sur les quantités d'articles en stock dans ses principaux dépôts, mais il doit perfectionner ses méthodes d'inventaire dans les autres lieux de stockage. Il devra encore déployer des efforts considérables pour améliorer l'attribution des coûts aux articles en stock, la comptabilisation des articles obsolètes et le classement des articles entre « stocks » et « éléments d'actif groupés ».



# Section 3

## *Comptes publics du Canada*

2016-2017

## **Revenus, charges et déficit accumulé**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Revenus.....	3.3
Comptabilisation des revenus .....	3.3
Revenus fiscaux .....	3.4
Cotisations d'assurance-emploi .....	3.5
Autres revenus.....	3.6
Revenus de placements .....	3.7
Charges .....	3.8
Comptabilisation des charges .....	3.8
Charges par secteur .....	3.10
Coûts des opérations du gouvernement .....	3.10
Charges par article .....	3.13
Dépenses en vertu d'autorisations législatives .....	3.14

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Revenus, charges et déficit accumulé

Cette section présente de l'information sur les revenus, les charges et le déficit accumulé du gouvernement tel que présenté au tableau 3.1.

Une description narrative est fournie pour quelques comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 3.1**  
**Revenus, charges et déficit accumulé**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
<b>Revenus</b>		
Revenus fiscaux, tableau 3.2.....	244 315	242 651
Cotisations d'assurance-emploi.....	22 125	23 070
Autres revenus, tableau 3.4.....	27 055	29 732
<b>Total des revenus.....</b>	<b>293 495</b>	<b>295 453</b>
<b>Charges</b>		
Paiements de transfert.....	201 170	183 629
Autres charges.....	85 986	87 368
<b>Total des charges.....</b>	<b>287 156</b>	<b>270 997</b>
Frais de la dette publique, tableau 3.8.....	24 109	25 443
<b>Total des charges, tableau 3.6.....</b>	<b>311 265</b>	<b>296 440</b>
<b>Déficit annuel.....</b>	<b>(17 770)</b>	<b>(987)</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice.....</b>	<b>(615 986)</b>	<b>(612 330)</b>
<b>Autres éléments du résultat global.....</b>	<b>1 857</b>	<b>(2 669)</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice.....</b>	<b>(631 899)</b>	<b>(615 986)</b>

## Revenus

Les revenus se composent de toutes les sommes fiscales et non fiscales qui entrent dans le calcul de l'excédent ou du déficit annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des revenus

Le gouvernement comptabilise tous les revenus selon la comptabilité d'exercice.

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient l'événement qui donne lieu au revenu et que ceux-ci sont approuvés par législation ou que la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordée par une convention législative. Ils sont présentés après déduction des remboursements et ne comprennent pas les impôts prélevés au nom des provinces et des territoires.

Les revenus fiscaux sont évalués d'après les montants faisant l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, et des montants estimatifs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation, en fonction des paiements reçus qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Les revenus annuels comprennent également des rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Les revenus ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés ou l'incidence des cotisations futures qui ne peuvent pas encore être déterminées de façon fiable.

Les dépenses fiscales qui réduisent les impôts payés ou payables sont considérées comme des dégrèvements et sont appliquées en réduction des revenus fiscaux correspondants. Les dépenses fiscales qui procurent un avantage financier par le truchement d'un régime fiscal et qui ne sont pas liées à l'allègement des impôts payés ou payables sont présentées comme d'autres charges de paiement de transfert et ne sont pas déduites des revenus fiscaux.

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés lorsque le contribuable a gagné le revenu sujet à l'impôt.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Les revenus provenant de la taxe sur les produits et services nationaux sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services. Ces revenus sont présentés après déduction des crédits de taxe sur les intrants, des remboursements de la TPS et du crédit trimestriel de TPS. Le crédit trimestriel de TPS pour les particuliers et les familles à faible revenu est comptabilisé dans l'exercice auquel il se rapporte.

Les revenus des droits de douane et de la taxe sur les produits et services à l'importation sont constatés lorsque les marchandises sont autorisées à entrer au Canada.

Les revenus provenant des taxes d'accise sont constatés au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*. Les revenus provenant des droits d'accise sont constatés lorsque le contribuable fabrique les biens taxables en vertu de la *Loi sur l'accise* et la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Les cotisations d'assurance-emploi sont constatées à titre de revenu dans le même exercice que la rémunération assurable est gagnée.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

### Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés et des non-résidents ainsi que les autres taxes et droits, tels que détaillés au tableau 3.2.

**Tableau 3.2**  
**Revenus fiscaux**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
<b>Revenus fiscaux</b>		
Revenus d'impôt sur le revenu		
Particuliers.....	143 680	144 897
Sociétés.....	42 216	41 444
Non-résidents .....	7 071	6 505
<b>Total des revenus d'impôt sur le revenu</b> .....	<b>192 967</b>	<b>192 846</b>
Autres taxes et droits		
Taxe sur les produits et services, tableau 3.3.....	34 368	32 952
Taxes sur l'énergie		
Taxe d'accise – Essence.....	4 496	4 350
Taxe d'accise – Essence d'aviation et combustible diesel.....	1 138	1 215
<b>Total des taxes sur l'énergie</b> .....	<b>5 634</b>	<b>5 565</b>
Droits de douane à l'importation .....	5 478	5 372
Autres taxes et droits d'accise		
Droits d'accise .....	4 873	4 844
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.....	768	721
Droit d'exportation de produits de bois d'œuvre.....	–	130
Autres taxes et droits d'accise .....	227	221
<b>Total des autres taxes et droits d'accise</b> .....	<b>5 868</b>	<b>5 916</b>
<b>Total des autres taxes et droits</b> .....	<b>51 348</b>	<b>49 805</b>
<b>Total des revenus fiscaux</b> <sup>1</sup> .....	<b>244 315</b>	<b>242 651</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section I du volume II des *Comptes publics du Canada*.

#### Impôt sur le revenu des particuliers

Cet impôt est prélevé sur le revenu des particuliers en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

#### Impôt sur le revenu des sociétés

Cet impôt est prélevé sur le revenu des sociétés en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

#### Impôt sur le revenu des non-résidents

L'impôt sur le revenu des non-résidents est prélevé sur le revenu gagné au Canada par les non-résidents en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cet impôt prend la forme de retenues d'impôt sur les dividendes, les intérêts, les loyers, les redevances et les pensions alimentaires ainsi que sur les revenus des non-résidents au titre de successions et de fiducies.

L'impôt sur le revenu des non-résidents inclut aussi des retenues d'impôt sur le revenu gagné au Canada par des compagnies d'assurance-vie non résidentes et sur le revenu des fiducies.

### 3.4 Revenus, charges et déficit accumulé

## Autres taxes et droits

Les autres taxes et droits sont perçus en vertu de la *Loi sur l'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise*, la *Loi sur la taxe d'accise*, du *Tarif des douanes* (loi) et d'autres lois. Ils englobent la taxe sur les produits et services, les taxes sur l'énergie, les droits de douane à l'importation ainsi que d'autres droits et taxes d'accise.

### *Taxe sur les produits et services*

La taxe sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur le 1er janvier 1991. Elle s'applique à un taux de cinq pour cent sur la plupart des produits et services offerts au Canada, avec un nombre limité d'exclusions qui comprend certains instruments médicaux, des médicaments sur ordonnance, des aliments de base, des loyers résidentiels ainsi que la majorité des services de santé et de soins dentaires. Une analyse comparative de la TPS est présentée au tableau 3.3.

**Tableau 3.3**  
**Taxe sur les produits et services (TPS)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
TPS .....	40 937	39 312
Moins : décret de remise de la TPS payée par les portefeuilles ministériels sur leurs achats de produits et services provenant de tiers.....	2 104	2 003
TPS brute de tiers .....	38 833	37 309
Moins : crédits d'impôt trimestriels .....	4 465	4 357
TPS nette de tiers.....	34 368	32 952

<sup>1</sup> Présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé de la section 2 de ce volume.

### *Taxes sur l'énergie*

Les taxes sur l'énergie comprennent principalement la taxe d'accise sur l'essence, sur l'essence d'aviation et le combustible diesel.

### *Droits de douane à l'importation*

Les revenus provenant des droits de douane à l'importation comprennent surtout des taxes ad valorem perçues à l'importation de produits en vertu du *Tarif des douanes* (loi).

### *Autres droits et taxes d'accise*

Les droits et taxes d'accise sont perçus sur les boissons alcooliques et sur les produits du tabac. De plus, des taxes d'accise sont imposées sur d'autres produits, notamment les climatiseurs des voitures de passagers. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien est perçu par le transporteur aérien lorsque l'acheteur d'un service de transport aérien paye pour le voyage en avion.

Le droit d'exportation de produits de bois d'œuvre est évalué en fonction des exportations des produits de bois d'œuvre aux États-Unis après le 30 septembre 2006. Le droit sur les remboursements de dépôts douaniers à l'égard du bois d'œuvre résineux est évalué en fonction des montants remboursés aux compagnies canadiennes à la suite d'une ordonnance de droits de douane américaine sur l'importation aux États-Unis de produits de bois d'œuvre entre le 22 mai 2002 et le 30 septembre 2006.

## Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations des employés et des employeurs sont prélevées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* et sont classées dans les revenus. On trouvera plus de détails sur les cotisations d'assurance-emploi à la section 4 de ce volume.

**Autres revenus**

Les autres revenus comprennent les revenus des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, les autres revenus de programmes et les revenus nets des opérations de change.

**Tableau 3.4****Autres revenus**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
<b>Autres revenus</b>		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Quote-part des bénéfices annuels.....	4 920	7 316
Intérêt et autres.....	735	600
<i>Total des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques</i> .....	5 655	7 916
Autres programmes		
Revenus de placements, tableau 3.5.....	1 163	1 132
Ventes de biens et de services		
Droits et privilèges.....	2 748	2 520
Location et utilisation de biens publics.....	725	655
Services de nature réglementaire.....	1 221	1 446
Services de nature non réglementaire.....	4 179	3 925
Ventes de biens et de produits d'information.....	3 874	3 971
Autres frais et droits.....	449	787
<i>Total des ventes de biens et de services</i> .....	13 196	13 304
Divers		
Intérêt et pénalités.....	4 116	4 364
Autres.....	792	694
<i>Total des autres programmes</i> .....	19 267	19 494
Nets des opérations de change		
Compte du fonds des changes.....	1 996	2 186
Fonds monétaire international.....	121	133
Autres.....	16	3
<i>Total</i> .....	2 133	2 322
<b>Total des autres revenus<sup>1</sup></b> .....	<b>27 055</b>	<b>29 732</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Des précisions sur la reclassification sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 4a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

**Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

Les revenus comprennent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux sociétés d'État entreprises et aux autres entreprises publiques ainsi que la quote-part du gouvernement aux bénéfices accumulés ou aux pertes des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**Autres programmes**

Les autres revenus de programmes se composent des ventes de biens et de services, des revenus de placements et des revenus divers. Les détails sont rapportés par portefeuille ministériel dans le volume II des *Comptes publics du Canada*.

**Nets des opérations de change**

Les revenus nets des opérations de change comprennent les revenus provenant des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes et le Fonds monétaire international, aussi bien que des gains nets ou des pertes nettes résultant de la conversion de ces investissements en dollars canadiens au 31 mars. Les revenus nets des opérations de change comprennent également les gains nets ou les pertes nettes résultant de dettes étrangères et des réévaluations des swaps de devises.

## Revenus de placements

Les revenus de placements se composent principalement d'intérêts provenant des prêts et des avances, de dividendes sur les placements ainsi que de virements de profits et d'excédents relatifs aux prêts, placements et avances autres que ceux des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une analyse comparative des revenus de placements est présentée au tableau 3.5.

**Tableau 3.5**  
**Revenus de placements<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Trésorerie et créances		
Intérêts des dépôts bancaires.....	231	222
Prêts, placements et avances		
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	11	11
Organisations internationales.....	4	3
Autres prêts, placements et avances.....	795	758
Total des prêts, des placements et des avances.....	810	772
Autres comptes.....	– <sup>2</sup>	10
Total ministériel des revenus de placements.....	1 041	1 004
Gain net de change.....	104	124
Autres revenus constatés par régularisation.....	27	22
Total des revenus de placements.....	1 172	1 150
Élimination des revenus de placements internes du gouvernement.....	(9)	(18)
Total des revenus de placements externes.....	1 163	1 132

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Des précisions sur la reclassification sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 4a de la section 1 du volume II et à la section 10 du volume III des *Comptes publics du Canada*.

<sup>2</sup> Moins de 500 000 \$.

## Charges

Les charges se composent de toutes les imputations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement.

### Comptabilisation des charges

Le gouvernement comptabilise toutes les charges selon la comptabilité d'exercice.

Les charges de fonctionnement du gouvernement sont inscrites lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus. Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les frais de la dette publique sont constatés au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les intérêts, les frais de service, les coûts d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement des primes et des escomptes sur la dette contractée sur les marchés ainsi que les intérêts sur les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.

**Tableau 3.6**  
**Charges externes par secteur et par type**

(en millions de dollars)

	Principaux paiements de transfert <sup>1</sup>		Autres paiements de transfert	
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
Portefeuilles ministériels				
Affaires autochtones et du Nord.....	–	–	9 474	7 843
Affaires mondiales.....	–	–	4 183	4 367
Agriculture et Agroalimentaire.....	–	–	1 567	1 289
Anciens Combattants.....	–	–	24	18
Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	–	–	–	–
Conseil du Trésor.....	–	–	1	–
Conseil privé.....	–	–	1	105
Défense nationale.....	–	–	153	152
Environnement et Changement climatique.....	–	–	170	135
Famille, Enfants et Développement social.....	70 839	72 396	8 489	6 465
Finances.....	66 550	63 877	495	512
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté.....	–	–	1 177	1 083
Infrastructure et Collectivités.....	2 102	1 973	1 014	1 098
Innovation, Sciences et Développement économique.....	–	–	4 702	2 125
Justice.....	–	–	366	340
Parlement.....	–	–	1	1
Patrimoine canadien.....	–	–	1 204	1 056
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	–	–	99	94
Ressources naturelles.....	–	–	704	577
Revenu national.....	20 099	10 509	3 540	3 701
Santé.....	–	–	3 229	2 985
Sécurité publique et Protection civile.....	–	–	894	620
Services publics et Approvisionnement.....	–	–	–	–
Transports.....	–	–	311	529
Provision pour évaluation et autres éléments.....	–	–	(218)	(221)
<b>Total des charges<sup>2</sup>.....</b>	<b>159 590</b>	<b>148 755</b>	<b>41 580</b>	<b>34 874</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Des précisions sur la reclassification sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>1</sup> Comprend des paiements de transfert de 48 162 millions de dollars (45 461 millions de dollars en 2016) pour les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; 68 652 millions de dollars (65 850 millions de dollars en 2016) aux autres paliers de gouvernement; 20 711 millions de dollars (19 419 millions de dollars en 2016) pour l'assurance-emploi et 22 065 millions de dollars (18 025 millions de dollars en 2016) pour les prestations aux enfants. Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.7 de cette section.

<sup>2</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 2a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.



Les charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur économique des actifs ou des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, pour les prêts, placements et avances, ainsi que pour la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'amortissement des immobilisations corporelles, l'utilisation des stocks, ainsi que les charges payées d'avance et autres.

Les organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement font affaire entre eux au quotidien et contribuent ainsi à produire des revenus et des charges enregistrées dans les comptes. Pour la préparation des états financiers consolidés, ces « opérations internes » sont éliminées de manière à ne rapporter que les opérations avec des tiers.

Le tableau 3.6 présente un résumé comparatif des charges externes par type. Il fait également état des charges externes par secteur.

Total des paiements de transfert		Autres charges		Frais de la dette publique <sup>3</sup>		Total des charges	
2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
9 474	7 843	2 961	1 408	–	–	12 435	9 251
4 183	4 367	4 557	4 972	–	–	8 740	9 339
1 567	1 289	1 436	951	–	–	3 003	2 240
24	18	929	911	–	–	953	929
–	–	22	21	–	–	22	21
1	–	3 139	4 214	–	–	3 140	4 214
1	105	307	566	–	–	308	671
153	152	25 576	28 519	84	88	25 813	28 759
170	135	1 632	1 506	1	1	1 803	1 642
79 328	78 861	2 863	2 882	–	–	82 191	81 743
67 045	64 389	499	484	23 833	25 303	91 377	90 176
1 177	1 083	1 127	1 138	–	–	2 304	2 221
3 116	3 071	512	340	–	–	3 628	3 411
4 702	2 125	2 687	2 441	–	–	7 389	4 566
366	340	1 285	1 275	–	–	1 651	1 615
1	1	627	570	–	–	628	571
1 204	1 056	2 884	2 763	–	(116)	4 088	3 703
99	94	1 935	1 544	–	–	2 034	1 638
704	577	1 305	1 907	2	2	2 011	2 486
23 639	14 210	7 165	7 989	–	–	30 804	22 199
3 229	2 985	3 519	3 340	–	–	6 748	6 325
894	620	10 574	10 375	1	1	11 469	10 996
–	–	4 269	4 186	146	158	4 415	4 344
311	529	1 922	2 611	42	6	2 275	3 146
(218)	(221)	2 254	455	–	–	2 036	234
201 170	183 629	85 986	87 368	24 109	25 443	311 265	296 440

<sup>3</sup> Des informations supplémentaires sont fournies au tableau 3.8 de ce volume.

## **Charges par secteur**

L'information sectorielle du gouvernement, qui est fondée sur la structure de portefeuilles ministériels, regroupe les activités des ministères et organismes et sociétés d'État et autres entités dont les ministres sont responsables telles que décrites dans la note 1 et la note 13 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

## **Coûts des opérations du gouvernement**

Les coûts des opérations du gouvernement se composent de trois types principaux : les paiements de transfert, les autres charges et les frais de la dette publique.

### **Paiements de transfert**

Les principaux paiements de transfert comprennent les paiements aux particuliers et les paiements aux provinces et territoires.

Les paiements aux particuliers comprennent les paiements de soutien du revenu ou de supplément au revenu. Cette aide est fondée sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi.

Les paiements aux provinces et territoires sont faits en vertu des programmes principaux suivants :

- les accords fiscaux représentent les paiements de transfert inconditionnels aux provinces à faible revenu y compris les subventions en vertu des lois constitutionnelles;
- le transfert canadien en matière de santé et le transfert canadien en matière de programmes sociaux sont les moyens principaux de fournir la quote-part fédérale des programmes sociaux administrés par les provinces.

Les autres paiements de transfert comprennent les diverses subventions versées dans le cadre de programmes fédéraux afin de stabiliser les cours du marché des marchandises, de mettre au point de nouvelles technologies, de faire avancer la recherche, de créer des emplois au moyen de programmes de formation et de promouvoir des activités éducatives et culturelles. Ils comprennent également les charges des autres entités consolidées et d'autres paiements divers.

### **Autres charges**

Cette catégorie comprend les coûts associés aux programmes offerts directement par le gouvernement fédéral comme la défense nationale, l'inspection des aliments, la garde côtière, les tribunaux fédéraux, les établissements de santé pour les Autochtones et les anciens combattants ainsi que le réseau des parcs nationaux. Cette catégorie inclut aussi les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées occasionnées par de tierces parties.

Le tableau 3.7 présente un résumé comparatif par province et territoire de certains paiements de transfert.

**Tableau 3.7**  
**Principaux paiements de transfert par province et territoire**

(en millions de dollars)

	Exercice	Prestations de sécurité de la vieillesse <sup>1</sup>	Assurance-emploi	Accords fiscaux	Abattement du Québec <sup>2</sup>	Tranfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Autres principaux transferts <sup>3</sup>	Prestations pour enfants	Total
Terre-Neuve-et-Labrador.....	2016-2017	979	1 173	10	–	529	196	32	–	2 919
	2015-2016	920	1 050	33	–	493	192	30	–	2 718
Île-du-Prince-Édouard .....	2016-2017	240	258	381	–	148	55	16	–	1 098
	2015-2016	227	247	361	–	139	53	15	–	1 042
Nouvelle-Écosse .....	2016-2017	1 571	906	1 768	–	946	350	56	–	5 597
	2015-2016	1 492	889	1 817	–	900	341	53	–	5 492
Nouveau-Brunswick .....	2016-2017	1 345	1 009	1 710	–	753	279	46	–	5 142
	2015-2016	1 272	971	1 671	–	720	273	43	–	4 950
Québec .....	2016-2017	13 365	4 078	10 036	(4 451)	8 279	3 062	487	–	34 856
	2015-2016	12 683	4 169	9 526	(4 451)	7 880	2 987	458	–	33 252
Ontario .....	2016-2017	18 128	6 105	2 313	–	13 913	5 145	796	–	46 400
	2015-2016	17 142	6 078	2 372	–	13 145	4 984	745	–	44 466
Manitoba.....	2016-2017	1 640	652	1 738	–	1 313	485	70	–	5 898
	2015-2016	1 571	613	1 741	–	1 230	466	66	–	5 687
Saskatchewan.....	2016-2017	1 406	686	2	–	1 139	423	60	–	3 716
	2015-2016	1 347	577	2	–	1 081	409	56	–	3 472
Alberta .....	2016-2017	3 983	3 399	5	–	4 187	1 558	222	–	13 354
	2015-2016	3 729	2 474	256	–	3 869	1 516	209	–	12 053
Colombie-Britannique .....	2016-2017	6 722	2 346	4	–	4 732	1 751	269	–	15 824
	2015-2016	6 399	2 257	4	–	4 450	1 695	253	–	15 058
Total des provinces.....	2016-2017	49 379	20 612	17 967	(4 451)	35 939	13 304	2 054	–	134 804
	2015-2016	46 782	19 325	17 783	(4 451)	33 907	12 916	1 928	–	128 190
Territoires du Nord-Ouest .....	2016-2017	29	36	1 220	–	45	16	16	–	1 362
	2015-2016	26	34	1 233	–	44	16	15	–	1 368
Nunavut.....	2016-2017	10	24	1 489	–	36	14	16	–	1 589
	2015-2016	9	20	1 454	–	36	13	15	–	1 547
Territoire du Yukon .....	2016-2017	29	31	894	–	37	14	16	–	1 021
	2015-2016	28	31	874	–	38	14	15	–	1 000
Internationaux.....	2016-2017	238	8	–	–	–	–	–	–	246
	2015-2016	157	9	–	–	–	–	–	–	166
Total des charges pour les provinces et les territoires	2016-2017	49 685	20 711	21 570	(4 451)	36 057	13 348	2 102	–	139 022
	2015-2016	47 002	19 419	21 344	(4 451)	34 025	12 959	1 973	–	132 271
Redressements cours et autres .....	2016-2017	(1 523)	–	26	–	–	–	–	–	(1 497)
	2015-2016	(1 541)	–	–	–	–	–	–	–	(1 541)
Total partiel.....	2016-2017	48 162	20 711	21 596	(4 451)	36 057	13 348	2 102	–	137 525
	2015-2016	45 461	19 419	21 344	(4 451)	34 025	12 959	1 973	–	130 730
Transferts effectués à travers le système fiscal	2016-2017	–	–	–	–	–	–	–	22 065	22 065
	2015-2016	–	–	–	–	–	–	–	18 025	18 025
Total des principaux paiements de transfert .....	2016-2017	48 162	20 711	21 596	(4 451)	36 057	13 348	2 102	22 065	159 590
	2015-2016	45 461	19 419	21 344	(4 451)	34 025	12 959	1 973	18 025	148 755

<sup>1</sup> Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

<sup>2</sup> L'abattement du Québec est composé de l'impôt fédéral abattu en matière des paiements de remplacement pour les programmes permanents et le programme des allocations aux jeunes de cette province.

<sup>3</sup> Comprend les contributions de 2 102 millions de dollars (1 973 millions de dollars en 2016) au programme fédéral du Fonds de la taxe sur l'essence.

## Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique comprennent les intérêts sur la dette non échue et sur les régimes de retraite, les autres avantages futurs et les autres passifs, l'amortissement de primes et d'escomptes à l'émission de la dette non échue, ainsi que les frais de service et les coûts d'émission de nouveaux emprunts.

Le tableau 3.8 présente un résumé comparatif des frais de la dette publique. Il fait également état des postes de rapprochement entre les frais totaux liés à la dette publique, présentés à la section ministérielle des Finances de la section 12 du volume II des *Comptes publics du Canada*, et le total des charges nettes relatives à la dette publique inscrit au tableau 3.6 de ce volume. Les postes de rapprochement comprennent les charges d'intérêts provenant des contrats de location-acquisition ainsi que les redressements des courus et autres redressements.

**Tableau 3.8**  
**Frais de la dette publique<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Dette non échue		
Intérêt sur :		
Obligations négociables .....	12 460	13 160
Titres au détail .....	45	34
Billets à moyen terme .....	22	9
	12 527	13 203
Amortissement d'escomptes sur les bons du Canada et du Trésor		
Bons du Trésor .....	737	861
Bons du Canada .....	28	10
	765	871
Amortissement de primes et d'escomptes sur toutes les autres dettes		
Obligations négociables .....	203	632
Obligations en devises étrangères .....	6	6
Obligations à rendement réel .....	(136)	(106)
Ajustement à l'indice des prix à la consommation des obligations à rendement réel .....	1 098	971
	1 171	1 503
Réévaluation des swaps de devises .....	(335)	(487)
Frais de service et coûts d'émission de nouveaux emprunts .....	10	11
Obligation découlant de contrats de location-acquisition .....	200	209
Autre dette non échue .....	82	83
Total des frais de la dette publique relativement à la dette non échue .....	14 420	15 393
Régimes de retraite et autres avantages futurs		
Intérêt sur :		
Régimes de retraite du secteur public – Comptes de pension de retraite .....	6 817	7 333
Moins : provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	26	122
Pensions des sociétés d'État consolidées et autres entités .....	(144)	(161)
	6 699	7 294
Autres avantages futurs des employés et anciens combattants		
Régimes de soins de santé de la fonction publique et de services dentaires pour les pensionnés .....	801	729
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	72	80
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés .....	40	39
Indemnisation des accidents du travail .....	32	32
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	1 587	1 442
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	242	218
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	9	9
	2 783	2 549
Total des frais de la dette publique relativement aux régimes de retraite et autres avantages futurs .....	9 482	9 843
Autres passifs		
Régime de pensions du Canada .....	1	2
Compte des rentes sur l'État .....	8	9
Comptes de dépôt et en fiducie .....	16	19
Autres comptes à fins déterminées .....	165	171
Autres passifs .....	17	6
Total des frais de la dette publique relativement aux autres passifs .....	207	207
Comptes à fins déterminées consolidés		
Intérêt .....	3	3
Total des frais de la dette publique relativement aux comptes à fins déterminées consolidés .....	3	3
Total des frais de la dette publique avant redressements de consolidation .....	24 112	25 446
Moins : redressements de consolidation .....	3	3
Total des frais de la dette publique <sup>1 2</sup> .....	24 109	25 443

**Tableau 3.8**  
**Frais de la dette publique<sup>1</sup> – fin**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Composé de :		
Frais de la dette publique en vertu d'autorisations législatives avant redressements de courus et autres et redressements de consolidation .....	21 165	22 644
Redressements courus et autres .....	2 947	2 802
Redressements de consolidation .....	(3)	(3)
<b>Total des frais de la dette publique.....</b>	<b>24 109</b>	<b>25 443</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Des précisions sur la reclassification sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>1</sup> Un sommaire est fourni au tableau 2a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

<sup>2</sup> Des informations supplémentaires sont fournies à la section 7 du volume III des *Comptes publics du Canada*.

## Charges par article

Le tableau 3.9 rapproche le total des dépenses nettes par article, rapporté initialement par les ministères selon la méthode de comptabilité d'exercice partielle au total des charges, rapporté selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les éléments de conciliation représentent l'effet de la consolidation et de la comptabilité d'exercice intégrale.

**Tableau 3.9**  
**Total des charges par article<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Total des dépenses nettes	Conciliation	Total des charges
Paiements de transfert.....	156 108	45 062	201 170
Autres charges			
Personnel.....	38 910	11 198	50 108
Transports et communications.....	2 834	(64)	2 770
Information .....	300	(22)	278
Services professionnels et spéciaux.....	11 910	(2 208)	9 702
Location .....	3 167	(874)	2 293
Réparation et entretien .....	3 388	(54)	3 334
Services publics, fournitures et approvisionnements .....	2 846	283	3 129
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages.....	2 274	(2 274)	–
Acquisition de machinerie et matériel.....	3 953	(3 953)	–
Autres subventions et charges.....	10 780	(1 733)	9 047
Amortissement des immobilisations corporelles.....	–	5 168	5 168
Perte nette sur cession de biens .....	–	157	157
<b>Total des autres charges.....</b>	<b>80 362</b>	<b>5 624</b>	<b>85 986</b>
Frais de la dette publique.....	21 166	2 943	24 109
<b>Total des charges brutes .....</b>	<b>257 636</b>	<b>53 629</b>	<b>311 265</b>
Revenus affectés aux dépenses.....	(11 681)	11 681	–
<b>Total des charges .....</b>	<b>245 955</b>	<b>65 310</b>	<b>311 265</b>

<sup>1</sup> Des détails supplémentaires sont fournis au tableau 3a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

## Dépenses en vertu d'autorisations législatives

Les autorisations de dépenser conférées par les autorisations législatives sont consenties à des fins déterminées ainsi que pour des montants et des périodes telles que définies par les lois. Ces autorisations ne s'annulent généralement pas à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées. Les dépenses engagées au titre de telles autorisations représentent environ la moitié du total des charges de programmes à chaque exercice.

Le tableau 3.10 présente un résumé comparatif des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives.

**Tableau 3.10**  
**Dépenses en vertu d'autorisations législatives**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Versements de la sécurité de la vieillesse ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ).....	36 749	35 050
Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	36 058	34 025
Frais de la dette publique.....	21 166	22 644
Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	17 880	17 341
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	13 348	12 959
Versements du supplément de revenu garanti ( <i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i> ) .....	10 922	9 922
Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	3 603	3 561
Fonds de la taxe sur l'essence .....	2 100	2 000
Prestation universelle pour la garde d'enfants ( <i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i> ) .....	1 976	8 759
Subventions canadiennes pour études aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> .....	975	714
Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants .....	859	821
Paiements de contributions pour le Programme Agri-protection.....	702	604
Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> .....	662	618
Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat.....	535	533
Versements d'allocations pour personnes âgées ( <i>Loi sur la sécurité de vieillesse</i> ) .....	530	513
Paiements au Fonds terre-neuvien des revenus provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières .....	455	301
Paiements à l'Association internationale de développement.....	442	442
Dépenses électorales.....	70	451
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes ( <i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ) .....	(805)	(811)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> ).....	(3 646)	(3 641)
Total.....	144 581	146 806
Pensions de retraite, prestations de retraite supplémentaires, prestations de décès et autres pensions <sup>1</sup>		
Fonction publique		
Contributions du gouvernement au régime de retraite de la fonction publique et au compte des régimes compensatoires .....	2 518	3 439
Contributions du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec .....	701	665
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	308	311
Contributions du gouvernement au Compte de prestations de décès .....	14	14
Total des contributions .....	3 541	4 429
Moins : recouvrements des fonds renouvelables .....	–	(91)
Total .....	3 541	4 338
Forces canadiennes		
Contribution du gouvernement au régime de retraite des Forces canadiennes et au compte des régimes compensatoires .....	947	1 000
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec .....	186	184
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	80	84
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	2	2
Contribution du gouvernement au Compte de prestations de décès.....	3	2
Total .....	1 218	1 272

**Tableau 3.10**  
**Dépenses en vertu d'autorisations législatives – fin**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Gendarmerie royale du Canada		
Contribution du gouvernement au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires .....	491	353
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec .....	58	59
Cotisation patronale du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	25	27
Paiements législatifs en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i> .....	7	8
Total .....	581	447
Services partagés Canada		
Contribution du gouvernement au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec .....	3	3
Contribution du gouvernement au Compte des opérations de l'assurance-emploi, au régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et au compte des régimes compensatoires .....	1	1
Total .....	4	4
Toutes autres dépenses législatives .....	3 281	3 363
Total des dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives <sup>2</sup> .....	153 206	156 230

<sup>1</sup> Le détail relatif à d'autres comptes de pension, comme le Compte d'allocations de retraite des parlementaires, n'est pas inclus.

<sup>2</sup> Des informations supplémentaires concernant les dépenses ministérielles imputées aux autorisations législatives sont fournies au tableau 7 de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.



# Section 4

## *Comptes publics du Canada*

2016-2017

## Comptes consolidés

### Table des matières

	<i>Page</i>
Sociétés d'État et autres entités consolidées .....	4.3
États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées .....	4.3
Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées .....	4.8
Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées .....	4.8
Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires.....	4.9
Comptes à fins déterminées consolidés.....	4.10
Comptes d'assurance .....	4.12
Autres comptes à fins déterminées consolidés .....	4.14
Dotations .....	4.15
État supplémentaire	
Compte des opérations de l'assurance-emploi .....	4.16

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

## Sociétés d'État et autres entités consolidées

Cette section présente toute l'information liée aux sociétés d'État et autres entités consolidées. Les entités consolidées sont celles dont la principale source de revenus provient de fonds versés par le gouvernement et sont sous son contrôle.

La consolidation comprend la combinaison, ligne par ligne, des comptes de ces sociétés et autres entités selon une méthode comptable uniforme et l'élimination des soldes et opérations inter-sociétés. Par conséquent, les comptes des sociétés et autres entités doivent être redressés à la comptabilité du gouvernement. Toutes les sociétés et autres entités sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ou aux normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les tableaux sommaires qui suivent a été préparée et présentée selon les normes comptables canadiennes du secteur public par toutes les sociétés d'État et autres entités consolidées.

## États financiers sommaires des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, revenus et charges des sociétés d'État et autres entités consolidées.

Pour les sociétés et autres entités ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur les états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux 4.1 et 4.2 résument les opérations financières et les résultats d'exploitation tels que rapportés par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non imputée aux charges des immobilisations, tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, ainsi que des stocks, des charges payées d'avance et des autres éléments de dépenses qui seront passés en charge lorsque consommés. Les éléments de passifs comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers comprennent les dettes à long terme des sociétés et autres entités. Les autres éléments de passifs auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des prestations de retraite et d'autres avantages futurs des employés, divers créditeurs, des contrats de location-acquisition et d'autres postes analogues. Les passifs provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les revenus provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités sont plus détaillés afin de présenter les produits provenant des activités normales et l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les opérations dans l'avoir autre que le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice sont séparées entre des redressements de l'avoir et autres, gains et pertes de réévaluation et des opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir. Les redressements de l'avoir et autres comprennent les redressements d'exercices antérieurs ainsi que divers items tels qu'inscrits par les sociétés et autres entités. Les gains et pertes de réévaluation comprennent certains gains non réalisés et certaines pertes non réalisées sur les instruments financiers identifiés à l'état des gains et pertes de réévaluation, mais exclus du bénéfice (déficit) annuel. Ces gains et pertes sont inclus dans le bénéfice (déficit) annuel à leur réalisation. Les opérations portant sur l'avoir avec le gouvernement comprennent des dividendes déclarés ou des transferts de profits au gouvernement ainsi que des opérations de capitaux propres avec le gouvernement. La ligne « Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation » représente les redressements nécessaires pour convertir les politiques comptables des sociétés et autres entités à celles du gouvernement.

Ces tableaux comprennent l'information financière concernant les sociétés d'État « mères » et les autres entités consolidées de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont donc directement consolidées dans les états financiers consolidés du gouvernement et exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ». Le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada* présente une liste complète de toutes les sociétés d'État « mères », les filiales en propriété exclusive, les autres filiales et sociétés affiliées.

Les sociétés d'État consolidées sont classées soit mandataires ou non-mandataires de l'État. Le statut de mandataire peut être explicitement énoncé dans les lois constitutives ou conféré selon les dispositions de la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*. Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires consolidées, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce fonds. Le tableau 4.3 résume les opérations de ces emprunts pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Le passif éventuel des sociétés consolidées et autres entités est présenté dans le tableau 4.4.

Le tableau 4.5 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Les différences entre les chiffres déclarés dans le tableau 4.2 et ceux déclarés dans le tableau 4.5 sont dues aux différentes conventions comptables utilisées et aux éléments en transit.

**Tableau 4.1**  
**Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées**  
**Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2017**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
<b>Sociétés d'État<sup>1</sup></b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	124 399	92 426	428 084	644 909
Autorité du Pont Windsor-Détroit.....	285 674	6 259	189 475	481 408
Centre de recherches pour le développement international.....	79 123	9 067	10 987	99 177
Commission canadienne du lait.....	8 369	–	165 994	174 363
Commission canadienne du tourisme.....	44 992	1 200	4 973	51 165
Commission de la capitale nationale.....	170 024	5 827	673 728	849 579
Conseil canadien des normes.....	5 473	672	3 956	10 101
Conseil des Arts du Canada.....	395 594	943	27 710	424 247
Construction de Défense (1951) Limitée.....	29 652	18 596	4 624	52 872
Corporation commerciale canadienne.....	815 719	1 251	4 847 638	5 664 608
Corporation de développement des investissements du Canada				
PPP Canada Inc.....	1 276 473	1 369	749	1 278 591
Énergie atomique du Canada, Limitée.....	162 209	107 039	801 038	1 070 286
Fondation canadienne des relations raciales.....	27 439	2 460	53	29 952
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	37 431	11 866	385 035	434 332
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	56 543	44 547	562 309	663 399
Marine Atlantique S.C.C. ....	144 722	18 000	428 830	591 552
Musée canadien de l'histoire.....	71 975	11 705	248 745	332 425
Musée canadien de l'immigration du Quai 21.....	12 041	135	17 833	30 009
Musée canadien de la nature.....	18 106	519	185 217	203 842
Musée canadien des droits de la personne.....	10 315	165	315 582	326 062
Musée des beaux-arts du Canada.....	19 013	484	83 323	102 820
Musée national des sciences et de la technologie.....	77 423	1 579	118 821	197 823
Société du Centre national des Arts.....	63 014	2 086	120 539	185 639
Société Radio-Canada.....	1 512 523	182	1 138 985	2 651 690
Téléfilm Canada.....	7 110	61 727	6 937	75 774
VIA Rail Canada Inc.....	462 467	29 251	947 448	1 439 166
Total – Sociétés d'État.....	5 917 823	429 355	11 718 613	18 065 791
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(196 588)	–	(50 002)	(246 590)
Sociétés d'État nettes selon la comptabilité du gouvernement.....	5 721 235	429 355	11 668 611	17 819 201
<b>Autres entités<sup>2</sup></b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	147 735	24 013	23 869	195 617
Fonds de capital en fiducie.....	2 210	15 660	–	17 870
Fonds pour prestations de cessation.....	1 596	88	–	1 684
Fondation canadienne pour l'innovation.....	303 926	114 597	3 647	422 170
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable.....	25 920	–	1 426	27 346
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations.....	311 865	40 299	190	352 354
Total – Autres entités.....	793 252	194 657	29 132	1 017 041
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	(1)	(325)	–	(326)
Autres entités nettes selon la comptabilité du gouvernement.....	793 251	194 332	29 132	1 016 715
Total.....	6 514 486	623 687	11 697 743	18 835 916

<sup>1</sup> Toutes les sociétés d'État mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

<sup>2</sup> Ces entités, bien que n'étant pas des sociétés d'État ou mandataires de l'État, sont considérées comme autres entités consolidées.

Passifs		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Tiers								
Emprunts	Autres							
-	153 634	2 812	156 446	488 463	-	-	488 463	644 909
-	64 715	-	64 715	416 693	-	-	416 693	481 408
-	45 057	27 953	73 010	26 167	-	-	26 167	99 177
2 242	79 747	92 374	174 363	-	-	-	-	174 363
-	12 479	10	12 489	38 676	-	-	38 676	51 165
-	201 987	4 265	206 252	643 327	-	-	643 327	849 579
-	6 205	46	6 251	3 850	-	-	3 850	10 101
-	119 921	1 477	121 398	302 849	-	-	302 849	424 247
-	39 749	525	40 274	12 598	-	-	12 598	52 872
-	5 635 503	191	5 635 694	18 914	10 000	-	28 914	5 664 608
-	3 191	1 267 999	1 271 190	7 401	-	-	7 401	1 278 591
-	7 746 000	306 500	8 052 500	(7 141 582)	144 368	15 000	(6 982 214)	1 070 286
-	217	-	217	29 735	-	-	29 735	29 952
80 037	32 598	83 156	195 791	238 541	-	-	238 541	434 332
-	145 827	-	145 827	517 572	-	-	517 572	663 399
-	107 490	2 792	110 282	481 270	-	-	481 270	591 552
-	33 407	231 538	264 945	67 480	-	-	67 480	332 425
-	9 054	17 700	26 754	3 255	-	-	3 255	30 009
-	42 331	167 867	210 198	(6 356)	-	-	(6 356)	203 842
-	171 480	145 731	317 211	8 851	-	-	8 851	326 062
-	8 542	89 341	97 883	4 937	-	-	4 937	102 820
-	16 155	168 393	184 548	13 275	-	-	13 275	197 823
-	30 339	157 215	187 554	(1 915)	-	-	(1 915)	185 639
339 736	578 952	24	918 712	1 732 978	-	-	1 732 978	2 651 690
-	49 026	163	49 189	26 585	-	-	26 585	75 774
-	211 677	905 858	1 117 535	312 331	-	9 300	321 631	1 439 166
422 015	15 545 283	3 673 930	19 641 228	(1 754 105)	154 368	24 300	(1 575 437)	18 065 791
-	(15 001)	(3 380 670)	(3 395 671)	3 327 749	(154 368)	(24 300)	3 149 081	(246 590)
422 015	15 530 282	293 260	16 245 557	1 573 644	-	-	1 573 644	17 819 201
-	108 430	10 862	119 292	76 325	-	-	76 325	195 617
-	2	17 868	17 870	-	-	-	-	17 870
-	2	1 682	1 684	-	-	-	-	1 684
-	889	421 281	422 170	-	-	-	-	422 170
-	830	26 516	27 346	-	-	-	-	27 346
-	49 592	302 762	352 354	-	-	-	-	352 354
-	159 745	780 971	940 716	76 325	-	-	76 325	1 017 041
-	(1)	(763 086)	(763 087)	762 761	-	-	762 761	(326)
-	159 744	17 885	177 629	839 086	-	-	839 086	1 016 715
422 015	15 690 026	311 145	16 423 186	2 412 730	-	-	2 412 730	18 835 916

**Tableau 4.2**  
**Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État et autres entités consolidées pour l'exercice clos le 31 mars 2017**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'État et autres entités consolidées	Revenus			
	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités			Total
	Tiers	Aide financière		
			Autres	
<b>Sociétés d'État</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	7 699	723 734	–	731 433
Autorité du Pont Windsor-Détroit .....	1 297	339 348	205	340 850
Centre de recherches pour le développement international.....	50 551	147 474	16 173	214 198
Commission canadienne du lait .....	321 565	3 773	–	325 338
Commission canadienne du tourisme .....	21 727	100 476	376	122 579
Commission de la capitale nationale .....	31 403	91 256	7 458	130 117
Conseil canadien des normes.....	9 176	10 515	649	20 340
Conseil des Arts du Canada .....	17 317	222 574	835	240 726
Construction de Défense (1951) Limitée.....	740	–	95 945	96 685
Corporation commerciale canadienne .....	2 650 091	3 510	3 630	2 657 231
Corporation de développement des investissements du Canada				
PPP Canada Inc .....	56	179 618	2 351	182 025
Énergie atomique du Canada, Limitée.....	114 430	784 133	1 167	899 730
Fondation canadienne des relations raciales.....	3 634	–	871	4 505
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	43 611	3 135	–	46 746
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	1 211	286 198	–	287 409
Marine Atlantique S.C.C. ....	113 467	98 801	–	212 268
Musée canadien de l'histoire .....	20 040	77 888	1 096	99 024
Musée canadien de l'immigration du Quai 21 .....	2 727	9 978	111	12 816
Musée canadien de la nature .....	9 639	31 699	240	41 578
Musée canadien des droits de la personne.....	10 792	38 228	–	49 020
Musée des beaux-arts du Canada.....	25 490	46 507	572	72 569
Musée national des sciences et de la technologie.....	7 116	31 476	681	39 273
Société du Centre national des Arts.....	28 610	40 692	722	70 024
Société Radio-Canada.....	557 107	1 113 024	3 176	1 673 307
Téléfilm Canada.....	28 707	97 454	96	126 257
VIA Rail Canada Inc.....	325 060	358 826	2 551	686 437
Total – Sociétés d'État.....	4 403 263	4 840 317	138 905	9 382 485
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	36 795	12 407	–	49 202
Total selon la comptabilité du gouvernement .....	4 440 058	4 852 724	138 905	9 431 687
Redressements de consolidation .....	942	(4 852 724)	(138 905)	(4 990 687)
Montant net – Sociétés d'État .....	4 441 000	–	–	4 441 000
<b>Autres entités</b>				
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	68 924	1 694	113 722	184 340
Fonds de capital en fiducie.....	22	119 000	(3 590)	115 432
Fonds pour prestations de cessation .....	16	–	–	16
Fondation canadienne pour l'innovation.....	5 202	327 880	2 014	335 096
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable .....	312	110 715	–	111 027
Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations .....	9 946	–	983	10 929
Total – Autres entités.....	84 422	559 289	113 129	756 840
Conversion à la comptabilité du gouvernement aux fins de consolidation.....	88 496	(205 159)	(325)	(116 988)
Total selon la comptabilité du gouvernement .....	172 918	354 130	112 804	639 852
Redressements de consolidation .....	2 672	(354 130)	(112 804)	(464 262)
Montant net – Autres entités.....	175 590	–	–	175 590
Total.....	4 616 590	–	–	4 616 590

Les notes complémentaires au tableau 4.1 font partie intégrante de ce tableau.

Charges			Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Gains (pertes) de réévaluation	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total					Dividendes	Capital	
663 348	15 845	679 193	52 240	436 223	-	-	-	-	488 463
40 298	-	40 298	300 552	118 321	(1 872)	(308)	-	-	416 693
202 456	3 414	205 870	8 328	17 839	-	-	-	-	26 167
309 147	1 222	310 369	14 969	-	(14 969)	-	-	-	-
102 998	170	103 168	19 411	19 767	-	(502)	-	-	38 676
127 526	7 370	134 896	(4 779)	648 106	-	-	-	-	643 327
21 582	247	21 829	(1 489)	5 339	-	-	-	-	3 850
235 008	875	235 883	4 843	280 745	-	17 261	-	-	302 849
102 481	131	102 612	(5 927)	26 666	-	359	(8 500)	-	12 598
2 652 451	4 535	2 656 986	245	28 669	-	-	-	-	28 914
179 199	714	179 913	2 112	5 289	-	-	-	-	7 401
510 588	4 870	515 458	384 272	(7 804 754)	466 175	878	-	(28 785)	(6 982 214)
676	743	1 419	3 086	28 063	(224)	(1 190)	-	-	29 735
46 567	-	46 567	179	238 803	(328)	(113)	-	-	238 541
231 256	-	231 256	56 153	461 419	-	-	-	-	517 572
219 995	-	219 995	(7 727)	483 889	-	5 108	-	-	481 270
83 877	14 032	97 909	1 115	68 660	-	(2 295)	-	-	67 480
9 525	2 515	12 040	776	2 476	(171)	174	-	-	3 255
36 673	3 372	40 045	1 533	(7 889)	-	-	-	-	(6 356)
38 844	1 805	40 649	8 371	480	-	-	-	-	8 851
68 657	8 169	76 826	(4 257)	9 194	-	-	-	-	4 937
34 375	4 896	39 271	2	13 273	-	-	-	-	13 275
68 693	1 920	70 613	(589)	(1 326)	-	-	-	-	(1 915)
1 454 203	1 578	1 455 781	217 526	1 515 452	-	-	-	-	1 732 978
123 851	1 929	125 780	477	26 108	-	-	-	-	26 585
652 478	8 297	660 775	25 662	295 969	-	-	-	-	321 631
8 216 752	88 649	8 305 401	1 077 084	(3 083 219)	448 611	19 372	(8 500)	(28 785)	(1 575 437)
92 094	(11 759)	80 335	(31 133)	3 610 912	(448 611)	(19 372)	8 500	28 785	3 149 081
8 308 846	76 890	8 385 736	1 045 951	527 693	-	-	-	-	1 573 644
3 082	(76 890)	(73 808)	(4 916 879)	-	4 916 879	-	-	-	-
8 311 928	-	8 311 928	(3 870 928)	527 693	4 916 879	-	-	-	1 573 644
163 696	200	163 896	20 444	55 881	-	-	-	-	76 325
2	115 430	115 432	-	-	-	-	-	-	-
2	14	16	-	-	-	-	-	-	-
335 040	56	335 096	-	-	-	-	-	-	-
111 027	-	111 027	-	-	-	-	-	-	-
9 946	983	10 929	-	-	-	-	-	-	-
619 713	116 683	736 396	20 444	55 881	-	-	-	-	76 325
1 712	(2 312)	(600)	(116 388)	879 149	-	-	-	-	762 761
621 425	114 371	735 796	(95 944)	935 030	-	-	-	-	839 086
983	(114 371)	(113 388)	(350 874)	-	350 874	-	-	-	-
622 408	-	622 408	(446 818)	935 030	350 874	-	-	-	839 086
8 934 336	-	8 934 336	(4 317 746)	1 462 723	5 267 753	-	-	-	2 412 730

## Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées

Le tableau 4.3 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État mandataires pour le compte de Sa Majesté. Ces renseignements sont publiés pour répondre aux exigences de l'article 49 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) qui stipule qu'un relevé annuel de toutes les opérations d'emprunts pour le compte de Sa Majesté doit être inclus dans les *Comptes publics du Canada*. Les emprunts proviennent de sources autres que du gouvernement. Conformément à l'article 54 de la LGFP, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même le Trésor. Ces emprunts sont consolidés dans les états financiers consolidés sommaires du gouvernement du Canada.

**Tableau 4.3**  
**Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées**

(en milliers de dollars)

	Solde au 1er avril 2016	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres débits	Solde au 31 mars 2017
Commission canadienne du lait.....	2 261	31 123	31 142	2 242
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	88 312	–	8 275	80 037
Société Radio-Canada.....	361 427	9 100	30 791	339 736
Total.....	452 000	40 223	70 208	422 015

## Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées

Le tableau 4.4 résume le passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées. Un élément de passif éventuel signifie un élément de passif possible qui peut se transformer en un élément de passif réel advenant un ou plusieurs événements futurs.

**Tableau 4.4**  
**Passif éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées**

(en milliers de dollars)

	31 mars 2017
<b>Sociétés d'État mandataires</b>	
Musée des beaux-arts du Canada – Réclamations et causes en instance et imminentes.....	255
<b>Sociétés d'État non-mandataires</b>	
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent – Lettres de crédit.....	344
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent – Réclamations et causes en instance et imminentes.....	786
Total.....	1 385



## Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires

Le tableau 4.5 résume l'aide financière provenant de crédits budgétaires pour les sociétés d'État consolidées mandataires et non-mandataires. Ce tableau devrait être lu conjointement avec le tableau 4.2. Le but pour lequel des versements ont été effectués à même les crédits budgétaires se répartit en trois catégories : a) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses du Programme; b) les sommes autorisées par le crédit pour dépenses de fonctionnement; c) les sommes autorisées par le crédit de dépenses en capital.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

La différence entre les montants inscrits au tableau 4.2 et ceux inscrits au tableau 4.5 résulte de l'utilisation de différentes conventions comptables et d'éléments en transit.

**Tableau 4.5**  
**Aide financière aux sociétés d'État consolidées provenant de crédits budgétaires**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2017**

(en milliers de dollars)

	Crédit pour dépenses du Programme	Crédit pour dépenses de fonctionnement	Crédit pour dépenses en capital	Aide financière provenant de crédits budgétaires <sup>1</sup>
<b>Sociétés d'État mandataires</b>				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.....	725 304	–	–	725 304
Commission canadienne du lait.....	3 773	–	–	3 773
Commission canadienne du tourisme.....	95 476	–	–	95 476
Commission de la capitale nationale.....	580	67 835	22 789	91 204
Corporation commerciale canadienne.....	3 510	–	–	3 510
Énergie atomique du Canada, Limitée.....	784 133	–	–	784 133
La Société des ponts fédéraux Limitée.....	41 782	–	–	41 782
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. ....	284 287	–	–	284 287
Musée canadien de l'histoire.....	77 747	–	–	77 747
Musée canadien de l'immigration du Quai 21.....	7 900	–	–	7 900
Musée canadien de la nature.....	29 770	–	–	29 770
Musée canadien des droits de la personne.....	33 604	–	–	33 604
Musée des beaux-arts du Canada.....	–	38 127	8 000	46 127
Musée national des sciences et de la technologie.....	108 103	–	–	108 103
Société Radio-Canada.....	–	1 002 307	110 717	1 113 024
Téléfilm Canada.....	97 454	–	–	97 454
<b>Total – Sociétés d'État mandataires.....</b>	<b>2 293 423</b>	<b>1 108 269</b>	<b>141 506</b>	<b>3 543 198</b>
<b>Sociétés d'État non-mandataires</b>				
Autorité du Pont Windsor-Détroit.....	334 500	–	–	334 500
Centre de recherches pour le développement international.....	147 474	–	–	147 474
Conseil canadien des normes.....	10 515	–	–	10 515
Conseil des Arts du Canada.....	222 574	–	–	222 574
Marine Atlantique S.C.C. ....	98 967	–	–	98 967
PPP Canada Inc.....	11 800	–	–	11 800
Société du Centre national des Arts.....	135 309	–	–	135 309
VIA Rail Canada Inc.....	348 387	–	–	348 387
<b>Total – Sociétés d'État non-mandataires.....</b>	<b>1 309 526</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 309 526</b>
<b>Total.....</b>	<b>3 602 949</b>	<b>1 108 269</b>	<b>141 506</b>	<b>4 852 724</b>

<sup>1</sup> Exclut les subventions et contributions versées aux sociétés d'État consolidées mandataires et non-mandataires admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires.

## Comptes à fins déterminées consolidés

Les comptes à fins déterminées consolidés constituent des catégories particulières de revenus et de charges selon lesquelles la loi exige que les revenus perçus aux fins spécifiées par la législation soient portés au crédit de ces comptes, et que les paiements connexes soient imputés aux comptes. Ils sont utilisés principalement quand les activités sont analogues à celles des ministères et dont les opérations ne représentent pas des créances envers des tiers mais, consistent essentiellement en des revenus et des charges du gouvernement.

Les opérations de ces comptes sont présentées avec les revenus et les charges afin de fournir une comptabilisation plus étendue des résultats d'exploitation liés au gouvernement.

Toutefois, les lois habilitantes exigent que les opérations relatives à chaque compte soient comptabilisées séparément. Le tableau 4.6 présente un sommaire des soldes et des opérations de ces comptes, ainsi que les lois l'exigent. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés au tableau 4.6. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi, de même que le Rapport de l'auditeur indépendant, sont présentés à la fin de cette section.

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés**

(en dollars)

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2017	
	1er avril 2016	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes		Opérations internes
<b>Comptes d'assurance</b>						
Agriculture et Agroalimentaire						
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire						
Caisse de réassurance-récolte.....	572 965 250	1 408 768	–	–	–	574 374 018
Moins : prêts portant intérêt .....	277 514 751	–	–	–	–	277 514 751
	295 450 499	1 408 768	–	–	–	296 859 267
Comptes de stabilisation des produits agricoles.....						
	646 510	–	–	–	–	646 510
	296 097 009	1 408 768	–	–	–	297 505 777
Famille, Enfants et Développement social						
Ministère de l'Emploi et du Développement social						
Compte des opérations de l'assurance-emploi, tableau 4.7.....	2 914 928 945	22 190 738 685	412 598 027	20 928 627 105	1 590 283 796	2 999 354 756
Finances						
Ministère des Finances						
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement.....	45 303	–	–	–	–	45 303
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Compte de la responsabilité en matière nucléaire.....	–	4 025 440	–	–	–	4 025 440
Commission canadienne de sûreté nucléaire						
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire.....	3 819 245	206 195	–	4 025 440	–	–
Santé						
Ministère de la Santé						
Caisse supplémentaire d'assurance-santé .....	28 386	–	–	–	–	28 386
Transports						
Ministère des Transports						
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires .....	411 288 187	102 255	3 214 795	1 857 100	3 293 255	409 454 882
Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées.....	–	4 985 333	–	71 420	650	4 913 263
Total des comptes d'assurance.....	3 626 207 075	22 201 466 676	415 812 822	20 934 581 065	1 593 577 701	3 715 327 807

**Tableau 4.6**  
**Comptes à fins déterminées consolidés – fin**

(en dollars)

	Revenus et autres crédits		Charges et autres débits		31 mars 2017	
	1er avril 2016	Opérations externes	Opérations internes	Opérations externes		Opérations internes
<b>Autres comptes à fins déterminées consolidés</b>						
Affaires autochtones et du Nord						
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien						
Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux causés par Bowater .....	2 097 840	–	–	2 097 840	–	–
Fonds pour l'étude de l'environnement.....	1 109 787	–	660 714	–	1 109 787	660 714
	3 207 627	–	660 714	2 097 840	1 109 787	660 714
Environnement et Changement climatique						
Ministère de l'Environnement						
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement .....	434 534	38 809	–	38 563	–	434 780
Fonds pour dommages à l'environnement.....	12 429 508	3 123 076	3 554 585	1 871 895	–	17 235 274
Agence Parcs Canada						
Compte des nouveaux parcs et sites historiques.....	14 718 260	93 076	745 878	664 316	131 635	14 761 263
	27 582 302	3 254 961	4 300 463	2 574 774	131 635	32 431 317
Finances						
Ministère des Finances						
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland.....	246 223 464	–	–	–	–	246 223 464
Patrimoine canadien						
Commission des champs de bataille nationaux						
Fonds de fiducie .....	775 695	35 599	3 548	(9 840)	10 260	814 422
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
Ministère des Pêches et des Océans						
Compte d'amendes additionnelles pour poissons .....	1 612 111	102 800	–	106 715	–	1 608 196
Compte d'amendes supplémentaires						
Loi sur les espèces en péril.....	35 000	–	–	–	–	35 000
	1 647 111	102 800	–	106 715	–	1 643 196
Ressources naturelles						
Ministère des Ressources naturelles						
Fonds pour l'étude de l'environnement.....	3 246 813	6 038 625	–	2 061 157	1 661 484	5 562 797
Services publics et Approvisionnement						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis .....	37 509 911	26 273 799	–	29 258 603	–	34 525 107
Transports						
Ministère des Transports						
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses.....	514 074	–	–	–	–	514 074
<b>Total des autres comptes à fins déterminées consolidés ....</b>	<b>320 706 997</b>	<b>35 705 784</b>	<b>4 964 725</b>	<b>36 089 249</b>	<b>2 913 166</b>	<b>322 375 091</b>
<b>Dotations</b>						
Environnement et Changement climatique						
Agence Parcs Canada						
Compte de fiducie de Mackenzie King.....	225 000	–	–	–	–	225 000
Innovation, Sciences et Développement économique						
Conseil de recherches en sciences humaines						
Fonds pour les boursiers de la Reine.....	250 000	–	–	–	–	250 000
Conseil national de recherches du Canada						
Fonds de H.L. Holmes.....	5 069 755	66 904	–	–	–	5 136 659
Fonds de W.G. Schneider.....	30 000	396	–	–	–	30 396
	5 349 755	67 300	–	–	–	5 417 055
Santé						
Instituts de recherche en santé du Canada						
Dotations pour la recherche en santé.....	140 267	–	–	65 267	–	75 000
<b>Total des dotations.....</b>	<b>5 715 022</b>	<b>67 300</b>	<b>–</b>	<b>65 267</b>	<b>–</b>	<b>5 717 055</b>
<b>Total.....</b>	<b>3 952 629 094</b>	<b>22 237 239 760</b>	<b>420 777 547</b>	<b>20 970 735 581</b>	<b>1 596 490 867</b>	<b>4 043 419 953</b>

## **Comptes d'assurance**

Pour les comptes d'assurance suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers ont totalisé 22 201 millions de dollars (23 167 millions de dollars en 2016) tandis que les charges et autres débits à des tiers ont totalisé 20 935 millions de dollars (19 727 millions de dollars en 2016) et sont inscrits comme des dépenses à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les revenus et autres crédits de 416 millions de dollars (424 millions de dollars en 2016) et les charges et autres débits de 1 594 millions de dollars (1 467 millions de dollars en 2016), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

### **Caisse de réassurance-récolte**

Ce compte restera en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 13(1) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, laquelle assure les provinces participantes contre les déficits qu'elles peuvent encourir dans leurs fonds d'assurance agricole. La Caisse de réassurance-récolte est actuellement régie par la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Les recettes de la Caisse proviennent d'un pourcentage des primes totales reçues par les provinces pour l'assurance des productions agricoles. Les revenus perçus par la Caisse ainsi que les dépenses versées aux provinces sont aux termes des accords de réassurance. Lorsque les recettes de la Caisse sont inférieures aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations. Ces avances sont récupérées à même les recettes futures provenant des provinces. Le taux d'intérêt crédité aux surplus de la Caisse ainsi que l'intérêt appliqué aux avances sont présentement fixés par le ministère des Finances à zéro pour cent.

### **Comptes de stabilisation des produits agricoles**

Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants.

Ces comptes demeurent en vigueur dans les comptes du Canada en vertu du paragraphe 16(2) de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Les activités courantes sont limitées à la collection des comptes débiteurs. La *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui régissait les comptes de stabilisation a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1er avril 1991.

### **Compte des opérations de l'assurance-emploi**

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte.

Le taux de cotisation pour chaque 100 \$ de rémunération assurable s'élevait à 1,88 \$ du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et 1,52 \$ pour les autres. Pour la période entre le 1er janvier 2017 au 31 mars 2017, le taux de cotisation était de 1,63 \$ pour les employés n'étant pas couverts par un régime provincial d'assurance parentale et de 1,27 \$ pour les autres.

Le tableau 4.7 présente un état des opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi.

**Tableau 4.7**  
**Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi**

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
<b>Revenus</b>		
Cotisations		
Employeurs et employés <sup>1</sup> .....	22 537	23 491
Pénalités et produit de l'intérêt.....	66	95
	<u>22 603</u>	<u>23 586</u>
<b>Charges</b>		
Prestations.....	18 644	17 480
Prestations selon la Partie II – Transferts aux provinces.....	2 067	1 939
Frais d'administration.....	1 585	1 462
Frais d'administration transférés aux provinces.....	191	191
Créances douteuses.....	32	121
	<u>22 519</u>	<u>21 193</u>
Variation nette.....	84	2 393
Solde au début de l'exercice.....	2 915	522
Solde à la fin de l'exercice.....	<u>2 999</u>	<u>2 915</u>

<sup>1</sup> L'écart entre les revenus de cotisations présentés dans ce tableau et ceux apparaissant aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada, est attribuable à l'élimination de consolidation des cotisations encourues par le gouvernement du Canada, du montant de 413 millions de dollars (421 millions de dollars en 2016).

### Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement

L'article 57 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* prévoit pour ce compte auquel est crédité un montant de 25 000 \$, d'autres montants affectés par le Parlement à l'application du présent article et tous montants recouverts en réparation des pertes visées à l'article 58 de la Loi. Cette somme a été augmentée à 50 000 \$, à la suite de la soumission n° 817667 du Conseil du Trésor datée du 12 décembre 1991.

Tel qu'énoncé à l'article 58 de la Loi, le ministre peut, dans le cadre des règlements, prélever sur le compte les montants nécessaires pour réparer les pertes subies par les souscripteurs qui ont acquitté en tout ou en partie du prix de titres mais ne les ont pas reçus ou n'en ont pas été remboursés, ainsi que les pertes subies par quiconque lors du rachat de titres.

### Compte de la responsabilité en matière nucléaire – Ministère des Ressources naturelles

Ce compte est une suite du compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne *Loi sur la responsabilité nucléaire*. Ce compte, ouvert aux termes du paragraphe 32(1) de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*, sert à enregistrer les droits d'indemnisation payés par les exploitants et à payer les demandes d'indemnisation découlant des accords d'indemnisation conclus entre le gouvernement et les exploitants d'établissements nucléaires.

### Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Ce compte a été établi conformément aux articles 16 et 17 de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), afin d'enregistrer des primes, et pour pourvoir au paiement de réclamations qui découlent d'accidents survenant dans une installation assurée. Le 1er janvier 2017, la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIMN) est entrée en vigueur et a remplacé la LRN. La LRIMN est administrée par le ministère des Ressources naturelles (RNCAN), de sorte que le passif accumulé en vertu de la LRN a été transféré de la Commission canadienne de sûreté nucléaire à RNCAN.

### Caisse supplémentaire d'assurance-santé

Ce compte a été établi en vertu du crédit L16b de la *Loi n° 2 de 1973 portant affectation de crédits*, pour permettre des paiements aux personnes qui, sans être elles-mêmes responsables, ont perdu ou n'ont pu obtenir les services de santé assurés aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*, et conformément avec l'Accord fédéral-provincial sur l'éligibilité et la transférabilité. Des cotisations sont versées au compte par toutes les provinces, proportionnellement à la population, et une contribution d'appariement est versée par le gouvernement fédéral.

### Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 2001, ch.6 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* (antérieurement la *Loi sur la marine marchande du Canada*), afin de comptabiliser les paiements de tonnage prélevés sur le pétrole transporté par navire sur les eaux canadiennes. Les réclamations à l'égard de la pollution maritime, les honoraires de l'administrateur du fonds, et les dépenses connexes de la lutte contre la pollution pétrolière, sont financés à même ce fonds.

### **Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire* afin de créer un fonds d'indemnisation pour couvrir les pertes, dommages et frais résultant d'un accident ferroviaire impliquant du pétrole brut ou d'autres marchandises désignées, qui excèdent la couverture minimale d'assurance responsabilité. Ce compte est financé par une contribution sur les expéditions de pétrole brut par voie ferroviaire.

### **Autres comptes à fins déterminées consolidés**

Pour les autres comptes à fins déterminées consolidés suivants, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 36 millions de dollars (40 millions de dollars en 2016) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 36 millions de dollars (19 millions de dollars en 2016) sont inscrits à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Les revenus et autres crédits de 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2016), et les charges et autres débits de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2016), internes aux opérations du gouvernement, ont été annulés afin de présenter les opérations avec les tiers.

### **Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux causés par Bowater**

Ce compte a été établi en vertu de la décision de la division commerciale de la Cour supérieure du Québec. La balance de ce compte est utilisée afin de financer le nettoyage des dommages environnementaux causés par Bowater Canadian Forest Products Inc. sur un terrain loué du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. À partir de l'année financière 2016-2017, le nettoyage fut complété et le solde dans le compte à fins déterminées consolidés a été transféré dans le compte de recettes des fonds des bandes indiennes présenté au tableau 6.30 de la section 6 de ce volume.

### **Fonds pour l'étude de l'environnement – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisées en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

### **Compte de dépôts des montants adjugés par une cour – Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées au ministère de l'Environnement qui ne sont pas sous l'autorité juridique du fonds pour dommages à l'environnement.

### **Fonds pour dommages à l'environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer des montants adjugés par la cour ou d'autres indemnités accordées au ministère de l'Environnement pour dommages causés à l'environnement.

### **Compte des nouveaux parcs et sites historiques**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* afin d'enregistrer les paiements qui seront utilisés pour l'acquisition de terrains et de biens requis pour l'établissement de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux ou d'autres aires patrimoniales protégées qui ne sont pas encore pleinement opérationnelles, ainsi que le versement de contributions connexes.

### **Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland**

Ce compte a été établi pour inscrire les retenues provenant de la Banque commerciale du Canada et de la Banque Northland, suite à leur fermeture.

Au cours de l'exercice, aucune réclamation n'a été reçue pouvant résulter en des paiements possibles de ce compte.

### **Fonds de fiducie**

Ce compte a été établi lors de la création de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'acquisition de différentes propriétés pour le développement du parc. Les fonds proviennent de contributions de particuliers, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres, versées pour les buts de la Commission, comme prévu dans sa loi constitutive. Suite à l'acquisition de terrains par la Commission, il est demeuré des fonds qui ont augmentés avec les années en raison des intérêts perçus alors que la Commission était énumérée à l'annexe C de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit avant le 1er septembre 1984.

### **Compte d'amendes additionnelles pour poissons**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les pêches*, selon l'alinéa 79(2) f) de la Loi.

### **Compte d'amendes supplémentaires – Loi sur les espèces en péril**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus de personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, selon l'alinéa 105 h) de la Loi.

### **Fonds pour l'étude de l'environnement – Ressources naturelles**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Le but du Fonds est de financer les études de l'environnement et sociales, afin de déterminer les modalités du fonctionnement de l'exploitation et de la production de l'exploration des terres limitrophes, autorisés en vertu de cette Loi ou de toute autre loi du Parlement.

### **Compte du produit de l'aliénation des biens saisis**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, pour enregistrer le produit net de l'aliénation de biens saisis et confisqués au nom de Sa Majesté ou les amendes perçues ainsi que les fonds reçus de gouvernements étrangers conformément aux accords aux fins de la Loi. La Loi stipule aussi que les fonds suivants soient portés au débit du compte : les dépenses de fonctionnement encourues dans l'application de la Loi, les fonds payés pour des réclamations et les remboursements d'avances du ministre des Finances, l'encaissement d'intérêts provenant du Compte de fonds de roulement des biens saisis ainsi que la distribution des recettes aux autorités en cause du gouvernement et au Trésor.

### **Amendes pour le transport des marchandises dangereuses**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi de 1992 sur le transport de marchandises dangereuses* et des règlements qui y sont liés afin d'enregistrer les amendes perçues par les tribunaux.

## **Dotations**

Pour les comptes de dotations, les revenus et autres crédits provenant de tiers de 67 000 \$ (64 000 \$ en 2016) sont inscrits tandis que les charges et autres débits à des tiers de 65 000 \$ (néant en 2016) sont inscrits à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

### **Compte de fiducie de Mackenzie King**

Feu le très honorable W L Mackenzie King a légué, au gouvernement du Canada, la Maison-Laurier à Ottawa, et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations pour études et recherches.

### **Fonds pour les boursiers de la Reine**

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-1974 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### **Fonds de H.L. Holmes**

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés annuellement afin de financer le prix de H.L. Holmes. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### **Fonds de W.G. Schneider**

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de W.G. Schneider. Le bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé afin de financer la médaille Schneider. Ce prix souligne la contribution exceptionnelle d'un employé du Conseil national de recherches du Canada.

### **Dotations pour la recherche en santé**

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*, afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

## **État supplémentaire**

### **Compte des opérations de l'assurance-emploi**

#### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la direction d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC). La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des opérations de l'assurance-emploi, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

Les états financiers du Compte des opérations de l'assurance-emploi font partie intégrante des *Comptes publics du Canada*, lesquels sont déposés à la Chambre des communes et sont acheminés au Comité permanent des comptes publics aux fins d'examen.

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada  
et la présidente de la Commission de l'assurance-emploi du Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada  
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 29 août 2017



## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte des opérations de l'assurance-emploi, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des opérations de l'assurance-emploi au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour le vérificateur général du Canada,

Nathalie Chartrand, CPA, CA  
Directrice principale

Le 29 août 2017  
Ottawa, Canada

*Comptes publics du Canada 2016-2017*

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

**État de la situation financière  
au 31 mars**

(en milliers de dollars)

	2017	2016
<b>Actifs financiers</b>		
Solde du compte auprès du receveur général du Canada .....	1 397 067	924 112
Cotisations à recevoir.....	1 559 492	1 994 721
Versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir (note 3).....	413 081	371 625
Sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés.....	387 215	375 011
	<u>3 756 855</u>	<u>3 665 469</u>
<b>Passifs</b>		
Prestations à payer .....	738 921	676 547
Autres charges à payer (note 4) .....	18 579	73 993
	<u>757 500</u>	<u>750 540</u>
<b>Actifs financiers nets et excédent accumulé.....</b>	<b>2 999 355</b>	<b>2 914 929</b>

Obligations contractuelles (note 10)

Passif éventuel (note 11)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada  
et la présidente de la Commission de l'assurance-emploi du Canada*  
Louise Levonian

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada*  
Mark Perlman, CPA, CMA

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des résultats et de l'excédent accumulé  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017	2017	2016
	Budget (note 6)	Réel	Réel
<b>Revenus</b>			
Cotisations (note 7).....	22 708 500	22 537 353	23 491 100
Pénalités (note 3).....	42 400	51 306	57 220
Intérêts (note 3).....	16 300	14 678	37 791
	<b>22 767 200</b>	<b>22 603 337</b>	<b>23 586 111</b>
<b>Charges</b>			
Prestations et mesures de soutien (tableau I)			
Prestations de revenu (note 8).....	17 910 000	18 794 322	17 632 921
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....	1 950 000	2 067 435	1 938 683
Mesures de soutien.....	123 630	112 490	111 660
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	(258 000)	(263 109)	(264 639)
	<b>19 725 630</b>	<b>20 711 138</b>	<b>19 418 625</b>
Frais d'administration (note 9).....	1 605 950	1 775 852	1 653 336
Créances douteuses.....	50 000	31 921	120 927
	<b>21 381 580</b>	<b>22 518 911</b>	<b>21 192 888</b>
Excédent net de l'exercice.....	1 385 620	84 426	2 393 223
<b>Excédent accumulé – début de l'exercice.....</b>	<b>2 914 929</b>	<b>2 914 929</b>	<b>521 706</b>
<b>Excédent accumulé – fin de l'exercice.....</b>	<b>4 300 549</b>	<b>2 999 355</b>	<b>2 914 929</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017	2017	2016
	Budget (note 6)	Réel	Réel
Excédent net de l'exercice.....	1 385 620	84 426	2 393 223
Actifs financiers nets – début de l'exercice.....	2 914 929	2 914 929	521 706
<b>Actifs financiers nets – fin de l'exercice.....</b>	<b>4 300 549</b>	<b>2 999 355</b>	<b>2 914 929</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017	2016
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Rentrées de fonds</b>		
Cotisations.....	22 972 582	23 320 035
Recouvrements de versements excédentaires de prestations et de pénalités.....	365 252	327 868
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	250 904	233 656
	<u>23 588 738</u>	<u>23 881 559</u>
<b>Sorties de fonds</b>		
Prestations de revenu.....	(19 127 998)	(17 856 628)
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....	(2 067 435)	(1 938 683)
Mesures de soutien.....	(115 291)	(108 491)
Frais d'administration.....	(1 805 059)	(1 651 859)
	<u>(23 115 783)</u>	<u>(21 555 661)</u>
<b>Variation nette du solde du compte auprès du receveur général du Canada .....</b>	<b>472 955</b>	<b>2 325 898</b>
<b>Solde du compte auprès du receveur général du Canada</b>		
Au début de l'exercice .....	924 112	(1 401 786)
<b>À la fin de l'exercice.....</b>	<b>1 397 067</b>	<b>924 112</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

La Commission de l'assurance-emploi du Canada (la Commission), un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, administre la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). La Commission est administrée conjointement par les commissaires représentant le gouvernement, les travailleurs et travailleuses et les employeurs. L'objectif de la Loi est d'offrir des prestations d'assurance-emploi, des programmes d'emploi et des services aux travailleurs et travailleuses admissibles. Les opérations financières associées à cet objectif sont comptabilisées dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi (le Compte).

Le Compte a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la Loi. Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et débités au Compte. Dans ces états financiers, le Trésor est représenté par le solde du compte auprès du receveur général du Canada.

La Commission, par l'entremise des représentants et du personnel du ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC), est responsable de la prestation du programme de l'assurance-emploi et de l'administration courante du Compte, incluant l'établissement du taux de cotisation de l'assurance-emploi, du maximum annuel de la rémunération assurable et des réductions des cotisations liées aux régimes d'assurance-salaire des employeurs, sous réserve des dispositions législatives de la Loi.

À partir de 2017, la Commission est chargée de fixer le taux annuel de cotisation de l'assurance-emploi afin de couvrir les coûts prévus du programme de l'assurance-emploi sur une période de sept ans et d'éliminer tout déficit ou excédent cumulé au Compte.

La ministre du Revenu national a la responsabilité de percevoir les cotisations patronales et ouvrières. De même, elle est responsable d'administrer et d'appliquer les dispositions de la Loi relatives aux montants à recouvrer des prestataires à revenus élevés.

La Loi autorise la Commission, avec l'approbation du Ministre responsable d'EDSC, à conclure des ententes sur le développement du marché du travail avec chaque province et territoire. En vertu de ces ententes, le gouvernement du Canada verse des contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux leur permettant de couvrir tout ou une partie des frais liés à leurs prestations et mesures si celles-ci sont similaires aux prestations d'emploi et mesures de soutien établies en vertu de la partie II de la Loi. Les contributions peuvent aussi servir à couvrir les frais d'administration liés aux prestations et mesures similaires.

La Loi exige aussi que la Commission prenne des règlements prévoyant un mode de réduction des cotisations patronale et ouvrière lorsque des paiements en vertu d'une loi provinciale auraient pour effet de réduire ou de supprimer les prestations spéciales payables en vertu de la Loi.

### 2. Principales conventions comptables

Le Compte fait partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada. À ce titre, ses opérations sont consolidées avec celles du gouvernement et sont présentées dans les états financiers du gouvernement du Canada.

#### a) Méthode de comptabilisation

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

#### b) Cotisations

Les cotisations sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) plus une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

#### c) Prestations et mesures de soutien

Les prestations et mesures de soutien incluent les prestations de revenu (ou prestations selon la partie I de la Loi) et les prestations d'emploi et mesures de soutien (ou prestations selon la Partie II de la Loi). Ces dépenses de prestations sont comptabilisées lorsque les bénéficiaires sont admissibles aux prestations. Une estimation des prestations gagnées par les bénéficiaires relatives à l'exercice financier courant mais pas encore payées est comptabilisée comme prestations à payer. Cette estimation est basée sur les paiements effectués ultérieurement à la fin d'exercice.

Les prestations de revenu offrent un soutien temporaire du revenu aux prestataires pendant qu'ils cherchent un emploi. Les prestations de revenu incluent également les pêcheurs autonomes et des ententes de travail partagé conclues en période de manque de travail temporaire. Elles incluent aussi des prestations spéciales, telles que les prestations de maternité, parentales, de maladie et de compassion. Les dépenses de prestations de revenu représentent les sommes versées et à être versées aux prestataires pour la période correspondant à l'exercice financier, selon les semaines auxquelles les prestataires étaient admissibles aux paiements. Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice sont déduits de ces dépenses.

**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite**

**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

Le taux des prestations de revenu sont établis en fonction de l'année civile. Le taux maximum est de 543 \$ par semaine pour la période de janvier à décembre 2017 et de 537 \$ par semaine pour la période de janvier à décembre 2016 (524 \$ par semaine en 2015). Les prestations sont payées selon le moindre de 55 pour cent de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum. Pour les prestataires faisant partie d'une famille à faible revenu avec enfants, le taux peut être augmenté jusqu'à un maximum du moindre de 80 pour cent de la rémunération assurable moyenne et du taux maximum.

Les paiements de transfert aux provinces et territoires en vertu des ententes sur le développement du marché du travail sont effectués conformément à l'article 63 de la Loi. Tout comme les prestations d'emploi et mesures de soutien, ces paiements de transfert sont comptabilisés comme charges dans l'exercice au cours duquel les provinces ou les territoires ont satisfait aux critères d'admissibilité et où les transferts sont autorisés. Les versements excédentaires aux provinces et territoires sont recouverts et comptabilisés en réduction des dépenses.

Les mesures de soutien offrent un soutien financier, notamment sous forme de paiements de transfert, aux personnes admissibles afin de les aider à réintégrer le marché du travail et à des tierces parties afin de les aider à offrir des services d'aide à l'emploi aux chômeurs et à des employés s'ils risquent de perdre leur emploi. Ces charges incluent les coûts directs des programmes de soutien financier, d'aide à l'emploi et d'autres mesures afférentes offerts aux personnes admissibles et aux tierces parties. Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert et où le transfert est autorisé.

Les prestataires dont le revenu excède les niveaux de revenu indiqués dans la Loi doivent rembourser les prestations reçues. Les remboursements de prestations reçus et les remboursements estimatifs à recevoir sont établis par l'ARC, selon les déclarations d'impôt traitées et une estimation des déclarations d'impôt non encore traitées. Ces remboursements de prestations sont divulgués dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé et dans le tableau I comme prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés et chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente. Le Compte n'a pas d'employés et EDSC administre la Loi par l'entremise du Compte. En plus d'EDSC, d'autres ministères fédéraux fournissent également des services au Compte et selon les divers protocoles d'entente, le Compte est facturé au coût.

e) Solde du compte auprès du receveur général du Canada

Le Compte fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue et créditée au Compte est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits et débités au Compte sont prélevés sur le Trésor. Le solde du compte auprès du receveur général du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères au sein du gouvernement fédéral.

f) Opérations entre apparentés

Le Compte est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Compte conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, comptabilisées à la valeur d'échange.

g) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pour l'exercice. Au moment de la préparation de ces états, la direction croit à la raisonnablement de ces estimations et hypothèses. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les revenus et montants à recevoir de cotisations, les frais d'administration, les remboursements de prestations, la provision pour créances douteuses, l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés à la note 8, les passifs éventuels et les montants présentés dans le tableau II. Les montants réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

## 3. Versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Versements excédentaires de prestations et intérêts à recevoir.....	576 444	569 409
Pénalités et intérêts à recevoir .....	143 980	138 799
	720 424	708 208
Moins : provision pour créances douteuses.....	307 343	336 583
	413 081	371 625

Les versements excédentaires sur les demandes de prestations traitées dans l'exercice courant et durant les exercices antérieurs sont détectés par un processus de vérification. Ces versements excédentaires sont comptabilisés en réduction des charges de prestations durant l'exercice où ils sont établis.

Des pénalités peuvent être imposées lorsqu'un prestataire ou un employeur effectue une fausse déclaration ou une déclaration trompeuse. Des intérêts sont chargés sur les dettes de l'assurance-emploi découlant de fausses représentations et sur les pénalités. La Loi prévoit les montants maximums pouvant être imposés dans de tels cas.

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Versements excédentaires et intérêts à recevoir – début de l'exercice.....	569 409	559 516
Versements excédentaires établis au cours de l'exercice.....	372 646	356 982
Intérêts courus au cours de l'exercice .....	12 474	29 214
Versements excédentaires recouvrés au cours de l'exercice.....	(328 430)	(291 738)
Versements excédentaires non recouvrables radiés au cours de l'exercice.....	(49 655)	(84 565)
Versements excédentaires et intérêts à recevoir – fin de l'exercice .....	576 444	569 409
Pénalités et intérêts à recevoir – début de l'exercice .....	138 799	130 688
Pénalités imposées au cours de l'exercice.....	51 306	57 220
Intérêt gagné au cours de l'exercice .....	4 691	10 802
Pénalités recouvrées au cours de l'exercice .....	(36 822)	(36 130)
Pénalités non recouvrables radiées au cours de l'exercice.....	(13 994)	(23 781)
Pénalités et intérêts à recevoir – fin de l'exercice.....	143 980	138 799

Une provision pour créances douteuses sur les versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir est enregistrée. La provision est estimée en effectuant un classement par échéance des sommes à recevoir et en appliquant au total de chaque échéance un coefficient établi à la lumière de l'expérience de recouvrement.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Compte a imposé un total de 17,2 millions de dollars (40,0 millions de dollars en 2015-2016) en intérêts. Le revenu d'intérêt présenté à l'État des résultats et de l'excédent accumulé (14,7 millions de dollars en 2016-2017 et 37,8 millions de dollars en 2015-2016) est net des intérêts imposés sur les créances considérées non recouvrables (2,5 millions de dollars en 2016-2017 et 2,2 millions de dollars en 2015-2016). La provision pour créances douteuses a été augmentée du même montant.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

## 4. Autres charges à payer

(en milliers de dollars)

	2017	2016
<b>Créditeurs – Ministères et organismes fédéraux</b>		
Sommes à payer à EDSC relatives aux ententes sur le développement du marché du travail.....	5 739	5 918
Retenues d'impôt sur les prestations payables à l'ARC.....	5 702	29 026
Frais d'administration payables aux ministères fédéraux.....	4 675	33 703
Autres déductions.....	390	248
	<u>16 506</u>	<u>68 895</u>
<b>Créditeurs – parties externes</b>		
Cessions de prestations payables aux organismes de services sociaux.....	1 114	950
Retenues d'impôts sur les prestations payables au Québec.....	959	4 148
	<u>2 073</u>	<u>5 098</u>
	<u>18 579</u>	<u>73 993</u>

## 5. Actifs et passifs financiers

Les justes valeurs des cotisations à recevoir, des sommes à recevoir des prestataires à revenus élevés, des prestations à payer et des autres charges à payer sont comparables, selon la direction, à leurs valeurs comptables en raison de leur échéance à court terme. Ces actifs et passifs financiers devraient être perçus ou versés au courant du prochain exercice financier.

Les versements excédentaires de prestations, les pénalités et les intérêts sont habituellement recouverts sur une période supérieure à un an. Puisque les intérêts sont imposés seulement sur les versements excédentaires découlant de fausses représentations et sur les pénalités, et en raison de la provision pour créances douteuses qui diminue leurs valeurs comptables, les versements excédentaires de prestations, pénalités et intérêts à recevoir sont présumées être équivalentes à leurs justes valeurs.

Tous ces actifs et passifs financiers sont survenus dans le cours normal des affaires.

## 6. Comparaison des résultats et du budget

Les montants du budget présentés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et au tableau I – Prestations et mesures de soutien, font partie des montants présentés dans les états financiers prospectifs consolidés d'Emploi et Développement social Canada inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités 2016-2017*.

## 7. Cotisations

Les cotisations pour l'exercice financier sont évaluées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) selon les montants cotisés et re-cotisés au moment de la préparation de ses états financiers, plus une estimation des montants gagnés durant l'exercice mais pas encore cotisés ou re-cotisés.

Les revenus de cotisations incluent une estimation des cotisations gagnées dans l'exercice financier mais pas encore cotisées ou re-cotisées au moment de la préparation des états financiers. L'exercice financier 2016-2017 inclut 7 347 millions de dollars en revenus de cotisations prévues pour la période de 3 mois de janvier à mars 2017 (8 224 millions de dollars en 2016), soit environ 34,87 pour cent (34,55 pour cent en 2016) du total des revenus de cotisations prévus de 21 069 millions de dollars pour l'année civile 2017 (23 805 millions de dollars pour 2016), soustrait des réductions et remboursements. Cette estimation est basée sur le total des gains assurables prévus de 583 073 millions de dollars pour l'année civile 2017 (584 844 millions de dollars pour 2016). Les prévisions totales des gains assurables sont principalement dépendant à la fois de la croissance prévue de l'emploi (1,03 pour cent en 2017 et 0,71 pour cent en 2016) ainsi que des salaires moyens (2,12 pour cent en 2017 et 1,68 pour cent en 2016).

Une variation de ces hypothèses pourrait avoir un impact sur le total des gains assurables prévus et, par conséquent, sur le revenu de cotisations prévues. Le tableau ci-dessous a été déterminé sur la base des modifications apportées aux hypothèses respectives tout en maintenant toutes les autres hypothèses :

Variable	Variation	Prévision des revenus de cotisations
		janvier-mars 2017
Croissance de l'emploi.....	+/- 0,1 %	+/- 7 millions
Rémunération moyenne.....	+/- 0,1 %	+/- 3 millions



**Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite****Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

Les revenus de cotisations réels pour les années civiles 2016 et 2017 ne seront connus que lorsque l'ARC aura traité toutes les déclarations des employeurs relatives aux cotisations de ces années. Un ajustement pour tenir compte de l'écart entre les cotisations estimées et les cotisations réelles sera comptabilisé au cours de l'exercice dans lequel les résultats réels des cotisations ou des nouvelles cotisations seront connus. La différence entre les revenus de cotisations estimés et réels pour l'année civile 2015, déterminée au moment de la préparation des états financiers et incluse dans ces états financiers, est une diminution des revenus de 49,4 millions de dollars (augmentation des revenus de 99,0 millions de dollars pour 2014 dans les états financiers 2015-2016).

Pour l'année civile 2017, le taux de cotisation ouvrière par tranche de 100 \$ de rémunération assurable a été fixé à 1,63 (1,88 en 2016 et 2015) conformément à l'article 66 de la Loi pour les employés résidents d'une province sans régime provincial. Pour les employés résidents d'une province avec un régime provincial, le taux de cotisation a été fixé à 1,27 (1,52 en 2016 et 1,54 en 2015). La cotisation patronale est calculée au taux de 1,4 fois la cotisation ouvrière. Le maximum de la rémunération annuelle assurable pour 2017 est de 51 300 \$ (50 800 \$ en 2016 et 49 500 \$ en 2015).

Les cotisations d'assurance-emploi comprennent 412,6 millions de dollars (421,1 millions de dollars en 2015-2016) de cotisations versées par le gouvernement fédéral en tant qu'employeur.

**8. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations**

La vérification des demandes de prestations est effectuée non seulement avant mais aussi après que les prestataires aient commencé à recevoir des prestations. Cette vérification utilise une approche de mesures de contrôle automatisées en premier lieu combinée avec des activités de vérification d'après-paiement.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations, EDSC a mis en place un programme qui établit un taux annuel d'exactitude de paiement et évalue, par extrapolation statistique, la valeur la plus probable des versements inexacts de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2017, ces versements excédentaires et ces moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 655,7 millions de dollars et 219,1 millions de dollars (863,7 millions de dollars et 232,4 millions de dollars en 2015-2016). EDSC utilise le taux annuel d'exactitude de paiement (selon trois sources d'erreurs : erreurs des prestataires; erreurs des employeurs; erreurs administratives) et la valeur estimative des erreurs pour évaluer la qualité des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 3, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés ci-dessus pour la même période.

**9. Frais d'administration**

Les coûts encourus pour l'administration de la Loi sont chargés au Compte selon divers protocoles d'entente avec des ministères et autres entités fédérales.

De plus, les frais d'administration payés aux provinces et territoires pour gérer les ententes sur le développement du marché du travail sont inclus dans les frais d'administration de l'exercice selon les dispositions dans les ententes.

(en milliers de dollars)

	2017	2016
<b>Ministères et organismes fédéraux</b>		
Emploi et Développement social Canada		
Frais relatifs au personnel .....	822 989	802 557
Frais non reliés au personnel.....	447 816	376 646
Agence du revenu du Canada		
Perception des cotisations et décisions .....	230 178	218 630
Secrétariat du Conseil du Trésor		
Régimes de soins de santé et d'assurance de la fonction publique .....	79 029	60 297
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
Tribunal de la sécurité sociale.....	9 174	8 019
Services administratifs des tribunaux judiciaires		
Services administratifs des tribunaux judiciaires.....	1 098	1 097
<b>Parties externes</b>	1 590 284	1 467 246
Frais d'administration engagés par les provinces et les territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail .....	191 217	191 556
	1 781 501	1 658 802
Moins : recouvrement des frais pour la gestion du registre des numéros d'assurance sociale.....	5 649	5 466
	1 775 852	1 653 336

Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – fin

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Compte peuvent donner lieu à des ententes en vertu desquelles le Compte sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022 et exercices ultérieurs	Total
Ententes sur le développement du marché du travail .....	2 141 756	–	–	–	–	2 141 756
Autres paiements de transfert .....	102 864	1 591	571	–	–	105 026
Frais d'administration .....	1 739 333	–	–	–	–	1 739 333
<b>Total .....</b>	<b>3 983 953</b>	<b>1 591</b>	<b>571</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 986 115</b>

Les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) exigent une période de préavis de deux années pour la résiliation des ententes avec 8 provinces et territoires. Les obligations de 2019 ne peuvent être raisonnablement estimées.

Les frais d'administration sont chargés au Compte conformément à divers protocoles d'entente (PE). Les PE peuvent être résiliés avec un avis écrit et l'un des plus importants PE requiert un avis écrit d'un an. Par conséquent, les frais d'administration divulgués sont une estimation des coûts qui seront imputés au Compte au cours du prochain exercice. Des frais d'administration devraient continuer à être imputés au Compte au cours des prochains exercices financiers, mais ne peuvent être raisonnablement estimés en ce moment.

11. Passif éventuel

Dans le cours normal des activités, plusieurs appels contre la Commission ou par celle-ci sont en cours actuellement. L'issue de ces appels n'est pas déterminable présentement. Toute réclamation résultant de ces appels sera comptabilisée comme charge dans l'exercice au cours duquel le montant sera déterminable. Cependant, de l'avis de la direction, le dénouement de ces appels ne devrait pas avoir une incidence importante sur les résultats du Compte puisque le montant total du passif éventuel est estimé à 33,5 millions de dollars au 31 mars 2017.

12. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## Compte des opérations de l'assurance-emploi – suite

Tableau I – Prestations et mesures de soutien  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017	2017	2016
	Budget (note 6)	Réel	Réel
<b>Partie I – Prestations de revenu</b>			
Régulières .....	12 075 000	12 907 186	12 058 162
Aux pêcheurs .....	292 000	300 611	287 070
Travail partagé .....	32 000	47 545	40 366
	<b>12 399 000</b>	<b>13 255 342</b>	<b>12 385 598</b>
<b>Prestations spéciales</b>			
Parentales .....	2 766 000	2 699 944	2 611 676
De maladie .....	1 488 000	1 560 347	1 444 042
De maternité .....	1 176 000	1 171 972	1 124 182
De compassion .....	40 000	54 855	17 736
D'adoption .....	–	21 367	21 452
Parents d'enfants malades en phase critique .....	30 000	20 692	19 071
Travail indépendant .....	11 000	9 803	9 164
	<b>5 511 000</b>	<b>5 538 980</b>	<b>5 247 323</b>
<b>Total des prestations de revenu .....</b>	<b>17 910 000</b>	<b>18 794 322</b>	<b>17 632 921</b>
Moins : prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés .....	258 000	263 109	264 639
<b>Total partie I .....</b>	<b>17 652 000</b>	<b>18 531 213</b>	<b>17 368 282</b>
<b>Partie II – Prestations d'emploi et mesures de soutien</b>			
<b>Prestations d'emploi</b>			
Paiements de transfert aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail .....	1 950 000	2 067 435	1 938 683
<b>Mesures de soutien</b>			
Partenariats du marché du travail .....	119 530	106 735	110 286
Recherche et innovation .....	4 100	5 755	1 374
	<b>123 630</b>	<b>112 490</b>	<b>111 660</b>
<b>Total partie II .....</b>	<b>2 073 630</b>	<b>2 179 925</b>	<b>2 050 343</b>
<b>Total des prestations et mesures de soutien .....</b>	<b>19 725 630</b>	<b>20 711 138</b>	<b>19 418 625</b>

Compte des opérations de l'assurance-emploi – fin

**Tableau II – État des résultats et de l'excédent accumulé pour la période du 1er janvier au 31 décembre**

(en milliers de dollars)

	2016	2015
<b>Revenus</b>		
Cotisations.....	23 707 452	23 296 333
Pénalités.....	59 523	43 634
Intérêts.....	36 158	10 838
	<b>23 803 133</b>	<b>23 350 805</b>
<b>Charges</b>		
Prestations de revenu.....	18 573 121	17 190 213
Transfert aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail.....	1 942 435	1 938 870
Mesures de soutien.....	115 802	111 612
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés.....	(274 714)	(248 126)
	<b>20 356 644</b>	<b>18 992 569</b>
Frais d'administration.....	1 745 232	1 654 314
Créances douteuses.....	54 173	103 131
	<b>22 156 049</b>	<b>20 750 014</b>
Excédent net de la période.....	1 647 084	2 600 791
Excédent (déficit) accumulé – début de la période.....	866 769	(1 734 022)
<b>Excédent accumulé – fin de la période.....</b>	<b>2 513 853</b>	<b>866 769</b>

Les estimations fournies dans ce tableau pour l'année civile 2016, lequel est préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont utilisées par la Commission pour établir le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année civile subséquente. Le mécanisme de détermination du taux de cotisation est conçu de façon à équilibrer au fil du temps les revenus et les dépenses.

# Section 5

*Comptes publics du Canada*

2016-2017

## Créditeurs et charges à payer

### Table des matières

	<i>Page</i>
Autres créditeurs et charges à payer.....	5.3
Revenus reportés .....	5.6
Sommes à payer aux contribuables .....	5.10
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	5.11
Intérêts et dette échue .....	5.14

## Créditeurs et charges à payer

Cette section renferme des informations sur les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique « Créditeurs et charges à payer ». L'établissement et l'exploitation de ces comptes sont autorisés par le Parlement en vertu de lois de crédits annuelles et d'autres lois. Dans plusieurs cas, ces comptes représentent les créditeurs, charges à payer et provisions établis à la fin de l'exercice selon l'autorité accordée au président du Conseil du Trésor en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le tableau 5.1 présente les soldes de fin d'exercice pour les créditeurs et charges à payer par catégorie. Le graphique présente les créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars.

La plupart des tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

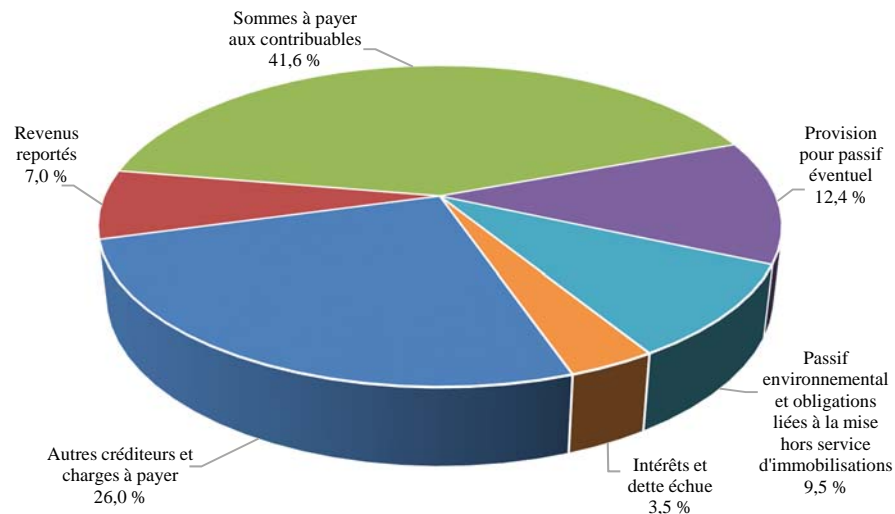
**Tableau 5.1**  
**Créditeurs et charges à payer**

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Autres créditeurs et charges à payer, tableau 5.2 .....	34 431 423 345	33 231 360 275
Revenus reportés, tableau 5.5 .....	9 237 666 335	10 158 284 998
Sommes à payer aux contribuables, tableau 5.6 .....	55 077 063 960	53 697 293 628
Provision pour passif éventuel.....	16 511 133 089	12 561 817 668
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, tableau 5.7.....	12 598 881 437	13 281 973 449
Intérêts et dette échue, tableau 5.9.....	4 662 786 959	4 921 554 581
Total.....	132 518 955 125	127 852 284 599

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

### Créditeurs et charges à payer par catégorie au 31 mars 2017



## Autres créditeurs et charges à payer

Les autres créditeurs et charges à payer incluent les créditeurs, les salaires et avantages sociaux courus, les effets à payer aux organisations internationales, le compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, les retenues salariales diverses et d'autres comptes.

Le tableau 5.2 présente le sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créditeurs et charges à payer.

**Tableau 5.2**  
**Autres créditeurs et charges à payer**

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Créditeurs.....	19 142 405 030	19 058 624 055
Plus : redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	6 699 628 182	4 540 433 403
	<i>25 842 033 212</i>	<i>23 599 057 458</i>
Salaires et avantages sociaux courus.....	5 589 119 440	4 558 674 474
Effets à payer aux organisations internationales, tableau 5.3.....	36 161 313	35 312 954
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, tableau 5.4.....	2 385 335 092	4 326 846 356
Retenues salariales diverses.....	65 258 090	73 005 759
Autres.....	513 516 198	638 463 274
Total.....	34 431 423 345	33 231 360 275

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume. Les revenus reportés des sociétés d'État et autres entités consolidées, antérieurement inclus dans ce tableau, sont maintenant présentés dans le tableau 5.5.

### Créditeurs

Ce compte inscrit les montants dus à la fin de l'exercice conformément à des accords contractuels, ou pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus, les montants constatés à être versés à même les crédits et les autorisations législatives, et les dettes courues des sociétés d'État et autres entités consolidées.

### Salaires et avantages sociaux courus

Ce compte inscrit les retenues salariales dues en fin d'exercice, les sommes reliées aux congés annuels et au temps compensatoire gagnés et non payés et les autres sommes courues reliées aux salaires non payés ou rétroactifs.

### Effets à payer aux organisations internationales

Des souscriptions au capital-actions, des prêts et avances sont effectués aux organisations internationales au moyen d'espèces, ou d'effets à payer, ou des deux, qui seront encaissés ultérieurement selon les modalités des accords. Ces effets à vue ne portent pas intérêt et sont non négociables. Les souscriptions, les prêts et les avances sont inscrits aux actifs et le détail est présenté au tableau 9.12 de la section 9 de ce volume.

Le tableau 5.3 présente les soldes et les opérations pour les effets à payer.

**Tableau 5.3**  
**Effets à payer aux organisations internationales**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits		Paiements et autres débits		31 mars 2017
		Émissions d'effets	Réévaluation <sup>1</sup>	Encaissement d'effets	Réévaluation <sup>1</sup>	
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	4 166 398	–	100 094	–	–	4 266 492
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	31 146 556	–	748 265	–	–	31 894 821
Total.....	35 312 954	–	848 359	–	–	36 161 313

<sup>1</sup> Les effets libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

**Compte relatif aux accords fiscaux, provinciaux, territoriaux et autochtones**

Ce compte comptabilise l'administration des impôts ou taxes par le gouvernement du Canada pour le compte des provinces, territoires et gouvernements autochtones, au titre des accords signés par le ministre des Finances en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et, dans le cas de la taxe sur les produits et services des Premières Nations, en vertu de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations*.

Le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Finances, a conclu des accords avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de même qu'avec toutes les provinces et tous les territoires (à l'exception du Québec et de l'Alberta) en vue de la perception et de l'administration de l'impôt des sociétés, et du paiement des montants cotisés en conformité avec les modalités au titre desdits accords.

Des accords ont également été conclus avec certains gouvernements autochtones en vue de la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières Nations; de la taxe de vente des Premières Nations perçue sur les carburants, le tabac et l'alcool; et de la taxe sur les produits et services des Premières Nations perçue sur la même gamme de produits et services que la taxe fédérale sur les produits et services. Le versement de paiements aux gouvernements autochtones se fait en conformité aux modalités contenues dans chacun des accords.

De plus, ce compte comptabilise les opérations relatives à la taxe de vente harmonisée effectuées au titre des accords qu'a signés le gouvernement du Canada avec les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il renferme également les paiements versés aux provinces au titre de ces ententes. Effectif depuis le 1er avril 2013, la province de la Colombie-Britannique est retournée au régime de la taxe de vente provinciale.

Les *Comptes publics du Canada* présentent des renseignements pour l'exercice allant d'avril à mars, tandis que l'impôt est généralement calculé selon une année civile. Certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être reliées à plusieurs années d'imposition. Par exemple, au cours d'un exercice, des versements sont effectués, en fonction des estimations, pour deux années civiles (avril à décembre et janvier à mars). Au cours de cette période, il est aussi nécessaire d'effectuer des versements ou des redressements afin d'établir les montants de revenus fiscaux, de remises et de crédits pour les années civiles précédentes. Le tableau 5.4 présente les soldes cumulés et la situation nette des revenus et des versements effectués aux provinces et territoires pour l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que pour la taxe de vente des Premières Nations, la taxe sur les produits et services des Premières Nations, l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières Nations et la taxe de vente harmonisée.

**Tableau 5.4****Compte relatif aux accords fiscaux provinciaux, territoriaux et autochtones**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Total de l'impôt sur le revenu des particuliers géré par le gouvernement du Canada.....	4 124 998 714	64 715 595 354		68 840 594 068
Moins : versements aux provinces, territoires et gouvernements autochtones				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			1 610 907 178	1 610 907 178
Île-du-Prince-Édouard.....			362 772 279	362 772 279
Nouvelle-Écosse.....			2 670 075 559	2 670 075 559
Nouveau-Brunswick.....			1 642 472 773	1 642 472 773
Ontario.....			37 068 226 564	37 068 226 564
Manitoba.....			3 336 721 639	3 336 721 639
Saskatchewan .....			2 455 466 662	2 455 466 662
Alberta.....			11 121 411 669	11 121 411 669
Colombie-Britannique.....			9 456 835 075	9 456 835 075
Yukon.....			69 077 474	69 077 474
Territoires du Nord-Ouest.....			96 561 192	96 561 192
Nunavut.....			31 928 115	31 928 115
Gouvernements autochtones .....			26 128 055	26 128 055
			69 948 584 234	69 948 584 234
<b>Total de l'impôt sur le revenu des particuliers, en main .....</b>	<b>4 124 998 714</b>	<b>64 715 595 354</b>	<b>69 948 584 234</b>	<b>(1 107 990 166)</b>



Tableau 5.4

## Compte relatif aux accords fiscaux, provinciaux, territoriaux et autochtones – fin

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paielements et autres débits	31 mars 2017
Total de l'impôt des sociétés géré par le gouvernement du Canada.....	3 742 980 107	19 245 949 633		22 988 929 740
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			292 226 433	292 226 433
Île-du-Prince-Édouard.....			68 145 581	68 145 581
Nouvelle-Écosse.....			471 205 941	471 205 941
Nouveau-Brunswick.....			327 916 323	327 916 323
Ontario.....			10 951 938 668	10 951 938 668
Québec.....			65 128 031	65 128 031
Manitoba.....			435 684 374	435 684 374
Saskatchewan .....			860 847 319	860 847 319
Alberta.....			78 245 047	78 245 047
Colombie-Britannique.....			2 419 846 143	2 419 846 143
Yukon.....			12 285 406	12 285 406
Territoires du Nord-Ouest.....			64 145 817	64 145 817
Nunavut.....			14 153 923	14 153 923
			16 061 769 006	16 061 769 006
<b>Total de l'impôt des sociétés, en main.....</b>	<b>3 742 980 107</b>	<b>19 245 949 633</b>	<b>16 061 769 006</b>	<b>6 927 160 734</b>
Total de la taxe de vente harmonisée gérée par le gouvernement du Canada.....	(3 541 132 465)	28 404 467 717		24 863 335 252
Moins : versements aux provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador .....			1 084 981 975	1 084 981 975
Île-du-Prince-Édouard.....			255 021 141	255 021 141
Nouvelle-Écosse.....			1 866 254 362	1 866 254 362
Nouveau-Brunswick.....			1 367 897 453	1 367 897 453
Ontario.....			23 717 362 940	23 717 362 940
Colombie-Britannique.....			5 652 857	5 652 857
			28 297 170 728	28 297 170 728
<b>Total de la taxe de vente harmonisée, en main.....</b>	<b>(3 541 132 465)</b>	<b>28 404 467 717</b>	<b>28 297 170 728</b>	<b>(3 433 835 476)</b>
Total de la taxe de vente des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada.....	–	8 338 415	–	8 338 415
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	8 338 415	8 338 415
<b>Total de la taxe de vente des Premières Nations, en main.....</b>	<b>–</b>	<b>8 338 415</b>	<b>8 338 415</b>	<b>–</b>
Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations gérée par le gouvernement du Canada .....	–	17 244 614	–	17 244 614
Moins : versements aux gouvernements autochtones.....	–	–	17 244 614	17 244 614
<b>Total de la taxe de vente sur les produits et services des Premières Nations, en main.....</b>	<b>–</b>	<b>17 244 614</b>	<b>17 244 614</b>	<b>–</b>
<b>Total.....</b>	<b>4 326 846 356</b>	<b>112 391 595 733</b>	<b>114 333 106 997</b>	<b>2 385 335 092</b>

**Retenues salariales diverses**

Les retenues salariales de certains employés sont créditées à ce compte, en attendant qu'elles soient remises aux organismes non gouvernementaux intéressés.

**Autres**

Divers créditeurs et charges à payer telle la taxe de vente provinciale perçue sur les ventes sont enregistrés à ce compte.

## Revenus reportés

Ce compte comptabilise les revenus qui ont été perçus avant la fin du présent exercice, mais dont les marchandises ou les services seront livrés ou rendus au cours d'un exercice subséquent. Il inclut des droits reçus pour des licences qui permettent l'accès au spectre radioélectrique au cours des exercices à venir. Les revenus reportés principaux de 50 millions de dollars ou plus sont rapportés individuellement. Il présente aussi séparément les revenus encaissés qui ont été comptabilisés dans un compte à fin déterminée.

Le tableau 5.5 présente les soldes et les opérations pour les revenus reportés.

**Tableau 5.5**  
**Revenus reportés**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Revenus reportés				
Affaires mondiales				
Corporation commerciale canadienne				
Avances de clients étrangers .....	497 597 000	162 303 000	458 563 000	201 337 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté .....	222 232 421	920 349 992	751 888 374	390 694 039
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Droits de licence du spectre .....	8 933 249 701	256 919 008	1 042 300 136	8 147 868 573
Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada..	66 148 583	131 013 390	135 353 411	61 808 562
	8 999 398 284	387 932 398	1 177 653 547	8 209 677 135
Autres revenus reportés <sup>1</sup> .....	402 013 450	772 544 112	778 085 797	396 471 765
<b>Total.....</b>	<b>10 121 241 155</b>	<b>2 243 129 502</b>	<b>3 166 190 718</b>	<b>9 198 179 939</b>
Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées				
Comptes de dons et de legs				
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches .....	16 081 408	8 517 435	7 080 652	17 518 191
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Dons désignés				
Centre d'accueil permanent au Mémorial national				
du Canada à Vimy .....	3 000 000	2 000 000	–	5 000 000
Fonds pour les soldats blessés .....	849	–	–	849
Monument commémoratif canadien .....	800	–	–	800
	3 001 649	2 000 000	–	5 001 649
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration .....	1 210	45 000	45 000	1 210
Dons – Rideau Hall .....	95 601	–	48 341	47 260
	96 811	45 000	93 341	48 470
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Parrainage collectif et dons.....	54 151	75 081	83 079	46 153
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Dépôts pour projets divers.....	7 109 877	2 578 288	2 864 694	6 823 471
Espèces en voie de disparition – Dons .....	6 319	1 699	–	8 018
	7 116 196	2 579 987	2 864 694	6 831 489
Famille, Enfants et Développement social				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Libéralités .....	113 152	–	–	113 152
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales .....	3 361 309	960 500	1 005 418	3 316 391
Prix du Premier ministre.....	26 680	100 000	80 000	46 680
	3 387 989	1 060 500	1 085 418	3 363 071
Agence spatiale canadienne				
RADARSAT-2 .....	9 374	–	3 356	6 018
RADARSAT-2 – Données de satellite .....	–	1 820 165	1 776 556	43 609
	9 374	1 820 165	1 779 912	49 627
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds de fiducie.....	382 343	1 037	10 000	373 380
	3 779 706	2 881 702	2 875 330	3 786 078

**Tableau 5.5**  
**Revenus reportés – fin**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Patrimoine canadien				
Bibliothèque et Archives du Canada				
Compte spécial de fonctionnement .....	91 261	1 378 112	568 236	901 137
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dons désignés .....	2 620	–	–	2 620
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dons aux fins de recherches .....	5 260 016	5 611 005	6 864 405	4 006 616
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Entente de parrainage – Contributions .....	168 653	–	–	168 653
Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN) .....	7 163	–	–	7 163
Fondation de la police montée .....	425 852	–	133 568	292 284
Programme de subventions pour les recours civils .....	9 864	25 485	24 120	11 229
	611 532	25 485	157 688	479 329
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Recherche et développement sur le transport .....	711 493	702 070	768 167	645 396
Total des comptes de dons et de legs .....	36 919 995	23 815 877	21 355 592	39 380 280
Intérêts provenant des comptes de dotations				
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Intérêts – Maison-Laurier				
(Compte de fiducie de Mackenzie King) .....	–	4 793	4 793	–
Innovation, Sciences et Développement économique				
Conseil de recherches en sciences humaines				
Fonds pour les boursiers de la Reine .....	112 059	1 627	10 000	103 686
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes .....	–	97 500	97 500	–
	112 059	99 127	107 500	103 686
Santé				
Instituts de recherche en santé du Canada				
Dotations pour la recherche en santé .....	11 789	588	9 947	2 430
Total des intérêts provenant des comptes de dotations .....	123 848	104 508	122 240	106 116
Total des autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées .....	37 043 843	23 920 385	21 477 832	39 486 396
Total des revenus reportés .....	10 158 284 998	2 267 049 887	3 187 668 550	9 237 666 335

<sup>1</sup> Les revenus reportés des sociétés d'État et autres entités consolidées, antérieurement inclus dans le tableau 5.2, sont maintenant présentés dans ce tableau.

### Avances de clients étrangers

Ce compte inscrit les avances de clients étrangers représentant un acompte versé au début du contrat avant que le travail fût exécuté.

### Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté

Ce compte a été établi afin d'inscrire les frais, droits et privilèges perçus en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et son règlement et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et son règlement. La reconnaissance du revenu gagné associé aux frais, droits et privilèges est reportée jusqu'à ce que la demande soit finalisée.

### Droits de licence du spectre

Ce compte a été établi afin d'inscrire : a) les fonds reçus par les ventes aux enchères du spectre, qui sont constatés aux revenus selon la période des licences; et b) les fonds provenant des droits de licence du spectre reçus vers la fin de l'exercice mais applicables à l'exercice suivant.

### Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des sources telles que les frais d'examen et d'enregistrement des brevets et marques de commerce qui sont comptabilisés dans les revenus des années subséquentes.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherches**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent déposées par des tiers aux fins de projets à frais partagés, et pour tous les paiements futurs liés à un programme provincial qui seront effectués au nom de la province par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans le cadre d'un projet connexe. Les fonds sont versés au nom des déposants au fur et à mesure que les projets précis sont engagés.

### **Dons désignés – Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons ayant pour but d'apporter une aide à la construction d'un centre d'accueil au Mémorial national du Canada à Vimy.

### **Dons désignés – Fonds pour les soldats blessés**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé visant à appuyer le projet pilote conçu pour aider les Anciens Combattants privés de leurs droits qui sont en situation de crise.

### **Dons désignés – Monument commémoratif canadien**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les dons à usage déterminé aux fins de gestion et de maintien du Monument commémoratif canadien au Green Park, Londres, Royaume-Uni.

### **Accords de partage de frais et autres accords de collaboration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

### **Dons – Rideau Hall**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cadeaux, les dons ou les legs à Rideau Hall, reçus d'organismes privés et de particuliers afin de financer des initiatives particulières.

### **Parrainage collectif et dons**

Ce compte a été établi par le ministère de la Défense nationale afin de gérer les fonds reçus de compagnies privées, de corporations à but non lucratif, d'associations, d'autres paliers de gouvernement ou d'individus pour des événements, la conduite d'opérations et la construction d'immobilisations, conformes au mandat du Ministère mais non prévus dans ses crédits parlementaires.

### **Dépôts pour projets divers**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherches et d'efforts d'assainissements.

### **Espèces en voie de disparition – Dons**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les cadeaux et les legs provenant de particuliers et d'organisations pour financer les diverses études liées aux espèces en voie de disparition.

### **Libéralités**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 6(3) de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* afin d'inscrire les fonds, les titres ou autres valeurs mobilières, reçus à titre de dons, legs ou autres modes de libéralités, et de déboursier ces libéralités à la discrétion du Centre.

### **Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les clients afin d'être utilisés comme paiements pour les services fournis par le ministère.

### **Prix du Premier ministre**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par les tiers afin de promouvoir l'excellence dans l'enseignement en vertu du prix du Premier ministre.

## **RADARSAT-2**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges effectuées pour l'installation et l'aménagement du personnel de « MacDonald, Dettwiler and Associates ».

### **RADARSAT-2 – Données de satellite**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de « MacDonald, Dettwiler and Associates » pour la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

### **Fonds de fiducie – Conseil de recherches en sciences humaines**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds disponibles pour les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences humaines. L'encaissement de dons privés aux fins de projets spéciaux est également inscrit à ce compte.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* afin d'inscrire les fonds reçus aux fins de la Bibliothèque et des Archives du Canada, sous forme de dons. Les fonds reçus aux fins de la Loi peuvent être versés à même ce compte ou sur les deniers affectés à cette fin par le Parlement.

### **Dons désignés – Ministère des Pêches et Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons désignés destinés aux activités de recherche, de développement, de gestion et de promotion des enjeux relatifs aux pêches et océans.

### **Dons aux fins de recherches**

Ce compte a été établi en vertu du paragraphe 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en Santé du Canada* afin d'inscrire les dons et les contributions provenant d'organisations et de particuliers aux fins de recherches biomédicales.

### **Entente de parrainage – Contributions**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds versés à la Gendarmerie royale du Canada en vertu d'ententes de parrainage aux fins de programmes de services de police communautaires.

### **Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (Région de la Capitale nationale)**

Ce compte a été établi afin d'administrer des fonds de parrainage pour appuyer la fanfare de la Gendarmerie royale du Canada.

### **Fondation de la police montée**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de la Fondation de la police montée qui serviront à couvrir les charges relatives aux projets de services de police communautaires, éducationnels et promotionnels et aux relations publiques à travers le Canada.

### **Programme de subventions pour les recours civils**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vertu de la *Loi sur la déchéance civile* de la Colombie-Britannique. Ces subventions sont utilisées pour l'approvisionnement d'équipement de police spécialisé et de formation.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherche et développement sur le transport**

Ce compte a été établi afin d'inscrire sur une base temporaire; a) les fonds provenant d'ententes à frais partagés dans le but de consolider et d'améliorer la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau de transport canadien; et b) les fonds provenant du secteur privé et des gouvernements provinciaux afin de subvenir directement aux objectifs stratégiques du ministère.

### **Intérêts – Maison-Laurier (compte de fiducie de Mackenzie King)**

Le très honorable W. L. Mackenzie King a légué au gouvernement du Canada la Maison-Laurier à Ottawa et la somme de 225 000 \$. Le montant de 225 000 \$ a été crédité au compte et génère de l'intérêt, suivant les dispositions de l'article 3 de la *Loi sur la maison Laurier*. Les intérêts doivent être affectés à l'entretien de la Maison-Laurier, qui doit être conservée comme lieu d'intérêt historique, de même qu'aux fins d'installations d'étude et de recherches.

### Fonds pour les boursiers de la Reine

Ce fonds représente une subvention au montant de 250 000 \$ accordée en vertu du crédit 45a de la *Loi n° 5 de 1973-74 portant affectation de crédits*. L'intérêt gagné est utilisé afin de payer des bourses d'études aux étudiants diplômés dans certains domaines d'études canadiennes.

### Fonds de H.L. Holmes

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)(f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds sera utilisé pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### Dotations pour la recherche en santé

Ce compte a été établi en vertu de la section 29 de la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* afin d'inscrire les dons multiples reçus des donateurs pour les besoins de la recherche en santé. L'intérêt perçu est utilisé pour verser des subventions aux fins de recherches.

## Sommes à payer aux contribuables

Les sommes à payer aux contribuables sont basées sur les cotisations établies ainsi que les estimations de remboursements dues pour les cotisations qui ne sont pas encore établies par la fin de l'exercice.

Le tableau 5.6 présente un sommaire des soldes relatifs aux différents volets de revenus d'impôt.

**Tableau 5.6**

### Sommes à payer aux contribuables

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents.....	35 530 639 338	34 585 461 543
Impôt sur le revenu des sociétés.....	8 718 842 155	8 293 710 337
Taxe sur les produits et services.....	10 777 092 225	10 755 233 354
Douanes et accise.....	50 490 242	62 888 394
Total.....	55 077 063 960	53 697 293 628

### Impôt sur le revenu des particuliers et des non-résidents

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer aux particuliers ainsi que les sommes payables aux employeurs et autres retenues d'impôt sur le revenu des particuliers. Ce compte inclut aussi tout intérêt dû sur les soldes.

### Impôt sur le revenu des sociétés

Ce compte inscrit les remboursements fiscaux à payer et tout intérêt dû aux contribuables constitués en société.

### Taxe sur les produits et services

Ce compte inscrit les remboursements, les remises et tout intérêt dû liés à la taxe sur les produits et services.

### Douanes et accise

Ce compte inscrit les remboursements des droits de douane à l'importation, des taxes et droits d'accise, de la taxe sur l'énergie et de tout intérêt dû sur les soldes.

## Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

### *Sites contaminés*

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est basé sur le taux dont le terme est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

Le gouvernement a relevé environ 7 500 sites (7 900 sites en 2016) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le gouvernement a recensé environ 2 400 sites (2 400 sites en 2016) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif brut de 5 705 millions de dollars (5 954 millions de dollars en 2016) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des experts environnementaux. De plus, un modèle statistique se fondant sur une projection du nombre de sites qui passeront à l'étape des travaux d'assainissement et sur lequel on applique les coûts courants et historiques est utilisé pour estimer le passif d'un groupe des sites non évalués. En conséquence, il existe 4 100 sites non évalués (4 300 sites en 2016) pour lesquels un passif estimé de 239 millions de dollars (320 millions de dollars en 2016) a été enregistré basé sur ce modèle. La combinaison de ces deux estimations, totalisant 5 944 millions de dollars (6 274 millions de dollars en 2016), constitue la meilleure estimation du gouvernement concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

### *Autres éléments de passif environnemental*

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu au renoncement d'avantages économiques futurs.

Le gouvernement a relevé environ 635 sites où l'on soupçonne la présence d'UXO (893 en 2016) pour lesquels des actions de déminage pourraient s'avérer nécessaires. De ces sites, 68 sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO (61 en 2016). Selon les meilleures estimations du gouvernement, on a comptabilisé un passif de 184 millions de dollars (272 millions de dollars en 2016) en vue des activités d'élimination sur 10 des sites à UXO confirmés (10 en 2016). L'assainissement a été effectué sur un de ces sites (14 en 2016) et il sera fermé au cours du prochain exercice financier. Les 624 autres sites suspects en sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. De ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 68 d'entre eux, impossible à déterminer pour 146 et improbable pour les 410 autres.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts estimatifs associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles. On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du gouvernement concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. Le taux d'actualisation est une moyenne pondérée des taux qui reflète le coût d'emprunt du gouvernement à la reconnaissance initiale ainsi qu'aux révisions subséquentes des flux de trésorerie prévus, et qui est le plus étroitement associé à la période de règlement de l'obligation.

L'obligation au titre de la mise hors service des immobilisations s'élève à 6 498 millions de dollars (6 767 millions de dollars en 2016), dont Énergie atomique du Canada limitée a enregistré 6 492 millions de dollars (6 763 millions de dollars en 2016) pour la mise hors service de centrales nucléaires.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Solde d'ouverture .....	6 767	6 502
Passifs réglés .....	(251)	(219)
Révision des estimations .....	(280)	233
Charge de désactualisation <sup>1</sup> .....	262	251
Solde de clôture .....	6 498	6 767

<sup>1</sup> La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. Toute incertitude de mesure est également communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Les efforts continus du gouvernement concernant l'évaluation des sites contaminés, des sites touchés par les UXO et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires.



Le tableau 5.7 présente les soldes des passifs des ministères gardiens et des sociétés d'État relatifs à l'assainissement des sites, aux autres éléments de passif environnemental et aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

**Tableau 5.7**  
**Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
<b>Passifs d'assainissement pour les sites contaminés</b>		
<b>Ministères et agences</b>		
Affaires étrangères, Commerce et Développement .....	15 000	15 000
Affaires indiennes et du Nord canadien .....	3 421 838 583	3 795 691 347
Agence des services frontaliers du Canada.....	1 165 597	1 183 764
Agence Parcs Canada.....	50 638 172	37 236 526
Agriculture et Agroalimentaire .....	3 423 088	4 836 741
Conseil national de recherches du Canada.....	2 718 164	240 832
Défense nationale .....	536 639 813	519 370 599
Environnement .....	195 602 662	141 417 724
Gendarmerie royale du Canada.....	9 134 394	6 419 203
Pêches et Océans .....	112 154 402	108 219 424
Ressources naturelles .....	4 907 906	4 614 482
Santé .....	100 790	172 705
Service correctionnel du Canada.....	3 160 429	1 708 685
Transports.....	198 378 127	188 399 845
Travaux publics et Services gouvernementaux.....	217 809 560	258 591 282
	<i>4 757 686 687</i>	<i>5 068 118 159</i>
<b>Sociétés d'État et autres entités consolidées</b>		
Autorité du pont Windsor-Détroit.....	5 840 000	–
Commission de la capitale nationale.....	50 831 000	50 345 000
Énergie atomique du Canada limitée .....	1 081 866 000	1 109 493 000
La Société des ponts fédéraux Limitée .....	890 000	1 420 000
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. ....	46 675 000	43 170 000
Marine Atlantique SCC.....	–	377 000
Société Radio-Canada .....	390 000	343 000
VIA Rail Canada Inc.....	335 000	300 000
	<i>1 186 827 000</i>	<i>1 205 448 000</i>
<b>Passifs d'assainissement bruts pour les sites contaminés .....</b>	<b>5 944 513 687</b>	<b>6 273 566 159</b>
Moins recouvrements prévus – Affaires indiennes et du Nord canadien .....	27 441 114	30 681 572
<b>Passifs d'assainissement nets pour les sites contaminés .....</b>	<b>5 917 072 573</b>	<b>6 242 884 587</b>
<b>Autres éléments de passif environnemental</b>		
<b>Ministères et agences</b>		
Défense nationale (sites touchés par des munitions explosives non explosées).....	183 848 755	272 072 942
<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations</b>		
<b>Ministères et agences .....</b>	<b>596 109</b>	<b>577 920</b>
<b>Sociétés d'État et autres entités consolidées</b>		
Énergie atomique du Canada limitée (déclassement des installations nucléaires).....	6 492 243 000	6 763 423 000
Autres .....	5 121 000	3 015 000
	<i>6 497 364 000</i>	<i>6 766 438 000</i>
<b>Total des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....</b>	<b>6 497 960 109</b>	<b>6 767 015 920</b>
<b>Total du passif environnemental et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....</b>	<b>12 598 881 437</b>	<b>13 281 973 449</b>

**Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés**

Le tableau 5.8 présente un sommaire des variations aux soldes du passif relatif aux sites contaminés. En plus des dépenses réduisant des passifs enregistrés précédemment, le gouvernement a également dépensé 33 673 083 \$ (18 462 079 \$ en 2016) en coûts de gestion et de remise en état des sites contaminés au moment où ils furent connus au cours de l'exercice.

**Tableau 5.8**  
**Variations du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés**

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde d'ouverture .....	6 273 566 159	5 810 439 124
Moins : Dépenses reliées à la réduction des passifs d'ouverture .....	414 126 248	298 932 567
Plus :		
Changement dans les coûts de remise en état estimés .....	42 885 906	544 754 907
Nouveau passif relatif à des sites non inscrits antérieurement .....	42 187 870	217 304 695
Solde de clôture (brut) .....	5 944 513 687	6 273 566 159
Recouvrements prévus .....	27 441 114	30 681 572
Solde de clôture (net) .....	5 917 072 573	6 242 884 587

**Intérêts et dette échue**

Les intérêts et la dette échue comprennent les intérêts échus, les intérêts courus et la dette échue.

Le tableau 5.9 présente un sommaire des soldes relatifs aux comptes sous cette catégorie de créiteurs et charges à payer.

**Tableau 5.9**  
**Intérêts et dette échue**

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Intérêts échus .....	698 653 809	792 709 607
Intérêts courus .....	3 554 158 025	3 743 885 649
Dette échue .....	409 975 125	384 959 325
Total .....	4 662 786 959	4 921 554 581

**Intérêts échus**

Les intérêts échus représentent l'intérêt échue et payable sur la dette obligataire, mais qui n'a pas été encaissé par les détenteurs d'obligations.

**Intérêts courus**

Les intérêts courus représentent l'intérêt accumulé au 31 mars sur la dette obligataire et sur certains autres éléments de passif, et dont les intérêts sont payables à une date ultérieure.

**Dette échue**

Ce compte inscrit les dettes sous forme de titres émis par le gouvernement qui sont devenus échus, mais qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Les obligations échues et non réclamées sont virées aux autres revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.

# Section 6

## *Comptes publics du Canada*

2016-2017

### **Dette portant intérêt**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Dette non échue	
Obligations négociables.....	6.3
Bons du Trésor.....	6.5
Titres au détail.....	6.6
Bons du Canada.....	6.7
Billets à moyen terme.....	6.7
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.....	6.8
Réévaluation des swaps de devises.....	6.8
Taux d'intérêt.....	6.9
Échéance de la dette du gouvernement.....	6.10
État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté.....	6.10
Obligation découlant de contrats de location-acquisition.....	6.11
Régimes de retraite et autres avantages futurs	
Régimes de retraite du secteur public.....	6.18
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.....	6.37
Autres passifs	
Régime de pensions du Canada.....	6.39
Compte des rentes sur l'État.....	6.40
Comptes de dépôt et en fiducie.....	6.41
Autres comptes à fins déterminées.....	6.49
États supplémentaires	
Régime de pensions du Canada.....	6.61
Compte des rentes sur l'État.....	6.87
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge).....	6.94

## Dette portant intérêt

Cette section renferme des informations sur la dette portant intérêt du gouvernement. La dette portant intérêt comprend la dette non échue et les régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs.

Certains tableaux de cette section présentent la continuité des comptes, en démontrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les rentrées et autres crédits et les paiements et autres débits.

Le tableau 6.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant la dette portant intérêt. Le graphique présente le total de la dette portant intérêt par catégorie au 31 mars.

Les états financiers du Régime de pensions du Canada, du Compte des rentes sur l'État et de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), de même que les Rapports de l'auditeur indépendant y afférents, sont présentés à la fin de cette section.

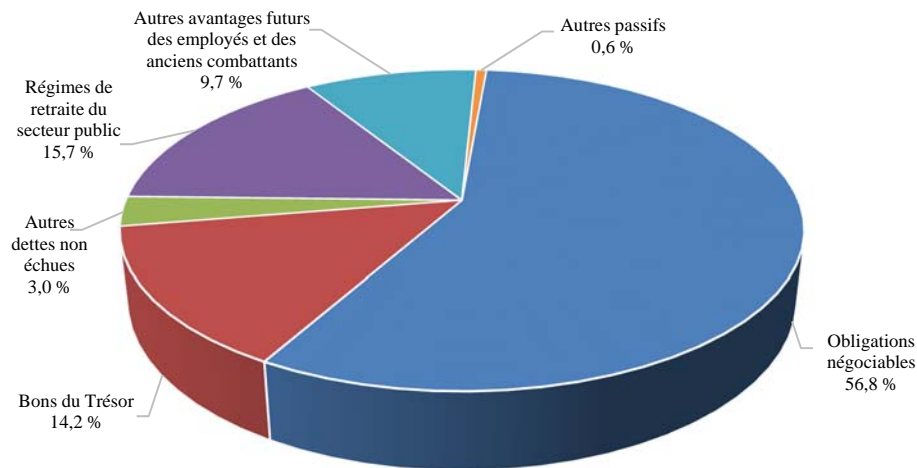
Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 6.1**  
**Dette portant intérêt**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Dette non échue <sup>1</sup>				
À payer en monnaie canadienne				
Obligations négociables, tableau 6.2 .....	504 067 714 500	135 153 477 750	102 941 636 000	536 279 556 250
Bons du Trésor, tableau 6.3 .....	138 100 000 000	370 500 000 000	371 900 000 000	136 700 000 000
Titres au détail, tableau 6.4 .....	5 076 053 146	1 827 320 471	2 370 031 679	4 533 341 938
	647 243 767 646	507 480 798 221	477 211 667 679	677 512 898 188
À payer en devises				
Obligations négociables, tableau 6.2 .....	15 305 550 065	234 908 400	4 059 410 133	11 481 048 332
Bons du Canada, tableau 6.5 .....	4 747 403 045	20 769 838 220	21 995 791 076	3 521 450 189
Billets à moyen terme, tableau 6.6 .....	2 429 445 000	696 690 000	519 480 000	2 606 655 000
	22 482 398 110	21 701 436 620	26 574 681 209	17 609 153 521
Total – Dette contractée sur les marchés .....	669 726 165 756	529 182 234 841	503 786 348 888	695 122 051 709
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, tableau 6.7 .....	5 046 829 133	1 725 689 771	1 450 521 700	5 321 997 204
Total – Dette contractée sur les marchés incluant les escomptes et primes non amortis .....	674 772 994 889	530 907 924 612	505 236 870 588	700 444 048 913
Réévaluation des swaps de devises .....	8 391 392 315	–	627 515 433	7 763 876 882
Obligation découlant de contrats de location-acquisition, tableau 6.12 .....	3 476 881 655	75 743 485	326 787 559	3 225 837 581
Autre dette non échue .....	1 569 841 909	639 149 206	10 220 891	2 198 770 224
Total – Dette non échue .....	688 211 110 768	531 622 817 303	506 201 394 471	713 632 533 600
Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs				
Régimes de retraite du secteur public, tableau 6.15 .....	152 227 065 428	16 650 100 857	17 070 675 547	151 806 490 738
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, tableau 6.28 .....	85 681 311 000	12 708 502 000	4 821 980 000	93 567 833 000
Autres passifs				
Dû au Régime de pensions du Canada, tableau 6.29 .....	34 728 735	78 074 186 601	78 003 407 749	105 507 587
Compte des rentes sur l'État .....	133 820 091	8 734 937	22 067 942	120 487 086
Comptes de dépôt et en fiducie, tableau 6.30 .....	1 444 671 297	434 673 689	534 249 188	1 345 095 798
Autres comptes à fins déterminées, tableau 6.33 .....	3 988 614 017	2 273 088 020	2 143 417 322	4 118 284 715
	5 601 834 140	80 790 683 247	80 703 142 201	5 689 375 186
Total – Régimes de retraite, autres avantages futurs et autres passifs .....	243 510 210 568	110 149 286 104	102 595 797 748	251 063 698 924
Total .....	931 721 321 336	641 772 103 407	608 797 192 219	964 696 232 524

<sup>1</sup> Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des obligations inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

**Dettes portant intérêt par catégorie au 31 mars 2017****Dettes non échues**

La dette non échue représente les obligations financières résultant de reconnaissances de dettes émises par le gouvernement du Canada, lesquelles ne sont pas encore arrivées à échéance, la réévaluation des swaps de devises, les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les autres dettes non échues.

Les titres détenus par le gouvernement ont été déduits de la dette non échue, afin d'inscrire le passif du gouvernement envers les tiers.

**Obligations négociables**

Les obligations négociables représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt et émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- achetées et vendues sur le marché libre;
- payables en monnaie canadienne ou en devises;
- remboursables avant l'échéance;
- dates fixes d'échéance;
- intérêt payable sous forme de coupons ou d'immatriculation; et
- valeur nominale garantie à l'échéance.

Les obligations négociables nominatives sont transférables par endossement et remises d'un détenteur à l'autre. Les obligations négociables au porteur n'exigent pas d'endossement.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Le tableau 6.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations négociables.

Les soldes de fin d'exercice des obligations négociables à payer en devises ont été convertis en monnaie canadienne en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars 2017.

**Tableau 6.2**  
**Obligations négociables**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits <sup>1</sup>	Paiements et autres débits <sup>1</sup>	31 mars 2017
<b>À payer en monnaie canadienne</b>				
Échues 2016-2017.....	77 191 083 000	–	77 191 083 000	–
Échéance				
2017-2018.....	91 349 185 000	–	23 217 705 000	68 131 480 000
2018-2019.....	42 122 764 000	50 700 000 000	1 465 802 000	91 356 962 000
2019-2020.....	38 050 000 000	31 200 000 000	–	69 250 000 000
2020-2021.....	40 467 361 000	–	–	40 467 361 000
2021-2022.....	19 684 169 500	30 166 583 250	–	49 850 752 750
2022-2023.....	12 906 022 000	–	–	12 906 022 000
2023-2024.....	16 558 552 000	–	–	16 558 552 000
2024-2025.....	13 800 000 000	–	–	13 800 000 000
2025-2026.....	15 403 156 000	–	–	15 403 156 000
2026-2027.....	15 079 215 000	6 159 862 500	–	21 239 077 500
2027-2028.....	4 035 975 000	9 000 000 000	–	13 035 975 000
2029-2030.....	10 949 933 000	–	46 553 000	10 903 380 000
2031-2032.....	8 047 326 000	169 708 000	–	8 217 034 000
2033-2034.....	12 795 905 000	–	363 000 000	12 432 905 000
2036-2037.....	7 201 759 500	151 924 500	–	7 353 684 000
2037-2038.....	13 516 957 000	–	257 244 000	13 259 713 000
2041-2042.....	23 160 065 500	157 527 500	331 655 000	22 985 938 000
2044-2045.....	8 445 360 000	178 178 000	–	8 623 538 000
2045-2046.....	16 400 000 000	–	–	16 400 000 000
2047-2048.....	5 656 145 000	2 429 471 000	–	8 085 616 000
2048-2049.....	7 800 000 000	4 300 000 000	–	12 100 000 000
2064-2065.....	3 500 000 000	–	–	3 500 000 000
	504 120 933 500	134 613 254 750	102 873 042 000	535 861 146 250
<b>Moins :</b>				
Titres de créances non échus détenus par le gouvernement.....	500 000 000	(500 000 000)	–	–
Redressement de consolidation <sup>2</sup> .....	(446 781 000)	(40 223 000)	(68 594 000)	(418 410 000)
	53 219 000	(540 223 000)	(68 594 000)	(418 410 000)
<b>Total des obligations négociables en monnaie canadienne.....</b>	<b>504 067 714 500</b>	<b>135 153 477 750</b>	<b>102 941 636 000</b>	<b>536 279 556 250</b>
<b>À payer en devises</b>				
Échues 2016-2017.....	3 939 273 982	–	3 939 273 982	–
Échéance				
2017-2018.....	4 545 450 000	109 200 000	–	4 654 650 000
2018-2019.....	3 916 983 096	94 101 696	–	4 011 084 792
2019-2020.....	2 959 945 450	109 200	117 600 000	2 842 454 650
	15 361 652 528	203 410 896	4 056 873 982	11 508 189 442
<b>Moins : Titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de dettes non échues<sup>3</sup>.....</b>	<b>56 102 463</b>	<b>31 497 504</b>	<b>2 536 151</b>	<b>27 141 110</b>
<b>Total des obligations négociables en devises.....</b>	<b>15 305 550 065</b>	<b>234 908 400</b>	<b>4 059 410 133</b>	<b>11 481 048 332</b>
<b>Total.....</b>	<b>519 373 264 565</b>	<b>135 388 386 150</b>	<b>107 001 046 133</b>	<b>547 760 604 582</b>

<sup>1</sup> Ces colonnes comprennent la conversion en monnaie canadienne des obligations négociables, payables en devises en utilisant les taux de change de clôture au 31 mars.

<sup>2</sup> Comprend 3 605 000 dollars de titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées et 422 015 000 dollars d'emprunts effectués par des sociétés d'État mandataires consolidées. De l'information supplémentaire sur les sociétés d'État et autres entités consolidées est fournie à la section 4 de ce volume.

<sup>3</sup> Ces valeurs ont été assumées par le gouvernement du Canada le 5 février 2001 suite à la dissolution de Petro-Canada Limitée. Celles-ci sont présentées en déduction de la dette étrangère non échue puisqu'elles sont détenues uniquement pour le remboursement du passif pris en charge à la suite de la dissolution de la société.

## Bons du Trésor

Les bons du Trésor sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada afin de déboursier des sommes à des dates convenues, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- émis en monnaie canadienne exclusivement;
- émis toutes les deux semaines;
- échéances courantes : 3 mois, 6 mois et 12 mois;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Au 31 mars 2017, le solde de ce compte représente des bons de trois mois pour 40 100 millions de dollars; des bons à six mois pour 27 200 millions de dollars; des bons à 364 jours pour 63 400 millions de dollars; et des bons ayant des échéances irrégulières pour 6 000 millions de dollars.

Le tableau 6.3 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Trésor.

**Tableau 6.3**  
**Bons du Trésor**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Bons à trois mois .....	41 000 000 000	164 200 000 000	165 100 000 000	40 100 000 000
Bons à six mois.....	29 700 000 000	63 400 000 000	65 900 000 000	27 200 000 000
Autres bons.....	67 400 000 000	142 900 000 000	140 900 000 000	69 400 000 000
	138 100 000 000	370 500 000 000	371 900 000 000	136 700 000 000
Moins: Redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	–	–	–	–
Total.....	138 100 000 000	370 500 000 000	371 900 000 000	136 700 000 000

<sup>1</sup> Représente des titres détenus par des sociétés d'État et autres entités consolidées. De l'information supplémentaire est fournie à la section 4 de ce volume.

## Titres au détail

Les titres au détail incluent les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada qui représentent des reconnaissances de dettes portant intérêt émises par le gouvernement du Canada, dont les modalités sont :

- émises à des résidents canadiens;
- émises en monnaie canadienne exclusivement;
- immatriculées au nom du titulaire;
- dates fixes d'échéance;
- non négociables;
- non rachetables avant l'échéance;
- dont l'échéance est de 3 ans ou plus;
- les obligations d'épargne du Canada sont remboursables à vue au titulaire, avec les intérêts courus calculés jusqu'à la fin du mois précédent (si encaissées durant la période de trois mois suivant la date de leur émission, elles sont rachetées à leur valeur nominale sans intérêt couru); et
- les obligations à prime du Canada sont remboursables au complet ou en partie une fois l'an à la date anniversaire ou dans les trente jours suivant cette date, avec les intérêts courus, le cas échéant.

Le tableau 6.4 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les obligations d'épargne et les obligations à prime du Canada.

**Tableau 6.4**  
**Titres au détail**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
<b>Obligations d'épargne du Canada (OÉC)</b>				
Échues 2016-2017 <sup>1</sup> .....	615 208 274	–	615 208 274	–
Échéance				
2017-2018 <sup>2</sup> .....	1 012 757 990	–	283 951 156	728 806 834
2018-2019 <sup>3</sup> .....	1 261 075 296	763 641 532	832 766 095	1 191 950 733
2019-2020 <sup>4</sup> .....	224 369 630	921 804 022	221 798 527	924 375 125
2020-2021 <sup>5</sup> .....	228 435 496	–	33 593 241	194 842 255
2021-2022 .....	269 885 050	–	43 779 366	226 105 684
	<i>3 611 731 736</i>	<i>1 685 445 554</i>	<i>2 031 096 659</i>	<i>3 266 080 631</i>
<b>Obligations à prime du Canada (OPC)</b>				
Échues 2016-2017 .....	248 796 068	–	248 796 068	–
Échéance				
2017-2018 .....	190 818 230	629 990	–	191 448 220
2018-2019 <sup>3</sup> .....	531 935 830	–	41 790 337	490 145 493
2019-2020 <sup>4</sup> .....	220 871 923	141 244 927	25 999 914	336 116 936
2020-2021 <sup>5</sup> .....	139 518 900	–	13 418 129	126 100 771
2021-2022 .....	132 380 459	–	8 930 572	123 449 887
	<i>1 464 321 410</i>	<i>141 874 917</i>	<i>338 935 020</i>	<i>1 267 261 307</i>
<b>Total</b> .....	<b>5 076 053 146</b>	<b>1 827 320 471</b>	<b>2 370 031 679</b>	<b>4 533 341 938</b>

<sup>1</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 49 jusqu'au 1er novembre 2016.

<sup>2</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 50 et 52 jusqu'au 1er novembre 2017.

<sup>3</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 51, 54, 55, 56, 57, 58 et des OPC des émissions 3, 4, 5, 6, 7.

<sup>4</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC des émissions 59, 60, 61, 62, 63, 64 et des OPC des émissions 8, 9, 10, 11, 12, 13.

<sup>5</sup> Report d'échéance de 10 ans à l'égard des OÉC de l'émission 65 et des OPC de l'émission 14.



## Bons du Canada

Les bons du Canada sont des reconnaissances de dettes à court terme émises par le gouvernement du Canada sur le marché monétaire des États-Unis en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement. Les bons du Canada procurent au Canada une source additionnelle de fonds à court terme en provenance des États-Unis, dont les modalités sont :

- émis à escomptes, tenant lieu d'intérêts;
- dont l'échéance ne dépasse pas 270 jours;
- transférables; et
- achetés et vendus sur le marché.

Le solde de fin d'exercice des bons du Canada à payer en dollars américains a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture au 31 mars 2017.

Le tableau 6.5 présente un sommaire des émissions et des remboursements de bons du Canada.

**Tableau 6.5**  
**Bons du Canada**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Bons du Canada avant réévaluation .....	4 675 196 344	20 769 838 220	21 995 781 187	3 449 253 377
Redressement de change.....	72 206 701	–	9 889	72 196 812
Total.....	4 747 403 045	20 769 838 220	21 995 791 076	3 521 450 189

## Billets à moyen terme

Les billets à moyen terme sont émis par le gouvernement du Canada sur les marchés monétaires étrangers en vertu du programme d'emprunt en devises du gouvernement et procurent ainsi au Canada une source additionnelle de fonds étrangers à moyen terme.

Le solde de fin d'exercices des billets à moyen terme à payer en dollars américains et euros a été converti en monnaie canadienne en utilisant le taux de change de clôture des devises appropriées au 31 mars 2017.

Le tableau 6.6 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les billets à moyen terme.

**Tableau 6.6**  
**Billets à moyen terme**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
À payer en devises étrangères				
Échues 2016-2017.....	519 480 000	–	519 480 000	–
Échéance				
2018-2019.....	324 675 000	7 800 000	–	332 475 000
2019-2020.....	551 947 500	678 210 000	–	1 230 157 500
2020-2021.....	968 407 500	9 120 000	–	977 527 500
2021-2022.....	64 935 000	1 560 000	–	66 495 000
Total.....	2 429 445 000	696 690 000	519 480 000	2 606 655 000

## Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

Les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés, présentent les modalités suivantes :

- escomptes non amortis des bons du Canada inscrit la partie des escomptes sur les bons du Canada en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons;
- escomptes non amortis des bons du Trésor inscrit la partie des escomptes sur les bons du Trésor en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes sont amortis sur la durée de vie des bons; et
- escomptes et primes non amortis des obligations négociables inscrit la partie des escomptes et des primes sur les obligations négociables en circulation n'ayant pas encore été imputée aux charges. Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de vie des obligations.

Le tableau 6.7 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés.

### Tableau 6.7

#### Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Escomptes non amortis des bons du Canada.....	(3 238 603)	27 699 819	28 651 520	(4 190 304)
Escomptes non amortis des bons du Trésor .....	(206 165 289)	737 080 697	767 059 124	(236 143 716)
Escomptes et primes non amortis des obligations négociables.....	5 256 233 025	960 909 255	654 811 056	5 562 331 224
Total.....	5 046 829 133	1 725 689 771	1 450 521 700	5 321 997 204

## Réévaluation des swaps de devises

Ceci représente les profits ou les pertes non réalisés dus aux fluctuations de la valeur en devises des swaps de devises.

## Taux d'intérêt

Le tableau 6.8 présente la dette contractée sur les marchés au 31 mars, pour chacun des exercices de 2012-2013 à 2016-2017 inclusivement, ainsi que le taux d'intérêt moyen en vigueur. Aux fins de comparaison, la dette contractée sur les marchés a été ventilée en obligations négociables, bons du Trésor, titres au détail, obligations pour le Régime de pensions du Canada, bons du Canada et billets à moyen terme.

**Tableau 6.8**  
**Dette contractée sur les marchés au 31 mars, de 2013 à 2017, et taux d'intérêt moyen en vigueur**

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Obligations pour le Régime de pensions du Canada		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %	Montant non réglé	Taux d'intérêt moyen %
2017 ...	547 761	2,25	136 700	0,54	4 533	0,66	–	–	3 521	0,77	2 607	1,06	695 122	1,89
2016 ...	519 373	2,47	138 100	0,50	5 076	0,67	–	–	4 748	0,43	2 429	0,67	669 726	2,03
2015 ...	502 635	2,70	135 692	0,81	5 660	0,71	–	–	3 789	0,08	1 724	0,35	649 500	2,27
2014 ...	486 313	2,85	152 990	0,96	6 327	0,72	–	–	2 290	0,08	746	0,46	648 666	2,37
2013 ...	477 738	3,03	180 689	1,03	7 481	0,76	–	–	2 103	0,13	–	–	668 011	2,45

Lorsque le taux d'intérêt varie, le taux d'intérêt applicable est celui en vigueur au 31 mars.

Le tableau 6.9 indique les taux maximaux et minimaux de rendement des bons du Trésor en adjudication ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les exercices de 2012-2013 à 2016-2017 inclusivement.

**Tableau 6.9**  
**Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication**

(en pourcentage)

Exercice clos le 31 mars	Taux maximal	Taux minimal	Dernière émission
<b>Bons à trois mois</b>			
2017.....	0,55	0,46	0,51
2016.....	0,67	0,37	0,46
2015.....	0,95	0,47	0,53
2014.....	1,02	0,83	0,88
2013.....	1,04	0,89	0,98
<b>Bons à six mois</b>			
2017.....	0,58	0,51	0,55
2016.....	0,69	0,37	0,51
2015.....	0,98	0,45	0,54
2014.....	1,06	0,87	0,91
2013.....	1,12	0,94	1,01
<b>Bons à 364 jours</b>			
2017.....	0,65	0,50	0,64
2016.....	0,72	0,38	0,54
2015.....	1,02	0,43	0,53
2014.....	1,13	0,94	0,96
2013.....	1,26	0,96	1,04
<b>Autres bons</b>			
2017.....	0,58	0,46	0,53
2016.....	0,67	0,45	0,53
2015.....	0,98	0,68	0,71
2014.....	1,04	0,77	0,81
2013.....	1,07	0,93	0,98

## Échéance de la dette du gouvernement

Le tableau 6.10 présente le total de la dette contractée sur les marchés selon l'ordre d'échéance.

**Tableau 6.10**  
**Échéance de la dette du gouvernement**

(en millions de dollars)

	Obligations négociables		Bons du Trésor		Titres au détail		Bons du Canada		Billets à moyen terme		Total de la dette contractée sur les marchés	
	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %	Montant	Taux d'intérêt moyen %
2018 .....	72 786	1,32	136 700	0,54	920	0,62	3 521	0,77	–	–	213 927	3,25
2019 .....	95 368	1,14	–	–	1 682	0,71	–	–	332	0,95	97 382	2,80
2020 .....	72 092	2,07	–	–	1 260	0,59	–	–	1 230	1,16	74 582	12,61
2021 .....	40 467	1,78	–	–	321	0,61	–	–	978	0,96	41 766	9,16
2022 .....	49 851	1,87	–	–	350	0,82	–	–	67	1,05	50 268	3,74
2023-2027 .....	79 907	2,69	–	–	–	–	–	–	–	–	79 907	2,69
2028-2032 .....	32 156	4,26	–	–	–	–	–	–	–	–	32 156	4,26
2033-2037 .....	19 787	4,73	–	–	–	–	–	–	–	–	19 787	4,73
2038-2042 .....	36 246	3,95	–	–	–	–	–	–	–	–	36 246	3,95
2043-2047 .....	25 024	2,81	–	–	–	–	–	–	–	–	25 024	2,81
2048-2052 .....	20 186	2,15	–	–	–	–	–	–	–	–	20 186	2,15
2063-2067 .....	3 500	2,75	–	–	–	–	–	–	–	–	3 500	2,75
	547 370	2,25	136 700	0,54	4 533	0,66	3 521	0,77	2 607	1,06	694 731	1,89
Moins : titres détenus par le gouvernement et redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	(391)		–		–		–		–		(391)	
Total .....	547 761	2,25	136 700	0,54	4 533	0,66	3 521	0,77	2 607	1,06	695 122	1,89

Ce tableau comprend la dette non échue émise par le gouvernement du Canada. Les emprunts des sociétés d'État entreprises mandataires qui sont des dettes inconditionnelles du gouvernement, mais non comprises dans la dette non échue, sont présentés au tableau 6.11.

<sup>1</sup> Inclut les titres détenus par le gouvernement et titres détenus pour le remboursement de la dette non échue (les obligations négociables – 27 millions de dollars avec un taux d'intérêt moyen de 7,73 pour cent) et les redressements de consolidation.

## État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté

Le tableau 6.11 présente les informations sur les opérations d'emprunt du gouvernement. Ce tableau inclut les emprunts par le gouvernement aux fins générales et les emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires. Les emprunts par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas compris car de tels emprunts ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté.

**Tableau 6.11**  
**État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté**

(en millions de dollars)

	1er avril 2016	Émissions/ Emprunts	Rachats	31 mars 2017
Dette contractée sur les marchés du gouvernement du Canada <sup>1</sup> .....	669 726	529 182	503 786	695 122
Réévaluation des swaps de devises .....	8 391	–	627	7 764
Escomptes et primes non amortis sur la dette contractée sur les marchés <sup>1</sup> .....	5 047	1 726	1 451	5 322
Obligation découlant de contrats de location-acquisition <sup>1</sup> .....	3 477	76	327	3 226
Autre dette non échue .....	1 570	639	10	2 199
	688 211	531 623	506 201	713 633
Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté .....	266 434	92 275	82 150	276 559
Total .....	954 645	623 898	588 351	990 192

<sup>1</sup> On trouvera des précisions dans cette section.

## Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Un contrat de location-acquisition est un bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. Les obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition représentent les valeurs actualisées des paiements minimaux exigibles en vertu des contrats.

Le tableau 6.12 présente l'obligation découlant de contrats de location-acquisition par catégorie d'actif.

**Tableau 6.12**  
**Obligation découlant de contrats de location-acquisition**

(en dollars)

	1er avril 2016	Variation nette	31 mars 2017
Terrains .....	4 647 319	(975 033)	3 672 286
Bâtiments .....	2 616 266 591	(115 423 062)	2 500 843 529
Ouvrages et infrastructure .....	509 036 598	(21 999 164)	487 037 434
Matériel et outillage.....	121 740 800	(54 444 432)	67 296 368
Véhicules .....	225 190 347	(58 202 382)	166 987 965
Total.....	3 476 881 655	(251 044 073)	3 225 837 582

## Contrats de location-acquisition

Le tableau 6.13 fournit le détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition.

**Tableau 6.13**  
**Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition**

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Soldes au 31 mars 2017		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
<b>Défense nationale</b>						
Ministère de la Défense nationale						
Chaudières (2) Stadacona/ Arsenal maritime Halifax ....	Oct 2014	3	1,31	1 966	12	1 954
Manège militaire d'Edmonton – Nord.....	Déc 2000	20	5,62	5 187	509	4 678
Manège militaire d'Edmonton – Sud.....	Mai 2001	20	6,07	8 655	999	7 656
Dépôt d'approvisionnement Longue Pointe.....	Nov 1994	35	7,64	42 829	15 517	27 312
Bail capital Milit-Air (NFTC) (Bail 1 de 2).....	Déc 1999	20	5,78	157 266	12 759	144 507
Bail capital Milit-Air (NFTC) (Bail 2 de 2).....	Oct 2003	17	5,87	25 196	2 715	22 481
Hôpital Montfort, Ottawa – Services de santé.....	Oct 2003	17	5,26	37 381	6 069	31 312
Manège militaire de Shawinigan.....	Mai 1999	20	5,46	1 181	68	1 113
				279 661	38 648	241 013
<b>Environnement et Changement climatique</b>						
Ministère de l'Environnement						
Carleton University, Ottawa – Centre national de la recherche faunique.....	Mai 2002	25	5,63	13 000	3 262	9 738
Agence Parcs Canada						
Centre polyvalent d'interprétation de Greenwich .....	Mars 2001	24	6,30	3 190	728	2 462
Coopérative d'Habitation Rocky Mountain .....	Nov 2001	18	6,30	389	33	356
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				15	2	13
				3 594	763	2 831

Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Soldes au 31 mars 2017		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
<b>Patrimoine canadien</b>						
Commission de la capitale nationale						
40, rue Elgin, Ottawa .....	Juin 2016	25	2,00	60 256	12 618	47 638
Fondation canadienne des relations raciales						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$ .....				5	–	5
Musée canadien de la nature						
Édifice du patrimoine naturel, Gatineau .....	Sept 1996	35	9,88	50 750	23 905	26 845
Office national du film						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$ .....				210	6	204
Société Radio-Canada						
7067, rue Chebucto, Halifax .....	Juin 2015	7	2,14	7 490	635	6 855
Telesat .....	Fév 2001	17	6,82	10 025	287	9 738
				17 515	922	16 593
<b>Ressources naturelles</b>						
Ministère des Ressources naturelles						
183, Chemin Longwood, Hamilton .....	Nov 2010	25	1,65	81 390	11 354	70 036
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>						
Gendarmerie royale du Canada						
Champ de tir, Chilliwack .....	Fév 2016	4	3,50	1 987	120	1 867
Détachement GRC, Cornwall .....	Août 2009	25	5,54	19 960	7 172	12 788
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$ .....				1 047	376	671
				22 994	7 668	15 326
Service correctionnel du Canada						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$ .....				113	17	96
<b>Services publics et Approvisionnement</b>						
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
1, chemin Arctic, Inuvik .....	Mars 2008	10	10,73	172	10	162
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 1 de 6) .....	Avril 2009	10	5,70	1 156	66	1 090
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 2 de 6) .....	Avril 2009	10	5,43	1 134	62	1 072
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 3 de 6) .....	Déc 2009	10	5,43	2 520	179	2 341
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 4 de 6) .....	Déc 2009	10	5,43	1 868	133	1 735
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 5 de 6) .....	Déc 2009	10	5,43	976	69	907
110, rue O'Connor, Ottawa (Bail 6 de 6) .....	Avril 2010	10	4,37	552	32	520
1104, promenade Ikaluktuutiak, Iqaluit .....	Nov 2011	10	2,60	2 939	171	2 768
111, avenue Lombard, Winnipeg .....	Nov 2014	20	2,69	20 338	4 147	16 191
1164, avenue Devonshire, North Bay .....	Avril 2011	10	3,67	780	56	724
1200, chemin Commissioners Est, London .....	Déc 2012	10	9,02	2 145	472	1 673
12511, Vulcan Way, Richmond .....	Juil 2014	15	4,25	1 847	410	1 437
1300, rue Bath, Kingston .....	Fév 2012	10	2,20	598	31	567
1363, 4e avenue, Prince George .....	Déc 2010	10	6,84	641	76	565
139, boulevard Douglastown, Miramichi .....	Oct 2012	10	1,95	2 582	136	2 446
1431, chemin Merivale, Ottawa .....	Oct 2007	10	8,22	263	6	257
144, promenade Millennium, Quispamsis .....	Nov 2011	15	8,74	1 227	398	829
145, promenade Hobsons Lake, Halifax .....	Sept 2016	10	4,86	9 467	1 882	7 585
1550, avenue d'Estimauville, Québec .....	Nov 2011	20	8,24	63 636	26 674	36 962
159, promenade Cleopatra, Ottawa .....	Mars 2011	10	1,33	2 197	57	2 140
1600, rue Star Top, Ottawa .....	Juil 2004	15	7,15	6 883	543	6 340
165, promenade Edgcomb, Charlottetown .....	Août 2012	15	8,65	1 580	538	1 042
1725, promenade Woodward, Ottawa (Bail 1 de 2) .....	Déc 2009	10	8,94	1 197	135	1 062
1725, promenade Woodward, Ottawa (Bail 2 de 2) .....	Déc 2009	10	8,55	1 105	120	985
179, 3e avenue, Timmins .....	Fév 2010	10	8,69	2 167	252	1 915
180, promenade Bass Pro Mills, Vaughan .....	Sept 2014	10	2,20	4 250	332	3 918
1801, Hollis et Duke, Halifax .....	Oct 2009	10	3,89	1 255	61	1 194

Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Soldes au 31 mars 2017		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
181, rue Queen, Ottawa.....	Mars 2004	20	10,65	26 076	7 768	18 308
1869, rue Upper Water, Halifax.....	Août 2016	10	2,40	4 722	494	4 228
187, chemin Booth, North Bay.....	Janv 2017	10	4,64	1 981	392	1 589
1925, chemin McCallum, Abbotsford.....	Nov 2008	15	4,30	2 908	394	2 514
200, rue John Ouest, Oshawa.....	Nov 2009	10	7,16	718	64	654
2030, boulevard Pie IX, Montréal.....	Mai 2015	10	3,83	2 051	290	1 761
215-219, rue George, Peterborough.....	Avril 2012	10	4,48	883	98	785
22, rue de Varennes, Gatineau.....	Nov 2007	10	10,97	362	13	349
22, rue Eddy, Gatineau.....	Mai 2013	25	7,89	251 940	130 018	121 922
220, rue Fortin, Québec.....	Déc 2007	10	15,65	157	9	148
2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières.....	Sept 2012	10	9,03	1 942	411	1 531
2455, promenade Don Reid, Ottawa.....	Déc 2009	15	7,71	2 365	584	1 781
2575, boulevard Sainte-Anne, Québec.....	Avril 2015	20	10,32	39 624	21 648	17 976
269, avenue Laurier, Ottawa.....	Sept 2005	15	4,18	19 960	1 390	18 570
295, avenue Belliveau, Shediac.....	Janv 2007	15	7,93	1 859	319	1 540
3, rue Lower Malpeque, Charlottetown.....	Juin 2008	10	4,19	165	4	161
30, rue Victoria, Gatineau.....	Juin 2013	25	7,89	252 915	130 821	122 094
301, promenade Bishop, Fredericton.....	Fév 2014	15	5,30	2 141	553	1 588
3020, chemin Hawthorne, Ottawa.....	Déc 2012	15	2,27	6 067	683	5 384
3085, promenade Glen Erin, Mississauga (Bail 1 de 2) ..	Août 2010	7	7,28	95	1	94
3085, promenade Glen Erin, Mississauga (Bail 2 de 2) ..	Nov 2010	10	5,74	1 032	101	931
325, avenue Broadway, Winnipeg.....	Janv 2008	10	10,37	1 044	44	1 000
3299, boulevard Industriel, Sherbrooke.....	Nov 2009	10	6,24	516	41	475
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 1 de 3) .....	Août 2011	25	5,28	69 633	26 046	43 587
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 2 de 3) .....	Déc 2011	25	7,33	17 989	8 436	9 553
351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Bail 3 de 3) .....	Août 2014	12	2,45	9 304	996	8 308
360, rue George Nord, Peterborough.....	Avril 2012	10	8,70	1 133	217	916
3600, Lysander Lane, Richmond.....	Mars 2010	10	0,43	1 164	8	1 156
395, avenue Terminal, Ottawa.....	Janv 2013	15	2,67	47 886	6 304	41 582
4110, rue Wellington, Verdun.....	Juin 2012	10	7,20	838	137	701
419, avenue Kensington, Estevan.....	Oct 2011	10	2,87	585	37	548
425, rue Bloor, Toronto.....	Juin 2014	10	2,39	1 822	149	1 673
444, 5e rue, Shawinigan.....	Déc 2011	10	8,50	1 490	264	1 226
455, boulevard de la Carrière, Gatineau.....	Nov 2012	25	6,86	188 870	89 319	99 551
485, promenade Bishop, Fredericton.....	Déc 2011	15	6,16	1 103	274	829
4901-05, 46e rue, Red Deer.....	Août 2011	10	3,11	1 111	73	1 038
5019, 52e rue, Yellowknife.....	Fév 2011	10	2,54	817	39	778
5151, rue de la Savane, Montréal.....	Juin 2014	10	2,39	1 939	159	1 780
516, promenade O'Connor, Kingston.....	Avril 2016	10	1,59	2 338	161	2 177
522, rue Main, Shediac.....	Avril 2012	10	2,34	1 781	102	1 679
555, promenade McAllister, Saint John.....	Nov 2007	10	8,16	372	10	362
559, rue College, Toronto.....	Juil 2012	10	2,24	1 642	89	1 553
635, 8e avenue Sud-Ouest, Calgary.....	Juil 2009	10	3,55	2 463	99	2 364
6500, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire.....	Sept 2012	10	1,95	674	35	639
6503, 67e rue, Red Deer.....	Sept 2009	10	4,81	317	18	299
667, rue Notre-Dame, Repentigny.....	Avril 2013	10	2,01	883	52	831
8, chemin Colonnade, Ottawa.....	Mai 2007	10	5,91	24	- <sup>2</sup>	24
8, avenue Oakes, Kirkland Lake.....	Avril 2012	10	6,93	4 305	675	3 630
8, rue Queen Est, Sault Ste Marie.....	Juin 2010	10	4,95	925	70	855
81, rue Kingmingya, Inuvik.....	Janv 2011	10	7,35	573	73	500
81, rue Mulcaster, Barrie.....	Sept 2012	15	12,99	5 802	2 631	3 171
825-827, rue Fort, Victoria.....	Oct 2011	10	2,66	859	50	809
859, rue Main, Moncton.....	Juil 2008	10	5,49	242	9	233
90, rue Elgin, Ottawa.....	Nov 2014	25	7,23	441 208	224 085	217 123

Tableau 6.13

## Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – suite

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Soldes au 31 mars 2017		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location-acquisition
933, rue Mivvik, Iqaluit (Bail 1 de 2) .....	Juin 2013	10	2,19	3 201	209	2 992
933, rue Mivvik, Iqaluit (Bail 2 de 2) .....	Sept 2013	10	2,72	2 296	191	2 105
985, place McGill, Kamloops .....	Juin 2002	15	13,50	51	1	50
98-100, rue Racine Est, Saguenay .....	Juin 2011	9	5,36	709	72	637
Base de la garde côtière, Mount Pearl .....	Fév 2011	8	2,21	483	10	473
Broad Street Crossing (Bail 1 de 2) .....	Mai 2008	10	4,88	236	7	229
Broad Street Crossing (Bail 2 de 2) .....	Mai 2008	10	9,77	183	10	173
Carling Square, Tour I, Ottawa .....	Oct 2007	10	11,76	415	14	401
Carling Square, Tour II, Ottawa .....	Déc 2007	10	7,83	897	26	871
Centennial House, Winnipeg .....	Avril 2008	10	4,69	531	13	518
Centre commercial Chahko Mika, Nelson .....	Nov 2011	10	7,89	1 303	213	1 090
Centre Maritime, Halifax (Bail 1 de 2) .....	Janv 2010	15	6,26	12 583	2 662	9 921
Centre Maritime, Halifax (Bail 2 de 2) .....	Janv 2010	15	5,78	1 305	258	1 047
Centre Mercury, Ottawa .....	Janv 2007	25	4,50	95 893	25 924	69 969
Centre Royal, New Westminster (Bail 1 de 2) .....	Nov 2008	10	11,22	460	40	420
Centre Royal, New Westminster (Bail 2 de 2) .....	Mars 2011	9	5,96	513	50	463
Commodity Exchange & Winnipeg Square, Winnipeg (Bail 1 de 2) .....	Janv 2009	9	9,61	586	23	563
Commodity Exchange & Winnipeg Square, Winnipeg (Bail 2 de 2) .....	Janv 2009	9	9,74	418	16	402
Complexe Guy Favreau, Montréal .....	Janv 2004	15	5,84	41 927	3 470	38 457
Complexe judiciaire, Toronto .....	Avril 2006	20	11,40	57 391	22 006	35 385
Complexe Samuel-Holland, Québec .....	Juil 2011	10	3,13	635	41	594
Complexe Skyline, Ottawa .....	Oct 2007	25	4,44	235 057	68 370	166 687
Édifice Admiral, Ottawa .....	Août 2009	15	11,51	1 319	441	878
Édifice Anderson, Selkirk .....	Janv 2012	10	2,18	590	29	561
Édifice Baker Center, Edmonton .....	Déc 2007	10	4,45	122	2	120
Édifice Canada Place, Edmonton .....	Oct 2007	25	4,44	303 391	88 125	215 266
Édifice Cargill, Winnipeg .....	Juil 2008	10	7,38	1 437	68	1 369
Édifice Chef Joseph Big Plume, Sarcee .....	Janv 2011	10	5,93	1 693	178	1 515
Édifice de la GRC, Montréal .....	Oct 2007	25	4,44	52 244	15 218	37 026
Édifice Fontaine, Gatineau .....	Janv 2008	15	5,82	19 050	2 895	16 155
Édifice Fraser, Ottawa .....	Fév 2010	10	3,24	1 298	59	1 239
Édifice Glencoe, Mount Pearl .....	Déc 2007	10	10,74	262	10	252
Édifice Harry Hays, Calgary .....	Oct 2007	25	4,44	300 401	87 271	213 130
Édifice Joseph Shepard, Toronto .....	Oct 2007	25	4,44	207 712	60 347	147 365
Édifice Kent Square, Ottawa .....	Oct 2007	10	4,52	321	4	317
Édifice Lionel Chevrier, Cornwall .....	Déc 2004	15	6,07	2 110	167	1 943
Édifice Louis St-Laurent, Gatineau .....	Nov 2001	15	6,38	15 000	–	15 000
Édifice Morgan, Clarendville .....	Mai 2013	10	6,27	876	149	727
Édifice Naron, Ottawa .....	Fév 2008	10	4,61	221	5	216
Édifice Parcs Canada, Dartmouth .....	Juil 2009	20	7,61	3 321	1 165	2 156
Édifice Revenu Canada, Montréal .....	Oct 2007	25	4,44	106 223	30 870	75 353
Édifice Sixty Queen, Ottawa (Bail 1 de 2) .....	Juil 2008	10	3,94	278	5	273
Édifice Sixty Queen, Ottawa (Bail 2 de 2) .....	Mai 2009	9	0,32	795	1	794
Édifice Sixty-Six Slater, Ottawa (Bail 1 de 2) .....	Avril 2009	10	4,95	1 224	61	1 163
Édifice Sixty-Six Slater, Ottawa (Bail 2 de 2) .....	Sept 2010	10	5,53	713	65	648
Édifice Smith, St. John's .....	Juil 2009	10	7,08	1 058	83	975
Édifice Thomas D'Arcy McGee, Ottawa .....	Oct 2007	25	4,44	183 205	53 199	130 006
Édifice Time Square, Ottawa .....	Oct 2010	10	4,76	2 360	190	2 170
Édifice Trebla, Ottawa (Bail 1 de 2) .....	Avril 2009	10	9,46	2 183	201	1 982
Édifice Trebla, Ottawa (Bail 2 de 2) .....	Avril 2009	10	2,73	231	6	225



Tableau 6.13

Détail de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition – *fin*

(en milliers de dollars)

	Date d'entrée en vigueur	Durée du bail en années	Taux d'actualisation % <sup>1</sup>	Soldes au 31 mars 2017		
				Total des paiements estimatifs minimaux exigibles	Moins : intérêts théoriques utilisant le taux d'actualisation	Obligations nettes découlant de contrats de location- acquisition
Édifice Trusco, Ottawa.....	Sept 2006	20	4,28	65 412	11 654	53 758
Édifice Vanguard, Ottawa.....	Nov 2007	10	4,80	278	4	274
Édifice Vault, Lethbridge.....	Avril 2008	10	6,18	201	7	194
Édifice Waldron, Yellowknife.....	Août 2007	10	12,22	85	2	83
Édifice Woodward's Abbott, Vancouver.....	Janv 2010	15	5,35	3 648	672	2 976
Frederick Square, Fredericton.....	Déc 2011	10	2,31	617	33	584
Immeuble Kamotiq, Nunavut.....	Avril 2011	10	5,10	2 250	218	2 032
Les Galeries Laurentides, Saint-Jérôme.....	Juin 2007	10	15,13	41	1	40
Library Square (Block 56), Vancouver.....	Mai 1995	25	9,68	20 556	2 845	17 711
Maison Barker, Fredericton.....	Avril 2010	10	2,82	1 101	46	1 055
Market Square, Kitchener.....	Juil 2014	10	2,39	990	82	908
Megasys Phase II, Calgary.....	Fév 2008	10	4,79	758	19	739
Nouvel Édifice Two Seventy, Ottawa.....	Juin 2007	10	4,58	195	1	194
Parc Commercial Roper Ridge, Edmonton.....	Nov 2008	10	6,43	1 472	76	1 396
Place Bell Canada, Ottawa.....	Mai 2003	15	10,88	1 023	62	961
Place Chebucto, Halifax.....	Mai 2011	10	3,45	878	60	818
Place City III, Kingston.....	Janv 2016	10	1,68	2 056	146	1 910
Place City, Winnipeg (Bail 1 de 2).....	Nov 2008	10	9,16	481	35	446
Place City, Winnipeg (Bail 2 de 2).....	Avril 2009	10	7,04	1 112	78	1 034
Place de la Cité, Gatineau.....	Déc 2003	15	9,78	6 507	525	5 982
Place des Explorateurs, Gatineau.....	Oct 2008	10	4,68	479	17	462
Place Hérelle, Longueuil.....	Sept 2012	10	8,98	823	173	650
Place Heritage, Moncton.....	Juil 2013	15	5,48	5 167	1 317	3 850
Place Laurier, Ottawa.....	Mai 2009	10	5,51	938	54	884
Place Mews, St. John's.....	Oct 2011	10	2,37	1 639	87	1 552
Place Montcalm, Phase III, Gatineau.....	Déc 2003	15	8,65	6 783	487	6 296
Place Montcalm, Tour II, Gatineau.....	Avril 2012	15	2,64	18 020	2 198	15 822
Place Postes Canada, Ottawa.....	Déc 2004	15	4,91	8 185	528	7 657
Plaza Crowsnest Trail, Lethbridge.....	Juil 2008	10	5,83	229	9	220
Plaza Nova, Yellowknife (Bail 1 de 2).....	Avril 2009	10	6,00	874	52	822
Plaza Nova, Yellowknife (Bail 2 de 2).....	Avril 2010	10	10,21	593	84	509
Queen Square, Dartmouth (Bail 1 de 2).....	Sept 2011	10	3,18	5 891	402	5 489
Queen Square, Dartmouth (Bail 2 de 2).....	Avril 2016	10	10,85	3 293	1 541	1 752
Rosdev de Ville, Gatineau.....	Juin 2007	10	4,58	616	4	612
Tour de la Bourse, Montréal.....	Avril 2012	10	3,36	825	67	758
Tour Exécutive Albion, Ottawa.....	Déc 2009	10	6,80	856	75	781
VAC Centre de gestion de dossiers, Charlottetown.....	Nov 2007	15	13,43	1 841	551	1 290
Autres contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				41 186	8 021	33 165
				3 441 700	1 190 478	2 251 222
Construction de Défense (1951) Limitée						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				330	16	314
Services partagés Canada						
IBM – Serveurs d'entreprise consolidés.....	Janv 2015	4	0,65	51 520	304	51 216
Superordinateur – Service météorologique du Canada....	Sept 2015	2	0,53	5 500	5	5 495
				57 020	309	56 711
Transports						
Ministère des Transports						
Pont de la Confédération, Borden-Carleton.....	Mai 1997	35	6,16	1 035 871	548 833	487 038
Autres ministères						
Contrats de location-acquisition inférieurs à 1 000 000 \$.....				239	11	228
Total.....				5 064 648	1 838 810	3 225 838

<sup>1</sup> Pour les bailleurs et preneurs, le taux de financement d'un contrat de location est assujéti à des modifications tout au cours de la durée du bail.<sup>2</sup> Moins de 500 \$.

**Paielements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition**

Le tableau 6.14 présente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour les cinq prochaines années par ministère.

**Tableau 6.14**  
**Paielements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition**

(en milliers de dollars)

	Paielements exigibles au 31 mars						Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et exercices ultérieurs	
<b>Défense nationale</b>							
Ministère de la Défense nationale							
Solde des paiements .....	83 959	81 886	49 837	14 249	7 636	42 094	279 661
Intérêts théoriques .....	12 796	8 744	4 483	2 748	2 278	7 599	38 648
	71 163	73 142	45 354	11 501	5 358	34 495	241 013
<b>Environnement et Changement climatique</b>							
Ministère de l'Environnement							
Solde des paiements .....	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	6 500	13 000
Intérêts théoriques .....	548	506	461	414	364	969	3 262
	752	794	839	886	936	5 531	9 738
Agence Parcs Canada							
Solde des paiements .....	544	544	508	403	403	1 192	3 594
Intérêts théoriques .....	166	141	115	94	73	174	763
	378	403	393	309	330	1 018	2 831
<b>Patrimoine canadien</b>							
Commission de la capitale							
Solde des paiements .....	2 306	2 306	2 306	2 306	2 654	48 378	60 256
Intérêts théoriques .....	940	913	885	856	824	8 200	12 618
	1 366	1 393	1 421	1 450	1 830	40 178	47 638
Fondation canadienne des relations raciales							
Solde des paiements .....	2	1	1	1	—	—	5
Intérêts théoriques .....	—	—	—	—	—	—	—
	2	1	1	1	—	—	5
Musée canadien de la nature							
Solde des paiements .....	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	33 250	50 750
Intérêts théoriques .....	2 627	2 536	2 436	2 325	2 202	11 779	23 905
	873	964	1 064	1 175	1 298	21 471	26 845
Office national du film							
Solde des paiements .....	138	72	—	—	—	—	210
Intérêts théoriques .....	4	2	—	—	—	—	6
	134	70	—	—	—	—	204
Société Radio-Canada							
Solde des paiements .....	10 728	690	690	690	690	4 027	17 515
Intérêts théoriques .....	435	135	123	110	97	22	922
	10 293	555	567	580	593	4 005	16 593
<b>Ressources naturelles</b>							
Ministère des Ressources naturelles							
Solde des paiements .....	4 372	4 372	4 372	4 372	4 372	59 530	81 390
Intérêts théoriques .....	1 131	1 077	1 023	967	910	6 246	11 354
	3 241	3 295	3 349	3 405	3 462	53 284	70 036
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>							
Service correctionnel du Canada							
Solde des paiements .....	27	27	27	32	—	—	113
Intérêts théoriques .....	7	5	4	1	—	—	17
	20	22	23	31	—	—	96
Gendarmerie royale du Canada							
Solde des paiements .....	1 774	1 774	1 774	1 490	1 206	14 976	22 994
Intérêts théoriques .....	791	746	699	651	617	4 164	7 668
	983	1 028	1 075	839	589	10 812	15 326

**Tableau 6.14**  
**Paiements minimaux exigibles de contrats de location-acquisition – fin**

(en milliers de dollars)

	Paiements exigibles au 31 mars						Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et exercices ultérieurs	
<b>Services publics et Approvisionnement</b>							
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux							
Solde des paiements .....	284 606	284 186	231 135	209 900	200 288	2 231 585	3 441 700
Intérêts théoriques .....	122 457	113 334	104 884	98 265	92 411	659 127	1 190 478
	<i>162 149</i>	<i>170 852</i>	<i>126 251</i>	<i>111 635</i>	<i>107 877</i>	<i>1 572 458</i>	<i>2 251 222</i>
Construction de Défense (1951) Limitée							
Solde des paiements .....	96	234	–	–	–	–	330
Intérêts théoriques .....	8	8	–	–	–	–	16
	<i>88</i>	<i>226</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>314</i>
Services partagés Canada							
Solde des paiements .....	36 343	20 677	–	–	–	–	57 020
Intérêts théoriques .....	253	56	–	–	–	–	309
	<i>36 090</i>	<i>20 621</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>56 711</i>
<b>Transports</b>							
Ministère des Transports							
Solde des paiements .....	64 942	61 983	62 920	63 871	64 836	717 319	1 035 871
Intérêts théoriques .....	41 942	37 936	37 777	37 583	37 351	356 244	548 833
	<i>23 000</i>	<i>24 047</i>	<i>25 143</i>	<i>26 288</i>	<i>27 485</i>	<i>361 075</i>	<i>487 038</i>
<b>Autres portefeuilles ministériels</b>							
Solde des paiements .....	149	54	25	9	2	–	239
Intérêts théoriques .....	7	2	1	1	–	–	11
	<i>142</i>	<i>52</i>	<i>24</i>	<i>8</i>	<i>2</i>	<i>–</i>	<i>228</i>
<b>Total .....</b>	<b>310 674</b>	<b>297 465</b>	<b>205 504</b>	<b>158 108</b>	<b>149 760</b>	<b>2 104 327</b>	<b>3 225 838</b>
<b>Sommaire</b>							
Solde des paiements .....	494 786	463 606	358 395	302 123	286 887	3 158 851	5 064 648
Intérêts théoriques .....	184 112	166 141	152 891	144 015	137 127	1 054 524	1 838 810
<b>Obligation nette .....</b>	<b>310 674</b>	<b>297 465</b>	<b>205 504</b>	<b>158 108</b>	<b>149 760</b>	<b>2 104 327</b>	<b>3 225 838</b>

## Régimes de retraite et autres avantages futurs

Les passifs découlant des prestations de retraite du secteur public et des autres régimes d'avantages futurs des employés et des anciens combattants parrainés par le gouvernement ou par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées sont mesurés sur une base actuarielle et présentés nets des actifs de retraite et du gain actuariel net non constaté ou de la perte actuarielle nette non constatée ainsi que des cotisations et prestations versées par certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées après leur date d'évaluation du 31 décembre jusqu'au 31 mars.

### Régimes de retraite du secteur public

Le gouvernement parraine un nombre de régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous ses employés; principalement les membres de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes incluant la force de réserve et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les employés de certains organismes de la fonction publique et des gouvernements territoriaux. Le gouvernement parraine également plusieurs autres régimes de retraite; les deux plus importants étant ceux des parlementaires et des juges de nomination fédérale. Le gouvernement a une obligation légale concernant le paiement des prestations de retraite qu'il parraine.

Les obligations au titre des régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement sont initialement inscrites par le biais de comptes de pension généralement établis en vertu de lois. Les comptes de pension suivent les transactions, tels les cotisations, les intérêts portés au crédit, les paiements de prestations, les virements et les dépenses administratives. Tous redressements comptables requis aux termes des politiques comptables du gouvernement sont enregistrés par le biais de provisions pour redressements au titre des régimes de retraite. Les comptes de provision reflètent les écarts existant entre la comptabilité de caisse et d'exercice, constatés au fil des ans. Ils reflètent également le différentiel cumulé dans le calcul des intérêts portés au crédit et des redressements actuariels reliés aux montants de crédits de taxe remboursables versés ou remboursés par l'Agence de Revenu du Canada.

Les régimes de retraite du gouvernement sont généralement financés par les cotisations de l'employeur et des employés ou par des cotisations du gouvernement et des membres. Les cotisations font soit partie des fonds généraux ou sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) pour investissement. Depuis le 1er avril 2000, des virements de montants égaux aux cotisations moins les prestations et autres paiements reliés aux régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada, et depuis 2007, pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, n'excédant pas les limites fiscales prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont effectués à l'OIRPSP. L'OIRPSP vise à optimiser le rendement des placements en évitant des risques de pertes indus, compte tenu des exigences et des obligations financières de chacun des régimes de retraite. L'OIRPSP, une société de la Couronne établie par la *Loi de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, fait rapport des résultats de ces investissements dans un rapport annuel déposé au Parlement. Les cotisations de tous les autres régimes de retraite parrainés par le gouvernement font partie des fonds généraux.

D'autres renseignements sur les régimes de retraite précités sont disponibles dans les rapports annuels de l'administration des régimes de retraite déposés au Parlement.

De plus, certaines des sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent leurs propres régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent presque tous leurs employés. Dans la majorité des cas, les régimes de retraite à prestations déterminées consistent en des régimes de retraite contributifs. Les cotisations de l'employeur et des employés sont versées conformément aux dispositions des régimes. Les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités.

#### i. Régimes de retraite

*Régime de retraite de la fonction publique, régime de retraite des Forces canadiennes incluant le régime de retraite de la force de réserve et régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*

Les régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada prévoient le paiement d'une rente à vie et une prestation de raccordement temporaire payable normalement jusqu'à 65 ans, l'âge auquel les membres deviennent habituellement admissibles au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime de rentes du Québec (RRQ). La rente viagère annuelle est basée sur la moyenne des cinq années consécutives les plus élevées de rémunération et sur les années de service ouvrant droit à pension. Pour le régime des Forces canadiennes – Force de réserve, la rente annuelle viagère est basée sur un pourcentage des gains ouvrant droit à pension indexés avec une prestation de raccordement temporaire payable jusqu'à ce que les membres deviennent admissibles au RPC ou au RRQ. Les prestations de retraite sont indexées annuellement le 1er janvier pour prendre en considération le coût de la vie.

Les prestations de retraite s'accumulent au taux de deux pour cent par année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de 35 années de service, sauf dans le cas des prestations offertes dans le cadre du régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve qui s'accumulent au taux de 1,5 pour cent jusqu'à un maximum de 35 années de service. Les prestations de retraite sont coordonnées à celles du RPC ou du RRQ. Les prestations de retraite pour les membres du régime de retraite de la fonction publique s'accumuleront soit pour les employés du Groupe 1 qui étaient membres du régime avant le 1er janvier 2013, soit pour les employés du Groupe 2 qui ont joint le régime de la fonction publique depuis et après cette date. L'âge normal de la retraite pour les membres du Groupe 1 est 60 ans. Pour les membres du Groupe 2, l'âge normal de la retraite est 65 ans et les autres seuils liés à l'âge ont augmentés de 5 ans.

Les taux de cotisation pour le service courant de tous les membres de la fonction publique augmenteront progressivement afin que le ratio du partage des coûts employeur : employé soit de 50/50 en 2017. Les membres de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada cotisent à des taux différents de ceux des membres de la fonction publique du Groupe 2. Les taux sont les suivants :

Les membres des régimes de retraite de la fonction publique du Groupe 1, des Forces canadiennes – Force régulière et de la Gendarmerie royale du Canada ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2017, 9,1 pour cent (8,2 pour cent en 2016) du salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) aux fins du RPC ou du RRQ et 11 pour cent (10,4 pour cent en 2016) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2017, 9,5 pour cent (9,1 pour cent en 2016) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 11,7 pour cent (11 pour cent en 2016) du salaire au-delà du MGAP.

Les membres du régime de retraite de la fonction publique du Groupe 2 ont cotisé :

- pour les neuf premiers mois de l'exercice financier 2017, 7,9 pour cent (7,1 pour cent en 2016) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 9,4 pour cent (8,5 pour cent en 2016) du salaire au-delà du MGAP;
- pour les trois derniers mois de l'exercice financier 2017, 8,4 pour cent (7,9 pour cent en 2016) du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et 9,9 pour cent (9,4 pour cent en 2016) du salaire au-delà du MGAP.

Les taux de cotisation pour les membres du Groupe 2 ont été plus faibles que ceux du Groupe 1 en raison de la baisse du coût des avantages liés à l'augmentation de l'âge normal de la retraite qui est passé de 60 à 65 ans.

Le taux de cotisation des membres des Forces canadiennes – Force de réserve se situe à 5,2 pour cent du salaire jusqu'aux deux tiers du MGAP.

Les cotisations de l'employeur sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des employés) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Pour 2017, les taux de cotisation de l'employeur ont été d'environ 1,1, 1,5 et 1,3 (1,2, 1,7 et 1,4 respectivement en 2016) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour les régimes de retraite selon la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (régime de retraite de la Force régulière) et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, respectivement. Pour 2017, le taux de cotisation de l'employeur a été d'environ 2,0 (1,9 en 2016) fois les cotisations des employés pour l'exercice en cours pour le régime de retraite de la force de réserve.

Les comptes de pension de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service rendu avant le 1er avril 2000 sont crédités avec de l'intérêt à un taux établi à partir des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le taux moyen d'intérêt crédité aux comptes de pension de retraite était de 4,4 pour cent environ (4,8 pour cent en 2016).

Les comptes des caisses de retraite dans lesquels sont enregistrées les transactions ayant trait au service depuis le 1er avril 2000 ne sont que des comptes de transit utilisés pour transférer les fonds à l'OIRPSP. Le solde de ces comptes de pension de retraite en fin d'exercice correspond aux fonds en attente de virement à l'OIRPSP.

Le Compte des régimes compensatoires (RC) inscrit les opérations relatives aux prestations de retraite supérieures aux limites en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les règlements n° 1 et n° 2 sur le RC sont enregistrés auprès de l'Agence de Revenu du Canada (ARC) et un virement annuel est effectué entre ces règlements et l'ARC, soit pour une remise de taxe remboursable de 50 pour cent à l'égard des cotisations nettes et des intérêts créditeurs ou pour l'obtention d'un remboursement basé sur les prestations nettes versées.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### Allocations de retraite des parlementaires

Les parlementaires sont admissibles à un certain âge à recevoir des allocations de base au moment où ils cessent de siéger au Parlement et après avoir cotisé au régime pendant au moins six ans. L'âge de retraite est fixé à 55 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé avant le 1er janvier 2016 et à 65 ans pour le service ouvrant droit à pension cumulé le ou après le 1er janvier 2016, avec l'option d'une prestation de retraite réduite pour retraite anticipée à l'âge de 55 ans. L'allocation de base s'accumule à un taux de 3 pour cent par année de service ouvrant droit à pension, tant pour les membres de la Chambre des communes que les sénateurs. Pour le service cumulé avant le 1er janvier 2016, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne de l'indemnité de session pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 pour cent de la moyenne de l'indemnité de session du membre. Pour le service cumulé après le 31 décembre 2015, le taux d'accumulation est multiplié par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pendant les cinq meilleures années consécutives jusqu'à un maximum de 75 pour cent de la moyenne des gains ouvrant droit à pension du membre. Les allocations de base sont indexées annuellement le 1er janvier au coût de la vie lorsque les bénéficiaires atteignent 60 ans. Le service ouvrant droit à pension cumulé à partir du 1er janvier 2016 ou après en vertu du régime de pension des parlementaires est coordonné avec le RPC et le RRQ à l'âge de 60 ans.

Les taux de cotisation ont augmenté au cours des années pour faire passer la part des membres du régime à 50 pour cent le 1er janvier 2017. Pour l'exercice 2017, les membres du régime ont cotisé au taux de 15,8 pour cent (10 pour cent en 2016) de leur salaire pour les neuf premiers mois et à un taux d'environ 19,5 pour cent (15,8 pour cent en 2016) pour les trois derniers.

Les cotisations du gouvernement sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du gouvernement applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne :

	2017	2016
Parlementaires		
Compte d'allocations de retraite.....	1,5	3,7
Convention de retraite.....	1,6	3,0

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés, soit le Compte d'allocations de retraite des parlementaires ou le Compte de convention de retraite des parlementaires. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2017 était de 4,6 pour cent environ (4,1 pour cent en 2016).

### Régime de retraite des juges de nomination fédérale

Ce régime prévoit des pensions entièrement indexées pour les juges ainsi qu'à tous les survivants admissibles pourvu qu'ils répondent aux exigences minimales d'âge et d'années de service. Le montant intégral des prestations devient payable lorsque le participant a accompli au moins 15 années de service ouvrant droit à pension et que la somme de son âge et de ses années de service est égale à 80.

Les juges nommés avant le 17 février 1975 versent des cotisations équivalentes à 1,5 pour cent de leur traitement. Tous les autres juges versent des cotisations équivalentes à 7 pour cent de leur traitement.

La loi n'exige pas qu'un compte de pension particulier soit maintenu pour inscrire les transactions relatives à ce régime. Par conséquent, sauf pour la partie inscrite dans le Compte de prestations de retraite supplémentaires, l'obligation relative à ce régime est inscrite par le biais d'un compte de provision. Au cours de l'exercice, les prestations payées sont inscrites contre l'autorisation de paiement législative. La charge est ajustée en fin d'exercice par un compte de provision afin de l'amener d'une base de comptabilité de caisse à une base de comptabilité d'exercice, similaire au traitement des autres régimes de retraite. Les paiements de prestations imputés aux autorisations de dépenser au cours de l'exercice ont totalisé 152 millions de dollars (143 millions de dollars en 2016). Au 31 mars 2017, la partie de l'obligation liée à la pension inscrite par le biais du compte de provision pour le régime de retraite des juges se chiffre à 2 547 millions de dollars (2 421 millions de dollars en 2016).

### Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées

Les prestations de retraite versées aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées s'accumulent selon les conditions des régimes. Généralement, elles sont basées sur une combinaison du taux explicite de constitution par année de service ouvrant droit à pension et d'une moyenne d'un certain type de gains ouvrant droit à pension. Certains des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés d'État et autres entités consolidées ne sont pas offerts aux nouveaux entrants.

ii. Évaluations actuarielles

Comme l'exige la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, les évaluations actuarielles des régimes de retraite parrainés par le gouvernement sont effectuées au moins tous les trois ans pour des besoins de financement. Les évaluations actuarielles sont effectuées par le bureau de l'actuaire en chef, soumis au président du Conseil du Trésor et déposé au Parlement.

La date de l'évaluation actuarielle la plus récente pour chaque régime de retraite parrainé par le gouvernement est comme suit :

Fonction publique – 31 mars 2014;

Gendarmerie royale du Canada – 31 mars 2015;

Forces canadiennes – Force régulière – 31 mars 2016, évaluation actuellement en cours;

Forces canadiennes – Force de réserve – 31 mars 2016, évaluation actuellement en cours;

Parlementaires – 31 mars 2016, évaluation actuellement en cours;

Juges de nomination fédérale – 31 mars 2016, évaluation actuellement en cours.

Les évaluations actuarielles pour la fonction publique, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et les parlementaires incluent l'évaluation de la composante des régimes compensatoires (RC) reliée à chaque plan.

Là où il y a lieu, ces évaluations, pour les besoins de financement, fournissent au gouvernement des recommandations pour fixer les taux de cotisation de l'employeur et des employés, ainsi que tout redressement actuariel pour amortir les insuffisances ou les excédents. Ces redressements actuariels sont faits par versements annuels égaux échelonnés sur une période ne dépassant pas 15 ans à partir de l'exercice au cours duquel le rapport d'évaluation actuarielle est déposé au Parlement.

Pour traiter les insuffisances actuarielles, aucun ajustement (681 millions de dollars en 2016) a été fait au Compte de pension de retraite de la fonction publique, 340 millions de dollars (340 millions de dollars en 2016) au Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, 170 millions de dollars (170 millions de dollars en 2016) au Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016) au Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, 234 millions de dollars (12 millions de dollars en 2016) au Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, 9 millions de dollars (74 millions de dollars en 2016) au Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, aucun (129 millions de dollars en 2016) au Compte des régimes compensatoires n° 2 de la fonction publique, et aucun (12 millions de dollars en 2016) au Compte des régimes compensatoires n° 1 de la fonction publique. Les redressements actuariels inscrits aux comptes de caisse de retraite sont transférés à l'OIRPSP pour investissement. Pour traiter les insuffisances, les sociétés d'État et autres entités consolidées ont effectué des paiements spéciaux de solvabilité s'élevant à 18 millions de dollars en 2017 (59 millions de dollars en 2016).

Le tableau 6.15 présente un résumé des soldes et des opérations pour les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public. En particulier, les rentrées et autres crédits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les cotisations des participants aux régimes, du gouvernement du Canada, des organismes participants de la fonction publique et des gouvernements territoriaux ainsi que les virements d'autres fonds de pension, les redressements actuariels pour amortir les insuffisances, les remboursements d'impôt remboursable et les intérêts. Les paiements et autres débits portés aux comptes des régimes de retraite du gouvernement comprennent les versements de rentes, les prestations minimums, les allocations de cessation en espèces (versements entiers aux employés souffrant d'une invalidité), les remboursements de cotisations, le paiement de section des pensions, les paiements de la valeur de transfert, les virements à d'autres fonds, les remises d'impôt remboursable, les paiements de charges administratives, les redressements actuariels pour amortir les excédents et les virements à l'OIRPSP. Les inscriptions aux comptes de provision du gouvernement découlent des différences avec les évaluations actuarielles annuelles effectuées pour des besoins comptables. Celles-ci comprennent les différences entre les prestations constituées et les cotisations et les calculs d'intérêts, ainsi que d'autres redressements requis en vertu des politiques comptables du gouvernement tels que la constatation de gains ou de pertes actuariels et les ajustements de consolidation reliés aux montants de l'impôt remboursable.

Les prestations de retraite capitalisées par le gouvernement ont trait aux services rendus après mars 2000 qui respectent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, ainsi qu'à tous les services pour le régime de retraite des Forces canadiennes – Force de réserve, puisque les fonds sont investis par l'entremise de l'OIRPSP. Les prestations de retraite capitalisées se rapportent également aux sociétés d'État et autres entités consolidées où les fonds des régimes de retraite sont détenus dans des fiducies externes juridiquement distinctes des sociétés d'État et autres entités. Pour les prestations de retraite non capitalisées, aucune caisse de retraite distincte investissant sur les marchés étrangers n'est maintenue. Elles ont trait à tous les services rendus avant avril 2000 et seulement aux services rendus après mars 2000, qui dépassent les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les trois principaux régimes de retraite du secteur public, à toutes les périodes de service pour les régimes de retraite des juges de nomination fédérale et des parlementaires ainsi qu'à certains des régimes de retraite de sociétés d'État et autres entités consolidées.

**Tableau 6.15**  
**Régimes de retraite du secteur public**

(en millions de dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
<b>Prestations de retraite capitalisées</b>				
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique, tableau 6.18.....	355	4 855	4 887	323
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	3 233	161	756	2 638
<i>Total partiel.....</i>	<i>3 588</i>	<i>5 016</i>	<i>5 643</i>	<i>2 961</i>
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.20.....	169	1 387	1 383	173
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	1 007	96	174	929
<i>Total partiel.....</i>	<i>1 176</i>	<i>1 483</i>	<i>1 557</i>	<i>1 102</i>
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve, tableau 6.21 .....	(51)	57	69	(63)
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	171	5	21	155
<i>Total partiel.....</i>	<i>120</i>	<i>62</i>	<i>90</i>	<i>92</i>
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.23.....	15	463	462	16
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	220	6	58	168
<i>Total partiel.....</i>	<i>235</i>	<i>469</i>	<i>520</i>	<i>184</i>
Total des comptes de la caisse de retraite.....	488	6 762	6 801	449
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	4 631	268	1 009	3 890
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par le gouvernement .....	5 119	7 030	7 810	4 339
Actifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités.....	(1 639)	105	366	(1 900)
Net des passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes capitalisés.....	3 480	7 135	8 176	2 439
<b>Prestations de retraite non capitalisées</b>				
Compte de pension de retraite de la fonction publique, tableau 6.17.....	95 566	4 148	5 505	94 209
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(9 312)	1 235	20	(8 097)
<i>Total partiel.....</i>	<i>86 254</i>	<i>5 383</i>	<i>5 525</i>	<i>86 112</i>
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, tableau 6.19.....	45 695	1 984	2 470	45 209
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(4 501)	661	5	(3 845)
<i>Total partiel.....</i>	<i>41 194</i>	<i>2 645</i>	<i>2 475</i>	<i>41 364</i>
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, tableau 6.22.....	13 155	804	684	13 275
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(1 192)	154	235	(1 273)
<i>Total partiel.....</i>	<i>11 963</i>	<i>958</i>	<i>919</i>	<i>12 002</i>
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, tableau 6.24 .....	502	37	30	509
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(78)	15	12	(75)
<i>Total partiel.....</i>	<i>424</i>	<i>52</i>	<i>42</i>	<i>434</i>
Compte de convention de retraite des parlementaires, tableau 6.25 .....	249	29	23	255
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	208	20	6	222
<i>Total partiel.....</i>	<i>457</i>	<i>49</i>	<i>29</i>	<i>477</i>
Compte des régimes compensatoires (RC), tableau 6.26.....	2 396	200	242	2 354
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	1 697	176	11	1 862
<i>Total partiel.....</i>	<i>4 093</i>	<i>376</i>	<i>253</i>	<i>4 216</i>
Compte de prestations de retraite supplémentaires (juges), tableau 6.27 .....	215	9	–	224
Provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	2 421	139	13	2 547
<i>Total partiel.....</i>	<i>2 636</i>	<i>148</i>	<i>13</i>	<i>2 771</i>
Compte de prestations de retraite supplémentaires (autres), tableau 6.27 .....	1	–	–	1
Total des comptes de pension de retraite.....	157 779	7 211	8 954	156 036
Total de la provision pour redressements au titre des régimes de retraite .....	(10 757)	2 400	302	(8 659)
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par le gouvernement .....	147 022	9 611	9 256	147 377
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés parrainés par les sociétés d'État consolidés et autres entités .....	86	8	4	90
Passifs au titre des prestations de retraite liées aux régimes non capitalisés .....	147 108	9 619	9 260	147 467
Net des passifs au titre des prestations de retraite .....	150 588	16 754	17 436	149 906
Le net des passifs au titre des prestations de retraite a été constaté et présenté à l'État consolidé de la situation financière comme suit :				
Régimes de retraite du secteur public.....	152 227	16 649	17 070	151 806
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public .....	(1 639)	105	366	(1 900)
Net des passifs au titre des prestations de retraite .....	150 588	16 754	17 436	149 906



Le tableau 6.16 présente un sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont donné lieu à des imputations aux charges. L'intérêt est calculé selon les obligations de retraite au titre des prestations constituées des divers régimes. Les charges d'intérêt nettes relatives aux régimes de retraite représentent l'intérêt de 6 817 millions de dollars (7 333 millions de dollars en 2016) crédité aux comptes de pension de retraite en vertu des lois sur les pensions, une provision de 5 247 millions de dollars (4 439 millions de dollars en 2016) et l'intérêt de 428 millions de dollars (421 millions de dollars en 2016) sur les obligations des sociétés d'État et autres entités consolidées, présentés après déduction et du rendement prévu sur les placements de retraite de 5 793 millions de dollars (4 899 millions de dollars en 2016).

**Tableau 6.16****Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges**

(en millions de dollars)

	2016-2017							2015-2016			
	Cotisations du gouvernement et autres <sup>1</sup>	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels <sup>2</sup>	Coûts inscrits des exercices précédents <sup>3</sup>	Modifications/compressions aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Prestations de retraite capitalisées											
Compte de la caisse de retraite de la fonction publique .....	2 126	161	2 287	340	(340)	–	(338)	1 949	(78)	2 182	11
Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes .....	711	54	765	170	(170)	–	22	787	20	869	41
Compte de la caisse de retraite de la force de réserve .....	34	(7)	27	4	(4)	–	(10)	17	1	(2)	(4)
Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	250	28	278	9	(9)	(22)	(46)	210	(3)	263	(2)
Sociétés d'État consolidées et autres entités <sup>1</sup> .....	82	(5)	77	18	(18)	28	(118)	(13)	(148)	(62)	(164)
Total des prestations de retraite capitalisées .....	3 203	231	3 434	541	(541)	6	(490)	2 950	(208)	3 250	(118)

**Tableau 6.16**  
**Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges – fin**

(en millions de dollars)

	2016-2017									2015-2016	
	Cotisations du gouvernement et autres <sup>1</sup>	Redressement	Coûts nets des services courants	Redressements actuariels <sup>2</sup>	Coûts inscrits des exercices précédents <sup>3</sup>	Modifications/compressions aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette	Charge des régimes de retraite	Charge d'intérêt nette
Prestations de retraite non capitalisées											
Compte de pension de retraite de la fonction publique <sup>4</sup> .....	9	(20)	(11)	–	–	–	1 215	1 204	4 148	818	4 477
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes.....	2	(5)	(3)	–	–	–	651	648	1 988	444	2 119
<i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> <sup>1</sup> .....	2	–	2	–	–	–	–	2	–	3	–
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	–	(1)	(1)	234	(234)	(4)	145	140	582	105	619
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> <sup>1</sup> .....	9	–	9	–	–	–	–	9	–	10	–
Compte d'allocations de retraite des parlementaires.....	8	1	9	–	–	–	14	23	11	12	11
Compte de convention de retraite des parlementaires.....	11	6	17	–	–	–	8	25	6	17	6
Compte des régimes compensatoires (RC).....	70	32	102	–	–	–	34	136	97	133	107
Compte de prestations de retraite supplémentaires.....	4	–	4	–	–	–	–	4	–	4	1
<i>Loi sur les juges</i> <sup>1</sup> .....	152	(13)	139	–	–	–	70	209	71	182	69
Autres (services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc.) <sup>1</sup> .....	2	–	2	–	–	–	–	2	–	2	–
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	–	2	2	–	–	–	2	4	4	5	3
Total partiel.....	269	2	271	234	(234)	(4)	2 139	2 406	6 907	1 735	7 412
Cotisations provenant du régime des juges enregistrées aux revenus.....	(15)	–	(15)	–	–	–	–	(15)	–	(15)	–
Total des prestations de retraite non capitalisées.....	254	2	256	234	(234)	(4)	2 139	2 391	6 907	1 720	7 412
Total présenté à l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé.....	3 457	233	3 690	775	(775)	2	1 649	5 341	6 699	4 970	7 294

<sup>1</sup> « Autres » comprend les cotisations aux régimes de retraite et les paiements législatifs faits aux bénéficiaires par les sociétés d'État et autres entités consolidées.

<sup>2</sup> Représente les redressements actuariels pour amortir les insuffisances.

<sup>3</sup> Représente les reversements de coûts déjà inscrits à la provision au titre des régimes de retraite des exercices précédents.

<sup>4</sup> Comprend les paiements en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de lois diverses.

**Compte de pension de retraite de la fonction publique**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la fonction publique jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.17**  
**Compte de pension de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	95 566 249 001	95 875 945 459
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	1 501 715	2 066 031
Employés retraités.....	9 012 222	11 616 885
Employés de sociétés de la fonction publique.....	154 532	102 705
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement.....	8 770 006	11 189 841
Sociétés de la fonction publique.....	126 595	61 360
Redressement actuariel.....	–	681 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	5 009	6 789
Intérêt.....	4 128 334 225	4 443 345 828
Total des rentrées et autres crédits.....	4 147 904 304	5 149 389 439
Total partiel.....	99 714 153 305	101 025 334 898
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes.....	5 380 371 208	5 328 099 116
Prestations minimales.....	18 161 964	12 803 758
Paiements de section des pensions.....	26 427 720	22 922 806
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	20 129 143	29 994 197
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	379 702	38 788
Employés de sociétés de la fonction publique.....	41 739	41 606
Virements à d'autres fonds de pension.....	4 093 957	5 416 461
Charges administratives.....	55 274 322	59 769 165
Total des paiements et autres débits.....	5 504 879 755	5 459 085 897
Solde de clôture.....	94 209 273 550	95 566 249 001

**Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.18****Compte de la caisse de retraite de la fonction publique**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	355 052 200	402 290 387
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Employés du gouvernement.....	1 919 728 160	1 773 737 501
Employés retraités.....	45 599 636	41 559 748
Employés de sociétés de la fonction publique.....	189 381 592	168 640 289
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement.....	2 125 185 996	2 205 355 883
Sociétés de la fonction publique.....	206 551 912	206 059 867
Redressement actuariel.....	340 000 000	340 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	28 481 630	33 350 235
Total des rentrées et autres crédits.....	4 854 928 926	4 768 703 523
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes.....	1 779 822 584	1 558 724 353
Prestations minimales.....	12 206 438	12 641 148
Paiements de section des pensions.....	38 740 034	30 273 474
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	254 365 622	316 963 114
Retour de cotisations		
Employés du gouvernement.....	7 973 419	10 507 898
Employés de sociétés de la fonction publique.....	3 960 135	4 837 063
Virements à d'autres fonds de pension.....	36 371 533	47 446 792
Charges administratives.....	41 664 160	42 400 198
Total des paiements et autres débits.....	2 175 103 925	2 023 794 040
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	2 679 825 001	2 744 909 483
Virements à l'OIRPSP.....	2 712 347 217	2 792 147 670
Solde de clôture .....	322 529 984	355 052 200

**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants des Forces armées canadiennes jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.19**  
**Compte de pension de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	45 695 153 093	46 118 650 563
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	2 495 966	2 618 412
Cotisations du gouvernement.....	2 495 966	2 618 412
Intérêt .....	1 977 892 099	2 139 615 656
Autres <sup>1</sup> .....	1 197 539	1 032 682
Total des rentrées et autres crédits.....	1 984 081 570	2 145 885 162
Total partiel.....	47 679 234 663	48 264 535 725
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	2 416 264 910	2 506 191 226
Prestations minimales.....	214 999	151 581
Paiements de section des pensions .....	21 544 020	23 313 757
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	2 549 143	1 690 394
Retour de cotisations.....	462	1 669
Virements à d'autres fonds de pension.....	–	239 863
Charges administratives .....	30 134 267	37 794 142
Total des paiements et autres débits .....	2 470 707 801	2 569 382 632
Solde de clôture .....	45 208 526 862	45 695 153 093

<sup>1</sup> Comprend des renoncations de rentes lors d'une adhésion à un régime de retraite du gouvernement.

**Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 conformément à la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.20****Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	168 858 041	183 465 777
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	470 440 531	450 157 686
Cotisations du gouvernement.....	711 455 007	756 955 116
Redressement actuariel .....	170 000 000	170 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	35 740 250	83 887 837
Autres <sup>1</sup> .....	177 292	390 497
Total des rentrées et autres crédits.....	1 387 813 080	1 461 391 136
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	514 332 647	442 037 547
Prestations minimales.....	857 560	634 061
Paiements de section des pensions .....	25 013 839	23 871 536
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	160 121 474	133 358 475
Retour de cotisations.....	1 283 915	902 196
Virements à d'autres fonds de pension.....	500 975	1 310 261
Charges administratives.....	21 821 366	24 572 429
Total des paiements et autres débits .....	723 931 776	626 686 505
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits .....	663 881 304	834 704 631
Virements à l'OIRPSP.....	659 149 235	849 312 367
Solde de clôture .....	173 590 110	168 858 041

<sup>1</sup> Comprend des chèques non réclamés.

**Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er mars 2007 conformément à la Partie I.1 de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Lorsque le solde de clôture du compte est dans une situation positive nette de trésorerie, un virement du montant égal aux cotisations moins les prestations et les autres paiements, est habituellement effectué à l'OIRPSP pour investissement.

**Tableau 6.21**  
**Compte de la caisse de retraite de la force de réserve**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	(51 192 066)	(2 551 843)
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	19 402 652	27 843 256
Cotisations du gouvernement.....	33 551 813	41 716 967
Redressement actuariel .....	4 200 000	1 900 000
Autres <sup>1</sup> .....	124	11 955
Total des rentrées et autres crédits.....	57 154 589	71 472 178
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Pensions et allocations de retraite .....	6 948 606	6 061 830
Prestations minimales.....	14 560	110 167
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	14 890 399	13 529 206
Retour de cotisations.....	87 644	45 315
Virements à d'autres fonds de pension.....	35 740 545	83 889 742
Charges administratives.....	11 296 087	16 476 141
Total des paiements et autres débits .....	68 977 841	120 112 401
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	(11 823 252)	(48 640 223)
Virements à l'OIRPSP.....	—	—
Solde de clôture .....	(63 015 318)	(51 192 066)

<sup>1</sup> Comprend des chèques non réclamés.

**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte, établi par la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, est utilisé pour enregistrer toutes les opérations (cotisations, versements de prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants de la Gendarmerie royale du Canada jusqu'au 31 mars 2000.

**Tableau 6.22**

**Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	13 154 521 368	13 197 207 777
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés (services courants et arrérages).....	446 137	512 522
Cotisations du gouvernement.....	401 884	466 488
Redressement actuariel .....	234 000 000	12 000 000
Intérêt .....	569 395 397	613 018 941
Total des rentrées et autres crédits.....	804 243 418	625 997 951
Total partiel.....	13 958 764 786	13 823 205 728
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Rentes et allocations.....	667 750 533	650 137 646
Allocations de cessation en espèces et gratifications.....	1 273 743	-
Paiements de section des pensions .....	7 662 725	10 561 426
Paiements de la valeur de transfert de pension.....	1 661 895	1 296 063
Retour de cotisations.....	105 668	324 530
Virements à d'autres fonds de pension.....	45 325	-
Charges administratives.....	5 337 946	6 364 695
Total des paiements et autres débits .....	683 837 835	668 684 360
Solde de clôture .....	13 274 926 951	13 154 521 368



**Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations à l'égard du service accumulé depuis le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Un virement du montant égal aux cotisations, moins les prestations et les autres paiements est effectué à l'OIRPSP pour investissement. Le solde de clôture du compte représente la situation nette de trésorerie avant le virement à l'OIRPSP.

**Tableau 6.23****Compte de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	15 339 685	6 467 393
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés (services courants et arrérages).....	194 793 172	187 351 388
Cotisations du gouvernement.....	250 220 300	270 691 194
Redressement actuariel .....	9 000 000	74 000 000
Virements provenant d'autres fonds de pension.....	9 200 923	8 723 354
Total des rentrées et autres crédits.....	463 214 395	540 765 936
<b>Paiements et autres débits</b>		
<b>Paiements de prestations</b>		
Rentes et allocations.....	164 537 097	140 259 560
Prestations minimales.....	1 279 240	133 539
<b>Paiements de section des pensions</b> .....	9 606 685	12 771 171
<b>Paiements de la valeur de transfert de pension</b> .....	31 728 533	27 393 208
<b>Retour de cotisations</b>		
Employés.....	195 894	4 317
Intérêt .....	41 444	355 247
<b>Virements à d'autres fonds de pension</b> .....	450 904	662 728
<b>Charges administratives</b> .....	3 437 241	3 835 137
<b>Total des paiements et autres débits</b> .....	211 277 038	185 414 907
Rentrées et autres crédits moins paiements et autres débits.....	251 937 357	355 351 029
Virements à l'OIRPSP.....	250 974 726	346 478 737
Solde de clôture .....	16 302 316	15 339 685

**Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaire », on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

**Tableau 6.24****Compte d'allocations de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	502 299 428	501 020 777
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des parlementaires		
Services courants.....	5 560 014	2 680 532
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	39 998	11 779
Cotisations du gouvernement (services courants) .....	7 871 252	8 530 567
Intérêt .....	22 844 341	20 267 602
Total des rentrées et autres crédits.....	36 315 605	31 490 480
Total partiel.....	538 615 033	532 511 257
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles .....	28 496 180	27 556 977
Paiements de section des pensions .....	405 062	571 436
Retour de cotisations		
Retraits .....	220 861	2 001 009
Intérêt .....	10 465	82 407
Total des paiements et autres débits .....	29 132 568	30 211 829
Solde de clôture .....	509 482 465	502 299 428

**Compte de convention de retraite des parlementaires**

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* pour fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant ou les enfants à charge des parlementaires.

**Tableau 6.25****Compte de convention de retraite des parlementaires**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	248 634 683	237 813 956
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des parlementaires		
Services courants.....	6 569 923	4 939 343
Arrérages de capital, intérêts et assurance mortalité.....	80 213	22 821
Cotisations du gouvernement (services courants) .....	10 948 854	14 516 972
Intérêt .....	11 471 139	9 922 095
Total des rentrées et autres crédits.....	29 070 129	29 401 231
Total partiel.....	277 704 812	267 215 187
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Allocations annuelles .....	15 499 009	14 291 992
Paiements de section des pensions .....	592 203	539 467
Retour de cotisations		
Retraits .....	327 501	3 289 508
Intérêt .....	12 709	109 969
Impôt remboursable .....	6 343 785	349 568
Total des paiements et autres débits .....	22 775 207	18 580 504
Solde de clôture .....	254 929 605	248 634 683

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### Compte des régimes compensatoires (RC)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* pour fournir des prestations de retraite aux employés du secteur public en vertu de conventions de retraite.

Le règlement n° 1 sur le RC (RC n° 1) sert à verser les prestations de retraite supérieures aux montants qui peuvent être payées dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, en vertu des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui s'appliquent aux régimes de retraite enregistrés. Le RC n° 1 est entré en vigueur le 15 décembre 1994.

Le règlement n° 2 sur le RC (RC n° 2) sert à verser des prestations aux employés du secteur public âgés de 50 à 54 ans qui furent déclarés excédentaires, lors d'une initiative de réduction de la taille du gouvernement s'échelonnant sur trois ans et qui se terminait le 31 mars 1998. Il sert à verser la différence entre une pension non réduite et une pension réduite pour un départ anticipé provenant du Compte de pension de retraite de la fonction publique. Le RC n° 2 est entré en vigueur le 1er avril 1995 et est entièrement financé par le gouvernement.

**Tableau 6.26**  
**Compte des régimes compensatoires (RC)**

(en dollars)

	RC n° 1						RC n° 2			
	Fonction publique		Forces canadiennes		Gendarmerie royale du Canada		Fonction publique		Total	
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	1 163 127 305	1 104 326 126	392 099 834	373 530 812	33 541 785	33 159 245	807 056 879	708 848 795	2 395 825 803	2 219 864 978
<b>Rentrées et autres crédits</b>										
Cotisations des employés										
Employés du										
gouvernement .....	6 579 649	8 426 624	2 377 758	2 389 298	102 724	59 511	–	–	9 060 131	10 875 433
Employés retraités .....	384 934	448 109	–	–	890	592	–	–	385 824	448 701
Employés des sociétés										
de la fonction										
publique .....	2 188 425	2 349 289	–	–	–	–	–	–	2 188 425	2 349 289
Cotisations patronales										
Gouvernement .....	44 338 063	60 783 610	25 331 352	26 464 154	425 361	290 768	–	–	70 094 776	87 538 532
Sociétés de la										
fonction publique	13 569 038	16 570 859	–	–	–	–	–	–	13 569 038	16 570 859
Redressement actuariel .....	–	12 000 000	–	–	–	–	–	129 000 000	–	141 000 000
Virements provenant										
d'autres fonds										
de pension .....	872	1 560	–	–	–	–	–	–	872	1 560
Impôt remboursable .....	–	–	–	–	–	–	–	21 937 738	–	21 937 738
Intérêt .....	51 842 117	53 426 014	17 658 754	18 043 320	1 473 820	1 558 394	34 240 959	32 077 055	105 215 650	105 104 783
Autres <sup>1</sup> .....	–	–	–	1 691	–	–	–	–	–	1 691
	118 903 098	154 006 065	45 367 864	46 898 463	2 002 795	1 909 265	34 240 959	183 014 793	200 514 716	385 828 586
	1 282 030 403	1 258 332 191	437 467 698	420 429 275	35 544 580	35 068 510	841 297 838	891 863 588	2 596 340 519	2 605 693 564
<b>Paiements et autres débits</b>										
Paiements de prestations										
Rentes .....	40 723 826	35 959 883	6 949 254	6 151 861	1 055 007	1 018 178	84 823 287	84 806 709	133 551 374	127 936 631
Prestations minimales	161 842	181 518	–	–	–	–	–	–	161 842	181 518
Paiements de										
section des pensions ...	643 887	1 263 060	400 343	240 394	–	82 572	–	–	1 044 230	1 586 026
Paiements de la valeur										
de transfert de pension	555 752	587 002	686 747	1 252 386	3 561	2 266	–	–	1 246 060	1 841 654
Retour de cotisations										
Employés du										
gouvernement .....	15 601	11 141	–	–	–	–	–	–	15 601	11 141
Employés des sociétés										
de la fonction										
publique .....	11 540	9 896	–	–	–	–	–	–	11 540	9 896
Virements à d'autres										
fonds de pension .....	39 685	174 463	–	967	–	1 847	–	–	39 685	177 277
Impôt remboursable .....	46 632 558	57 017 923	20 213 265	20 683 833	489 382	421 862	38 952 365	–	106 287 570	78 123 618
	88 784 691	95 204 886	28 249 609	28 329 441	1 547 950	1 526 725	123 775 652	84 806 709	242 357 902	209 867 761
Solde de clôture .....	1 193 245 712	1 163 127 305	409 218 089	392 099 834	33 996 630	33 541 785	717 522 186	807 056 879	2 353 982 617	2 395 825 803

<sup>1</sup> Comprend des chèques non réclamés.

**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* afin de pourvoir aux augmentations des prestations découlant des changements à l'indice des prix à la consommation. Le compte continue de pourvoir aux augmentations des prestations provenant de l'indexation pour les juges de nomination fédérale et autres bénéficiaires de prestations de retraite sous diverses lois sur la continuation des pensions et autres lois connexes.

**Tableau 6.27**  
**Compte de prestations de retraite supplémentaires**

(en dollars)

	Juges		Autres <sup>1</sup>		Total	
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	215 089 000	206 383 198	767 192	688 982	215 856 192	207 072 180
<b>Rentrées et autres crédits</b>						
Cotisations des employés						
Gouvernement .....	3 557 590	3 576 318	38 524	49 217	3 596 114	3 625 535
Cotisations de l'employeur						
Gouvernement .....	3 557 590	3 576 318	24 959	49 217	3 582 549	3 625 535
Intérêt .....	1 509 639	1 553 166	5 823	5 595	1 515 462	1 558 761
Total des rentrées et autres crédits .....	8 624 819	8 705 802	69 306	104 029	8 694 125	8 809 831
Total partiel .....	223 713 819	215 089 000	836 498	793 011	224 550 317	215 882 011
<b>Paiements et autres débits</b>						
Retour de cotisations .....	–	–	–	–	–	–
Rentes .....	–	–	20 721	25 819	20 721	25 819
Solde de clôture .....	223 713 819	215 089 000	815 777	767 192	224 529 596	215 856 192

<sup>1</sup> Inclut les lieutenants-gouverneurs et autres personnes nommées par le gouverneur en conseil.

**Provision pour redressements au titre des régimes de retraite**

Ce compte inscrit les redressements comptables résultant des évaluations actuarielles annuelles des régimes de retraite de la fonction publique parrainés par le gouvernement.

Des pertes actuarielles de 1 765 millions de dollars (1 290 millions de dollars en 2016), résultant d'écarts par rapport aux résultats prévus et de modifications des hypothèses actuarielles, ont été constatées au compte et ont eu pour conséquence d'augmenter les charges relatives aux régimes de retraite de l'exercice.

Un montant de 757 millions de dollars (1 420 millions de dollars en 2016) a été inscrit au compte afin de compenser l'amortissement des insuffisances chargées au compte durant l'exercice, mais déjà inscrits dans les exercices précédents ou dans les gains ou les pertes actuariels.

Un montant de 236 millions de dollars a été crédité (191 millions de dollars crédité en 2016) à ce compte et a augmenté (augmenté en 2016) les coûts relatifs aux régimes de retraite afin de redresser la différence entre les cotisations du gouvernement et le coût net des prestations acquises.

Un montant de 26 millions de dollars (aucun en 2016) a été comptabilisé dans ce compte et les coûts de pension ont été réduit (non ajusté en 2016) à la suite de la réduction des coûts des services passés reliés aux compressions.

Un montant de 5 247 millions de dollars (4 439 millions de dollars en 2016) a été crédité au compte afin de redresser la différence entre l'intérêt calculé sur les obligations de retraite au titre des prestations constituées et les intérêts crédités aux comptes de pension de retraite. De plus, un montant de 5 221 millions de dollars (4 317 millions de dollars en 2016) a été débité au compte afin d'enregistrer le rendement prévu des placements de retraite.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Également, un redressement de consolidation de 113 millions de dollars (56 millions de dollars en 2016) a été crédité au compte et débité aux revenus d'impôt des particuliers afin d'éliminer l'effet des transactions internes résultant de montants d'impôt débités aux comptes RC, lesquels avaient précédemment été inscrits aux revenus fiscaux.

La perte actuarielle nette non constatée de 11 136 millions de dollars (11 674 millions de dollars en 2016) sera constatée au compte et aura une incidence sur les charges des prochains exercices.

En raison des évaluations actuarielles annuelles pour fins comptables, les obligations de retraite au titre des prestations constituées de 289 005 millions de dollars (276 119 millions de dollars en 2016) moins les actifs de retraite de 126 153 millions de dollars (112 304 millions de dollars en 2016) se sont avérées 6 367 millions de dollars (5 548 millions de dollars en 2016) supérieures au solde des comptes de caisses de retraite de 449 millions de dollars (488 millions de dollars en 2016) et aux comptes de pension de retraite de 156 036 millions de dollars (157 779 millions de dollars en 2016). L'excédent ou l'insuffisance se compose comme suit :

(en millions de dollars)

	(Insuffisance) excédent	
	2017	2016
<b>Régime de retraite de la fonction publique</b>		
Compte de pension de retraite de la fonction publique .....	(2 659)	(1 461)
Caisse de retraite de la fonction publique.....	4 536	2 374
Régimes compensatoires.....	(1 855)	(1 691)
Total de la provision pour le régime de retraite de la fonction publique .....	22	(778)
<b>Régime de retraite des Forces canadiennes</b>		
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes.....	(1 380)	(716)
Caisse de retraite des Forces canadiennes .....	(582)	(158)
Caisse de retraite de la force de réserve.....	(107)	(78)
Régimes compensatoires.....	(361)	(314)
Total de la provision pour le régime de retraite des Forces canadiennes.....	(2 430)	(1 266)
<b>Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</b>		
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	(421)	(424)
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada .....	121	95
Régimes compensatoires.....	(26)	(22)
Total de la provision pour le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	(326)	(351)
<b>Régime de retraite des parlementaires</b>		
Allocations de retraite des parlementaires.....	(28)	(5)
Régimes compensatoires.....	(276)	(259)
Total de la provision pour le régime de retraite des parlementaires.....	(304)	(264)
<b>Régime de retraite des juges de nomination fédérale.....</b>	<b>(3 329)</b>	<b>(2 889)</b>
<b>Total.....</b>	<b>(6 367)</b>	<b>(5 548)</b>

## Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants

Le gouvernement et les sociétés d'État et autres entités consolidées parrainent une multitude de régimes d'avantages sociaux dont les modalités peuvent varier. Ces avantages sont offerts aux employés et aux anciens employés (incluant les militaires ou les membres de la Gendarmerie royale du Canada) pendant ou après leur emploi, ou lors de leur retraite. Certains sont considérés comme des avantages de retraite en vertu desquels des prestations sont censées être versées à la retraite aux employés et à leurs bénéficiaires ou personnes à charge. D'autres sont considérés comme des avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels des prestations sont censées être versées après l'emploi, mais avant la retraite. Les prestations pour anciens combattants sont versées aux anciens combattants ayant servi à la guerre ainsi qu'aux anciens combattants des Forces canadiennes à la retraite ou aux membres des Forces canadiennes encore à l'emploi. Les prestations pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont versées aux membres actuels ainsi qu'aux anciens membres. Celles-ci constituent essentiellement des avantages postérieurs à l'emploi, mais certaines sont aussi versées pendant l'emploi aux membres qui sont encore en service. Elles comprennent les prestations d'invalidité et les prestations connexes versées aux anciens combattants ou aux membres de la Gendarmerie royale du Canada, ou à leurs bénéficiaires et personnes à charge.

Les autres avantages futurs importants comprennent les avantages visant les soins de santé et les soins dentaires à la disposition des employés retraités, des militaires retraités et des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Ils incluent aussi les droits à des prestations de congés de maladie cumulés et des avantages postérieurs à l'emploi telles que les indemnités des accidents du travail et les prestations de fin d'emploi qui s'accumulent.

Le tableau 6.28 présente le solde de ces passifs à la fin de l'exercice.

**Tableau 6.28**  
**Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants**

(en millions de dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	47 462	7 849	3 366	51 945
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	5 650	1 254	202	6 702
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	23 623	2 272	439	25 456
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	3 442	404	99	3 747
Indemnités de cessation d'emploi et autres.....	2 285	406	290	2 401
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 617	336	267	1 686
Indemnisation des accidents du travail.....	1 273	159	132	1 300
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	329	29	27	331
<b>Total.....</b>	<b>85 681</b>	<b>12 709</b>	<b>4 822</b>	<b>93 568</b>

Tous les régimes parrainés par le gouvernement et presque tous les régimes parrainés par les sociétés d'État et autres entités consolidées sont non capitalisés. Les régimes de soins de santé et dentaires constituent des régimes contributifs. Les cotisations des retraités participant au régime sont versées pour obtenir une couverture. Par conséquent, les passifs et les coûts sont présentés nets, après déduction des cotisations des membres des régimes. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées de façon actuarielle aux fins comptables. Au 31 mars, les passifs comptabilisés comprenaient les éléments suivants :

(en millions de dollars)

	2017			2016		
	Obligations au titre des prestations constituées	Actifs découlant d'autres avantages futurs	(Pertes) gains actuariels nets non constatés	Avantages payés après la date d'évaluation jusqu'au 31 mars	Passifs découlant des avantages futurs	Passifs découlant des avantages futurs
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants.....	78 474	—	(26 529)	—	51 945	47 462
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada.....	11 451	—	(4 749)	—	6 702	5 650
Régime de soins de santé de la fonction publique.....	29 233	—	(3 777)	—	25 456	23 623
Régime de services dentaires pour les pensionnés.....	4 801	—	(1 054)	—	3 747	3 442
Indemnités de cessation d'emploi et autres.....	2 437	—	(36)	—	2 401	2 285
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	1 737	—	(51)	—	1 686	1 617
Indemnisation des accidents du travail.....	1 418	—	(118)	—	1 300	1 273
Sociétés d'État consolidées et autres entités.....	329	(2)	6	(2)	331	329
<b>Total.....</b>	<b>129 880</b>	<b>(2)</b>	<b>(36 308)</b>	<b>(2)</b>	<b>93 568</b>	<b>85 681</b>

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Le coût de ces prestations peut s'accumuler soit au cours de la carrière active des employés, soit à la suite d'un événement donnant lieu à un passif en vertu des conditions des régimes. Un montant d'intérêt est imputé à la charge en fonction de l'obligation moyenne au titre des prestations constituées.

En 2017, des modifications ont été apportées aux programmes d'avantages futurs des anciens combattants, ce qui a permis d'améliorer et d'élargir l'accès à certains avantages. Celles-ci comprennent :

- l'introduction d'une nouvelle prestation pour les études et la formation à l'intention des anciens combattants;
- des améliorations aux services de transition de carrière;
- le remplacement du programme de la prestation de secourisme pour les aidants familiaux avec le programme d'allocation de reconnaissance des aidants naturels qui offre un avantage mensuel plus généreux payable directement aux aidants naturels;
- l'élimination du délai d'un an pour les conjoints et les survivants admissibles au Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle;
- un meilleur accès aux centres de ressources pour les familles des militaires pour les familles des anciens combattants libérés pour raisons médicales.

Ces modifications ont entraîné des coûts ponctuels pour des services de 353 millions de dollars (3 750 millions de dollars en 2016). En 2017, ce qui concerne le régime d'indemnités de départ aux employés, ce qui s'est traduit par un coût de service passé de 7 millions de dollars (aucun en 2016).

À compter de 2011, l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour certains groupes d'employés. Les employés assujettis à ces changements reçoivent l'option de payer la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. Les compressions de cette année ont entraîné une réduction ponctuelle des coûts du service passé de 48 millions de dollars (aucun en 2016) et la comptabilisation immédiate d'une perte actuarielle nette antérieurement non comptabilisée de 109 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016), représentant la partie liée à l'obligation pour les salariés assujettis à la compression.

En 2017, des paiements de 3 millions de dollars (63 millions de dollars en 2016) ont été effectués pour les employés touchés par la réduction des indemnités de départ qui ont opté pour retirer la totalité ou la partie de leurs avantages accumulés. Les règlements n'ont pas entraîné la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte actuarielle nette (perte actuarielle nette de 28 millions de dollars en 2016 qui représente la part liée à l'obligation pour les employés assujettis aux règlements).

Au cours de l'exercice, les charges afférentes à ces avantages étaient comme suit :

(en millions de dollars)

	2017							2016
	Prestations acquises	Modifications aux régimes	Compressions aux régimes	Pertes (gains) actuariels constatés	Charge nette des prestations	Charge d'intérêt	Total	Total
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs des anciens combattants .....	2 908	353	–	3 001	6 262	1 587	7 849	10 049
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la Gendarmerie royale du Canada .....	544	–	–	468	1 012	242	1 254	1 050
Régime de soins de santé de la fonction publique .....	1 187	–	–	394	1 581	691	2 272	1 827
Régime de services dentaires pour les pensionnés .....	165	–	–	129	294	110	404	357
Indemnités de cessation d'emploi et autres .....	127	7	(48)	200	286	72	358	328
Droits à des prestations de congés de maladie cumulés.....	289	–	–	7	296	40	336	311
Indemnisation des accidents du travail.....	110	–	–	17	127	32	159	279
Sociétés d'État consolidées et autres entités .....	20	–	–	(4)	16	9	25	26
<b>Total.....</b>	<b>5 350</b>	<b>360</b>	<b>(48)</b>	<b>4 212</b>	<b>9 874</b>	<b>2 783</b>	<b>12 657</b>	<b>14 227</b>



## Autres passifs

Les autres passifs comprennent des passifs établis en vertu de l'autorité de l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que les comptes à fins déterminées ouverts en vertu de l'autorité de l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ou d'autres lois particulières. Les comptes à fins déterminées sont une classification aux fins comptables servant à inscrire les opérations et les dépenses liées à des argents pour lesquels des autorisations législatives permettent le paiement sur le Trésor, en vertu de lois, fiducies, conventions, entreprises ou contrats. Les lois régissant certains de ces comptes autorisent que soient faits des placements et, dans certains cas, que le solde des comptes rapporte de l'intérêt.

## Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un programme d'assurance sociale fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC a commencé ses activités en 1966. Il est obligatoire et est en vigueur partout au Canada, à l'exception de la province de Québec. L'objectif du programme est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé au moyen des cotisations reçues des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes ainsi que par les revenus tirés de placements. Les placements du RPC sont détenus et administrés par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'Office).

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. À ce titre, les opérations financières du RPC ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social est chargé d'administrer le RPC selon la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, à l'exception de la perception des cotisations, qui relève de la ministre du Revenu national. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis par cette loi.

En tant qu'administrateur du RPC, le pouvoir de verser des prestations conféré au gouvernement se limite au solde consolidé des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC. Au 31 mars 2017, la juste valeur des actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC se chiffre à 320 895 millions de dollars (283 575 millions de dollars en 2016).

Le Compte du RPC (le Compte) a été établi dans les comptes du Canada conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*. Les transactions du RPC sont comptabilisées dans le Compte. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes de placements fait par l'Office, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif. Le Compte enregistre également les sommes transférées à l'Office ou reçues de ce dernier. L'Office fonctionne de façon indépendante du gouvernement et investit dans un portefeuille de titres diversifiés.

Le détail des revenus, des charges, des actifs et des passifs des activités financières du RPC est disponible dans les états financiers consolidés distincts du RPC. Le dépôt du RPC auprès du receveur général du Canada de 106 millions de dollars (35 millions de dollars en 2016) correspond au solde du Compte et est présenté à titre de passif du gouvernement envers le RPC au 31 mars 2017.

Le tableau 6.29 présente un rapprochement entre les actifs disponibles pour les paiements de prestations présentés dans les états financiers consolidés du RPC et le Compte, ainsi qu'un sommaire des soldes et des opérations qui se rapportent au Compte et ont comme résultat le solde du dépôt auprès du receveur général du Canada.

**Tableau 6.29**  
**Dû au Régime de pensions du Canada**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
<b>Solde du Régime de pensions du Canada d'après les états financiers consolidés vérifiés</b>				
Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....	283 574 900 517	81 329 534 055	44 008 969 695	320 895 464 877
Moins :				
Sommes à recevoir, après déduction du passif .....	4 599 198 207	4 113 135 189	4 599 198 207	4 113 135 189
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada .....	145 436 000 000	34 362 000 000	923 000 000	178 875 000 000
	<i>133 539 702 310</i>	<i>42 854 398 866</i>	<i>38 486 771 488</i>	<i>137 907 329 688</i>
Moins : Virements à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada ...	133 504 973 575	35 219 787 735	39 516 636 261	137 801 822 101
Dépôt auprès du receveur général du Canada .....	34 728 735	78 074 186 601	78 003 407 749	105 507 587

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

Les rentrées et autres crédits comprennent :

- a) les cotisations combinées des employeurs et des employés de 9,9 pour cent des gains ouvrant droit à pension pour les années civiles 2016 et 2017, sous réserve de cotisations maximales cumulées de 5 089 \$ et 5 128 \$ respectivement et des cotisations pour la prestation après retraite à la suite des dispositions législatives du projet de loi C-51 de 2009;
- b) les revenus sur le solde moyen quotidien d'exploitation des dépôts auprès du receveur général du Canada;
- c) les gains sur les placements détenus par l'Office;
- d) les paiements effectués sur les trop-payés établis.

Les paiements et autres débits comprennent :

- a) les pensions et les prestations en vertu du RPC telles les pensions de retraite et d'après retraite, les prestations de survivant payables à l'époux ou au conjoint de fait et aux orphelins, ou une prestation globale de décès, et les prestations d'invalidité aux cotisants admissibles et à leurs enfants;
- b) les pensions et les prestations versées et recouvrées à même le RPC, conformément à une entente conclue avec une province instituant un régime général de pensions;
- c) les paiements qui doivent être imputés au RPC, conformément aux accords réciproques avec d'autres pays;
- d) les frais d'administration du RPC;
- e) les fonds transférés à l'Office;
- f) les pertes sur les placements détenus par l'Office.

Des renseignements additionnels sont fournis dans les états financiers consolidés du RPC présentés avec les états supplémentaires à la fin de cette section. Des renseignements additionnels concernant le financement du RPC peuvent également être obtenus en consultant le *27e et 28e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* préparé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières.

### **Compte des rentes sur l'État**

Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État* et a été modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*. Cette dernière a mis fin à la vente en 1975 de rentes sur l'État. Le compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité au Trésor.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. La *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* avait pour but d'augmenter le taux de rendement des contrats de rentes sur l'État et d'augmenter la flexibilité des modalités.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés sur le Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné au taux de 7 pour cent calculé sur la valeur actuelle actuarielle des prestations futures et tout crédit requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les rentes non réclamées virés aux recettes non fiscales. Les montants reliés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Au 31 mars 2017, plus de 28 592 rentiers détenaient 30 400 contrats actifs, chaque rentier recevant un montant moyen de 667,75 \$. Au cours de l'exercice, 55 rentes différées ont commencé à être versées, un contrat a été scindé en deux contrats et 13 autres contrats de rentes différées ont été modifiés ou résiliés à la date d'échéance ou avant, pour cause de décès, de petits remboursements ou de non-réclamations. Par conséquent, au 31 mars 2017, il restait 251 rentes différées en vigueur, dont le dernier remboursement de rentes débutera vers l'an 2030.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le nombre de rentes a diminué de 3 012 suite au décès de rentiers et de transfert au Trésor soit 2 014 certificats de groupes et 998 contrats individuels. L'âge moyen au décès était de 88,70 ans pour les hommes et de 91,37 ans pour les femmes.

Le tableau 6.1 présente la valeur actuarielle du Compte des rentes sur l'État estimée selon les taux prescrits de mortalité. Le solde au 31 mars 2017 s'élevaient à 120,5 millions de dollars, un montant excédentaire de 638 190 \$ a été viré aux revenus du gouvernement.

Toutefois, dans les états financiers du Compte des rentes sur l'État, la valeur actuarielle est estimée selon les taux de mortalité ajustés avec l'expérience. Le montant s'élevait à 114,3 millions de dollars selon cette méthode. Ce qui représente une baisse de 6,2 millions de dollars par rapport au passif estimé avec les taux de mortalité prescrits par le règlement.

#### **6.40 Dette portant intérêt**

## Comptes de dépôt et en fiducie

Les comptes de dépôt et en fiducie sont un groupe de passif représentant les dettes du gouvernement en sa qualité d'administrateur de certains fonds reçus ou perçus par celui-ci à des fins déterminées, et qu'il aura à déboursier selon le cas. Dans la mesure où les fonds reçus sont représentés par des titres négociables, ceux-ci sont déduits des comptes correspondants afin de présenter la dette nette du gouvernement. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.30 présente un sommaire des soldes et des opérations des comptes de dépôt et en fiducie.

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paielements et autres débits	31 mars 2017
<b>Comptes de dépôt</b>				
Affaires autochtones et du Nord				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Dépôts de garantie .....	14 791 849	365 265	81 620	15 075 494
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz .....	1 213 096	–	747 291	465 805
Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon .....	992 587	–	–	992 587
	<i>16 997 532</i>	<i>365 265</i>	<i>828 911</i>	<i>16 533 886</i>
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés .....	112 426	–	21 460	90 966
Commission canadienne des grains				
Compte des demandes d'indemnisation aux termes de la protection des paiements aux producteurs .....	150 000	–	150 000	–
Commission canadienne du lait				
Compte de la Commission canadienne du lait .....	–	41 775 046	41 775 046	–
	<i>262 426</i>	<i>41 775 046</i>	<i>41 946 506</i>	<i>90 966</i>
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Bureau du directeur général des élections				
Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums .....	750 000	40 000	637 000	153 000
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	3 498 227	7 762 948	7 377 563	3 883 612
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques .....	291 320	227 479	265 550	253 249
Agence Parcs Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	489 007	1 987 753	1 872 738	604 022
	<i>780 327</i>	<i>2 215 232</i>	<i>2 138 288</i>	<i>857 271</i>
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liés au recouvrement de salaire .....	1 710 384	367 650	582 810	1 495 224
Code canadien du travail – Autres .....	852 175	399 263	1 179 218	72 220
	<i>2 562 559</i>	<i>766 913</i>	<i>1 762 028</i>	<i>1 567 444</i>
Finances				
Ministère des Finances				
Corporation de développement des investissements du Canada				
Retenues – Privatisation .....	21 651 436	97 105	–	21 748 541
Dépôt en garantie pour échanges de devises .....	127 532 340	131 671 872	164 732 812	94 471 400
Société de gestion Canada Hibernia				
Fonds de réserve pour abandon .....	97 935 129	439 232	–	98 374 361
	<i>247 118 905</i>	<i>132 208 209</i>	<i>164 732 812</i>	<i>214 594 302</i>
Justice				
Ministère de la Justice				
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Cautionnement pour frais .....	392 153	99	524	391 728
Service administratif des tribunaux judiciaires				
Cautionnement pour frais .....	53 978	24 932	58 517	20 393
	<i>446 131</i>	<i>25 031</i>	<i>59 041</i>	<i>412 121</i>

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie – suite**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>				
Ministère des Pêches et des Océans				
Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson .....	285 000	264 849	–	549 849
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	294 850	156 725	304 935	146 640
	579 850	421 574	304 935	696 489
<b>Ressources naturelles</b>				
Ministère des Ressources naturelles				
Dépôts de garantie – Pétrole et gaz .....	7 931 593	4 015 060	2 021 750	9 924 903
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	38 892	14 700	16 727	36 865
Office national de l'énergie				
Dépôts de garantie .....	–	151 306	–	151 306
	7 970 485	4 181 066	2 038 477	10 113 074
<b>Revenu national</b>				
Agence du revenu du Canada				
Dépôts de garantie .....	190 019 260	44 633 301	29 252 270	205 400 291
Moins : titres détenus en fiducie.....	40 000	–	–	40 000
	189 979 260	44 633 301	29 252 270	205 360 291
<b>Santé</b>				
Ministère de la Santé				
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces .....	73 672	–	–	73 672
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>				
Agence des services frontaliers du Canada				
Dépôts de garantie .....	11 680 094	951 190	3 891 553	8 739 731
Dépôts de garantie générale .....	6 618 716	399 985	–	7 018 701
Dépôts temporaires reçus des importateurs.....	1 076 583	453 705	445 429	1 084 859
Fonds de garantie de l'immigration .....	21 377 540	6 109 000	5 448 135	22 038 405
	40 752 933	7 913 880	9 785 117	38 881 696
Gendarmerie royale du Canada				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	94 295	–	19 321	74 974
	40 847 228	7 913 880	9 804 438	38 956 670
<b>Services publics et Approvisionnement</b>				
Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux				
Biens saisis – Encaisse .....	51 246 422	17 490 873	27 887 943	40 849 352
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	8 433 582	5 012 515	9 243 754	4 202 343
Dépôts sur aliénations .....	1 157 364	1 595 395	2 536 689	216 070
	60 837 368	24 098 783	39 668 386	45 267 765
<b>Transports</b>				
Ministère des Transports				
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces.....	296 853	3 868	86 805	213 916
Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations .....	–	52 500	–	52 500
Moins : titres détenus en fiducie.....	–	–	52 500	52 500
	296 853	56 368	139 305	213 916
<b>Total des comptes de dépôt .....</b>	<b>573 000 823</b>	<b>266 463 616</b>	<b>300 689 960</b>	<b>538 774 479</b>
<b>Comptes en fiducie</b>				
<b>Affaires autochtones et du Nord</b>				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Comptes d'épargne des Indiens.....	30 699 225	4 220 956	5 204 751	29 715 430
Comptes de succession des Indiens.....	25 815 533	7 320 456	6 721 556	26 414 433
Fonds des bandes indiennes				
Comptes de capital, tableau 6.31 .....	528 655 659	53 015 338	116 252 281	465 418 716
Comptes de recettes, tableau 6.32 .....	181 638 666	59 925 368	61 904 082	179 659 952
	710 294 325	112 940 706	178 156 363	645 078 668
	766 809 083	124 482 118	190 082 670	701 208 531
<b>Anciens Combattants</b>				
Ministère des Anciens Combattants				
Comptes gérés .....	179 332	48 875	33 010	195 197
Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être.....	1 067 387	277 938	539 541	805 784
Fonds de successions.....	263 830	66	249 254	14 642
	1 510 549	326 879	821 805	1 015 623

**Tableau 6.30**  
**Comptes de dépôt et en fiducie – fin**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Successions – Services militaires.....	774 269	925 073	1 232 998	466 344
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens				
Paiements d'expérience commune .....	82 150 713	371 022	124 696	82 397 039
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Restitutions en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> .....	4 293	60	–	4 353
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse fiduciaire de bienfaisance .....	2 159 168	278 000	133 491	2 303 677
Service canadien du renseignement de sécurité				
Bourses scolaires .....	26 421	119	–	26 540
Service correctionnel du Canada				
Fonds de fiducie des détenus.....	18 235 978	41 826 802	41 163 568	18 899 212
	<u>20 421 567</u>	<u>42 104 921</u>	<u>41 297 059</u>	<u>21 229 429</u>
Total des comptes en fiducie .....	871 670 474	168 210 073	233 559 228	806 321 319
Total des comptes de dépôt et en fiducie.....	1 444 671 297	434 673 689	534 249 188	1 345 095 798

#### Dépôts de garantie – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à l'exécution telle que requise par les permis, les contrats de location, les autorisations et les concessions d'eau, conformément à l'article 8 de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest* et sous divers règlements de la *Loi sur les terres territoriales* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

#### Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dépôts sous forme d'espèces, de lettres de crédit ou autres documents officiels, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et retenus par celui-ci conformément à un titre émis en vertu de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces dépôts représentent une garantie ou des loyers remboursables quant à l'exécution des travaux d'exploration convenue, conformément aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

#### Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts effectués par la Commission d'énergie du Nord canadien pour rembourser les passifs appartenant aux opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon.

#### Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Chèques certifiés – Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

#### Compte des demandes d'indemnisation aux termes de la protection des paiements aux producteurs

Ce compte a été établi afin de coordonner la réception des fonds de garantie (cautionnement, lettre de crédit, assurance) ainsi que le déboursement de ces fonds pour indemniser les producteurs admissibles dans le cadre du Programme de protection des producteurs de la Commission canadienne des grains aux termes des articles 45 et 49 de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Les fonds sont détenus en fiducie pour le compte des producteurs admissibles jusqu'au déboursement.

### **Compte de la Commission canadienne du lait**

La Commission canadienne du lait est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce compte a été établi à des fins bancaires à même le Trésor en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*.

### **Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les cautionnements des candidats et des comités à une élection (générale ou partielle) ou à un référendum.

En vertu de la *Loi électorale du Canada* ou de la *Loi référendaire*, les fonds reçus sont remboursés aux candidats ou comités, ou virés aux recettes non fiscales.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère de la Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces et chèques – Ministère de l'Environnement**

Ce compte a été établi afin de gérer les dépôts de garantie appartenant à des tiers.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Code canadien du travail – Demande de révision ou d'appel liée au recouvrement du salaire**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus à la suite de l'émission d'un ordre de paiement selon les termes de l'article 251.1 de la Partie III du Code canadien du travail. Ce compte contient les montants qui proviennent d'un employeur ou d'un administrateur qui demande une révision ou un appel d'un ordre de paiement émis par un inspecteur du Programme du travail relativement à des salaires ou autres montants dus à des employés. L'une des conditions pour permettre le droit de révision ou d'appel est que l'employeur ou l'administrateur doit remettre le montant indiqué sur l'ordre de paiement au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Ces montants sont conservés jusqu'à ce que la révision ou l'appel soit entendu après quoi elle sera remise soit aux employés, aux employeurs, aux administrateurs ou aux deux le cas échéant. Les sommes consignées dans ce compte portent intérêt au taux fixé par le ministre des Finances pour les dépôts des entrepreneurs.

### **Code canadien du travail – Autres**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus aux termes de l'article 251 de la Partie III du Code canadien du travail. Les rentrées sont des paiements de salaire ou autres montants prévus au Code qu'un inspecteur du Programme du travail a déterminé être dû suite à une plainte ou une inspection. Il est permis aux employeurs de verser les sommes dues au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail au lieu de les verser directement à leurs employés concernés. Ces montants sont ensuite versés à ces employés.

### **Retenues – Privatisation – Corporation de développement des investissements du Canada**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces fonds à fins particulières sont destinés à faire face aux frais encourus lors de la vente de sociétés d'État et à régler les demandes de paiement faites par les acheteurs conformément au contrat d'acquisition et aux frais encourus par la Corporation de développement des investissements du Canada relativement à leur vente.

### **Dépôt en garantie pour échanges de devises**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer l'argent comptant reçu à titre de soutien au crédit conformément à une convention accessoire avec des institutions financières.

Un montant de 58 millions \$ US est inclus dans ce compte à la fin de l'exercice.

### **Fonds de réserve pour abandon – Société de gestion Canada Hibernia**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds perçus qui seront utilisés pour défrayer les coûts futurs d'abandon lors de la fermeture du champ Hibernia.

### **Cautionnement pour frais – Registraire de la Cour suprême du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire un cautionnement de 500 \$, déposé par un appelant au registraire de la Cour suprême du Canada conformément à l'alinéa 60(1) b) de la *Loi sur la Cour suprême*. Selon l'article 87 des Règles de la Cour suprême du Canada, des intérêts sont payables sur les fonds déposés à titre de cautionnement.

### **Cautionnement pour frais – Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour canadienne de l'impôt. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour canadienne de l'impôt, suite à une ordonnance de la Cour, aux règles de la Cour ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces fonds, conformément à une ordonnance ou un jugement de la Cour.

### **Dépôts de garantie – Préservation de l'habitat du poisson**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts en espèces et de garantie sous forme de titres reliés à la préservation de l'habitat du poisson telle que requise par les permis, les contrats de location ou autorisations, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les pêches*. L'intérêt n'est pas accordé sur les dépôts sous forme d'espèces.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Pétrole et gaz – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des titres sous forme d'espèces, lesquels doivent être émis au gouvernement du Canada, et détenus par celui-ci, conformément à un permis d'exploration en vertu de l'article 24 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Ces titres représentent une garantie quant à l'exécution de l'exploration convenue, pour que celle-ci soit conforme aux modalités et échéanciers déterminés. Aucun intérêt n'est accordé sur ces dépôts.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Office national de l'énergie**

Aux termes du projet de loi C-46 de la *Loi sur la sûreté des pipelines*, l'Office national de l'énergie (l'Office) a demandé l'ouverture d'un compte à fins déterminées afin de garantir la présence des fonds qu'il juge nécessaires pour couvrir les coûts et les dépenses liés à la cessation d'exploitation des pipelines. L'Office a reçu au total 151 306 \$ en cautionnement pour la cessation d'exploitation des pipelines au cours de l'exercice 2016-2017.

### **Dépôts de garantie – Agence du revenu du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les garanties en espèces exigées pour acquitter la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) car il concerne les inscrits non-résidents et certains titulaires de licence qui se rapportent aux taxes d'accise. Ces deux taxes sont payables en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les garanties détenues en fiducie par l'Agence du revenu du Canada sont réparties en espèces et déposées au Trésor.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie – Agence des services frontaliers du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds en espèces pour acquitter les droits de douane prévus sur les biens importés, en vertu de la *Loi sur les douanes*.

### **Dépôts de garantie générale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie générale reçus des compagnies de transport en vertu de l'article 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### **Dépôts temporaires reçus des importateurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs, afin d'assurer une conformité avec divers règlements (Douanes) en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

### **Fonds de garantie de l'immigration**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds perçus et détenus en attente de leur affectation, soit par remboursement au premier déposant, soit par confiscation au profit de l'État en vertu des articles 14, 26, 44, 56, 58 et 148 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Biens saisis – Encaisse**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'administration des biens saisis*, afin d'inscrire les fonds en espèces saisis. Ces fonds seront déposés au Trésor et crédités au compte jusqu'à ce que ces fonds soient retournés au propriétaire ou confisqués.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts sur aliénations**

Ce compte a été établi pour présenter les transactions associées aux dépôts sur aliénations du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC), aux dépôts de sécurité et aux recettes des espaces locatifs appartenant à TPSGC.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Espèces – Ministère des Transports**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Dépôts de garantie d'entrepreneurs – Obligations – Ministère des Transports**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts de garantie d'entrepreneurs qui sont nécessaires pour assurer l'exécution satisfaisante des travaux conformément au Règlement sur les marchés de l'État.

### **Comptes d'épargne des Indiens**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour des individus Indiens conformément aux articles 52 à 52.5 de la *Loi sur les Indiens*.

### **Comptes de succession des Indiens**

Ces comptes ont été établis afin d'inscrire les fonds reçus et déboursés pour les successions d'Indiens décédés, d'Indiens adultes à charge, et d'Indiens disparus, en vertu des articles 42 à 51 de la *Loi sur les Indiens*.



## Fonds des bandes indiennes

Ce compte a été établi afin de comptabiliser les fonds appartenant aux bandes indiennes à travers le Canada en vertu des articles 61 à 69 de la *Loi sur les Indiens*.

**Tableau 6.31**  
**Fonds des bandes indiennes – Comptes de capital**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	528 655 659	648 634 230
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Redevances sur le gaz .....	24 964 883	24 063 581
Redevances sur le pétrole .....	22 427 692	28 512 130
Règlement de revendications .....	–	67 700
Divers .....	5 622 763	285 752 474
	53 015 338	338 395 885
	581 670 997	987 030 115
<b>Paiements et autres débits</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne .....	12 101 340	11 667 658
Virement en vertu de l'article 64 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	104 150 941	446 208 886
Divers .....	–	497 912
	116 252 281	458 374 456
Solde de clôture .....	465 418 716	528 655 659

**Tableau 6.32**  
**Fonds des bandes indiennes – Comptes de recettes**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	181 638 666	186 063 434
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Intérêt de l'État .....	13 550 920	17 530 785
Montants adjugés par une cour et règlements .....	27 977	6 000
Règlements de réclamations – Terrains et autres .....	150 000	1 182 300
Divers .....	46 196 471	46 748 450
	59 925 368	65 467 535
	241 564 034	251 530 969
<b>Paiements et autres débits</b>		
Déboursés en espèces à raison de tant par personne .....	18 520	8 040
Virement en vertu de l'article 69 de la <i>Loi sur les Indiens</i> .....	50 881 925	62 733 228
Divers .....	11 003 637	7 151 035
	61 904 082	69 892 303
Solde de clôture .....	179 659 952	181 638 666

## Comptes gérés

Conformément à l'article 41 de la *Loi sur les pensions*, l'article 15 de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, l'article 55 du Règlement sur le traitement des anciens combattants et l'article 8 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants, ces comptes relèvent du ministère des Anciens Combattants. Les montants détenus dans ces comptes comprennent : a) les pensions, les allocations aux anciens combattants et les allocations de traitement mises sous l'administration du ministère des Anciens Combattants; et b) les prestations provenant de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou du Régime de pensions du Canada, administrées avec l'approbation du client. Ces personnes ont démontré leur incapacité de gérer leurs propres affaires.

Les paiements sont effectués à même les comptes, afin de fournir des vivres et des vêtements, un abri, des menues dépenses et autres nécessités.

## Fonds de fiducie de l'administration et du bien-être – Ministère des Anciens combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dons, les legs, les cadeaux, etc., qui ont été reçus, lesquels sont à déboursier au profit des anciens combattants ou de leurs personnes à charge, sous réserve de certaines conditions et au profit des patients en établissements, conformément à l'article 9 du Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants.

### **Fonds de successions**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les produits des successions des anciens combattants qui sont décédés alors qu'ils recevaient quelque traitement d'un hôpital ou des soins en institution, et pour les anciens combattants pour qui les fonds ont été administrés par le gouvernement conformément aux articles 5, 6 et 7 du Règlement sur les successions des anciens combattants. Des comptes distincts sont maintenus et des paiements sont effectués aux bénéficiaires conformément à une autorisation législative appropriée.

### **Successions – Services militaires**

Ce compte a été établi, conformément à l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de comptabiliser les paiements effectués pour régler les successions militaires des officiers et militaires de rang, qui décèdent pendant leur service dans les Forces canadiennes. Sous l'administration du Juge-avocat général, en sa qualité de directeur des successions, l'actif net de la succession militaire d'un membre décédé est distribué au représentant légal de la succession du membre.

### **Convention de règlement relative aux pensionnats indiens – Paiements d'expérience commune**

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour enregistrer les fonds reçus et versés en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément à l'article 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le gouvernement du Canada, représenté respectivement par le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et la ministre des Affaires autochtones et du Nord.

### **Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence***

Ce compte a été établi pour faciliter les jugements rendus en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, et pour expliquer les fonds reçus en fiducie pour la restitution et pour les paiements ultérieurs.

### **Caisse fiduciaire de bienfaisance**

Ce compte a été établi par l'article 23 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, afin d'inscrire les fonds encaissés par les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), relativement à l'exécution de leurs fonctions, en sus de leur rémunération et allocations, de même qu'une suppression de rémunération. L'argent payé à la caisse fiduciaire de bienfaisance est utilisé pour le bienfait des membres de la GRC, les anciens membres et leurs personnes à charge; l'utilisation de ces fonds est gouvernée par les règlements de la Gendarmerie royale du Canada.

### **Bourses scolaires**

Ce compte a été établi afin d'inscrire des dons de 26 000 \$ qui doivent être utilisés à remettre des bourses scolaires aux enfants du personnel du Service canadien du renseignement de sécurité, pour encourager des études universitaires.

### **Fonds de fiducie des détenus**

Conformément à l'article 111 du Règlement sur la libération conditionnelle et la mise en liberté sous condition, ce compte est crédité de toute somme d'argent que le détenu a en sa possession lors de son admission ou réadmission, et toute somme d'argent reçue pour le compte du détenu pendant leur emprisonnement, y compris les cadeaux en argent de tiers, les sommes reçues pour la participation aux programmes, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de placement à l'extérieur ou de libération conditionnelle dans la collectivité, les sommes reçues d'un tiers pour le travail effectué dans une institution ou d'une entreprise commerciale administrée par des détenus et autorisée par le Service correctionnel du Canada, la vente d'objets d'artisanat ou du travail sur commande, un paiement, une allocation ou un revenu payé soit par une source privée ou un gouvernement. Des retenues peuvent être effectuées à partir de ce compte pour des questions telles que les dettes de la Couronne, la Caisse de bienfaisance des détenus, les dépenses de cantine, les appels téléphoniques, les paiements pour aider à la réadaptation du détenu, et d'autres paiements pour lesquels le détenu est responsable.

## Autres comptes à fins déterminées

Il existe d'autres comptes à fins déterminées gérés par le gouvernement, tels que les comptes d'assurance, de prestations de décès et de pension. Certains comptes rapportent de l'intérêt lequel est imputé à l'intérêt sur la dette publique.

Le tableau 6.33 présente un sommaire des soldes et des opérations pour tous les autres comptes à fins déterminées.

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
<b>Comptes d'assurance et de prestations de décès</b>				
Anciens Combattants				
Ministère des Anciens Combattants				
Fonds d'assurance des anciens combattants .....	1 551 441	42 398	295 605	1 298 234
Fonds d'assurance des soldats de retour .....	6 318	759	1 052	6 025
	<i>1 557 759</i>	<i>43 157</i>	<i>296 657</i>	<i>1 304 259</i>
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Compte de prestations de décès de la fonction publique, tableau 6.35.....	3 526 551 938	270 544 240	170 188 781	3 626 907 397
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Compte de prestations de décès de la force régulière, tableau 6.34.....	185 451 694	29 416 416	25 368 028	189 500 082
Famille, Enfants et Développement social				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'assurance du service civil.....	2 578 130	201	802 401	1 775 930
<b>Total des comptes d'assurance et de prestations de décès .....</b>	<b>3 716 139 521</b>	<b>300 004 014</b>	<b>196 655 867</b>	<b>3 819 487 668</b>
<b>Comptes de pension</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place .....	112 054	–	29 979	82 075
Sécurité publique et Protection civile				
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Caisse de pension des personnes à charge.....	17 672 930	741 324	2 622 280	15 791 974
<b>Total des comptes de pension.....</b>	<b>17 784 984</b>	<b>741 324</b>	<b>2 652 259</b>	<b>15 874 049</b>
<b>Autres comptes</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide financière aux Canadiens à l'étranger.....	195 388	740 031	850 561	84 858
Compte de la Fondation du Canada .....	383 188	7 632	–	390 820
Moins :				
Dépôts dans un compte de banque spécial .....	12 263	5 966	–	6 297
Titres détenus en fiducie .....	370 925	–	13 598	384 523
	–	<i>13 598</i>	<i>13 598</i>	–
Fonds provenant d'organisations non gouvernementales .....	2 009 635	33 368 639	32 984 874	2 393 400
Projets à frais partagés.....	9 795 915	7 374 250	6 571 873	10 598 292
Projets à frais partagés – Appui à divers programmes .....	3 817 407	1 295 220	4 882 122	230 505
	<i>15 818 345</i>	<i>42 791 738</i>	<i>45 303 028</i>	<i>13 307 055</i>
Affaires autochtones et du Nord				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens.....	43 042 581	15 588 253	13 566 206	45 064 628
Comptes spéciaux des Indiens.....	418 349	6 625	–	424 974
Fonds des bandes indiennes				
Actions et certificats .....	20 000	–	–	20 000
Moins : titres détenus en fiducie.....	20 000	–	–	20 000
	–	–	–	–
Fonds n'appartenant pas aux Indiens .....	–	268 351	242 879	25 472
	<i>43 460 930</i>	<i>15 863 229</i>	<i>13 809 085</i>	<i>45 515 074</i>

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées – suite**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
<b>Agriculture et Agroalimentaire</b>				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne	50 542	334 595	320 824	64 313
Programme Agri-investissement .....	4 858 789	257 150 834	256 580 341	5 429 282
Programme Agri-stabilité .....	49 669 981	39 566 490	41 482 419	47 754 052
	54 579 312	297 051 919	298 383 584	53 247 647
<b>Anciens Combattants</b>				
Ministère des Anciens Combattants				
Ententes relatives aux frais partagés .....	661	–	661	–
<b>Bureau du secrétaire du gouverneur général</b>				
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration .....	1 377	98 428	98 178	1 627
<b>Conseil privé</b>				
Bureau du Conseil privé				
Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique.....	85 991	607 881	554 087	139 785
<b>Défense nationale</b>				
Ministère de la Défense nationale				
Gouvernements étrangers – Royaume-Uni				
Armée britannique – Suffield (Alberta) .....	1 269 109	–	–	1 269 109
Organismes non gouvernementaux .....	3 000 557	1 530 403	1 929 019	2 601 941
Projets de recherche et de développement mixtes.....	3 421 547	515 142	654 771	3 281 918
Centre de la sécurité des télécommunications				
Partenaires étrangers – Sécurité .....	997 620	–	611 478	386 142
	8 688 833	2 045 545	3 195 268	7 539 110
<b>Environnement et Changement climatique</b>				
Ministère de l'Environnement				
Agence Parcs Canada				
Dépôts pour projets divers .....	4 238 600	5 207 554	5 159 863	4 286 291
<b>Famille, Enfants et Développement social</b>				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Compte d'attente des normes du travail .....	1 570 780	79 103	21 600	1 628 283
Entente de collaboration fédérale/provinciale.....	507	101 053 878	101 054 128	257
Projet fédéral/provincial à frais partagés.....	378 746	99 794	49 849	428 691
Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés				
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI) .....	4 207 196	1 157 339	3 013 416	2 351 119
	6 157 229	102 390 114	104 138 993	4 408 350
<b>Finances</b>				
Ministère des Finances				
Fonds de réclamations à l'étranger.....	179 020	–	–	179 020
Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale .....	4 236	–	–	4 236
Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec.....	2 677 771	–	–	2 677 771
	2 861 027	–	–	2 861 027
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Programme d'immigration des investisseurs.....	23 363 720	614 624 280	578 788 000	59 200 000

**Tableau 6.33**  
**Autres comptes à fins déterminées – suite**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>				
<b>Ministère de l'Industrie</b>				
Dividendes non réclamés et avoirs non répartis				
<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> .....	7 704 489	3 202 829	2 660 971	8 246 347
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> .....	28 455 893	2 488 893	424 441	30 520 345
<i>Loi sur les liquidations et les restructurations</i> .....	4 917 272	–	620	4 916 652
Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées .....	687 348	–	481	686 867
Projets à frais partagés.....	1 581 990	571 301	303 939	1 849 352
Revenus provenant de titres en fiducie – <i>Loi sur la faillite</i> <i>et l'insolvabilité</i> .....	52 031	–	–	52 031
<b>Agence de promotion économique du Canada atlantique</b>				
Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances.....	149 588	480 000	344 131	285 457
<b>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario</b>				
Entente de services Canada/Provinces.....	–	121 000	82 360	38 640
<b>Statistique Canada</b>				
Dépôts pour projet.....	382 196	111 742 550	111 211 578	913 168
	<b>43 930 807</b>	<b>118 606 573</b>	<b>115 028 521</b>	<b>47 508 859</b>
<b>Justice</b>				
<b>Ministère de la Justice</b>				
<b>Service administratif des tribunaux judiciaires</b>				
Compte spécial.....	6 991 808	2 216 235	3 615 404	5 592 639
<b>Patrimoine canadien</b>				
<b>Ministère du Patrimoine canadien</b>				
Dépôts pour projets divers.....	114 170	708 536	525 105	297 601
Ententes de projets conjoints et à frais partagés.....	181 600	–	–	181 600
<b>Bibliothèque et Archives du Canada</b>				
Compte spécial de fonctionnement.....	166 255	39 698	8 331	197 622
<b>Téléfilm Canada</b>				
Compte d'avances.....	57 149 796	19 738 942	15 179 512	61 709 226
	<b>57 611 821</b>	<b>20 487 176</b>	<b>15 712 948</b>	<b>62 386 049</b>
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>				
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>				
Dépôts pour projets divers.....	20 889 491	9 911 615	9 194 735	21 606 371
Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés.....	214 302	250 926	355 970	109 258
Ventes de biens saisis.....	1 329 226	827 376	404 249	1 752 353
	<b>22 433 019</b>	<b>10 989 917</b>	<b>9 954 954</b>	<b>23 467 982</b>
<b>Ressources naturelles</b>				
<b>Ministère des Ressources naturelles</b>				
Compte néo-écossais des recettes extracôtières.....	–	12 122 857	12 122 857	–
Compte terre-neuvien des recettes extracôtières.....	–	421 794 533	421 794 533	–
Ententes relatives aux frais partagés – Recherches.....	4 647 682	2 111 414	2 148 316	4 610 780
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta.....	1 787 313	–	231 303	1 556 010
Projets à frais partagés.....	181 535	1 127 043	1 020 765	287 813
<b>Commission canadienne de sûreté nucléaire</b>				
Achats de matériel de sécurité.....	5 783	–	5 783	–
	<b>6 622 313</b>	<b>437 155 847</b>	<b>437 323 557</b>	<b>6 454 603</b>
<b>Revenu national</b>				
<b>Agence du revenu du Canada</b>				
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail.....	601 662	271 674 645	272 229 351	46 956
<b>Santé</b>				
<b>Ministère de la Santé</b>				
Organisation mondiale de la santé.....	106 133	–	–	106 133
Projets de recherches en collaboration.....	3 112 501	611 476	628 956	3 095 021
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	1 572 180	345 580	258 052	1 659 708
<b>Agence canadienne d'inspection des aliments</b>				
Ententes relatives aux frais partagés.....	1 111 558	662 386	604 286	1 169 658
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>				
Projets de recherches en collaboration.....	824 785	422 308	511 638	735 455
Projets divers fédéraux/provinciaux.....	973 197	–	327	972 870
	<b>7 700 354</b>	<b>2 041 750</b>	<b>2 003 259</b>	<b>7 738 845</b>

**Tableau 6.33****Autres comptes à fins déterminées – fin**

(en dollars)

	1er avril 2016	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars 2017
Sécurité publique et Protection civile				
Gendarmerie royale du Canada				
Projets de recherche et de développement mixtes.....	951 499	22 004	43 178	930 325
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux				
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires .....	169 368 554	–	33 027 277	136 341 277
Moins : titres détenus en fiducie.....	169 368 554	33 027 277	–	136 341 277
	–	33 027 277	33 027 277	–
Transports				
Ministère des Transports				
Ententes relatives aux frais partagés				
Projets d'assainissements .....	5 740 000	–	5 740 000	–
Total.....	311 839 308	1 976 902 112	1 944 109 196	344 632 224
Moins : redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	57 149 796	4 559 430	–	61 709 226
Total des autres comptes.....	254 689 512	1 972 342 682	1 944 109 196	282 922 998
	3 988 614 017	2 273 088 020	2 143 417 322	4 118 284 715

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont fournies à la section 4 de ce volume.

**Fonds d'assurance des anciens combattants**

Ce fonds a été établi par la *Loi sur l'assurance des anciens combattants* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte les primes et y sont imputés les déboursés de prestations de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2016 de 42 398 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 octobre 1968.

**Fonds d'assurance des soldats de retour**

Ce fonds a été établi en vertu de la *Loi de l'assurance des soldats de retour* pour fournir une assurance-vie aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont versé des cotisations au fonds. Sont créditées au compte, les primes et y sont imputés les déboursés de prestation de décès et de valeurs de rachat en espèces. Ce compte est tenu selon une base actuarielle, et un redressement du passif actuariel au 31 mars 2016 de 759 \$ a été crédité au compte au cours de l'exercice, et imputé aux dépenses. La date ultime de recevabilité des demandes à l'égard de cette assurance était le 31 août 1933.

**Compte de prestations de décès de la force régulière**

Ce compte a été établi par la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* afin de fournir une assurance-vie aux membres et aux anciens membres cotisants des Forces armées canadiennes. Les rentrées et autres crédits consistent en : a) des cotisations des participants; b) la cotisation du gouvernement payée à l'égard de participants; c) des primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des participants qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$; d) des intérêts.

Les paiements et autres débits consistent en : a) des prestations payées à l'égard des participants; b) des prestations versées à l'égard des participants par choix; c) la partie des prestations payables pour laquelle le gouvernement a versé une prime unique.

**Tableau 6.34**  
**Compte de prestations de décès de la force régulière**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	185 451 694	187 511 126
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés.....	18 001 325	17 680 864
Cotisations de l'employeur		
Gouvernement		
Généralités.....	2 594 165	1 928 531
Primes uniques payables par le gouvernement à l'égard des membres de la force régulière qui, sans verser de cotisations, deviennent admissibles à une prestation de base de 5 000 \$.....	687 229	243 349
Intérêt.....	8 133 697	8 670 656
Total des rentrées et autres crédits.....	29 416 416	28 523 400
Total partiel.....	214 868 110	216 034 526
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Prestations payées à l'égard des participants qui, au moment de leur décès, étaient membres de la force régulière, ou étaient participants par choix de la force régulière .....	25 368 028	30 582 832
Solde de clôture .....	189 500 082	185 451 694

**Compte de prestations de décès de la fonction publique**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* pour fournir une assurance-vie aux membres cotisants de la fonction publique.

Au compte, sont portés au crédit : a) les cotisations par les employés; b) les cotisations par le gouvernement et les sociétés de la fonction publique; c) les intérêts. Les paiements et autres débits représentent : a) les prestations versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique, ou recevaient une rente au titre de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; b) les prestations de 10 000 \$ versées à l'égard des cotisants qui, au moment de leur décès, étaient au service de la fonction publique ou recevaient une rente en vertu de la partie I de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et pour lesquels a été effectué le paiement d'une prime unique au titre d'une couverture viagère de 10 000 \$ de prestations de décès.

**Tableau 6.35**  
**Compte de prestations de décès de la fonction publique**

(en dollars)

	2016-2017	2015-2016
Solde d'ouverture .....	3 526 551 938	3 424 084 798
<b>Rentrées et autres crédits</b>		
Cotisations des employés		
Membres actifs		
Employés de la fonction publique.....	68 818 377	69 915 445
Sociétés de la fonction publique.....	5 582 054	5 378 959
Employés retraités.....	25 787 083	25 035 477
Cotisations de l'employeur		
Sociétés de la fonction publique .....	1 469 385	1 427 565
Prestations de décès – généralités .....	11 050 681	10 859 808
Prestations de décès – prime unique pour 10 000 \$.....	2 990 295	2 936 566
Intérêt.....	154 846 365	160 841 600
Total des rentrées et autres crédits.....	270 544 240	276 395 420
Total partiel.....	3 797 096 178	3 700 480 218
<b>Paiements et autres débits</b>		
Paiements de prestations		
Généralités.....	132 418 038	130 008 537
Couverture viagère pour 10 000 \$.....	37 580 606	43 610 580
Autres paiements de prestations de décès.....	190 137	309 163
Total des paiements et autres débits .....	170 188 781	173 928 280
Solde de clôture .....	3 626 907 397	3 526 551 938

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

### **Compte d'assurance du service civil**

Ce compte a été établi par la *Loi sur l'assurance du service civil*, afin de permettre au ministre des Finances de verser certaines prestations de décès aux fonctionnaires permanents dans tout service de l'administration fédérale. Aucun nouveau contrat n'a été émis depuis l'entrée en vigueur, en 1954, du Régime de prestations supplémentaires de décès pour la fonction publique et les Forces canadiennes dans le cadre de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*.

Le nombre de polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2017 était de 196 et l'âge moyen des souscripteurs de 92,9 ans. Au cours de l'exercice, des primes de 201 \$ ont été encaissées. Des prestations de décès, des rentes ainsi que des remboursements de primes totalisant 674 682 \$ ont été versés en 2016-2017.

Conformément à l'évaluation actuarielle et aux hypothèses prescrites, le passif actuariel ayant trait aux prestations prévues par la Loi a été établi à 775 930 \$ au 31 mars 2017. Le solde du compte à la même date est de 1 903 703 \$. Le déficit en date du 31 mars 2017 s'établissait donc à 127 773 \$. Conformément aux dispositions du paragraphe 16 (3) du Règlement sur l'assurance du service civil, un montant de 127 773 \$ a donc été débité au Compte au cours de l'exercice 2016-2017.

### **Compte de régimes contributifs – Employés recrutés sur place**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les avantages payés aux employés recrutés sur place engagés avant le 1er mars 2009 par le Haut-commissariat à la Guyane au moment de leur cessation d'emploi. Le compte à fins déterminées a été établi suite à la liquidation de CLICO Life and General Insurance Company (South America) Limited.

### **Caisse de pension des personnes à charge**

Ce fonds, qui relève de la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, accorde des prestations de retraite aux veuves et aux autres personnes à charge des gendarmes de la Gendarmerie royale du Canada, qui se sont procurées des bénéfices de retraite entre le 1er octobre 1934 et le 1er mars 1949. Il n'y a plus de membres en service actif parmi les contribuants.

### **Aide financière aux Canadiens à l'étranger**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus de familles ou d'amis en paiement d'avance pour une aide financière aux Canadiens dans le besoin à l'étranger.

### **Compte de la Fondation du Canada**

Ce compte a été établi par le crédit 6g de la *Loi des subsides n° 2 de 1967* afin d'inscrire les fonds reçus en rapport avec l'Entente de 1950 sur les secours aux civils, et l'Entente culturelle de 1954 entre le Canada et l'Italie, et les débours aux fins desdites ententes.

### **Fonds provenant d'organisations non gouvernementales**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en paiement d'avance pour des services à être fournis par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour des tiers.

### **Projets à frais partagés – Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant d'organisations ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Canada pour des projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés – Appui à divers programmes**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts reçus et les versements effectués conformément à des projets à frais partagés pour appuyer divers programmes d'appui au développement.

### **Compte d'attente pour fonds appartenant aux Indiens**

Ce compte a été établi afin de garder les fonds pour le compte de particuliers Indiens et de bandes, qui ne peuvent être déboursés à un Indien, ou crédités à un Fonds des bandes indiennes ou à un compte de fonds en fiducie pour particuliers, en attente de l'exécution d'un bail, permis ou licence, la résolution d'un litige, l'enregistrement de l'Indien ou l'identification du bénéficiaire.



## Comptes spéciaux des Indiens

Les comptes spéciaux des Indiens représentent des comptes non productifs d'intérêts tenus à des fins particulières et comprennent les postes suivants :

- a) Compte des fourrures du Québec – Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus suite aux ventes de pelleteries piégées dans les réserves du district de l'Abitibi au Québec, afin de reporter les frais des salaires des marqueurs, le fret, etc. Aucune activité n'a eu lieu au cours de l'exercice.
- b) Amendes – *Loi sur les Indiens* – Les amendes perçues, telles que décrites à l'article 104 de la *Loi sur les Indiens*, sont créditées à ce compte pour le bénéfice des bandes ou les membres des bandes. Les dépenses encourues peuvent être effectuées sur ordre du gouverneur en conseil afin d'inclure certains frais reliés à l'administration ou à la promotion destinée relativement à cette loi.

## Fonds des bandes indiennes – Actions et certificats

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin d'inscrire la valeur à l'origine des actions de TransAlta Utilities Corporation, reçues en compensation d'une ligne d'énergie ayant servitude de passage sur la réserve des Indiens Blood. Ces actions sont détenues au nom du receveur général du Canada au crédit de la bande des Indiens Blood.

## Fonds n'appartenant pas aux Indiens

Ce compte a été établi, selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus des traités de la Saskatchewan, pour enregistrer les recettes liées aux revenus miniers, au nom de la province de la Saskatchewan, et les sommes versées selon le sous-alinéa 5.08 a)(ii) de ce même accord.

## Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne

Ce compte enregistre les dépôts faits par les organismes de l'industrie agroalimentaire canadienne pour couvrir les coûts associés aux missions étrangères inter-gouvernementales se tenant au Canada faisant progresser les intérêts commerciaux agroalimentaires canadiens, ou pour couvrir les coûts associés aux missions prenant place à l'étranger qui soutiennent des activités de développement différentiel du marché agroalimentaire, pour lesquelles il existe une entente de collaboration avec le gouvernement fédéral. Les frais encourus par le gouvernement fédéral pour exécuter ces missions sont portés à ce compte et toute somme non dépensée est retournée aux organismes appropriés de l'industrie agroalimentaire canadienne en fin de mission.

## Programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne conçu pour aider les producteurs à composer avec les légères baisses de leur marge.

Les coûts du programme Agri-investissement sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les provinces et territoires sont facturés pour leur part des contributions et celle-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées jusqu'à ce qu'elles soient appliquées et transférées aux comptes des producteurs. Les fonds des comptes à fins déterminées des producteurs sont utilisés au fur et à mesure que les fonds sont transférés à une institution financière du choix du producteur.

Depuis l'année de programme 2009, les producteurs doivent faire leurs dépôts d'Agri-investissement dans l'institution financière de leur choix, et tous les fonds antérieurement détenus par le gouvernement fédéral seront transférés dans les nouveaux comptes.

## Programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été conçu pour couvrir les baisses plus importantes de la marge attribuables à des facteurs tels que les bas prix, les pertes de production et la hausse des coûts des intrants.

Les coûts du programme Agri-stabilité sont partagés avec les provinces et territoires selon un ratio de 60/40. Les producteurs, quant à eux, doivent payer des droits pour participer au programme. Ces droits couvrent une partie des dépenses du programme. Les provinces et territoires ainsi que les producteurs sont facturés pour leur part des contributions et celles-ci sont détenues dans les comptes à fins déterminées. Ces fonds sont retirés au fur et à mesure que les demandes sont traitées et que les paiements sont versés.

## Ententes relatives aux frais partagés – Anciens Combattants

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces pour des projets conjoints et financement pour projets de recherches et autre à l'hôpital Sainte-Anne.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

## Accords de partage de frais et autres accords de collaboration

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets à frais partagés.

### **Projets à frais partagés – Frais de déplacement médiatique**

Ce compte enregistre les remboursements des médias (organismes non gouvernementaux) pour des services de voyages qui leur ont été rendus.

### **Gouvernements étrangers**

Ces comptes ont été établis pour enregistrer les fonds provenant des gouvernements étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### **Organismes non gouvernementaux**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus en vue de couvrir les dépenses faites pour le compte d'organismes non gouvernementaux, pour lesquels aucun compte particulier n'a été créé.

### **Projets de recherche et de développement mixtes – Ministère de la Défense nationale**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes suite aux relations de collaboration en matière de partage de travail entre le gouvernement du Canada et les autres laboratoires.

### **Partenaires étrangers**

Ces comptes ont été établis afin d'enregistrer les fonds provenant des partenaires étrangers pour couvrir les dépenses à effectuer pour le compte de ceux-ci, conformément aux dispositions d'ententes avec le gouvernement du Canada.

### **Dépôts pour projets divers – Agence Parcs Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers, pour divers projets.

### **Compte d'attente des normes du travail**

Ce compte a été établi en vertu de l'autorisation de l'article 23 du Règlement du Canada sur les normes du travail afin de comptabiliser les salaires remis au ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail de la part des employeurs qui ne peuvent retrouver des employés. Celui-ci tente alors de les retrouver. Les salaires sont payés lorsque les employés sont localisés ou lorsque ceux-ci communiquent avec le ministère.

### **Entente de collaboration fédérale/provinciale**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les montants reçus d'une province par le ministère de l'Emploi et du Développement social à titre de financement aux termes d'une entente de collaboration avec la province.

### **Projet fédéral/provincial à frais partagés – Ministère de l'Emploi et du Développement social**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le dépôt des paiements anticipés effectués par les provinces ayant une entente à frais partagés avec le gouvernement fédéral pour les coûts de projets et de programmes. Les déboursés servent à couvrir la part des dépenses encourues par les provinces selon les ententes officielles, ou à rembourser les montants non employés.

### **Projet fédéral/provincial/territorial à frais partagés – Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI)**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les paiements anticipés reçus des provinces et territoires afin de couvrir les frais de développement et d'opérations du SIGEI. Les paiements anticipés sont effectués en vertu de l'entente sur « le projet conjoint d'exploitation courante du SIGEI ». Les coûts encourus sont imputés au compte et les fonds non dépensés seront affectés selon la volonté commune des parties et conformément aux lois applicables.

### **Fonds de réclamations à l'étranger**

Ce compte a été établi par le crédit 22a de la *Loi des subsides n° 9 de 1966*, afin d'inscrire: *a)* toute partie des fonds reçus du Séquestre des biens ennemis, le produit de la vente de biens et les bénéfices provenant des biens; et *b)* tous les fonds reçus des gouvernements d'autres pays à la suite d'ententes intervenues après le 1er avril 1966 relativement au règlement de réclamations présentées par le Canada, et inscrit également le paiement des réclamations soumise, y compris le paiement des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

### **Fonds de réclamations de guerre – Seconde Guerre mondiale**

Ce compte a été établi par le crédit 696 de la *Loi des subsides n° 4 de 1952*, afin d'inscrire les fonds reçus du Séquestre des biens ennemis ou d'autres sources, et les paiements: a) aux réclamants admissibles pour indemnités au titre de la Seconde Guerre mondiale; b) d'une indemnité supplémentaire correspondant à la moitié de l'indemnité première (CP 1958-1467 du 23 octobre 1958); et c) des dépenses encourues lors de la vérification et déclaration des réclamations.

Une Commission des réclamations de guerre a été établie pour faire enquête et rapport sur les réclamations des canadiens, au titre de la Seconde Guerre mondiale, pour lesquelles des dédommagements pourraient être faits par imputation sur ce fonds ou sur tout autre fonds constitué à cette fin. Les dépenses de la Commission sont imputables à ce compte.

### **Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi 12 Victoria, 1849*, chapitre 200, afin d'inscrire le produit de la vente de terres, employé dans le soutien et l'entretien des écoles publiques dans le Haut et le Bas Canada, maintenant l'Ontario et le Québec. Les intérêts de 133 889 \$, répartis d'après la population, sont versés directement aux provinces précitées sur une base semi-annuelle, au taux de 5 pour cent par année, et imputés à l'intérêt sur la dette publique.

### **Programme d'immigration des investisseurs**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les recettes et les débours reçus sous le Programme d'immigration des investisseurs conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et la section 91(d) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Ce programme permet aux immigrants qualifiés d'obtenir la résidence permanente au Canada en faisant un investissement dans l'économie canadienne.

La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014* (projet de loi C-31) a mis fin au programme et à toute demande de participation pour laquelle une décision de sélection n'a pas été faite avant le 11 février 2014. Bien que le programme ait pris fin, les investissements en circulation continueront d'être retournés aux investisseurs approximativement au cours des 5 prochaines années.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi canadienne sur les sociétés par actions**

Ce compte a été établi conformément aux articles 227 et 228 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, afin d'enregistrer des dettes envers les créanciers et les actionnaires introuvables. Ce compte est imputé lorsque les fonds sont versés à ceux-ci.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte est constitué des fonds qui sont crédités au receveur général, conformément aux dispositions de l'article 154 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en attendant la répartition aux créanciers.

### **Dividendes non réclamés et avoirs non répartis – Loi sur les liquidations et les restructurations**

Ce compte comptabilise les fonds crédités au receveur général, en attente de répartition, conformément aux articles 138 et 139 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*.

### **Entreprises Petro-Canada Inc. – Actions non réclamées**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 227 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin d'inscrire la dette envers les actionnaires qui n'ont pas présenté leurs actions en vue de paiement.

### **Projets à frais partagés – Ministère de l'Industrie**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus d'autres gouvernements et organismes pour couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Revenus provenant de titres en fiducie – Loi sur la faillite et l'insolvabilité**

Ce compte a été établi en vertu des articles 78, 84, 154 et 194 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin d'inscrire les dividendes payés sur les actions détenues originellement par un courtier en faillite et par la suite vendues aux clients. Puisque les actions n'étaient pas immatriculées au nom des clients, les dividendes doivent être versés au dernier propriétaire immatriculé, dans ce cas, le courtier en faillite. Les dividendes sont remis au Surintendant des faillites aux fins de conservation.

### **Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les dépôts versés par des partenaires non fédéraux pour payer leur part des coûts associés à divers projets. Les versements sont effectués au nom du contributeur à mesure que les projets sont entrepris. Les fonds inutilisés doivent être retournés aux contributeurs.

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

### **Entente de services Canada/Provinces**

Ce compte a été établi afin d'enregistrer les fonds reçus des provinces en vertu de l'entente relative aux frais partagés pour le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario.

### **Dépôts pour projet – Statistique Canada**

Ce compte a été établi pour consigner les dépôts reçus des tiers destinés au paiement des services statistiques spéciaux.

### **Compte spécial – Service administratif des tribunaux judiciaires**

Ce compte a été établi afin de maintenir les comptes au nom des plaideurs devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale. Ces comptes enregistrent les fonds versés à la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, suite à une ordonnance de ces Cours, aux règles de ces Cours ou aux décrets, à être détenus en attendant que soit effectué le paiement de ces deniers, conformément à une ordonnance ou un jugement des dites Cours.

### **Dépôts pour projets divers – Ministère du Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers pour divers projets.

### **Ententes de projets conjoints et à frais partagés – Ministère du Patrimoine canadien**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les sommes d'argent reçues d'autres gouvernements et organismes afin de couvrir les dépenses encourues sous diverses ententes de projets conjoints et à frais partagés.

### **Compte spécial de fonctionnement**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, qui stipule aussi que : a) le compte soit crédité des fonds reçus par la Bibliothèque et Archives du Canada sous forme de dons, legs ou autres; et b) tout montant requis pour les besoins de la Loi peut être payé à même le compte ou les fonds affectés à cette fin par le Parlement.

### **Compte d'avances – Téléfilm Canada**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 19 de la *Loi sur Téléfilm Canada* aux fins de tenir en réserve pour emploi dans les exercices ultérieurs, les revenus et récupérations dérivés des projets financés par Téléfilm Canada.

### **Dépôts pour projets divers – Ministère des Pêches et des Océans**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les contributions provenant d'organisations et de particuliers qui sont destinées à la poursuite de travaux de recherche.

### **Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des provinces aux fins de programmes à frais partagés selon les ententes officielles signées.

### **Ventes de biens saisis**

Ce compte a été établi afin d'inscrire le produit de la vente d'éléments saisis par le ministère des Pêches et des Océans d'un individu ayant enfreint la *Loi sur les Pêches*. Les fonds reçus sont gardés dans le compte du Trésor jusqu'à la résolution finale du cas par le ministre des Pêches et des Océans ou les tribunaux.

### **Compte néo-écossais des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 219 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtières* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de la Nouvelle-Écosse équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de la Nouvelle-Écosse y sont imputés.

### **Compte terre-neuvien des recettes extracôtières**

Ce compte a été établi en vertu de l'article 214 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* afin de faciliter le transfert de fonds à la province de Terre-Neuve-et-Labrador équivalant aux recettes provenant des activités pétrolières et gazières dans la région extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Par les dispositions statutaires de la Loi, un montant égal à certaines recettes extracôtières (renonciations, redevances et diverses recettes) est crédité à ce compte et les paiements subséquents à la province de Terre-Neuve-et-Labrador y sont imputés.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Recherches – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'industries et d'autres gouvernements pour des projets conjoints ou aux fins d'ententes relatives aux recherches à frais partagés.

### **Paielements d'incitation à l'expansion des marchés – Alberta**

À ce compte sont inscrits les fonds versés par le gouvernement de l'Alberta, qui sont destinés à encourager l'expansion des marchés du gaz naturel en Alberta et dans les provinces à l'est de celle-ci, en conformité avec l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta le 1er septembre 1981 et conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. Le terme initial de l'accord était du 1er novembre 1981 au 31 janvier 1987. Suite à l'Accord de l'Ouest convenu le 25 mars 1985, les paiements effectués par le gouvernement de l'Alberta ont pris fin le 30 avril 1986. Toutefois, des paiements étaient toujours versés à partir du compte pour des programmes choisis, ce qui a favorisé l'utilisation du gaz naturel pour les véhicules.

Tout récemment, une nouvelle stratégie pour la dépense de ces fonds a été convenue. Cette stratégie consiste à dépenser les fonds qui restent pour supporter l'accroissement de l'utilisation du gaz naturel dans le transport et pour appuyer les applications combinées de chaleur et d'électricité (cogénération) à travers le Canada.

### **Projets à frais partagés – Ministère des Ressources naturelles**

Ce compte a été établi afin de faciliter la retenue et le paiement de fonds reçus d'organismes privés et d'autres gouvernements pour les frais partagés concernant des projets scientifiques.

### **Achats de matériel de sécurité**

Les fonds déposés dans ce compte par les titulaires de permis servent à payer les achats de matériel de sécurité destiné aux installations des titulaires conformément aux arrangements de sécurité pris aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

### **Dépôts/débours – Commission des accidents du travail**

Ce compte a été établi en vertu de la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* et de la *Loi sur les accidents du travail* afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'inscrire et de faire parvenir quotidiennement les fonds provenant d'employeurs de la Nouvelle-Écosse à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse (Commission), dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'ARC et la Commission.

### **Organisation mondiale de la santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant de l'Organisation mondiale de la santé pour des projets scientifiques.

### **Projets de recherches en collaboration – Ministère de la Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

### **Projets divers fédéraux/provinciaux – Ministère de la Santé**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

### **Ententes relatives aux frais partagés – Agence canadienne d'inspection des aliments**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds déposés par des tiers aux fins de projets de recherches à frais partagés. Les fonds sont déboursés pour le compte des déposants au fur et à mesure que les projets sont entrepris.

### **Projets de recherches en collaboration – Agence de la santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds provenant des groupes de clients en vertu d'ententes à frais partagés et pour des projets de recherches conjoints.

**Projets divers fédéraux/provinciaux – Agence de la santé publique du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les opérations reliées à la portion des coûts des provinces et des territoires encourus en vertu d'ententes à frais partagés entre le fédéral, les provinces et territoires pour des projets conjoints qui adressent les questions relatives à la santé d'envergure nationale.

**Projets de recherche et de développement mixtes – Gendarmerie royale du Canada**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des agences de police nationales étrangères et d'autres organisations gouvernementales afin de partager les frais encourus en vertu d'ententes diverses relatives à des projets de recherche, d'exigences techniques et d'améliorations du système.

**Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires**

Ce compte a été établi par un accord écrit entre le Canada et les États-Unis afin d'inscrire les fonds inutilisés provisoirement et payés au gouvernement des États-Unis en vertu de contrats pour l'achat d'équipement militaire. Les fonds sont placés par la Banque fédérale de réserve de New York pour produire des intérêts au nom du gouvernement du Canada.

**Ententes relatives aux frais partagés – Projets d'assainissements**

Ce compte a été établi afin d'inscrire les fonds reçus des tiers pour couvrir les dépenses encourues au titre des projets d'assainissements à frais partagés.

## États supplémentaires

### Régime de pensions du Canada

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada sont préparés conformément au *Régime de pensions du Canada* par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable et est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers consolidés, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec celle dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a élaboré et tient à jour des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, les actifs sont protégés et les opérations sont autorisées et comptabilisées adéquatement, conformément au *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'à leurs règlements afférents.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Régime de pensions du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*La sous-ministre,  
Emploi et Développement social Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances,  
Emploi et Développement social Canada,  
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 29 août 2017

**Régime de pensions du Canada – suite**

**Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de pensions du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction du Régime de pensions du Canada en se basant sur le référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est un référentiel approprié pour la préparation des états financiers consolidés dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

*Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés du Régime de pensions du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 des états financiers consolidés.

*Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de la loi relative au *Régime de pensions du Canada*. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Robert Wilson, CPA, CA  
Directeur principal

Le 29 août 2017  
Ottawa, Canada



## Régime de pensions du Canada – suite

## État consolidé de la situation financière au 31 mars

(en millions de dollars)

	2017	2016
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse (note 3) .....	174	95
Créances (note 4) .....	4 640	5 100
Placements (note 6).....	377 477	345 319
Créances au titre des opérations en cours (note 6) .....	3 234	2 627
	<u>385 525</u>	<u>353 141</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8) .....	1 195	1 158
Passifs liés aux placements (note 6) .....	60 200	65 379
Dettes au titre des opérations en cours (note 6).....	3 631	3 431
	<u>65 026</u>	<u>69 968</u>
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	<b>320 499</b>	<b>283 173</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Locaux, matériel et autres .....	396	402
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations .....</b>	<b>320 895</b>	<b>283 575</b>

Obligation actuarielle au titre des prestations (note 14)

Obligations contractuelles (note 15)

Éventualités (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par :

*La sous-ministre,  
Emploi et Développement social Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances,  
Emploi et Développement social Canada,  
Mark Perlman, CPA, CMA*

## Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des résultats  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
	(note 9)		
<b>Revenus</b>			
Cotisations.....	48 363	46 966	46 119
Revenu de placement net (note 10)			
Gains réalisés .....	–	21 140	11 521
Gains (pertes) non réalisés .....	–	7 536	(7 307)
Revenus d'intérêts .....	–	3 496	4 081
Revenus de dividendes.....	–	2 590	2 113
Autres revenus.....	–	1 512	1 368
Coûts de transaction .....	–	(447)	(437)
Frais de gestion de placements.....	–	(1 464)	(1 330)
	11 817	34 363	10 009
	60 180	81 329	56 128
<b>Charges</b>			
Pensions et prestations			
Retraite .....	33 950	32 970	31 407
Survivant .....	4 518	4 427	4 369
Invalidité.....	4 339	4 030	3 958
Enfant de cotisant invalide.....	329	309	316
Décès .....	344	334	347
Orphelin.....	235	209	212
Après retraite.....	–	341	242
Versements excédentaires nets (note 4).....	–	(118)	(97)
	43 715	42 502	40 754
Charges d'exploitation (note 12).....	1 443	1 507	1 414
	45 158	44 009	42 168
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	15 022	37 320	13 960
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....</b>	<b>283 575</b>	<b>283 575</b>	<b>269 615</b>
<b>Actifs disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>298 597</b>	<b>320 895</b>	<b>283 575</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
	(note 9)		
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	15 022	37 320	13 960
Variation des actifs non financiers .....	–	6	(32)
Augmentation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations.....	15 022	37 326	13 928
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations au début de l'exercice.....</b>	<b>283 173</b>	<b>283 173</b>	<b>269 245</b>
<b>Actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations à la fin de l'exercice.....</b>	<b>298 195</b>	<b>320 499</b>	<b>283 173</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Régime de pensions du Canada – suite

État consolidé des flux de trésorerie  
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars)

	2017	2016
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Encaissements</b>		
Cotisations.....	47 470	46 287
Intérêts sur placements.....	3 624	3 949
Dividendes sur placements.....	2 175	1 829
Autres revenus de placements.....	1 546	1 376
<b>Décaissements</b>		
Pensions et prestations.....	(42 516)	(40 741)
Charges d'exploitation.....	(1 469)	(1 299)
Frais de gestion de placements.....	(758)	(1 053)
Coûts de transaction.....	(471)	(446)
Paiement d'intérêts sur dettes.....	(148)	(39)
<b>Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation.....</b>	<b>9 453</b>	<b>9 863</b>
<b>Activités en immobilisations</b>		
Acquisition de locaux et matériel.....	(23)	(50)
<b>Sorties de fonds liées aux activités en immobilisations.....</b>	<b>(23)</b>	<b>(50)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de dettes.....	57 969	62 303
Remboursement de dettes.....	(54 596)	(55 691)
<b>Rentrées de fonds liées aux activités de financement.....</b>	<b>3 373</b>	<b>6 612</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achats.....	(5 388 303)	(5 525 831)
Cessions.....	5 375 579	5 509 230
<b>Sorties de fonds liées aux activités d'investissement.....</b>	<b>(12 724)</b>	<b>(16 601)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse.....</b>	<b>79</b>	<b>(176)</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice.....</b>	<b>95</b>	<b>271</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice.....</b>	<b>174</b>	<b>95</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Régime de pensions du Canada – suite**

**Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017**

**1. Pouvoir, objectif et responsabilités**

a) Description du Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en 1965 en vertu d'une loi du Parlement. Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes.

Le RPC a commencé ses activités en 1966. C'est un régime d'assurance sociale obligatoire et contributif, qui est en vigueur partout au Canada, sauf au Québec qui offre le Régime de rentes du Québec (RRQ), un régime comparable. L'objectif du RPC est d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont il a la charge une protection en cas de perte de revenu causée par la retraite, l'invalidité ou le décès. Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés paient des cotisations égales au RPC. Les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée.

Par application du *Régime de pensions du Canada*, il revient au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social d'administrer le RPC et au ministre du Revenu national de percevoir les cotisations. Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux sont responsables de l'établissement des taux de cotisation, du niveau des pensions et des prestations ainsi que de la politique de financement. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office) est responsable de la gestion des sommes qui lui sont transférées en vertu de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*. L'Office agit dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants assujettis au *Régime de pensions du Canada*.

Conformément au *Régime de pensions du Canada*, les opérations financières du Régime sont enregistrées dans le compte du RPC (note 3). Les opérations financières du compte sont régies par le *Régime de pensions du Canada* et ses règlements. Les placements du RPC sont détenus par l'Office. Conformément aux paragraphes 112(1) et 112(2) du *Régime de pensions du Canada*, un ensemble d'états financiers pour l'exercice est présenté sur une base consolidée qui inclut les comptes du RPC et de l'Office.

L'Office a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la Loi sur l'Office). L'Office est une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les opérations de l'Office sont régies par la *Loi sur l'Office* et ses règlements. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC et sa capacité à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office et ses filiales en propriété exclusive sont exemptés de l'impôt sur le revenu prévu à la Partie I, en vertu des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent également à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

L'Office exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement et est tenu de rendre compte au public, au Parlement (par l'entremise du ministre fédéral des Finances) et aux provinces. Il présente régulièrement des rapports de ses activités et des résultats obtenus. Les états financiers de l'Office sont audités annuellement par une firme externe et figurent dans son rapport annuel.

Le 15 décembre 2016, le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi sur l'Office* et la *Loi de l'Impôt sur le revenu* (Canada) ont été modifiés pour refléter la bonification du RPC. Lors de sa mise en œuvre, la bonification procurera un plus haut taux de remplacement du revenu et élargira la fourchette de gains couverts. Cela sera réalisé au moyen d'une augmentation du taux de cotisation, introduite progressivement sur une période de sept ans commençant le 1er janvier 2019.

Comme le prévoient le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office*, les modifications à ces lois doivent être approuvées par au moins les deux tiers des provinces, représentant au total au moins deux tiers de la population de l'ensemble de celles-ci.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

## b) Pensions et prestations

*Pensions de retraite* – Une pension de retraite est payable aux cotisants du RPC âgés de 60 ans et plus, conformément aux dispositions du *Régime de pensions du Canada*. Le montant mensuel est égal à 25 pour cent de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable, jusqu'à un montant maximum. Le montant est rajusté à la baisse ou à la hausse selon que le cotisant demande une pension de retraite avant ou après l'âge de 65 ans. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à compter de 65 ans a été porté à 1 114,17 \$ en 2017 (1 092,50 \$ en 2016).

*Prestations après retraite* – La prestation après retraite (PAR) est payable à chaque bénéficiaire d'une pension de retraite qui a continué de travailler et qui a cotisé à la PAR de 60 à 70 ans. Les cotisations sont obligatoires pour les bénéficiaires de pension de retraite du RPC ou du RRQ âgés de 60 à 65 ans, cependant, les bénéficiaires âgés de 65 à 70 ans ont l'option de verser ou non des cotisations. La PAR est payable dans l'année suivant l'année au cours de laquelle les cotisations sont versées. Le montant mensuel maximal pour une prestation à compter de 65 ans a été fixé à 27,85 \$ en 2017 (27,31 \$ en 2016).

*Prestations d'invalidité* – La prestation d'invalidité est payable à tout cotisant invalide, sous réserve des dispositions du *Régime de pensions du Canada*. La prestation d'invalidité est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 75 pour cent de la pension de retraite acquise. Le montant mensuel maximal pour une prestation d'invalidité a été porté à 1 313,66 \$ en 2017 (1 290,81 \$ en 2016).

*Pensions de survivant* – La pension de survivant est payable à l'époux ou conjoint de fait (le bénéficiaire) d'un cotisant décédé, sous réserve des dispositions du *Régime de pensions du Canada*. Concernant un bénéficiaire de moins de 65 ans, la pension est composée d'une partie fixe et d'une partie variable égale à 37,5 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé si l'époux ou conjoint de fait ne reçoit pas d'autres pension en vertu du RPC. Un bénéficiaire âgé de 35 à 45 ans, qui n'est pas invalide ou qui n'a pas d'enfant à charge, reçoit une pension réduite. Concernant le bénéficiaire de 65 ans et plus, la pension est égale à 60 pour cent de la pension de retraite acquise par le cotisant décédé si l'époux ou conjoint de fait ne reçoit pas d'autres pension en vertu du RPC. Le montant mensuel maximal pour une pension payable à un bénéficiaire en 2017 a été porté à 668,50 \$ (655,50 \$ en 2016).

*Prestations d'enfant de cotisant invalide et d'orphelin* – Sous réserve des dispositions du *Régime de pensions du Canada*, chaque enfant d'un cotisant qui reçoit une prestation d'invalidité ou d'un cotisant décédé a droit à une prestation s'il a moins de 18 ans ou s'il est âgé de 18 à 25 ans et fréquente à temps plein un établissement d'enseignement. La prestation mensuelle à taux fixe est de 241,02 \$ en 2017 (237,69 \$ en 2016).

*Prestations de décès* – Sous réserve des dispositions du *Régime de pensions du Canada*, la prestation de décès est un paiement unique fait à la succession d'un cotisant ou pour son compte. La prestation est égale à six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé. En 2017, la prestation maximale est de 2 500,00 \$ (2 500,00 \$ en 2016).

*Indexation des pensions et des prestations* – En vertu du *Régime de pensions du Canada*, les pensions et les prestations sont indexées annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Le taux d'indexation pour 2017 est de 1,4 pour cent (1,2 pour cent en 2016).

**2. Principales conventions comptables**

## a) Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous en conformité avec le *Régime de pensions du Canada*. Les états financiers sont présentés sur une base consolidée pour inclure les comptes du RPC et de l'Office et ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et un état consolidé des flux de trésorerie.

Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes et, à ce titre, il est exclu du périmètre comptable du gouvernement du Canada. Par conséquent, ses opérations ne sont pas consolidées avec celles du gouvernement.

## b) Normes internationales d'information financière

L'Office, étant une composante importante des états financiers consolidés du RPC, a adopté les Normes internationales d'information financière (NIIF) pour l'exercice qui a débuté le 1er avril 2014. L'adoption des NIIF par l'Office n'a pas d'incidence sur les actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations et l'augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations, toutefois, les exigences quant à la présentation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements apportent des informations additionnelles aux exigences du *Régime de pensions du Canada*.

**Régime de pensions du Canada – suite**

**Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

c) Instruments financiers

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, mesure les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements à la juste valeur.

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont mesurés à la juste valeur puisqu'ils font partie d'un portefeuille d'actifs financiers dont la gestion et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément aux stratégies de placement et de gestion des risques de l'Office.

Les passifs liés aux placements sont mesurés à la juste valeur lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- s'il est acquis ou assumé principalement en vue d'une revente prochaine ou d'un rachat prochain;
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme; ou
- s'il s'agit d'un dérivé, à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, comptabilise les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements lorsqu'il devient, et seulement lorsqu'il devient, une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En plus, ils sont comptabilisés à la date de transaction.

Les placements et les sommes à recevoir sur les placements sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie expirent ou lorsque le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, transfère l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont associés ou qu'il n'y a plus de contrôle sur cet actif. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, décomptabilise les passifs liés aux placements lorsque l'obligation aux termes des passifs est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Lors de la comptabilisation initiale, les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont évalués à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont comptabilisées comme un gain (une perte) non réalisé(e) sur les placements et incluses dans le revenu (la perte) de placement net(te) avec les revenus d'intérêts et le revenu de dividendes de tels instruments financiers.

d) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation des options et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement, qui peuvent comprendre l'utilisation d'estimations faites par la direction, des évaluateurs, ou les deux lorsqu'un degré de jugement important est nécessaire.

e) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations du RPC qui ont été gagnées durant l'exercice. L'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit les cotisations et les évalue selon les déclarations de revenus traitées. Pour déterminer le montant des cotisations gagnées durant l'exercice, l'ARC prend en compte les montants perçus et les déclarations traitées et établit un montant estimatif des cotisations pour les déclarations de revenus qui n'ont pas encore été traitées. Cette estimation demeure sujette à examen. Les corrections, le cas échéant, sont inscrites comme cotisations dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

f) Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les gains et les pertes réalisés ainsi que les variations non réalisées sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements, le revenu de dividendes et les revenus d'intérêts. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende, soit lorsque le droit de recevoir le dividende est établi. Les revenus d'intérêts sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Régime de pensions du Canada – suite

### Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

#### g) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à la vente d'un placement. Ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te).

#### h) Frais de gestion de placements

Les frais de gestion des placements, qui comprennent les commissions de performance des fonds spéculatifs, sont versés aux gestionnaires de placement externes. Ces frais sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et comptabilisés à titre de composante du revenu (de la perte) de placement net(te).

#### i) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un gain net (une perte nette) sur les placements et incluse dans le revenu (la perte) de placement net(te). Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente et les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

#### j) Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus par le RPC, par l'intermédiaire de l'Office. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 7). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

#### k) Conversion des devises

Les transactions, y compris les achats et les cessions de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de dollars canadiens qui prévaut à la date de fin d'exercice. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers sont inclus dans le revenu (la perte) de placement net(te) (se reporter à la note 10).

#### l) Pensions et prestations

Les charges de pensions et de prestations sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées et réduites du montant des trop-payés établis au cours de l'exercice. Les courus pour les pensions et prestations dus aux bénéficiaires mais non payés sont comptabilisés en fin d'exercice selon la meilleure estimation de la gestion.

#### m) Impôts déduits à remettre à l'Agence du revenu du Canada

Les impôts déduits à remettre à l'ARC sont principalement constitués d'impôts volontaires et d'impôts des non-résidents retenus à même les pensions et les prestations payées aux bénéficiaires du RPC (se reporter à la note 8).

#### n) Versements excédentaires nets

Les versements excédentaires nets représentent les trop-payés de pensions et de prestations établis au cours de l'exercice, déduction faite des remises accordées.

## *Comptes publics du Canada 2016-2017*

### **Régime de pensions du Canada – suite**

#### **Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

o) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

p) Autres réclamations et actions en justice

Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement futur sera versé et qu'une estimation raisonnable peut être faite.

q) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément au *Régime de pensions du Canada* nécessite l'établissement par la direction de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements qui influent sur la valeur comptable de l'actif et du passif à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les revenus et les charges de l'exercice considéré. Les estimations sont basées sur les meilleures informations disponibles à la date de la préparation des états financiers consolidés et sont révisées annuellement afin de tenir compte des nouvelles informations dès qu'elles sont disponibles. Des estimations importantes et un degré considérable de jugement sont nécessaires, surtout pour déterminer les cotisations estimatives, la provision pour créances douteuses, les éventualités, l'obligation actuarielle au titre des prestations ainsi que l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement. L'incertitude relative à la mesure existe dans ces états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de ces estimations.

r) Modification future des normes comptables

Le RPC a complété son évaluation des normes ci-dessous et a conclu que leur adoption n'auront pas une incidence importante sur ses états financiers consolidés :

*Information relative aux apparentés, date d'entrée en vigueur 1er avril 2017*

Cette nouvelle norme SP 2200 définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. Les informations à fournir sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes sont requises lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

*Actifs, date d'entrée en vigueur 1er avril 2017*

Cette nouvelle norme SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et établit des normes générales d'informations à fournir.

*Actifs éventuels, date d'entrée en vigueur 1er avril 2017*

Cette nouvelle norme SP 3320 définit les actifs éventuels comme des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines. À terme, l'incertitude sera dénouée lorsqu'un ou plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle de l'entité du secteur public se produiront ou ne se produiront pas. Le dénouement de l'incertitude confirmera l'existence ou la non-existence d'un actif.

*Droits contractuels, date d'entrée en vigueur 1er avril 2017*

Cette nouvelle norme SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels qui sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir.

*Opérations interentités, date d'entrée en vigueur 1er avril 2017*

Cette nouvelle norme SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le RPC analyse actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés :

*Opérations de restructuration, date d'entrée en vigueur 1er avril 2018*

Cette nouvelle norme SP 3430 présente des directives comptables à la fois pour les cédants et les cessionnaires d'opérations de restructuration. Une opération de restructuration est le transfert d'un ensemble intégré d'actifs et/ou de passifs ainsi que de la responsabilité des programmes ou activités auxquels il se rattache, effectué sans une contrepartie principalement déterminée sur la base de la juste valeur des différents actifs et passifs transférés.

## **6.70 Dette portant intérêt**



**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite***Instruments financiers, date d'entrée en vigueur 1er avril 2019*

## i. Instruments financiers

Le nouveau chapitre SP 3450 (Instruments financiers) établit des normes pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les éléments visés par ce chapitre sont répartis dans deux catégories d'évaluation : évaluation à la juste valeur et évaluation au coût ou au coût après amortissement. Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et pertes résultant d'une réévaluation à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

## ii. Conversion des devises

En vertu du chapitre SP 2601 (Conversion des devises), nouvellement revu, les gains et pertes de réévaluation découlant de la conversion de devises doivent être constatés dans un nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la décomptabilisation de l'instrument financier, après quoi les gains et pertes de réévaluation cumulés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

## iii. Présentation des états financiers

Le chapitre SP 1201 (Présentation des états financiers), nouvellement revu, énonce les principes généraux et les normes qui sous-tendent l'information des états financiers consolidés. En vertu de ce chapitre, les gains et pertes de réévaluation doivent être constatés dans un nouvel état financier. En outre, les actifs disponibles pour les paiements des prestations seront présentés comme le total de l'augmentation nette des actifs disponibles aux fins des paiements de prestations pour l'exercice et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

*Placement de portefeuille, date d'entrée en vigueur 1er avril 2019*

Cette norme SP 3041 établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

**3. Encaisse**

L'encaisse est constituée du total d'encaisse du compte du RPC et de l'Office. Le compte du RPC a été établi dans les comptes du Canada en vertu du *Régime de pensions du Canada* pour comptabiliser les cotisations, les intérêts, les pensions, les prestations et les charges d'exploitation du RPC. Le compte comptabilise également les sommes transférées à l'Office ou reçues de celui-ci. Au 31 mars 2017, le dépôt auprès du receveur général du Canada dans le compte du RPC était de 106 millions de dollars (35 millions de dollars en 2016), et l'encaisse de l'Office se chiffrait à 68 millions de dollars (60 millions de dollars en 2016), pour un total de 174 millions de dollars (95 millions de dollars en 2016).

**4. Créances**

Les créances se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Cotisations .....	4 442	4 945
Régime de rentes du Québec .....	99	91
Bénéficiaires		
Solde des versements excédentaires de pensions et de prestations .....	218	192
Provision pour créances douteuses .....	(134)	(135)
Autres .....	15	7
	<u>4 640</u>	<u>5 100</u>

Les cotisations à recevoir représentent le montant estimatif à recevoir de l'ARC au titre des cotisations gagnées à la fin de l'exercice et rajustées en fonction des déclarations de revenus non encore traitées. Le montant comprend une estimation qui prend en considération le nombre de cotisants et la moyenne des contributions à recevoir basée sur le revenu moyen et le taux de cotisation au RPC. Le modèle utilisé pour établir l'estimation est révisé sur une base annuelle. Par le passé, la différence entre le montant estimatif et le montant réel n'a pas été significative.

Le RPC met en œuvre des procédés qui lui permettent de détecter les trop-payés. Au cours de l'exercice, les trop-payés établis ont atteint 122 millions de dollars (102 millions de dollars en 2016), alors que les créances pardonnées selon les dispositions de remise de dettes prévues dans le *Régime de pensions du Canada* se sont élevées à 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2016). Les recouvrements perçus sous forme de paiements et de retenues sur les paiements aux bénéficiaires ont totalisé 92 millions de dollars (74 millions de dollars en 2016).

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

## 5. Gestion des risques liés aux activités de placement

Le RPC, du fait des activités de placement réalisées par l'Office, est exposé à différents risques financiers. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans la politique en matière de risque approuvée par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Cette politique contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement. Elle a été conçue pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et prenant en compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les limites supérieures et inférieures relatives au risque absolu ainsi que la fourchette d'exploitation du risque absolu sont incluses dans le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement et déterminent le degré de risque de placement total que l'Office peut prendre en ce qui concerne le portefeuille de placement à long terme du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque absolu que présente le portefeuille de placement du RPC, c'est-à-dire la perte de valeur possible exprimée en dollars absolus ou en pourcentage, et rend compte de l'exposition au risque au conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

- i. *Risque de marché* : Le risque de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement, d'une somme à recevoir sur les placements ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché.

*Risque lié aux actions* : Le risque lié aux actions correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours des actions ou de la volatilité.

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, investit dans des actions cotées en Bourse et des actions de sociétés fermées. Du point de vue de l'importance relative, le risque lié aux actions de sociétés ouvertes est le risque le plus important du portefeuille de placement. Compte tenu des positions sur dérivés et si toutes les autres variables demeuraient constantes, une diminution ou une augmentation de un pour cent de l'indice S&P 500, compte tenu de la corrélation avec les autres marchés boursiers, se traduirait par une perte ou un profit de 1 000 millions de dollars (642 millions de dollars au 31 mars 2016) sur les placements en actions de sociétés ouvertes.

*Risque de change* : Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements, des sommes à recevoir sur les placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établissait comme suit au 31 mars :

(en millions de dollars)

Devise	2017		2016 <sup>1</sup>	
	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain .....	122 750	39	102 128	37
Euro.....	34 003	11	30 364	11
Yen japonais .....	20 788	7	16 007	6
Livre sterling.....	18 839	6	14 959	5
Dollar australien .....	10 790	3	8 368	3
Dollar Hong Kong .....	4 423	1	2 704	1
Franc suisse.....	4 381	1	1 305	–
Roupie indien.....	3 586	1	2 239	1
Yuan chinois .....	3 434	1	3 356	1
Real brésilien .....	3 425	1	1 320	–
Won sud-coréen.....	2 857	1	1 292	–
Peso chilien.....	2 387	1	2 370	1
Autres.....	8 424	3	8 880	4
Total de l'exposition au risque de change.....	240 087	76	195 292	70
Dollar canadien.....	76 793	24	83 844	30
Total.....	316 880	100	279 136	100

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours tel que décrit à la note 19.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

Au 31 mars 2017, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, un changement de 1 pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par l'augmentation (diminution) suivante de la valeur des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements :

(en millions de dollars)

Devise	2017		2016 <sup>1</sup>	
	Variation de la valeur des placements nets		Variation de la valeur des placements nets	
	+1 %	-1 %	+1 %	-1 %
Dollar américain .....	(1 228)	1 228	(1 021)	1 021
Euro.....	(340)	340	(304)	304
Yen japonais .....	(208)	208	(160)	160
Livre sterling.....	(188)	188	(150)	150
Dollar australien .....	(108)	108	(84)	84
Dollar Hong Kong.....	(44)	44	(27)	27
Franc suisse.....	(44)	44	(13)	13
Roupie indien.....	(36)	36	(22)	22
Yuan chinois .....	(34)	34	(33)	33
Real brésilien.....	(34)	34	(13)	13
Won sud-coréen.....	(29)	29	(13)	13
Peso chilien.....	(24)	24	(24)	24
Autres.....	(84)	84	(89)	89
Total.....	(2 401)	2 401	(1 953)	1 953

<sup>1</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours tel que décrit à la note 19.

**Risque de taux d'intérêt** : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement, d'une somme à recevoir sur les placements ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

**Autres risques de prix** : Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché découlant d'autres facteurs de risque comme le risque marchandises, le risque d'écart de crédit, le risque de corrélation et la volatilité.

ii. **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. L'exposition au risque de crédit du RPC, par l'intermédiaire de l'Office, découle de ses placements en titres de créance, des dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 6f) et des garanties. La valeur comptable de ces placements est présentée à la note 6 alors que celles des garanties est présentée à la note 16c.

iii. **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les paiements de pensions et prestations et les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. Le RPC gère ce risque par une planification des flux de trésorerie tant pour les besoins à court et long termes. Les flux de trésorerie sont préparés pour une période de deux ans et mis à jour hebdomadairement pour informer l'Office des liquidités requises pour que le RPC puisse rencontrer ses obligations financières. Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, complète sa gestion du risque de liquidité par sa capacité à mobiliser des fonds au moyen de l'émission de papier commercial et de titres d'emprunt à terme et de la vente de titres en vertu de conventions de rachat (se reporter à la note 6 et note 7).

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 6,2 milliards de dollars (1,5 milliard de dollars en 2016) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 31 mars 2017, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élève à néant (néant en 2016). L'Office a également la capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire et des obligations négociables.

L'Office est également exposé au risque de liquidité découlant de ses obligations de transférer de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 18). Afin de gérer ce risque de liquidité, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

## 6. Placements, sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements

Comme mentionné à la note 1, le rôle de l'Office est de placer l'actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Afin de remplir son mandat, l'Office a établi des politiques en matière de placement conformes à ses règlements. Ces politiques décrivent la façon dont il doit investir ses actifs et gérer et atténuer les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements de l'Office :

(en millions de dollars)

	2017	2016
<b>Actions</b>		
Actions canadiennes .....	8 624	7 100
Actions étrangères sur les marchés établis .....	148 897	113 480
Actions sur les marchés émergents .....	24 989	17 953
<b>Total des actions .....</b>	<b>182 510</b>	<b>138 533</b>
<b>Placements à revenu fixe</b>		
Obligations .....	61 240	73 061
Autres titres de créance .....	19 764	26 144
Titres du marché monétaire .....	19 408	16 732
<b>Total des placements à revenu fixe .....</b>	<b>100 412</b>	<b>115 937</b>
<b>Stratégies de rendement absolu<sup>1</sup> .....</b>	<b>19 371</b>	<b>17 034</b>
<b>Actifs réels</b>		
Biens immobiliers .....	38 732	35 857
Infrastructures .....	27 899	20 373
<b>Total des actifs réels .....</b>	<b>66 631</b>	<b>56 230</b>
<b>Sommes à recevoir sur les placements</b>		
Titres acquis en vertu de conventions de revente .....	5 207	12 199
Intérêts courus .....	1 561	1 161
Sommes à recevoir sur les dérivés .....	1 495	4 060
Dividendes à recevoir .....	290	165
<b>Total des sommes à recevoir sur les placements .....</b>	<b>8 553</b>	<b>17 585</b>
<b>Total des placements .....</b>	<b>377 477</b>	<b>345 319</b>
<b>Passifs liés aux placements</b>		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat .....	(14 749)	(19 926)
Titres vendus à découvert .....	(24 177)	(27 371)
Passifs liés au financement par emprunt .....	(19 873)	(15 568)
Passifs liés aux dérivés .....	(1 401)	(2 514)
<b>Total des passifs liés aux placements .....</b>	<b>(60 200)</b>	<b>(65 379)</b>
Montants à recevoir au titre des opérations en cours .....	3 234	2 627
Montants à payer au titre des opérations en cours .....	(3 631)	(3 431)
<b>Placements nets<sup>2</sup> .....</b>	<b>316 880</b>	<b>279 136</b>

<sup>1</sup> Comprend uniquement les placements dans des fonds.

<sup>2</sup> La valeur totale des placements nets non négociés activement est de 203 644 millions de dollars au 31 mars 2017 (190 989 millions de dollars en 2016).

**Régime de pensions du Canada – suite**

**Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

a) Actions

Les placements en actions sont des placements dans des sociétés ouvertes et fermées de chacun des trois marchés suivants : le marché canadien, le marché étranger établi et le marché émergent.

- i. Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds, notamment de fonds spéculatifs. Au 31 mars 2017, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 8 022 millions de dollars (7 807 millions de dollars en 2016). La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.
- ii. Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds de sociétés en commandite. Au 31 mars 2017, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 29 965 millions de dollars (25 161 millions de dollars en 2016). La juste valeur des placements détenus directement est principalement déterminée au moyen des multiples de capitalisation de sociétés ouvertes comparables ou de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Des opérations récentes sur le marché, s'il y a lieu, sont également utilisées. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de fonds de société en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide de méthodes d'évaluation reconnues du secteur semblables aux méthodes susmentionnées.

b) Placements à revenu fixe

- i. Les obligations consistent en des obligations négociables et non négociables.

La juste valeur des obligations non négociables des gouvernements provinciaux du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie. Dans le cas des obligations négociables, y compris les positions vendeur sur obligations, la juste valeur est fondée sur les cours du marché ou calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.

- ii. Les autres titres de créance consistent en des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs, en des placements dans des droits de propriété intellectuelle et des droits de redevance, ainsi qu'en des placements dans des fonds de placements hypothécaires en difficulté, des fonds de titres de créance privés et des fonds spéculatifs. La juste valeur des placements directs dans des titres de créance privés et des titres adossés à des actifs est fondée sur les cours du marché, les prix des courtiers ou les opérations récentes sur le marché, lorsque ces données sont accessibles. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- iii. Les titres du marché monétaire comprennent la trésorerie, les dépôts à terme, les bons du Trésor, le papier commercial et les billets à taux variable. La juste valeur est établie d'après le coût, lequel, avec les produits d'intérêts à recevoir, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme ou à taux variable de ces titres.

c) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds spéculatifs et des portefeuilles gérés à l'interne qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés. La juste valeur des placements dans des fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les administrateurs externes ou gestionnaires des fonds.

**Régime de pensions du Canada – suite**

**Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

d) Actifs réels

- i. L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés, pour le compte de l'Office, par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2017, ces placements immobiliers comprenaient des actifs de 38 732 millions de dollars (35 857 millions de dollars en 2016).

- ii. En général, les placements en infrastructures sont effectués directement. Au 31 mars 2017, les placements en infrastructures comprennent des placements directs d'une juste valeur de 27 860 millions de dollars (20 335 millions de dollars en 2016) et 39 millions de dollars en fonds d'investissements (38 millions de dollars en 2016).

La juste valeur des placements dans les biens immobiliers privés et des placements en infrastructures est principalement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie. La juste valeur des fonds de placements immobiliers et des fonds de placements en infrastructures détenu par l'intermédiaire de fonds de société en commandite est généralement fondée sur la valeur liquidative publiée par les gestionnaires externes des fonds.

e) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus, soit des montants qui, avec les produits d'intérêts à recevoir et les charges d'intérêts à payer, se rapprochent de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.

Au 31 mars 2017, les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente s'établissent comme suit : moins de 1 an, 5 207 millions de dollars (12 199 millions de dollars en 2016); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2016).

Au 31 mars 2017, les échéances de la valeur non actualisée des titres vendus en vertu des conventions de rachat s'établissent comme suit : moins de 1 an, 14 753 millions de dollars (19 919 millions de dollars en 2016); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2016).

f) Contrats dérivés

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacent. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse. L'Office utilise différents types de produits dérivés, notamment les contrats à terme standardisés et contrats à terme de gré à gré, les swaps, les options et les bons de souscription.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés dans le tableau des placements, comme illustré ci-dessus. La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation telles que des modèles d'évaluation des options, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des prix établis par consensus obtenus auprès de courtiers indépendants ou de tiers fournisseurs.

**Régime de pensions du Canada – suite****Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

## g) Titres vendus à découvert

Au 31 mars 2017, des titres vendus à découvert d'un montant de 24 177 millions de dollars (27 371 millions de dollars en 2016) sont considérés comme remboursables dans un délai d'un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

## h) Passifs liés au financement par emprunt

Les passifs liés au financement par emprunt consistent en du papier commercial à payer et en des titres d'emprunt à terme. Le papier commercial à payer est comptabilisé à son montant initial, lequel, avec les charges d'intérêts à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs. La juste valeur des titres d'emprunt à terme est fondée sur les cours du marché.

Au 31 mars 2017, l'échéance de la valeur non actualisée du papier commercial à payer s'établit comme suit : moins de 1 an, 11 120 millions de dollars (13 425 millions de dollars en 2016); et de 1 an à plus de 10 ans, néant (néant en 2016). Au 31 mars 2017, l'échéance de la valeur non actualisée des titres d'emprunt à terme s'établit comme suit: moins de 1 an, néant (néant en 2016); de 1 an à 5 ans, 8 783 millions de dollars (2 149 millions de dollars en 2016); et de 6 ans à plus de 10 ans, néant (néant en 2016).

**7. Garanties**

Les opérations liées à des garanties, afin de soutenir les activités de placement de l'Office, sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des titres détenus et donnés en garantie au 31 mars se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

	2017	2016 <sup>2</sup>
Actifs détenus en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de revente <sup>1</sup> .....	5 196	10 289
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse <sup>1</sup> .....	493	1 653
Autres titres de créance <sup>1</sup> .....	726	887
Actifs donnés en garantie au titre des éléments suivants :		
Conventions de rachat .....	(14 785)	(18 858)
Titres vendus à découvert .....	(27 575)	(23 508)
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse .....	–	(50)
Action de sociétés fermées .....	(5 291)	(5 456)
Autres titres de créance .....	(3 957)	(3 670)
	(45 193)	(38 713)

<sup>1</sup> Au 31 mars 2017, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 6 192 millions de dollars (12 302 millions de dollars en 2016). Au 31 mars 2017, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie était de 2 677 millions de dollars (7 900 millions de dollars en 2016).

<sup>2</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours tel que décrit à la note 19.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

## 8. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et les charges à payer se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Charges d'exploitation .....	684	669
Pensions et prestations à payer .....	310	306
Impôts déduits sur les prestations à remettre à l'Agence du revenu du Canada .....	201	183
	1 195	1 158

## 9. Comparaison des résultats avec le budget

Les montants budgétés présentés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers disponibles pour les paiements de prestations proviennent des montants qui ont été budgétés initialement dans le *Rapport sur les plans et priorités 2016-2017* d'Emploi et Développement social Canada, déposé au Parlement en mars 2016, et des prévisions du Bureau du surintendant des institutions financières.

## 10. Revenu (perte) de placement net(te)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est présenté(e) déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé(e) selon les catégories d'actifs du portefeuille stratégique de l'Office.

Pour l'exercice terminé le 31 mars, le revenu (la perte) de placement net(te) s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

	2017					Revenu (perte) de placement net(te)
	Revenu (perte) de placement <sup>1</sup>	Gain net (perte nette) sur les placements <sup>2,3,4</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements <sup>5</sup>	Coûts de transaction	
<b>Actions</b>						
Actions canadiennes .....	(107)	2 382	2 275	(13)	(9)	2 253
Actions étrangères sur les marchés établis .....	2 411	19 727	22 138	(488)	(93)	21 557
Actions sur les marchés émergents .....	226	2 976	3 202	(225)	(8)	2 969
	2 530	25 085	27 615	(726)	(110)	26 779
<b>Placements à revenu fixe</b>						
Obligations non négociables .....	957	(517)	440	–	–	440
Obligations négociables, trésorerie et stratégies de rendement absolu <sup>6</sup> .....	362	24	386	(452)	(108)	(174)
Placements dans des instruments de crédit .....	1 339	1 246	2 585	(133)	(39)	2 413
	2 658	753	3 411	(585)	(147)	2 679
<b>Actifs réels</b>						
Biens immobiliers .....	1 508	1 806	3 314	(153)	(100)	3 061
Infrastructures .....	1 022	692	1 714	–	(15)	1 699
Autres <sup>7</sup> .....	23	720	743	–	(66)	677
	2 553	3 218	5 771	(153)	(181)	5 437
<b>Passifs liés au financement par emprunt .....</b>	(144)	(380)	(524)	–	(9)	(533)
<b>Intérêts sur solde d'exploitation .....</b>	1	–	1	–	–	1
	7 598	28 676	36 274	(1 464)	(447)	34 363

Les notes se trouvent sous le tableau à la page suivante.



## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	2016 <sup>8</sup>					
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain net (perte nette) sur les placements <sup>2,3,4</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements <sup>5</sup>	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
<b>Actions</b>						
Actions canadiennes .....	(10)	(1 192)	(1 202)	(7)	(33)	(1 242)
Actions étrangères sur les marchés établis .....	1 876	904	2 780	(445)	(195)	2 140
Actions sur les marchés émergents.....	229	(168)	61	(217)	(9)	(165)
	2 095	(456)	1 639	(669)	(237)	733
<b>Placements à revenu fixe</b>						
Obligations non négociables.....	963	(1 043)	(80)	–	–	(80)
Obligations négociables, trésorerie et stratégies de rendement absolu <sup>6</sup> .....	1 243	2 388	3 631	(419)	(71)	3 141
Placements dans des instruments de crédit.....	1 169	50	1 219	(110)	(20)	1 089
	3 375	1 395	4 770	(529)	(91)	4 150
<b>Actifs réels</b>						
Biens immobiliers.....	1 365	2 758	4 123	(131)	(48)	3 944
Infrastructures .....	776	988	1 764	(1)	(46)	1 717
Autres <sup>7</sup> .....	10	64	74	–	(8)	66
	2 151	3 810	5 961	(132)	(102)	5 727
<b>Passifs liés au financement par emprunt.....</b>	(63)	(533)	(596)	–	(7)	(603)
<b>Intérêts sur solde d'exploitation .....</b>	2	–	2	–	–	2
	7 560	4 216	11 776	(1 330)	(437)	10 009

<sup>1</sup> Comprend les produits d'intérêts, les dividendes, les charges d'intérêts sur les passifs liés au financement par emprunt ainsi que les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>2</sup> Comprend les gains et les pertes réalisés ainsi que les variations non réalisées sur les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements.

<sup>3</sup> Comprend des gains de change de 1 900 millions de dollars (gains de 5 200 millions de dollars en 2016).

<sup>4</sup> Comprend des gains nets non réalisés de 6 202 millions de dollars (1 484 millions de dollars en 2016) qui correspondent à la variation de la juste valeur des investissements pour lesquelles la juste valeur est essentiellement calculée d'après des hypothèses fondées sur des données non observables sur le marché et qui sont toujours détenus à la fin de l'exercice. Si toutes les autres variables demeuraient constantes, l'utilisation de méthodes d'évaluation fondées sur des hypothèses raisonnables de rechange se traduirait par une diminution de 2 600 millions de dollars (2 800 millions de dollars au 31 mars 2016) ou par une augmentation de 2 900 millions de dollars (3 000 millions de dollars au 31 mars 2016) de l'actif net.

<sup>5</sup> Comprend les commissions de performance des fonds spéculatifs de 436 millions de dollars (395 millions de dollars en 2016).

<sup>6</sup> Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne.

<sup>7</sup> Comprendent des actifs liés aux secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles.

<sup>8</sup> Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

## 11. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Afin de mesurer l'exactitude des paiements de prestations du RPC, le RPC se base sur un programme de qualité (la vérification de l'exactitude du paiement du RPC) qui estime, par extrapolation statistique, l'erreur la plus probable dans les paiements de prestations.

Pour les prestations payées durant la période de 12 mois terminée le 31 mars 2017, les versements excédentaires et les moins-payés non décelés ont été estimés respectivement à 9,6 millions de dollars et à 30,3 millions de dollars (0,2 million de dollars et 24,8 millions de dollars en 2015-2016). Le RPC utilise ces estimations pour évaluer la qualité et l'exactitude des décisions et pour améliorer constamment ses systèmes et pratiques de traitement des prestations du RPC.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, comme indiqué à la note 4, ont été enregistrés à titre de comptes à recevoir pour des fins de recouvrement et ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestation présentés ci-dessus pour la même période puisque ces derniers représentent une évaluation des versements excédentaires et des moins-payés potentiels basée sur l'extrapolation décrite ci-haut.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

## 12. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du RPC sont composées des frais encourus par différents ministères du gouvernement du Canada (GC) (se reporter à la note 17) pour la gestion des activités du RPC ainsi que des coûts opérationnels de l'Office.

(en millions de dollars)

	2017			2016		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Coûts liés au personnel, incluant le Régime de soins de santé .....	257	625	882	246	594	840
Perception des cotisations et services d'enquêtes.....	203	–	203	175	–	175
Services d'exploitation.....	–	110	110	–	104	104
Administration des pensions et des prestations, locaux et services ministériels.....	102	–	102	92	–	92
Honoraires de services professionnels et de conseil .....	–	54	54	–	51	51
Locaux .....	–	41	41	–	39	39
Amortissement des locaux et du matériel.....	–	30	30	–	30	30
Services de soutien du Tribunal de la sécurité sociale du Canada.....	13	–	13	17	–	17
Émissions des chèques et services informatiques .....	6	–	6	6	–	6
Autres.....	3	63	66	2	58	60
	584	923	1 507	538	876	1 414

## 13. Viabilité financière du Régime de pensions du Canada

Le RPC est financé par les cotisations et les revenus de placement. Les employeurs et les employés versent des cotisations égales au RPC et les travailleurs autonomes paient le total de la cotisation combinée. Au moment de la création du régime en 1965, les conditions démographiques et économiques ont permis un financement immédiat approprié. Ce financement immédiat, avec une petite réserve équivalant à environ deux ans de dépenses, signifiait que les pensions et les prestations d'une génération donnée sont financées en bonne partie par les cotisations des générations futures. Cependant, l'évolution démographique et des conditions économiques ont entraîné une hausse considérable des coûts du RPC, et au milieu des années 1990, la baisse du niveau des actifs du RPC a nécessité l'utilisation d'une partie de la réserve pour couvrir les dépenses. Par conséquent, si le RPC était inchangé, le taux de cotisation aurait dû être augmenté régulièrement.

En conséquence, le RPC a fait l'objet d'une réforme majeure en 1997 pour en assurer la viabilité financière à long terme et améliorer l'équité entre les générations en modifiant son approche de financement à partir d'une base de répartition à une forme de capitalisation partielle appelée capitalisation aux taux de régime permanent, en instaurant la capitalisation intégrale supplémentaire pour les prestations nouvelles ou bonifiées et en réduisant à long terme la croissance des prestations. En outre, une nouvelle politique a été mise en place avec la création de l'Office. De plus, les avis statutaires périodiques du RPC par les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont augmenté d'une fois tous les cinq ans pour tous les trois ans.

La clé parmi les changements de 1997 a été l'introduction de dispositions autonomes pour sauvegarder le Régime : dans le cas où le taux de contribution minimum prévu est supérieur au taux de cotisation prévu par le *Régime de pensions du Canada* et qu'aucune recommandation n'a été faite par les ministres des Finances pour corriger la situation, le taux de contribution serait automatiquement augmenté et l'indexation des prestations actuelles serait suspendue.

Les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux ont pris des mesures supplémentaires en 1999 pour renforcer la transparence et l'imputabilité des rapports actuariels sur le RPC en approuvant des examens réguliers par les pairs indépendants des rapports actuariels et des consultations par l'actuaire en chef auprès d'experts sur les hypothèses à utiliser dans les rapports actuariels.

Le plus récent rapport triennal, soit le *27e rapport actuariel du RPC* au 31 décembre 2015, a été déposé au Parlement le 27 septembre 2016. Le prochain rapport actuariel triennal au 31 décembre 2018, devrait être déposé au Parlement d'ici décembre 2019. Le plus récent rapport actuariel, le *28e rapport actuariel modifiant le rapport actuariel sur le RPC* au 31 décembre 2015, a été déposé au parlement le 28 octobre 2016. Il a été préparé sur la base du *27e rapport actuariel* afin d'illustrer l'impact des changements proposés au *Régime de pensions du Canada*, qui fut modifié le 15 décembre 2016 pour refléter la bonification au RPC tel que décrit à la note 1.

Selon le *27e rapport actuariel*, en appliquant le taux de cotisation actuel de 9,9 pour cent prévu par la loi, les projections indiquent que l'actif du RPC augmentera significativement avec un ratio d'actifs/dépenses qui demeurera relativement stable au niveau de 6,5 pour la période entre 2016 et le début des années 2030 et ensuite progressant pour atteindre 7,4 d'ici 2090, en supposant que toutes les hypothèses sont réalisées.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

Un certain nombre d'hypothèses ont été utilisées dans le 27e rapport actuariel pour établir les projections de revenus et de dépenses du RPC sur une longue période de projection de 75 ans et pour déterminer le taux de cotisation minimal. Selon le jugement professionnel de l'actuaire en chef, ces hypothèses reflètent les meilleures estimations liées aux variables démographiques, économiques ainsi que d'autres variables telles que présentées dans le tableau ci-dessous. Ces hypothèses ont été révisées par un panel indépendant d'actuaire qualifiés.

	Au 31 décembre 2015 <sup>1</sup>		Au 31 décembre 2012 <sup>1</sup>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espérance de vie des Canadiens				
à la naissance, en 2016.....	86,7 ans	89,7 ans	86,3 ans	89,3 ans
à l'âge de 65 ans, en 2016.....	21,3 ans	23,7 ans	21,1 ans	23,5 ans
Taux de retraite pour la cohorte âgée de 60 ans.....	34 % (2016)	38 % (2016)	34 % (2016)	38 % (2016)
Taux d'incidence de l'invalidité du RPC (par 1 000 travailleurs admissibles).....	3,10 (2020)	3,65 (2020)	3,32 (2017) <sup>2</sup>	3,77 (2017) <sup>2</sup>
Indice de fécondité.....	1,65 (2019)		1,65 (2015)	
Taux de migration nette.....	0,62 % de la population (2016)		0,60 % de la population (2017)	
Taux d'activité (15-69 ans) en 2035 (2012 - en 2030).....	77,5 %		76,8 %	
Taux d'emploi (15-69 ans) en 2035 (2012 - en 2030).....	72,6 %		72,1 %	
Taux de chômage.....	6,2 % (2025)		6,0 % (2023)	
Taux d'augmentation des prix.....	2,0 % (2017)		2,2 % (2021)	
Écart du salaire réel.....	1,1 % (2025)		1,2 % (2020)	
Taux de rendement réel (moyenne 75 ans).....	3,9 %		3,9 %	

<sup>1</sup> Les hypothèses devraient graduellement convergées à leur valeur ultime. Les années entre parenthèses indiquent quand la valeur de l'hypothèse ultime est atteinte.

<sup>2</sup> L'hypothèse du 26e rapport actuariel du RPC en ce qui a trait au taux ultime d'incidence de l'invalidité a été ajustée en fonction de la population admissible en 2015 afin qu'elle soit comparable avec l'hypothèse du 27e rapport actuariel du RPC.

Dans le 27e rapport actuariel, le taux de cotisation minimal, lequel est le plus bas taux pour soutenir le RPC, a été établi à 9,79 pour cent des gains cotisables à compter de 2019 (9,84 pour cent à compter de 2016 dans le 26e rapport actuariel).

Les actifs du RPC disponibles pour les paiements de prestations représentent les fonds accumulés pour le paiement des pensions, prestations et charges d'exploitation, autrement dit les dépenses totales du RPC. La nature du financement partiel du RPC signifie que les cotisations par opposition à ces actifs sont la principale source de financement des dépenses du RPC. Le 27e rapport actuariel confirme que, selon les hypothèses sélectionnées, le taux de cotisation actuel de 9,9 pour cent prévu par la loi est et continuera d'être suffisant pour couvrir les dépenses de la période de 2016 à 2020. Après quoi, une portion (26 pour cent en 2050) des revenus de placement sera nécessaire pour combler l'écart entre les cotisations et les dépenses. En appliquant le taux de cotisation actuel de 9,9 pour cent prévu par la loi et un retour sur le rendement nominal des actifs prévu de 5,1 pour cent, les projections indiquent que l'actif total disponible pour les paiements de prestations passera à 476 milliards de dollars à la fin de 2025.

Au 31 mars 2017, les actifs disponibles pour les paiements de prestations du RPC s'élevaient à 320,9 milliards de dollars (283,6 milliards de dollars en 2016), soit environ 6,8 fois la valeur totale des dépenses prévues pour 2018, établie à 47,4 milliards de dollars (2016 – 6,3 fois la valeur totale de 45,2 milliards de dollars des dépenses prévues pour 2017).

Divers tests ont été exécutés pour mesurer la sensibilité des projections à long terme de la situation financière du RPC en fonction des changements qui caractériseront l'évolution des contextes démographique et économique. Les meilleures estimations des hypothèses clés démographique et économique ont fait l'objet de variantes afin de mesurer les incidences possibles sur la situation financière du RPC.

## Régime de pensions du Canada – suite

## Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

Les scénarios du coût bas et du coût élevé pour trois principales hypothèses sont présentés dans le tableau ci-dessous. Dans le cas de la mortalité, les hypothèses du coût bas et du coût élevé ont été élaborées en tenant compte des scénarios quant aux hypothèses de taux d'amélioration de la mortalité. Dans le cas de l'augmentation du salaire réel et du taux de rendement réel, ces hypothèses sont définies avec les limites supérieures et inférieures des intervalles de confiance de 80 pour cent.

	Coût bas		Meilleure estimation		Coût élevé	
Mortalité :						
Espérance de vie des Canadiens à 65 ans	Hommes	20,9	Hommes	23,3	Hommes	25,8
en 2050 avec améliorations futures .....	Femmes	23,2	Femmes	25,6	Femmes	27,9
Augmentation du salaire réel.....		1,8 %		1,1 %		0,4 %
Taux de rendement réel moyen (2016-2090) .....		5,6 %		3,9 %		2,2 %

La mortalité est une hypothèse démographique très importante puisqu'elle a un impact sur la durée de la période de paiement des bénéficiaires. Si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait augmenter d'environ 2,5 ans d'ici 2050, le taux de cotisation minimal à compter de 2019 augmenterait à 10,10 pour cent ce qui est supérieur au taux de cotisation actuel de 9,9 pour cent prévu par la loi. D'autre part, si l'espérance de vie des hommes et des femmes à 65 ans devait être environ 2,5 ans de moins que prévu, le taux de cotisation minimal diminuerait à 9,46 pour cent.

Les hypothèses économiques les plus sensibles sont celles relatives à l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements. La croissance du salaire réel a un impact direct sur le montant des cotisations futures du RPC. Si une augmentation de salaire réel de 1,8 pour cent était envisagée à compter de 2025, le taux de cotisation minimal diminuerait pour se situer à 9,31 pour cent. Cependant, si une augmentation de 0,4 pour cent est envisagée à compter de 2017, le taux de cotisation minimal augmenterait pour s'établir à 10,32 pour cent.

Les taux de rendement réels peuvent varier significativement d'une année à l'autre et peuvent avoir un impact significatif sur la taille de l'actif et sur le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine. Si un taux de rendement réel moyen de 5,6 pour cent est présumé pour les 75 prochaines années (2016 à 2090), le taux de cotisation minimal diminue à 8,54 pour cent. Cependant, si le taux de rendement réel moyen de 2,2 pour cent est envisagé pour les 75 prochaines années, le taux minimum de cotisation augmente à 11,05 pour cent.

Le tableau ci-dessous résume les résultats sensibles du taux de cotisation minimal et le ratio des actifs sur les dépenses de l'année prochaine selon le taux de cotisation actuel de 9,9 pour cent prévu par la loi pour l'évolution de la mortalité, l'augmentation du salaire réel et le taux de rendement réel des placements.

Hypothèse	Scénario	Taux de cotisation minimal <sup>1</sup> (pourcentage)	Ratio des actifs sur les dépenses sous un taux de cotisation de 9,9 pour cent		
			2025	2050	2090
Taux de mortalité.....	Meilleure estimation	9,79	6,49	7,28	7,39
	Coût bas	9,46	6,50	7,97	13,12
	Coût élevé	10,10	6,47	6,67	3,20
Augmentation du salaire réel.....	Coût bas	9,31	6,54	8,70	12,61
	Coût élevé	10,32	6,37	5,50	— <sup>2</sup>
Rendement réel des placements.....	Coût bas	8,54	7,52	14,07	47,47
	Coût élevé	11,05	5,58	3,42	— <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le taux de cotisation minimal figurant dans ce tableau correspond au taux applicable à compter de 2019.

<sup>2</sup> Actifs épuisés en 2086.

<sup>3</sup> Actifs épuisés en 2075.

## Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

## 14. Obligations actuarielles au titre des prestations

Le 27<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC évalue l'obligation actuarielle selon une approche de groupe avec nouveaux cotisants qui est conforme à la nature du financement partiel du RPC et fournit des informations sur l'approche de groupe sans nouveaux cotisants dans une note en bas du tableau. L'approche de groupe avec nouveaux cotisants se définit comme étant un groupe englobant tous les participants au RPC, qu'ils soient actuels ou futurs. Cela signifie que les cotisations futures des participants actuels et des nouveaux participants, de même que les prestations correspondantes, sont prises en compte afin de déterminer si l'actif actuel et les cotisations futures suffisent à couvrir l'ensemble des prestations futures. L'approche d'un groupe sans nouveaux cotisants ne comprend que les participants actuels au RPC, n'accepte aucun nouveau participant et ne permet aucune acquisition future de droits à une pension. Le choix de l'approche utilisée pour produire le bilan financier d'un système de sécurité sociale est principalement dicté par son approche de financement.

Le tableau ci-dessous, qui tient compte du taux de cotisation actuel de 9,9 pour cent prévu par la loi, fait état de l'excédent (du déficit) actuariel et du ratio de l'actif à l'obligation actuarielle pour l'approche avec nouveaux cotisants et l'approche sans nouveaux cotisants selon le rapport actuariel actuel et le précédent :

(en milliards de dollars)

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2012	
	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants	Avec nouveaux cotisants	Sans nouveaux cotisants
Actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	2 547,4	285,4	2 245,8	175,1
Obligation actuarielle .....	2 546,1	1 171,1	2 254,7	1 004,9
Excédent (déficit) actuariel <sup>1</sup> .....	1,3	(885,7)	(8,9)	(829,8)
Ratio de l'actif à l'obligation actuarielle .....	100,1 %	24,4 %	99,6 %	17,4 %

<sup>1</sup> La détermination de l'excédent (déficit) actuariel est basée sur les projections des revenus et des dépenses du RPC projetés sur la période de 150 ans.

Selon l'approche de financement de capitalisation partielle du RPC, au cours d'une année donnée, les cotisants permettent que leurs cotisations soient transformées en prestations qui seront versées aux bénéficiaires. Cet arrangement financier confère aux cotisants actifs et passés des droits sur les cotisations qu'effectueront les prochaines générations de cotisants. Ainsi, une évaluation adéquate de la viabilité financière d'un régime partiellement capitalisé au moyen de son bilan financier devrait tenir compte de ces droits.

L'approche reposant sur un groupe avec nouveaux cotisants tient compte spécifiquement de ces droits en faisant intervenir les cotisations et les prestations des participants actuels et à venir. Par comparaison, l'approche reposant sur un groupe sans nouveaux cotisants ne tient pas compte de ces droits puisque seuls les participants actuels sont considérés. Pour déterminer les obligations actuarielles du RPC selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, les revenus et des dépenses ont été projetées sur la période de 150 ans en utilisant les hypothèses du 27<sup>e</sup> rapport actuariel indiqué à la note 13. La période de projection de plus de 75 ans qui est utilisée pour calculer le taux de cotisation minimal est nécessaire pour s'assurer que les dépenses futures pour les cohortes qui entreront sur le marché du travail pendant cette période sont incluses dans les passifs.

Le RPC n'a jamais été destiné à être un régime entièrement financé et la viabilité financière du RPC n'est pas évaluée en fonction de son obligation actuarielle au titre des prestations. Selon le 27<sup>e</sup> rapport actuariel, le RPC a comme objectif d'être viable à long terme et de nature durable. Les responsables, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et les paliers provinciaux et territoriaux, ont renforcé cet objectif en instaurant d'un commun accord un cadre de gouvernance et de responsabilisation rigoureux. Ainsi, si la viabilité financière du RPC devait être mesurée en fonction de l'excédent ou du déficit actuariel, les nouveaux cotisants devraient être considérés pour refléter le fait que le RPC est partiellement capitalisé, ou autrement dit, qu'il compte tant sur les cotisations futures que sur ses revenus d'investissement pour financer ses dépenses dans l'avenir. Selon l'approche de groupe avec nouveaux cotisants, l'actuaire en chef confirme, sous la base des hypothèses sélectionnées, que le RPC est en mesure de répondre à ses obligations financières et qu'il demeurera viable à long terme.

Régime de pensions du Canada – suite

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

15. Obligations contractuelles

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a pris des engagements relatifs au financement de placements. De telles obligations contractuelles sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire au placement visé par les modalités de chaque entente. Au 31 mars 2017, les obligations contractuelles totalisaient 38,9 milliards de dollars (34,7 milliards de dollars en 2016).

Au 31 mars 2017, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, avait pris des engagements de location et d'autres obligations contractuelles pour lesquels les paiements annuels futurs suivants sont requis :

(en millions de dollars)

	2017	2016
Un an ou moins.....	37	34
Plus d'un an mais pas plus de cinq ans.....	123	115
Plus de cinq ans.....	46	67
	206	216

16. Éventualités

a) Appels concernant le paiement de pensions et de prestations

Au 31 mars 2017, on dénombrait 7 182 appels (7 619 en 2016) concernant le paiement de prestations d'invalidité du RPC. Ces éventualités sont estimées de façon raisonnable, à partir des données historiques, à 39,7 millions de dollars (60,5 millions de dollars en 2016). Cette somme a été comptabilisée comme charge à payer dans les états financiers consolidés 2016-2017 du RPC.

b) Autres réclamations et actions en justice

Dans le cours normal des affaires, le RPC est engagé dans diverses réclamations et actions en justice. Le montant des réclamations et leur dénouement ne peuvent être évalués pour le moment. Le RPC comptabilise une provision pour les réclamations et les actions en justice lorsqu'il est probable qu'un paiement soit fait et qu'un estimé raisonnable puisse être fait. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers de 2016-2017 et 2015-2016 pour ces réclamations et actions en justice.

c) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, s'est engagé auprès d'autres contreparties à garantir, au 31 mars 2017, une somme pouvant atteindre 3,1 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2016) dans le cas où certaines entités émettrices ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et autres ententes connexes.

d) Indemnisations

Le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes significatives ni effectué de paiements significatifs d'indemnisation.

**Régime de pensions du Canada – suite**

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

**17. Opérations entre apparentés**

Le RPC effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont inscrites à la valeur d'échange. Les charges sont déterminées d'après une estimation de la répartition des coûts et sont imputées au RPC conformément à divers protocoles d'entente. Les détails de ces transactions sont fournis sous les charges d'exploitation du gouvernement du Canada (GC) à la note 12.

Comme mentionné à la note 4, des cotisations du RPC de l'ordre de 4 442 millions de dollars (4 945 millions de dollars en 2016) sont à recevoir de l'Agence du revenu du Canada.

**18. Information supplémentaire**

L'Office et différents ministères fédéraux assument conjointement la gestion des actifs et des activités du RPC. L'Office est responsable de l'investissement de la majorité des actifs du RPC, tandis que le gouvernement du Canada, par l'entremise de différents ministères fédéraux, effectue la gestion des actifs restants et s'occupe de la perception des cotisations du RPC ainsi que de la gestion et du paiement des prestations du RPC. Afin de montrer la responsabilité de chaque partie, le tableau suivant présente de l'information sommaire sur les niveaux d'actifs et de passifs et sur les sources de revenus et les charges gérées par le gouvernement du Canada et l'Office.

(en millions de dollars)

	2017			2016		
	GC	Office	Total	GC	Office	Total
Actifs financiers.....	4 731	380 794	385 525	5 128	348 013	353 141
Actifs non financiers.....	–	396	396	–	402	402
Passifs.....	513	64 513	65 026	494	69 474	69 968
Actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	4 218	316 677	320 895	4 634	278 941	283 575
Revenus						
Cotisations.....	46 966	–	46 966	46 119	–	46 119
Revenus de placement.....	1	34 362	34 363	2	10 007	10 009
	46 967	34 362	81 329	46 121	10 007	56 128
Charges						
Pensions et prestations.....	42 502	–	42 502	40 754	–	40 754
Charges d'exploitation.....	584	923	1 507	538	876	1 414
	43 086	923	44 009	41 292	876	42 168
Augmentation nette des actifs disponibles pour les paiements de prestations.....	3 881	33 439	37 320	4 829	9 131	13 960

Conformément au paragraphe 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord daté du 1er avril 2004, les sommes non nécessaires pour la satisfaction des obligations particulières du RPC sont transférées hebdomadairement à l'Office. Les fonds proviennent des cotisations des employeurs et des employés au RPC et des revenus d'intérêts générés par le dépôt auprès du receveur général.

Au besoin, l'Office transfère de la trésorerie au RPC, ce qui comprend la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires pour couvrir les obligations liées aux pensions, aux prestations et aux charges d'exploitation du RPC.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, un total de 39 517 millions de dollars (38 406 millions de dollars en 2016) a été transféré à l'Office et un total de 35 220 millions de dollars (33 219 millions de dollars en 2016) a été retourné au RPC aux fins de trésorerie.

**Transferts cumulatifs nets à l'Office**

(en millions de dollars)

	2017	2016
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada		
Transferts cumulatifs à l'Office.....	455 608	416 091
Transferts cumulatifs de l'Office.....	(317 806)	(282 586)
Transferts cumulatifs nets à l'Office.....	137 802	133 505

**Régime de pensions du Canada – fin**

**Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – fin**

**19. Information comparative**

Depuis le 1er avril 2016, l'exposition au risque relatif aux contrats de change à terme est présentée en fonction des montants bruts payés et reçus libellés dans leurs devises respectives afin de refléter les expositions sous-jacentes à chacune des devises (se reporter à la note 5i). Auparavant, ces expositions étaient présentées en fonction de la juste valeur du contrat conclu dans la devise de règlement.

Ce changement de présentation de l'exposition au risque de change est reflété dans les montants de l'exercice précédent. Les changements apportés aux montants de l'exercice précédent ont donné lieu à une baisse globale de l'exposition nette au risque de change de 32 978 millions de dollars au 31 mars 2016.

Suite au changement identifié ci-dessus, les chiffres comparatifs pour l'analyse de sensibilité de l'exposition au risque de change, basé sur un risque de change de +/- 5 pour cent utilisé l'an dernier, a donné lieu à une baisse globale en placements nets de 1 649 millions de dollars. De plus, la sensibilité du risque de change a été mise à jour de +/- 5 pour cent à +/- 1 pour cent pour fournir l'impact du changement d'une unité de pourcentage de l'appréciation/dépréciation potentielle du dollar canadien par rapport aux autres devises. Ceci a donné lieu à une baisse globale en placements nets au montant de 7 812 millions de dollars. L'effet combiné de ces changements a donné lieu à une baisse globale en placements net de 9 461 millions de dollars au 31 mars 2016.

Au cours de l'exercice, le RPC, par l'intermédiaire de l'Office, a identifié deux transactions de 2015-2016 qui n'avaient pas été divulguées précédemment. Les chiffres comparatifs ont été mis à jour à la note 7 pour refléter ces transactions qui a donné lieu à une augmentation de 5 456 millions de dollars en actions de sociétés fermées données en garantie et une augmentation de 46 millions de dollars en autres titres de créance donnés en garantie au 31 mars 2016.

---



## Compte des rentes sur l'État

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Compte des rentes sur l'État sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite par la direction d'Emploi et Développement social Canada. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement. Les principales conventions comptables sont énoncées dans la note 2 afférente aux états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction a développé et maintient des livres comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et à son règlement.

Le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe du Compte des rentes sur l'État, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et présente son rapport au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Mark Perlman, CPA, CMA*

Gatineau, Canada  
Le 29 août 2017

## *Comptes publics du Canada 2016-2017*

### **Compte des rentes sur l'État – suite**

#### **Rapport de l'actuaire**

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État (le « compte ») au 31 mars 2017. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le passif actuariel et la situation financière du compte au 31 mars 2017. Les résultats de l'évaluation sont inclus dans les *Comptes publics du Canada*, de même que dans les états financiers du compte.

Au 31 mars 2017, le passif actuariel présenté dans les *Comptes publics du Canada* et utilisé pour déterminer le montant débité du compte et crédité au Fonds du revenu consolidé, est basé sur les taux de mortalité prescrits. De plus, le passif actuariel présenté dans l'état de la situation financière, dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que dans l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite des états financiers du compte, est basé sur la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience.

L'évaluation du passif actuariel et de la situation financière du compte repose donc sur ce qui suit :

- les données sur les participants au 31 mars 2017 fournies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada;
- les données sur l'actif fournies par EDSC;
- un taux d'intérêt annuel de sept pour cent tel que prescrit par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*;
- pour les *Comptes publics du Canada*, des taux de mortalité tels que prescrits par le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, c'est-à-dire, des taux de mortalité de la table de rente pour 1983, pour les contrats individuels et collectifs, modifiée selon l'échelle de projection G publiée par la « Society of Actuaries »; et
- pour les états financiers du compte, la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience.

L'actif du compte est théorique et sous forme de dépôt auprès du receveur général du Canada. Par conséquent, le passif actuariel correspond à la valeur actualisée des paiements futurs au taux d'intérêt prescrit. Puisque les frais administratifs sont payés par le gouvernement à même les fonds d'administration générale, l'évaluation ne tient compte d'aucune provision pour frais administratifs. Cette évaluation n'inclut aucune marge ajoutée pour écarts défavorables.

À notre avis, compte tenu du fait que l'évaluation est préparée en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées pour les *Comptes publics du Canada* respectent les exigences légales;
- l'hypothèse de mortalité qui a été utilisée pour les états financiers du compte est raisonnable et pertinente; toutes les autres hypothèses respectent les exigences légales;
- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels; et
- l'évaluation est appropriée, conforme aux exigences législatives et ses résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Nous avons produit cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 29 août 2017, nous n'avons connaissance d'aucun évènement subséquent qui aurait une incidence sur l'évaluation. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2018.

Michel Millette  
*Actuaire Principal*  
*Fellow de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Thierry Truong  
*Actuaire adjoint*  
*Fellow de la Society of Actuaries*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Assia Billig  
*Actuaire Principale*  
*Fellow de l'Institut canadien des actuaires*  
*Bureau de l'actuaire en chef*

Bureau du surintendant des institutions financières Canada  
Ottawa, Canada  
Le 29 août 2017

## Compte des rentes sur l'État – suite

### Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

#### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte des rentes sur l'État, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte des rentes sur l'État au 31 mars 2017, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Compte des rentes sur l'État dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* ainsi qu'à la *Loi relative aux rentes sur l'État* et ses règlements.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Heather McManaman, CPA, CA  
Directrice principale

Le 29 août 2017  
Halifax, Canada

## Compte des rentes sur l'État – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Créances .....	44	59
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b>		
Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées (note 3) .....	114 318	126 484
<b>Déficit à être financé par le gouvernement du Canada (note 4) .....</b>	<b>114 274</b>	<b>126 425</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*La sous-ministre  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Louise Levonian*

*Le dirigeant principal des finances  
d'Emploi et Développement social Canada,  
Mark Perlman, CPA, CMA*

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Payé par le gouvernement du Canada</b>		
Primes (note 4) .....	(4)	(5)
Rentes versées (note 4) .....	21 360	23 493
Remboursements de primes et autres (note 4) .....	27	107
	21 383	23 595
Montant payé par le Trésor .....	(21 383)	(23 595)
<b>Dépenses administratives</b>		
Services reçus gratuitement (note 2 c) et note 5) .....	1 590	1 802
Services assumés par Emploi et Développement social Canada (note 2 c) et note 5) .....	(1 590)	(1 802)
<b>Variation des créances et diminution de l'actif net .....</b>	<b>(15)</b>	<b>(61)</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice .....	59	120
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice .....</b>	<b>44</b>	<b>59</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice .....</b>	<b>(126 484)</b>	<b>(141 435)</b>
Intérêts et autres revenus .....	(8 194)	(9 143)
Prestations versées .....	21 402	23 661
(Pertes) gains actuariels liés à l'expérience .....	(598)	433
Changement aux hypothèses de mortalité (note 4) .....	(444)	–
<b>Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice (note 3) .....</b>	<b>(114 318)</b>	<b>(126 484)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Compte des rentes sur l'État – suite

### Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

#### 1. Pouvoirs, objectif et responsabilités

Le Compte des rentes sur l'État (le Compte) a été constitué en 1908 en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État*, telle que modifiée par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les particuliers et groupes de Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État. En 1975, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* a mis fin à la vente des rentes. Les rentes sont reportées jusqu'à leur date d'échéance. À cette date, les versements de rentes aux rentiers ou aux rentières débutent.

Le Compte est administré par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et il fonctionne à même le Trésor.

#### 2. Principales conventions comptables

##### a) Méthode de présentation

Les états financiers du Compte sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600) selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés en dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Compte. Le chapitre 4600 requiert que les régimes de retraite des entreprises ayant une obligation d'information au public suivent les Normes internationales d'information financière (IFRS) dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600, qui ont préséance.

Les états financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017, furent autorisés par les signataires le 29 août 2017.

##### b) Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées

La méthode qui a servi au calcul de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées inclut, en ce qui concerne les rentes reportées et échues, la valeur actuelle actualisée de ces rentes établies selon les taux d'intérêt prescrits et la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience.

##### c) Services reçus gratuitement

Les services administratifs rendus gratuitement par EDSC sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations selon leur valeur estimative. Un montant correspondant à ces frais est crédité à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

##### d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées, et des revenus présentés à la date des états financiers. La valeur actuelle actuarielle des prestations constituées dépend de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle utilisant des hypothèses telles que les taux de mortalité. Des changements à ces hypothèses auront un impact sur le montant comptabilisé comme valeur actuelle actuarielle. Le montant comptabilisé comme valeur actuelle actuarielle à la fin des exercices financiers est présenté à la note 3. Les résultats réels peuvent être différents de façon importante des estimés et hypothèses. En conséquence, il est possible que les montants de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées et que le montant des comptes connexes puissent à court terme changer de façon significative. Une révision d'estimation comptable est comptabilisée dans la période de la révision si la révision n'affecte que cette période ou dans la période de révision et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également concernées par cette révision.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### Compte des rentes sur l'État – suite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite

#### 3. Valeur actuelle actuarielle des prestations constituées

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a effectué l'évaluation actuarielle annuelle du Compte des rentes sur l'État au 31 mars.

Selon la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, les prestations attendues futures sont escomptées en utilisant un taux annuel de sept pour cent. Les prestations futures sont estimées en utilisant les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé *Transactions of the Society of Actuaries*, pour les rentes individuelles et collectives respectivement. Selon cette loi et ce règlement, le solde du Compte des rentes sur l'État présenté au tableau 6.1 du volume I des *Comptes publics du Canada 2017* est de 120,5 millions de dollars (133,8 millions de dollars en 2015-2016).

Selon une étude de mortalité selon l'expérience effectuée par le Bureau de l'actuaire en chef, la valeur actuelle actuarielle des prestations de retraite au 31 mars 2017, estimée en utilisant les taux de mortalité ajustés pour l'expérience, serait de 114,3 millions de dollars (126,5 millions de dollars en 2015-2016). Ce montant représente 6,2 millions de dollars inférieur au montant de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées estimée en utilisant les tables de mortalité prescrites par le règlement (7,3 millions de dollars en 2015-2016).

Selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, les états financiers du Compte doivent présenter la meilleure estimation de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées. La gestion a déterminé que le montant de 114,3 millions de dollars représente la meilleure estimation des obligations au titre des prestations de retraite. Conséquemment, l'hypothèse de mortalité utilisée dans les calculs de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées reflète les taux de mortalité ajustés selon l'expérience.

Par conséquent, le montant d'obligations au titre des prestations de retraite présenté aux états financiers du Compte est différent du solde du Compte dans les *Comptes publics du Canada 2017*.

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
La valeur actuelle actuarielle des prestations constituées comprend :		
Rentes reportées.....	3 989	5 004
Rentes échues.....	110 329	121 480
	<u>114 318</u>	<u>126 484</u>

L'âge moyen des rentiers a été estimé à 84,7 ans et la durée de vie restante du compte a été estimée à 42 ans au 31 mars 2017.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 mars 2018.

#### 4. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada

La *loi relative aux rentes sur l'État* autorise le gouvernement du Canada à vendre des rentes au public canadien. Le gouvernement du Canada a conclu des contrats individuels de rente avec une promesse de payer les rentes. Il est aussi tenu, en vertu de la Loi, de maintenir un compte, qui opère sous le Trésor, appelé le Compte des rentes sur l'État, afin d'enregistrer toutes les opérations liées à ces rentes. Ces opérations comprennent toutes les sommes reçues et payées, les actifs et passifs relatifs à l'octroi d'une rente, les rentes non réclamées et réclamées ainsi que le passif représentant la valeur actualisée des rentes futures contractées. Il comprend également le montant des intérêts courus.

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Passif du gouvernement du Canada au début de l'exercice .....</b>	<b>126 425</b>	<b>141 315</b>
Intérêts courus.....	8 045	9 006
Primes .....	4	5
Rentes réclamées.....	172	206
Rentes versées.....	(21 360)	(23 493)
Remboursement de primes et autres.....	(27)	(107)
Rentes non réclamées.....	(27)	(74)
Pertes (gains) actuariels liés à l'expérience.....	598	(433)
Changement aux hypothèses de mortalité .....	444	–
	<u>(12 151)</u>	<u>(14 890)</u>
<b>Passif du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice .....</b>	<b>114 274</b>	<b>126 425</b>

**Compte des rentes sur l'État – fin**

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – fin

**Intérêts courus**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et calculés sur la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées, comme l'exige la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* et le *Règlement relatif aux rentes sur l'État*.

**Primes**

Les primes sont déposées au Trésor.

**Rentes réclamées**

Les rentes réclamées sont constituées de sommes non réclamées antérieurement qui avaient été versées au Trésor. Si les rentiers sont retracés, la valeur actuelle actuarielle de leur rente est payée.

**Rentes non réclamées**

Les rentes non réclamées sont constituées des sommes à l'égard des rentes qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pu être retracés.

**Pertes et gains actuariels**

À la fin de tout exercice, la somme comptabilisée de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées peut être différente du passif actuariel due aux changements résultant de l'analyse de l'expérience et les effets du changement aux hypothèses actuarielles.

Pour les gains ou pertes actuariels liés à l'expérience, étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, les principales sources de gains et pertes sont la mortalité et les retraites des participants actuels. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur suite au décès ou à la survie des retraités et la différence entre les prestations attendues et les prestations payées au cours de l'année.

Pour le changement aux hypothèses de mortalité, la meilleure estimation de la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées est calculée selon les taux de mortalité de l'évaluation actuarielle du Régime de pensions du Canada (RPC). La valeur actuelle actuarielle des prestations constituées sont estimées selon les taux de mortalité utilisés dans le *27e Rapport actuariel du RPC* tandis que le montant au 31 mars 2016 était estimé selon les taux de mortalité utilisés dans le *26e Rapport actuariel du RPC*.

**5. Opérations entre apparentés**

Le Compte est lié aux ministères gouvernementaux, organismes et sociétés d'État sous un contrôle commun tenu par le gouvernement du Canada. Il n'y a pas de transactions importantes avec ses entités apparentées autres que celles décrites à la note 2 c), Services reçus gratuitement. Ces services administratifs inclus ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Salaires.....	1 109	1 329
Coûts d'opération.....	418	406
Services actuariels.....	63	67
<b>Services reçus gratuitement</b>	<b>1 590</b>	<b>1 802</b>

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)**

**Responsabilité de la direction relativement aux états financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'image fidèle des états financiers de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) relève de la direction de la Gendarmerie royale du Canada.

Les états financiers de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils comprennent, lorsque nécessaire, les meilleurs jugements et estimations établis par la direction.

Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction a établi des livres, des registres, ainsi que des méthodes de gestion et de contrôle interne qu'elle maintient à jour, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de veiller à ce que les opérations soient conformes à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada.

Approuvé par :

*Le commissaire par intérim,*  
Daniel G.J. Dubeau, sous-commissaire

*Le dirigeant principal des*  
*Finances et de l'Administration,*  
Dennis Watters, CPA, CA, CFE

Le 29 août 2017



**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite**

**Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

**Rapport sur les états financiers**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

*Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) au 31 mars 2017, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

À mon avis, les opérations de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* et ses règlements.

Pour le vérificateur général du Canada,  
Margaret Haire, CPA, CA  
Directrice principale

Le 29 août 2017  
Ottawa, Canada

## Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite

État de la situation financière  
au 31 mars

(en dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Passifs</b>		
Prestations à payer (note 3) .....	334 983	334 446
<b>Actif net disponible pour le service des prestations .....</b>	<b>(334 983)</b>	<b>(334 446)</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite (note 4) .....</b>	<b>14 390 621</b>	<b>15 766 250</b>
<b>Déficit qui sera financé par le gouvernement du Canada (note 5) .....</b>	<b>(14 725 604)</b>	<b>(16 100 696)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

*Le commissaire par intérim,*  
Daniel G.J. Dubeau, sous-commissaire

*Le dirigeant principal des*  
*Finances et de l'Administration,*  
Dennis Watters, CPA, CA, CFE

Le 29 août 2017

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations  
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice .....</b>	<b>(334 446)</b>	<b>(395 179)</b>
Diminution (augmentation) des prestations à payer .....	(537)	60 733
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>(334 983)</b>	<b>(334 446)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite  
Exercice terminé le 31 mars

(en dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, au début de l'exercice .....</b>	<b>15 766 250</b>	<b>17 710 637</b>
Intérêts cumulés sur les prestations constituées, montant net .....	672 153	789 099
Cotisations des participants au titre des services passés .....	2 856	3 060
Modifications aux hypothèses actuarielles (note 6) .....	282 283	–
Pertes (gains) actuariels .....	289 360	(161 176)
Versement des prestations aux survivants et transferts aux prestations à payer .....	(2 622 281)	(2 575 370)
<b>Obligations au titre des prestations de retraite, à la fin de l'exercice .....</b>	<b>14 390 621</b>	<b>15 766 250</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite**

**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017**

**1. Description de la Caisse de pension**

Une brève description de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) est fournie ci-dessous.

a) Généralités

La Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) (la Caisse de pension) a été constituée en 1934 en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et fonctionne maintenant selon la partie IV de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada* (la *Loi*) (en vigueur depuis 1959), ainsi que son règlement connexe.

La *Loi* prévoit que les membres de la Gendarmerie, autres que les officiers brevetés, nommés avant le 1er mars 1949, ont le droit d'acheter certaines prestations de survivants pour les personnes qui sont à leur charge en versant les cotisations prescrites.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) assure la gestion de la Caisse de pension et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) se charge de l'administration courante de la Caisse de pension. Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), une unité du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) procède périodiquement à des évaluations actuarielles de la Caisse de pension.

Toutes les opérations monétaires de la Caisse de pension sont effectuées par l'intermédiaire d'un compte à fins déterminées dans le Fonds du revenu consolidé (FRC).

La Caisse de pension est présentée selon les normes applicables aux régimes de retraite à prestations déterminées tel que décrit à la note 2 a).

b) Politique de capitalisation

Tous les membres admissibles sont maintenant à leur retraite. Donc, il n'y a plus de membres actifs cotisant à la Caisse de pension. Toutefois, les membres peuvent continuer à effectuer des versements découlant de choix exercés avant la retraite.

Selon la *Loi*, le ministre des Finances doit faire effectuer une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au moins tous les cinq ans. Si cette évaluation indique un surplus, le gouverneur en conseil peut, par décret, augmenter le montant de versement des prestations. Dans le cas d'un déficit actuariel, le gouverneur en conseil peut ordonner le virement à la Caisse de pension, à même les crédits non affectés du FRC, d'une somme suffisante pour rétablir la solvabilité de la Caisse de pension.

c) Versement des prestations aux survivants

Selon les circonstances, les prestations suivantes sont payables au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension.

i. Prestation de la pension de veuve

La veuve a droit à la pension acquise par le participant. Dans plusieurs cas, la prestation de la pension représente environ 1,5 pour cent du produit de la prestation ultime du participant et de ses années de service. Il s'agit d'une pension viagère dont le total des versements ne peut être inférieur aux cotisations du participant.

ii. Prestations sous forme de montant forfaitaire

Si un participant décède sans laisser de veuve, un montant forfaitaire est versé à ses personnes à charge et aux membres de sa famille qui, de l'avis du ministre, sont les plus admissibles à partager les prestations.

iii. Limites touchant les prestations

Dans certaines circonstances, les prestations de base de décès payables à une veuve sont diminuées, notamment si le participant s'est marié alors qu'il avait plus de 60 ans. Dans ce cas, la valeur de la pension de veuve ne peut excéder le montant forfaitaire qui aurait été payable si le participant n'avait pas laissé de veuve.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite**

**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

d) Dividendes sur le versement des prestations aux survivants

La *Loi* stipule que, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour financer adéquatement les prestations futures qui devront être versées, le gouverneur en conseil peut, par décret, enrichir une partie ou la totalité des prestations prévues à la partie IV de la *Loi* de la manière qu'il juge équitable et opportune. Le pouvoir du gouverneur en conseil est délégué au Conseil du Trésor en vertu de l'article 7(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À ce jour, la plupart de ces augmentations ont pris la forme de dividendes proportionnels s'appliquant à toutes les prestations de base de décès, gagnées et futures.

e) Retrait de cotisations

Un membre à sa retraite, qui n'a pas choisi de retirer ses cotisations de la Caisse de pension au moment de sa retraite, peut le faire ultérieurement, mais ce dernier et les personnes à sa charge renoncent à leurs droits en vertu de la partie IV de la *Loi* dès que ce choix est exercé. Tous les remboursements de cotisations sont versés sans intérêt.

**2. Principales conventions comptables**

a) Mode de présentation

Ces états financiers présentent la situation financière globale de la Caisse de pension comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils sont préparés dans le but d'aider les membres de la Caisse de pension et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités de la Caisse de pension au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation de la Caisse de pension.

Ces états financiers sont préparés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Caisse de pension, conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) de la partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 fournit des indications comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, la Caisse de pension se conforme à la partie I du Manuel de CPA Canada – Normes internationales d'information financière (IFRS). Lorsque les IFRS de la partie I ne sont pas en harmonie avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la préséance.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, ont été autorisés par les signataires le 29 août 2017.

b) Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont comme suit :

i. Versement des prestations aux survivants

Les prestations sont constatées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à titre de réduction de l'obligation au titre des prestations de retraite et de l'actif net disponible pour le service des prestations au décès du participant qui a versé les cotisations prévues et ne les a pas retirées de la Caisse de pension ou au décès de la veuve.

ii. Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite est calculée en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables de la direction.

iii. Services fournis gratuitement et transactions entre apparentés

La Caisse de pension ne comptabilise pas la valeur des services administratifs fournis gratuitement par divers ministères et organismes du gouvernement puisque la valeur de ces services n'est pas significative dans le cadre des états financiers pris dans leur ensemble. Ces services comprennent :

- Gestion financière et autres services de soutien fournis par la GRC;
- Évaluation actuarielle et autres services du BAC;
- Coûts d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – suite**

**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – suite**

c) Sources d'incertitude relative aux estimations

Aux fins d'établissement de ces états financiers, la haute direction utilise des estimations et des hypothèses qui touchent principalement les passifs déclarés ainsi que d'autres renseignements.

Dans l'établissement d'estimations et dans l'utilisation d'hypothèses, la haute direction se fie sur des renseignements externes et des conditions observables autant que possible. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur d'autres facteurs qui sont considérés être pertinents. Les résultats réels peuvent différer de façon importante des estimations et des hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituent l'élément le plus important qui fait l'objet d'estimations et d'hypothèses. Ces obligations sont fonction d'un certain nombre de facteurs déterminés selon une méthode actuarielle à l'aide d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, telles que le taux d'actualisation (taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension), les taux de mortalité, la proportion de participants mariés et l'âge des nouvelles veuves. Chaque année, la Caisse de pension consulte les actuaires externes du BAC à propos de ces estimations et de ces hypothèses. Tout changement aura une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. Des détails relatifs à ces estimations et à ces hypothèses ont été fournis à la note 4.

**3. Prestations à payer**

Les prestations à payer représentent les prestations sous forme de montant forfaitaire qui sont devenues payables lors du décès du participant ou de la veuve au cours de l'année, mais n'avaient pas encore été approuvées par le ministre. Au 31 mars 2017, les prestations à payer étaient de 334 983 \$ (334 446 \$ en 2016).

**4. Obligations au titre des prestations de retraite**

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite est calculée par le BAC en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables de la direction. Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées au moins une fois tous les cinq ans. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation remonte au 31 mars 2016, et a été déposée au Parlement le 18 janvier 2017. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 mars 2019 sera déposée au Parlement en 2020.

L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation la plus récente indiquait un excédent actuariel de 1 348 000 \$. Un décret en date du 13 avril 2017 a approuvé qu'une portion de l'excédent soit distribuée par une augmentation annuelle de la pension de base de 1,9 pour cent à compter du 1er avril 2017, de 1,9 pour cent à compter du 1er avril 2018 et de 1,9 pour cent à compter du 1er avril 2019, en plus d'une augmentation des montants forfaitaires de décès et des paiements résiduels.

L'utilisation prévue du solde résiduel de l'excédent actuariel est de pourvoir au paiement des augmentations des prestations au cours de la durée résiduelle de la Caisse de pension. Au 31 mars 2017, l'âge moyen des membres était d'environ 92,2 ans et l'âge moyen des veuves était d'environ 89,4 ans. La durée résiduelle de la Caisse de pension était estimée à 29 ans selon l'évaluation actuarielle exigée par la loi au 31 mars 2016.

Une évaluation actuarielle aux fins comptables est menée annuellement par le BAC en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

Les hypothèses non économiques ont trait notamment au taux de mortalité, la proportion de membres mariés, et l'âge des nouvelles veuves. Les taux de mortalité pour les membres sont fondés sur les taux pour les membres réguliers de sexe masculin tirés du rapport actuariel sur le régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2015. Les taux de mortalité pour les veuves sont fondés sur la table de mortalité 2014 des retraités canadiens (CPM2014). Les taux de mortalité sont réduits à l'avenir avec la même hypothèse d'amélioration de la longévité établit pour le *Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada* à la date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les principales hypothèses économiques portent sur les taux d'intérêt futurs utilisés pour créditer la Caisse de pension. Ce taux est dérivé du rendement d'un portefeuille théorique d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans émises à des taux d'intérêt prescrits et conservées jusqu'à échéance en date de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation sont évaluées pour s'assurer de leur pertinence. L'évaluation aux fins comptables est ajustée par l'actuaire pour les transactions survenant pendant l'exercice y compris des gains actuariels causés par des changements à la population des participants et des veuves. L'information contenue dans ces états financiers est fondée sur l'évaluation actuarielle aux fins comptables au 31 mars 2017. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite à cette date était de 14 390 621 \$ (15 766 250 \$ en 2016).

**Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) – fin**

**Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 – fin**

Le taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 est 4,4 pour cent par année (2016 – 4,8 pour cent par année). On prévoit que le taux d'intérêt à long terme de la Caisse de pension diminuera à 3,1 pour cent par année (2016 – 4,1 pour cent par année) à compter de 2031 (2016 – à compter de 2024) et augmentera pour atteindre le taux ultime de 4,6 pour cent (2016 – 5 pour cent par année). Des variations dans ces hypothèses peuvent entraîner des variations significatives, à la hausse ou à la baisse, dans l'estimation du passif.

Durant l'exercice, aucune modification n'a été apportée à la Caisse de pension (aucune en 2016).

**5. Déficit à être financé par le gouvernement du Canada**

Toutes les transactions de la Caisse de pension sont effectuées par le biais d'un compte à fins déterminées dans le FRC et sont rapportées dans les *Comptes publics du Canada*. Ceci comprend les cotisations reçues, les revenus d'intérêts enregistrés dans la Caisse de pension et le versement des prestations aux survivants.

Le gouvernement a une obligation légale de verser les prestations relatives à la Caisse de pension. Cette obligation au titre des prestations de retraite est envers les survivants des participants qui ont contribué à la Caisse de pension au cours des années. Cependant, si la Caisse de pension est largement excédentaire par rapport aux sommes requises pour constituer une provision suffisante pour versements futurs, le gouverneur en conseil peut augmenter le montant des prestations pour déboursier le surplus aux survivants. De ce fait, le gouvernement a une obligation envers les bénéficiaires pour le solde de la Caisse de pension rapporté dans le compte à fins déterminées. Le tableau suivant présente ces obligations au 31 mars :

(en dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Solde d'ouverture, compte à fins déterminées</b> .....	<b>17 672 931</b>	<b>19 370 510</b>
Rentrées et autres crédits .....	741 324	877 794
Paiements et autres débits .....	(2 622 280)	(2 575 373)
<b>Solde de clôture, compte à fins déterminées</b> .....	<b>15 791 975</b>	<b>17 672 931</b>
Déficit à être financé par le gouvernement du Canada .....	(14 725 604)	(16 100 696)
<b>Excédent dû aux bénéficiaires</b> .....	<b>1 066 371</b>	<b>1 572 235</b>

**6. Révision des hypothèses actuarielles**

Les révisions des hypothèses actuarielles comprennent des révisions de la mortalité des veuves, le rendement à long terme de la Caisse et les hypothèses de mortalité des participants. Au 31 mars 2017, les obligations au titre des prestations de retraite ont augmenté par 282 283 \$ (aucun en 2016) en conséquence des révisions des hypothèses actuarielles.

# Section 7

## *Comptes publics du Canada* 2016-2017

### **Trésorerie et créances**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	7.2
Impôts à recevoir .....	7.3
Autres créances .....	7.4

## Trésorerie et créances

Cette section renferme des informations concernant les comptes présentés à l'état consolidé de la situation financière à la rubrique Trésorerie et créances.

Le tableau 7.1 présente les soldes de fin d'exercice pour la trésorerie et les créances par catégorie.

**Tableau 7.1**  
**Trésorerie et créances**

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie, tableau 7.2.....	36 499 851 457	38 570 478 125
Impôts à recevoir, tableau 7.3.....	110 513 892 571	105 847 388 439
Autres créances, tableau 7.5.....	11 041 333 476	10 270 215 970
Total de la trésorerie et des créances.....	158 055 077 504	154 688 082 534

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds publics déposés et les fonds en transit au 31 mars. Les fonds en banque comprennent les fonds publics déposés au crédit du receveur général du Canada, à la Banque du Canada, dans des banques à charte et dans d'autres établissements financiers. Les fonds à la Banque du Canada comprennent les soldes opérationnels et les soldes détenus pour le Fonds de la liquidité prudentielle. Les fonds en transit comprennent les fonds publics reçus par des fonctionnaires publics avant le 1er avril, mais qui n'ont pas été déposés avant cette date, de même que les fonds détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Les chèques et mandats en circulation sont soustraits afin d'arriver au solde de clôture de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts à terme résultant d'adjudications administrés par la Banque du Canada et le ministère des Finances au nom du ministre des Finances. Les dépôts à terme, en devises canadiennes, sont faits à partir d'une partie du surplus quotidien du solde de trésorerie et n'excèdent normalement pas 31 jours calendrier.

Le tableau 7.2 présente un sommaire de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

**Tableau 7.2**  
**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(en dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Fonds en banque		
Monnaie canadienne <sup>1</sup> .....	22 506 060 234	22 454 849 973
Devises <sup>2</sup> .....	1 146 895 404	2 548 439 002
Dépôts spéciaux <sup>3</sup> .....	50 000 000	50 000 000
Total des fonds en banque.....	23 702 955 638	25 053 288 975
Fonds en transit		
Fonds détenus par les percepteurs et en transit.....	9 651 966 363	10 911 316 514
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées <sup>4</sup> .....	1 104 872 000	892 706 000
Total des fonds en transit.....	10 756 838 363	11 804 022 514
Moins : Chèques et mandats en circulation		
Chèques en circulation <sup>5</sup> .....	4 284 882 440	4 521 769 048
Chèques sur comptes d'avance fixe <sup>6</sup> .....	96 104	101 721
Total des chèques et des mandats en circulation.....	4 284 978 544	4 521 870 769
Total de la trésorerie.....	30 174 815 457	32 335 440 720
Équivalents de trésorerie.....	6 325 036 000	6 235 037 405
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	36 499 851 457	38 570 478 125

<sup>1</sup> Comprend 20 milliards de dollars (20 milliards de dollars en 2016) de monnaie canadienne ayant trait au Fonds de la liquidité prudentielle.

<sup>2</sup> Les soldes libellés en devises américaines incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, celles-ci ont été converties en dollars canadiens correspondants au 31 mars.

<sup>3</sup> Ces dépôts comprennent les soldes détenus par des institutions financières pour le remboursement de paiements de retour de TPS émis par le ministère du Revenu du Québec pour le gouvernement.

<sup>4</sup> Ces fonds ne sont pas des fonds publics au crédit du receveur général du Canada mais sont pour l'usage exclusif des sociétés d'État et autres entités consolidées.

<sup>5</sup> Les chèques du receveur général émis en dollars canadiens et impayés sont comptabilisés dans ce compte. Les chèques impayés pour plus de 10 ans sont virés aux autres revenus. Au cours de l'exercice, une somme de 59 396 815 \$ (46 274 963 \$ en 2016) a été virée aux autres revenus. Les chèques en devises sont crédités à la caisse du gouvernement lors de leur émission.

<sup>6</sup> Les chèques sur comptes d'avance fixe émis et impayés au 31 mars, sauf ceux impayés pour plus de 10 ans (qui ont été virés aux autres revenus) sont comptabilisés dans ce compte.



## Impôts à recevoir

Les impôts à recevoir comprennent des montants qui ont fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada et par l'Agence des services frontaliers du Canada qui n'ont pas encore été recouverts ainsi que des montants estimatifs des impôts qui n'ont pas fait l'objet d'une cotisation à la fin de l'exercice. Les sommes à recevoir comprennent aussi des montants provenant d'intérêts et de pénalités.

Les impôts à recevoir comprennent les impôts, les primes et les cotisations percevables pour le compte d'autrui tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux et le Régime de pensions du Canada. Ces montants sont aussi compris dans les passifs.

Le gouvernement établit une provision pour créances douteuses afin de réduire la valeur comptable des impôts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette.

Le tableau 7.3 présente les impôts à recevoir par catégorie. Les créances qui sont radiées ou renoncées sont présentées à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

**Tableau 7.3**  
**Impôts à recevoir au 31 mars**

(en dollars)

	2017			2016		
	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets	Impôts à recevoir bruts	Provision pour créances douteuses	Impôts à recevoir nets
Impôts à recevoir						
Impôt sur le revenu à recevoir						
Particuliers.....	59 810 970 827	7 061 549 731	52 749 421 095	60 869 308 792	6 997 324 911	53 871 983 881
Employeurs .....	21 592 364 767	1 181 565 295	20 410 799 472	19 568 633 068	1 134 713 283	18 433 919 785
Sociétés.....	18 915 799 715	2 813 624 506	16 102 175 209	18 183 660 374	2 528 528 152	15 655 132 222
Non-résidents .....	1 728 906 637	141 619 019	1 587 287 618	1 510 732 853	132 147 710	1 378 585 143
Taxe sur les produits et services à recevoir .	20 280 560 582	2 502 246 028	17 778 314 554	17 959 424 759	2 962 220 840	14 997 203 919
Droits de douane à recevoir .....	603 622 255	38 085 461	565 536 794	267 740 003	102 658 775	165 081 228
Taxes et droits d'accise à recevoir .....	1 834 458 651	514 100 822	1 320 357 829	1 817 961 293	472 479 032	1 345 482 261
Total .....	124 766 683 433	14 252 790 862	110 513 892 571	120 177 461 142	14 330 072 703	105 847 388 439

Le tableau 7.4 présente le classement chronologique des impôts bruts à recevoir pour la période durant laquelle les créances au 31 mars étaient non recouverts. Les créances provenant des estimations relatives aux impôts dont la cotisation n'était pas établie à la fin de l'exercice sont comprises dans les créances à court terme.

**Tableau 7.4**  
**Classement chronologique des impôts à recevoir**

(en dollars)

	Exercice clos le 31 mars	
	2017	2016
Impôts à recevoir		
Moins d'un an.....	80 193 932 239	77 310 061 861
1-2 .....	8 215 769 761	7 122 526 674
2-3 .....	5 731 393 837	5 572 184 339
3-4 .....	4 938 363 937	5 072 838 141
4-5 .....	4 789 695 152	4 072 259 084
Plus de 5 ans.....	20 897 528 507	21 027 591 043
Total.....	124 766 683 433	120 177 461 142

## Autres créances

Les autres créances représentent des montants qui ont été facturés (mais non recouvrés) et ceux qui n'ont pas été facturés, ou des créances courues, découlant de montants dus au gouvernement pour l'utilisation de ses biens, ou qui émanent de rentrées pour des services rendus, et des liquidités données en nantissement à des contreparties, au 31 mars 2017.

Les créances radiées ou renoncées sont incluses à la section 2 du volume III (Créances – radiations ou renonciations).

Le tableau 7.5 présente un sommaire des soldes concernant les autres créances.

**Tableau 7.5**  
**Autres créances au 31 mars**

(en dollars)

	2017			2016		
	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes	Créances brutes	Provision pour créances douteuses	Créances nettes
Autres créances <sup>1</sup> .....	6 544 841 070	2 366 534 119	4 178 306 951	6 338 338 881	2 597 829 606	3 740 509 275
Liquidités données en nantissement à des contreparties <sup>2</sup> .....	6 873 298 525	–	6 873 298 525	6 556 958 695	–	6 556 958 695
Moins: redressement de consolidation .....	10 272 000	–	10 272 000	27 252 000	–	27 252 000
Total.....	13 407 867 595	2 366 534 119	11 041 333 476	12 868 045 576	2 597 829 606	10 270 215 970

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Des précisions sur la reclassification sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>1</sup> Les autres créances sont les montants comptabilisés qui sont dus au gouvernement et qui proviennent des autres revenus.

<sup>2</sup> Les liquidités données en nantissement à des contreparties représentent des garanties établies à partir des ententes maîtresses de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) relativement aux accords d'échange de devises étrangères à conclure.

Le tableau 7.6 présente le classement chronologique des autres créances pour la période durant laquelle les montants au 31 mars étaient non recouvrés.

**Tableau 7.6**  
**Classement chronologique des autres créances**

(en dollars)

	Exercice clos le 31 mars	
	2017	2016
Pas en souffrance .....	2 801 023 064	2 281 157 874
Nombre de jours en souffrance.....		
1-30 .....	241 522 210	265 662 940
31-60 .....	71 681 132	86 665 488
61-90 .....	55 101 933	65 428 838
91-365 .....	310 071 228	469 022 889
Plus de 365 .....	698 907 384	572 571 246
Total.....	4 178 306 951	3 740 509 275
Liquidités données en nantissement à des contreparties .....	6 873 298 525	6 556 958 695
Moins: redressement de consolidation .....	10 272 000	27 252 000
Total.....	11 041 333 476	10 270 215 970

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Des précisions sur la reclassification sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

# Section 8

*Comptes publics du Canada*

2016-2017

## Comptes d'opérations de change

### Table des matières

	<i>Page</i>
Réserves de liquidités internationales détenues dans	
le Compte du fonds des changes.....	8.3
Fonds monétaire international.....	8.4
Allocations de droits de tirage spéciaux.....	8.4
État supplémentaire	
Compte du fonds des changes.....	8.5

## Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent les créances et les dettes du gouvernement par suite des opérations de change du Canada. Les créances et les dettes libellées en devises sont présentées au 31 mars en dollars canadiens correspondants. Les revenus de placement des comptes d'opérations de change ainsi que les gains et pertes nets résultant de la conversion des éléments d'actif nets libellés en devises, en dollars canadiens correspondants au 31 mars, sont inscrits à titre de revenus nets des opérations de change à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé.

Le tableau 8.1 présente la continuité de chaque compte d'opérations de change, en montrant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Cependant, on doit noter que ce tableau exclut la dette non échue à payer en devises, au montant de 17 609 millions de dollars au 31 mars 2017 (22 482 millions de dollars au 31 mars 2016); le détail portant sur cette dette est présenté à la section 6 de ce volume. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 8.1**  
**Comptes d'opérations de change**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
Réserves de liquidités internationales détenues dans le compte du fonds des changes, tableau 8.2.....	101 379 461 151	33 747 137 140	28 459 022 027	106 667 576 264
Fonds monétaire international – Souscriptions .....	20 169 658 158	–	277 361 325	19 892 296 833
Fonds monétaire international – Prêts .....	1 278 000 517	–	152 913 472	1 125 087 045
	<i>122 827 119 826</i>	<i>33 747 137 140</i>	<i>28 889 296 824</i>	<i>127 684 960 142</i>
Moins :				
Fonds monétaire international – Effets à payer.....	18 332 452 000	510 452 000	260 200 000	18 082 200 000
Allocations de droits de tirage spéciaux .....	10 955 971 544	150 660 103	–	10 805 311 441
	<i>29 288 423 544</i>	<i>661 112 103</i>	<i>260 200 000</i>	<i>28 887 511 441</i>
Total.....	93 538 696 282	34 408 249 243	29 149 496 824	98 797 448 701

## Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

Ce compte inscrit les avances effectuées par le gouvernement au Compte du fonds des changes, en monnaie canadienne et en autres devises, pour l'achat d'or, de devises et de titres, et de droits de tirage spéciaux (DTS).

Le Compte du fonds des changes est géré en vertu des dispositions de la *Loi sur la monnaie*. Les états financiers au 31 mars 2017 se trouvent à la fin de cette section.

Le tableau 8.2 présente les réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes au 31 mars 2017, ainsi que les avances faites à celui-ci.

En 2016-2017, les paiements et autres débits comprenaient des avances au Compte du fonds des changes de 31 750 millions de dollars et un redressement de 1 997 millions de dollars afin de reconnaître les revenus nets du Compte du fonds des changes pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Les rentrées et autres crédits se composaient de remboursements d'avances de 28 411 millions de dollars et un redressement net dû à la réévaluation de 48 millions de dollars.

**Tableau 8.2**

### Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes

(en millions de dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollar américain.....	11 819	5 303
Dépôts à court terme en dollar américain.....	67	–
Titres négociables en dollar américain.....	53 723	56 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie en euro.....	2 188	304
Titres négociables en euro.....	17 937	20 162
Trésorerie et équivalents de trésorerie en livre sterling britannique.....	131	114
Titres négociables en livre sterling britannique.....	9 294	7 534
Trésorerie et équivalents de trésorerie en yen japonais.....	8	181
Titres négociables en yen japonais.....	1 323	712
Droits de tirage spéciaux.....	10 178	10 431
<b>Total.....</b>	<b>106 668</b>	<b>101 379</b>
Les avances sur le Trésor étaient libellées comme suit :		
Dollar américain.....	67 839	64 406
Euro.....	18 750	19 415
Livre sterling britannique.....	9 385	7 653
Yen japonais.....	1 305	871
Droits de tirage spéciaux (2017, 3 435 millions DTS; 2016, 3 435 millions DTS).....	6 198	6 285
Dollar canadien.....	1 194	562
<b>Total des avances sur le Trésor.....</b>	<b>104 671</b>	<b>99 192</b>
Total des revenus nets de l'exercice.....	1 997	2 187
<b>Total.....</b>	<b>106 668</b>	<b>101 379</b>

## **Fonds monétaire international**

### **Souscriptions**

Ce compte inscrit la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI).

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

En 2016-2017, les rentrées et autres crédits se composent d'un redressement dû à la réévaluation de 277 millions de dollars.

### **Prêts**

Ce compte inscrit la valeur des prêts portants intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéral du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires au FMI, qui s'emploie à promouvoir la croissance économique et à protéger la stabilité du système monétaire international.

Il existe trois ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE), les Accords généraux d'emprunt (AGE) multilatéraux ainsi que l'accord d'emprunt bilatéral temporaire.

D'une part, la participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision liée aux NAE de novembre 2012 qui a incorporé des modifications techniques suite à la 14<sup>e</sup> révision des quotes-parts du FMI. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 3 874 millions de DTS. Au 31 mars 2017, 623,5 millions de DTS ou 1 125 millions de dollars (699 millions de DTS ou 1 278 millions de dollars en 2016) avaient été consentis au FMI au titre des NAE. Le Canada a récemment renouvelé sa participation au NAE pour une autre période de cinq ans conformément à la décision des NAE de novembre 2016 (entrée en vigueur en novembre 2017).

Le Canada participe aux AGE qui ont récemment été renouvelés en décembre 2013. En vertu de ces accords, le Canada est autorisé à prêter au FMI un maximum de 893 millions de DTS. Au 31 mars 2017, aucun prêt n'avait été consenti au FMI au titre des AGE.

Au début de l'année 2017, dans le cadre d'un effort collectif avec 34 autres pays visant à favoriser la stabilité économique et financière au niveau mondial, le Canada a accordé au FMI une ligne de crédit bilatérale temporaire au montant de 8 200 millions de DTS pour une période maximale de quatre ans.

Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux ne peut pas dépasser en tout temps 12 967 millions de DTS à un moment donné. Cette exigence reflète le montant maximal en vertu des NAE, des AGE et de l'accord d'emprunt bilatéral.

Au 31 mars 2017, l'encours des prêts s'élevait à un total de 623,5 millions de DTS ou 1 125 millions de dollars dans le cadre de ces accords. On considère les avances versées au titre de ces accords comme faisant partie des réserves officielles de change du Canada.

### **Effets à payer**

Ce compte inscrit les effets non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI pour de la monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart de un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada. En 2016-2017, les effets à payer au FMI ont diminué de 250 millions de dollars.

## **Allocations de droits de tirage spéciaux**

Ce compte inscrit la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participant à son Département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Le FMI n'a effectué aucune allocation de DTS au Canada au cours de l'exercice. En 2016-2017, les paiements et autres débits consistaient en un redressement dû à la réévaluation de 151 millions de dollars.

## État supplémentaire

### Compte du fonds des changes

#### État de la situation financière (non vérifié) au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2, note 3) .....	14 213	5 902
Placements (note 2, note 3)		
Titres négociables.....	82 277	85 046
Droits de tirage spéciaux.....	10 178	10 431
Total des placements.....	92 455	95 477
Total des actifs financiers.....	106 668	101 379
<b>Passif</b>		
Dû au Trésor (note 4).....	106 668	101 379

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le sous-ministre,  
ministère des Finances,  
Paul Rochon

La dirigeante principale des finances intérimaire,  
ministère des Finances,  
Dale Denny, CPA, CMA

#### État des résultats (non vérifié) pour l'exercice clos le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
<b>Revenus nets de placements</b>		
Titres négociables		
Intérêts.....	1 098	1 235
Gains sur la vente de titres négociables .....	1 002	793
Coûts de transaction et autres.....	(2)	(2)
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie .....	37	7
Intérêts sur droits de tirage spéciaux .....	15	5
Gains sur la vente d'or.....	–	140
Total des revenus nets de placements.....	2 150	2 178
<b>Autres</b>		
Gains nets de change (perte).....	(153)	9
<b>Revenus nets de l'exercice (note 2).....</b>	<b>1 997</b>	<b>2 187</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **Compte du fonds des changes – suite**

**Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (non vérifiées)**

### **1. Mandat et objectifs**

Le Compte du fonds des changes (CFC) est régi par la partie II de la *Loi sur la monnaie*. Le CFC est ouvert au nom du ministre des Finances et est administré par la Banque du Canada en sa qualité d'agent financier. La *Loi sur la gestion des finances publiques* ne s'applique pas au CFC.

La loi confère au CFC le mandat d'aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien. Le ministre des Finances habilite le CFC à acquérir ou à vendre les actifs jugés appropriés à cette fin, aux termes de l'*Énoncé de politique de placement* du CFC.

Les actifs détenus dans le CFC sont gérés en vue de fournir des liquidités en devises au gouvernement et de contribuer, s'il y a lieu, au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes. À l'heure actuelle, le Canada a pour politique d'intervenir sur les marchés des changes lorsqu'il le juge à propos, plutôt que de manière systématique, et seulement dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis septembre 1998, il n'y a eu aucune opération visant à modérer les variations du cours du dollar canadien.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, les revenus nets de l'exercice doivent être versés ou imputés au Trésor du gouvernement du Canada au cours des trois mois suivant la fin de l'exercice, et le ministre des Finances rend compte des activités du CFC au Parlement dans les 60 premiers jours de séance du Parlement suivant la fin de l'exercice. Ces états ont été préparés par le ministère des Finances.

### **2. Principales conventions comptables**

Comme le prévoit la *Loi sur la monnaie*, les états financiers du CFC sont préparés en concordance avec les conventions comptables qu'utilise le gouvernement du Canada pour établir ses états financiers.

#### a) Constatation des revenus

Les revenus de placements sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les intérêts gagnés, l'amortissement des primes et des escomptes calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, les gains et pertes résultant de la vente de titres et de la vente d'or, et les revenus découlant des opérations de prêt de titres. Les intérêts s'accumulent sur les dépôts à court terme, les dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux (DTS).

#### b) Constatation des charges

Les services d'administration, de garde et d'agent financier se rapportant aux opérations du CFC sont fournis et payés par la Banque du Canada et le ministère des Finances. Ces coûts n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

En outre, le coût théorique du financement des actifs du CFC et les avances provenant du Trésor ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### c) Actifs financiers

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie et des dépôts à court terme. Les dépôts à court terme sont présentés au coût et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. Le revenu qui en découle est inclus dans l'intérêt sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

##### *Dépôts détenus aux termes d'engagements de rachat*

Les dépôts aux termes d'engagements de rachat sont présentés au coût. Le revenu qui en découle est inclus dans le Revenu de placements provenant de titres négociables. Au 31 mars 2017 et 31 mars 2016, le CFC ne détenait aucun dépôt aux termes d'engagements de rachat.

##### *Titres négociables*

Les achats et les ventes de titres sont reconnus à la date de règlement. Les titres négociables sont présentés au coût et ajustés afin de tenir compte de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée jusqu'à l'échéance. La valeur comptable des titres négociables comprend les intérêts courus.

À la décomptabilisation d'un actif financier comptabilisé au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans le revenu net.

La valeur des dépôts à court terme, des dépôts aux termes d'engagements de rachat et des titres négociables est ramenée à la valeur recouvrable dans l'éventualité d'une baisse durable de la valeur. Les réductions de valeur liées à la baisse durable de la juste valeur des titres sont incluses dans la catégorie Revenus nets de placements de l'état des résultats.



**Compte du fonds des changes – suite****Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (non vérifiées) – suite***Programme de prêt de titres*

Dans le cadre du programme de prêt de titres, le CFC a conclu des ententes de représentation avec deux grandes institutions financières. Les prêts de titres sont effectués au nom du CFC par ces agents, qui les garantissent et se chargent d'obtenir les garanties nécessaires de valeur égale ou supérieure auprès des contreparties approuvées. La durée de ces opérations varie entre 1 jour et 31 jours. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements. Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est inclus dans le Total des revenus nets de placements de l'état des résultats.

*Droits de tirage spéciaux*

Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Les DTS sont comptabilisés originairement au coût et sont convertis par la suite à chaque date de clôture à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change.

*Conversion des devises et des droits de tirage spéciaux*

Les actifs libellés en devises et en DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur au 31 mars, comme suit :

	2017	2016
Dollar américain .....	1,3299	1,2987
Euro.....	1,4189	1,4777
Yen japonais .....	0,0120	0,0115
Livre sterling britannique .....	1,6662	1,8654
DTS.....	1,8045	1,8296

Les gains ou pertes découlant de la conversion des actifs et des avances provenant du Trésor libellés en devises et en DTS, ainsi que des opérations effectuées au cours de l'exercice, sont comptabilisés comme gains ou pertes nets de change et inclus dans l'état des résultats.

Les revenus de placements en devises et en DTS sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date où ils sont gagnés.

## d) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, en se fondant sur l'information disponible à la date des états financiers. Les estimations importantes sont majoritairement effectuées dans le domaine des justes valeurs des instruments financiers, y compris toute baisse (note 3).

## Compte du fonds des changes – suite

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (non vérifiées) – suite

## 3. Instruments financiers

## Juste valeur des actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 Mars 2017		31 Mars 2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Dollar américain.....	11 819	11 819	5 303	5 303
Euro.....	2 188	2 188	304	304
Yen japonais.....	8	8	181	181
Livre sterling britannique.....	131	131	114	114
Dépôts à court terme.....	67	67	–	–
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	14 213	14 213	5 902	5 902
Placements				
Titres négociables				
Dollar américain.....	53 723	53 333	56 638	57 685
Euro.....	17 937	18 100	20 161	21 132
Yen japonais.....	1 323	1 328	712	720
Livre sterling britannique.....	9 294	9 751	7 535	7 810
Total des titres négociables.....	82 277	82 512	85 046	87 347
DTS.....	10 178	10 178	10 431	10 431
Total des placements.....	92 455	92 690	95 477	97 778
Total des actifs financiers.....	106 668	106 903	101 379	103 680

La juste valeur estimative de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond environ à leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative des titres négociables est établie en fonction des cours du marché et comprend les intérêts courus. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au moyen d'une courbe de rendement appropriée. Pendant l'exercice, et l'exercice précédent, aucun titre négociable n'a subi de réduction de valeur pour tenir compte des baisses durables de la juste valeur des titres.

Comme les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens en fonction des cours du change en vigueur à la date des états financiers, la valeur comptable avoisine la juste valeur à la date de clôture.

## Compte du fonds des changes – suite

### Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (non vérifiées) – suite

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier fasse subir une perte au CFC en ne s'acquittant pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

Pour assurer une diversification prudente du portefeuille du CFC en matière de risque de crédit, l'*Énoncé de politique de placement* prescrit par le ministre des Finances établit des plafonds pour les avoirs selon la catégorie d'émetteurs (États souverains, organismes gouvernementaux, institutions supranationales, sociétés ou institutions financières commerciales), l'émetteur ou la contrepartie, ainsi que le type d'instrument.

L'*Énoncé de politique de placement* définit également le traitement réservé aux avoirs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou ne respectent pas les limites fixées en raison de circonstances exceptionnelles telles des baisses de notation.

Aux termes de l'*Énoncé de politique de placement*, le CFC peut détenir des titres à revenu fixe émis par des États souverains, des banques centrales, des entités à financement public ainsi que par des organisations supranationales jouissant d'une notation de crédit élevée. Pour être admissible à des fins de placement, une entité doit avoir une notation de crédit acceptable, qui est fondée sur la cote attribuée par les organismes de notation externes et sur l'analyse du crédit interne. Le CFC peut également effectuer des dépôts ou d'autres opérations, dans les limites des plafonds prescrits, auprès d'institutions financières commerciales jouissant d'une notation de crédit semblable.

Conformément à la *Loi sur la monnaie*, le ministre des Finances peut nommer des agents chargés de fournir des services relativement au CFC. Dans le cadre du programme de prêt de titres, les agents ne peuvent prêter des titres, à hauteur d'un montant maximal prescrit, qu'à des parties figurant sur une liste de contreparties admises. Chaque emprunteur doit conclure un accord de prêt de titres avec au moins un des agents. Les emprunteurs sont également tenus de donner des garanties pour les titres empruntés, selon une liste sélective approuvée par le gouvernement. Les garanties admissibles se limitent à certains types de titres et à certaines échéances et notations de crédit.

Les agents fournissent aussi une indemnité en cas de défaillance de l'emprunteur. Le CFC conclut des opérations de prêt de titres afin d'obtenir un rendement accru sur les placements.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande. Le risque de marché comprend trois catégories de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les autres risques de prix sont reliés au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur marchande, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. Le CFC n'est pas exposé de façon importante à l'autre risque de prix.

Les risques de taux d'intérêt et de change sont gérés, en prenant dûment en considération les risques pour le gouvernement du Canada, selon la politique de gestion actif-passif. Cette politique consiste à appairer la structure de durée des actifs du CFC et les devises dans lesquelles ils sont libellés avec les emprunts en devises du gouvernement du Canada qui financent théoriquement les actifs du CFC. Les autres risques de prix sont atténués par la détention d'actifs liquides de qualité élevée.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est atténué en limitant la partie des passifs en devises du gouvernement du Canada qui doit être reconduite au cours d'une période de un an. De plus, ce risque est atténué par la détention de placements à court terme qui sont appariés aux passifs en devises du gouvernement du Canada qui viennent à échéance.

#### Prêt de titres

Au 31 mars 2017, les placements du CFC ne comprenaient pas de titres détenus par ses agents relativement au programme de prêt de titres. Au 31 mars 2016, des placements dont la juste valeur marchande s'élevait à 385 millions de dollars et dont le coût amorti correspondait à 387 millions de dollars ont été utilisés dans le cadre du programme de prêt de titres.

Aucun titre n'a été prêté aux emprunteurs admissibles à la date de clôture (néant au 31 mars 2016).

Compte du fonds des changes – fin

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (non vérifiées) – fin

4. Dû au Trésor

Le CFC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'avances sans intérêts consenties par le Trésor. Le versement d'avances du Trésor au CFC est autorisé par le ministre des Finances, aux conditions fixées par celui-ci. Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*, l'encours de ces avances est limité à un plafond de 150 milliards de dollars américains aux termes d'un arrêté du ministre des Finances daté du 26 mars 2015.

Le Trésor avance au CFC le produit des emprunts en devises contractés par le gouvernement du Canada et des DTS attribués par le FMI. Les remboursements ultérieurs de la dette en devises sont effectués à l'aide des avoirs du CFC et donnent lieu à une baisse des avances en devises consenties par le Trésor.

Le CFC a besoin d'avances en dollars canadiens pour régler ses achats de devises. Le produit en dollars canadiens des ventes de devises est versé au Trésor. Ces rentrées de fonds, combinées aux paiements en devises effectués au nom du gouvernement du Canada, ont pour effet de faire baisser l'encours des avances en dollars canadiens et peuvent se traduire par des dépôts nets en dollars canadiens du CFC auprès du Trésor.

Au 31 mars, les avances provenant du Trésor étaient constituées de sommes libellées dans les monnaies suivantes :

Composition en monnaies des avances provenant du Trésor

(en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Dollar américain .....	67 839	64 406
Euro.....	18 750	19 415
Yen japonais .....	1 305	871
Livre sterling britannique .....	9 385	7 653
DTS.....	6 198	6 285
Total partiel – Devises.....	103 477	98 630
Dollar canadien.....	1 194	562
Revenus nets .....	1 997	2 187
<b>Total .....</b>	<b>106 668</b>	<b>101 379</b>

# Section 9

## *Comptes publics du Canada*

2016-2017

### **Prêts, placements et avances**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.3
États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.7
Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.12
Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.13
Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.13
Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.14
Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	9.14
Placements de portefeuille.....	9.15
Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.....	9.18
Organisations internationales.....	9.22
Administrations provinciales et territoriales.....	9.27
Autres prêts, placements et avances.....	9.28
Provision pour moins-value.....	9.39

## Prêts, placements et avances

Les prêts, placements et avances forment une catégorie d'éléments d'actif représentant les créances acquises sur des tiers et les titres de participation détenus par le gouvernement du Canada obtenus par l'emploi de crédits parlementaires, à l'exception de la portion des soldes de placements représentant les redressements de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Certains crédits permettent d'utiliser les remboursements pour des prêts et avances supplémentaires. On retrouve aux sections ministérielles du volume II, les précisions à l'égard de l'emploi des crédits non budgétaires pour les prêts, placements et avances.

Les placements des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont comptabilisés selon la méthode modifiée à la valeur de consolidation et comptabilisés au coût ajusté du résultat net annuel des sociétés et réduits de tout dividende versé au gouvernement par celles-ci. Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les politiques comptables des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques ne sont pas harmonisées pour être conformes à celles du gouvernement. De plus, ce dernier présente toutes sommes à recevoir de ou payables à ces sociétés et lorsque le gouvernement a avancé des fonds à des sociétés pour maintenir leurs activités de prêts directs, les montants sont enregistrés comme des prêts et avances par le gouvernement.

Les autres prêts, placements et avances sont initialement comptabilisés au coût et font l'objet d'une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette. Les opérations conclues en devises sont converties et comptabilisées en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des opérations. À la fin de l'exercice, les soldes de prêts, placements et avances qui proviennent d'opérations conclues en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes nets liés à ces prêts consentis à un État souverain sont présentés avec les produits de placements de ces prêts sous les revenus d'autres programmes.

La provision constituée pour refléter les diminutions de la valeur comptable à la valeur estimative de recouvrement nette des créances détenues par le gouvernement a été autorisée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, en vertu du paragraphe 63(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les revenus encaissés au cours de l'exercice sur les prêts, placements et avances sont crédités aux autres revenus. On trouvera des précisions à la section 3 de ce volume ainsi qu'à la section 10 du volume III.

Le tableau 9.1 présente les opérations et les soldes de fin d'exercice concernant les prêts, placements et avances par catégorie.

Certains tableaux de cette section démontrent la continuité des comptes, en présentant les soldes d'ouverture et de clôture, de même que les paiements et autres débits et les rentrées et autres crédits. Une description narrative est fournie pour les comptes présentés dans certains tableaux. Ces descriptions sont présentées dans le même ordre que celui de leurs tableaux respectifs.

**Tableau 9.1**  
**Prêts, placements et avances**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
Sociétés d'État entreprises et autres				
entreprises publiques, tableau 9.2.....	91 115 681 942	59 225 022 640	50 914 028 108	99 426 676 474
Placements de portefeuille, tableau 9.10.....	73 595 460	–	189 091	73 406 369
Gouvernements étrangers, y compris les pays en				
développement, tableau 9.11.....	966 011 575	139 960 018	91 235 314	1 014 736 279
Organisations internationales, tableau 9.12.....	21 161 347 295	737 026 253	33 761 120	21 864 612 428
Administrations provinciales et territoriales, tableau 9.13.....	419 032 090	19 630 700	145 725 501	292 937 289
Autres prêts, placements et avances, tableau 9.14.....	29 597 177 690	5 207 346 489	5 239 192 907	29 565 331 272
	143 332 846 052	65 328 986 100	56 424 132 041	152 237 700 111
Moins : provision pour moins-value.....	27 376 276 788	1 421 118 147	565 698 396	28 231 696 539
Total.....	115 956 569 264	63 907 867 953	55 858 433 645	124 006 003 572

## Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les prêts, placements et avances aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques représentent le solde des créances du gouvernement acquises sur des sociétés et des entreprises relativement au fonds de roulement, aux dépenses en capital et autres, aux participations au capital-actions des sociétés, et des prêts et avances aux sociétés et aux entreprises en vue de prêts à des tiers.

Une société d'État représente une société d'État mère ou une filiale en propriété exclusive; une société d'État mère est une personne morale appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté; une filiale en propriété exclusive est une personne morale appartenant à cent pour cent à une ou plusieurs sociétés d'État mères, soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales.

Les sociétés d'État entreprises sont une catégorie d'entreprises publiques et sont définies comme étant les sociétés d'État qui ne sont pas dépendantes de crédits parlementaires et dont l'activité première et la principale source de revenus consistent en la vente de biens et la prestation de services à des tiers. Celles-ci incluent certaines sociétés d'État énumérées à la partie I, toutes les sociétés d'État énumérées à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et la Banque du Canada. L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, bien que société d'État, ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement puisqu'il a pour mandat de gérer un portefeuille d'investissement pour le Régime de pensions du Canada qui est lui-même exclu du périmètre comptable.

Il existe aussi un certain nombre d'entreprises publiques financièrement autonomes qui ne sont pas des sociétés d'État au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui sont contrôlées par le gouvernement et qui doivent le plus souvent rendre compte au Parlement par l'entremise d'un ministre d'État pour la conduite de leurs activités. Celles-ci sont identifiées comme « autres entreprises publiques » et incluent les diverses administrations portuaires canadiennes.

La majorité des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont mandataires de Sa Majesté pour la poursuite de la totalité ou d'une partie de leurs activités. Ce statut est accordé selon une des façons suivantes :

- désignation par le Parlement, par suite d'une loi spéciale de constitution;
- autorisation législative; ou
- proclamation selon la *Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*.

De plus amples informations sur les affaires et activités de toutes les sociétés d'État « mères » et des informations sur toutes les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*. Une compilation des états financiers vérifiés des sociétés d'État mères, bien que ne faisant plus partie intégrante de ce Rapport, est également disponible sur demande.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Le tableau 9.2 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts, placements et avances accordés aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

**Tableau 9.2**  
**Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
<b>Placements</b>				
Placements et résultat net accumulé (tableau 9.4).....	43 480 124 950	6 777 153 000	2 195 026 000	48 062 251 950
<b>Prêts et avances<sup>1</sup></b>				
Famille, Enfants et Développement social				
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants .....	67 623 769	–	19 459 582	48 164 187
Habitation .....	2 128 295 116	51 000 000	258 771 354	1 920 523 762
Immeubles .....	9 480 512	–	370 398	9 110 114
Programmes conjoints .....	482 725 389	–	40 023 812	442 701 577
Projets de traitement des eaux d'égout .....	23 135 270	–	6 684 565	16 450 705
	2 711 260 056	51 000 000	325 309 711	2 436 950 345
Finances				
Ministère des Finances				
Banque de développement du Canada .....	16 942 099 993	27 538 000 000	25 669 499 993	18 810 600 000
Financement agricole Canada .....	23 438 050 000	22 427 800 000	20 182 150 000	25 683 700 000
Société canadienne d'hypothèques et de logement .....	7 819 277 924	2 048 529 000	2 493 595 582	7 374 211 342
Société immobilière du Canada limitée .....	339 814 800	147 947 723	32 232 523	455 530 000
	48 539 242 717	52 162 276 723	48 377 478 098	52 324 041 342
Total – Prêts et avances .....	51 250 502 773	52 213 276 723	48 702 787 809	54 760 991 687
Moins :				
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs.....	3 571 122 713	217 692 556	–	3 353 430 157
Escomptes et primes non amortis .....	43 823 068	16 900 361	16 214 299	43 137 006
	3 614 945 781	234 592 917	16 214 299	3 396 567 163
Total.....	91 115 681 942	59 225 022 640	50 914 028 108	99 426 676 474

<sup>1</sup> Ces prêts sont comptabilisés au coût.

Les détails des résultats et de la situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont présentés aux tableaux 9.3 et 9.4. De plus, ces tableaux démontrent la ventilation de l'avoir de chaque société entre le résultat net accumulé, le surplus d'apport et le capital-actions, de même que les détails des placements du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, le gouvernement du Canada a consenti des prêts et des avances à diverses sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une description des prêts en circulation au 31 mars 2017 ou 2016 est fournie comme suit :



## Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société a été constituée, le 1er janvier 1946, par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Le mandat de la Société, tel qu'indiqué dans la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien de l'habitation. Des avances ont été accordées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'appuyer divers programmes entrepris par la Société.

### *Ensembles d'habitation destinés à des étudiants*

Les avances accordées pour les ensembles d'habitation destinés à des étudiants portent intérêt à des taux de 5,13 pour cent à 10,05 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final exigible le 1er avril 2030.

### *Habitation*

Les avances accordées pour les habitations à loyer modéré (HLM) portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 16,10 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 31 mars 2037.

### *Immeubles*

Les avances accordées en vue de l'acquisition et du développement de biens immobiliers portent intérêt à des taux de 10,07 pour cent à 15 pour cent par année, et sont remboursables sur une période s'échelonnant sur 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2036.

### *Programmes conjoints*

Les avances accordées permettant d'entreprendre des programmes d'habitation conjointement avec les provinces portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 17,96 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 1 à 50 ans, avec le versement final exigible le 30 juin 2038.

### *Projets de traitement des eaux d'égout*

Les avances accordées pour faciliter l'aménagement ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout et la construction de collecteurs d'égouts pluviaux portent intérêt à des taux de 5 pour cent à 7,45 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes s'échelonnant de 20 à 50 ans, avec le versement final le 31 mars 2023.

## Banque de développement du Canada

### *Prêts directs aux sociétés d'État*

La Banque de développement du Canada (BDC) a été créée en 1974 aux termes de la *Loi fédérale sur la Banque de développement du Canada* et a poursuivi ses activités avec la même dénomination en vertu d'une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La BDC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le rôle de la société d'État est de promouvoir et de faciliter l'instauration et la croissance des entreprises commerciales au Canada, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en leur fournissant un large éventail de services de prêts, d'investissements et de services de consultation en complémentarité de ceux des institutions financières et commerciales. La Société offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure lui permettant de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement adéquat du capital investi, qui sert en retour à étendre ses activités.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la société d'État, peut consentir des prêts à la société d'État selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,38 pour cent à 0,55 pour cent par année.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### Financement agricole Canada

#### Prêts directs aux sociétés d'État

Financement agricole Canada (FAC), anciennement la Société du crédit agricole, a été créée en 1959 en vertu de la *Loi sur Financement agricole Canada* pour succéder à la Commission du prêt agricole canadien. FAC est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour rôle de mettre en valeur le secteur rural canadien par le biais de solutions financières et commerciales proposées aux fermes familiales et aux entreprises agroalimentaires. La Société peut dispenser en outre des programmes précis pour le compte du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

Conformément à l'article 12(2) de la *Loi sur Financement agricole Canada*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut consentir des prêts à la Société selon les termes et conditions établis par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,28 pour cent à 3,84 pour cent par année.

### Société canadienne d'hypothèques et de logement

#### Prêts directs aux sociétés d'État

Conformément à l'article 21(1) de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, le gouvernement fédéral, à la demande de la Société, peut, à même le Trésor, consentir des prêts à la Société aux conditions fixées par le ministre des Finances.

Les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 0,43 pour cent à 3,94 pour cent par année.

### Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée (à l'origine la Société immobilière des Travaux publics limitée) a été constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* en 1956 et a été continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est une société d'État citée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui est la propriété exclusive du gouvernement du Canada. La Société mène ses activités par l'entremise de la Société immobilière du Canada CLC limitée (CLC), sa principale filiale en propriété exclusive. L'objectif premier de la CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, la CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, en tant que propriétaire ou société mandataire du gouvernement.

La CLC a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets. Ces billets ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens pour lesquels ils ont été émis. Les billets ont été actualisés au taux d'intérêt débiteur du Trésor applicable aux sociétés d'État et ont été enregistrés à leur valeur actualisée.

Au cours de l'exercice, des notes ont été émises pour un montant de 147,9 millions de dollars. Un montant de 32,2 millions de dollars a été remboursé au cours de l'exercice et un montant de 5,6 millions de dollars a été amorti aux revenus. Le solde de ce compte représente le solde des billets à recevoir net de l'escompte non amorti correspondant.

### Intérêt payé au gouvernement

L'intérêt payé au gouvernement du Canada afférent à ces prêts au cours des exercices terminés le 31 mars 2017 et 2016 est le suivant :

(en millions de dollars)

	2016-2017	2015-2016
Banque de développement du Canada.....	81,7	76,2
Financement agricole Canada.....	140,9	132,8
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	511,0	438,9
Total.....	733,6	647,9

## États financiers sommaires des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Les tableaux qui suivent présentent les détails des actifs, passifs, avoir, revenus et charges des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.

Les tableaux 9.3 et 9.4 présentent les actifs, passifs, avoir, revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques regroupées en cinq secteurs. Le secteur compétitifs, autonomes des sociétés comprend les sociétés énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres entreprises publiques autonomes et compétitives.

Pour les sociétés ayant une fin d'exercice autre que le 31 mars, les données sont fondées sur des états financiers intérimaires non vérifiés préparés conformément aux plus récents états financiers vérifiés.

Les tableaux résument les opérations financières et les résultats d'exploitation de chacune des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, selon leurs propres conventions comptables. Toutes les sociétés d'État entreprises suivent les normes internationales d'information financière.

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les prêts et les placements. Les actifs financiers sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les actifs financiers provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent les débiteurs, les prêts et les placements entre apparentés. Les actifs non financiers représentent la fraction non imputée aux charges des immobilisations, tels que les bâtiments, le matériel et l'outillage en usage ou en construction, ainsi que des stocks, des charges payées d'avance et des autres éléments de dépenses qui seront passés en charge lorsque consommés. Les éléments de passif comprennent les créditeurs, les emprunts et autres dettes. Les passifs sont répartis entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les emprunts auprès de tiers représentent les montants à rembourser à des institutions financières et autres investisseurs. Les autres éléments de passif auprès de tiers représentent des créances pour des achats, des prestations de retraite et d'autres avantages futurs des employés, des intérêts courus sur emprunts, divers créditeurs, des contrats de location-acquisition et autres créditeurs. Les éléments de passif provenant du gouvernement, des sociétés d'État et autres entités représentent des créditeurs et des emprunts entre apparentés.

Les revenus comprennent l'aide financière reçue ou à recevoir du gouvernement relativement aux opérations de l'exercice en cours lorsqu'il y a lieu. Les charges sont réparties entre les tiers et le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités. Les redressements de l'avoir et autres comprennent des redressements aux exercices antérieurs ainsi que divers items inscrits par les sociétés. Les autres éléments du résultat global comprennent certains gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers et certains gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés lesquels sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global mais exclus du bénéfice net. Les autres éléments du résultat global sont aussi exclus du calcul du déficit annuel du gouvernement. Toutefois, ils sont comptabilisés directement au déficit accumulé du gouvernement. Au moment où les gains et pertes sur les instruments financiers se matérialisent, les montants correspondants sont comptabilisés au résultat net des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques et sont, à ce moment, reflétés au déficit annuel du gouvernement. Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés ne sont pas reclassés. Les opérations dans l'avoir avec le gouvernement comprennent les dividendes déclarés ainsi que les virements de bénéfices au gouvernement, de même que l'apport de capitaux par le gouvernement. Tous gains et pertes interorganisationnels non réalisés sont éliminés conformément au redressement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Ces tableaux comprennent l'information financière des sociétés d'État entreprises « mères » et d'autres entreprises publiques, de même que l'information financière des filiales en propriété exclusive qui sont considérées « comme des sociétés d'État mères ». Ces filiales sont exclues des états financiers consolidés de leurs sociétés d'État « mères ».

Les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont classées comme étant soit mandataires, soit non-mandataires de l'État. Dans certains cas, le statut de mandataire peut aussi être restreint à certaines activités désignées d'une société.

Le tableau 9.9 fournit un sommaire de l'aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

**Tableau 9.3**  
**Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**  
**Actifs, passifs et avoir au 31 mars 2017**

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques <sup>1</sup>	Actifs			Total des actifs
	Financiers		Non financiers	
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités		
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	4 693	–	9 595	14 288
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	438	11	1 079	1 528
Administration de pilotage des Laurentides.....	21 863	457	16 542	38 862
Administration de pilotage du Pacifique.....	13 308	509	8 927	22 744
Administration portuaire de Halifax <sup>2</sup> .....	16 947	214	206 825	223 986
Administration portuaire de Hamilton <sup>2</sup> .....	15 955	–	122 875	138 830
Administration portuaire de Montréal <sup>2</sup> .....	45 138	11 694	347 405	404 237
Administration portuaire de Prince Rupert <sup>2</sup> .....	67 758	–	170 425	238 183
Administration portuaire de Québec <sup>2</sup> .....	15 755	35	144 734	160 524
Administration portuaire de Saint John <sup>2</sup> .....	21 439	–	77 673	99 112
Administration portuaire de Sept-Îles <sup>2</sup> .....	38 604	6	301 951	340 561
Administration portuaire de Toronto <sup>2</sup> .....	27 891	–	221 633	249 524
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>2</sup> .....	316 974	1 520	1 321 922	1 640 416
Banque de développement du Canada.....	25 246 132	–	70 633	25 316 765
Banque du Canada.....	7 572 511	95 910 085	677 410	104 160 006
Corporation de développement des investissements du Canada.....	311 839	127 648	220 617	660 104
Exportation et développement Canada.....	61 797 140	–	331 552	62 128 692
Financement agricole Canada.....	32 834 167	–	180 105	33 014 272
Monnaie royale canadienne.....	102 942	42 917	272 322	418 181
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	11 645	–	42 118	53 763
Ridley Terminals Inc. ....	122 100	–	175 094	297 194
Société canadienne des postes.....	3 143 705	1 848 482	2 973 037	7 965 224
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	260 349 582	5 279 248	560 315	266 189 145
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	452 999	3 383 084	8 970	3 845 053
Société immobilière du Canada limitée.....	566 661	57 423	563 134	1 187 218
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>2,3</sup> .....	89 307	5 019	249 815	344 141
Total.....	393 207 493	106 668 352	9 276 708	509 152 553
Redressements d'élimination.....	–	(360 252)	(316 420)	(676 672)
Total.....	393 207 493	106 308 100	8 960 288	508 475 881

<sup>1</sup> Toutes les sociétés d'État entreprises mentionnées à la marge dans ce tableau sont des sociétés d'État « mères ».

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, bien que société d'État, opère sans lien de dépendance avec le gouvernement et gère, au nom du Régime de pensions du Canada, des fonds n'appartenant pas au gouvernement; ainsi, l'Office ne fait pas partie du périmètre comptable. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public ne fait pas partie de cette liste puisque ses activités sont incluses dans les résultats du gouvernement par le biais de la comptabilisation des régimes de retraite.

<sup>2</sup> Les administrations portuaires, bien que n'étant pas des sociétés d'État, sont cependant considérées autres entreprises publiques et sont mandataires de l'État pour les activités portuaires.

<sup>3</sup> Se compose d'un montant global des administrations portuaires canadiennes de Belledune, Nanaïmo, Oshawa, Port Alberni, Saguenay, St. John's, Thunder Bay, Trois-Rivières et Windsor.

Passifs								
Tiers		Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total des passifs	Résultat net accumulé	Surplus d'apport	Capital- actions	Avoir du Canada	Total des passifs et de l'avoir
Emprunts	Autres							
3 671	3 382	–	7 053	7 235	–	–	7 235	14 288
–	4 635	174	4 809	(3 281)	–	–	(3 281)	1 528
–	10 475	–	10 475	28 387	–	–	28 387	38 862
2 478	10 944	5	13 427	9 317	–	–	9 317	22 744
35 724	14 407	969	51 100	122 029	50 857	–	172 886	223 986
–	7 691	–	7 691	112 773	18 366	–	131 139	138 830
–	72 226	17	72 243	96 795	235 199	–	331 994	404 237
1 328	47 324	–	48 652	153 318	36 213	–	189 531	238 183
5 199	13 373	44 100	62 672	40 590	57 262	–	97 852	160 524
–	5 038	–	5 038	32 415	61 659	–	94 074	99 112
65 089	194 017	81	259 187	69 667	11 707	–	81 374	340 561
42 914	83 903	–	126 817	122 707	–	–	122 707	249 524
103 212	96 039	2 708	201 959	1 288 198	150 259	–	1 438 457	1 640 416
162 910	419 448	18 816 907	19 399 265	3 476 322	27 778	2 413 400	5 917 500	25 316 765
–	80 886 033	22 775 655	103 661 688	468 318	25 000	5 000	498 318	104 160 006
–	173 035	1 425	174 460	(117 651)	603 294	1	485 644	660 104
49 226 032	3 810 311	1 300	53 037 643	7 757 849	–	1 333 200	9 091 049	62 128 692
815 244	349 051	26 109 198	27 273 493	5 193 054	547 725	–	5 740 779	33 014 272
27 043	203 884	19 767	250 694	127 487	–	40 000	167 487	418 181
25 115	28 648	–	53 763	–	–	–	–	53 763
18 774	75 895	–	94 669	2 483	64 000	136 042	202 525	297 194
996 776	7 460 229	108 446	8 565 451	(1 755 398)	1 155 171	–	(600 227)	7 965 224
225 306 336	9 496 876	9 979 627	244 782 839	21 381 296	25 010	–	21 406 306	266 189 145
–	1 608 517	557	1 609 074	2 235 979	–	–	2 235 979	3 845 053
33 000	167 088	431 436	631 524	374 524	181 170	–	555 694	1 187 218
31 910	34 759	6 021	72 690	128 381	143 070	–	271 451	344 141
276 902 755	105 277 228	78 298 393 (64 746)	460 478 376 (64 746)	41 352 794 (611 926)	3 393 740	3 927 643	48 674 177 (611 926)	509 152 553 (676 672)
276 902 755	105 277 228	78 233 647	460 413 630	40 740 868	3 393 740	3 927 643	48 062 251	508 475 881

Tableau 9.4

## Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Sociétés d'États entreprises et autres entreprises publiques	Revenus			Charges		
	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités <sup>1</sup>	Total	Tiers	Gouvernement, sociétés d'État et autres entités	Total
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	24 204	–	24 204	22 970	96	23 066
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	25 917	22	25 939	26 065	1 220	27 285
Administration de pilotage des Laurentides.....	91 229	–	91 229	90 188	–	90 188
Administration de pilotage du Pacifique.....	77 925	–	77 925	81 378	284	81 662
Administration portuaire de Halifax.....	42 368	–	42 368	30 583	1 933	32 516
Administration portuaire de Hamilton.....	29 930	–	29 930	21 133	–	21 133
Administration portuaire de Montréal.....	107 166	496	107 662	82 867	4 300	87 167
Administration portuaire de Prince Rupert.....	69 642	12 714	82 356	30 618	3 274	33 892
Administration portuaire de Québec.....	30 991	3 217	34 208	30 719	1 453	32 172
Administration portuaire de Saint John.....	20 544	–	20 544	16 584	586	17 170
Administration portuaire de Sept-Îles.....	19 801	–	19 801	8 045	193	8 238
Administration portuaire de Toronto.....	60 551	–	60 551	54 929	–	54 929
Administration portuaire Vancouver Fraser.....	238 060	64	238 124	127 899	7 031	134 930
Banque de développement du Canada.....	1 086 229	–	1 086 229	533 036	87 219	620 255
Banque du Canada.....	49 471	1 584 936	1 634 407	476 621	123 394	600 015
Corporation de développement des investissements du Canada..	197 975	536	198 511	107 572	15 500	123 072
Exportation et développement Canada.....	2 105 208	–	2 105 208	1 191 068	(3 539)	1 187 529
Financement agricole Canada.....	1 205 123	–	1 205 123	445 849	145 507	591 356
Monnaie royale canadienne.....	2 444 457	112 292	2 556 749	2 494 026	38 345	2 532 371
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	75 329	–	75 329	74 851	–	74 851
Ridley Terminals Inc. ....	65 897	–	65 897	49 747	12 408	62 155
Société canadienne des postes.....	7 624 217	299 617	7 923 834	7 645 931	179 757	7 825 688
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	7 114 238	3 190 791	10 305 029	7 991 711	878 463	8 870 174
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	425 244	35 433	460 677	340 057	915	340 972
Société immobilière du Canada limitée.....	507 942	–	507 942	402 486	17 138	419 624
Autres administrations portuaires canadiennes.....	47 188	444	47 632	44 454	343	44 797
Total.....	23 786 846	5 240 562	29 027 408	22 421 387	1 515 820	23 937 207
Redressements d'élimination.....						
Total des résultats nets.....	23 786 846	5 240 562	29 027 408	22 421 387	1 515 820	23 937 207
Moins les redressements de l'avoir.....						
Quote-part des bénéfices annuels.....						

Les notes complémentaires au tableau 9.3 font partie intégrante de ce tableau.

<sup>1</sup> Les revenus avec le gouvernement, les sociétés d'État et autres entités comprennent les montants qui découlent de la vente de biens et services, de revenu de placement, d'aide financière ainsi que des subventions versés aux sociétés admissibles comme membres d'une catégorie générale de bénéficiaires. Des montants additionnels représentant des crédits reçus par les sociétés pour des investissements en capital sont inclus sous « Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir ».

Bénéfice net (perte nette)	Avoir au début de l'exercice	Redressements de l'avoir et autres	Autres éléments du résultat global	Opérations avec le gouvernement portant sur l'avoir		Avoir à la fin de l'exercice
				Dividendes	Capital	
1 138	6 100	-	(3)	-	-	7 235
(1 346)	(1 935)	-	-	-	-	(3 281)
1 041	27 346	-	-	-	-	28 387
(3 737)	13 048	-	6	-	-	9 317
9 852	162 597	-	437	-	-	172 886
8 797	122 154	-	188	-	-	131 139
20 495	309 012	-	2 487	-	-	331 994
48 464	139 873	-	1 194	-	-	189 531
2 036	95 036	-	780	-	-	97 852
3 374	90 700	-	-	-	-	94 074
11 563	69 697	-	114	-	-	81 374
5 622	114 696	-	2 389	-	-	122 707
103 194	1 336 524	-	(1 261)	-	-	1 438 457
465 974	5 323 473	-	71 702	(68 649)	125 000	5 917 500
1 034 392	491 930	72	82 501	(1 110 577)	-	498 318
75 439	461 205	-	-	(51 000)	-	485 644
917 679	8 888 510	-	70 860	(786 000)	-	9 091 049
613 767	5 353 670	-	41 642	(268 300)	-	5 740 779
24 378	257 922	(89 205)	3 392	(29 000)	-	167 487
478	-	(478)	-	-	-	-
3 742	198 783	-	-	-	-	202 525
98 146	(2 156 645)	-	1 458 272	-	-	(600 227)
1 434 855	19 938 526	-	32 925	-	-	21 406 306
119 705	2 116 266	-	8	-	-	2 235 979
88 318	473 876	-	-	(6 500)	-	555 694
2 835	269 950	(22)	(1 312)	-	-	271 451
5 090 201	44 102 314	(89 633)	1 766 321	(2 320 026)	125 000	48 674 177
	(622 190)	(80 294)	90 558	-	-	(611 926)
5 090 201	43 480 124	(169 927)	1 856 879	(2 320 026)	125 000	48 062 251
(169 927)		169 927				-
4 920 274	43 480 124	-	1 856 879	(2 320 026)	125 000	48 062 251

## Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.5 résume les opérations d'emprunts par les sociétés d'État entreprises mandataires et non-mandataires et autres entreprises publiques.

Conformément à l'article 54 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le paiement de toute somme d'argent empruntée par les sociétés d'État entreprises mandataires, de même que de l'intérêt y afférent, doivent être imputés sur le Trésor et versés à même ce Fonds. Par conséquent, de tels emprunts représentent des dettes du gouvernement et sont inscrits comme passif net des remboursements prévus payés directement par ces sociétés.

Les emprunts des sociétés d'État et autres entreprises publiques non-mandataires ne sont pas effectués pour le compte de Sa Majesté, mais peuvent parfois être garantis par le gouvernement.

**Tableau 9.5**

### Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

(en milliers de dollars)

	Solde au 1er avril 2016	Emprunts et autres crédits	Remboursements et autres charges	Solde au 31 mars 2017
<b>Sociétés d'État entreprises mandataires</b>				
Banque de développement du Canada.....	253 021	(18 489)	71 622	162 910
Exportation et développement Canada.....	46 686 894	46 758 568	44 219 430	49 226 032
Financement agricole Canada.....	761 937	4 805 688	4 752 381	815 244
Monnaie royale canadienne.....	34 567	–	7 524	27 043
Office de commercialisation du poisson d'eau douce.....	26 445	25 115	26 445	25 115
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	217 674 098	40 704 474	33 072 236	225 306 336
Société canadienne des postes.....	996 600	176	–	996 776
Total – Sociétés d'État entreprises mandataires.....	266 433 562	92 275 532	82 149 638	276 559 456
<b>Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques</b>				
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	4 110	–	439	3 671
Administration de pilotage du Pacifique.....	2 845	–	367	2 478
Administration portuaire de Halifax <sup>1</sup> .....	46 956	2 498	13 730	35 724
Administration portuaire de Prince Rupert <sup>1</sup> .....	4 540	–	3 212	1 328
Administration portuaire de Québec <sup>1</sup> .....	8 299	–	3 100	5 199
Administration portuaire de Sept-Îles <sup>1</sup> .....	71 986	115	7 012	65 089
Administration portuaire de Toronto <sup>1</sup> .....	27 771	17 627	2 484	42 914
Administration portuaire Vancouver Fraser <sup>1</sup> .....	103 270	4 720	4 778	103 212
Autres administrations portuaires canadiennes <sup>1</sup> .....	35 237	111	3 438	31 910
Ridley Terminals Inc. ....	25 904	–	7 130	18 774
Société immobilière du Canada limitée <sup>2</sup> .....	47 900	14 500	29 400	33 000
Total – Sociétés d'État entreprises non-mandataires et autres entreprises publiques.....	378 818	39 571	75 090	343 299
Total.....	266 812 380	92 315 103	82 224 728	276 902 755
Emprunts dont on prévoit le remboursement par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques.....	266 812 380	–	–	276 902 755
Provision pour emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques dont on prévoit le remboursement par le gouvernement et déclarés à l'état consolidé de la situation financière.....	–	–	–	–

<sup>1</sup> L'Administration est mandataire de Sa Majesté seulement en ce qui a trait à ses activités portuaires. L'Administration est considérée non-mandataire de Sa Majesté en ce qui a trait à ses emprunts.

<sup>2</sup> Les emprunts de la Société immobilière du Canada limitée sont ceux de sa filiale, la Société immobilière du Canada CLC limitée, qui n'est pas mandataire de Sa Majesté.



## Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.6 résume les échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non-mandataires, au 31 mars 2017.

**Tableau 9.6**  
**Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

(en milliers de dollars)

Année d'échéance	Mandataires	Non-mandataires	Total
2017 .....	48 726 945	82 885	48 809 830
2018 .....	47 925 993	24 118	47 950 111
2019 .....	47 082 473	21 337	47 103 810
2020 .....	36 990 695	115 249	37 105 944
2021 .....	50 183 358	21 397	50 204 755
Exercices ultérieurs.....	45 649 992	78 313	45 728 305
Total.....	276 559 456	343 299	276 902 755 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'équivalent en dollars canadiens des emprunts est composé de 38 924 641 USD, 3 316 732 GBP, 26 356 JPY, 4 284 581 AUD, 1 138 123 EUR, 1 402 449 NZD, 38 851 NOK, 341 418 CHF, 227 162 273 CAD et 267 331 pour les autres devises.

## Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.7 résume le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Un élément de passif éventuel représente le passif potentiel qui peut devenir réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne surviennent pas.

**Tableau 9.7**  
**Passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques**

(en milliers de dollars)

	31 mars 2017
Administration portuaire de Montréal – Réclamations et causes en instance et imminentes .....	800
Administration portuaire de Québec – Lettres de crédit .....	200
Administration portuaire de Sept-Îles – Garanties de prêts .....	26 000
Administration portuaire de St. John's – Réclamations et causes en instance et imminentes .....	3 583
Administration portuaire Vancouver Fraser – Cautionnements d'exécution .....	957
Banque de développement du Canada – Garanties de prêts.....	341 754
Banque du Canada – Capital sujet à appel .....	63 938
Corporation de développement des investissements du Canada – Cautionnements d'exécution .....	14 227
Exportation et développement Canada – Garanties de prêts.....	2 532 124
Monnaie royale canadienne – Cautionnements d'exécution .....	12 644
Société canadienne d'hypothèques et de logement	
Réclamations et causes en instance et imminentes.....	9 056
Lettres de crédit.....	125 274
Société immobilière du Canada limitée – Lettres de crédit .....	65 308
Total.....	3 195 865

## Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.8 résume les obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques. Une obligation contractuelle est une obligation légale envers des organismes ou des individus de l'extérieur résultant d'un marché. Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert, les prêts autorisés et non déboursés, les dépenses en capital et les contrats de location-exploitation.

Tableau 9.8

### Obligations contractuelles des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Prêts	Dépenses en capital	Contrats de location-exploitation et autres	Total
Administration de pilotage des Grands Lacs.....	-	-	-	1 250	1 250
Administration de pilotage des Laurentides.....	-	-	-	7 294	7 294
Administration portuaire de Halifax.....	-	-	1 220	-	1 220
Administration portuaire de Hamilton.....	-	-	-	281	281
Administration portuaire de Montréal.....	-	-	50 897	2 011	52 908
Administration portuaire Vancouver Fraser.....	-	-	56 157	18 811	74 968
Banque de développement du Canada.....	-	3 811 911	-	328 491	4 140 402
Banque du Canada.....	-	-	16 293	110 037	126 330
Corporation de développement des investissements du Canada.....	-	-	28 250	58 516	86 766
Exportation et développement Canada.....	-	22 874 265	-	121 000	22 995 265
Financement agricole Canada.....	-	3 928 000	-	320 692	4 248 692
Monnaie royale canadienne.....	-	-	2 901	95 452	98 353
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	12 380 022	253 788	-	433 400	13 067 210
Société canadienne des postes.....	-	-	-	872 708	872 708
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	-	-	-	13 789	13 789
Société immobilière du Canada limitée.....	-	-	38 400	8 964	47 364
Autres administrations portuaires canadiennes.....	-	-	-	4	4
Total.....	12 380 022	30 867 964	194 118	2 392 700	45 834 804

## Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques

Le tableau 9.9 résume l'aide financière pour les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques mandataires et non-mandataires. Ce tableau devrait être lu concurremment avec le tableau 9.4. Le but pour lequel des versements ont été effectués se répartit entre les sommes enregistrées comme transactions du Programme et les sommes enregistrées comme paiements de transfert.

Tous les montants inscrits au tableau comprennent les imputations aux crédits ou autorisations approuvées par le Parlement.

Tableau 9.9

### Aide financière aux sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Programme	Paiements de transfert	Aide financière
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	3 129 131	-	3 129 131
Société canadienne des postes.....	22 210	-	22 210
Total.....	3 151 341	-	3 151 341

## Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille représentent des placements dans des entités dont le capital-actions appartient conjointement au gouvernement et à d'autres gouvernements ou organismes, afin d'encourager la réalisation d'objectifs communs. Des informations supplémentaires sur ces entités sont présentées dans le rapport trimestriel de l'*Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*.

En vertu de l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans plusieurs sociétés, actions tenant lieu de prélèvements en espèces payables à l'État.

Le tableau 9.10 présente le sommaire des soldes et des opérations relatifs aux divers genres de placements de portefeuille.

**Tableau 9.10**  
**Placements de portefeuille**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits <sup>1</sup>	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique.....	46 871 012	–	186 839	46 684 173
Conseil du Trésor				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.....	100	–	–	100
Environnement et Changement climatique				
Agence Parcs Canada				
Projet de coopérative d'habitation.....	337 106	–	–	337 106
Finances				
Ministère des Finances				
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.....	100	–	–	100
Innovation, Sciences et Développement économique				
Agence de promotion économique du Canada Atlantique				
Investissement en actions.....	11 354 235	–	2 252	11 351 983
Conseil national de recherches du Canada				
Participation financière.....	282 906	–	–	282 906
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
North Portage Development Corporation.....	1	–	–	1
	11 637 142	–	2 252	11 634 890
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
Lower Churchill Development Corporation Limited.....	14 750 000	–	–	14 750 000
Total.....	73 595 460	–	189 091	73 406 369

<sup>1</sup> Les paiements et autres débits peuvent inclure des opérations telles que des prêts, redressements, etc.

## Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique

Le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA) est une initiative conjointe des secteurs public et privé qui vise à offrir du capital de risque pour des investissements privés favorisant la croissance en Afrique. Le FICA satisfait directement à une demande du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique. Les principaux objectifs du FICA sont de maximiser les investissements publics-privés au titre du Fonds, contribuer au développement de l'Afrique grâce à l'accroissement des investissements étrangers directs et optimiser les répercussions positives des activités du Fonds sur les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada est un partenaire limité dans le FICA et son engagement envers le Fonds consiste à dépenser une somme équivalente aux autres investisseurs et il est égal au moindre de : *i*) 100 millions de dollars ou *ii*) le total des engagements de tous les autres partenaires limités du partenariat. La période d'investissement dans le FICA s'est terminée le 1er janvier 2009. Le FICA a été dissout le 31 Décembre 2015 et termine actuellement ses opérations. À partir de cette date, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) reçoit seulement des remboursements de capital. Depuis la mise en vigueur du Fonds, l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAEDC) a reçu des remboursements de capital du FICA de l'ordre de 60,2 millions de dollars et des revenus de placement de 8,2 millions de dollars.

### **Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public**

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*. Son mandat est d'investir les sommes qui lui sont transférées depuis le 1er avril 2000 par le gouvernement du Canada. Ces sommes sont égales aux cotisations moins les prestations et les autres paiements au titre des régimes de pension de la fonction publique, des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et, depuis le 1er mars 2007, du Régime de pension de la Force de réserve. L'OIRPSP a pour mission de placer les actifs en vue d'obtenir un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus en tenant compte du financement, des principes, des exigences et obligations financières de ces régimes.

Le gouvernement détient 100 pour cent du capital-actions de l'OIRPSP qui comprend 10 actions avec une valeur nominale de 10 \$ chacune émises selon la loi. Les actifs gérés par l'OIRPSP sont inscrits en réduction de l'obligation accumulée depuis le 1er avril 2000 des régimes de retraite.

### **Projet de coopérative d'habitation**

L'Agence Parcs Canada a investi dans l'Association de coopérative d'habitation de Rocky Mountains II, au même titre que cinq autres partenaires, dans le but de fournir un logement pour les employés de l'Agence Parcs Canada et les employés des autres partenaires à Banff, Alberta.

### **Office d'investissement du Régime de pensions du Canada**

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'OIRPC a comme objectifs d'aider le Régime de pensions du Canada (RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires et de gérer les sommes qui lui sont transférées dans l'intérêt de ces derniers.

Le gouvernement détient 100 pour cent du capital-actions de la société qui comprend 10 actions avec une juste valeur de 10 \$ chacune émises selon la Loi. Les actifs gérés par l'OIRPC sont inclus dans les états financiers du RPC. Ils sont exclus des états financiers consolidés du gouvernement puisque le RPC est exclus du périmètre comptable du gouvernement tel qu'expliqué à la note 1 aux états financiers consolidés du gouvernement.

### **Investissement en actions**

En vue de satisfaire son mandat visant la promotion du développement économique de la région du Cap Breton en Nouvelle-Écosse, la Société d'expansion du Cap Breton (SECB) a acquis des actions de nombreuses entreprises afin de les aider à prendre de l'expansion ou à innover.

Lors de la dissolution de la SECB le 19 juin 2014, tous les actifs et obligations de la SECB, sauf les biens immobiliers, ont été transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). L'APECA a reçu l'autorité de détenir, d'exercer ou de remettre, de vendre, de céder ou de disposer des options d'achat d'actions, des actions ou tout autres instruments financiers de même nature qu'elle a acquis de la SECB ou de l'une de ses filiales.

### **Participation financière**

En vue de satisfaire son mandat visant la promotion de l'innovation dans le secteur de l'industrie au Canada, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a obtenu des actions de plusieurs nouvelles sociétés issues de la technologie du CNRC. Ce dernier fournit à des sociétés une aide financière à de meilleures conditions que celles du marché en leur donnant accès à du matériel, à la propriété intellectuelle et à des espaces d'incubation dans les laboratoires et dans les installations de partenariat industriel de l'organisation.

Comme il arrive souvent que ces sociétés ne peuvent assumer le plein coût de l'aide reçue du CNRC, celui-ci obtient des actions afin de les aider à surmonter l'étape cruciale du développement. Par ailleurs, cela permet au CNRC d'obtenir un rendement qui reflète quelque peu le risque pris quand ces entreprises réussissent.

Cette acquisition d'actions est autorisée au titre de l'alinéa 92(1) b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui autorise l'acquisition, la vente ou autre forme de cession d'actions ou d'actifs dans le cadre d'une activité normale d'assistance financière à des sociétés publiques ou privées et qui sont inscrites à leur coût.

La détention de capital-actions ordinaire du gouvernement représente une participation minoritaire dans deux sociétés cotées en bourse et une société privée.

### **North Portage Development Corporation**

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations* du Manitoba, afin de favoriser le développement socio-économique de la région de Portage du Nord au centre de la ville de Winnipeg. La participation du gouvernement vise à favoriser la reprise économique du Canada et du Manitoba.

Les avoirs en actions détenus par le gouvernement représentent 33,3 pour cent des actions ordinaires en circulation. La Société appartient conjointement à la ville de Winnipeg, la province du Manitoba et le gouvernement du Canada. Il y a trois actions ordinaires d'émission ayant une juste valeur de 1 \$ chacune.

### **Lower Churchill Development Corporation Limited**

La Lower Churchill Development Corporation (LCDC) a été incorporée en 1978 en vertu de la *Loi sur les sociétés* de Terre-Neuve, dans l'objectif de mettre en valeur, en totalité ou en partie, le potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill. La Newfoundland and Labrador Hydro, l'agent du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, détient 51 pour cent de ses intérêts et le Canada, 49 pour cent. La LCDC n'est pas une société active.

Le Canada possède 1 475 actions de classe A, qu'il a achetées au prix de 10 000 \$ par action au début de l'existence de la LCDC. Les fonds ont été utilisés pour financer des études de faisabilité de projets pour le bassin inférieur du fleuve Churchill. Le seul actif de la LCDC était une option d'achat des biens de la Gull Island Production Company et d'acquisition des droits de développement hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill, accordée par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en échange de sa participation initiale, évaluée à 5 200 000 \$.

L'option a expiré le 24 novembre 2006 et n'a pas été prolongée par la province, ce qui a résulté en une dépréciation des placements pour la LCDC.

## Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement

Les prêts aux gouvernements étrangers se composent principalement de prêts pour de l'aide financière, de l'aide au développement international aux pays en développement, et des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada).

Le tableau 9.11 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les prêts et avances consentis aux gouvernements étrangers, y compris les pays en développement.

**Tableau 9.11**  
**Gouvernements étrangers, y compris les pays en développement**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres crédits	Rentrées et autres débits	31 mars 2017
<b>Affaires mondiales</b>				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Aide au développement international – Pays en développement .....	155 273 933	–	29 845 911	125 428 022
Exportation et développement Canada				
Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers .....	410 737 642	139 906 855	61 336 240	489 308 257
	566 011 575	139 906 855	91 182 151	614 736 279
<b>Défense nationale</b>				
Ministère de la Défense nationale				
Dommages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord .....	–	53 163	53 163	–
<b>Finances</b>				
Ministère des Finances				
Aide financière – Ukraine .....	400 000 000	–	–	400 000 000
<b>Total .....</b>	<b>966 011 575</b>	<b>139 960 018</b>	<b>91 235 314</b>	<b>1 014 736 279</b>

### Aide au développement international – Pays en développement

Des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt ont été consentis par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, maintenant amalgamée avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), aux pays en développement aux fins d'aide au développement international. Les prêts sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses. Aucun nouveau prêt n'a été émis depuis le 1er avril 1986.

Tous les prêts ont été consentis en dollars canadiens et ne sont donc pas soumis à la réévaluation pour les variations de devises.

Une aide similaire a été accordée aux pays en développement sous forme de souscriptions et d'avances à l'Association internationale de développement, d'avances au Fonds pour l'environnement mondial et de prêts à d'autres institutions financières internationales. Ils sont présentés plus loin dans cette section sous la rubrique « Organisations internationales ».

En 2006-2007, un accord a été signé entre le gouvernement du Canada, tel que représenté par l'Agence canadienne de développement international (maintenant amalgamée avec le MAECD), et le gouvernement du Pakistan pour renoncer au solde du prêt de 447 507 534 \$ tel qu'autorisé par le crédit 32c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*. Afin d'annuler l'obligation reliée à sa dette, le gouvernement du Pakistan devra effectuer des investissements dans le secteur de l'éducation qui sont équivalents à la valeur actualisée de sa dette. Selon l'accord, sa dette doit être réduite de façon proportionnelle au fur et à mesure que les investissements sont effectués. Depuis 2009-2010, la dette du gouvernement du Pakistan a été réduite pour un montant de 364 839 372 \$.

Le tableau suivant présente les soldes et les opérations pour les prêts consentis aux pays en développement, ainsi que leurs modalités des remboursements.

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits <sup>1</sup>	31 mars 2017
a) durée de 30 ans, délai de grâce de 7 ans, portant intérêt au taux de 3,0 pour cent par année, avec le remboursement final en mars 2005 :				
Cuba .....	9 547 012	–	9 547 012	–
b) durée de 35 ans, délai de grâce de 4 ans, portant intérêt au taux de 5,0 pour cent par année, avec les remboursements d'intérêt semi-annuels sur le premier remboursement du capital en janvier 2017 et le remboursement final en juillet 2026 :				
Égypte.....	44 995 933	–	1 761 590	43 234 343
c) durée de 50 ans, délai de grâce de 10 ans, non productifs d'intérêts, avec les remboursements finals entre mars 2015 et septembre 2035 :				
Algérie.....	3 170 311	–	427 722	2 742 589
Argentine.....	28 000	–	18 667	9 333
Bolivie .....	254 370	–	42 395	211 975
Colombie .....	65 770	–	26 308	39 462
Équateur .....	1 755 831	–	304 919	1 450 912
Guatemala.....	1 081 250	–	100 000	981 250
Indonésie.....	104 893 914	–	10 310 317	94 583 597
Malaisie.....	979 273	–	62 935	916 338
Malte.....	199 980	–	25 000	174 980
Maroc .....	3 224 171	–	384 920	2 839 251
Mexique.....	4 157	–	2 771	1 386
Pakistan .....	122 614 467	–	39 946 304	82 668 163
Paraguay.....	19 996	–	19 996	–
Pérou.....	9 321	–	3 728	5 593
Philippines.....	820 414	–	97 160	723 254
République dominicaine .....	1 853 482	–	236 045	1 617 437
Sri Lanka .....	49 577 678	–	4 263 030	45 314 648
Thaïlande.....	9 043 781	–	674 622	8 369 159
Tunisie.....	25 514 240	–	3 295 729	22 218 511
	325 110 406	–	60 242 568	264 867 838
d) durée de 50 ans, délai de grâce de 13 ans, non productifs d'intérêts, avec le remboursement final en mars 2023 :				
Algérie.....	8 715 639	–	1 245 091	7 470 548
Total partiel.....	388 368 990	–	72 796 261	315 572 729
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	233 095 057	–	42 950 350	190 144 707
Total.....	155 273 933	–	29 845 911	125 428 022

Un délai de grâce signifie l'intervalle qui existe entre la date d'émission du prêt et le premier remboursement du principal.

<sup>1</sup> Les rentrées et autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, redressements, etc.

## Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Les tableaux 11.4 et 11.5 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

## Comptes publics du Canada 2016-2017

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux gouvernements étrangers, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

(en dollars)

	Paielements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2017
	1er avril 2016	Paielements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>	Réévaluation	
<b>Prêts non budgétaires<sup>3</sup></b>						
a) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt au taux préférentiel canadien plus 0,35 pour cent par année, assumé de la Commission canadienne de blé (CCB), avec les remboursements finals en juin 2016 :						
Égypte.....	6 670 342	–	–	6 670 342	–	–
b) durée de 1 à 5 ans, portant intérêt à des taux de 3,0 pour cent à 9,0 pour cent par année, avec les remboursements finals en mai 2019 :						
Argentine.....	16 187 940	119 188 037	1 331 745	25 456 851	–	111 250 871
c) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de 6 mois, plus 0,50 pour cent par année, assumé de la CCB avec les remboursements finals en janvier 2028 :						
Irak .....	133 101 828	–	3 065 260	11 225 908	–	124 941 180
d) durée de 11 à 15 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 pour cent à 1,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2019 et juin 2020 :						
Kenya .....	835 647	–	19 683	119 641	–	735 689
e) durée de 16 à 20 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus des taux variant entre 0,5 pour cent à 0,63 pour cent par année, avec les remboursements finals entre octobre 2018 et juin 2021 :						
Indonésie .....	437 784	–	9 225	63 857	–	383 152
Vénézuéla.....	10 600 231	–	18 913	6 284 262	–	4 334 882
	<i>11 038 015</i>	–	<i>28 138</i>	<i>6 348 119</i>	–	<i>4 718 034</i>
f) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt à des taux de 9,0 pour cent à 10,0 pour cent par année, avec les remboursements finals en septembre 2000 :						
Soudan.....	5 015 589	–	120 495	–	–	5 136 084
g) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL, plus 0,55 pour cent par année, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan .....	6 459 333	–	146 549	431 126	–	6 174 756
h) durée de 21 à 25 ans, portant intérêt fondé sur le TIOL de 6 mois, plus 0,55 pour cent par année, assumé de la CCB, avec les remboursements finals en novembre 2024 :						
Pakistan .....	16 330 064	–	372 332	998 223	–	15 704 173
Total des prêts non budgétaires .....	195 638 758	119 188 037	5 084 202	51 250 210	–	268 660 787



(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2016	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>	Réévaluation	31 mars 2017
<b>Prêts budgétaires<sup>3</sup></b>						
a) durée de 26 à 30 ans, portant intérêt au taux de 3,0 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2016 et avril 2018 :						
Algérie.....	1 006 000	–	–	568 000	389 071	48 929
b) durée de 31 à 55 ans, portant intérêt à des taux de 0 pour cent à 10,29 pour cent par année, avec les remboursements finals entre septembre 2029 et février 2045 :						
Chine.....	428 925 172	–	10 127 058	22 976 719	–	416 075 511
Égypte.....	7 577 974	–	59 774	350 262	–	7 287 486
Gabon.....	7 894 461	–	184 025	159 350	–	7 919 136
Inde.....	45 909 263	–	1 075 513	1 678 376	–	45 306 400
Jamaïque.....	5 346 776	–	126 081	240 974	–	5 231 883
Maroc.....	75 646 717	–	1 759 899	3 356 008	–	74 050 608
Turquie.....	93 870 096	–	2 209 587	3 581 817	–	92 497 866
	665 170 459	–	15 541 937	32 343 506	–	648 368 890
c) durée de 31 à 55 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 0 pour cent à 2,21 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2018 et décembre 2033 :						
Kenya.....	4 807 384	–	92 679	287 824	–	4 612 239
Total des prêts budgétaires.....	670 983 843	–	15 634 616	33 199 330	389 071	653 030 058
Total partiel.....	866 622 601	119 188 037	20 718 818	84 449 540	389 071	921 690 845
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	455 884 959	–	–	23 502 371	–	432 382 588
Total.....	410 737 642	119 188 037	20 718 818	60 947 169	389 071	489 308 257

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

<sup>1</sup> Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

<sup>2</sup> Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renoncations, redressements, etc.

<sup>3</sup> Avant le 1er avril 1987, ces prêts étaient autorisés en vertu de diverses autorisations non budgétaires. Par la suite, ils étaient autorisés en vertu de diverses autorisations budgétaires.

## Domages-intérêts recouvrables – Organisation du traité de l'Atlantique Nord

L'article VIII de l'Entente sur l'État des Forces de l'OTAN signée le 4 avril 1949, dans sa forme modifiée, porte sur les réclamations pour dommages à des tiers résultant d'accidents mettant en cause un membre d'une armée en visite au Canada. On impute à ce compte le montant des réclamations à recevoir des autres nations pour dommages occasionnés au Canada, et l'on y crédite les recouvrements.

Les avances sont non productives d'intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

## Aide financière – Ukraine

Conformément à l'article 8.3 de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret du gouverneur en conseil, peut octroyer diverses formes d'aide financière à un État étranger. L'octroi d'une telle aide est conditionnel à un arrangement entre l'État étranger et le Fonds monétaire international et à la participation indiquée d'autres pays avec le Canada à l'octroi de l'aide financière.

Le financement de ces opérations est effectué par le ministre des Finances à même le Trésor. L'aide financière maximale qui peut être accordée aux termes de la Loi est de 2,5 milliards de dollars américains pour tout État étranger en particulier et de 5 milliards de dollars américains pour tous les États étrangers.

Au 31 mars 2017, le solde impayé du prêt à l'Ukraine s'élevait à 400 millions de dollars. Il n'y avait aucun autre solde et aucune autre opération à signaler pour l'Ukraine ou tout autre État étranger pour l'année.

Les prêts sont assortis à un taux d'intérêt se situant entre 1,4 pour cent et 2,1 pour cent, et d'une période de remboursement de 5 ans.

## Organisations internationales

À ce groupe sont consignées les souscriptions du Canada au capital-actions de banques internationales. Il comprend également des prêts et avances à des associations et à d'autres organisations internationales.

Les souscriptions du Canada au capital-actions d'un nombre de banques internationales comprennent du capital appelé ainsi que du capital sujet à appel. Les souscriptions aux organisations internationales ne donnent pas de rendement sur le capital investi mais sont remboursables au moment où l'organisation cesse ses activités ou lors du retrait.

Les souscriptions pour le capital appelé sont effectuées en partie au moyen d'espèces et en partie par l'émission d'effets ne portant pas intérêt et non négociables à l'ordre de l'organisation. Quoique payables à vue, ces effets sont typiquement encaissés selon les modalités d'accords entre l'organisation et les pays en question. Les souscriptions du Canada pour le capital appelé de ces organisations sont divulguées au tableau 9.12.

Le capital sujet à appel est composé de ressources qui ne sont pas versées aux banques, mais qui agissent comme garanties pour que les banques puissent emprunter sur les marchés internationaux de capitaux, aux fins de leurs programmes de prêts. Le capital sujet à appel, qui n'a jamais été utilisé par les banques, sera disponible seulement pour rembourser des prêts lors de conditions extrêmes par les banques qui auraient des problèmes de liquidité. Il représente un passif éventuel du gouvernement, et est inclus avec les autres types de passif éventuel liés aux organisations internationales au tableau 11.6 de la section 11 de ce volume.

La majorité des prêts et avances aux organisations internationales sont versés à des banques et associations qui utilisent ces fonds pour faire des prêts aux pays en développement avec des conditions avantageuses significatives. Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, et les placements dans les organisations qui consentent des prêts analogues, sont passés en charges en entier ou en partie lorsque la valeur économique est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.12 présente un sommaire des soldes et des opérations pour le capital-actions, les prêts et les avances aux organisations internationales. Le montant de réévaluation représente la conversion des soldes en devises aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les soldes libellés en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur de 1 \$ USD/1,3299 \$ CAD à la fin de l'exercice.

Les tableaux 11.4 et 11.6 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel relatives aux organisations internationales, qui sont divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés à la section 2 de ce volume.

Les effets à payer en circulation à la fin de l'exercice de 36 161 313 \$ (35 312 954 \$ en 2016) sont présentés au tableau 5.3 de la section 5 de ce volume.

### Tableau 9.12 Organisations internationales

(en dollars)

	Paiements et autres débits			Rentrées et autres crédits		31 mars 2017
	1er avril 2016	Participation ou autres débits	Réévaluation	Remboursements ou autres crédits	Réévaluation	
<b>Souscriptions au capital<sup>1</sup></b>						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Banque africaine de développement .....	305 176 856	3 034 134	5 910 563	–	–	314 121 553
Banque asiatique de développement .....	380 010 655	–	3 986 253	–	–	383 996 908
Banque de développement des Caraïbes .....	50 815 196	–	1 070 845	–	–	51 886 041
Banque interaméricaine de développement .....	321 334 302	–	7 640 022	–	–	328 974 324
Corporation d'investissement interaméricaine .....	1 948 050	–	46 800	–	–	1 994 850
	<i>1 059 285 059</i>	<i>3 034 134</i>	<i>18 654 483</i>	–	–	<i>1 080 973 676</i>
Finances						
Ministère des Finances						
Agence multilatérale de garantie des investissements ..	13 937 973	–	334 846	–	–	14 272 819
Association internationale de développement <sup>2</sup> .....	11 172 558 061	441 620 000	–	–	–	11 614 178 061
Banque européenne pour la reconstruction et le développement .....	280 775 910	–	6 745 368	–	–	287 521 278
Banque internationale pour la reconstruction et le développement .....	558 968 948	13 034 592	–	–	–	572 003 540
Société financière internationale .....	105 638 855	–	2 537 871	–	–	108 176 726
	<i>12 131 879 747</i>	<i>454 654 592</i>	<i>9 618 085</i>	–	–	<i>12 596 152 424</i>
	<i>13 191 164 806</i>	<i>457 688 726</i>	<i>28 272 568</i>	–	–	<i>13 677 126 100</i>

**Tableau 9.12**  
**Organisations internationales – fin**

(en dollars)

	Paielements et autres débits			Rentrées et autres crédits		
	1er avril 2016	Participation ou autres débits	Réévaluation	Rembourse- ments ou autres crédits	Réévaluation	31 mars 2017
<b>Prêts et avances</b>						
Affaires mondiales						
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement						
Associations et organismes internationaux <sup>1</sup>						
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce .....						
	48 806	–	–	–	–	48 806
Agence internationale de l'Énergie atomique.....	447 110	–	–	–	–	447 110
Conseil de coopération douanière .....	9 662	–	–	–	–	9 662
Organisation de l'aviation civile internationale .....	200 429	–	–	–	–	200 429
Organisation des Nations Unies pour						
l'éducation, la science et la culture .....	872 987	–	–	–	–	872 987
Organisation maritime internationale.....	2 202	–	–	–	–	2 202
Organisation mondiale de la santé.....	181 122	–	–	–	–	181 122
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture .....	1 051 200	–	–	–	–	1 051 200
Organisations des Nations Unies.....	3 632 480	–	–	–	–	3 632 480
Union de Berne, de l'Organisation mondiale						
de la propriété intellectuelle.....	39 192	–	–	–	–	39 192
Union de Paris, de l'Organisation mondiale						
de la propriété intellectuelle.....	100 989	–	–	–	–	100 989
	6 586 179	–	–	–	–	6 586 179
Institutions financières internationales <sup>2</sup>						
Banque africaine de développement.....	593 895	–	–	125 000	–	468 895
Banque asiatique de développement – spécial .....	27 027 000	–	–	–	–	27 027 000
Banque centraméricaine d'intégration économique..	114 780	–	–	76 500	–	38 280
Banque de développement des Caraïbes						
Fonds de développement agricole.....	2 000 000	–	–	–	–	2 000 000
Régionale des Caraïbes du Commonwealth .....	5 194 800	–	124 800	–	–	5 319 600
Spécial .....	338 389 060	16 705 000	391 560	–	–	355 485 620
Banque internationale pour la reconstruction						
et le développement .....	25 974 000	–	624 000	–	–	26 598 000
Caisse du Fonds pour l'environnement mondial .....	835 820 000	54 750 000	–	–	–	890 570 000
Fonds africain de développement .....	2 770 023 377	103 100 000	2 339 998	–	–	2 875 463 375
Fonds asiatique de développement.....	2 305 885 132	47 690 124	–	–	–	2 353 575 256
Fonds des opérations spéciales de la Banque						
interaméricaine de développement .....	395 285 252	732 686	5 637 159	–	–	401 655 097
Fonds international pour le développement						
agricole.....	429 383 396	12 500 000	–	–	–	441 883 396
Fonds monétaire international .....	14 246 002	–	342 246	–	–	14 588 248
Fonds multilatéral des investissements .....	49 308 294	–	–	–	–	49 308 294
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal .....	114 121 047	5 294 831	832 555	–	–	120 248 433
Société de développement des Andes.....	937 500	–	–	125 000	–	812 500
	7 314 303 535	240 772 641	10 292 318	326 500	–	7 565 041 994
Finances						
Ministère des Finances						
Fonds monétaire international – Fiducie pour la						
réduction de la pauvreté et la croissance <sup>1</sup> .....	272 007 432	–	–	10 314 130	3 719 054	257 974 248
Fonds pour l'environnement mondial <sup>2</sup> .....	10 000 000	–	–	–	–	10 000 000
Société financière internationale						
Facilité des mécanismes financiers						
au titre du changement climatique .....	322 286 187	–	–	14 039 394	–	308 246 793
Programme mondial pour l'agriculture						
et la sécurité alimentaire .....	46 252 481	–	–	5 531 274	–	40 721 207
	650 546 100	–	–	29 884 798	3 719 054	616 942 248
	7 971 435 814	240 772 641	10 292 318	30 211 298	3 719 054	8 188 570 421
Total partiel.....	21 162 600 620	698 461 367	38 564 886	30 211 298	3 719 054	21 865 696 521
Moins : portion passée en charges en raison						
de conditions avantageuses.....	1 253 325	–	–	169 232	–	1 084 093
Total.....	21 161 347 295	698 461 367	38 564 886	30 042 066	3 719 054	21 864 612 428

<sup>1</sup> Prêts et placements consentis avant le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations non budgétaires.

<sup>2</sup> Prêts et placements consentis depuis le 1er avril 1986 qui ont été autorisés en vertu d'autorisations budgétaires.

## **Comptes publics du Canada 2016-2017**

### **Banque africaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque africaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 18 146 actions de capital émis et 232 814 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2017, la participation du Canada au capital émis est de 314 121 553 \$ CAD pour 17 998 actions, dont 13 470 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque africaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 984 917 646 \$ CAD et de 2 557 186 890 \$ USD, pour une valeur totale de 4 385 720 490 \$ CAD.

### **Banque asiatique de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque asiatique de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 27 768 actions de capital émis et 527 490 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2017, la participation du Canada au capital émis est de 383 996 908 \$ CAD pour 27 768 actions, dont 25 398 de ces actions émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque asiatique de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 363 375 615 \$ USD, pour une valeur totale de 8 462 653 230 \$ CAD.

### **Banque de développement des Caraïbes**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 5 710 actions de capital émis et 20 294 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2017, la participation du Canada au capital émis est de 51 886 041 \$ CAD pour 5 710 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque de développement des Caraïbes dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 122 408 132 \$ USD pour une valeur totale de 162 790 574 \$ CAD.

### **Banque interaméricaine de développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque interaméricaine de développement, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 20 034 actions de capital émis et 547 005 actions de capital rachetable. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2017, la participation du Canada au capital émis est de 328 974 324 \$ CAD pour 20 034 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

Le capital rachetable peut être appelé par la Banque interaméricaine de développement dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, a une valeur actuelle de 6 598 757 829 \$ USD pour une valeur totale de 8 775 688 037 \$ CAD.

### **Corporation d'investissement interaméricaine**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Corporation d'investissement interaméricaine, telles qu'autorisées par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, une autorisation avait été accordée pour des souscriptions totalisant 4 088 actions de capital émis. L'achat de capital émis est effectué au moyen de paiements directs.

Au 31 mars 2017, la participation du Canada au capital émis est de 1 994 850 \$ CAD pour 150 actions. Ces actions ont été entièrement émises en dollars américains.

### **Agence multilatérale de garantie des investissements**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2017, le Canada avait souscrit à 5 225 actions. La valeur totale de ces actions est de 56 534 500 \$ USD, dont 10 732 250 \$ USD ont été appelés et le solde représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par l'Agence multilatérale de garantie des investissements dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 45 802 250 \$ USD.

### **Association internationale de développement**

Ce compte inscrit les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'Association internationale de développement (AID), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit 5 du ministère des Finances, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2016-2017*). Les contributions et souscriptions à l'AID, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables (ne portant pas intérêt, d'une durée de 35 à 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans).

Au 31 mars 2017, la participation totale du Canada à l'AID se chiffrait à 11 614 178 061 \$ CAD.

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), telles qu'autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits.

À la fin de l'exercice, le Canada avait souscrit à 102 049 actions du capital autorisé de la BERD d'une valeur totalisant 1 020 490 000 euros.

Seulement 212 850 000 euros ou environ 21 pour cent de l'ensemble des actions souscrites par le Canada sont réputés être « versées ». Le solde est exigible à vue, c'est-à-dire que l'institution peut exiger les ressources dans l'éventualité improbable où elle en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le paiement des souscriptions d'actions est autorisé par la Loi. Chaque paiement à la BERD se compose d'espèces et de billets à ordre.

Le passif éventuel du Canada, au titre de la partie exigible à vue de ses actions, était évalué à 807 640 000 euros.

Jusqu'au 31 mars 2017 inclusivement, les contributions en espèces du Canada au capital versé de la BERD, totalisent 216 197 668 \$ USD.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2017, le Canada avait souscrit à 58 354 actions. La valeur totale de ces actions est de 7 039 534 790 \$ USD, dont 417 775 385 \$ USD plus 16 404 055 \$ CAD ont été appelés. Le solde des actions représente du capital sujet à appel.

Le capital sujet à appel peut être appelé par la Banque mondiale dans certaines circonstances. Le passif éventuel du Canada, à ce titre, est évalué à 6 606 millions \$ USD.

### **Société financière internationale**

Ce compte inscrit les souscriptions du Canada au capital-actions de la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, telles qu'autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2017, le Canada avait souscrit à 81 342 actions. Ces actions ont une valeur totale de 81 342 000 \$ USD et ont été appelées en entier.

### **Associations et organismes internationaux**

Ces éléments représentent la valeur des paiements établie en 2006 effectués par le gouvernement du Canada aux fonds de roulement tenus par des organismes internationaux dont le Canada est membre. La participation dans le financement de ces fonds de roulement, fondée sur le barème des quotes-parts, est prescrite par les règlements financiers concernant l'adhésion à ces organismes. Les paiements aux fonds ne portent pas intérêt ou n'ont pas de calendrier de remboursement, mais sont comptabilisés par les organismes à titre de crédits provenant d'états membres. Les paiements effectués par le Canada ont été autorisés par des lois de crédits.

### **Institutions financières internationales**

Ce compte inscrit les prêts et avances à titre d'aide aux institutions financières internationales, tels qu'autorisés par la *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, et diverses lois de crédits (y compris les crédits 20 et L25 du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).

Les prêts et avances sont effectués au moyen de paiements directs. Au cours de l'exercice, les opérations ont consisté en des prêts et avances effectués au moyen de paiements directs et en des réévaluations pour les fluctuations de devises.

### **Fonds monétaire international – Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Ce compte inscrit le prêt consenti à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (antérieurement la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

L'autorisation totale du prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* a été établie à 550 millions de dollars ou tout montant supérieur que peut fixer le gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil a par la suite augmenté la limite à 1,2 milliard de DTS et dans l'année courante la limite a été augmentée à 1,7 milliard de DTS.

Au 31 mars 2017, le Canada a prêté une somme globale de 851 520 000 DTS à la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance. De ce montant, 708 556 000 DTS ont été remboursés.

Le solde non réglé de 142 964 000 DTS a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice (1 DTS/1,80447 \$ CAD). Au cours de l'exercice, les opérations comprenaient des avances, des remboursements et une réévaluation de change.

Par ailleurs, le Canada a également fait des contributions budgétaires aux termes de bonifications d'intérêt se chiffrant à 215 157 946 DTS, qui ne figurent pas au tableau 9.12.

### **Fonds pour l'environnement mondial**

Ce compte inscrit le financement d'une facilité de financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité des changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas intérêt qui sont encaissés ultérieurement.

Au 31 mars 2017, les avances au FEM se chiffraient à 10 000 000 \$ CAD.

### **Société financière internationale – Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique**

Ce compte consigne l'aide financière que le Canada accorde à la Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique (MFCC) de la Société financière internationale (SFI) et qui est autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits (y compris le crédit L12b de Finances, de la *Loi de crédit n° 4 pour 2010-2011* et le crédit L17c de la *Loi de crédit n° 5 pour 2012-2013*). Les MFCC soutiennent l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

Au 31 mars 2017, les avances aux MFCC de la SFI s'établissaient à 308 246 793 \$ CAD. Au cours de l'année, les sommes ont été recouvrées grâce au mécanisme de fiducie des MFCC conformément aux modalités du financement des projets qui sont administrés par la SFI en vertu de l'accord d'administration conclu entre la SFI et le gouvernement du Canada.

### **Société financière internationale – Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**

Ce compte inscrit l'aide financière du Canada destinée à la Société financière internationale (SFI) pour participer à l'initiative du G8 en matière de sécurité alimentaire autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits.

Au 31 mars 2017, les avances au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la SFI s'élevaient à 40 721 207 \$ CAD.

Au cours de l'année, les montants pour les frais d'ouverture de dossier et de commission d'engagement ainsi que les intérêts et capital ont été remboursés conformément à l'entente d'administration signée entre la SFI et le gouvernement du Canada.

## Administrations provinciales et territoriales

À cette catégorie sont inscrits les prêts consentis aux provinces et territoires en vertu des lois de secours et d'autres lois.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

Le tableau 9.13 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les divers genres de prêts et avances consentis aux administrations provinciales et territoriales.

**Tableau 9.13**  
**Administrations provinciales et territoriales**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
<b>Finances</b>				
Ministère des Finances				
Terre-Neuve-et-Labrador				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	271 188 100	–	4 519 800	266 668 300
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	2 836 758	–	–	2 836 758
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités.....	315 626	–	–	315 626
	<u>274 340 484</u>	–	<u>4 519 800</u>	<u>269 820 684</u>
Île-du-Prince-Édouard				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	653 352	–	108 912	544 440
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver .....	63 079	–	–	63 079
	<u>716 431</u>	–	<u>108 912</u>	<u>607 519</u>
Québec				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	(45 657 750)	45 657 750	119 874 000	(119 874 000)
Ontario				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	90 218 984	–	15 036 504	75 182 480
Saskatchewan				
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces .....	132 889 808	–	13 288 992	119 600 816
Total partiel.....	<u>452 507 957</u>	<u>45 657 750</u>	<u>152 828 208</u>	<u>345 337 499</u>
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	<u>33 475 867</u>	<u>26 027 050</u>	<u>7 102 707</u>	<u>52 400 210</u>
Total.....	<u>419 032 090</u>	<u>19 630 700</u>	<u>145 725 501</u>	<u>292 937 289</u>

### Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Ces montants représentent les trop-payés nets relatifs aux transferts aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et d'autres textes législatifs.

Les trop-payés ne portent pas intérêt et seront versés dans les exercices subséquents.

### Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Des prêts ont été consentis aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités, pour aider à la création d'emplois.

Les prêts portent intérêt à des taux de 7,4 pour cent à 9,5 pour cent par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

### Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Des prêts ont été consentis aux provinces et municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités.

Les prêts portent intérêt à des taux de 5,25 pour cent à 5,375 pour cent par année, et sont remboursables en versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

**Autres prêts, placements et avances**

Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

Le tableau 9.14 présente un sommaire des soldes et des opérations pour les autres prêts, placements et avances.

**Tableau 9.14**  
**Autres prêts, placements et avances**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
<b>Contributions remboursables sans condition</b>				
Affaires mondiales				
Ministères des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.....	525 000 000	148 500 000	–	673 500 000
Agriculture et Agroalimentaire				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire .....	118 234 867	27 787 019	10 504 500	135 517 386
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie.....	1 944 640 043	105 599 395	358 846 060	1 691 393 378
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec .....				
Agence de promotion économique du Canada atlantique .....	467 479 513	119 276 872	76 904 641	509 851 744
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.....	339 128 333	80 713 884	70 983 199	348 859 018
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien .....	226 731 319	72 767 440	32 666 207	266 832 552
	47 228 634	29 197 272	1 641 853	74 784 053
	<b>3 025 207 842</b>	<b>407 554 863</b>	<b>541 041 960</b>	<b>2 891 720 745</b>
Total partiel.....	3 668 442 709	583 841 882	551 546 460	3 700 738 131
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses .....	237 063 846	84 755 824	19 267 332	302 552 338
Total des contributions remboursables sans condition.....	<b>3 431 378 863</b>	<b>499 086 058</b>	<b>532 279 128</b>	<b>3 398 185 793</b>
<b>Prêts et avances à justifier</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Employés affectés à l'étranger.....	24 377 405	16 863 773	14 100 988	27 140 190
Missions à l'étranger.....	42 644 022	162 221 856	159 790 287	45 075 591
	67 021 427	179 085 629	173 891 275	72 215 781
Défense nationale				
Ministère de la Défense nationale				
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés ....	38 857 555	140 250 355	130 988 081	48 119 829
Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes .....	20 288 839	309 111	275 188	20 322 762
Diverses avances à justifier.....	19 908 139	40 752 540	16 879 278	43 781 401
	40 196 978	41 061 651	17 154 466	64 104 163
Total des prêts et avances à justifier.....	<b>146 075 960</b>	<b>360 397 635</b>	<b>322 033 822</b>	<b>184 439 773</b>
<b>Autres</b>				
Affaires autochtones et du Nord				
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien				
Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens.....	1 777 755	–	519 826	1 257 929
Fonds de prêts aux Inuits.....	71 457	–	–	71 457
Fonds du développement économique des Indiens.....	43 149	–	–	43 149
Prêt perpétuel de la bande Stoney .....	389 615	–	–	389 615
Premières Nations de la Colombie-Britannique.....	522 780 562	17 403 292	3 278 281	536 905 573
Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada .....	103 695	–	103 695	–
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens.....				
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves .....	422 127	82 663	159 189	345 601
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves .....	10 957 878	–	1 430 655	9 527 223
Revendicateurs autochtones .....	455 628 169	20 919 071	15 321 256	461 225 984
	992 174 407	38 405 026	20 812 902	1 009 766 531



**Tableau 9.14**  
**Autres prêts, placements et avances – suite**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
<b>Affaires mondiales</b>				
Exportation et développement Canada				
Soutien et développement du commerce.....	2 666 586 699	67 444 812	200 616 448	2 533 415 063
<b>Agriculture et Agroalimentaire</b>				
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples.....	35 593	–	–	35 593
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc.....	132 399 886	–	31 369 648	101 030 238
Programmes nationaux de commercialisation.....	260 725 672	43 826 802	98 727 903	205 824 571
	393 161 151	43 826 802	130 097 551	306 890 402
<b>Anciens Combattants</b>				
Ministère des Anciens Combattants				
Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants				
Avances.....	1 807	–	–	1 807
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.....	55 962	–	5 976	49 986
	57 769	–	5 976	51 793
<b>Conseil du Trésor</b>				
Secrétariat du Conseil du Trésor				
Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale.....	558 852	1 979 534	2 037 016	501 370
Programme d'apprentissage mixte.....	263 121	1 909 207	2 077 298	95 030
	821 973	3 888 741	4 114 314	596 400
<b>Famille, Enfants et Développement social</b>				
Ministère de l'Emploi et du Développement social				
Commissions provinciales des accidents du travail.....	13 607 001	1 650 000	–	15 257 001
Prêts canadiens aux apprentis.....	85 271 271	71 434 890	8 339 354	148 366 807
Programme canadien de prêts aux étudiants.....	18 295 980 331	3 995 639 700	3 456 490 564	18 835 129 467
	18 394 858 603	4 068 724 590	3 464 829 918	18 998 753 275
<b>Finances</b>				
Ministère des Finances				
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Avances.....	–	9 000 000	9 000 000	–
Banque Commerciale du Canada.....	42 202 293	–	–	42 202 293
	42 202 293	9 000 000	9 000 000	42 202 293
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>				
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration				
Prêts consentis aux immigrants.....	46 554 992	18 713 751	16 820 166	48 448 577
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>				
Ministère de l'Industrie				
Autres prêts aux entreprises.....	72 424 806	59 937 014	60 077 457	72 284 363
Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada.....	110 000 000	–	110 000 000	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec				
Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs.....	–	465,617	–	465,617
Conseil national de recherches du Canada				
Fonds de H.L. Holmes.....	5 069 755	67 300	–	5 137 055
	187 494 561	60 469 931	170 077 457	77 887 035

**Tableau 9.14**  
**Autres prêts, placements et avances – fin**

(en dollars)

	1er avril 2016	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits	31 mars 2017
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Ministère des Pêches et des Océans				
Pêcheurs d'aiglefin.....	1 343 337	–	–	1 343 337
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés .....	128 315	–	–	128 315
	1 471 652	–	–	1 471 652
Services publics et Approvisionnement				
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux				
Biens saisis – Compte de fonds de roulement.....	(2 748 871)	37 073 066	39 249 643	(4 925 448)
Transports				
Ministère des Transports				
Administration portuaire du Grand Victoria.....	2 108 549	–	42 720	2 065 829
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	173 698	–	–	173 698
	2 282 247	–	42 720	2 239 527
Paiements de transition – Salaires en arrérages.....	665 388 433	295 387	18 341 575	647 342 245
Prêts divers, placements et avances .....	310 713	20 690	71 422	259 981
	665 699 146	316 077	18 412 997	647 602 226
Total partiel – Autres .....	23 390 616 622	4 347 862 796	4 074 080 092	23 664 399 326
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses et autres escomptes .....	64 899 755	–	12 621 135	52 278 620
	23 325 716 867	4 347 862 796	4 061 458 957	23 612 120 706
Plus : redressement de consolidation <sup>1</sup> .....	2 694 006 000	–	323 421 000	2 370 585 000
Total – Autres .....	26 019 722 867	4 347 862 796	4 384 879 957	25 982 705 706
Total.....	29 597 177 690	5 207 346 489	5 239 192 907	29 565 331 272

<sup>1</sup> Des informations supplémentaires sur les sociétés d'État et autres entités consolidées sont également fournies à la section 4 de ce volume.

### Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition sont en substance des prêts de divers montants en circulation normalement consentis à des entreprises en vertu de diverses lois du Parlement.

Ces prêts visent à aider et à stimuler l'expansion économique. Ils portent divers taux d'intérêt, certains bénéficiant de conditions avantageuses, et ils sont remboursables à diverses échéances, leur versement final pouvant normalement aller jusqu'à dix ans après le déboursé initial.

Les prêts consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt sont passés en charges en partie lorsque la valeur économique des prêts est réduite en raison de leurs conditions avantageuses.

### Employés affectés à l'étranger

Un compte d'avance de fonds de roulement a été établi afin de financer des prêts et avances aux employés affectés à l'étranger, y compris les employés d'autres ministères et organismes du gouvernement, de même que des avances aux fins médicales au personnel engagé sur place.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 38 200 000 \$, tel que modifié par le crédit L12c des Affaires étrangères et du Commerce international, de la *Loi de crédits n° 5 pour 2009-2010*.

Le solde de clôture consiste en des prêts de 20 211 528 \$ aux employés; des avances de 1 576 673 \$ pour frais médicaux; des avances de 6 853 \$ pour indemnités d'accident du travail; des dépôts de garantie et autres dépôts de 2 846 594 \$ en vertu des Directives des services à l'étranger; et des débetures scolaires et de clubs de 2 498 542 \$.

Les prêts aux employés portent intérêt à des taux de 0,75 pour cent à 1,25 pour cent par année, et sont remboursables sur des périodes allant jusqu'à 4 ans, avec des versements finaux entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2020.

### **Missions à l'étranger**

Des avances non productives d'intérêts ont été effectuées pour le financement provisoire des charges encourues aux missions à l'étranger, en attendant la répartition aux crédits du ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement et des autres ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

### **Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés**

Ce compte a été établi dans le but de financer : a) des avances fixes de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics; b) des avances permanentes; c) des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger; et d) des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 120 000 000 \$ tel que modifié par le crédit L11b du ministère de la Défense nationale, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002*.

### **Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes**

Ce compte fonctionne afin de fournir des caisses d'avance fixe, des avances à justifier et des avances recouvrables aux ministères et organismes.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 22 000 000 \$.

### **Diverses avances à justifier**

Le solde de clôture représente des montants en circulation entre les mains des ministères, organismes et particuliers à la fin de l'exercice, qui seront dépensés au cours de l'exercice subséquent.

### **Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens**

Des prêts ont été consentis au Conseil des Premières Nations du Yukon afin de verser des indemnités provisoires aux anciens Indiens du Yukon d'ici à la conclusion d'un règlement concernant les revendications des terres appartenant aux Indiens du Yukon.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'une revendication ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'une revendication soit conclue; et
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date du règlement d'une revendication, ou à une date fixée par l'entente de prêt ou billet à ordre, ou selon la première des deux dates atteinte.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à un taux de 6,00 pour cent par année.

### **Fonds de prêts aux Inuits**

Des prêts ont été consentis à des particuliers Inuits ou groupes d'Inuits afin d'encourager les activités commerciales et les métiers profitables. Des prêts ont été également consentis à des sociétés coopératives, à des caisses de crédit, à des caisses populaires ou à d'autres sociétés de crédit constituées conformément aux lois des provinces, et dont les membres sont en grande partie des Inuits, ou à des sociétés commerciales constituées selon les lois du Canada, ou des provinces, et dont les Inuits détiennent un intérêt majoritaire.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 6 633 697 \$, tel que modifié par le crédit 37b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996*.

Le prêt en circulation porte intérêt au taux de 5,50 pour cent par année.

### **Fonds du développement économique des Indiens**

Des prêts ont été consentis en vue de promouvoir le développement économique des Indiens aux Indiens ou bandes indiennes, ou à des particuliers, des associations ou des sociétés, dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce développement.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 48 550 835 \$ tel que modifié par le crédit 7b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997*.

Tous les prêts en circulation à la fin de l'exercice portent intérêt à des taux de 7,00 pour cent à 11,25 pour cent par année.

### **Prêt perpétuel de la bande Stoney**

En 1946, des prêts ont été consentis à la bande Stoney de l'Alberta (Bande) pour l'acquisition de terres au-delà des droits permis dans leur traité.

Un prêt n'excédant pas 500 000 \$ a été accordé pour acheter des terres additionnelles. Selon les dispositions de l'entente, telles qu'énoncées dans les minutes du Conseil du Trésor, C.P. 2/1437, en date du 11 avril 1946, la Bande a cédé les sommes découlant de la location de leurs ressources en eau pour subvenir aux paiements d'intérêts de 3,00 pour cent annuellement sur le montant du prêt qui a été actuellement dépensé. Selon la même entente, la Bande a décidé que le ministère alloue 200 000 \$ au groupe Pekisko et 300 000 \$ pour les additions à la réserve Morley.

### **Premières Nations de la Colombie-Britannique**

Des prêts ont été consentis aux Premières Nations de la Colombie-Britannique afin de les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ayant trait à la recherche, à l'élaboration et à la négociation de traités.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L20a du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2016-2017*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt lorsque ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement d'un traité ne soit conclue;
- b) les prêts datés avant le 1er avril 2004 portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue;
- c) les prêts datés entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2017 ne doivent pas porter intérêt à moins que ceux-ci ne deviennent exigibles et payables au cours de cette période, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement d'un traité soit conclue; et
- d) les prêts sont exigibles et payables par les Premières Nations et payeront les prêts selon la première des dates atteintes suivantes :
  - i. date de règlement d'un traité;
  - ii. douzième anniversaire de la première avance de prêt aux Premières Nations sous la plus récente entente de financement des Premières Nations;
  - iii. septième anniversaire après la signature d'une entente de principe; ou
  - iv. date de demande de paiement du prêt par le ministre à cause du défaut sous cette entente ou toute autre entente de financement des Premières Nations.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 22 421 639 \$ et 514 483 934 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,66 pour cent et 4,64 pour cent par année pour la portion intérêt.

### **Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada**

Le programme de prêts garantis à Financement agricole Canada a été discontinué le 14 novembre 1989. Le dernier prêt garanti productif est périmé et aucune autre garantie de prêt n'est prévue sous ce programme.

Au 31 mars 2017, il n'y a aucun prêt en souffrance. Au cours de l'exercice 2016-2017, les soldes impayés des prêts en souffrance ont été radiés car ils avaient été présumés irrécupérables au préalable.

### **Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens**

L'autorité de garantie des prêts pour le développement économique des Indiens a été établie par le crédit L53b, de la *Loi de crédits n° 1, 1970*, modifié par le décret C.P. 1977-3608 autorisant le ministère à garantir une partie du solde des prêts à des entreprises indiennes. Le solde de ces prêts effectués par les institutions financières ne peut dépasser 60 000 000 \$ moins le total cumulatif des paiements déjà effectués pour des prêts garantis en défaut en vertu de cette autorité.

L'intérêt simple calculé à partir d'un pourcentage ajouté à un taux de base s'accumule sur la dette une fois que le paiement est fait au prêteur. Tous les paiements faits aux prêteurs ainsi que l'intérêt accumulé sur les paiements sont considérés comme une dette de l'emprunteur jusqu'à ce qu'il y ait un recouvrement complet de la dette.

### **Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves**

Les prêts garantis pour le logement sur les réserves fournissent le soutien aux Indiens ou aux bandes Indiennes sur les réserves ou sur les terrains appartenant à la Couronne. Comme ces terrains ne sont pas hypothéquables, la garantie ministérielle fournit un nantissement à l'institution financière en cas de défaut de l'emprunteur.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 2,2 milliards de dollars, tel que modifié par le crédit 7b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 4 pour 2008-2009*.

Si un prêt effectué avec une garantie du Ministre devient en défaut, le prêteur peut demander le remboursement du prêt par le Ministre. En 1987, une réserve pour pertes de 2 millions de dollars a été établie à même les niveaux de référence du ministère afin de couvrir les défauts possibles des programmes de prêts garantis. Le paiement effectué devient une dette de la Première Nation à la Couronne. L'intérêt s'accumule et est capitalisé sur la dette au taux inscrit à l'accord de prêt qui a été attribué au Ministre. Dans la mesure du possible, le recouvrement de la dette se fait à partir de nantissements tels que les fonds provenant d'un règlement concernant les revendications des terres ou à partir d'un accord de recouvrement.

### **Revendicateurs autochtones**

Des prêts ont été consentis aux revendicateurs autochtones, pour couvrir les frais de recherches, d'élaboration et de négociations concernant les revendications.

Au cours de l'exercice, des prêts ont été autorisés par le crédit L15 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la *Loi de crédits n° 2 pour 2016-2017*.

Les modalités des prêts sont comme suit :

- a) les prêts ne portent pas intérêt dans le cas où ceux-ci ont été consentis avant que l'entente de principe ayant trait au règlement des revendications ne soit conclue;
- b) les prêts portent intérêt à un taux égal au taux fixé par le ministre des Finances à l'égard des emprunts ayant les mêmes modalités que celles établies pour les sociétés d'État, si ces prêts sont consentis après que l'entente de principe pour le règlement des revendications soit conclue; et
- c) les prêts sont exigibles et payables, quant au principal et aux intérêts, à la date de règlement des revendications, ou à une date fixée par l'entente.

Les portions de prêts en circulation à la fin de l'exercice portant intérêt et ne portant pas intérêt sont de 53 379 381 \$ et de 407 846 603 \$ respectivement. Les taux varient entre 0,69 pour cent et 11,89 pour cent par année pour la portion portant intérêt.

## Soutien et développement du commerce

Conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*, le ministre du Commerce international, avec le consentement du ministre des Finances, peut autoriser Exportation et développement Canada (EDC) à conclure certaines opérations ou catégories d'opérations qui, selon le ministre, serviraient l'intérêt national et pour lesquelles EDC a indiqué au ministre qu'elle ne prendrait pas d'engagement sans cette autorisation. Financées par le ministre des Finances au moyen de paiements sur le Trésor, ces opérations sont administrées par EDC au nom du gouvernement du Canada.

EDC a pour mandat de soutenir et de développer, directement ou indirectement, les exportations canadiennes et la capacité du Canada d'y participer et de profiter des débouchés qu'offrent les marchés internationaux. En 2014, un nouveau règlement est entré en vigueur; il clarifie les cas où EDC peut fournir un soutien au Canada. Au courant de l'exercice, aucune opération portée au Compte du Canada n'a été conclue pour le soutien et le développement du commerce intérieur.

Les opérations de prêts assorties de remboursements à plus long terme ou de taux d'intérêt faibles ou nuls sont portées en partie en charges, lorsque leur valeur économique diminue en raison de ces conditions avantageuses.

Les tableaux 11.4 et 11.5 de la section 11 de ce volume présentent des informations supplémentaires sur les obligations contractuelles et les garanties divulguées dans les notes aux états financiers consolidés vérifiés de la section 2 de ce volume.

Le tableau suivant présente les opérations pour les prêts consentis aux entités non souveraines, leurs soldes et leurs modalités de paiement.

(en dollars)

	Paiements et autres débits		Rentrées et autres crédits		31 mars 2017
	1er avril 2016	Paiements ou autres débits <sup>1</sup>	Réévaluation	Rentrées ou autres crédits <sup>2</sup>	
<b>Commerce d'exportation</b>					
a) durée de 6 à 10 ans, portant intérêt à des taux de 8,28 pour cent à 10,28 pour cent par année, avec les remboursements finals entre février 2008 et avril 2011 :					
Antigua.....	38 961	–	936	–	–
b) durée de 11 à 15 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 2,44 pour cent à 4,18 pour cent par année, avec les remboursements finals entre mai 2021 et novembre 2022 :					
Suède.....	29 523 332	–	608 744	17 436 959	–
c) durée de 16 à 20 ans, comprenant plusieurs prêts à taux d'intérêt fixe ou variable, allant actuellement de 1,85 pour cent à 5,89 pour cent par année, avec les remboursements finals entre décembre 2017 et mars 2023 :					
États-Unis.....	873 751 582	–	25 151 720	181 815 123	–
d) Prêt à terme, portant intérêt fondé sur le plus élevé de 2,0 pour cent ou le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), plus des taux variant entre 3,0 pour cent à 8,0 pour cent par année avec les remboursements finals entre juin 2009 et juillet 2010 :					
États-Unis.....	1 763 000 904	–	41 678 034	1 364 366	–
Reclamations d'assurance payées au cours de l'exercice :					
États-Unis.....	271 920	–	5 378	–	–
Total partiel.....	2 666 586 699	–	67 444 812	200 616 448	–
Moins : portion passée en charges en raison de conditions avantageuses.....	–	–	–	–	–
Total – Commerce d'exportation.....	2 666 586 699	–	67 444 812	200 616 448	–

Les dates finales de remboursement peuvent changer si des montants sont remis à plus tard ou restructurés.

<sup>1</sup> Les paiements ou autres débits peuvent inclure des opérations telles que prêts, redressements, etc.

<sup>2</sup> Les rentrées ou autres crédits peuvent inclure des opérations telles que remboursements, renonciations, etc.

### **Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples**

Le prêt en circulation a été consenti pour financer la construction d'un bâtiment d'exposition à usages multiples.

### **Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc**

Les prêts accordés par les institutions financières dans le cadre du programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc sont partiellement garantis par la Couronne. Une fois que les producteurs ont fait défaut et que les prêteurs ont effectué toutes les activités régulières de collection, la Couronne devient subrogée dans les droits des prêteurs contre le producteur en défaut, dans la mesure d'un montant égal au retrait du fonds de réserve.

### **Programmes nationaux de commercialisation**

Les prêts faits par les institutions financières sous la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* et les avances faites par des organisations de producteurs sous la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* sont garantis par la Couronne. Quand la garantie est honorée, la Couronne devient subrogée dans les droits de l'institution financière ou de l'organisation des producteurs quant au montant principal en circulation, à l'intérêt ainsi qu'aux coûts administratifs.

### **Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants**

#### *Avances*

Des avances ont été consenties en vertu des parties I et III de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, pour l'achat de terres et améliorations permanentes, dégrèvements de biens-fonds, achat d'animaux de ferme et de matériel et protection des garanties. Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 605 000 000 \$.

#### *Provision pour prestations conditionnelles*

Une provision égale à 1/10 des prestations versées aux anciens combattants a été établie à chaque exercice, jusqu'en 1978-1979 inclusivement. Depuis cette date, une prévision annuelle des besoins a été effectuée, et une provision est établie, si nécessaire. La provision requise est imputée aux charges et est créditée au compte de provision pour prestations conditionnelles. Ce compte fait état des provisions nettes accumulées pour prestations aux anciens combattants sous forme de renonciation de prêts autorisée par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Ces prestations entrent en vigueur seulement lorsque les anciens combattants auront rempli certaines exigences. À la fin de 10 ans, les exigences ayant été satisfaites, la provision accumulée est imputée au compte de provision pour prestations conditionnelles, et est créditée au compte de prêts de l'ancien combattant.

### **Commission des sépultures de guerre du Commonwealth**

Des avances ont été consenties au fonds de roulement de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, pour l'entretien des sépultures et des cimetières.

À la fin de l'exercice, le solde des avances était de 30 000 GBP. Ce solde a été converti en dollars canadiens, en utilisant le taux de change à la fin de l'exercice. Les avances ne portent pas intérêt et n'ont pas de conditions fixes de remboursement.

### **Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale**

L'Administration du Régime de soins de santé de la fonction publique fédérale (appelée Administration du RSSFP) a été constituée en société sans capital-actions, conformément au paragraphe 7.2(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* le 1er mai 2007. Le 31 mai 2007, les actifs et les passifs du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) ont été transférés au gouvernement du Canada et à l'Administration du RSSFP, en conformité avec les instructions du président du Conseil du Trésor du Canada et l'Accord de fiducie, qui a pris fin le 31 mai 2007.

L'Administration du RSSFP est responsable de l'administration du RSSFP. Elle doit veiller à ce que les prestations et les services destinés aux participants au régime et à leurs personnes à charge admissibles, selon les définitions contenues dans la documentation sur le RSSFP, soient fournis d'une manière qui garantit l'administration efficace du RSSFP. Des paiements sont effectués à l'intention de l'Administration du RSSFP au titre du crédit 20 et sont autorisés en vertu de l'entente de financement conclue entre le président du Conseil du Trésor et l'Administration du RSSFP. L'entente de financement permet le transfert de fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'Administration du RSSFP en quatre versements trimestriels, après l'approbation du budget de fonctionnement par la secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces versements trimestriels sont effectués à l'avance et les dépenses réelles sont enregistrées après l'approbation du *Rapport financier trimestriel de l'Administration du RSSFP*.

### **Programme d'apprentissage mixte**

Des avances ont été consenties à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM). Suite aux rondes de négociations d'octobre 2004, 2008 et subséquemment de 2010, un protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'AFPC a été intégré aux conventions collectives pour fournir du financement pour un PAM. Le PAM est un partenariat négocié entre l'AFPC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT). L'objectif du PAM est d'améliorer les relations de travail dans le secteur public. L'intention est d'offrir des occasions d'apprentissage syndical-patronal mixte dans des secteurs où les deux parties doivent assumer des rôles et responsabilités, et à l'égard desquels l'employeur n'est pas déjà légalement tenu d'offrir une formation.

Les paiements sont effectués à l'AFPC sous le crédit 20 et sont autorisés en vertu du mandat du programme. Le mandat inclut les coûts de programme, les conditions de financement, les conditions de paiements, les échéanciers, ainsi qu'un calendrier de paiements. Le calendrier de paiements prévoit une avance de 3 mois du Conseil du Trésor à l'AFPC pour couvrir les coûts de livraison du programme. Lorsque les dépenses réelles sont rapportées aux trois mois, l'avance est renversée et la dépense est enregistrée.

### **Commissions provinciales des accidents du travail**

Ce compte fonctionne en vertu du paragraphe 4(6) *b* et *e* de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, afin de fournir des fonds dans le but de permettre aux commissions provinciales des accidents du travail d'administrer les réclamations pour le compte de l'État, et de fournir les indemnisations aux employés du gouvernement canadien blessés ou malades au cours de leur emploi.

Le montant total des avances, lequel est autorisé à être effectué à chacune des commissions provinciales des accidents du travail, ne doit pas dépasser les déboursés pour trois mois d'indemnisation.

Les avances sont sujettes aux termes et conditions des ententes avec les commissions provinciales des accidents du travail et sont remboursables à l'expiration de ces ententes.

### **Prêts canadiens aux apprentis**

Les prêts canadiens aux apprentis sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis* qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et du Travail est autorisée à conclure un accord de prêt directement avec tout apprenti admissible. Les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 pour cent) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 pour cent). Les apprentis ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leur programme d'apprentis. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts aux apprentis en circulation émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut pas dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des prêts aux apprentis en circulation au 31 mars 2017 est de 148 366 807 \$ (85 271 271 \$ au 31 mars 2016). Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a été radié (aucun au 31 mars 2016).

### **Programme canadien de prêts aux étudiants**

Depuis le 1er août 2000, les prêts canadiens sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risques partagés (1995-2000). En vertu de ces trois différents régimes, aucune garantie n'est reçue des étudiants et les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel plus 2,5 pour cent) ou à un taux fixe (taux préférentiel plus 5,0 pour cent). Les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, mais la période maximale est de 15 ans. Les emprunteurs ayant des difficultés à repayer leur prêt, pourraient être admissibles au programme d'aide au remboursement.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risque partagé rachetés par le ministère de l'Emploi et du Développement social ne peut dépasser 24 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 174 802 163 \$ (172 045 002 \$ au 31 mars 2016) ont été radiés conformément au crédit 7c du ministère de l'Emploi et du Développement social, de la *Loi de crédit n° 5 pour 2016-2017* et 31 111 553 \$ (95 293 311 \$ au 31 mars 2016) ont été radiés conformément à l'article 25(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. De plus, des prêts ainsi que les intérêts à recevoir sur ces prêts s'élevant à 284 065 948 \$ (238 236 858 \$ au 31 mars 2016) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et 25 971 051 \$ (34 696 \$ au 31 mars 2016) ont été renoncés conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*.

#### *Financement direct des prêts aux étudiants*

Les prêts émis le ou après le 1er août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise la ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et du Travail à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Ces accords sont sujets aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main d'œuvre et du Travail et avec le consentement du ministre des Finances. Le montant total des prêts directs en circulation au 31 mars 2017 est de 18 667 584 363 \$ (18 091 457 031 \$ au 31 mars 2016).



### *Prêts à risque partagé*

Les prêts émis avant le 1er août 2000 et le ou après le 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2017 est de 58 850 195 \$ (68 353 582 \$ au 31 mars 2016) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 905 566 563 \$ (966 926 519 \$ au 31 mars 2016) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

### *Prêts garantis*

Les prêts émis avant le 1er août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*. Le montant total des prêts en circulation au 31 mars 2017 est de 108 694 909 \$ (136 169 718 \$ au 31 mars 2016) pour les prêts appartenant au ministère de l'Emploi et du Développement social et de 3 933 548 \$ (5 530 501 \$ au 31 mars 2016) pour les prêts appartenant présentement aux institutions financières.

### **Agence de la consommation en matière financière du Canada**

Des avances portant intérêt ont été effectuées pour le paiement des dépenses afférentes aux activités de l'Agence en vertu de l'article 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

### **Banque Commerciale du Canada**

Des avances ont été consenties à la Banque Commerciale du Canada, représentant la participation du gouvernement dans le groupe de soutien, telle qu'autorisée par la *Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada*. Ces fonds représentent la participation du gouvernement dans un portefeuille de prêts acheté de la Banque et l'achat d'obligations en circulation des détenteurs actuels.

### **Prêts consentis aux immigrants**

L'article 88 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise l'affectation de prêts pour l'application de la Loi.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 110 000 000 \$.

Les modalités des prêts, de même que leurs soldes de fin d'exercice, sont comme suit :

- a) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, portant intérêt à des taux de 0,76 pour cent à 9,06 pour cent par année, pour un montant total de 48 444 468 \$ dont 15 018 159 \$ est en souffrance; et
- b) remboursables en versements mensuels sur des périodes de 1 à 6 ans, avec une prorogation possible de 2 ans, non productifs d'intérêts, pour un montant total en souffrance de 4 109 \$.

### **Autres prêts aux entreprises**

Ce compte enregistre l'argent dû au gouvernement par les emprunteurs sur défaut de paiement des prêts qui sont sujets aux autorités statutaires, conformément à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* et à la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*. Ces autorités pourvoient au paiement de réclamations ou au partage des pertes de prêts entre les prêteurs et le gouvernement.

### **Industries de fabrication, de transformation et de services au Canada**

Ce compte inscrit les prêts consentis à toute personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer ou qui aide une industrie de fabrication, de transformation ou de services au Canada afin d'y favoriser la mise sur pied, la modernisation, la croissance, l'efficacité ou la compétitivité sur le plan international ou de les aider dans leur restructuration financière.

Des prêts sont autorisés par le crédit L20 d'Industrie, de la *Loi de crédits n° 2*. Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a été émis.

Il y a un prêt en circulation qui est sans intérêt à moins qu'il soit en souffrance et est autrement remboursable à l'échéance le 1er avril 2017. Le paiement a été reçu le 31 mars 2017.

Au cours de l'exercice, le compte a été fermé.

### **Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux entrepreneurs**

Des avances ont été consenties pour appuyer le fonds de roulement de centres d'aide aux entrepreneurs offrant des services aux entreprises en démarrage, aux futurs entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises.

### **Fonds de H.L. Holmes**

Ce compte a été établi en vertu de l'alinéa 5(1)f) de la *Loi sur le Conseil national de recherches* afin d'inscrire le reliquat de la succession de H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du bénéfice net annuel provenant du fonds seront utilisés pour financer le prix de H.L. Holmes annuellement. Ces prix offriront l'opportunité aux étudiants en postdoctorat d'étudier dans des écoles d'études supérieures ou instituts de recherche reconnus mondialement sous la supervision de personnes spécialisées dans le domaine de la recherche.

### **Pêcheurs d'aiglefin**

Des prêts ont été consentis aux pêcheurs d'aiglefin de la Nouvelle-Écosse, suite à la fermeture de leur pêcherie du 1er février au 31 mai 1975, aux termes d'un accord conclu en vertu de l'Entente internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Le montant total de l'autorisation de prêts est de 1 650 000 \$.

Les prêts portaient intérêt au taux de 8 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 4 ans, avec le versement final en 1979. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Producteurs canadiens de poissons de fond congelés**

Des prêts ont été consentis aux producteurs canadiens de poissons de fond congelés, de viande de crabe congelée et en boîte, et de viande de homard congelée et en boîte, afin d'aider au financement de leurs inventaires.

Les prêts portaient intérêt au taux de 13 pour cent par année, et étaient remboursables en versements annuels égaux sur une période de 7 ans, avec le versement final en décembre 1987. Ces prêts sont présumés irrécouvrables et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

### **Biens saisis – Compte de fonds de roulement**

Ce compte a été établi conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration des biens saisis*. Les dépenses encourues et les avances effectuées pour maintenir et administrer les biens saisis ou bloqués, ainsi que les autres biens sujets à une ordonnance de prise en charge ou confisqués au profit de Sa Majesté, sont imputées à ce compte. Ce compte est crédité lorsque les dépenses et les avances à des tiers sont remboursées ou recouvrées et lorsque les revenus provenant de ces biens ou les produits provenant de leur aliénation sont perçus et crédités de sommes saisies par confiscation.

Le montant total de la réserve imputable en tout temps est de 50 000 000 \$.

Le déficit résultant de la différence entre le produit de l'aliénation de tout bien confisqué au profit de Sa Majesté et les montants qui avaient été imputés au compte et qui demeurent en circulation, est imputé à un Compte du produit de l'aliénation des biens saisis et crédité à ce compte.

### **Administration portuaire du Grand Victoria**

Le prêt relativement au port de Victoria est relié à la vente d'une parcelle de terrain du port de Victoria. Un escompte de 271 039 \$ est enregistré pour refléter la nature des conditions avantageuses du prêt.

Le prêt porte intérêt au taux de 4,9 pour cent par année, et est remboursable sur une période de 15 ans, avec le versement final le 9 mai 2020.

### **Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

Ce compte a été établi conformément au paragraphe 80(1) de la *Loi maritime du Canada*. Selon une entente entre le ministère des Transports et la Corporation, les prêts gérés antérieurement par l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent seront gérés dorénavant par la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent. Les remboursements de ces prêts sont inscrits à ce compte.

Le prêt portait intérêt au taux préférentiel plus 2,0 pour cent par année. Le versement final des modalités existantes était anticipé pour mars 2013. Durant l'année 2014, une reclassification a été effectuée pour transférer les intérêts accumulés à la portion capital.

En date du 31 mars 2017, la balance restante du prêt est présumée irrécouvrable et une autorisation parlementaire est exigée pour radier le solde.

**Paiements de transition – Salaires en arrérages**

Au cours de l'exercice 2014-2015, un paiement unique a été émis aux employés à la suite de la mise en œuvre des salaires en arrérages. Ce montant sera recouvré des employés au moment de leur départ de la fonction publique. Le montant à la fin de l'exercice représente le solde restant à recouvrer dans le futur.

**Prêts divers, placements et avances**

Ce compte représente des montants en circulation entre les mains d'organismes et particuliers à la fin de l'exercice. Ce groupe enregistre les prêts, placements et avances qui ne sont pas classés ailleurs.

**Redressement de consolidation**

Le redressement de consolidation reflète le total des prêts, placements et avances détenus par les sociétés d'État et autres entités consolidées. Ceux-ci comprennent essentiellement des investissements tels que des obligations, des fonds du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

**Provision pour moins-value**

Conformément à la convention sur l'évaluation, les éléments d'actif sont sujets à une évaluation annuelle afin de refléter les diminutions de la valeur enregistrée à la valeur estimative de recouvrement nette.

La provision pour moins-value, en ce qui regarde les prêts, placements et avances, représente les pertes estimatives sur la réalisation des prêts, placements et avances inscrits dans les comptes du Canada à la fin de l'exercice.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section 10

*Comptes publics du Canada*  
2016-2017

## Actifs non financiers

### Table des matières

	<i>Page</i>
Actifs non financiers.....	10.2
Immobilisations corporelles .....	10.4
Véhicules .....	10.6
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition .....	10.6

## Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs qui possèdent une vie économique dépassant l'exercice et qui sont destinés à être utilisés dans le cours normal des opérations. Ils sont convertis en charges dans des périodes futures et incluent les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance.

Les immobilisations corporelles comportent des biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés, qui sont destinés à être utilisés sur une base continue et non destinés à la vente dans le cours normal des affaires. Aux fins de publication de l'information financière, les immobilisations corporelles sont regroupées dans les catégories suivantes : terrains, bâtiments, travaux et infrastructures, matériel et outillage, véhicules, améliorations locatives, biens en construction et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition.

Les stocks sont des biens corporels qui sont utilisés dans l'exécution des résultats de programme. Certains fonds renouvelables et certains ministères peuvent détenir des stocks aux fins de revente à des tiers externes au gouvernement.

Les charges payées d'avance et autres sont des déboursés encourus, relativement à un contrat, avant l'accomplissement du travail, la livraison des biens ou la prestation de service.

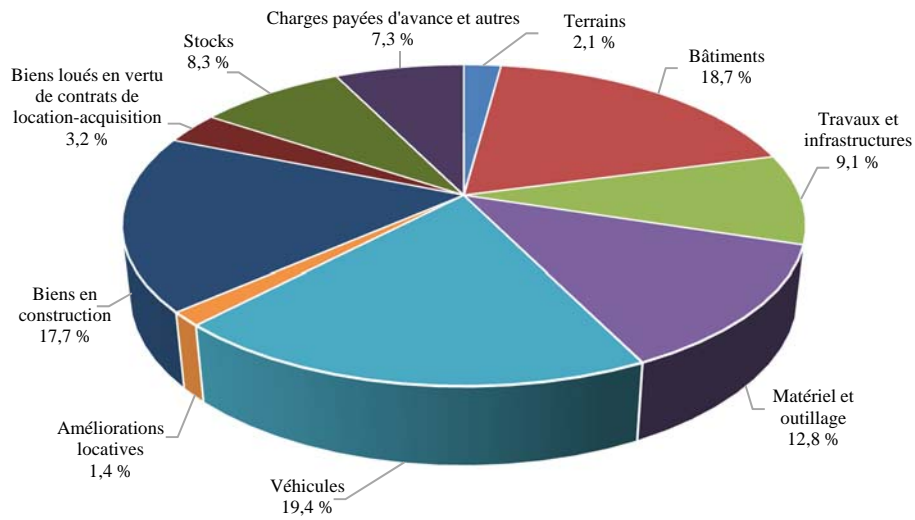
Le tableau 10.1 présente les actifs non financiers par catégorie. Les graphiques présentent les actifs non financiers par catégorie et par exercice au 31 mars.

**Tableau 10.1**  
**Actifs non financiers par catégorie**

(en milliers de dollars)

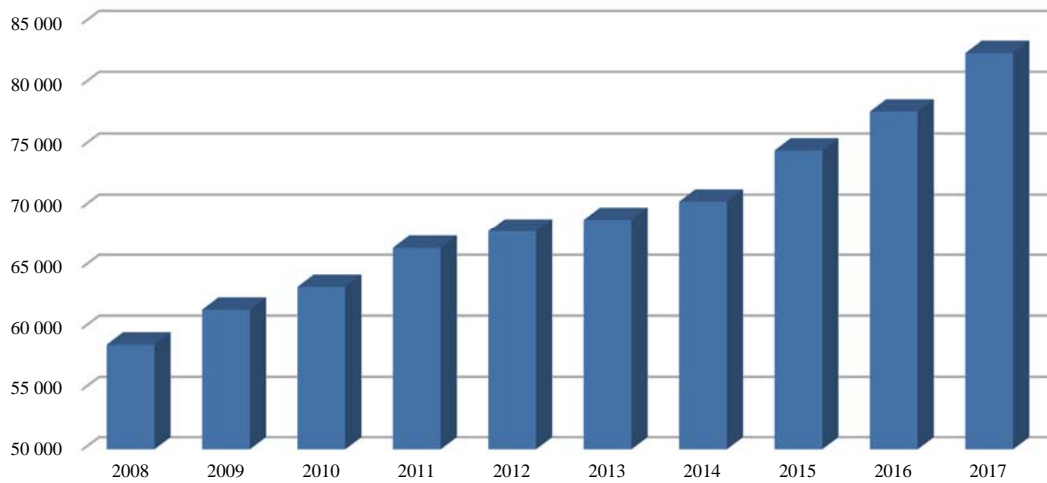
	31 mars 2017	31 mars 2016
Immobilisations corporelles nettes, tableau 10.2		
Terrains .....	1 717 517	1 665 250
Bâtiments .....	15 463 333	14 948 686
Travaux et infrastructures .....	7 499 890	6 433 048
Matériel et outillage .....	10 538 038	9 851 603
Véhicules, tableau 10.3 .....	16 031 885	16 367 357
Améliorations locatives .....	1 128 202	1 170 515
Biens en construction .....	14 651 835	12 574 468
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, tableau 10.4 .....	2 645 014	2 826 935
	<i>69 675 714</i>	<i>65 837 862</i>
Stocks .....	6 841 999	7 221 554
Charges payées d'avance et autres .....	6 039 763	4 705 789
<b>Total .....</b>	<b>82 557 475</b>	<b>77 765 205</b>

**Total des actifs non financiers par catégorie au 31 mars 2017**



**Actifs non financiers au 31 mars 2017**

(en millions de dollars)



## Immobilisations corporelles

Le tableau 10.2 présente les immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens.

**Tableau 10.2**  
**Immobilisations corporelles par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens**

(en milliers de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Travaux et infrastructures	Matériel et outillage
<b>Immobilisations au coût</b>				
Affaires mondiales.....	291 288	1 624 105	8 611	198 234
Défense nationale.....	87 352	11 357 831	2 629 303	21 935 332
Environnement et Changement climatique.....	203 687	1 084 736	3 404 507	941 769
Infrastructure et Collectivités.....	111 738	–	698 940	39 927
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 293	993 535	50 075	2 551 907
Patrimoine canadien.....	387 202	2 068 869	713 341	1 640 530
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	22 100	740 477	2 598 449	517 715
Sécurité publique et Protection civile.....	84 797	4 672 643	864 222	2 001 365
Services publics et Approvisionnement.....	245 782	5 793 045	1 415 166	2 398 562
Transports .....	242 933	1 376 651	4 058 134	1 460 791
Autres portefeuilles ministériels .....	29 345	1 974 469	125 326	3 956 471
<b>Immobilisations brutes totales.....</b>	<b>1 717 517</b>	<b>31 686 361</b>	<b>16 566 074</b>	<b>37 642 603</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Affaires mondiales.....	–	959 183	1 040	134 564
Défense nationale.....	–	4 530 510	1 499 784	15 981 399
Environnement et Changement climatique.....	–	746 405	1 924 308	649 303
Infrastructure et Collectivités.....	–	–	207 508	36 554
Innovation, Sciences et Développement économique .	–	666 741	33 350	1 984 685
Patrimoine canadien.....	–	937 774	446 119	1 228 346
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	–	496 179	1 413 297	360 990
Sécurité publique et Protection civile.....	–	2 162 711	510 819	1 415 459
Services publics et Approvisionnement.....	–	3 587 396	624 399	1 601 158
Transports .....	–	828 109	2 349 554	966 117
Autres portefeuilles ministériels .....	–	1 308 020	56 006	2 745 990
<b>Amortissement cumulé total.....</b>	<b>–</b>	<b>16 223 028</b>	<b>9 066 184</b>	<b>27 104 565</b>
<b>Immobilisations nettes totales</b>				
Affaires mondiales.....	291 288	664 922	7 571	63 670
Défense nationale.....	87 352	6 827 321	1 129 519	5 953 933
Environnement et Changement climatique.....	203 687	338 331	1 480 199	292 466
Infrastructure et Collectivités.....	111 738	–	491 432	3 373
Innovation, Sciences et Développement économique .	11 293	326 794	16 725	567 222
Patrimoine canadien.....	387 202	1 131 095	267 222	412 184
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne.....	22 100	244 298	1 185 152	156 725
Sécurité publique et Protection civile.....	84 797	2 509 932	353 403	585 906
Services publics et Approvisionnement.....	245 782	2 205 649	790 767	797 404
Transports .....	242 933	548 542	1 708 580	494 674
Autres portefeuilles ministériels .....	29 345	666 449	69 320	1 210 481
<b>Immobilisations nettes totales.....</b>	<b>1 717 517</b>	<b>15 463 333</b>	<b>7 499 890</b>	<b>10 538 038</b>

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Des précisions sur la reclassification sont fournies à la note 2 de la section 2 de ce volume.

<sup>1</sup> On trouvera des précisions au tableau 10.3.

<sup>2</sup> On trouvera des précisions au tableau 10.4.



Véhicules <sup>1</sup>	Améliorations locatives	Biens en construction	Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition <sup>2</sup>	Total 31 mars 2017	Total 31 mars 2016
59 830	297 390	296 705	–	2 776 163	2 640 182
36 267 841	93 069	6 032 408	846 734	79 249 870	76 750 294
165 127	52 978	737 767	39 167	6 629 738	6 084 388
104	6 513	1 460 100	–	2 317 322	1 413 047
37 222	82 298	1 286 842	64 259	5 077 431	4 822 780
35 199	175 755	276 306	207 156	5 504 358	5 164 627
2 431 895	517 848	1 098 513	–	7 926 997	7 205 514
737 219	209 541	1 022 245	30 437	9 622 469	9 239 657
9 309	986 597	1 383 837	2 798 921	15 031 219	14 298 205
2 099 684	153 590	323 343	818 820	10 533 946	9 570 210
145 786	671 415	733 769	96 394	7 732 975	7 405 421
41 989 216	3 246 994	14 651 835	4 901 888	152 402 488	144 594 324
33 564	175 109	–	–	1 303 460	1 219 904
22 466 034	45 380	–	653 727	45 176 834	42 935 638
107 650	39 723	–	18 440	3 485 829	3 396 239
24	3 649	–	–	247 735	214 562
24 902	49 396	–	31 397	2 790 471	2 687 070
24 264	97 200	–	137 025	2 870 728	2 714 412
1 524 449	358 711	–	–	4 153 626	4 011 108
445 082	124 559	–	5 510	4 664 140	4 379 791
6 644	648 885	–	1 225 070	7 693 552	7 313 714
1 226 121	96 293	–	162 399	5 628 593	5 299 816
98 597	479 887	–	23 306	4 711 806	4 584 210
25 957 331	2 118 792	–	2 256 874	82 726 774	78 756 462
26 266	122 281	296 705	–	1 472 703	1 420 277
13 801 807	47 689	6 032 408	193 007	34 073 036	33 814 657
57 477	13 255	737 767	20 727	3 143 909	2 688 150
80	2 864	1 460 100	–	2 069 587	1 198 485
12 320	32 902	1 286 842	32 862	2 286 960	2 135 710
10 935	78 555	276 306	70 131	2 633 630	2 450 215
907 446	159 137	1 098 513	–	3 773 371	3 194 406
292 137	84 982	1 022 245	24 927	4 958 329	4 859 866
2 665	337 712	1 383 837	1 573 851	7 337 667	6 984 490
873 563	57 297	323 343	656 421	4 905 353	4 270 394
47 189	191 528	733 769	73 088	3 021 169	2 821 212
16 031 885	1 128 202	14 651 835	2 645 014	69 675 714	65 837 862

## Véhicules

Le tableau 10.3 présente le détail des véhicules par sous-catégorie.

**Tableau 10.3**  
**Véhicules par sous-catégorie**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement		
		cumulé	31 mars 2017	31 mars 2016
Navires et embarcations.....	17 040 448	11 159 322	5 881 126	6 063 317
Aéronefs.....	19 347 783	10 967 449	8 380 334	8 527 408
Véhicules automobiles (non-militaires).....	2 387 160	1 592 856	794 304	739 185
Véhicules militaires.....	1 668 840	1 352 909	315 931	377 916
Autres véhicules.....	1 544 986	884 796	660 190	659 531
<b>Total.....</b>	<b>41 989 216</b>	<b>25 957 331</b>	<b>16 031 885</b>	<b>16 367 357</b>

## Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Le tableau 10.4 présente le détail des biens loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales.

**Tableau 10.4**  
**Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition par catégories principales**

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement		
		cumulé	31 mars 2017	31 mars 2016
Terrains.....	30 716	–	30 716	39 058
Bâtiments.....	3 046 177	1 284 108	1 762 069	1 842 880
Travaux et infrastructures.....	826 640	163 602	663 038	671 805
Matériel et outillage.....	307 069	242 924	64 145	113 346
Véhicules.....	691 286	566 240	125 046	159 846
<b>Total.....</b>	<b>4 901 888</b>	<b>2 256 874</b>	<b>2 645 014</b>	<b>2 826 935</b>

# Section 11

*Comptes publics du Canada*

2016-2017

## Obligations contractuelles et passif éventuel

### Table des matières

	<i>Page</i>
Obligations contractuelles .....	11.2
Passif éventuel .....	11.40

## Obligations contractuelles et passif éventuel

Cette section renferme des informations détaillées concernant les obligations contractuelles et le passif éventuel.

### Obligations contractuelles

Les activités du gouvernement, de par leur nature, donnent lieu à d'importants marchés et accords à caractère pluriannuel, incluant divers traités internationaux et protocoles. Les obligations contractuelles sont des obligations du gouvernement envers des tiers qui deviendront des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords pour l'acquisition des biens et services ou pour la prestation des paiements de transfert sont remplies. Dans le cas d'obligations contractuelles envers des organisations internationales, quelques-unes résulteront en des dépenses budgétaires et d'autres en des paiements non-budgétaires.

Les obligations contractuelles peuvent être classées en quatre catégories principales : les accords de paiements de transfert (subventions et contributions), les immobilisations et les achats, les contrats de location-exploitation et les organisations internationales.

Toutes les obligations contractuelles en circulation, de 10 millions de dollars ou plus par projet ou par programme à la fin de l'exercice, sont rapportées pour les accords de paiements de transfert, les immobilisations, les achats et les contrats de location-exploitation. Dans le cas des organisations internationales, toutes les obligations contractuelles de plus d'un million de dollars à la fin de l'exercice sont rapportées.

Selon les principales conventions comptables du gouvernement, les obligations contractuelles des sociétés d'État consolidées sont incluses avec celles du gouvernement.

Le tableau 11.1 présente un sommaire de ces obligations contractuelles. Des détails concernant les quatre catégories d'obligations contractuelles se trouvent dans d'autres tableaux de cette section.

**Tableau 11.1**  
**Obligations contractuelles**

(en millions de dollars)

	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
Information provenant des :					
Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, tableau 11.3 .....	46 992	64 958	3 455	–	115 405
Obligations contractuelles internationales, tableau 11.4 .....	–	–	–	6 313	6 313
Total .....	46 992	64 958	3 455	6 313	121 718

Le tableau 11.2 offre un sommaire de l'information présentée au tableau 11.1 concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations contractuelles pour chaque exercice, de 2018 à 2022 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2023 et exercices ultérieurs.

**Tableau 11.2**  
**Cédule des paiements minimums**

(en millions de dollars)

Paiements minimums à effectuer en :	Accords de paiements de transfert	Acquisition d'immobilisations et achats	Contrats de location-exploitation	Organisations internationales	Total
2018 .....	21 360	14 061	398	1 920	37 739
2019 .....	11 666	11 935	400	1 658	25 659
2020 .....	7 136	11 114	396	1 169	19 815
2021 .....	3 345	7 996	371	392	12 104
2022 .....	1 777	4 180	320	112	6 389
2023 et ultérieurs .....	1 708	15 672	1 570	1 062	20 012
Total .....	46 992	64 958	3 455	6 313	121 718

**Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation**

Le tableau 11.3 fournit des précisions concernant les obligations contractuelles liées aux accords de paiements de transfert, aux immobilisations, aux achats et aux contrats de location-exploitation. Il présente les obligations contractuelles par catégorie et par entité. Les obligations contractuelles sont résumées à la note 18 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

Les accords de paiements de transfert sont des contrats irrévocables qui fournissent un financement à d'autres paliers de gouvernement, organismes ou individus.

Les immobilisations sont des valeurs corporelles de longue durée comprenant les principaux agrandissements ou transformations qui s'y rattachent, incluant l'équipement militaire et les terrains, et dont on espère tirer des avantages tout au long de leur vie utile.

Les achats sont appuyés par un contrat pour des biens ou des services. Un contrat de location-exploitation est un bail qui ne transmet pas au locataire la majeure partie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Certains baux contiennent des clauses d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation.

**Tableau 11.3****Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017**

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Accords de paiements de transfert</b>										
<b>Agriculture et Agroalimentaire</b>										
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</b>										
<i>Programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture</i>										
Agrégat .....	23	23	2	21	5	7	5	4	-	-
<i>Programme Agri-innovation</i>										
Agrégat .....	272	272	227	45	45	-	-	-	-	-
<i>Programme Agri-marketing</i>										
Agrégat .....	142	142	107	35	35	-	-	-	-	-
<i>Programme des initiatives Agri-risques</i>										
Agrégat .....	31	31	20	11	11	-	-	-	-	-
<i>Entente de contribution relative aux programmes de Cultivons l'avenir 2</i>										
Agrégat .....	87	87	68	19	19	-	-	-	-	-
Gouvernement de l'Alberta.....	227	227	181	46	46	-	-	-	-	-
Gouvernement de la Colombie-Britannique ...	58	58	45	13	13	-	-	-	-	-
Gouvernement du Manitoba.....	97	97	77	20	20	-	-	-	-	-
Gouvernement de l'Ontario .....	235	235	183	52	52	-	-	-	-	-
Gouvernement du Québec.....	151	151	118	33	33	-	-	-	-	-
Gouvernement de la Saskatchewan.....	209	209	165	44	44	-	-	-	-	-
	<i>1 532</i>	<i>1 532</i>	<i>1 193</i>	<i>339</i>	<i>323</i>	<i>7</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	-	-
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Ministère du Patrimoine canadien</b>										
<i>Programme des Autochtones – Plan d'action pour les langues autochtones</i>										
Gouvernement du Nunavut .....	16	16	2	14	4	5	5	-	-	-
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.	20	20	2	18	6	6	6	-	-	-
<i>Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine</i>										
Agrégat .....	13	13	2	11	11	-	-	-	-	-
<i>Fonds du Canada pour la présentation des arts</i>										
Agrégat .....	60	60	15	45	31	8	4	2	-	-
<i>Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts</i>										
Agrégat .....	40	40	10	30	17	10	3	-	-	-
L'École nationale de ballet du Canada .....	17	17	-	17	6	5	6	-	-	-
<i>Fonds du Canada pour les espaces Culturels</i>										
Agrégat .....	106	106	40	66	58	8	-	-	-	-
Musée des beaux-arts de Winnipeg.....	15	15	3	12	12	-	-	-	-	-
<i>Fonds de la musique du Canada</i>										
La Fondation Musicaction.....	22	22	3	19	7	6	6	-	-	-
The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings.....	43	43	16	27	10	8	9	-	-	-

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Programme Célébration, commémoration et apprentissage</b>										
Agrégat .....	148	148	44	104	104	–	–	–	–	–
<b>Programme Développement des communautés de langue officielle</b>										
Agrégat .....	238	238	130	108	65	20	11	6	6	–
Conseil des ministres de l'Éducation.....	120	120	96	24	24	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	78	78	63	15	15	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ...	94	94	74	20	19	1	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	63	63	50	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	120	120	93	27	24	3	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.	35	35	16	19	8	6	5	–	–	–
Gouvernement du Nunavut .....	22	22	8	14	5	4	5	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	398	398	318	80	80	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	264	264	198	66	66	–	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon .....	25	25	9	16	6	5	5	–	–	–
<b>Programme de Mise en valeur des langues officielles</b>										
Agrégat .....	22	22	3	19	9	7	3	–	–	–
<b>Programme Échanges Canada</b>										
Agrégat .....	32	32	16	16	10	6	–	–	–	–
YMCA of Greater Toronto.....	24	24	8	16	8	8	–	–	–	–
<b>Programme d'accueil</b>										
Agrégat .....	29	29	9	20	14	6	–	–	–	–
<b>Programme d'aide aux musées</b>										
Agrégat .....	13	13	–	13	8	5	–	–	–	–
Association des musées canadiens .....	13	13	–	13	6	7	–	–	–	–
<b>Programme de soutien au sport</b>										
Agrégat .....	37	37	19	18	12	5	1	–	–	–
Organismes nationaux de sport (base) .....	52	52	12	40	40	–	–	–	–	–
	2 179	2 179	1 259	920	698	139	69	8	6	–
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<b>Biodiversité – Espèces sauvages et habitat</b>										
Agrégat .....	83	83	36	47	26	14	4	1	1	1
<b>Conservation de la nature Canada</b>										
Administrer le Programme de conservation des zones naturelles à l'appui au Plan de conservation national.....	100	100	55	45	23	22	–	–	–	–
<b>Écosystèmes durables</b>										
Agrégat .....	26	26	11	15	7	4	3	1	–	–
	209	209	102	107	56	40	7	2	1	1
<b>Famille, Enfants et Développement social</b>										
<b>Ministère de l'Emploi et du Développement social</b>										
<b>Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones</b>										
Agrégat .....	1 576	1 576	1 364	212	212	–	–	–	–	–
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador .....										
	170	170	148	22	22	–	–	–	–	–
First Peoples Development Inc .....	153	153	133	20	20	–	–	–	–	–
Gabriel Dumont Training and Employment Inc .....										
	81	81	70	11	11	–	–	–	–	–
Administration régionale Kativik.....	64	64	51	13	13	–	–	–	–	–
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.....	131	131	114	17	17	–	–	–	–	–
Manitoba Metis Federation Inc .....	94	94	81	13	13	–	–	–	–	–
Rupertsland Institute.....	105	105	91	14	14	–	–	–	–	–
Saskatchewan Indian Training Assessment Group Inc .....										
	263	263	230	33	33	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Fonds canadien pour l'emploi</b>										
Agrégat .....	31	31	15	16	5	5	6	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	355	355	180	175	58	58	59	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	396	396	201	195	65	65	65	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	110	110	56	54	18	18	18	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	64	64	33	31	10	10	11	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	45	45	23	22	7	8	7	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	80	80	41	39	13	13	13	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	1 170	1 170	595	575	192	191	192	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	701	701	356	345	115	115	115	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	96	96	49	47	16	16	15	–	–	–
<b>Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers</b>										
Agrégat .....	26	26	15	11	7	4	–	–	–	–
<b>Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance</b>										
Agrégat .....	308	308	166	142	88	54	–	–	–	–
Calgary Homeless Foundation .....	36	36	21	15	8	7	–	–	–	–
Ville d'Ottawa.....	31	31	18	13	7	6	–	–	–	–
Ville de Toronto .....	95	95	56	39	22	17	–	–	–	–
Ville de Winnipeg .....	35	35	20	15	9	6	–	–	–	–
District régional du Grand Vancouver .....	45	45	27	18	10	8	–	–	–	–
Homeward Trust Foundation .....	37	37	22	15	9	6	–	–	–	–
<b>Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées</b>										
Agrégat .....	128	128	95	33	33	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	101	101	76	25	25	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	123	123	92	31	31	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	306	306	230	76	76	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	184	184	138	46	46	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	43	43	32	11	11	–	–	–	–	–
<b>Ententes de développement du marché du travail</b>										
Agrégat .....	24	24	12	12	12	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	257	257	131	126	126	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	611	611	312	299	299	–	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	101	101	52	49	49	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	202	202	104	98	98	–	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	267	267	132	135	135	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	182	182	94	88	88	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	1 310	1 310	678	632	632	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	56	56	29	27	27	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	1 305	1 305	671	634	634	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	85	85	44	41	41	–	–	–	–	–
<b>Fonds d'intégration pour les personnes handicapées</b>										
Agrégat .....	106	106	61	45	35	10	–	–	–	–
<b>Programme d'appui aux initiatives sectorielles</b>										
Agrégat .....	53	53	42	11	9	2	–	–	–	–
<b>Programme de partenariats pour le développement social</b>										
Agrégat .....	47	47	22	25	16	6	2	1	–	–
<b>Stratégie emploi jeunesse</b>										
Agrégat .....	288	288	119	169	104	41	24	–	–	–
	12 077	12 077	7 342	4 735	3 541	666	527	1	–	–
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b>										
<b>Développement international</b>										
Agrégat .....	729	729	428	301	133	96	50	17	3	2
Agence de développement et de secours adventiste Canada .....	21	21	8	13	4	5	3	1	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Fondation Aga Khan Canada .....	240	240	161	79	26	27	23	3	–	–
Agriteam Canada .....	151	151	69	82	31	24	18	8	1	–
Amref Health Africa in Canada .....	38	38	12	26	8	9	7	2	–	–
Artisanal Gold Council.....	16	16	4	12	3	5	2	2	–	–
Jeunesse Canada Monde.....	37	37	14	23	8	7	8	–	–	–
Bureau canadien de l'éducation internationale .....	51	51	19	32	11	13	8	–	–	–
Association des coopératives du Canada .....	47	47	28	19	8	10	1	–	–	–
Société de coopération pour le développement international.....	94	94	57	37	13	12	7	3	2	–
Service d'assistance canadienne aux organismes .....	39	39	13	26	5	9	7	3	2	–
Réseau canadien sur la santé des mères des nouveau-nés et des enfants.....	14	14	1	13	3	3	3	2	2	–
Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement.....	20	20	6	14	3	3	3	2	3	–
Croix-Rouge canadienne .....	41	41	17	24	9	9	5	1	–	–
CARE Canada .....	80	80	29	51	19	15	13	4	–	–
Centre de coopération internationale en santé et développement.....	36	36	11	25	8	9	4	2	1	1
Fonds des enfants chrétiens du Canada.....	23	23	9	14	1	6	6	1	–	–
Collèges et instituts Canada .....	115	115	55	60	17	17	15	10	1	–
Consortium Cowater International Inc / CRC Sogema Inc. / Roche ltée Groupe-conseil.....	15	15	2	13	3	3	3	2	2	–
Consortium DID-FADQDI .....	57	57	35	22	10	8	4	–	–	–
Consortium Entraide universitaire mondiale du Canada / Centre d'étude et de coopération internationale .....	82	82	30	52	10	18	18	3	3	–
Convergence Blended Finance Inc.....	19	19	5	14	7	5	2	–	–	–
Cowater International Inc.....	111	111	41	70	17	21	22	8	2	–
CRC Sogema Inc .....	54	54	30	24	11	8	5	–	–	–
Cuso International .....	121	121	47	74	25	24	23	2	–	–
Université Dalhousie .....	18	18	8	10	4	3	3	–	–	–
Développement international Desjardins .....	93	93	34	59	15	16	10	13	2	3
Digital Opportunity Trust.....	25	25	10	15	7	6	2	–	–	–
Fédération canadienne des municipalités.....	101	101	44	57	14	18	17	8	–	–
Fondation Paul Gérin-Lajoie.....	17	17	7	10	4	3	2	1	–	–
Grands Défis Canada.....	176	176	26	150	25	37	35	27	26	–
Bureau international des droits des enfants.....	14	14	4	10	3	2	2	3	–	–
Institut international pour le développement durable .....	20	20	6	14	4	6	4	–	–	–
Meda Trade Company Inc.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Mennonite Economic Development Associates .....	181	181	71	110	24	33	30	14	9	–
Initiative pour les micronutriments .....	270	270	135	135	57	58	20	–	–	–
Opportunity International Canada.....	20	20	5	15	4	4	3	4	–	–
Oxfam-Québec .....	106	106	36	70	20	22	20	7	1	–
Partenariat Afrique Canada .....	16	16	5	11	3	4	4	–	–	–
Plan International Canada Inc .....	159	159	61	98	35	32	23	8	–	–
Le fonds du Primat pour le secours et le développement mondial.....	27	27	14	13	4	4	4	1	–	–
Right To Play International .....	32	32	19	13	7	3	3	–	–	–
Aide à l'enfance Canada .....	48	48	26	22	8	7	7	–	–	–
Solidarité Union Coopération.....	31	31	18	13	3	4	4	2	–	–
Le Conference Board du Canada .....	43	43	28	15	6	4	3	2	–	–
Union des producteurs agricoles, développement international.....	23	23	8	15	4	4	4	2	1	–
Université de Montréal.....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Université Laval .....	26	26	11	15	4	5	6	–	–	–
Université de la Colombie-Britannique .....	44	44	20	24	9	8	3	4	–	–
Université de la Saskatchewan .....	17	17	1	16	4	4	3	3	2	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Université de Waterloo.....	15	15	2	13	5	4	3	1	–	–
Entraide universitaire mondiale du Canada .....	80	80	26	54	15	13	11	12	2	1
Vision mondiale Canada .....	129	129	67	62	25	25	10	2	–	–
<b>Assistance humanitaire internationale</b>										
Agrégat .....	44	44	18	26	14	11	1	–	–	–
Organisation catholique canadienne pour le développement.....	28	28	8	20	9	11	–	–	–	–
Canadian Foodgrains Bank .....	125	125	25	100	25	25	25	25	–	–
Croix-Rouge canadienne .....	103	103	57	46	31	11	2	2	–	–
CARE Canada .....	25	25	9	16	8	8	–	–	–	–
Handicap International Canada .....	18	18	3	15	6	6	3	–	–	–
Médecine du Monde Canada.....	33	33	6	27	11	11	5	–	–	–
Oxfam-Québec .....	21	21	4	17	7	7	2	1	–	–
<b>Sécurité internationale et développement démocratique</b>										
Agrégat .....	196	196	97	99	45	30	17	6	1	–
Avocats sans frontières.....	25	25	3	22	4	6	5	4	3	–
Association du Barreau canadien .....	21	21	8	13	5	5	2	1	–	–
Consortium CECI / ENAP / Avocats sans frontières.....	18	18	7	11	4	7	–	–	–	–
Forum des fédérations .....	16	16	1	15	3	3	3	3	2	1
Inter Pares .....	18	18	6	12	4	4	3	1	–	–
	4 703	4 703	2 078	2 625	888	846	570	239	74	8
<b>Santé</b>										
<b>Ministère de la Santé</b>										
<b>Premières Nations et Inuits</b>										
<b>Soutien à l'infrastructure de santé</b>										
Agrégat .....	554	554	326	228	104	63	41	16	3	1
First Nations Health Authority .....	4 293	4 293	1 484	2 809	468	468	468	468	468	469
<b>Soins de santé primaires</b>										
Agrégat .....	1 694	1 694	857	837	363	222	169	68	13	2
Kapown Rehabilitation Centre .....	12	12	–	12	3	2	2	2	3	–
Weeneebayko Area Health Authority .....	60	60	18	42	12	12	12	6	–	–
<b>Prestations supplémentaires en santé</b>										
Agrégat .....	306	306	164	142	68	33	27	12	2	–
Gouvernement du Nunavut.....	94	94	75	19	19	–	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	42	42	28	14	14	–	–	–	–	–
<b>Soins de santé primaires et Soutien à l'infrastructure de santé</b>										
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James .....	18	18	6	12	6	6	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut.....	184	184	–	184	19	19	18	18	18	92
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik.....	21	21	8	13	7	6	–	–	–	–
Saskatoon Tribal Council Health and Family Services Inc (1 de 2).....	24	24	13	11	5	5	1	–	–	–
Saskatoon Tribal Council Health and Family Services Inc (2 de 2).....	14	14	4	10	3	2	2	3	–	–
<b>Soins de santé primaires, Soutien à l'infrastructure de santé et Prestations supplémentaires en santé</b>										
Athabasca Health Authority Inc .....	42	42	18	24	9	8	7	–	–	–
Bande des Montagnais de Pakua Shipi.....	13	13	3	10	3	3	2	2	–	–
Battle River Treaty 6 Health Centre Inc.....	47	47	19	28	10	9	9	–	–	–
Berens River First Nation .....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Bigstone Health Commission .....	192	192	76	116	20	20	19	19	19	19
Blood Tribe Department of Health Inc.....	113	113	22	91	12	12	12	12	12	31
Conseil de la Nation Huronne Wendat.....	23	23	10	13	2	3	2	2	2	2
Conseil des Atikamekw d'Opticivan .....	28	28	14	14	7	7	–	–	–	–
Conseil des Atikamekw de Wemotaci.....	29	29	17	12	4	4	4	–	–	–
Conseil des Innus de Ekuanitshit.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	18	18	4	14	4	3	4	3	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Cross Lake Band of Indians .....	30	30	9	21	5	5	6	5	–	–
Dene Tha' First Nation.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Elsipogtog First Nation.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Eskasoni Band Council.....	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc ...	21	21	9	12	4	4	4	–	–	–
Régie de la santé des Premières nations.....	84	84	62	22	17	5	–	–	–	–
Fisher River Cree Nation.....	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
Fort Alexander Indian Band O/A										
Sagkeeng First Nation.....	25	25	11	14	5	4	5	–	–	–
God's Lake First Nation.....	31	31	12	19	10	7	2	–	–	–
Kahnawake Shakotia'takehnhas										
Community Services.....	81	81	43	38	9	8	8	7	6	–
Keewatin Tribal Council Inc .....	22	22	7	15	4	4	4	3	–	–
Kitiganwacheeng Health Services Inc.....	21	21	9	12	4	4	4	–	–	–
Little Red River Cree Nation.....	21	21	8	13	4	3	3	3	–	–
Maskwacis Health Services.....	43	43	–	43	9	9	8	8	9	–
Mathias Colomb Cree Nation.....	17	17	3	14	4	3	3	4	–	–
Mohawks of Akwesasne.....	136	136	55	81	17	16	16	16	16	–
North Peace Tribal Council.....	26	26	11	15	5	5	5	–	–	–
Norway House Cree Nation.....	44	44	10	34	8	9	8	9	–	–
Opaskwayak Cree Nation.....	29	29	6	23	6	6	6	5	–	–
PADC Management Company Ltd .....	57	57	46	11	11	–	–	–	–	–
Peguis First Nation .....	28	28	13	15	5	5	5	–	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation										
Health Services Inc .....	126	126	43	83	14	12	12	12	12	21
Saddle Lake Cree Nation.....	25	25	12	13	4	5	4	–	–	–
Sandy Bay Ojibway First Nation.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Sandy Lake First Nation.....	17	17	7	10	3	2	2	3	–	–
Six Nations of the Grand River .....	46	46	10	36	9	9	9	9	–	–
St Theresa Point First Nation .....	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Weeneebayko Area Health Authority .....	50	50	37	13	13	–	–	–	–	–
West Region Treaty 2 and 4 Health										
Services Corp.....	14	14	4	10	3	2	3	2	–	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve....	21	21	9	12	4	4	4	–	–	–
<b>Financement</b>										
La Fondation Neuro Canada .....	120	120	63	57	27	30	–	–	–	–
Inforoute Santé du Canada .....	50	50	21	29	29	–	–	–	–	–
Agence canadienne des médicaments et										
des technologies de la santé.....	81	81	65	16	16	–	–	–	–	–
Fondation canadienne pour l'amélioration										
des services de santé.....	53	53	19	34	17	17	–	–	–	–
Institut canadien d'information sur la santé.....	475	475	396	79	79	–	–	–	–	–
Partenariat canadien contre le cancer.....	238	238	–	238	40	43	51	51	53	–
Crawford and Company (Canada Inc) –										
pour établir un programme de										
contributions pour les survivants de la										
thalidomide .....	49	49	19	30	10	10	10	–	–	–
Programme de contributions pour les										
politiques en matière de soins de santé.....	18	18	5	13	5	4	3	1	–	–
Commission de la santé mentale du Canada....	29	29	–	29	14	15	–	–	–	–
Programme de contribution pour les										
langues officielles en santé.....	138	138	104	34	34	–	–	–	–	–
Programme sur l'usage et les dépendances										
aux substances .....	37	37	23	14	12	2	–	–	–	–
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>										
<b>Fonds stratégique du Programme d'aide</b>										
<b>préscolaire aux Autochtones</b>										
Agrégat .....	86	86	–	86	29	28	29	–	–	–
<b>La santé du cerveau</b>										
Baycrest Centre for Geriatric Care.....	42	42	10	32	10	12	10	–	–	–
<b>Programme canadien de nutrition prénatale</b>										
Agrégat .....	75	75	–	75	25	25	25	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Programme d'action communautaire pour les enfants</b>										
Agrégat .....	143	143	–	143	48	48	47	–	–	–
<b>Violence familiale</b>										
Agrégat .....	27	27	7	20	6	5	5	3	1	–
<b>Stratégie intégrée en matière de modes de vies sains et de maladies chroniques</b>										
Diabète.....	24	24	7	17	6	5	3	3	–	–
Vie saine.....	17	17	4	13	6	4	2	1	–	–
	10 660	10 660	4 359	6 301	1 777	1 310	1 130	799	648	637
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>										
<b>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</b>										
<b>Programme Établissement et intégration des nouveaux arrivants</b>										
Agrégat .....	1 329	1 329	42	1 287	483	421	383	–	–	–
Bow Valley College .....	20	20	–	20	7	7	6	–	–	–
Calgary Immigrant Educational Society .....	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Catholic Community Services of York Region.....	14	14	–	14	5	5	4	–	–	–
Catholic Social Services.....	17	17	–	17	6	6	5	–	–	–
Colleges Ontario.....	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
COSTI Immigrant Services.....	13	13	–	13	5	4	4	–	–	–
Dixie Bloor Neighbourhood Centre .....	16	16	–	16	6	5	5	–	–	–
Edmonton Catholic Separate School District No 7 .....	17	17	–	17	6	5	6	–	–	–
Edmonton Mennonite Centre for Newcomers (1 de 2).....	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Edmonton Mennonite Centre for Newcomers (2 de 2).....	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Immigrant Services Association of Nova Scotia.....	12	12	–	12	5	4	3	–	–	–
Immigrant Services Society of British Columbia.....	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Multilingual Orientation Service Association for Immigrant Communities .....	16	16	–	16	6	5	5	–	–	–
New Canadians' Centre of Excellence Inc .....	14	14	–	14	5	5	4	–	–	–
Newcomer Centre of Peel.....	23	23	–	23	8	8	7	–	–	–
NorQuest College.....	24	24	–	24	8	9	7	–	–	–
North York Community House .....	10	10	–	10	4	3	3	–	–	–
Polycultural Immigrant & Community Services Saskatchewan Polytechnic .....	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Saskatchewan Polytechnic .....	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Success (1 de 2).....	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Success (2 de 2).....	12	12	–	12	4	4	4	–	–	–
Toronto District School Board .....	16	16	–	16	16	–	–	–	–	–
Vancouver Community College.....	11	11	–	11	4	4	3	–	–	–
Winnipeg School Division .....	11	11	–	11	4	3	4	–	–	–
<b>Programme d'aide à la réinstallation</b>										
Agrégat .....	91	91	32	59	22	19	18	–	–	–
<b>Accord provincial en matière d'immigration et sur la sélection d'étrangers désirant s'installer au Canada</b>										
Gouvernement du Québec .....	2 647	2 647	378	2 269	378	378	379	378	378	378
	4 408	4 408	452	3 956	1 015	928	879	378	378	378
<b>Affaires autochtones et du Nord</b>										
<b>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</b>										
<b>Financement des bénéficiaires autochtones (Premières Nations et conseils tribaux)</b>										
Adams Lake Indian Band.....	14	14	3	11	3	3	2	3	–	–
Agency Chiefs Tribal Council.....	49	49	11	38	9	10	9	10	–	–
Ahtahkakoop Band .....	44	44	–	44	9	9	9	9	8	–
Albany .....	62	62	38	24	8	8	8	–	–	–
Alderville First Nation.....	12	12	–	12	2	3	2	3	2	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Alexander Band.....	45	45	28	17	8	9	–	–	–	–
Alexis Nakota Sioux Nation.....	48	48	14	34	8	9	8	9	–	–
Algonquins of Pikwakanagan First Nation.....	21	21	7	14	3	4	3	4	–	–
Anishinabe of Wauzhushk Onigum.....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
Atikameksheng Anishnawbek.....	22	22	8	14	4	3	4	3	–	–
Atikamekw Sipi - Conseil de la Nation										
Atikamekw.....	47	47	12	35	11	8	8	8	–	–
Attawapiskat First Nation.....	61	61	36	25	12	13	–	–	–	–
Aundeck-Omni-Kaning First Nation.....	13	13	–	13	3	2	3	2	3	–
Bande des Innus de Pessamit.....	211	211	127	84	29	27	28	–	–	–
Bande Innue Essipit.....	37	37	23	14	3	3	4	4	–	–
Batchewana First Nation.....	51	51	19	32	8	8	8	8	–	–
Battlefords Agency Tribal Chiefs Inc.....	56	56	15	41	14	13	14	–	–	–
Beardy's & Okemasis Band.....	52	52	–	52	10	11	10	11	10	–
Bearskin Lake First Nation.....	20	20	–	20	4	4	4	4	4	–
Beausoleil First Nation.....	43	43	19	24	6	6	6	6	–	–
Berens River Band.....	13	13	–	13	7	6	–	–	–	–
Big River Band.....	57	57	13	44	11	11	11	11	–	–
Bigstone Cree Nation.....	63	63	45	18	18	–	–	–	–	–
Biigtigong Nishnaabeg.....	25	25	11	14	4	3	4	3	–	–
Birch Narrows First Nation Band.....	17	17	5	12	3	3	3	3	–	–
Blood Band.....	573	573	495	78	78	–	–	–	–	–
Bloodvein Band.....	13	13	–	13	3	3	3	4	–	–
Buffalo River Dene Nation Band.....	19	19	6	13	4	4	5	–	–	–
Bunibonabee Cree Nation.....	63	63	28	35	17	18	–	–	–	–
Canoe Lake Band.....	27	27	5	22	6	5	6	5	–	–
Cape Mudge Indian Band.....	15	15	4	11	4	3	4	–	–	–
Carry the Kettle Band.....	29	29	9	20	7	6	7	–	–	–
Cat Lake First Nation.....	10	10	–	10	3	4	3	–	–	–
Chemawawin Cree Nation.....	35	35	24	11	11	–	–	–	–	–
Chippewas of Georgina Island.....	26	26	10	16	4	4	4	4	–	–
Chippewas of Nawash.....	36	36	22	14	5	4	5	–	–	–
Chippewas of Rama First Nation.....	27	27	11	16	4	4	4	4	–	–
Chippewas of the Thames First Nation.....	28	28	10	18	5	4	5	4	–	–
Cold Lake First Nations Band.....	21	21	6	15	4	4	4	3	–	–
Communauté Anicinape de Kitcisakik.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Conseil des Atikamekw de Wemotaci.....	76	76	48	28	9	9	10	–	–	–
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan.....	106	106	77	29	23	6	–	–	–	–
Conseil des Montagnais du Lac St-Jean.....	132	132	33	99	26	24	24	25	–	–
Cote First Nation 366.....	19	19	–	19	6	6	7	–	–	–
Couchiching First Nation.....	47	47	18	29	7	7	7	8	–	–
Cowichan.....	115	115	74	41	21	20	–	–	–	–
Cross Lake First Nation.....	183	183	111	72	36	36	–	–	–	–
Cumberland House Cree Nation Band.....	38	38	26	12	6	6	–	–	–	–
Curve Lake First Nation.....	25	25	–	25	5	5	5	5	5	–
Deer Lake First Nation.....	46	46	19	27	7	7	6	7	–	–
Dene Tha' Band.....	94	94	21	73	18	18	19	18	–	–
Eabametoong First Nation.....	95	95	77	18	9	9	–	–	–	–
Eel Ground Band Council.....	33	33	10	23	6	5	6	6	–	–
Eel River Bar First Nation.....	24	24	7	17	4	4	4	5	–	–
Elsipogtog First Nation.....	23	23	–	23	23	–	–	–	–	–
English River First Nation Band.....	24	24	7	17	4	4	4	5	–	–
Enoch Cree Nation #440.....	49	49	32	17	9	8	–	–	–	–
Ermineskin Tribe.....	186	186	128	58	19	20	19	–	–	–
Esgenoopetitj First Nation.....	12	12	–	12	12	–	–	–	–	–
Eskasoni Band Council.....	90	90	74	16	16	–	–	–	–	–
File Hills Qu'Appelle Tribal Council Inc.....	33	33	8	25	6	6	6	7	–	–
Fisher River Band.....	86	86	21	65	16	17	16	16	–	–
Fort Alexander Band.....	49	49	–	49	16	16	17	–	–	–
Fort Nelson First Nation.....	17	17	4	13	3	3	3	4	–	–
Fort William First Nation.....	18	18	–	18	6	6	6	–	–	–
Frog Lake Band.....	55	55	36	19	9	10	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Garden Hill First Nation.....	21	21	–	21	21	–	–	–	–	–
Garden River First Nation.....	57	57	21	36	9	9	9	9	–	–
George Gordon First Nation.....	17	17	–	17	6	5	6	–	–	–
Gitga'at First Nation.....	17	17	4	13	3	3	3	4	–	–
Gitksan Local Services Society.....	146	146	126	20	20	–	–	–	–	–
Gitsegukla Indian Band.....	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
God's Lake First Nation.....	37	37	17	20	10	10	–	–	–	–
Haisla Nation.....	54	54	22	32	6	5	5	6	5	5
Hatchet Lake Band.....	53	53	43	10	10	–	–	–	–	–
Heiltsuk Indian Band.....	48	48	22	26	13	13	–	–	–	–
Henvey Inlet First Nation.....	11	11	–	11	2	2	2	2	3	–
Hollow Water Band.....	13	13	–	13	6	7	–	–	–	–
Innu Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam.....	222	222	192	30	30	–	–	–	–	–
Iskut Indian Band.....	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
James Smith Band.....	39	39	23	16	8	8	–	–	–	–
Kahkewistahaw Band.....	40	40	12	28	7	7	7	7	–	–
Kasabonika Lake First Nation.....	54	54	26	28	7	7	7	7	–	–
Kashechewan First Nation.....	117	117	95	22	11	11	–	–	–	–
Kawacatoose Band.....	34	34	7	27	7	7	6	7	–	–
Kee Tas Kee Now Tribal Council.....	156	156	105	51	26	25	–	–	–	–
Keeseekoose Band.....	22	22	7	15	5	5	5	–	–	–
Keewaytinook Okimakanak/Northern Chiefs Council.....	75	75	52	23	6	6	5	6	–	–
Kee-Way-Win First Nation.....	29	29	16	13	3	3	3	4	–	–
Kingfisher Lake First Nation.....	10	10	–	10	3	4	3	–	–	–
Kitasoo Indian Band.....	16	16	6	10	3	2	3	2	–	–
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug.....	26	26	–	26	9	9	8	–	–	–
Kitigan Zibi Anishinabeg.....	142	142	88	54	13	13	14	14	–	–
Lac La Ronge Band.....	109	109	59	50	50	–	–	–	–	–
Lake Babine Nation.....	56	56	36	20	10	10	–	–	–	–
Lax Kw'alaams Indian Band.....	35	35	13	22	11	11	–	–	–	–
Les Atikamekw de Manawan.....	84	84	68	16	16	–	–	–	–	–
Lil'wat Nation.....	43	43	27	16	8	8	–	–	–	–
Listuguj Mi'gmaq Government.....	45	45	–	45	16	14	15	–	–	–
Little Grand Rapids Band.....	19	19	–	19	6	6	7	–	–	–
Little Red River Cree Nation.....	112	112	75	37	37	–	–	–	–	–
Long Lake No 58 First Nation.....	35	35	12	23	6	6	6	5	–	–
Long Plain Band.....	94	94	82	12	12	–	–	–	–	–
Louis Bull Band.....	52	52	14	38	9	10	9	10	–	–
Lower Nicola Indian Band.....	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Lytton Indian Band.....	29	29	6	23	6	6	5	6	–	–
Makwa Sahgaiehan First Nation Band.....	34	34	24	10	10	–	–	–	–	–
Manto Sipi Cree Nation.....	29	29	18	11	6	5	–	–	–	–
Mathias Colomb Band.....	47	47	–	47	16	16	15	–	–	–
M'chigeeng First Nation.....	52	52	31	21	7	7	7	–	–	–
Metepenagiag Mi'kmaq Nation.....	26	26	7	19	5	5	4	5	–	–
Miawpukek Band.....	39	39	28	11	2	2	2	2	2	1
Micmacs of Gesgapegiag.....	20	20	9	11	6	5	–	–	–	–
Mishkeegogamang First Nation.....	33	33	21	12	4	4	4	–	–	–
Mistawasis Nēhiyawak.....	34	34	10	24	6	6	6	6	–	–
Mitaanjigamiing First Nation.....	22	22	7	15	4	4	4	3	–	–
MLtc Program Services Inc.....	128	128	28	100	25	25	25	25	–	–
Mohawk Council of Akwesasne.....	256	256	149	107	36	35	36	–	–	–
Mohawks of Kahnawá:Ke Band.....	424	424	256	168	42	42	42	42	–	–
Mohawks of Kanesatake.....	19	19	8	11	6	5	–	–	–	–
Mohawks of the Bay of Quinte.....	70	70	34	36	9	9	9	9	–	–
Montagnais de Unamen Shipu.....	16	16	–	16	6	5	5	–	–	–
Montreal Lake Band.....	63	63	17	46	11	12	11	12	–	–
Moose Cree First Nation.....	86	86	29	57	14	14	14	15	–	–
Moricetown Indian Band.....	27	27	12	15	5	5	5	–	–	–
Mosakahiken Cree Nation.....	11	11	–	11	5	6	–	–	–	–
Muskeg Lake Cree Nation #102.....	29	29	6	23	6	6	5	6	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Muskoday First Nation Band .....	35	35	8	27	7	7	7	6	–	–
Muskowekwan Band .....	30	30	6	24	6	6	6	6	–	–
Musqueam Indian Band .....	20	20	5	15	4	4	4	3	–	–
Nak'azdli Whut'en .....	35	35	7	28	7	7	7	7	–	–
Namgis First Nation Band .....	21	21	5	16	4	4	4	4	–	–
Naotkamegwanning .....	52	52	41	11	6	5	–	–	–	–
Naskapi Nation of Kawawachikamach .....	68	68	15	53	13	14	13	13	–	–
Nation Anishnabe du Lac Simon .....	62	62	51	11	11	–	–	–	–	–
Nation Huronne Wendat .....	132	132	57	75	12	13	12	13	12	13
Nibinamik First Nation .....	10	10	–	10	3	4	3	–	–	–
Nipissing First Nation .....	68	68	53	15	8	7	–	–	–	–
Nisichawayasihk Cree Nation .....	118	118	27	91	23	23	23	22	–	–
North Caribou Lake First Nation .....	51	51	29	22	5	6	5	6	–	–
North Spirit Lake First Nation .....	46	46	15	31	8	8	7	8	–	–
Northlands Band .....	33	33	18	15	8	7	–	–	–	–
Norway House Cree Nation .....	255	255	103	152	51	51	50	–	–	–
Nuu-Chah-Nulth Tribal Council .....	148	148	122	26	26	–	–	–	–	–
Nuxalk Nation Band .....	53	53	24	29	10	10	9	–	–	–
Odanak .....	43	43	26	17	4	4	5	4	–	–
Okanagan Indian Band .....	34	34	23	11	5	6	–	–	–	–
Old Massett Village Council Band .....	33	33	21	12	6	6	–	–	–	–
One Arrow First Nation .....	36	36	8	28	7	7	7	7	–	–
Oneida Nation of the Thames .....	82	82	62	20	10	10	–	–	–	–
Onion Lake Cree Nation .....	193	193	168	25	25	–	–	–	–	–
Opaskwayak Cree Nation .....	199	199	173	26	26	–	–	–	–	–
O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation .....	14	14	–	14	5	5	4	–	–	–
Osoyoos Indian Band .....	17	17	6	11	3	2	3	3	–	–
Padc Management Company Ltd .....	138	138	97	41	41	–	–	–	–	–
Pasqua First Nation #79 .....	29	29	9	20	5	5	5	5	–	–
Peguis Band .....	189	189	122	67	34	33	–	–	–	–
Pelican Lake Band .....	38	38	23	15	8	7	–	–	–	–
Penelakut Tribe .....	29	29	8	21	5	5	6	5	–	–
Penticton Indian Band .....	29	29	7	22	6	5	6	5	–	–
Peter Ballantyne Cree Nation .....	92	92	52	40	40	–	–	–	–	–
Piapot Band .....	17	17	–	17	6	5	6	–	–	–
Pikangikum First Nation .....	75	75	–	75	15	15	15	15	15	–
Pinaymootang First Nation .....	15	15	–	15	5	5	5	–	–	–
Poplar Hill First Nation .....	29	29	14	15	4	4	3	4	–	–
Poplar River First Nation .....	14	14	–	14	7	7	–	–	–	–
Red Rock First Nation .....	17	17	6	11	3	3	3	2	–	–
Red Sucker Lake Band .....	21	21	–	21	7	7	7	–	–	–
Regroupement Mamit Innuat Inc .....	42	42	10	32	8	8	8	8	–	–
Sachigo Lake First Nation .....	33	33	17	16	4	4	4	4	–	–
Saddle Lake Band .....	192	192	156	36	36	–	–	–	–	–
Saint Mary's Band Council .....	79	79	68	11	11	–	–	–	–	–
Samson Band .....	74	74	32	42	21	21	–	–	–	–
Sandy Bay Band .....	35	35	–	35	18	17	–	–	–	–
Sandy Lake First Nation .....	47	47	–	47	16	15	16	–	–	–
Sapotaweyak Cree Nation .....	18	18	–	18	6	6	6	–	–	–
Saskatoon Tribal Council .....	30	30	8	22	5	6	5	6	–	–
Saugeen First Nation .....	43	43	27	16	5	6	5	–	–	–
Seabird Island Indian Band .....	42	42	11	31	8	8	8	7	–	–
Serpent River First Nation .....	20	20	7	13	3	3	4	3	–	–
Shamattawa First Nation .....	43	43	22	21	10	11	–	–	–	–
Siksika Nation Band .....	201	201	–	201	40	40	40	40	41	–
Simpew First Nation .....	13	13	–	13	3	2	3	2	3	–
Sipekne'katik .....	39	39	9	30	8	7	8	7	–	–
Six Nations of the Grand River .....	123	123	48	75	19	19	19	18	–	–
Skeetchestn Indian Band .....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Skidegate Indian Band .....	37	37	10	27	7	7	7	6	–	–
Skownan First Nation .....	32	32	21	11	5	6	–	–	–	–
Snuneymuxw First Nation .....	33	33	14	19	6	6	7	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Southeast Resource Development										
Council Corp.....	29	29	–	29	10	10	9	–	–	–
Southern First Nations Secretariat.....	60	60	34	26	9	8	9	–	–	–
Squamish Indian Band.....	68	68	17	51	13	13	12	13	–	–
St Theresa Point Band.....	83	83	36	47	24	23	–	–	–	–
Standing Buffalo Band.....	28	28	–	28	6	5	6	5	6	–
Sto:Lo Nation.....	24	24	11	13	4	5	4	–	–	–
Sturgeon Lake First Nation.....	34	34	16	18	9	9	–	–	–	–
Stz'uminus First Nation.....	38	38	9	29	7	8	7	7	–	–
Sunchild First Nation Band.....	38	38	25	13	7	6	–	–	–	–
Tataskweyak Cree Nation.....	91	91	24	67	17	17	17	16	–	–
Thunderchild First Nation.....	28	28	11	17	8	9	–	–	–	–
Timiskaming First Nation.....	39	39	20	19	6	7	6	–	–	–
Tk'emlúps Te Secwépemc.....	29	29	6	23	6	6	6	5	–	–
Tribal Chiefs Ventures Incorporated.....	62	62	45	17	9	8	–	–	–	–
Tsartlip Indian Band.....	41	41	21	20	10	10	–	–	–	–
Tsuut'ina Nation.....	105	105	93	12	12	–	–	–	–	–
Wabaseemoong Independent Nation.....	48	48	37	11	5	6	–	–	–	–
Wapekeka First Nation.....	21	21	9	12	3	3	3	3	–	–
Wasagamack First Nation.....	37	37	–	37	12	13	12	–	–	–
Wasauksing First Nation.....	20	20	7	13	3	3	4	3	–	–
Waterhen Lake Band.....	25	25	6	19	5	5	4	5	–	–
Waywayseecappo First Nation										
Treaty Four - 1874.....	44	44	17	27	14	13	–	–	–	–
Webequie.....	62	62	45	17	6	5	6	–	–	–
Western Cree Tribal Council.....	122	122	101	21	21	–	–	–	–	–
White Bear Band.....	31	31	10	21	5	5	5	6	–	–
Whitecap Dakota First Nation Band.....	10	10	–	10	2	2	2	2	2	–
Whitefish River First Nation.....	21	21	8	13	4	3	3	3	–	–
Wikwemikong Unceded Indian Reserve.....	187	187	169	18	18	–	–	–	–	–
Wunnumin Lake First Nation.....	40	40	30	10	3	4	3	–	–	–
Yellow Quill Band.....	33	33	8	25	6	6	7	6	–	–
Yorkton Tribal Administration Inc.....	16	16	4	12	3	3	3	3	–	–
<b>Financement des bénéficiaires autochtones</b>										
<i>(Autre)</i>										
Aecom Canada Ltd.....	16	16	3	13	3	3	4	3	–	–
All Nations Development Corporation.....	48	48	10	38	10	9	10	9	–	–
Assembly of First Nations.....	77	77	47	30	15	15	–	–	–	–
Awasis Agency of Northern Manitoba.....	21	21	–	21	21	–	–	–	–	–
Carrier Sekani Family Services.....	20	20	4	16	4	4	4	4	–	–
Centre Intégré de Santé et de Services										
Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.....	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
Conseil en Education des Premières Nations...	179	179	40	139	36	35	34	34	–	–
Cree Nation Child and Family Caring Agency	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
Cree School Board.....	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
Dakota Ojibway Child and Family Services....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
First Nations Education Steering										
Committee Society.....	188	188	63	125	42	42	41	–	–	–
First Nations Finance Authority.....	20	20	10	10	10	–	–	–	–	–
First Nations Financial Management Board....	50	50	31	19	10	9	–	–	–	–
First Nations Summit Society.....	13	13	3	10	3	2	3	2	–	–
First Nations Technical Services Advisory										
Group Inc.....	24	24	12	12	3	3	3	3	–	–
Freehorse Family Wellness Society.....	16	16	3	13	3	3	3	4	–	–
Frontier School Division #48.....	33	33	–	33	33	–	–	–	–	–
Grand Erie District School Board.....	43	43	14	29	7	7	7	8	–	–
Institut Tshakapesh.....	54	54	12	42	11	11	10	10	–	–
Inuit Tapiriit Kanatami.....	15	15	3	12	3	3	3	3	–	–
Island Lake First Nations Family Services.....	13	13	–	13	13	–	–	–	–	–
Kasohkewew Child and Wellness										
Society (2012).....	22	22	–	22	22	–	–	–	–	–
Kenjegin Teg Educational Institute.....	32	32	11	21	5	5	6	5	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Kwumut Lelum Child and Family</b>										
Services Society.....	17	17	4	13	3	3	3	4	–	–
Makivik Corporation.....	176	176	60	116	39	39	38	–	–	–
<b>Mi'kmaw Family &amp; Children's Services</b>										
of Nova Scotia.....	19	19	–	19	19	–	–	–	–	–
Nan Corporate Services.....	88	88	29	59	15	15	14	15	–	–
Northern Nishnawbe Education Council.....	155	155	117	38	19	19	–	–	–	–
Northland School Division # 61.....	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
Nunavik Marine Region Wildlife Board.....	14	14	3	11	3	3	3	2	–	–
Nunavut Impact Review Board.....	59	59	41	18	5	4	5	4	–	–
Nunavut Planning Commission (Npc).....	74	74	34	40	10	10	10	10	–	–
Nunavut Water Board.....	47	47	29	18	4	5	4	5	–	–
Nunavut Wildlife Management Board.....	105	105	61	44	11	11	11	11	–	–
<b>Ontario First Nations Technical Services</b>										
Corporation.....	45	45	15	30	8	7	8	7	–	–
Opiikapawin Services Lp.....	23	23	11	12	6	6	–	–	–	–
Peter Ballantyne Child & Family Services Inc	59	59	44	15	15	–	–	–	–	–
Secwepemc Child & Family Services Agency	14	14	3	11	3	3	2	3	–	–
Seven Generations Education Institute.....	19	19	6	13	3	3	3	4	–	–
Southeast Child and Family Services.....	25	25	–	25	25	–	–	–	–	–
Stoney Nakoda Child and Family Services										
Society.....	12	12	–	12	12	–	–	–	–	–
The Corporation of the Town of Kapuskasing.	66	66	35	31	10	11	10	–	–	–
<b>The First Nations Information Governance</b>										
Centre.....	22	22	4	18	4	5	4	5	–	–
The North West Company.....	91	91	70	21	21	–	–	–	–	–
Toquaht Indian Band.....	18	18	4	14	4	3	4	3	–	–
Treaty Six Education Council Inc.....	55	55	11	44	11	11	11	11	–	–
West Region Child and Family Services.....	10	10	–	10	10	–	–	–	–	–
<b>Yukon Environmental Socio-Economic</b>										
Assessment Board.....	29	29	17	12	6	6	–	–	–	–
<b>Ententes de financement pour des projets</b>										
<b>First Nations Land Management</b>										
Resource Centre Inc.....	24	24	–	24	8	8	8	–	–	–
Martin Family Initiative.....	27	27	3	24	3	4	3	4	3	7
Shawano Consulting Services Ltd.....	75	75	25	50	25	25	–	–	–	–
<b>Ententes de financement pour les</b>										
<b>gouvernements provinciaux</b>										
<b>et les territoires</b>										
Gouvernement du Nunavut.....	50	50	23	27	4	5	4	5	4	5
Minister of Finance, Alberta (1 de 2).....	24	24	8	16	2	2	3	2	2	5
Minister of Finance, Alberta (2 de 2).....	64	64	17	47	6	6	6	6	6	17
Ministry of Child and Family Development,										
British Columbia.....	294	294	29	265	29	30	29	30	29	118
Ministry of Education, British Columbia.....	308	308	31	277	31	31	30	31	31	123
Ministry of Forests, Lands and Natural										
Resources, British Columbia.....	18	18	2	16	2	2	1	2	2	7
Ministry of Transportation and Infrastructure,										
British Columbia.....	21	21	2	19	2	2	2	2	2	9
Ministère des Services sociaux et										
communautaires, Ontario.....	2 093	2 093	1 553	540	270	270	–	–	–	–
Ministère des Richesses naturelles et										
des Forêts, Ontario.....	24	24	8	16	4	4	4	4	–	–
<b>Subventions</b>										
Cree Nation Government.....	633	633	409	224	112	112	–	–	–	–
Miawpukek Band.....	107	107	42	65	11	11	11	11	11	10
Mi'kmaw kina'matnewey.....	319	319	267	52	52	–	–	–	–	–
Nunatsiavut Government.....	327	327	210	117	58	59	–	–	–	–
<b>Autonomie gouvernementale des indiens</b>										
Carcross/Tagish First Nation.....	51	51	33	18	9	9	–	–	–	–
Huu-Ay-Aht First Nations.....	43	43	29	14	3	4	3	4	–	–
Ka:'Yu:'K'T'H'/Che:K:Tles7E't'H' First										
Nations.....	50	50	32	18	4	5	4	5	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Kluane First Nation .....	48	48	32	16	5	5	6	–	–	–
Kwanlin Dun First Nation .....	127	127	85	42	14	14	14	–	–	–
Nisga'a Nation .....	608	608	471	137	69	68	–	–	–	–
Sechelt Indian Band.....	55	55	34	21	7	7	7	–	–	–
Sioux Valley Dakota Nation .....	103	103	38	65	16	16	16	17	–	–
Ta'an Kwach'an Council.....	45	45	30	15	5	5	5	–	–	–
Tla'amin Nation .....	66	66	11	55	9	9	9	9	9	10
Ucluelet First Nation .....	51	51	33	18	4	5	4	5	–	–
Westbank First Nation.....	51	51	18	33	7	6	7	6	7	–
<b>Agrégat de divers accords de paiements de transfert inférieurs à 10 millions de \$</b>										
Agrégat .....	6 918	6 918	4 623	2 295	1 376	484	266	142	20	7
	27 526	27 526	15 527	11 999	5 074	3 211	1 897	1 228	252	337
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada</b>										
<b>Fonds de gestion des actifs</b>										
Fédération canadienne des municipalités.....	50	50	1	49	12	16	15	4	2	–
<b>Fonds sur l'infrastructure frontalière</b>										
Agrégat .....	140	140	131	9	9	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Autoroutes 35, 55, 73 et 173, Phases I et II.....	147	147	130	17	–	–	17	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Collectivités</b>										
Gouvernement du Québec .....	201	201	132	69	19	19	31	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Grandes villes</b>										
Gouvernement du Québec .....	200	200	62	138	30	30	78	–	–	–
<b>Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures</b>										
Agrégat .....	1 303	1 303	1 159	144	105	33	6	–	–	–
<b>Ville d'Ottawa</b>										
Projet du train léger sur rail d'Ottawa.....	600	600	460	140	77	63	–	–	–	–
<b>Ville de Port Coquitlam</b>										
Projet du complexe récréatif de Port Coquitlam.....	13	13	–	13	7	3	2	1	–	–
<b>Ville de Toronto</b>										
Revitalisation de la gare Union .....	133	133	95	38	28	10	–	–	–	–
<b>Ville de Toronto et municipalité régionale de York</b>										
Prolongement de la ligne Toronto-York du métro Spadina .....	622	622	574	48	48	–	–	–	–	–
<b>District régional principal</b>										
Traitement des eaux usées McLoughlin .....	120	120	–	120	16	47	25	32	–	–
<b>Gouvernement de l'Alberta</b>										
Musée royal de l'Alberta.....	113	113	98	15	15	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>										
Autoroute 1 : Échangeur Mountain Highway .....	12	12	2	10	10	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
<b>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</b>										
Projet de traitement d'eau potable de Baie-Comeau .....	20	20	–	20	13	7	–	–	–	–
Amélioration de la station de traitement des eaux usées Jean R. Marcotte.....	64	64	1	63	6	8	49	–	–	–
Projet de contrôle des débordements des eaux usées en temps de pluie de Montréal .....	49	49	–	49	–	15	34	–	–	–
Projet de revitalisation de la Gare de triage ferroviaire d'Outremont....	30	30	5	25	3	7	15	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Quartier des Spectacles de Montréal ....	40	40	29	11	2	4	5	–	–	–
Améliorations du système de traitement d'eau potable de Shawinigan .....	24	24	–	24	15	9	–	–	–	–
<b>Metrolinx</b>										
Programme d'amélioration du transport en commun .....	250	250	224	26	26	–	–	–	–	–
<b>Municipalité régionale de Waterloo</b>										
Transport en commun rapide de Waterloo .	265	265	205	60	34	–	26	–	–	–
<b>River Valley Alliance</b>										
Parc de la région capitale de River Valley, Phase de connectivité .....	30	30	12	18	10	8	–	–	–	–
<b>Université Wilfrid Laurier</b>										
YMCA Laurier Brantford .....	17	17	5	12	7	5	–	–	–	–
<b>Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique</b>										
Agrégat .....	607	607	597	10	10	–	–	–	–	–
<b>Ville de Winnipeg</b>										
Traitement des eaux usées de Winnipeg ....	42	42	22	20	14	6	–	–	–	–
<b>Corporation de la ville de Brampton</b>										
Projet de la phase II de Züm de Brampton .	42	42	32	10	10	–	–	–	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Autoroutes 35 et 50, route 185, échangeur Dorval, phase II .....	389	389	378	11	–	–	11	–	–	–
<b>La régie des transports en commun du Grand Toronto</b>										
Améliorations de l'infrastructure ferroviaire du Réseau GO .....	385	385	340	45	45	–	–	–	–	–
<b>Metrolinx</b>										
Metrolinx – cartes de paiement .....	47	47	34	13	13	–	–	–	–	–
<b>Municipalité régionale de York</b>										
Projet VIVA pour le transport en commun dans la région de York, phase II .....	85	85	73	12	12	–	–	–	–	–
<b>Renforcement de la capacité pour les défis liés aux changements climatiques</b>										
Fédération canadienne des municipalités .....	75	75	1	74	15	22	21	14	2	–
<b>Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées</b>										
Gouvernement de l'Alberta .....	197	197	–	197	112	85	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	225	225	1	224	100	124	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	95	95	–	95	37	58	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick .....	79	79	–	79	52	27	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador .....	71	71	2	69	48	21	–	–	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .	52	52	–	52	29	17	6	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	87	87	1	86	86	–	–	–	–	–
Gouvernement du Nunavut .....	51	51	–	51	20	31	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	570	570	–	570	342	228	–	–	–	–
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	56	56	3	53	33	20	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	364	364	–	364	164	200	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan .....	89	89	–	89	65	24	–	–	–	–
Gouvernement du Yukon .....	51	51	1	50	16	17	17	–	–	–
<b>Fonds pour l'infrastructure verte</b>										
Agrégat .....	149	149	130	19	14	4	1	–	–	–
<b>District régional principal</b>										
Traitement des eaux usées, Victoria .....	50	50	–	50	9	21	16	4	–	–
<b>Ville de Hamilton</b>										
Usine de traitement des eaux usées de l'avenue Woodward .....	100	100	–	100	31	30	19	20	–	–
<b>Gouvernement du Québec</b>										
Biométhanisation à Couronne sud .....	27	27	–	27	10	10	3	4	–	–
Biométhanisation à Longueuil .....	22	22	–	22	–	–	7	–	–	15
Biométhanisation à Québec .....	17	17	–	17	–	–	5	–	8	4
Biométhanisation à Saint-Hyacinthe .....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Prince Edward Island Energy Corporation</b>										
Passage de câble d'alimentation à Northumberland .....	69	69	29	40	40	–	–	–	–	–
<b>Programme pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk</b>										
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	200	200	188	12	12	–	–	–	–	–
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales</b>										
<b>Autorité aéroportuaire de Fort McMurray</b>										
Agrandissement de l'Aéroport de Fort McMurray .....	25	25	1	24	–	5	7	4	3	5
<b>L'administration portuaire de Montréal</b>										
Optimisation de la capacité portuaire .....	44	44	17	27	4	6	3	4	10	–
<b>Administration portuaire de Saint John</b>										
Projet visant à moderniser les terminaux du côté ouest du Port de Saint John .....	68	68	–	68	3	20	15	14	11	5
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada-Projets nationaux et régionaux – Volet Infrastructures provinciales- territoriales</b>										
Agrégat .....	168	168	44	124	65	41	17	1	–	–
<b>Ville de Grand Sudbury</b>										
Prolongement de la promenade Maley, phase 1 .....	27	27	1	26	7	10	3	6	–	–
<b>Ville d'Ottawa</b>										
Tunnel du système de captage des eaux usées mixtes .....	62	62	7	55	24	22	9	–	–	–
<b>Ville de Saskatoon</b>										
Entente-cadre pour la ville de Saskatoon ...	15	15	–	15	8	5	2	–	–	–
<b>Ville de Selkirk</b>										
Station de traitement des eaux usées .....	12	12	–	12	5	6	1	–	–	–
<b>Ville de Thompson</b>										
Projet du traitement des eaux usées .....	12	12	–	12	9	2	1	–	–	–
<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>										
Entente-cadre pour les autoroutes de la Colombie-Britannique .....	280	280	22	258	85	86	35	27	10	15
<b>Gouvernement du Manitoba</b>										
Entente-cadre pour les projets du Manitoba .....	46	46	–	46	11	13	9	13	–	–
<b>Gouvernement du Nouveau-Brunswick</b>										
Entente-cadre pour les projets nationaux et régionaux du Nouveau-Brunswick .....	67	67	19	48	21	5	8	6	8	–
<b>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</b>										
Entente-cadre pour la réhabilitation d'autoroutes aux Territoires du Nord-Ouest .....	72	72	34	38	22	16	–	–	–	–
<b>Gouvernement de la Nouvelle-Écosse</b>										
Réhabilitation du système routier national en Nouvelle-Écosse .....	20	20	9	11	4	7	–	–	–	–
<b>Gouvernement du Nunavut</b>										
Entente-cadre pour l'infrastructure marine au Nunavut .....	94	94	–	94	7	57	30	–	–	–
<b>Gouvernement de la Saskatchewan</b>										
Entente-cadre pour les projets d'autoroutes nationales et régionales de la Saskatchewan .....	71	71	36	35	16	15	4	–	–	–
<b>Greater Vancouver Sewage and Drainage District</b>										
Usine de traitement secondaire des eaux usées de Lions Gate .....	212	212	–	212	3	45	30	50	72	12

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Commission de l'eau régionale de Halifax</b>										
Entente-cadre de la Commission de l'eau régionale de Halifax .....	12	12	–	12	4	2	–	6	–	–
<b>Université Memorial de Terre-Neuve</b>										
Installation de recherche scientifique .....	100	100	–	100	20	41	31	6	2	–
<b>Nouveau Fonds Chantiers Canada – Fonds des petites communautés – Volet Infrastructures provinciales-territoriales</b>										
Gouvernement de l'Alberta.....	94	94	20	74	22	22	30	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	109	109	13	96	36	29	15	7	9	–
Gouvernement du Manitoba.....	47	47	21	26	5	5	3	2	2	9
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	39	39	12	27	5	5	7	8	1	1
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	35	35	3	32	6	12	10	4	–	–
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.	186	186	10	176	43	22	37	19	19	36
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	43	43	3	40	2	6	6	6	6	14
Gouvernement du Nunavut .....	226	226	2	224	14	37	39	41	41	52
Gouvernement de l'Ontario .....	272	272	29	243	57	64	55	40	20	7
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard .....	28	28	2	26	3	6	4	4	3	6
Gouvernement du Québec .....	177	177	–	177	27	88	62	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	44	44	8	36	6	6	6	6	12	–
Gouvernement du Yukon .....	256	256	5	251	23	39	40	42	44	63
<b>Financement de base pour les provinces et les territoires</b>										
Agrégat .....	711	711	687	24	24	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	175	175	162	13	–	13	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador....	175	175	162	13	13	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	175	175	160	15	–	15	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	175	175	157	18	18	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	175	175	150	25	25	–	–	–	–	–
<b>Fonds pour les infrastructures du transport en commun</b>										
Agrégat .....	15	15	–	15	10	5	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	347	347	13	334	250	84	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	460	460	21	439	226	213	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	83	83	–	83	49	34	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	32	32	–	32	32	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	1 487	1 487	2	1 485	915	570	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	924	924	–	924	693	231	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	29	29	–	29	19	10	–	–	–	–
<b>PPP Canada Inc.</b>										
Fonds PPP Canada .....	1 276	1 276	168	1 108	291	168	573	23	–	53
	17 949	17 949	7 157	10 792	4 974	3 317	1 501	418	285	297
<b>Innovation, Sciences et Développement économique Ministère de l'Industrie</b>										
<b>Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile</b>										
Ford Motor Company of Canada Limited.....	174	174	72	102	25	33	21	23	–	–
Honda of Canada Manufacturing .....	42	42	–	42	12	14	16	–	–	–
Linamar Corporation .....	51	51	38	13	13	–	–	–	–	–
<b>Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur automobile</b>										
Agrégat .....	38	38	15	23	13	9	1	–	–	–
<b>Bombardier Inc</b>										
Recherche et développement pour la gamme C Series .....	470	470	406	64	28	15	21	–	–	–
<b>Canarie Inc</b>										
Fonctionnement du réseau de recherche et d'enseignement ultra-haute vitesse .....	105	105	35	70	24	21	25	–	–	–
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat .....	29	29	14	15	7	5	3	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Programme Un Canada branché</b>										
Agrégat .....	79	79	44	35	32	3	–	–	–	–
TELUS Communications Inc .....	24	24	12	12	11	1	–	–	–	–
Xplornet Communications Inc .....	30	30	9	21	21	–	–	–	–	–
<b>Milacs Inc</b>										
Livraison des stages de recherche et développement industriels .....	167	167	40	127	37	30	30	30	–	–
<b>Programme de développement du Nord de l'Ontario</b>										
Agrégat .....	92	92	51	41	27	10	3	1	–	–
<b>Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires</b>										
Agrégat .....	35	35	11	24	19	5	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	227	227	85	142	114	28	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	256	256	96	160	128	32	–	–	–	–
Gouvernement du Manitoba.....	79	79	30	49	39	10	–	–	–	–
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.....	50	50	19	31	25	6	–	–	–	–
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador ....	34	34	13	21	17	4	–	–	–	–
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse .....	61	61	23	38	30	8	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	787	787	295	492	394	98	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	390	390	146	244	195	49	–	–	–	–
Gouvernement de la Saskatchewan.....	66	66	24	42	33	9	–	–	–	–
<b>Initiative stratégique de l'aérospatiale et de la défense</b>										
Agrégat .....	72	72	53	19	16	2	1	–	–	–
Bombardier Inc.....	253	253	63	190	60	90	40	–	–	–
CAE Inc .....	250	250	168	82	50	32	–	–	–	–
Héroux-Devtek Inc .....	49	49	26	23	7	8	8	–	–	–
Magellan Aerospace Limited .....	43	43	31	12	12	–	–	–	–	–
Urthecast Corp.....	18	18	5	13	6	3	2	2	–	–
Wescam Inc .....	75	75	24	51	15	15	21	–	–	–
<b>Programme de démonstration des technologies</b>										
Bombardier Inc.....	54	54	7	47	12	12	11	12	–	–
Consortium en aérospatiale pour la recherche et l'innovation au Canada .....	30	30	17	13	8	5	–	–	–	–
MDA Systems Ltd.....	54	54	22	32	14	8	7	3	–	–
<b>Fondation canadienne pour l'innovation</b>										
Subventions .....	7 134	6 645	6 207	438	140	101	79	57	61	–
<b>Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</b>										
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
57 Sociétés d'aide au développement des collectivités et 10 Centres d'aide aux entreprises .....	87	87	30	57	28	29	–	–	–	–
<b>Programme de développement économique du Québec</b>										
Institut national d'optique .....	50	50	10	40	10	10	10	10	–	–
Montréal International.....	41	41	28	13	3	2	3	5	–	–
Petites et moyennes entreprises (PME), regroupements ou associations de PME et organismes à but non lucratif.....	608	608	377	231	180	42	9	–	–	–
Société du Parc Jean-Drapeau .....	61	61	14	47	3	6	6	6	6	20
<b>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario</b>										
<b>Fonds de fabrication de pointe</b>										
Agrégat .....	76	76	59	17	12	5	–	–	–	–
Centre pour la commercialisation de la médecine régénératrice.....	20	20	6	14	9	5	–	–	–	–
Essar Steel Algoma Incorporated.....	30	30	–	30	21	9	–	–	–	–
<b>Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150</b>										
Agrégat .....	68	68	11	57	57	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat .....	39	39	25	14	11	3	–	–	–	–
<b>Programme de développement de l'Est de l'Ontario</b>										
Agrégat .....	44	44	25	19	10	9	–	–	–	–
<b>Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario</b>										
Agrégat .....	351	351	169	182	98	84	–	–	–	–
University of Waterloo.....	12	12	2	10	4	6	–	–	–	–
<b>Conseil national de recherches du Canada</b>										
<b>Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs</b>										
Agrégat .....	41	41	–	41	24	17	–	–	–	–
<b>Programme d'aide à la recherche industrielle</b>										
Agrégat .....	145	145	–	145	131	13	1	–	–	–
<b>Triumpf</b>										
Installation TRIUMF située en Colombie-Britannique gérée conjointement par un consortium d'universités.....	473	473	308	165	55	55	55	–	–	–
<b>Diversification de l'économie de l'Ouest canadien</b>										
<b>Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150</b>										
Agrégat .....	56	56	–	56	56	–	–	–	–	–
<b>Programme de développement des collectivités</b>										
Agrégat .....	26	26	–	26	26	–	–	–	–	–
<b>Programme de diversification de l'Ouest</b>										
Agrégat .....	87	87	–	87	60	18	4	3	2	–
	<b>13 633</b>	<b>13 144</b>	<b>9 165</b>	<b>3 979</b>	<b>2 382</b>	<b>979</b>	<b>377</b>	<b>152</b>	<b>69</b>	<b>20</b>
<b>Justice</b>										
<b>Ministère de la Justice</b>										
<b>Fonds d'aide aux victimes</b>										
Agrégat .....	74	74	18	56	22	16	11	7	–	–
<b>Services de justice destinés aux jeunes</b>										
Agrégat .....	128	128	98	30	30	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Alberta.....	68	68	54	14	14	–	–	–	–	–
Gouvernement de la Colombie-Britannique ....	88	88	71	17	17	–	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	255	255	204	51	51	–	–	–	–	–
Gouvernement du Québec .....	147	147	117	30	30	–	–	–	–	–
Programme de placement et de surveillance dans le cadre du programme intensif de réadaptation.....	55	55	44	11	11	–	–	–	–	–
	<b>815</b>	<b>815</b>	<b>606</b>	<b>209</b>	<b>175</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Ressources naturelles</b>										
<b>Ministère des Ressources naturelles</b>										
<b>ÉcoÉNERGIE l'électricité renouvelable – Augmenter l'électricité de sources renouvelables</b>										
Agrégat .....	811	811	577	234	85	65	59	25	–	–
Caribou Wind Park Limited Partnership.....	29	29	18	11	3	3	5	–	–	–
Castle Rock Ridge Limited Partnership.....	23	23	11	12	2	2	3	5	–	–
Dokie General Partnership .....	33	33	18	15	3	4	3	5	–	–
Enbridge Ontario Wind Power LP .....	48	48	36	12	5	7	–	–	–	–
International Paper Canada Pulp Holdings .....	33	33	20	13	3	3	3	4	–	–
Kruger Energy Chatham LP .....	31	31	19	12	3	3	3	3	–	–
Melancthon Wolfe Wind LP .....	49	49	38	11	5	5	1	–	–	–
Mont Louis Wind LP.....	31	31	18	13	3	3	3	4	–	–
St Joseph WindFarm Inc .....	42	42	25	17	4	4	5	4	–	–
Talbot Windfarm LP .....	30	30	16	14	3	3	3	5	–	–
Toba Montrose General Partnership .....	73	73	44	29	7	7	7	8	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<i>Programme d'innovation énergétique</i>										
Agrégat .....	52	52	10	42	42	–	–	–	–	–
<i>Programme Innovation Forêt – Investissement dans le secteur forestier</i>										
FPInnovations .....	19	19	–	19	19	–	–	–	–	–
<i>Gouvernement de la Saskatchewan</i>										
Phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar .....	12	12	1	11	5	5	–	–	–	1
	<i>1 316</i>	<i>1 316</i>	<i>851</i>	<i>465</i>	<i>192</i>	<i>114</i>	<i>95</i>	<i>63</i>	<i>–</i>	<i>1</i>
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</b>										
<i>Programme de contributions pour les analyses biologiques</i>										
Ministère des Finances du Québec .....	14	14	4	10	3	4	3	–	–	–
Ministère des Finances de l'Ontario .....	14	14	4	10	3	4	3	–	–	–
<i>Programme de services de police des Premières Nations</i>										
Agrégat .....	137	137	75	62	62	–	–	–	–	–
Nishnawbe-Aski Police Service Board .....	26	26	13	13	13	–	–	–	–	–
<i>Initiative pour des communautés plus sûres</i>										
Agrégat .....	145	145	31	114	34	34	23	15	8	–
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<i>Programme canadien des armes à feu</i>										
Agrégat .....	74	74	60	14	14	–	–	–	–	–
	<i>410</i>	<i>410</i>	<i>187</i>	<i>223</i>	<i>129</i>	<i>42</i>	<i>29</i>	<i>15</i>	<i>8</i>	<i>–</i>
<b>Transports</b>										
<b>Ministère des Transports</b>										
<i>Fonds d'infrastructure de transport de la porte d'entrée et du corridor de l'Asie-Pacifique</i>										
Agrégat .....	27	27	3	24	16	8	–	–	–	–
<i>Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers</i>										
Agrégat .....	58	58	37	21	18	3	–	–	–	–
Aéroport de Québec Inc .....	28	28	11	17	13	–	4	–	–	–
Gouvernement du Manitoba .....	51	51	36	15	8	7	–	–	–	–
Gouvernement de l'Ontario .....	764	764	737	27	27	–	–	–	–	–
St Mary's River Bridge Company .....	52	52	40	12	12	–	–	–	–	–
<i>Développement des routes de l'Outaouais</i>										
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Québec .....	179	179	143	36	1	3	5	1	26	–
<i>Pour la prestation des services de traversier, de cabotage pour la marchandise et des passagers en Colombie-Britannique</i>										
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique .....	666	666	487	179	30	30	30	30	30	29
<i>Les services ferroviaires voyageurs dans les régions et les localités éloignées</i>										
Agrégat .....	45	45	34	11	11	–	–	–	–	–
	<i>1 870</i>	<i>1 870</i>	<i>1 528</i>	<i>342</i>	<i>136</i>	<i>51</i>	<i>39</i>	<i>31</i>	<i>56</i>	<i>29</i>
<b>Total des accords de paiements de transfert .....</b>	<b>99 287</b>	<b>98 798</b>	<b>51 806</b>	<b>46 992</b>	<b>21 360</b>	<b>11 666</b>	<b>7 136</b>	<b>3 345</b>	<b>1 777</b>	<b>1 708</b>

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Immobilisations et achats</b>										
<b>Immobilisations</b>										
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Conseil des Arts du Canada</b>										
<i>PCL Construction</i>										
Renouvellement architectural.....	111	98	61	37	37	–	–	–	–	–
Renouvellement de la production .....	115	34	4	30	30	–	–	–	–	–
	226	132	65	67	67	–	–	–	–	–
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<i>Nuna East Ltd</i>										
Reconstruction de la piste Eureka, Eureka Ellesmere Island, Nunavut .....	26	26	9	17	3	6	6	2	–	–
<i>Selex ES GmbH</i>										
Remplacement de radars sur plusieurs sites canadiens .....	83	83	1	82	10	18	21	24	3	6
<b>Agence Parcs Canada</b>										
<i>Travaux d'atténuation des impacts d'avalanches sur la route Transcanadienne, Alberta</i>										
Agrégat .....	93	50	28	22	22	–	–	–	–	–
<i>Élargissement de la route Transcanadienne, Colombie-Britannique</i>										
Agrégat .....	52	11	7	4	4	–	–	–	–	–
Okanagan Aggregates Ltd .....	26	26	5	21	21	–	–	–	–	–
	280	196	50	146	60	24	27	26	3	6
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>										
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>										
<i>Acquisition d'hélicoptères pour la Garde côtière canadienne</i>										
<i>Bell Helicopter Textron Canada Limited</i>										
Hélicoptères de transport moyen.....	138	138	121	17	17	–	–	–	–	–
<i>CAE Inc</i>										
Simulateur de vol complet.....	17	17	3	14	14	–	–	–	–	–
<i>Acquisition de Navires hauturiers de science halieutique</i>										
Vancouver Shipyards Co. Ltd.....	484	484	226	258	171	87	–	–	–	–
<i>Acquisition de Navire hauturier de sciences océanographiques</i>										
Vancouver Shipyards Co. Ltd.....	33	33	8	25	25	–	–	–	–	–
<i>Approvisionnement de quinze bateaux de recherche et sauvetage pour la Garde côtière canadienne</i>										
Chantier Naval Forillon Inc.....	40	40	9	31	12	11	7	1	–	–
Hike Metal Products Ltd .....	38	38	9	29	10	10	7	2	–	–
	750	750	376	374	249	108	14	3	–	–
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada</b>										
<i>Groupe Signature sur le Saint-Laurent</i>										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent <sup>1</sup> .....	2 542	2 542	1 217	1 325	501	701	123	–	–	–
<b>Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée</b>										
<i>Montage Saint-Laurent</i>										
Remplacement d'appareils d'appui et travaux d'acier visant le renforcement du pont Jacques Cartier.....	28	28	16	12	12	–	–	–	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Autorité du pont Windsor-Dérouit</b>										
Contrats à l'appui de la construction du pont .....	113	113	–	113	92	16	2	2	1	–
Achat de terrains .....	208	208	–	208	147	41	20	–	–	–
Michigan Department of Transportation .....	63	63	–	63	33	24	5	1	–	–
	2 954	2 954	1 233	1 721	785	782	150	3	1	–
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Agence spatiale canadienne</b>										
<b>Mission Constellation RADARSAT</b>										
Agrégat .....	5	5	4	1	1	–	–	–	–	–
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd .....	983	983	846	137	71	62	4	–	–	–
	988	988	850	138	72	62	4	–	–	–
<b>Défense nationale</b>										
<b>Ministère de la Défense nationale</b>										
<b>Airbus Defence and Space SA, Madrid, Espagne</b>										
Achat de 16 avions de recherche et de sauvetage.....	2 390	2 390	10	2 380	186	122	390	403	392	887
<b>Airbus DS Electronics and Border Security GmbH, Flensburg, Allemagne</b>										
Radar de surveillance et surveillance secondaire de zone.....	75	74	49	25	25	–	–	–	–	–
<b>Almiq Contracting Ltd</b>										
Projet de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, concevoir et construire des installations de la marine.....	66	58	43	15	15	–	–	–	–	–
<b>AMAN Builders Inc</b>										
Construire un centre de services de santé, Edmonton, Alberta.....	38	38	12	26	22	4	–	–	–	–
<b>Boeing, Ridley Park, Pennsylvanie</b>										
15 hélicoptères de transport moyens à lourds.....	1 307	1 277	1 252	25	23	2	–	–	–	–
<b>Bondfield Construction Company Limited</b>										
Construire un centre de services de santé, Petawawa, Ontario.....	31	31	7	24	13	9	2	–	–	–
<b>Cegerco Inc</b>										
Rationalisation de l'infrastructure, du transport et du génie électrique et mécanique.....	47	47	–	47	17	17	13	–	–	–
<b>Dexter Construction Company Limited</b>										
Remplacer la jetée et le chantier naval, Halifax, Nouvelle-Écosse .....	91	90	38	52	41	11	–	–	–	–
<b>DEW Engineering and Development ULC</b>										
Système de décontamination NRBC .....	20	20	10	10	10	–	–	–	–	–
<b>EllisDon Kinetic – Joint Venture</b>										
Concevoir et construire une installation de maintenance, BFC Esquimalt, Colombie-Britannique .....	210	197	157	40	37	3	–	–	–	–
<b>Entreprise de Construction TEQ Inc</b>										
Construire un centre dentaire et de santé, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec .....	21	21	5	16	11	5	–	–	–	–
<b>FFG Flensburger Fahrzeugbau Gesellschaft mbH, Flensburg, Allemagne</b>										
Véhicules blindés du génie.....	186	186	137	49	44	5	–	–	–	–
<b>General Dynamics Canada Ltd</b>										
Système de gestion de données de l'aéronef Aurora CP-140.....	714	667	521	146	82	64	–	–	–	–
Conception et construction des stations d'ancrage Mercury Global .....	53	53	29	24	17	7	–	–	–	–
Contrat de soutien d'ingénierie et d'intégration à long terme pour le Système d'aide au commandement terrestre .....	750	709	676	33	33	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
Contrat de mise en œuvre de la modernisation des véhicules blindés légers III .....	1 595	1 595	987	608	244	191	171	2	–	–
Véhicule blindé léger de reconnaissance : système de surveillance .....	305	305	34	271	56	194	20	1	–	–
<b>Groupe GEYSER Inc</b>										
Construire un nouveau dépôt d'armes, Saint-Hubert, Québec .....	20	20	8	12	11	1	–	–	–	–
<b>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</b>										
Contrat de construction pour le navire de patrouille extra-côtier de l'Arctique.....	2 743	2 267	656	1 611	391	385	372	277	95	91
Soutien auxiliaire de navire de combat de surface canadien.....	49	49	32	17	17	–	–	–	–	–
<b>Israel Ministry of Defence</b>										
Système de détection à distance de sécurité.....	45	45	25	20	18	2	–	–	–	–
<b>Krauss-Maffei Wegmann GmbH &amp; Co KG Munich, Allemagne</b>										
Système de mise en œuvre de la mobilité tactique Leopard 2 .....	31	31	16	15	14	1	–	–	–	–
<b>Lockheed Martin Canada</b>										
Intégration des systèmes de combat .....	1 639	1 578	1 537	41	41	–	–	–	–	–
<b>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd</b>										
Acquisition de radars imageurs pour l'aéronef Aurora CP-140.....	336	336	311	25	23	2	–	–	–	–
<b>Mack Defense LLC</b>										
Véhicule modèle militaire modernisé .....	684	684	1	683	250	350	83	–	–	–
<b>Maxim Construction Inc</b>										
Construire des installations de formation, Oromocto, Nouveau-Brunswick.....	23	23	9	14	14	–	–	–	–	–
<b>MDA Systems Limited</b>										
Livraison de composantes de la capacité de la mission Constellation Satellite Radar.....	59	59	5	54	20	10	–	24	–	–
<b>Miller Paving Limited</b>										
Repaver la piste d'aéroport, Markham, Ontario .....	26	26	3	23	18	5	–	–	–	–
<b>Pomerleau Inc (Bedford)</b>										
Tour de contrôle de trafic aérien, Greenwood, Nouvelle-Écosse .....	14	14	3	11	7	4	–	–	–	–
<b>Pomerleau Inc (Surrey)</b>										
Déconstruction de la jetée B, dragage, installations terrestres et construction de chantier, Surrey, Colombie-Britannique.....	33	33	1	32	15	17	–	–	–	–
<b>Quad Pro Construction Inc</b>										
Construire un bâtiment, Richmond Hill, Ontario .....	23	23	–	23	11	12	–	–	–	–
<b>Rheinmetall Canada</b>										
SATCOM en mouvement.....	25	25	8	17	17	–	–	–	–	–
<b>Sikorsky International Operations Inc Stratford, États-Unis</b>										
Achat de 28 hélicoptères maritimes .....	1 936	1 703	1 166	537	17	151	148	147	74	–
<b>Site Energy Services Inc</b>										
Amélioration des services et des routes, Cold Lake, Alberta .....	32	32	8	24	15	9	–	–	–	–
<b>Textron Systems Canada Inc</b>										
Contrat d'acquisition des véhicules de patrouille blindés tactiques .....	624	624	267	357	221	136	–	–	–	–
<b>Thales Canada Inc</b>										
Contrat de soutien à long terme pour le logiciel du Système d'aide au commandement terrestre.....	350	325	309	16	16	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>United States Department of the Air Force</b>										
Contre-mesures à infrarouge dirigé.....	82	61	39	22	8	13	1	–	–	–
Soutien pour le système fixe de contrôle des batailles.....	17	17	5	12	7	5	–	–	–	–
<b>United States Department of the Navy</b>										
Communications protégées par satellite militaire.....	109	109	74	35	5	5	5	5	5	10
Soutien du logiciel du programme de vol opérationnel.....	28	28	16	12	7	2	2	1	–	–
<b>Vancouver Shipyards Co. Ltd</b>										
Navire de soutien intégré, contrat de révision initiale du design.....	88	88	75	13	13	–	–	–	–	–
Navire de soutien intégré, contrat d'acquisition des items à long terme.....	39	39	2	37	37	–	–	–	–	–
Navire de soutien intégré, contrat d'ingénierie et de production de modèle.....	137	137	1	136	102	34	–	–	–	–
	17 091	16 134	8 544	7 590	2 191	1 778	1 207	860	566	988
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<b>8424934 Canada Inc</b>										
Bail du Centre de service de paye de la fonction publique, Miramichi, Nouveau-Brunswick <sup>2</sup> .....	64	64	–	64	1	2	3	3	3	52
<b>EllisDon Corporation</b>										
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA), Cambridge Bay, Nunavut.....	129	129	109	20	20	–	–	–	–	–
<b>Centre de conférences du gouvernement, Ottawa, Ontario</b>										
Agrégat.....	123	44	31	13	11	2	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc.....	146	146	71	75	75	–	–	–	–	–
<b>Green Timbers Limited Partnership (payé par l'intermédiaire de Computershare Investor Services Inc)</b>										
Construction du laboratoire judiciaire de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique.....	58	58	5	53	31	21	1	–	–	–
<b>Pomerleau Inc</b>										
Reconstruction du Manège Militaire Voltigeurs de Québec.....	69	69	47	22	22	–	–	–	–	–
<b>Réhabilitation de l'enveloppe de la Succursale postale B, Ottawa, Ontario</b>										
Agrégat.....	15	12	10	2	2	–	–	–	–	–
EllisDon Corporation.....	34	34	11	23	21	1	1	–	–	–
<b>Société d'habitation et de développement de Montréal</b>										
Bail de l'Office National du film du Canada Quartier des spectacles, Montréal, Québec <sup>2</sup> .....	65	65	–	65	–	3	3	3	3	53
<b>Centre d'accueil des visiteurs, Ottawa Ontario</b>										
Agrégat.....	73	25	19	6	5	1	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc.....	57	57	36	21	21	–	–	–	–	–
<b>Programme de l'édifice de l'Ouest, Ottawa, Ontario</b>										
Agrégat.....	523	428	414	14	11	3	–	–	–	–
Colliers Project Leaders Inc.....	20	20	9	11	9	2	–	–	–	–
PCL Constructors Canada Inc.....	628	628	476	152	150	2	–	–	–	–
<b>Services partagés Canada</b>										
<b>IBM Canada Ltd</b>										
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec <sup>2</sup> .....	211	211	–	211	19	26	27	32	32	75
	2 215	1 990	1 238	752	398	63	35	38	38	180

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2023 et ultérieurs
					2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Transports</b>										
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien</b>										
Aéroports de Montréal .....	29	29	9	20	20	–	–	–	–	–
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto .....	88	88	61	27	27	–	–	–	–	–
Vancouver International Airport Authority .....	114	114	48	66	15	31	19	1	–	–
	<i>231</i>	<i>231</i>	<i>118</i>	<i>113</i>	<i>62</i>	<i>31</i>	<i>19</i>	<i>1</i>	–	–
Total des immobilisations.....	24 735	23 375	12 474	10 901	3 884	2 848	1 456	931	608	1 174
<b>Achats</b>										
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Société Radio-Canada</b>										
<i>Droits de diffusion</i>										
Sports .....	169	169	34	135	20	13	11	36	22	33
Autres .....	33	33	–	33	–	8	17	8	–	–
SAP Canada .....	14	14	1	13	1	2	1	2	1	6
SNC-Lavalin Profac Inc.....	471	471	361	110	35	37	38	–	–	–
Transmission et distribution.....	35	35	12	23	6	6	6	5	–	–
<b>Commission de la capitale nationale</b>										
<i>Services récréatifs DEMSIS Inc</i>										
Gestion et entretien de terrains.....	21	21	8	13	4	4	4	1	–	–
	<i>743</i>	<i>743</i>	<i>416</i>	<i>327</i>	<i>66</i>	<i>70</i>	<i>77</i>	<i>52</i>	<i>23</i>	<i>39</i>
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<i>Bell Mobilité</i>										
Services de communication.....	17	17	6	11	1	–	1	1	1	7
<i>McNally Construction Inc and Riggs Engineering</i>										
Projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle .....	125	37	21	16	16	–	–	–	–	–
	<i>142</i>	<i>54</i>	<i>27</i>	<i>27</i>	<i>17</i>	–	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>7</i>
<b>Famille, Enfants et Développement social</b>										
<b>Ministère de l'Emploi et du Développement social</b>										
<i>Davis + Henderson Limited Partnership</i>										
Service de gestion des prêts aux étudiants.....	692	692	661	31	31	–	–	–	–	–
<i>Quantum Management Services Ltd</i>										
Pour fournir et gérer une équipe de spécialistes de centres d'information pour aider à la prestation de demandes de renseignements publics.....	73	73	57	16	16	–	–	–	–	–
	<i>765</i>	<i>765</i>	<i>718</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	–	–	–	–	–
<b>Pêches, Océans et Garde côtière canadienne</b>										
<b>Ministère des Pêches et des Océans</b>										
<i>Provincial Airlines Ltd</i>										
Services de surveillance aérienne.....	146	146	116	30	15	15	–	–	–	–
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Corporation commerciale canadienne</b>										
Contrats avec des exportateurs canadiens.....	19 979	19 979	689	19 290	2 940	5 016	5 762	3 833	703	1 036
<b>Santé</b>										
<b>Ministère de la Santé</b>										
<i>Express Scripts Inc</i>										
Gestion et administration du Système d'information sur la santé et de traitement des demandes de paiements.....	178	178	152	26	26	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>										
<i>GlaxoSmithKline Inc</i>										
Frais de préparation à la pandémie.....	84	84	55	29	9	10	10	–	–	–
<i>Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux</i>										
Bavarian Nordic, Kvistgard, Danemark.....	22	22	12	10	5	5	–	–	–	–
Emergent Biosolutions .....	16	16	5	11	11	–	–	–	–	–
	300	300	224	76	51	15	10	–	–	–
<b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté</b>										
<b>Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration</b>										
<i>Compagnie canadienne de billets de banque ltée</i>										
Achat de matériel de passeports.....	213	213	169	44	44	–	–	–	–	–
<b>Infrastructure et Collectivités</b>										
<b>Bureau de l'infrastructure du Canada</b>										
<i>Groupe Signature sur le Saint-Laurent</i>										
Projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent .....	1 435	1 435	3	1 432	2	4	20	35	37	1 334
<b>Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée</b>										
<i>Pomerleau Inc</i>										
Autoroute Bonaventure, construction d'un système de confinement.....	21	18	8	10	10	–	–	–	–	–
	1 456	1 453	11	1 442	12	4	20	35	37	1 334
<b>Innovation, Sciences et Développement économique</b>										
<b>Agence spatiale canadienne</b>										
<i>MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd</i>										
Ingénierie de soutien et logistique pour le système d'entretien mobile de la Station spatiale internationale .....	200	200	161	39	36	3	–	–	–	–
<b>Défense nationale</b>										
<b>Ministère de la Défense nationale</b>										
<i>Aéro-Feu Ltd</i>										
Équipement de pompier.....	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
<i>ADGA Group Consultants Inc</i>										
Gestion pour le système d'aide au commandement terrestre pour les systèmes d'armes .....	251	151	139	12	12	–	–	–	–	–
<i>Airboss Engineered Products Inc</i>										
Chaussures Mukluks.....	11	11	–	11	11	–	–	–	–	–
<i>Airborne Systems Limited</i>										
Équipement radar de leurre .....	11	11	–	11	6	5	–	–	–	–
<i>Allied Wings Limited Partnership</i>										
Formation primaire voilure tournante et multimoteur pour les pilotes, Portage la Prairie, Manitoba.....	1 828	1 767	855	912	85	85	85	85	85	487
<i>AMEC Foster Wheeler (Dartmouth), Nordlys Environmental Limited Partnership et autres</i>										
Projet d'assainissement à Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador.....	105	105	60	45	34	7	4	–	–	–
<i>Artex Sportswear Inc</i>										
Uniformes de combat améliorés.....	14	14	–	14	14	–	–	–	–	–
<i>ATCO Group</i>										
Entretien des installations, Calgary, Alberta....	81	76	60	16	16	–	–	–	–	–
<i>Babcock Canada Inc</i>										
NCSM Cornerbrook, période en cale sèche prolongée .....	295	191	133	58	58	–	–	–	–	–
Contrat de soutien en service pour la classe Victoria.....	1 442	887	743	144	142	2	–	–	–	–
<i>Bell Helicopter Textron Canada Limited</i>										
Soutien optimisé des systèmes d'armes, CH-146 Griffon .....	641	641	485	156	52	52	52	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Black &amp; McDonald Limited</b>										
Entretien des installations, Ottawa, Ontario.....	48	36	–	36	8	8	8	8	4	–
<b>BMT Fleet Technology Limited</b>										
Soutien en ingénierie, logistique et gestion des services de conception de navires.....	55	55	32	23	23	–	–	–	–	–
<b>Boeing, Ridley Park, Pennsylvanie</b>										
Soutien en service pour les CH147F Chinooks	2 092	2 092	1 384	708	708	–	–	–	–	–
<b>CAE Inc</b>										
Formation opérationnelle de soutien en service des aéronefs CC-130J et CH-147F pour les équipages.....	285	285	33	252	15	13	13	14	13	184
Maintenance du matériel et logiciel sur site et soutien au personnel opérationnel.....	19	19	6	13	6	7	–	–	–	–
<b>CAE Military Aviation Training Inc</b>										
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada, Moose Jaw et Cold Lake.....	2 583	2 226	1 521	705	109	125	122	124	127	98
<b>Calian Ltd</b>										
Obtention et gestion des services de santé pour les Forces armées canadiennes.....	900	900	774	126	126	–	–	–	–	–
<b>Opérateurs de la base canadienne Meaford</b>										
Fournir des services logistiques et d'autres services pour la base.....	219	219	154	65	16	16	16	17	–	–
<b>Cascade Aerospace Inc</b>										
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour l'avionique des Hercules CC-130.....	44	44	10	34	34	–	–	–	–	–
<b>Corporation Fort Saint-Jean</b>										
Soutien au collège militaire royal St-Jean.....	371	371	156	215	23	24	24	25	25	94
<b>Elbit Systems EW and SIGINT-Elisra Inc</b> <i>SIGINT-Elisra Ltd, Holom, Israël</i>										
Rechanges de mesures de surveillance électronique.....	28	28	–	28	23	2	3	–	–	–
<b>Federal Fleet Services Inc</b>										
Services de pétrolier ravitailleur d'escadre intérimaire.....	540	540	17	523	74	99	115	116	119	–
<b>Fleetway Inc</b>										
Soutien en service des navires des classes Halifax et Iroquois.....	195	180	133	47	15	15	17	–	–	–
<b>General Dynamics Canada Ltd</b>										
Postes radio tactiques / amélioration d'amplificateur.....	125	125	89	36	36	–	–	–	–	–
Soutien optimisé de systèmes d'armes pour les véhicules blindés légers à roues, phase 2.....	864	746	694	52	18	12	11	11	–	–
<b>General Dynamics Mission</b>										
Réparation et révision, systèmes sonar.....	18	18	4	14	14	–	–	–	–	–
<b>Harris Canada Inc</b>										
Gestion optimisée du soutien des systèmes d'armes pour l'avionique des aéronefs CF-18 Hornet.....	245	245	151	94	31	33	30	–	–	–
<b>Hewlett Equipment limitée</b>										
Remplacement du groupe électrogène diesel et soutien en service.....	93	59	12	47	14	10	10	7	4	2
<b>IMP Group Ltd, Aerospace Division</b>										
Contrat de soutien troisième ligne pour les hélicoptères CH-124 Sea King.....	495	495	449	46	7	1	38	–	–	–
Contrat de soutien en service des hélicoptères CH-149 Cormorant.....	1 690	1 340	1 108	232	92	74	32	34	–	–
Gestion optimisée des systèmes d'armes pour l'Aéronef CP-140 Aurora,.....	1 262	688	629	59	59	–	–	–	–	–
<b>Les Chantiers Maritimes Irving Inc</b>										
Modernisation de la classe Halifax.....	688	688	635	53	53	–	–	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Kelowna Flightcraft</b>										
Réparation et révision, véhicule aérien principal (1 de 2).....	33	33	–	33	3	4	4	4	4	14
Réparation et révision, véhicule aérien principal (2 de 2).....	37	37	–	37	8	9	9	10	1	–
<b>L-3 Communications</b>										
Soutien en service pour la flotte du CC-150 ....	195	195	164	31	31	–	–	–	–	–
Soutien d'ingénierie pour les systèmes des aéronefs CF-18 Hornet .....	1 212	1 212	1 118	94	94	–	–	–	–	–
Réparation et révision.....	39	39	26	13	6	7	–	–	–	–
<b>Lloyd's Register Canada Limited</b>										
Service d'une société de classification pour les navires de combat.....	88	17	2	15	5	5	5	–	–	–
<b>Lockheed Martin Canada</b>										
Intégration des systèmes de combat .....	548	345	120	225	75	75	75	–	–	–
<b>Lockheed Martin Corporation, Georgie</b>										
Soutien en service pour la flotte de CC130J Hercules .....	3 880	3 880	3 049	831	157	125	124	145	154	126
<b>Logistik Unicorp Inc</b>										
Marché regroupé de l'habillement.....	550	550	492	58	58	–	–	–	–	–
<b>Mack Defense LLC, Allentown, Pennsylvanie</b>										
Soutien en service des véhicules de modèle militaire normalisé .....	43	43	–	43	12	18	13	–	–	–
<b>Magellan Aerospace Limited</b>										
Réparation et révision des moteurs .....	32	32	16	16	16	–	–	–	–	–
<b>MAN Diesel &amp; Turbo Canada Ltd</b>										
Réparation et révision des moteurs diesels de propulsion de la classe Halifax .....	43	32	19	13	13	–	–	–	–	–
<b>Meggitt Training Systems (Québec) Inc</b>										
Soutien en service des simulateurs d'armes légères et simulateur de tir indirect .....	35	35	20	15	15	–	–	–	–	–
<b>Santé Montfort Services</b>										
Fournir des installations et des services professionnels médicaux et dentaires .....	112	112	70	42	9	10	9	10	4	–
<b>Morgan Advanced Materials Composites and Defence Materials</b>										
Casques balistiques CM735 .....	35	35	2	33	5	6	5	6	5	6
<b>NATO Seasparrow</b>										
Contrat pour le soutien en service des missiles Seasparrow évolué, bloc 1 .....	133	133	84	49	18	17	14	–	–	–
<b>Northrop Gumman International Trading Inc, Charlottesville, Virginie</b>										
Soutien en service des systèmes de navigation	43	43	31	12	11	1	–	–	–	–
<b>Orenda Aerospace Corporation</b>										
Soutien pour le groupe de propulsion F404 ....	40	40	–	40	13	9	9	9	–	–
<b>Pacific Safety Products Inc</b>										
Vestes pare-éclats.....	35	35	2	33	5	6	5	6	5	6
<b>Pomerleau Inc</b>										
Assainissement des sites contaminés, Surrey, Colombie-Britannique .....	23	23	–	23	23	–	–	–	–	–
<b>Peerless Garments Ltd</b>										
Vêtements de pluie convergents.....	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
Uniformes de combat améliorés.....	18	18	–	18	18	–	–	–	–	–
<b>Raytheon Canada Limited</b>										
Système d'arme de combat rapproché 2, réparation, révision et conversion de l'équipement radar.....	181	181	163	18	12	6	–	–	–	–
Centre de soutien du système d'alerte du Nord .....	231	231	103	128	48	49	31	–	–	–
<b>Rheinmetal Canada Ltd</b>										
Acquisition de radar à moyenne portée.....	139	139	36	103	55	38	10	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						2023 et ultérieurs
					2018	2019	2020	2021	2022		
<b>R.J. MacIsaac Construction Ltd</b>											
Cession des navires déclassés, Protecteur et Algonquin .....	34	34	20	14	14	–	–	–	–	–	–
<b>SERCO Facilities Management Inc</b>											
Prestations de services à Happy Valley-Goose Bay, Terre-Neuve-et-Labrador .....	237	237	61	176	62	57	57	–	–	–	–
<b>Sikorsky International Operations Inc</b>											
Soutien en service pour les hélicoptères maritimes .....	5 778	5 747	611	5 136	232	213	183	128	135	4 245	–
<b>SNC Lavalin Defence Programs Inc</b>											
Contrat de soutien en service pour les navires maritimes de défense côtière .....	599	382	308	74	74	–	–	–	–	–	–
<b>Standard Aero Limited</b>											
Réparation et révision des moteurs T56 du CC-130 Hercules et CP-140 Aurora .....	45	45	–	45	20	20	5	–	–	–	–
<b>Textron Systems Canada Inc</b>											
Contrat de soutien pour les véhicules blindés tactiques de patrouille .....	106	106	52	54	33	5	5	5	6	–	–
<b>Thales Canada Inc</b>											
Tube principal de périscope pour attaque et recherche .....	17	17	1	16	7	9	–	–	–	–	–
Réparation et révision des périscoopes .....	48	38	22	16	5	5	6	–	–	–	–
<b>United States Department of Defense</b>											
Logiciel automatisé de traitement de données . Support et opérations liés au système Advanced Extremely High Frequency MILSATCOM .....	14	14	2	12	5	5	2	–	–	–	–
91	85	35	50	6	7	7	7	7	7	16	–
<b>United States Department of the Air Force</b>											
Soutien en service pour la flotte du CC-177 Globemaster III .....	790	790	697	93	93	–	–	–	–	–	–
Système mondial de communications par satellites à large bande .....	406	406	381	25	2	–	1	1	1	20	–
<b>United States Department of the Army</b>											
Munitions .....	171	171	105	66	57	9	–	–	–	–	–
Réparation et retour des moteurs T55 .....	14	14	3	11	5	6	–	–	–	–	–
<b>United States Department of the Navy</b>											
Composantes structurelles, aéronefs (1 de 2)...	21	21	10	11	3	3	3	2	–	–	–
Composantes structurelles, aéronefs (2 de 2)...	19	19	6	13	3	3	3	4	–	–	–
Soutien CF-18 Hornet, gestion du programme d'aviation 265 .....	25	25	14	11	5	5	1	–	–	–	–
Modernisation des torpilles lourdes .....	210	210	79	131	30	26	24	24	23	4	–
Réparation et révision .....	70	70	–	70	3	7	10	13	10	27	–
Réparation et révision des torpilles MK-48 .....	100	100	61	39	6	6	6	6	6	9	–
Recertification de réparation et révision .....	15	15	4	11	5	6	–	–	–	–	–
Petit aéronef sans pilote .....	19	19	5	14	12	2	–	–	–	–	–
<b>Victoria Shipbuilding Limited</b>											
Modernisation de la classe Halifax .....	505	505	448	57	57	–	–	–	–	–	–
<b>Weatherhaven Global Resources Inc</b>											
Systèmes de protection des quartiers généraux Soutien en service des systèmes de protection des quartiers généraux .....	134	134	–	134	5	2	41	41	45	–	–
12	12	–	12	–	–	4	4	4	4	–	–
<b>Weir Canada Inc</b>											
Systèmes et ingénierie maritime .....	635	330	224	106	53	53	–	–	–	–	–
<b>Centre de la sécurité des télécommunications</b>											
<b>Plenary Properties</b>											
Partenariat public-privé de type conception, construction, financement et installation (35 ans) .....	3 070	3 069	318	2 751	107	117	110	100	106	2 211	–
38 482	35 342	19 450	15 892	3 582	1 541	1 361	966	893	7 549	–	–
<b>Ressources naturelles</b>											
<b>Énergie atomique du Canada limitée</b>											
Bons de commande .....	834	834	425	409	409	–	–	–	–	–	–



Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Service correctionnel</b>										
<i>Centres résidentiels communautaires</i>										
Agrégat .....	196	196	51	145	119	10	8	5	3	–
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
GRC parc de véhicules.....	88	88	47	41	41	–	–	–	–	–
Services de gardes et de matrones.....	25	25	–	25	25	–	–	–	–	–
	309	309	98	211	185	10	8	5	3	–
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<i>Brookfield Global Integrated Solutions Canada LP</i>										
Services d'entretien d'immeubles .....	9 950	9 950	1 378	8 572	1 299	1 299	1 300	1 299	1 045	2 330
<i>Services d'acceptation des cartes de paiement</i>										
Banque Amex du Canada.....	22	22	4	18	5	6	7	–	–	–
Moneris Solutions Corporation .....	185	185	37	148	44	40	64	–	–	–
<i>EllisDon Civil Ltd, Chant Limited</i>										
Remise en état des barrages de terre (digues) digues de la rivière Talbot et des écluses 39, 40 et 41, Ontario .....	33	33	1	32	12	10	10	–	–	–
<i>Entreprise de Construction TEQ Inc</i>										
Réaménagement majeur et développement du centre d'appel .....	23	23	9	14	13	1	–	–	–	–
<i>Restauration de la mine Giant</i>										
Nuna Logistics Limited.....	47	47	36	11	11	–	–	–	–	–
Parsons Canada Ltd.....	27	27	15	12	12	–	–	–	–	–
<i>Green Timbers Limited Partnership</i>										
Accord de projet de partenariat public-privé, déménagement de la division "E" de la GRC, Surrey, Colombie-Britannique .....	738	738	127	611	29	29	30	29	30	464
<i>J.W. Lindsay Enterprises Limited</i>										
Administration régionale de l'Atlantique de la Garde côtière canadienne, reconstruction de la base de Southside, phase 3.....	18	18	1	17	10	7	–	–	–	–
<i>Kudlik Construction Ltd</i>										
Projet d'assainissement de la baie Keith, Nunavut.....	15	15	3	12	12	–	–	–	–	–
<i>Maple Reinders Constructors Ltd</i>										
Construction et remise en état des barrages de Port Severn et des barrages du secteur nord.....	26	26	1	25	13	10	2	–	–	–
<i>Maple Reinders Constructors Ltd, Construction Demathieu et Bard Inc (coentreprise)</i>										
Remise en état des barrages, barrages de terre et des écluses de l'infrastructure de la voie navigable Trent-Severn, Ontario .....	267	267	3	264	49	60	155	–	–	–
<i>McNally Construction Inc</i>										
Projet d'assainissement des sédiments du récif Randle, construction, étape 1, Port de Hamilton, Ontario .....	29	29	15	14	14	–	–	–	–	–
<i>Nahanni Construction Ltd et Delta Engineering Ltd (coentreprise)</i>										
Assainissement du lac Gordon, Territoires du Nord-Ouest .....	13	13	1	12	12	–	–	–	–	–
Assainissement de la mine Tundra, Territoires du Nord-Ouest .....	23	23	6	17	17	–	–	–	–	–
<i>Route de l'Alaska Nord, services d'entretien et de réparation, Colombie-Britannique</i>										
Agrégat .....	125	125	108	17	13	3	1	–	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Nuna East Ltd</b>										
Remettre en état une piste et le tarmac et construire un nouveau tarmac, Eureka, Nunavut .....	23	23	8	15	15	–	–	–	–	–
<b>Pomerleau Inc</b>										
Centre canadien de fabrication de matériaux de pointe.....	17	17	–	17	17	–	–	–	–	–
Services de gérance de construction, Institut Maurice-Lamontagne et Base de Québec.....	11	11	–	11	7	4	–	–	–	–
<b>SAP Canada Inc</b>										
Services de systèmes financiers .....	38	38	28	10	10	–	–	–	–	–
<b>Portion des baux touchant l'impôt foncier et les frais de fonctionnement et d'entretien</b>										
<b>2237800 Ontario Ltd</b>										
395, avenue Terminal, Ottawa, Ontario .....	66	66	14	52	4	4	4	5	5	30
<b>4345177 Canada Inc</b>										
Édifice Fontaine, 200, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec.....	45	45	25	20	3	3	3	4	4	3
<b>6149625 Canada Inc</b>										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec .....	23	23	3	20	1	1	1	1	1	15
<b>6149626 Canada Inc</b>										
Place Vincent Massey, 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec .....	106	106	18	88	3	4	4	4	4	69
<b>8424934 Canada Inc</b>										
Bail du Centre de service de paye de la fonction publique, Miramichi, Nouveau-Brunswick <sup>3</sup> .....	15	15	–	15	–	1	–	1	–	13
<b>Broccolini Construction</b>										
455, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec.....	218	218	26	192	8	8	8	8	8	152
<b>Société canadienne des postes</b>										
750, rue Heron, Ottawa, Ontario .....	54	54	39	15	5	6	4	–	–	–
<b>Société de fiducie Computershare Canada</b>										
Édifice Place Canada, 9700, avenue Jasper, Edmonton, Alberta.....	318	318	107	211	12	12	12	12	13	150
Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, Calgary, Alberta .....	201	201	67	134	7	8	8	8	8	95
Édifice Joseph Sheppard, 4900, rue Yonge, Toronto, Ontario.....	281	281	93	188	11	11	11	11	11	133
Édifice de la GRC, 4225, boulevard Dorchester Ouest, Westmount, Québec .....	101	101	32	69	4	4	4	4	4	49
Édifice Revenu Canada, 305, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec.....	119	119	34	85	5	5	5	5	5	60
Complexe Skyline, 1400, chemin Merivale, Ottawa, Ontario .....	304	304	134	170	10	10	10	10	10	120
Édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa, Ontario.....	270	270	78	192	11	11	11	11	12	136
<b>Consortium GM Développement, OGESCO Construction, Pierre Martin &amp; Associés, Design &amp; Architecture</b>										
1550, avenue d'Estimaerville, Québec, Québec .....	66	66	16	50	3	3	3	3	3	35
<b>M P N Holdings Ltd</b>										
111, avenue Lombard, Winnipeg, Manitoba .....	13	13	1	12	1	–	1	–	1	9
<b>Minto Commercial Properties Inc</b>										
Centre Mercury, 3000, chemin Merivale, Ottawa, Ontario.....	373	373	77	296	13	14	14	15	16	224

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Morguard Corporation</b>										
181, rue Queen, Ottawa, Ontario.....	67	67	40	27	3	4	4	4	4	8
Édifice Trusco, 131, rue Queen, Ottawa, Ontario.....	142	142	60	82	8	8	8	8	9	41
<b>Pomerleau, Kevlar et Québec Inc</b>										
2575, boulevard Ste-Anne, Québec, Québec .....	41	41	4	37	2	2	2	2	2	27
<b>Société d'habitation et de développement de Montréal</b>										
Bail de l'Office National du film du Canada, Quartier des spectacles, Montréal, Québec <sup>3</sup> .....	54	54	–	54	–	2	2	3	2	45
<b>Société en commandite Montcalm</b>										
Place Montcalm, Phase II, 200, rue Montcalm, Gatineau, Québec .....	23	23	7	16	1	2	1	2	1	9
<b>La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie</b>										
Complexe Judiciaire, 180 rue Queen Ouest, Toronto, Ontario .....	94	94	46	48	5	5	5	5	5	23
<b>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</b>										
Édifice James Michael Flaherty, 90, rue Elgin, Ottawa, Ontario.....	309	309	31	278	12	12	12	12	12	218
<b>La Great-West, compagnie d'assurance- vie et la London Life, compagnie d'assurance-vie</b>										
269, rue Laurier, Ottawa, Ontario .....	84	84	63	21	6	6	6	3	–	–
<b>Services partagés Canada</b>										
<b>Bell Canada</b>										
Services de câblage pour le gouvernement .....	150	150	19	131	30	30	30	41	–	–
Services cellulaires gouvernementaux .....	55	55	45	10	10	–	–	–	–	–
Réseau étendu du réseau SNP .....	172	172	127	45	21	20	4	–	–	–
Services de réseaux étendus / Équipement et services de réseautage.....	92	92	77	15	15	–	–	–	–	–
<b>IBM Canada Liée</b>										
Services de colocalisation de centres de données .....	43	43	18	25	4	3	3	4	3	8
Consolidation du matériel informatique et des logiciels .....	199	199	110	89	53	36	–	–	–	–
Renouvellement du superordinateur, Dorval, Québec <sup>3</sup> .....	149	149	–	149	15	20	21	24	25	44
<b>Inmarsat Solutions Canada Inc</b>										
Services de satellites de Inmarsat.....	30	30	16	14	14	–	–	–	–	–
<b>Micro Focus Software Canada Inc</b>										
Contrat consolidé de maintenance et de soutien de Micro Focus.....	20	20	9	11	6	5	–	–	–	–
<b>Microsoft Corporation</b>										
Accord d'entreprise Microsoft.....	344	344	247	97	97	–	–	–	–	–
<b>Rogers Communications Canada Inc</b>										
Services cellulaires gouvernementaux .....	164	164	130	34	34	–	–	–	–	–
Services de réseau sans frais .....	47	47	–	47	4	5	5	6	5	22
<b>Société Telus Communications</b>										
Services de réseau d'entreprise du gouvernement .....	127	127	75	52	23	21	8	–	–	–
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 1.....	213	213	2	211	26	32	39	45	69	–
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 2.....	25	25	1	24	6	7	11	–	–	–
<b>Unisys Canada Inc</b>										
Services de maintenance et de soutien pour l'unité centrale de Unisys.....	21	21	1	20	4	4	4	4	4	–
<b>Zayo Canada Inc</b>										
Services de réseaux étendus du réseau du gouvernement du Canada, cycle 1.....	213	213	1	212	26	32	39	45	70	–
	17 081	17 081	3 674	13 407	2 140	1 830	1 876	1 638	1 391	4 532

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					2023 et ultérieurs
					2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Transports</b>										
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien</b>										
Garda Security Screening Inc – Central.....	1 504	1 504	667	837	153	171	171	171	171	–
Garda Security Screening Inc – Prairies .....	1 048	1 048	466	582	110	118	118	118	118	–
G4S Secure Solutions (Canada) Ltd .....	943	943	437	506	96	102	103	102	103	–
Morpho Detection Inc .....	222	222	124	98	98	–	–	–	–	–
NAV Canada .....	98	98	58	40	9	10	11	10	–	–
Securitas Transport Aviation Security Ltd .....	1 129	1 129	498	631	120	128	128	128	127	–
Smiths Detection Montreal Inc .....	40	40	18	22	8	8	6	–	–	–
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie...	31	31	14	17	4	5	4	4	–	–
Société Telus Communications.....	11	11	–	11	2	2	2	2	2	1
	5 026	5 026	2 282	2 744	600	544	543	535	521	1
<b>Conseil du Trésor</b>										
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor</b>										
<i>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie</i>										
Régime de soins de santé de la fonction publique (services administratifs).....	253	253	181	72	33	39	–	–	–	–
Total des achats .....	85 929	82 698	28 641	54 057	10 177	9 087	9 658	7 065	3 572	14 498
<b>Total des immobilisations et des achats.....</b>	<b>110 664</b>	<b>106 073</b>	<b>41 115</b>	<b>64 958</b>	<b>14 061</b>	<b>11 935</b>	<b>11 114</b>	<b>7 996</b>	<b>4 180</b>	<b>15 672</b>
<b>Contrats de location-exploitation</b>										
<b>Patrimoine canadien</b>										
<b>Conseil des Arts du Canada</b>										
Locaux à bureaux, 150, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	90	90	15	75	4	4	4	4	4	55
<b>Société Radio-Canada</b>										
Eurofax Properties.....	17	17	2	15	1	2	1	2	1	8
Morguard .....	144	144	91	53	7	8	7	8	8	15
<b>Musée canadien de l'immigration du Quai 21</b>										
1055, rue Marginal, Halifax, Nouvelle-Écosse.....	69	69	8	61	2	1	2	1	2	53
<b>Commission de la capitale nationale</b>										
Édifice Chambers, Ottawa, Ontario.....	144	144	6	138	7	7	6	5	5	108
	464	464	122	342	21	22	20	20	20	239
<b>Environnement et Changement climatique</b>										
<b>Ministère de l'Environnement</b>										
<i>Réserve indienne No 5 de Capilano, Vancouver, Colombie-Britannique</i>										
Location de terrain – Centre de l'environnement du Pacifique.....	385	385	188	197	8	8	8	8	8	157
<b>Affaires mondiales</b>										
<b>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement</b>										
<b>AG Insurance S.A.</b>										
Chancellerie, Bruxelles, Belgique.....	14	14	1	13	1	1	1	1	1	8
<b>BTG Pactual Servicios Financieros D</b>										
Chancellerie, Sao Paulo, Brésil.....	21	21	–	21	2	2	2	2	2	11
<b>Capital Land Commercial Trust</b>										
Chancellerie, Singapour, Singapour.....	16	16	3	13	3	3	3	3	1	–
<b>Fifteen-O-One Fourth Ave Ltd</b>										
Chancellerie, Seattle, États-Unis.....	13	13	–	13	1	1	1	1	2	7
<b>L'administration des affaires principales pour les services au Corps diplomatique (GlavUpDK)</b>										
Chancellerie, Russie .....	80	80	30	50	3	2	3	3	3	36

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b><i>Pacific Grace Limitée</i></b>										
Chancellerie, Hong Kong, Chine .....	22	22	11	11	2	2	2	2	2	1
<b><i>Property Trust Nominees Ltd &amp; New Ireland Assurance</i></b>										
Chancellerie, Dublin, Irlande .....	17	17	7	10	1	–	1	–	1	7
<b><i>Shanghai JinAn Century Property Development Co Ltd</i></b>										
Chancellerie, Shanghai, Chine .....	15	15	–	15	3	3	3	3	3	–
<b><i>La tour de l'espace espagnole, S.A.U. (Torre Espacio Castellana, S.A.U.)</i></b>										
Chancellerie, Madrid, Espagne .....	34	34	16	18	2	2	2	1	1	10
<b><i>La société de propriété foncière HongKong Limitée</i></b>										
Chancellerie, Hong Kong, Chine .....	20	20	8	12	2	2	2	2	2	2
<b>Corporation commerciale canadienne</b>										
Espace de bureau .....	38	38	14	24	1	2	1	2	2	16
<b>Centre de recherches pour le développement international</b>										
Siège, 150, rue Kent, Ottawa, Ontario .....	40	40	7	33	5	6	6	6	6	4
	330	330	97	233	26	26	27	26	26	102
<b>Affaires autochtones et du Nord</b>										
<b>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</b>										
<b><i>Baux de logement résidentiel</i></b>										
Agrégat .....	17	17	–	17	1	1	1	–	1	13
<b>Sécurité publique et Protection civile</b>										
<b>Gendarmerie royale du Canada</b>										
<b><i>Gouvernement de l'Alberta</i></b>										
Système de radiocommunications pour les premiers intervenants de l'Alberta .....	385	385	24	361	24	24	24	24	24	241
<b>Services publics et Approvisionnement</b>										
<b>Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux</b>										
<b><i>0957333 BC Ltd</i></b>										
3991 avenue Gladys, Abbotsford, Colombie-Britannique .....	22	22	7	15	1	2	1	2	1	8
<b><i>1252065 Ontario Inc</i></b>										
2265, boulevard St-Laurent, Ottawa, Ontario ..	13	13	2	11	1	1	2	1	2	4
<b><i>1550 Carling Inc</i></b>										
Centre d'affaires Carling, 1451, avenue Coldrey et 1550, avenue Carling, Ottawa, Ontario .....	27	27	16	11	3	3	3	2	–	–
<b><i>1823175 Ontario Inc</i></b>										
Pincrest Office Park, 2745, rue Iris, Ottawa, Ontario .....	26	26	5	21	2	2	2	2	3	10
<b><i>389288 BC Limited</i></b>										
1188, rue West Georgia, Vancouver, Colombie-Britannique .....	18	18	1	17	1	2	2	2	2	8
<b><i>3934381 Canada Inc</i></b>										
1138, rue Melville, Vancouver, Colombie-Britannique .....	109	73	47	26	7	7	7	5	–	–
<b><i>927094 Alberta Ltd</i></b>										
9240, 49e rue, Edmonton, Alberta .....	105	49	12	37	3	3	4	3	3	21
<b><i>Aspen Properties GP Inc</i></b>										
Tour Bell, Edmonton, Alberta .....	22	15	–	15	–	–	1	1	2	11
<b><i>bcIMC Realty Corporation</i></b>										
130, chemin Colonnade, Ottawa, Ontario .....	26	26	13	13	3	2	3	3	2	–
<b><i>Beatty Street General Partnership</i></b>										
Édifice Pivotal, 877, boulevard Expo, Vancouver, Colombie-Britannique .....	20	20	8	12	2	2	2	2	2	2
<b><i>BGV III Office Ottawa Inc</i></b>										
2215, rue Gladwin Crescent, Ottawa, Ontario .....	21	15	4	11	3	3	3	2	–	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Bona Building &amp; Management Company Ltd</b>										
155, avenue McArthur, Ottawa, Ontario.....	30	19	9	10	4	4	2	–	–	–
333 et 335, chemin River Nord, Ottawa, Ontario .....	98	72	33	39	12	12	12	3	–	–
<b>BPO (Ontario Core) Ltd, Ontario Holdings Ltd et CREHOY Inc</b>										
Édifice Jean Edmonds, Tour Nord, 300, rue Slater, Ottawa, Ontario .....	101	101	12	89	10	10	10	10	10	39
Édifice Jean Edmonds, Tour Sud, 365, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	95	65	11	54	9	9	9	10	10	7
Place de Ville - Tours A, B et C, 320, rue Queen, Ottawa, Ontario.....	483	415	131	284	42	41	39	35	16	111
<b>BPO Properties Ltd, HRI Exchange Inc et PFS Exchange Inc</b>										
Tour Exchange, 130, rue King Ouest, Toronto, Ontario .....	62	62	47	15	12	3	–	–	–	–
<b>Capital City Shopping Centre Limited</b>										
Tour à bureaux Billings Bridge, 2323, promenade Riverside, Ottawa, Ontario .....	25	25	–	25	3	2	2	3	2	13
<b>City Centre Equities Inc, a/s de Harvard Developments Inc</b>										
1870, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan.....	26	26	10	16	3	2	3	2	3	3
<b>Fonds de placement immobilier Cominar</b>										
3400, avenue Jean-Béraud, Laval, Québec.....	40	40	14	26	4	4	4	4	4	6
Place de la Cité, 550, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec.....	21	21	–	21	–	2	7	7	5	–
<b>Développements Hautes-Plaines S.E.N.C.</b>										
200, boulevard de la Technologie, Gatineau, Québec.....	12	12	–	12	1	1	2	2	1	5
<b>Dream Office LP</b>										
74, rue Victoria, Toronto, Ontario (1 de 2).....	21	21	10	11	7	4	–	–	–	–
74, rue Victoria, Toronto, Ontario (2 de 2).....	30	30	–	30	–	3	8	7	8	4
<b>Dundee Canada West (GP) Inc</b>										
Édifice Gallery, 4923 - 52e rue, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest ....	47	25	15	10	2	2	2	2	2	–
<b>GWL Realty Advisors Inc</b>										
840, rue Howe, Vancouver, Colombie-Britannique .....	29	29	14	15	6	6	3	–	–	–
<b>H&amp;R Real Estate Investment Trust</b>										
Place Bell, 160, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	26	26	–	26	3	3	4	4	4	8
<b>Hantom Holdings Inc</b>										
Édifice Urbandale, 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario .....	11	11	1	10	2	2	2	2	2	–
<b>Holdings 1506 Enterprises Ltd</b>										
4321, promenade Still Creek, Burnaby, Colombie-Britannique .....	15	15	–	15	2	1	2	1	2	7
<b>Ivanhoe Cambridge II Inc</b>										
4720, Kingsway, Burnaby, Colombie-Britannique .....	26	26	15	11	2	3	3	3	–	–
<b>Larco Investments Limited</b>										
1, rue Front, Toronto, Ontario .....	71	71	3	68	14	14	14	15	11	–
<b>Lord Realty Holdings Limited et Privest Properties Ltd</b>										
555, rue West Hastings, Vancouver, Colombie-Britannique .....	28	28	4	24	3	3	3	3	3	9
<b>La propriété Manuvie 3250 Lapinière Inc</b>										
Bureau des services fiscaux du Centre et Sud du Québec, 3250, boulevard Lapinière, Brossard, Québec.....	15	15	2	13	1	2	1	2	2	5

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – suite

(en millions de dollars)

	Coût estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs
<b>Manulife Ontario Property Portfolio Inc</b>										
5343, rue Dundas Ouest, Toronto, Ontario .....	28	18	–	18	1	2	2	3	2	8
5343 et 5353, rue Dundas Ouest, Toronto, Ontario .....	18	13	2	11	1	1	2	1	1	5
<b>Minto Commercial Properties Inc</b>										
180, rue Kent, Ottawa, Ontario .....	44	44	32	12	5	5	2	–	–	–
Édifice Canada, 344, rue Slater et Édifice Enterprise, 427, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	161	122	47	75	12	12	12	13	13	13
<b>Morguard Investments Limited en fiducie</b>										
Centre Standard Life, 280, rue Slater, Ottawa, Ontario .....	63	63	22	41	6	6	6	7	7	9
<b>Morguard Investments Limited en fiducie pour Cordova Equities Inc</b>										
Centre Standard Life, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario .....	28	28	1	27	5	6	6	6	4	–
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>										
7575, 8e rue Nord-Est, Calgary, Alberta.....	30	30	9	21	3	3	3	3	3	6
<b>MTCC GP Inc</b>										
277, rue Front Ouest, Toronto, Ontario.....	21	21	1	20	4	4	4	5	3	–
<b>Omers Realty Corporation et CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc</b>										
Constitution Square, 350-360, rue Albert, Ottawa, Ontario .....	93	93	48	45	9	10	10	10	6	–
<b>OMNI Property Management Inc</b>										
1611, rue Main, Vancouver, Colombie-Britannique .....	65	65	13	52	4	4	5	4	4	31
<b>OPB (Centre 10) Inc</b>										
517, 10e avenue Sud-Ouest, Calgary, Alberta.....	173	69	24	45	7	7	7	7	7	10
<b>OPGI 1 Limited Partnership</b>										
800, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique .....	41	41	31	10	8	2	–	–	–	–
<b>Orlando Corporation</b>										
5800, rue Hurontario, Mississauga, Ontario ...	62	62	39	23	6	7	6	4	–	–
<b>Oxford Properties Group Inc et 231867 Ontario Limited</b>										
800, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique .....	80	68	–	68	8	11	11	11	11	16
<b>Oxford Properties Group Inc et OREC (RAC) Holdings Inc</b>										
120, rue Adelaide Ouest et 101, rue Richmond Ouest, Toronto, Ontario.....	158	76	–	76	–	6	7	7	8	48
<b>Pensionfund Realty Limited</b>										
59, promenade Camelot, Ottawa, Ontario.....	29	29	3	26	3	3	2	3	3	12
99, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario.....	38	38	22	16	4	4	4	3	1	–
250, rue Albert, Ottawa, Ontario.....	30	19	–	19	2	4	4	4	4	1
<b>Gestion Immeuble Place Bonaventure Inc</b>										
Place Bonaventure, 800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec.....	20	20	–	20	–	2	2	2	2	12
<b>RIZE Alliance (Terminal Building) Inc</b>										
Bureau des services fiscaux de l'Agence du revenu du Canada, 468, avenue Terminal, Vancouver, Colombie-Britannique.....	78	78	–	78	5	5	5	5	5	53
<b>Slate Office II</b>										
280, avenue Broadway, Winnipeg, Manitoba..	25	25	15	10	2	2	2	2	2	–
365, rue Hargrave, Winnipeg, Manitoba.....	15	15	3	12	1	2	1	2	1	5
<b>Station Lands Ltd</b>										
Tour Epcor, 10423, 101e rue, Edmonton, Alberta.....	139	75	41	34	8	7	8	7	4	–

Tableau 11.3

## Accords de paiements de transfert, immobilisations, achats et contrats de location-exploitation au 31 mars 2017 – fin

(en millions de dollars)

	Coût total estimatif	Montant du contrat	Montant versé	Obligation en cours	Obligations en cours à être versées au 31 mars						
					2018	2019	2020	2021	2022	2023 et ultérieurs	
<i>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Ontario Holdings Limited</i>											
Centre financier de la Sun Life, Tour Est, 50, rue O'Connor, Ottawa, Ontario.....	71	53	5	48	5	5	5	5	6	22	
<i>Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et SITQ National Inc</i>											
1155, rue Metcalfe, bureau 55, Montréal, Québec .....	18	18	7	11	2	2	2	2	2	1	
<i>Surrey CC Properties Inc</i>											
13450, 102e avenue, Surrey, Colombie-Britannique .....	30	30	4	26	3	2	3	2	3	13	
<i>The Chambers Equities Limited</i>											
Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa, Ontario .....	15	12	–	12	1	1	1	1	1	7	
<i>La Great-West, compagnie d'assurance-vie</i>											
Tours Centennial, 200, rue Kent, Ottawa, Ontario .....	235	183	48	135	14	15	15	15	16	60	
<i>La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, compagnie d'assurance-vie et Compagnie d'Assurance du Canada</i>											
151, rue Yonge, Toronto, Ontario.....	12	12	–	12	3	2	3	2	2	–	
<i>West Corr Holdings Ltd</i>											
3427, avenue Faithfull, Saskatoon, Saskatchewan.....	24	24	4	20	2	1	2	1	2	12	
<i>Winnipeg Square Leaseco Inc</i>											
Bourse des marchandises et Winnipeg Square, 360, rue Main, Winnipeg, Manitoba .....	41	41	–	41	–	–	1	4	4	32	
	3 606	2 944	867	2 077	302	303	305	281	229	657	
<b>Transports</b>											
<b>Administration canadienne de la sûreté du transport aérien</b>											
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie..	50	50	25	25	4	5	4	5	4	3	
<b>VIA Rail Canada Inc.</b>											
<i>Chemins de fer nationaux du Canada</i>											
Gare centrale de Montréal .....	104	104	94	10	6	4	–	–	–	–	
<i>Ville de Toronto</i>											
Gare Union .....	211	211	45	166	3	4	4	4	4	147	
<i>SITQ</i>											
Place Ville Marie, Montréal .....	36	36	9	27	3	3	3	3	4	11	
	401	401	173	228	16	16	11	12	12	161	
<b>Total des contrats de location-exploitation .....</b>											
	5 588	4 926	1 471	3 455	398	400	396	371	320	1 570	
<b>Total global.....</b>	<b>215 539</b>	<b>209 797</b>	<b>94 392</b>	<b>115 405</b>	<b>35 819</b>	<b>24 001</b>	<b>18 646</b>	<b>11 712</b>	<b>6 277</b>	<b>18 950</b>	

<sup>1</sup> Le montant versé se rapporte à une réduction des obligations contractuelles de biens en construction en vertu d'une entente de partenariat public-privé.<sup>2</sup> Les montants présentés se rapportent à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.<sup>3</sup> Les montants présentés se rapportent aux intérêts et aux frais accessoires liés à une obligation future découlant de contrat de location-acquisition.



## Obligations contractuelles internationales

Le tableau 11.4 présente un sommaire des obligations contractuelles internationales selon qu'ils résultent de déboursés de fonds relatifs aux capital-actions et aux prêts non budgétaires, ou aux paiements de transfert budgétaires, prêts et avances budgétaires et des obligations contractuelles.

Les obligations contractuelles internationales présentées dans ce tableau incluent les paiements de transfert et prêts et avances aux organisations internationales ainsi que des prêts pour l'expansion du commerce d'exportation (administrés par Exportation et développement Canada), s'il y a lieu, que le Canada a accepté de verser dans l'avenir. Le capital futur appelé représente des engagements pris par le Canada pour des achats futurs de capital-actions non budgétaire dans des organisations internationales. Les montants présentés au tableau 11.4 comme prêts et avances non versés et capital futur appelé excluent des effets à payer qui ont été émis et qui sont encore impayés au 31 mars 2017.

Le tableau 11.4 présente de l'information qui est résumée à la note 18 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.4**  
**Obligations contractuelles internationales**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
<b>Prêts et capital-actions non budgétaires</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Banque africaine de développement .....	–	–	3	3
Société interaméricaine d'investissement .....	–	–	85	85
	–	–	88	88
<b>Paiements de transfert, prêts et avances budgétaires</b>				
Affaires mondiales				
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement				
Assistance humanitaire internationale.....	775	–	–	775
Développement international .....	1 986	–	–	1 986
Sécurité internationale et développement démocratique .....	190	–	–	190
Banque de développement des Caraïbes – Fonds spécial de développement.....	–	70	–	70
Fonds asiatique de développement.....	–	132	–	132
Fonds international pour le développement agricole .....	–	13	–	13
Fonds multilatéral du Protocole de Montréal .....	–	5	–	5
Fonds pour l'environnement mondial.....	–	80	–	80
	2 951	300	–	3 251
Environnement et Changement climatique				
Ministère de l'Environnement				
Banque internationale pour la reconstruction et le développement,				
Groupe de la Banque mondiale .....	2	–	–	2
Organisation météorologique mondiale				
Services météorologiques et environnementaux .....	3	–	–	3
Systèmes d'alertes précoces face aux risques posés par le climat .....	10	–	–	10
Programme des Nations Unies pour l'environnement				
Changement climatique et air pur.....	5	–	–	5
The National Center for Atmospheric Research .....	1	–	–	1
	21	–	–	21
Finances				
Ministère des Finances				
Association internationale de développement				
Initiative multilatérale de réduction de la dette .....	873	–	–	873
Souscriptions et contributions .....	1 325	–	–	1 325
Fonds africain de développement – Initiative multilatérale de réduction de la dette .....	402	–	–	402
	2 600	–	–	2 600

**Tableau 11.4**  
**Obligations contractuelles internationales – fin**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	Paiements de transfert	Prêts et avances non versés	Capital futur appelé	Total
Innovation, Sciences et Développement économique				
Ministère de l'Industrie				
Union internationale des télécommunications .....	14	–	–	14
Agence spatiale canadienne				
Agence spatiale européenne .....	117	–	–	117
Conseil national de recherches du Canada				
La Société du télescope Canada-France-Hawaii .....	23	–	–	23
SKA Organization .....	–	–	–	–
The National Science Foundation				
Grand réseau millimétrique/submillimétrique de l'Atacama .....	12	–	–	12
Le projet des télescopes Gemini .....	35	–	–	35
TMT International Observatory LLC .....	150	–	–	150
	351	–	–	351
Ressources naturelles				
Ministère des Ressources naturelles				
The Alliance for Sustainable Energy, LLC .....	2	–	–	2
	5 925	300	–	6 225
Total .....	5 925	300	88	6 313

<sup>1</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2017 (1 \$ USD = 1,3299 \$ CAD; 1 DTS = 1,8045 \$ CAD; 1 EUR = 1,4189 \$ CAD).

## Passif éventuel

Un passif éventuel signifie un passif potentiel qui peut se transformer en un passif réel lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent. Un passif éventuel est comptabilisé en tant que passif réel lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif éventuel du gouvernement est classé selon : garanties, organisations internationales, réclamations et causes en instance et imminentes et programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. De l'information additionnelle concernant chaque catégorie est fournie ci-dessous.

Vous trouverez des précisions concernant le passif éventuel des sociétés d'État consolidées au tableau 4.4 de la section 4 de ce volume. Le détail concernant le passif éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques n'est pas consolidé avec celui du gouvernement mais le détail de ces éventualités se trouve au tableau 9.7 de la section 9 de ce volume.

## Garanties

Les garanties accordées par le gouvernement incluent :

- garanties sur emprunts par des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques;
- garanties sur prêts;
- programmes d'assurance gérés par le gouvernement;
- autres garanties explicites.

Les pertes provenant des garanties sont comptabilisées dans les comptes lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué afin d'honorer une garantie et lorsque le montant de la perte anticipée peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le montant de la provision est déterminé tout en considérant la nature de la garantie, l'expérience de pertes et l'utilisation d'autres techniques d'évaluation. Les emprunts de sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques sont enregistrés comme passif pour la tranche qui n'est pas prévue être remboursée directement par ces sociétés.

Le tableau 11.5 présente les garanties en cours. Celles-ci sont résumées à la note 6 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume. Les limites autorisées indiquées au tableau 11.5 représentent le montant total des diverses catégories d'autorisations utilisées par des organismes gouvernementaux, tel que stipulé dans la législation, des ententes légales ou d'autres documents, qui peuvent être en vigueur à n'importe quel moment.

**Tableau 11.5**  
**Garanties accordées par le gouvernement au 31 mars 2017**

(en millions de dollars)

	Limite autorisée (s'il y a lieu)	Montant du capital non remboursé
Garanties sur emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques		
Sociétés d'État mandataires de Sa Majesté.....		276 559 <sup>1</sup>
Autres garanties accordées par le gouvernement		
Garanties sur prêts		
Affaires autochtones et du Nord		
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien		
Programme de garantie pour le logement sur les réserves.....	2 200	1 411
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....		325
Autres prêteurs agréés .....		1
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens .....	60	
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la Loi canadienne sur les prêts agricoles</i> .....	3 000	104
Programme de paiements anticipés – <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> .....	5 000	1 246
Famille, Enfants et Développement		
Ministère de l'Emploi et du Développement social		
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i> .....	10 782	4
Finances		
Ministère des Finances		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement .....	157	157
Innovation, Sciences et Développement économique		
Ministère de l'Industrie		
Facilité de crédit pour les avions régionaux.....	1 500	44
<i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> .....	2 343	806
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Projets hydroélectriques du Bas-Churchill.....	6 300	5 397
Total – Garanties sur prêts.....	31 342	9 495
Programmes d'assurance gérés par le gouvernement		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement.....	20 000	130
Finances		
Ministère des Finances		
Protection de l'assurance hypothécaire.....	350 000	258 345
Patrimoine canadien		
Ministère du Patrimoine canadien		
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i> .....	3 000	<sup>2</sup>
Ressources naturelles		
Ministère des Ressources naturelles		
Compte de la responsabilité en matière nucléaire.....		<sup>2</sup>
Transports		
Ministère des Transports		
Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne .....		<sup>2</sup>
Total – Programmes d'assurance gérés par le gouvernement.....	373 000	258 475
Autres garanties explicites		
Agriculture et Agroalimentaire		
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire		
Programme de mise en commun des prix – <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> .....	140	20 <sup>2</sup>
Programme national sur l'éthanol de la biomasse .....		
Total – Autres garanties explicites .....	140	20
Total – Garanties brutes.....	404 482	544 549
Moins : provision pour garanties .....		282
Risque net en vertu des garanties .....		544 267

Ce tableau exclut les programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires. Des renseignements sur ces programmes sont présentés à la note 6 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume et des renseignements supplémentaires sont fournis au tableau 11.7 de cette section.

<sup>1</sup> On trouvera des précisions au tableau 9.5 de la section 9 de ce volume.

<sup>2</sup> Aucun capital non remboursé.

### **Programme de garantie pour le logement sur les réserves**

Ce programme autorise le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à garantir des prêts aux particuliers et aux bandes indiennes pour les aider à acheter des logements dans les réserves puisque les restrictions relatives à la sécurité contenues dans la *Loi sur les Indiens* interdisent que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Ces garanties d'emprunt permettent aux Indiens inscrits qui habitent dans les réserves, aux conseils de bande ou à leurs représentants, d'obtenir des prêts au logement sans céder les droits de propriété à l'établissement de crédit.

Les prêts sous ce programme sont consentis par les institutions financières enregistrées et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le paiement du capital et de l'intérêt pour les prêts consentis dans le cadre de ce programme est amorti sur une période de vingt-cinq ans. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires aux taux d'intérêt des hypothèques classiques offerts par les principales banques.

### **Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens**

Ce programme autorise le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à garantir des prêts aux entreprises indiennes qui ne sont pas constituées en personne morale sur une base de partage du risque avec des prêteurs commerciaux, puisque la *Loi sur les Indiens* interdit que des biens immobiliers situés dans les réserves fassent l'objet d'une hypothèque ou d'une saisie. Les garanties sont fournies pour divers types d'emprunteurs dont les activités contribuent au développement économique des Indiens et leur permettent d'établir des relations de crédit à long terme avec les principales institutions financières.

Les prêts consentis dans le cadre de ce programme ne peuvent dépasser un terme de quinze ans et la ligne de crédit doit être renouvelée chaque année. Les taux d'intérêt sur les prêts garantis sont similaires à ceux accordés par les établissements de crédit aux entreprises commerciales, lesquels sont habituellement fixés d'après une marge établie à partir du taux préférentiel. Un titre donné en gage pour un prêt garanti ne peut être libéré par l'établissement de crédit sans une approbation préalable du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

### ***Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et Loi canadienne sur les prêts agricoles***

Le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA) est un programme de garantie de prêts de financement facilitant l'accès des producteurs agricoles au crédit. Les producteurs agricoles peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi avoir accès aux prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser des produits agricoles.

Le Programme de la LCPA vient remplacer l'ancien Programme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, qui a contribué à l'expansion des exploitations agricoles en garantissant les prêts émis par les institutions financières depuis 1988.

Par le truchement de la LCPA, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur agricole et permet aux coopératives de tirer davantage parti des débouchés. Ce programme garantit 95 pour cent de la valeur des prêts attribués pour les exploitations agricoles et les coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la LCPA, est de 0,5 million de dollars. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

### **Programme de paiements anticipés – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole***

Le Programme de paiements anticipés (PPA) accorde aux producteurs une avance de fonds sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période précise. Le PPA aide les producteurs de cultures et de bétail à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant leurs liquidités tout au long de l'année.

En vertu du PPA, le gouvernement fédéral garantit le remboursement des paiements anticipés consentis aux agriculteurs par l'association de producteurs agricoles. Ces garanties aident l'association de producteurs à emprunter auprès des institutions financières à des taux d'intérêt plus faibles et permet de verser aux producteurs une avance liquide sur la valeur prévue de leur produit agricole en cours de production ou entreposé. L'avance liquide maximale du programme est de 0,4 million de dollars et les prêts ont généralement une période de remboursement de 18-24 mois.

### ***Loi fédérale sur les prêts aux étudiants***

Les prêts consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). EDSC rembourse aux prêteurs le principal impayé, les intérêts courus et les frais en cas de défaillance, d'invalidité permanente ou de décès de l'emprunteur. EDSC assume tous les risques liés aux prêts garantis.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

Au cours de l'année, en vertu de l'article 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances Canada a autorisé, par décret du gouverneur en conseil, une garantie partielle de prêt au montant de 118 millions de dollars américains à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Elle fait partie d'une convention de prêt de 1 443,82 millions de dollars américains conclue entre la BIRD et la République d'Iraq.

Aux termes de cette garantie, le ministre ferait un paiement à la BIRD dans le cas où la République d'Iraq accusait un retard de plus de six mois pour respecter les échéances de paiements du principal et des intérêts à la BIRD. Le ministre serait tenu de payer seulement une quote part du remboursement du prêt échu, jusqu'au montant total fixe de 118 millions de dollars américains. Si une partie de la garantie est demandée, le Canada recevrait une réclamation de la BIRD contre la République d'Iraq, et il aurait l'option de poursuivre le recouvrement. Jusqu'à ce jour, aucune perte n'est envisagée relativement à cette garantie, et aucune disposition n'a été prise.

### **Facilité de crédit pour les avions régionaux**

Le Programme de la facilité de crédit pour les avions régionaux a été établi en 2004 en vue d'apporter une aide financière aux ventes sous forme de garanties de prêt pour permettre aux entreprises de transport aérien intérieures d'acquérir des jets commerciaux à voilure fixe construits au Canada.

Les garanties sont accordées selon des termes commerciaux et sont sécurisées par les avions financés par des prêteurs privés. Les garanties couvrent une période de 15 ans. Ce programme a expiré le 31 mars 2008.

### ***Loi sur le financement des petites entreprises du Canada***

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* inclut des prêts enregistrés depuis le 1er avril 1999. En collaboration avec les institutions financières, les programmes offerts sous cette loi sont conçus pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à avoir accès à du financement pour les prêts qui ne seraient autrement pas accessibles, ou qui seraient uniquement accessibles avec des conditions moins favorables. En cas de défaut de paiement dans le cadre d'un prêt enregistré, le gouvernement couvre 85 pour cent des pertes nettes admissibles. Pour être admissibles, les PME doivent être des entreprises à but lucratif dont les revenus ne dépassent pas 10 millions de dollars par année.

### **Projets hydroélectriques du Bas-Churchill**

En 2011, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir une garantie de prêt pour les projets hydroélectriques du fleuve du Bas-Churchill, qui comprennent deux projets parrainés par Nalcor Energy ((1) centrale hydroélectrique de Muskrat falls et les actifs de transport de Labrador et (2) la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre Neuve) et un projet parrainé par Emera Inc. (la liaison maritime). La garantie de prêt fédérale est appliquée à la dette contractée pour la construction de ces projets. Suite à la signature de l'accord de garantie, le 13 décembre 2013, par le ministre des Ressources naturelles pour les Muskrat Falls/les actifs de transport de Labrador et la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre Neuve, le financement a été réalisé pour les projets dirigés par Nalcor, obtenant 5 milliards de dollars de la dette garantie sous la forme d'obligations. Ces obligations ont une durée variant de 15 à 40 ans. Suite à la signature du ministre des Ressources naturelles de l'Accord de garantie pour la liaison maritime, le financement des obligations pour la liaison maritime a été réalisé le 23 avril 2014, obtenant 1,3 milliard de dollars de la dette garantie pour une durée de vie d'environ 39 ans. En date du 31 mars 2017, le montant de 5 396 676 272 \$ de la dette garantie a été avancé aux entités du projet. Selon les termes des obligations qui ont été émises, initialement, seuls les paiements d'intérêt se font sur la dette garantie. Le début des remboursements de capital sur la dette garantie a été programmé pour coïncider avec les dates prévues de mise en service des projets, le calendrier de ces paiements étant en fonction des termes et conditions spécifiques de chacune des obligations garanties. Parmi les nombreuses mesures de protection mises en place pour protéger les intérêts du Canada, toutes les actions, les actifs et les accords des entités du projet ont été donnés en garantie au Canada.

## **Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement**

Le gouvernement du Canada a autorisé un soutien pour les programmes d'assurance et de garantie, programmes qui étaient jugés comme servant l'intérêt national, mais qui ne pouvaient être soutenus par l'entremise du Compte de la Société sur la base des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (EDC). Les opérations portées au Compte du Canada sont formées d'activités entreprises par EDC conformément à l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations*.

### **Protection de l'assurance hypothécaire**

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) a reçu la sanction royale le 26 juin 2011 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

La LPAHR autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de 1) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et 2) une franchise de 10 pour cent du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2017, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 291,2 milliards de dollars (242,5 milliards de dollars en 2016). Tout paiement par le ministre est assujéti à une franchise équivalant à 10 pour cent du montant initial du principal de ces prêts, ou 32,9 milliards de dollars (26,8 milliards de dollars en 2016). Le montant du principal impayé présenté au tableau 11.5 ne se rapporte pas aux pertes ou paiements anticipés à l'égard de la garantie. Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie. En date du 31 mars 2016, il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

### ***Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes***

Conformément à l'article 3(1) de la *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* (la Loi), le ministre de Patrimoine canadien est autorisé à conclure des accords d'indemnisation avec les propriétaires d'objets ou d'accessoires prêtés aux expositions itinérantes au Canada. En vertu de la Loi, les niveaux de responsabilité sont établis et ne peuvent excéder 600 millions de dollars au titre de chaque exposition et, à aucun moment au plus de 3 milliards de dollars à l'égard de toutes les expositions itinérantes. Les Règlements sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes énoncent les exigences spécifiques à respecter lorsque les propriétaires concluent des accords d'indemnisation avec le ministre. Les règlements établissent également des limites sur l'étendue de la couverture de l'indemnisation, déterminent la franchise applicable, définissent la couverture maximale et la durée de la couverture, établissent les exigences en matière de constat d'état, décrit une procédure de réclamation et de résolution de différend, entre autres. Les candidats peuvent inclure les institutions organisant ou participant à des expositions itinérantes qui appliquent au nom des propriétaires. Sur approbation du ministre de la demande présentée, le propriétaire d'un objet ou d'un accessoire inclus dans l'exposition itinérante particulière peut conclure un accord d'indemnisation avec le ministre.

## Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

En vertu de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIMN), entrée en vigueur le 1er janvier 2017 et qui remplace la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), les exploitants d'établissements nucléaires désignés doivent maintenir une garantie financière pour assumer les responsabilités que la LRIMN leur impose.

Selon la LRIMN, la responsabilité d'un exploitant pour les dommages causés par un accident nucléaire se limite à 1 milliard de dollars, échelonnés sur quatre ans, soit 650 millions de dollars applicables en 2017 et 1 milliard de dollars en 2020. Ce montant s'applique aux établissements de la catégorie « réacteur de puissance », décrite dans le Règlement sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire (RRIMN). Des montants inférieurs de responsabilité applicables à des établissements présentant des risques plus faibles, selon leurs risques proportionnels, sont prévus dans le RRIMN. Le ministre des Ressources naturelles doit passer en revue la limite de responsabilité des exploitants au moins une fois tous les cinq ans, et le gouvernement peut augmenter la limite au moyen d'un règlement.

La garantie financière qui couvre la responsabilité de l'exploitant doit être sous la forme d'une assurance qui est souscrite auprès d'un assureur approuvé par le ministre. Toutefois, jusqu'à 50 pour cent de la garantie financière d'un exploitant peut être sous une autre forme, sous réserve de l'approbation du ministre.

L'assurance des exploitants d'établissements nucléaires souscrite dans le cadre d'une police type, laquelle est approuvée par le ministre, et les autres formes de garantie financière couvrent toutes les catégories de dommages indemnisables en vertu de la LRIMN, à l'exception des dommages causés par des émissions normales et des dommages corporels survenus 10 à 30 ans après un accident nucléaire. Aux termes de l'accord d'indemnisation, conclu avec 17 exploitants, le gouvernement fédéral couvre la responsabilité associée aux deux exceptions et la différence entre le plus petit montant de responsabilité prévu dans le RRIMN et le montant prévu dans la LRIMN concernant les exploitants d'établissements nucléaires de la catégorie « réacteur de puissance ». Le gouvernement fédéral réclame des droits annuels auprès de chaque exploitant en échange de cette couverture.

Le ministère des Ressources naturelles administre le Compte de la responsabilité en matière nucléaire (le Compte) au nom du gouvernement fédéral, au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé. Ce Compte est une suite du Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire en vertu de l'ancienne LRN. Les droits payés par les exploitants d'établissements nucléaires sont versés dans ce Compte. Le solde du Compte en date du 31 mars 2017 était de 4 025 440 \$. Toute réclamation découlant d'un accord d'indemnisation peut correspondre au montant maximal prévu dans la LRIMN. Toutefois, il n'y a aucune limite au nombre d'accidents applicable à l'indemnisation. Il n'y a eu aucune réclamation ni paiement sur le Compte depuis sa création aux termes de la LRN.

## Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne

La garantie du Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne constitue une indemnisation générale pour cette industrie à l'égard de toute perte découlant de risques de guerre causant des blessures corporelles ou des dommages aux biens de tiers. Aux termes du programme actuel, les compagnies aériennes et les autres intervenants sont responsables d'obtenir un certain montant limite d'assurance responsabilité pour les risques de guerre de tiers. L'indemnisation du gouvernement compense pour l'écart entre un montant limite et le plafond de l'assurance responsabilité générale de chaque titulaire de la police. Il n'y a pas de montant fixe ou défini : toute réclamation accordée dépend du niveau de la police d'assurance générale de chaque titulaire, et il n'y a pas de limite au nombre de réclamations qui peuvent être présentées. La garantie est en vigueur jusqu'au 30 juin 2016.

## Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*

Le Programme de mise en commun des prix offre une garantie de prix qui protège les organismes de commercialisation et les producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits. Les participants au programme utilisent la garantie de prix à titre de garantie pour obtenir un crédit auprès d'institutions de crédit. Ce financement permet à l'agence de commercialisation d'améliorer la liquidité des producteurs grâce à un paiement initial pour les produits agricoles livrés, et assure des recettes égales au producteur pour des produits de même catégorie, de même variété et de même type. Ce programme est conçu pour aider et encourager la commercialisation selon la formule coopérative des produits agricoles admissibles, y compris les produits de transformation.

## Programme national sur l'éthanol de la biomasse

Selon une entente datée du 30 mars 2001, et modifiée le 1er septembre 2003, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée ici par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et Financement Agricole Canada (FAC) participent au Programme national sur l'éthanol de la biomasse. L'objectif du programme consiste à encourager la production du nouveau biocombustible à l'éthanol au Canada. Des garanties sont fournies en lien avec l'entente de ligne de crédit établie par FAC.

## Organisations internationales

Dans le cadre du passif éventuel, le capital sujet à appel représente la part des souscriptions du Canada qui n'a pas encore été appelée. Le capital sujet à appel est appelable de la part des banques extraterritoriales, dans le cas où elles ne puissent rencontrer leurs obligations.

Le tableau 11.6 présente les détails concernant le passif éventuel pour les organisations internationales et est résumé à la note 6 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.6**  
**Organisations internationales – Passif éventuel**

(en millions de dollars)<sup>1</sup>

	31 mars 2017	31 mars 2016
<b>Actions en capital et prêts non-budgétaires</b>		
Capital sujet à appel		
Affaires mondiales		
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement		
Banque africaine de développement.....	4 386	4 216
Banque asiatique de développement.....	8 462	8 264
Banque de développement des Caraïbes.....	163	159
Banque interaméricaine de développement.....	8 776	8 570
	21 787	21 209
Finances		
Ministère des Finances		
Agence multilatérale de garantie des investissements.....	61	59
Banque européenne pour la reconstruction et le développement.....	1 146	1 193
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).....	8 786	8 580
	9 993	9 832
Total.....	31 780	31 041

<sup>1</sup> Les devises ont été converties en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au 31 mars 2017 (1 \$ USD = 1,3299 \$ CAD; 1 DTS = 1,8045 \$ CAD; 1 EUR = 1,4189 \$ CAD).

## Réclamations et causes en instance et imminentes

Veillez-vous référer à la note 6 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume, pour des renseignements sur les cas de réclamations et de causes en instance et imminentes.

## Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires

Un programme d'assurance est un programme par lequel un assuré, un tiers, verse des frais d'assurance qui sont alors crédités à un fonds d'assurance ou à une provision. Le montant à verser comme frais est basé sur le montant prévu nécessaire pour satisfaire à toutes les demandes futures d'indemnisation au titre du fonds d'assurance ou de la provision. La Société d'assurance-dépôts du Canada, La société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada administrent des programmes d'assurance en tant que mandataires de Sa Majesté. Les programmes d'assurance administrés par des entreprises privées tels que l'assurance collective des employés, les régimes de soins dentaires, etc., sont exclus de cette définition.

Les programmes d'assurance sont conçus de façon à opérer sur une base autosuffisante. Cependant, dans l'éventualité où les sociétés n'auraient pas les fonds suffisants, le gouvernement fournirait le financement requis. Le gouvernement s'attend à ce que les quatre sociétés couvrent à la fois le coût des revendications courantes et le coût des revendications futures possibles.



Les renseignements présentés au tableau 11.7 n'ont pas été vérifiés. Des renseignements financiers supplémentaires ayant trait à ces sociétés sont compris dans le rapport trimestriel de *l'Inventaire des organisations du gouvernement du Canada*. Ces renseignements sont également résumés à la note 6 des états financiers consolidés à la section 2 de ce volume.

**Tableau 11.7**  
**Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2017**

(en millions de dollars)

	Société d'assurance dépôts du Canada <sup>1</sup>		Société canadienne d'hypothèques et de logement <sup>2</sup>				Exportation et développement Canada <sup>3</sup>		Financement agricole Canada <sup>4</sup>	
			Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garanties des titres hypothécaires					
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
Assurance en vigueur à la date de déclaration .....	741 328	696 059	502 000	520 000	457 000	429 000	22 112	21 943	5 872	5 617
Solde d'ouverture du Fonds .....	2 116	1 801	17 070	15 840	1 898	1 676	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	14	12
Revenus pour la période										
Primes et honoraires.....	421	361	1 515	1 585	300	279	194	197	26	25
Revenus de placement .....	40	40	668	585	45	45	–	–	–	–
Autres revenus .....	–	–	(1)	3	6	6	–	–	–	–
Revenus totaux .....	461	401	2 182	2 173	351	330	194	197	26	25
Charges pour la période										
Pertes sur/provision pour indemnités .....	300	50	310	305	–	–	–	–	6	9
Charges d'administration .....	41	40	270	222	38	32	–	–	7	7
Autres charges (impôts inclus) .....	–	(4)	393	402	78	74	57	65	9	7
Charges totales.....	341	86	973	929	116	106	57	65	22	23
Bénéfice net ou (perte nette) pour la période .....	120	315	1 209	1 244	235	224	137	132	4	2
Ajustements .....	–	–	37	(14)	3	(2)	–	–	–	–
Solde de clôture du Fonds .....	2 236	2 116	18 316	17 070	2 136	1 898	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	18	14
Montants nets des indemnités pour la période <sup>5</sup> .....			352	364			82	124	6	10
Moyenne des montants nets des indemnités payées pour les cinq derniers exercices .....			409	462			134	122	8	8

<sup>1</sup> La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit une assurance, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant et par institution, sur les dépôts effectués auprès des banques et compagnies de prêts et de fiducies membres. La Société est financée à même les primes versées par ses membres.

<sup>2</sup> La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) administre deux fonds : le Fonds d'assurance hypothécaire (FAH) et le Fonds de garanties de titres hypothécaires (FGTH). Le FAH procure de l'assurance moyennant des frais aux établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires à l'habitation canadienne. En plus d'établir un climat de confiance parmi les établissements de crédit qui accordent des prêts hypothécaires, le Fonds facilite une offre appropriée de fonds hypothécaires en réduisant le risque aux prêteurs et en encourageant les opérations hypothécaires sur le marché secondaire, afin de rendre le logement plus accessible aux Canadiens. Une étude actuarielle du FAH est réalisée au 30 septembre de chaque exercice. La Société détermine les conditions pour les réclamations et la portion non acquise des primes reçues au 31 décembre en utilisant des facteurs d'évaluation tenant compte des affaires nouvelles, des réclamations et des intérêts pour le dernier trimestre. Le FGTH soutient deux produits de la SCHL : les titres hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et les obligations hypothécaires du Canada.

Le lancement du Programme des titres hypothécaires (TH) a eu lieu en 1987. En échange d'un droit de garantie que versent les établissements financiers, la SCHL et ultimement le gouvernement garantissent les paiements ponctuels de principal et d'intérêt aux investisseurs dans les TH qui participent à la formation d'un bloc de créances résidentielles assurées que l'établissement de crédit a transformées en investissements pouvant être vendus à des investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le programme des obligations hypothécaires du Canada (OHC) est entré en vigueur en 2001. Selon les termes de ce programme, les obligations sont émises par une fiducie à usage déterminé connue sous le nom de Fiducie du Canada pour l'habitation, puis elles sont vendues aux investisseurs en coupures d'un montant aussi faible que 1 000 \$. Le revenu de ces obligations sert à l'achat de créances hypothécaires regroupées en LNH TH nouvellement émises. Les obligations hypothécaires du Canada de 225 306 millions de dollars (217 392 millions de dollars en 2016), incluant les intérêts courus, émises par la Fiducie comportent l'engagement de courtoisie internationale réciproque du gouvernement du Canada. Le paiement ponctuel de l'intérêt semestriel et du principal à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL.

<sup>3</sup> Exportation et développement Canada fournit aux entreprises canadiennes une assurance sur les exportations et les investissements à l'étranger afin de faciliter et de promouvoir les exportations. Le programme d'assurance a été adéquat pour rencontrer le coût complet des réclamations à ce jour et est basé sur l'expérience des réclamations passées, pour rencontrer les réclamations futures. La Société ne maintient pas un fonds séparé pour son programme d'assurance et conséquemment le solde du fonds n'est pas disponible. La Société établit une provision pour les réclamations d'assurance fondée sur une analyse actuarielle des expériences de pertes nettes et des pertes possibles. Le solde de la provision s'élève à 530 millions de dollars (520 millions de dollars en 2016).

<sup>4</sup> Financement agricole Canada vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance.

<sup>5</sup> Se rapporte à l'écart entre les réclamations et les montants recouverts sur les ventes de biens connexes et d'autres recouvrements.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

# Section **12**

*Comptes publics du Canada*  
2016-2017

**Index**

## Index

### A

Accords de paiements de transfert, 11.3  
immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, 11.3  
Accords de partage de frais et autres accords de collaboration,  
5.6, 5.8, 6.50, 6.55  
Accords de swaps, 2.39  
Achats, 11.26  
Achats de matériel de sécurité, 6.51, 6.59  
Acquisition de machinerie et matériel, *se référer au volume III,  
section 5*  
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux,  
*se référer au volume III, section 4*  
Actifs de retraite, 2.28  
Actifs découlant des régimes de retraite du secteur public, 1.28, 2.6  
Actifs financiers, 1.20, 1.21, 1.28, 2.6  
par catégorie, 1.20  
**Actifs non financiers, section 10**  
Actifs non financiers, 1.24, 1.28, 1.31, 2.6, 2.11, 10.2, 10.3  
par catégorie, 1.24, 10.2, 10.3  
Activités d'investissement, 1.30, 2.8  
en immobilisations, 1.30, 2.8  
Activités de financement, 1.30, 2.8  
Activités de fonctionnement, 1.30, 2.8  
Administration de la paye, 2.44  
Administration du Régime de soins de santé de la  
fonction publique fédérale, 9.29, 9.35  
Administration portuaire du Grand Victoria, 9.30, 9.38  
Administrations provinciales et territoriales, 1.28, 3.7, 9.2, 9.27  
Agence de la consommation en matière financière du Canada  
Avances, 9.29, 9.37  
Agence multilatérale de garantie des investissements, 5.3, 9.22, 9.25  
Aide au développement international – Pays en développement, 9.18  
Aide financière aux Canadiens à l'étranger, 6.49, 6.54  
Aide financière aux sociétés d'État,  
consolidées provenant de crédits budgétaires, 4.9  
entreprises et autres entreprises publiques, 9.14  
Aide financière – Ukraine, 9.18, 9.21  
Ajustement de transition aux normes internationales  
d'information financière, 1.27, 1.29  
Allocations de droits de tirage spéciaux, 1.28, 1.32, 8.2, 8.4  
Allocations de retraite des parlementaires, 6.20  
Amendes pour le transport des marchandises dangereuses, 4.11, 4.15  
Analyse de sensibilité, 2.31  
du risque de change, Gestion du risque lié aux devises et, 2.40  
**Analyse des états financiers, section 1**  
Analyse des états financiers, 1.2  
analyse, 1.3  
charges, 1.8  
déficit accumulé, 1.12, 1.13  
évolution de la situation économique, 1.3  
revenus, 1.6  
risques et incertitudes, 1.26  
solde budgétaire, Le, 1.4  
comparaison des résultats réels aux projections du budget, 1.11  
glossaire, 1.33  
introduction, 1.2  
aperçu financier, 1.2  
faits saillants financiers, 1.5  
Aperçu des régimes, 2.25  
autres avantages futurs, 2.26  
prestations de retraite, 2.25  
Aperçu financier, 1.2  
Appui à divers programmes – Projets à frais partagés, 6.49, 6.54  
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les  
provinces, 9.27  
Assainissement des sites contaminés, 2.21, 5.13  
Variations du passif relatif à l', 5.14  
Association internationale de développement, 9.22, 9.25

### A – fin

Associations et organismes internationaux, 9.23, 9.25  
Assurance-emploi, 1.27, 2.5  
Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice,  
*se référer au volume II, section 1*  
Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits,  
*se référer au volume II, section 1*  
Autorisations disponibles des exercices antérieurs,  
*se référer au volume II, section 1*  
Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice,  
*se référer au volume II, section 1*  
Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de  
biens excédentaires de l'État, *se référer au volume II, section 1*  
Autre encaisse – Sociétés d'État et autres entités consolidées, 7.2  
Autres avantages futurs des employés et des anciens combattants,  
1.28, 1.31, 2.6, 2.12, 2.25, 2.31, 6.2, 6.37  
indemnités de cessation d'emploi et autres, 6.37, 6.38  
régimes de retraite du secteur public et, 2.6, 2.12, 2.25  
Autres charges de programmes, 1.27, 2.5, 3.3, 3.10, 3.13  
Autres comptes, revenus de placements, 3.7  
Autres comptes à fins déterminées, 6.2, 6.49  
consolidés, 4.11, 4.14  
Autres créances, 1.28, 1.31, 2.6, 7.2, 7.4  
Autres créditeurs et charges à payer, 1.14, 1.28, 2.6, 5.2, 5.3  
autres, 5.3, 5.5  
Autres éléments du résultat global, 1.27, 1.29, 2.5, 2.7, 2.14, 3.3  
Autres informations diverses,  
*se référer au volume III, section 11*  
Autres informations relatives à l'ensemble du gouvernement,  
*se référer au volume III, section 10*  
Autres opérations, 1.31  
Autres paiements de transfert, 2.5, 2.16  
Autres paliers de gouvernement,  
principaux paiements de transfert à d', 1.27, 2.5, 2.16  
Autres passifs, 1.28, 1.31, 2.6, 2.32, 3.12, 6.2, 6.39  
Autres prêts, placements et avances, 1.28, 1.31, 2.6, 2.37, 3.7,  
9.2, 9.28  
émission d', 1.30, 2.8  
remboursement d', 1.30, 2.8  
Autres prêts aux entreprises, 9.29, 9.37  
Autres régimes d'avantages futurs – Aperçu des régimes, 2.25  
Autres revenus, 1.27, 2.5, 3.3, 3.6  
autres, 3.6  
programmes, 1.27, 2.5  
Autres revenus reportés – Comptes à fins déterminées, 5.6  
Autres taxes et droits, 1.27, 2.5, 3.4, 3.5  
Autres taxes et droits d'accise, 1.24, 2.5, 3.4, 3.5  
Avances à justifier, diverses, 9.28, 9.31  
Avances de clients étrangers,  
Corporation commerciale canadienne, 5.6, 5.7  
Avances pour le fonds de roulement des centres d'aide aux  
entrepreneurs, 9.29, 9.37  
Avantages futurs et intérêts, charges relatives aux, 2.30

### B

Banque africaine de développement, 9.22, 9.23, 9.24  
Banque asiatique de développement, 9.22, 9.24  
spécial, 9.23  
Banque centraméricaine d'intégration économique, 9.23  
Banque Commerciale du Canada, 9.29, 9.37  
Banque de développement des Caraïbes, 9.22, 9.23, 9.24  
Fonds de développement agricole, 9.23  
Régionale des Caraïbes du Commonwealth, 9.23  
Spécial, 9.23  
Banque de développement du Canada, 1.30, 9.4, 9.5  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement,  
9.24, 9.27

**B – fin**

Banque interaméricaine de développement, 9.22, 9.24  
Fonds des opérations spéciales de la, 9.23  
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 9.22, 9.23, 9.25, 11.41, 11.43  
(Banque mondiale), 5.3  
Bibliothèque et Archives du Canada,  
Compte spécial de fonctionnement, 5.7, 5.9, 6.51, 6.58  
Biens non publics, sociétés d'État et autres entités, 2.36  
Biens saisis,  
Compte de fonds de roulement, 9.30, 9.38  
encaisse, 6.42, 6.46  
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, 10.2, 10.3, 10.6  
par catégories principales, 10.6  
Billets à moyen terme, 6.2, 6.7  
Bons du Canada, 6.2, 6.7  
avant réévaluation, 6.7  
Bons du Trésor, 1.28, 1.32, 6.2, 6.5  
en adjudication, rendement moyen des, 6.9  
Bourses scolaires, 6.43, 6.48

**C**

Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 4.10, 4.13  
Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées, 4.10, 4.14  
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), 6.94  
Caisse de pension des personnes à charge, 6.49, 6.54  
Caisse de réassurance-récolte, 4.10, 4.12  
Caisse du fonds pour l'environnement mondial, 9.23  
Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.43, 6.48  
Caisse pour les terres destinées aux anciens combattants  
Avances, 9.29, 9.35  
Provision pour prestations conditionnelles, 9.35  
Caisse supplémentaire d'assurance-santé, 4.10, 4.13  
Cautionnement pour frais  
Registraire de la Cour suprême du Canada, 6.41, 6.44  
Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.41, 6.45  
Cautionnements des candidats et des comités – Élections et référendums, 6.41, 6.44  
Cédule des paiements minimums, 11.2  
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,  
Libéralités, 5.6, 5.8  
Changements aux régimes, 2.27  
Changements comptables et redressement, 1.29  
Charges, 1.8, 1.10, 1.27, 2.5, 2.10, 2.16, 3.3, 3.8  
comparaison avec le plan budgétaire de mars 2016, 1.11  
comparaison avec le plan budgétaire de mars 2017, 1.11  
comparaison des résultats de 2016-2017 au budget de mars 2016, 1.12  
comparaison des résultats de 2016-2017 au budget de mars 2017, 1.11  
d'intérêts, 2.28  
externes par secteur et par type, 3.8  
par article, 3.13  
par secteur, 2.17, 3.10  
par type de ressources utilisées pour le fonctionnement, 2.18  
Charges de programmes, 1.27, 2.5  
autres, 1.27, 2.5  
Charges payées d'avance et autres, 1.28, 1.31, 2.6, 10.2, 10.3  
variation due aux, 1.29, 2.7  
Chèques  
en circulation, 7.2  
et mandats en circulation, 7.2  
sur comptes d'avance fixe, 7.2  
Choix des taux d'actualisation, le,  
Estimation de la direction, 2.45

**C – suite**

Classement chronologique,  
des autres créances, 7.4  
des impôts à recevoir, 7.3  
Code canadien du travail  
Autres, 6.41, 6.44  
Demande de révision ou d'appel liés au recouvrement de salaire, 6.41, 6.44  
Commission canadienne du lait, Compte de la, 6.41, 6.44  
Commission d'énergie du Nord canadien à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, Opérations de la, 6.41, 6.43  
Commission des accidents du travail – Dépôts/débours, 6.51, 6.59  
Commission des champs de bataille nationaux  
Fonds de fiducie, 4.11, 4.14  
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, 9.29, 9.35  
Commissions provinciales des accidents du travail, 9.29, 9.36  
Comparaison des charges à celles de 2015-2016, 1.10  
Comparaison des résultats de 2016-2017 au budget de mars 2016, 1.12  
Comparaison des résultats de 2016-2017 au budget de mars 2017, 1.11  
Comparaison des résultats réels aux projections du budget, 1.11  
Comparaison des revenus à ceux de 2015-2016, 1.7  
Comparaison sur dix exercices d'informations financières, 1.27  
Composition des charges, 1.9  
Composition des revenus, 1.6  
Compressions aux régimes, 2.27  
Comptabilisation des charges, 3.8  
Comptabilisation des revenus, 3.3  
Compte d'allocations de retraite des parlementaires, 6.20, 6.22, 6.24, 6.32  
Compte d'amendes additionnelles pour poissons, 4.11, 4.14  
Compte d'amendes supplémentaires – *Loi sur les espèces en péril*, 4.11, 4.15  
Compte d'assurance du service civil, 6.49, 6.54  
Compte d'attente,  
des normes du travail, 6.50, 6.56  
pour fonds appartenant aux Indiens, 6.49, 6.54  
Compte d'avances – Téléfilm Canada, 6.51, 6.58  
Compte d'indemnisation d'acheteurs de titres de placement, 4.10, 4.13  
Compte de convention de retraite des parlementaires, 6.20, 6.22, 6.24, 6.33  
Compte de dépôts des montants adjugés par une cour  
Autre que le Fonds pour dommages à l'environnement, 4.11, 4.14  
Compte de fiducie de Mackenzie King, 4.11, 4.15  
Intérêts – Maison-Laurier, 5.7, 5.9  
Compte de la caisse de retraite,  
de la fonction publique, 6.22, 6.23, 6.26  
de la force de réserve, 6.22, 6.23, 6.29  
de la Gendarmerie royale du Canada, 6.22, 6.23, 6.31  
des Forces canadiennes, 6.22, 6.23, 6.28  
Compte de la Commission canadienne du lait, 6.41, 6.44  
Compte de la Fondation du Canada, 6.49, 6.54  
Compte de la responsabilité en matière nucléaire, 4.10, 4.13  
Compte de pension de retraite,  
de la fonction publique, 6.22, 6.24, 6.25  
de la Gendarmerie royale du Canada, 6.22, 6.24, 6.30  
des Forces canadiennes, 6.22, 6.24, 6.27  
Compte de prestations de décès de la fonction publique, 6.49, 6.53  
Compte de prestations de décès de la force régulière, 6.49, 6.52, 6.53  
Compte de prestations de retraite supplémentaires, 6.24, 6.35  
autres, 6.22  
juges, 6.22  
Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire, 4.10, 4.13, 11.41, 11.45  
Compte de régimes contributifs  
Employés recrutés sur place, 6.49, 6.54  
Compte de retenues pour la Banque commerciale du Canada et la Banque Northland, 4.11, 4.14  
Compte des nouveaux parcs et sites historiques, 4.11, 4.14  
Compte des opérations de l'assurance-emploi, 4.10, 4.12  
État supplémentaire, 4.16  
opérations du, 4.13

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### C – suite

Compte des régimes compensatoires (RC), 6.22, 6.24, 6.34  
Compte des rentes sur l'État, 6.2, 6.40  
État supplémentaire, 6.87  
Compte du fonds des changes, 3.6  
État supplémentaire, 8.5  
Compte du produit de l'aliénation des biens saisis, 4.11, 4.15  
Compte néo-écossais des recettes extracôticières, 6.51, 6.58  
Compte relatif aux conventions fiscales provinciales, territoriales et autochtones, 1.31, 5.3, 5.4  
Compte spécial,  
Service administratif des tribunaux judiciaires, 6.51, 6.58  
Compte spécial de fonctionnement  
Bibliothèque et Archives du Canada, 5.7, 5.9, 6.51, 6.58  
Compte terre-neuvien des recettes extracôticières, 6.51, 6.58  
Comptes à fins déterminées,  
autres, 6.2, 6.49  
autres revenus reportés, 5.6, 5.7  
consolidés, 3.12, 4.10  
autres, 4.11, 4.14  
intérêts, 3.12  
Comptes administrés par Exportation et développement Canada au nom du gouvernement, 11.41, 11.44  
**Comptes consolidés, section 4**  
Comptes d'assurance, 4.10, 4.12  
et de prestations de décès, 6.49  
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés, 9.28, 9.31  
Comptes d'épargne des Indiens, 6.42, 6.46  
**Comptes d'opérations de change, section 8**  
Comptes d'opérations de change, 1.28, 1.32, 2.6, 2.11, 2.34, 8.2  
variation des, 1.30, 2.8  
Comptes de dépôt, 6.41  
Comptes de dépôt et en fiducie, 6.2, 6.41  
Comptes de dons et de legs, 5.6  
Comptes de pension, 6.49  
Comptes de pension de retraite, 6.22  
Comptes de stabilisation des produits agricoles, 4.10, 4.12  
Comptes de succession des Indiens, 6.42, 6.46  
Comptes des demandes d'indemnisation aux termes de la protection des paiements aux producteurs, 6.41, 6.43  
Comptes en fiducie, 6.42  
Comptes gérés, 6.42, 6.47  
Comptes spéciaux des Indiens, 6.49, 6.55  
Conseil de recherches en sciences humaines  
Fonds de fiducie, 5.6, 5.9  
Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10  
Conseil des Premières Nations du Yukon – Anciens, 9.28, 9.31  
Conseil national de recherches du Canada  
Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10, 9.29, 9.37  
Fonds de W.G. Schneider, 4.11, 4.15  
Participation financière, 9.15, 9.16  
Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples, 9.29, 9.35  
Contrats à terme sur devises, 2.40  
Contrats de location-acquisition, 6.11  
Paiements minimaux exigibles de, 6.16  
Contrats de location-exploitation, 11.34  
Contributions remboursables sans condition, 9.28, 9.30  
Convention de règlement relative aux pensionnats indiens  
Paiements d'expérience commune, 6.43, 6.48  
Convention de retraite, parlementaires, 6.20  
Conversion des devises, 2.13  
Corporation d'investissement interaméricaine, 9.22, 9.24  
Corporation de développement des investissements du Canada,  
Retenues – Privatisation, 6.41, 6.44  
Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, 9.30, 9.38  
Cotisations d'assurance-emploi, 1.27, 2.5, 3.3, 3.5  
Cotisations fiscales faisant l'objet d'un appel, 2.20  
Coûts de nettoyage pour les dommages environnementaux causés par Bowater, 4.11, 4.14

### 12 . 4 Index

### C – fin

Coûts des,  
modifications aux régimes, 2.30  
opérations du gouvernement, 3.10  
Créditeurs, 5.3  
et charges à payer, 1.14, 1.15, 1.28, 2.6, 5.2  
autres, 1.28, 5.3  
par catégorie, 1.14, 5.2  
**Créditeurs et charges à payer, section 5**  
Crédits ultérieurs, prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de, 1.29, 1.31  
Cumul des autres éléments du résultat global, 2.18, 2.19

### D

Déclassement des installations nucléaires  
Énergie atomique du Canada limitée, 5.13  
Défense nationale – Stocks et éléments d'actif groupés, 2.45  
Déficit accumulé, 1.12, 1.13, 1.28, 2.6, 2.18  
à la fin de l'exercice, 1.27, 2.5, 3.3  
au début de l'exercice, 1.27, 2.5, 3.3  
état consolidé des résultats et du, 1.27  
Déficit annuel, 2.5, 2.7, 2.8, 3.3  
excédent, 1.4  
Dépassement des pouvoirs de dépenser, 2.15  
Dépenses en vertu d'autorisations législatives, 3.14  
Dépenses ministérielles par article courant,  
*se référer au volume II, section 1*  
Dépenses ministérielles par catégorie,  
*se référer au volume II, section 1*  
Dépôt des fonds excédentaires pour achats militaires, 6.52, 6.60  
Dépôt en garantie pour échanges de devises, 6.41, 6.44  
Dépôts/débours – Commission des accidents du travail, 6.51, 6.59  
Dépôts de garantie,  
Affaires indiennes et du Nord canadien, 6.41, 6.43  
Pétrole et gaz, 6.41, 6.43  
Agence des services frontaliers du Canada, 6.42, 6.45  
Agence du revenu du Canada, 6.42, 6.45  
Office national de l'énergie, 6.42, 6.45  
Pêches et Océans – Préservation de l'habitat du poisson, 6.42, 6.45  
Ressources naturelles – Pétrole et gaz, 6.42, 6.45  
Dépôts de garantie d'entrepreneurs,  
Chèques certifiés – Agriculture et Agroalimentaire, 6.41, 6.43  
Espèces  
Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.42, 6.45  
Agence Parcs Canada, 6.41, 6.44  
Défense nationale, 6.41, 6.44  
Gendarmerie royale du Canada, 6.42, 6.46  
Pêches et Océans, 6.42, 6.45  
Ressources naturelles, 6.42, 6.45  
Transports, 6.42, 6.46  
Travaux publics et Services gouvernementaux, 6.42, 6.46  
Espèces et chèque  
Environnement, 6.41, 6.44  
Obligations,  
Transports, 6.42, 6.46  
Dépôts de garantie générale, 6.42, 6.45  
Dépôts pour projet – Statistique Canada, 6.51, 6.58  
Dépôts pour projets divers,  
Agence Parcs Canada, 6.50, 6.56  
Environnement, 5.6, 5.8  
Patrimoine canadien, 6.51, 6.58  
Pêches et Océans, 6.51, 6.58  
Dépôts provenant d'organisations non gouvernementales, 5.6, 5.8  
Dépôts spéciaux – Fonds en banque, 7.2  
Dépôts sur aliénations, 6.42, 6.46  
Dépôts temporaires reçus des importateurs, 6.42, 6.46  
Détail budgétaire par affectation,  
*se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*  
Détail des autres charges des autres portefeuilles ministériels, *se référer au volume II, section 1*

**D – fin**

Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel, *se référer au volume II, section 1*

Détail des montants disponibles pour être dépensés, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*

Dettes contractées sur les marchés, 2.23, 2.24, 6.2, 6.9  
du gouvernement du Canada, 6.10  
escomptes et primes non amortis sur la, 1.28, 1.32, 6.2, 6.8, 6.10  
taux d'intérêt moyen en vigueur, 6.9

Dettes échues, 5.14

Dettes nettes, 1.22, 1.28, 2.6  
à la fin de l'exercice, 1.29, 2.7  
au début de l'exercice, 1.29, 2.7  
tel qu'établi antérieurement, 1.29  
tel que redressée, 1.29  
augmentation nette de la, 2.7  
due au fonctionnement, 2.7  
de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7, 1.23  
diminution ou augmentation nette de la, 1.29  
due au fonctionnement, 1.29

Dettes non échues, 1.28, 1.32, 2.6, 2.12, 2.23, 3.12, 6.2, 6.3  
autre, 1.28, 1.29, 6.2, 6.10  
payable en devises, 1.28, 1.32, 6.2, 6.4  
payable en monnaie canadienne, 1.28, 1.32, 6.2, 6.4

**Dettes portant intérêt, section 6**

Dettes portant intérêt, 1.16, 1.19, 1.28, 2.6, 6.2  
autres passifs, 2.6  
par catégorie, 1.16, 6.3  
Taux d'intérêt effectif moyen sur la, 1.20

Devises – Fonds en banque, 7.2

Divers fonds de caisse à montant fixe et avances permanentes, 9.28, 9.31

Diverses avances à justifier, 9.28, 9.31

Dividendes non réclamés et avoirs non répartis  
*Loi canadienne sur les sociétés par actions*, 6.51, 6.57  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, 6.51, 6.57  
*Loi sur les liquidations et les restructurations*, 6.51, 6.57

Dommages environnementaux, coûts de nettoyage causés par Bowater, 4.11, 4.14

Dons  
Rideau Hall, 5.6, 5.8

Dons aux fins de recherches – Instituts de recherche en santé du Canada, 5.7, 5.9

Dons désignés,  
Anciens Combattants  
Centre d'accueil permanent au Mémorial national du Canada à Vimy, 5.6, 5.8  
Fonds pour les soldats blessés, 5.6, 5.8  
Monument commémoratif canadien, 5.6, 5.8  
Pêches et Océans, 5.7, 5.9

Dotations, 4.11, 4.15

Dotations pour la recherche en santé – Instituts de recherche en santé du Canada, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10

Douanes et accise, 5.10

Droit d'exportation de produits de bois d'œuvre, 3.4

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, 3.4

Droits d'accise, 3.4

Droits de douane,  
à l'importation, 1.27, 2.5, 3.4, 3.5  
à recevoir, 2.33, 7.3

Droits de licence du spectre, 5.6, 5.7

Droits de tirage spéciaux, Allocations de, 1.28, 1.32, 8.2, 8.4

Droits et privilèges, 3.6

Dû au Régime de pensions du Canada, 1.28, 1.32, 2.30, 6.2, 6.39

**E**

Échéance de la dette du gouvernement, 6.10

Échéances et devises des emprunts des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.13

Effets à payer aux organisations internationales, 5.3

**E – suite**

Élections et référendums – Cautionnements des candidats et des comités, 6.41, 6.44

Éléments du résultat global, autres, 2.5, 2.7, 2.14  
cumul des, 2.18, 2.19

Employés affectés à l'étranger, 9.28, 9.30

Emprunts des sociétés d'État entreprises désignées comme mandataires de Sa Majesté, 6.10

Emprunts effectués par les sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.12

Emprunts effectués par les sociétés d'État mandataires consolidées, 4.8

Emprunts en devises,  
émission d', 1.30, 2.8  
remboursement d', 1.30, 2.8

Emprunts en monnaie canadienne,  
émission d', 1.30, 2.8  
remboursement d', 1.30, 2.8

Énoncé de responsabilité, 2.3

Entente de collaboration fédérale/provinciale, 6.50, 6.56

Entente de parrainage – Contributions, 5.7, 5.9

Entente de services Canada/Provinces,  
Agence fédérale de développement du Canada atlantique pour le Sud de l'Ontario, 6.51, 6.58

Entente fédérale/provinciale – Compte d'avances, 6.51, 6.57

Ententes de projets conjoints et à frais partagés  
Patrimoine canadien, 6.51, 6.58

Ententes fédérales/provinciales relatives aux frais partagés, 6.51, 6.58

Ententes relatives aux frais partagés  
Agence canadienne d'inspection des aliments, 6.51, 6.59  
Agriculture et Agroalimentaire – Recherches, 5.6, 5.8  
Anciens Combattants, 6.50, 6.55  
Projet d'assainissement, 6.52, 6.60  
Ressources naturelles – Recherches, 6.51, 6.59  
Transports – Recherche et développement sur le transport, 5.7, 5.9

Entreprises Petro-Canada Inc – Actions non réclamées, 6.51, 6.57

Escomptes et primes non amortis, 1.31, 9.4  
de la dette contractée sur les marchés, 1.28, 1.32, 6.2, 6.8, 6.10  
découlant du rachat d'obligations, 1.29  
des obligations négociables, 6.8

Escomptes non amortis des,  
bons du Canada, 6.8  
bons du Trésor, 6.8

Espèces en voie de disparition – Dons, 5.6, 5.8

Essence – Taxe d'accise, 3.4

Essence d'aviation et combustible diesel – Taxe d'accise, 3.4

Estimation de la direction  
le choix des taux d'actualisation, 2.45

État consolidé de la situation financière, 1.13, 2.6  
détaillé, 1.28

État consolidé des résultats et du déficit accumulé, 2.5  
détaillé, 1.27

État consolidé des revenus et charges,  
*se référer au volume II, section 1*

État consolidé détaillé,  
de la situation financière, 1.28  
de la variation de la dette nette, 1.29, 2.7  
diminution ou augmentation nette de la dette nette due au fonctionnement, 1.29  
des flux de trésorerie, 1.30, 2.8  
des opérations, de change, de la dette non échue et des opérations en espèces, 1.32  
des opérations non budgétaires et des actifs non financiers, 1.31  
des résultats et du déficit accumulé, 1.27

État de toutes les opérations d'emprunt pour le compte de Sa Majesté, 6.10

**États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport et observations du vérificateur général du Canada, section 2**

États financiers des fonds renouvelables,  
*se référer au volume III, section 1*

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### E – fin

- États financiers sommaires des sociétés d'État, entreprises et autres entreprises publiques, 9.7 et autres entités consolidées, 4.3
- Étude de l'environnement, Fonds pour l', Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14 Ressources naturelles, 4.11, 4.15
- Évaluations actuarielles, 2.26, 6.21
  - Aux fins de comptabilisation, 2.26
  - Aux fins de financement, 2.26
- Évolution de la situation économique, 1.3
- Excédent ou déficit annuel, 1.4, 1.27, 1.29, 1.30
  - variation nette des autres comptes, 1.30
- Expansion du commerce d'exportation – Gouvernements étrangers
  - Exportation et développement Canada, 9.18, 9.19

### F

- Facilité de crédit pour les avions régionaux, 11.41, 11.43
- Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique – Société financière internationale, 9.23, 9.26
- Faits saillants financiers, 1.5
- Fanfare de la Gendarmerie royale du Canada (RCN), 5.7, 5.9
- Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance
  - Fonds monétaire international, 9.23, 9.26
- Financement agricole Canada, 1.31, 9.4, 9.6
- Flux de trésorerie, 1.25
  - état consolidé des, 1.30
- Fondation de la police montée, 5.7, 5.9
- Fonds africain de développement, 9.23
- Fonds asiatique de développement, 9.23
- Fonds d'assurance,
  - des anciens combattants, 6.49, 6.52
  - des soldats de retour, 6.49, 6.52
- Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique, 9.15
- Fonds d'investissement pour les projets d'hiver, 9.27
- Fonds de fiducie,
  - Commission des champs de bataille nationaux, 4.11, 4.14
  - Conseil de recherches en sciences humaines, 5.6, 5.9
  - de l'administration et du bien-être – Anciens Combattants, 6.42, 6.47
  - des détenus, 6.43, 6.48
- Fonds de garantie de l'immigration, 6.42, 6.46
- Fonds de H.L. Holmes, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10, 9.29, 9.37
- Fonds de prêts aux Inuit, 9.28, 9.31
- Fonds de réclamations,
  - à l'étranger, 6.50, 6.56
  - de guerre – Seconde Guerre mondiale, 6.50, 6.57
- Fonds de réserve pour abandon, Société de gestion Canada Hibernia, 6.41, 6.44
- Fonds de successions, 6.42, 6.48
- Fonds des bandes indiennes, 6.42, 6.47
  - actions et certificats, 6.49, 6.55
  - comptes de capital, 6.42, 6.47
  - comptes de recettes, 6.42, 6.47
- Fonds des écoles publiques – Ontario et Québec, 6.50, 6.57
- Fonds détenus par les percepteurs et en transit, 7.2
- Fonds du développement économique des Indiens, 9.28, 9.31
- Fonds en banque, 7.2
  - dépôts spéciaux, 7.2
  - devises, 7.2
  - monnaie canadienne, 7.2
- Fonds en transit, 7.2
- Fonds international pour le développement agricole, 9.23
- Fonds monétaire international, 3.6, 8.4, 9.23
  - allocations de droits de tirage spéciaux, 1.28, 1.32
  - effets à payer, 1.25, 1.29, 8.2, 8.4
  - Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance, 9.23, 9.26
  - prêts, 1.28, 1.32, 8.2, 8.4
  - souscriptions, 1.28, 1.32, 8.2, 8.4

### F – fin

- Fonds multilatéral des investissements, 9.23
- Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, 9.23
- Fonds n'appartenant pas aux Indiens, 6.49, 6.55
- Fonds pour dommages à l'environnement, 4.11, 4.14
- Fonds pour l'environnement mondial, 9.23, 9.26
- Fonds pour l'étude de l'environnement,
  - Affaires indiennes et du Nord canadien, 4.11, 4.14
  - Ressources naturelles, 4.11, 4.15
- Fonds pour les boursiers de la Reine, 4.11, 4.15, 5.7, 5.10
- Fonds pour les soldats blessés – Dons désignés, 5.6, 5.8
- Fonds provenant d'organisations non gouvernementales, 6.49, 6.54
- Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, 5.6, 5.7
- Frais de déplacement médiatique – Projets à frais partagés, 6.50, 6.56
- Frais de la dette publique, *se référer au volume III, section 7*
- Frais de la dette publique, 1.27, 2.5, 2.16, 3.3, 3.12, 3.14
- Frais de service pour l'immigration et la citoyenneté, 5.6, 5.7
- Frais et droits, autres, 3.6

### G

- Garanties, 11.40
  - accordées par le gouvernement, 2.39, 11.41
  - provision et passif éventuel, 2.19
- Gendarmerie royale du Canada,
  - Caisse de pension des personnes à charge, 6.49, 6.54
  - Caisse fiduciaire de bienfaisance, 6.43, 6.48
  - Compte de la caisse de retraite de la, 6.22, 6.23, 6.31
  - Compte de pension de retraite de la, 6.22, 6.24, 6.30
  - Entente de parrainage – Contributions, 5.7, 5.9
  - État supplémentaire, 6.94
  - Fanfare de la, 5.7, 5.9
  - Fondation de la police montée, 5.7, 5.9
  - Prestations d'invalidité et autres avantages futurs de la, 6.37, 6.38
  - Programme de subventions pour les recours civils, 5.7, 5.9
- Gestion du risque lié aux devises et analyse de sensibilité du risque de change, 2.40
- Glossaire, 1.30
- Gouvernements étrangers, 6.50, 6.56
  - y compris les pays en développement, 1.32, 3.7, 9.2, 9.18

### H

- Hibernia, Société de gestion Canada – Fonds de réserve pour abandon, 6.41, 6.44
- Hypothèses actuarielles, 2.30

### I

- Immobilisations, 11.22
  - et achats, 11.22, 11.26
- Immobilisations, achats et contrats de location-exploitation, accords de paiements de transfert, 11.3
- Immobilisations corporelles, 1.24, 1.31, 2.6, 2.38, 10.4
  - acquisitions d', 1.29, 1.30, 2.7, 2.8
  - amortissement des, 1.29, 1.30, 2.7, 2.8
  - nettes, 10.2
  - par principaux portefeuilles ministériels ayant la garde de biens, 10.4
  - perte ou gain net sur cession d',
    - incluant les ajustements, 1.29, 1.30, 2.7, 2.8
  - produits de cession d', 1.29, 1.30, 2.7, 2.8
  - variation due aux, 1.29, 2.7



**I – fin**

Impôt sur le revenu,  
à recevoir, 2.33, 7.3  
des employeurs, 2.33, 7.3  
des non-résidents, 1.27, 2.5, 2.33, 3.4, 7.3  
des particuliers, 1.27, 2.5, 2.33, 3.4, 7.3  
des particuliers et des non-résidents, 5.10  
des sociétés, 1.27, 2.5, 2.33, 3.4, 5.10, 7.3  
revenus d', 1.27, 2.5, 3.4

Impôts à recevoir, 1.28, 1.31, 2.6, 7.2, 7.3

Impôts à recevoir et autres créances, 2.33

Incertitude relative à la mesure, 2.14

Indemnisation des accidents du travail, 6.37, 6.38

Indemnités de cessation d'emploi et autres, 6.37, 6.38

Industries de fabrication, de transformation et de services  
au Canada, 9.29, 9.37

Information comparative, 2.14

Informations sectorielles, 2.42

Informations supplémentaires exigées par la  
*Loi sur la gestion des finances publiques,*  
*se référer au volume III, section 2*

Institutions financières internationales, 9.23, 9.26

Instituts de recherche en santé du Canada  
Dons aux fins de recherche, 5.7, 5.9  
Dotation pour la recherche en santé, 5.7, 5.10

Instruments financiers, 2.39  
dérivés, 2.39  
juste valeur, information sur la, 2.41

Intérêt,  
et pénalités, 3.6  
payé au gouvernement, 9.6  
taux d', dette contractée sur les marchés, 6.9  
taux d', effectif moyen sur la dette portant intérêt, 1.20

Intérêts,  
charges d', 2.30  
cours, 5.14  
des dépôts bancaires, 3.7  
échus, 5.14  
et dette échue, 1.28, 2.6, 5.2, 5.14

Intérêts provenant des comptes de dotations, 5.7

Investissement, activités d', 1.30, 2.8

Investissements en actions, 9.15, 9.16

**L**

Libéralités – Centre canadien d'hygiène et de  
sécurité au travail, 5.6, 5.8

Liquidités données en nantissement à des contreparties, 7.4

Location et utilisation de biens publics, 3.6

*Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*, 11.41, 11.43

*Loi sur l'indemnisation au Canada en matière  
d'expositions itinérantes*, 11.41, 11.44

*Loi sur la continuation,*  
*de la pension des services de défense*, 6.24  
*des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 6.24

*Loi sur la faillite et l'insolvabilité,*  
revenus provenant de titres en fiducie, 6.50, 6.57

*Loi sur le financement des petites entreprises  
du Canada (LFPEC)*, 11.41, 11.43

*Loi sur les juges*, 6.24

*Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et  
Loi canadienne sur les prêts agricoles*, 11.41, 11.42

Lower Churchill Development Corporation Limited, 9.15, 9.17

**M**

Maison-Laurier (Compte de fiducie de Mackenzie King)  
intérêts, 5.7, 5.9

Méthode de comptabilité, 2.9

Missions à l'étranger, 9.28, 9.31

**M – fin**

Missions étrangères pour l'avancement de l'agriculture canadienne,  
6.50, 6.55

Modalités de financement, 2.25

Modifications aux régimes, 2.27

Monnaie canadienne – Fonds en banque, 7.2

Monument commémoratif canadien – Dons désignés, 5.6, 5.8

Moyenne des prévisions du secteur privé, 1.4

**N**

Nets des opérations de change, Autres revenus 3.6

North Portage Development Corporation, 9.15, 9.17

Notes afférentes aux états financiers consolidés du  
gouvernement du Canada, 2.9

**O**

Obligation découlant de contrats de location-acquisition,  
1.28, 1.32, 2.16, 2.23, 2.24, 6.2, 6.10, 6.11  
détail de l', 6.11

Obligations à prime du Canada, 6.6

Obligations au titre des prestations constituées, 2.28, 2.29

Obligations contractuelles, 2.36, 2.41, 11.2  
cédule des paiements minimums, 11.2  
des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.14  
et passif éventuel, 2.6, 11.2  
internationales, 11.2, 11.39

**Obligations contractuelles et passif éventuel, section 11**

Obligations d'épargne du Canada, 6.6

Obligations d'épargne et obligations à prime du Canada,  
*se référer à Titres au détail*

Obligations et billets non négociables, *se référer aux Obligations pour  
le Régime de pensions du Canada*

Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation,  
1.28, 2.6, 2.13, 2.20, 5.12, 5.13

Obligations négociables, 1.28, 1.32, 6.2, 6.3, 6.4  
à payer en devises, 6.2, 6.4  
à payer en monnaie canadienne, 6.2, 6.4

Obligations pour le Régime de pensions du Canada,  
1.28, 1.32

Observations du vérificateur général du Canada, 2.44

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur  
public, 9.15, 9.16

Office d'investissement du Régime de pensions du Canada,  
9.15, 9.16  
virements à l', 6.39

Office du développement municipal et des prêts  
aux municipalités 9.27

Opérations de change, autres revenus nets, 2.5

Opérations de la Commission d'énergie du Nord canadien  
à Field, Colombie-Britannique et au Yukon, 6.41, 6.43

Opérations du Compte des opérations de l'assurance-emploi, 4.13

Opérations du gouvernement, coûts des, 3.10

Opérations portant sur l'avoir, 1.30, 2.8

Organisation du traité de l'Atlantique Nord, dommages-intérêts  
recouvrables, 9.18, 9.21

Organisation mondiale de la santé, 6.51, 6.59

Organisations internationales, 1.31, 2.19, 3.7, 9.2, 9.22, 11.46  
passif éventuel, 11.46

Organismes non gouvernementaux, 6.50, 6.56

**P**

Paiements d'incitation à l'expansion des marchés  
Alberta, 6.51, 6.59

Paiements de réclamations contre l'État,  
paiements à titre gracieux et montants  
adjugés par une cour, *se référer au volume III, section 8*

**P – suite**

Paiements de transfert, 1.27, 2.5, 3.3, 3.10, 3.13  
à d'autres paliers de gouvernement, principaux, 1.27, 2.5  
Accords fiscaux, 1.27  
Autres principaux transferts, 1.27  
Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 1.27  
Transfert canadien en matière de santé, 1.27  
autre, 1.27, 2.5, 2.16  
par province et territoire, principaux, 3.11  
Paiements de transfert, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*  
Paiements de transfert, *se référer au volume III, section 6*  
Paiements de transition – Salaires en arrérages, 9.30, 9.39  
Parrainage collectif et dons, 5.6, 5.8  
Partenaires étrangers, 6.50, 6.56  
Sécurité, 6.50  
Participation financière, 9.15, 9.16  
Passif, 1.28, 2.6  
environnemental, 1.28, 2.6, 2.13, 2.20, 5.2, 5.11, 5.13  
Autres éléments de, 2.22, 5.11, 5.13  
Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, et, 1.28, 2.6, 2.13, 2.20, 5.12, 5.13  
éventuel, 2.13, 2.19, 5.2, 11.40  
Provision et, 2.19  
Provision pour, 1.28, 2.6  
éventuel, organisations internationales, 11.46  
éventuel des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.13  
éventuel des sociétés d'État et autres entités consolidées, 4.8  
Passifs nets découlant des  
avantages futurs, 2.28, 2.29  
régimes de retraite et, 1.18  
Pays en développement – Aide au développement international, 9.18  
Pêcheurs d'aiglefin, 9.30, 9.38  
Périmètre comptable, 2.9  
Placements, 1.31, 9.4  
ajustement de transition, 1.31  
autres éléments du résultat global, 1.31  
capitaux propres, 1.31  
dividendes, 1.31  
et résultat net accumulés, 9.4  
quote-part des bénéfices annuels, 1.31  
Placements de portefeuille, 1.31, 9.2, 9.15  
Politiques comptables importantes, Sommaire des, 2.9  
Portefeuilles étrangers de la dette non échue du gouvernement du Canada, 1.17  
Pouvoirs d'emprunter, 2.15  
Pouvoirs de dépenser, 2.15  
dépassement des, 2.15  
Préface des états financiers consolidés du gouvernement du Canada, 2.2  
Premières Nations de la Colombie-Britannique, 9.28, 9.32  
Préservation de l'habitat du poisson  
Dépôts de garantie, 6.42, 6.45  
Prestations d'invalidité et autres avantages futurs, de la Gendarmerie royale du Canada, 6.37, 6.38  
des anciens combattants, 6.37, 6.38  
Prestations de congés de maladie cumulés, Droits à des, 1.29, 3.12, 6.37, 6.38  
Prestations de retraite, Aperçu des régimes, 2.25  
capitalisées, 2.26, 6.22, 6.23  
non capitalisées, 2.26, 6.22, 6.24  
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint, 1.27, 2.5, 2.42, 2.43  
Prestations pour enfants, 1.27, 2.5  
Prêt perpétuel de la bande Stoney, 9.28, 9.32

**P – suite**

**Prêts, placements et avances, section 9**

Prêts, placements et avances, 1.28, 1.31, 2.6, 2.11, 3.7, 9.2  
autres, 1.28, 1.31, 2.6, 2.37, 9.2, 9.28  
Paiements de transition – Salaires en arrérages, 9.30, 9.39  
Prêts divers, placements et avances, 9.30, 9.39  
émission d'autres, 1.30, 2.8  
remboursement d'autres, 1.30, 2.8  
Prêts canadiens aux apprentis, 9.29, 9.36  
Prêts consentis aux immigrants, 9.29, 9.37  
Prêts et avances, 1.31, 9.4, 9.23  
autres, 1.31  
émission de, 1.30, 2.8  
remboursement de, 1.30, 2.8  
Prêts et avances à justifier, 9.28  
Prêts que l'on prévoit recouvrer au moyen de crédits ultérieurs, 1.31, 9.4  
Prix du Premier ministre, 5.6, 5.8  
Producteurs canadiens de poissons de fond congelés, 9.30, 9.38  
Programme Agri-investissement, 6.50, 6.55  
Programme Agri-stabilité, 6.50, 6.55  
Programme canadien de prêts aux étudiants, 9.28, 9.36  
Financement direct des prêts aux étudiants, 9.36  
Prêts à risques partagés, 9.37  
Prêts garantis, 9.37  
Programme concernant la responsabilité résultant des risques de guerre touchant l'industrie aérienne, 11.41, 11.45  
Programme d'apprentissage mixte, 9.29, 9.36  
Programme d'immigration des investisseurs, 6.50, 6.57  
Programme de garantie pour le logement sur les réserves, 11.41, 11.42  
Autres prêteurs agréés, 11.41, 11.42  
Société canadienne d'hypothèques et de logement, 11.41, 11.42  
Programme de mise en commun des prix – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, 11.41, 11.45  
Programme de paiements anticipés – *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, 11.41, 11.42  
Programme de prêts garantis à Financement agricole Canada, 9.28, 9.32  
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens, 9.28, 9.32, 11.41, 11.42  
Programme de prêts garantis pour le logement sur les réserves, 9.28, 9.33  
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc, 9.29, 9.35  
Programme de subventions pour les recours civils, 5.7, 5.9  
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire Société financière internationale, 9.23, 9.26  
Programme national sur l'éthanol de la biomasse, 11.41, 11.45  
Programmes, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*  
Programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, 2.20, 11.46  
Sommaire des, 11.47  
Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, *se référer au volume III, section 9*  
Programmes nationaux de commercialisation, 9.29, 9.35  
Projet de coopérative d'habitation, 9.15, 9.16  
Projet fédéral/provincial à frais partagés  
Emploi et Développement social, 6.50, 6.56  
Système informatisé de gestion des examens interprovinciaux (SIGEI), 6.50, 6.56  
Projets à frais partagés  
Affaires étrangères, Commerce et Développement, 6.49, 6.54  
Bureau du Conseil privé – Frais de déplacement médiatique, 6.50, 6.56  
Industrie, 6.51, 6.57  
Ressources naturelles, 6.51, 6.59  
Projets de recherches en collaboration  
Agence de santé publique du Canada, 6.51, 6.59  
Santé, 6.51, 6.59

**P – fin**

Projets de recherche et de développement mixtes  
 Défense nationale, 6.50, 6.56  
 Gendarmerie royale du Canada, 6.52, 6.60

Projets divers fédéraux/provinciaux,  
 Agence de santé publique du Canada, 6.51, 6.60  
 Santé, 6.51, 6.59

Projets hydroélectriques du Bas-Churchill, 11.41, 11.43  
 Protection de l'assurance hypothécaire, 11.41, 11.44

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel, *se référer au volume II, section 1*

Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel, *se référer au volume II, section 1*

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives), *se référer au volume II, section 1*

Provision pour garanties, 11.41  
 Provision pour moins-value, 1.31, 9.2, 9.39  
 Provision pour passif éventuel, 1.28, 2.6, 5.2  
 Provision pour redressements au titre des régimes de retraite, 6.22, 6.35

**Q**

Quote-part des bénéfices annuels des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 1.30, 2.8

**R**

RADARSAT-2, 5.6, 5.9  
 données de satellite, 5.6, 5.9

Rapport de l'auditeur indépendant – Vérificateur général du Canada, 2.4

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires, 2.4

Rapport sur les états financiers consolidés, 2.4

Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges, *se référer au volume II, section 1*

Ratio de l'intérêt, 1.9  
 Ratio des revenus, 1.7

Récapitulation des charges externes par catégorie, *se référer au volume II, section 1*

Récapitulation des revenus externes par provenance, *se référer au volume II, section 1*

Réclamations et causes en instance et imminentes, 2.20, 11.46

Redressement,  
 de change, 6.7  
 de consolidation, 5.3, 6.4, 6.5, 6.10, 6.52, 9.30, 9.39

Réévaluation des swaps de devises, 1.28, 1.30, 1.32, 2.8, 6.2, 6.8, 6.10

Régime de pensions du Canada, 6.39  
 Dû au, 1.28, 2.32, 6.2, 6.39  
 État supplémentaire, 6.61

Régime de retraite des juges de nomination fédérale, 6.20

Régime de services dentaires pour les pensionnés, 6.37, 6.38

Régime de soins de santé de la fonction publique, 6.37, 6.38

Régimes de retraite, 6.18  
 autres avantages futurs et autres passifs, 6.2  
 changements aux, 2.27  
 et autres avantages futurs, 1.28, 1.31, 2.6, 3.12, 6.18  
 variation des, 1.30, 2.8

Régimes de retraite des sociétés d'État et autres entités consolidées, 6.20

Régimes de retraite du secteur public, 1.28, 1.31, 2.6, 2.25, 6.2, 6.18, 6.22  
 et autres avantages futurs des employés et des anciens combattants, 2.6, 2.12, 2.25

Règlements de régimes, 2.25

Remboursements de prêts et avances, 1.30, 2.8

Rendement moyen des bons du Trésor en adjudication, 6.9

Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, 1.28, 1.32, 8.2, 8.3

Restitutions en vertu de la *Loi sur la concurrence*, 6.43, 6.48

**R – fin**

Résultat global, autres éléments du, 2.7, 2.14  
 cumul des, 2.18

Résultat stratégique et description des activités de programme, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*

Retenues – Privatisation, 6.41, 6.44

Retenues salariales diverses, 5.3, 5.5

Revendicateurs autochtones, 9.28, 9.33

Revendications particulières, 2.20

Revendications territoriales globales, 2.20

Revenus, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*

Revenus, 1.6, 1.7, 1.27, 2.5, 2.9, 3.3  
 autres, 1.7, 1.27, 3.3, 3.6  
 comparaison des revenus à ceux de 2015-2016, 1.7  
 d'impôt sur le revenu, 1.27, 2.5, 3.4  
 divers, 3.6  
 fiscaux, 1.27, 2.5, 3.3, 3.4

Revenus, charges et autres variations de l'avoir des sociétés, d'État entreprises et autres entreprises publiques, 9.10  
 d'État et autres entités consolidées, 4.6

**Revenus, charges et déficit accumulé, section 3**

Revenus, charges et déficit accumulé, 3.3

Revenus de placements, 3.6, 3.7  
 Autres comptes, 3.7  
 externes, 3.7  
 ministériel, 3.7  
 Gain net de change, 3.7  
 Autres revenus constatés par régularisation, 3.7  
 internes du gouvernement, élimination des, 3.7

Revenus des sociétés d'État et autres entreprises publiques  
 autres, 1.27, 2.5, 3.6

Revenus fiscaux, 3.4

Revenus ministériels, *se référer au volume II, section 1*

Revenus nets des opérations de change, 1.27, 3.6  
 autres, 2.5, 3.6  
 Compte du fonds des changes, 3.6  
 Fonds monétaire international, 3.6

Revenus provenant de titres en fiducie – *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, 6.51, 6.57

Revenus reportés, 1.28, 2.6, 5.2, 5.6  
 autres, 5.6  
 autres – Comptes à fins déterminées, 5.6

Rideau Hall – dons 5.6, 5.8

Risque de crédit inhérent aux accords de swaps et aux contrats à terme sur devises, 2.40

Risques et incertitudes, 1.26

**S**

Salaires et avantages sociaux courus, 5.3

Service administratif des tribunaux judiciaires  
 cautionnement pour frais, 6.41, 6.45  
 compte spécial, 6.51, 6.58

Services de nature  
 non réglementaire, 3.6  
 réglementaire, 3.6

Services diplomatiques, lieutenants-gouverneurs, etc., autres, 6.24

Services militaires – Successions, 6.43, 6.48

Services professionnels et spéciaux,  
*se référer au volume III, section 3*

Sites contaminés, 5.11  
 assainissement des, 2.21, 5.13

Sites touchés par des munitions explosives non explosées  
 Défense nationale, 5.13

Situation financière des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques – Actifs, passifs et avoir, 9.8

Situation financière des sociétés d'État et autres entités consolidées – Actifs, passifs et avoir, 4.4

## Comptes publics du Canada 2016-2017

### S – fin

Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1.31, 9.4, 9.5  
9.6, 11.41  
Ensembles d'habitation destinés à des étudiants, 9.4, 9.5  
Habitation, 9.4, 9.5  
Immeubles, 9.4, 9.5  
Programmes conjoints, 9.4, 9.5  
Projets de traitement des eaux d'égout, 9.4, 9.6  
Société de développement des Andes, 9.23  
Société de gestion Canada Hibernia – Fonds de réserve pour abandon, 6.41, 6.44  
Société financière internationale, 9.22, 9.25  
Facilité des mécanismes financiers au titre du changement climatique, 9.23, 9.26  
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, 9.23, 9.26  
Société immobilière du Canada limitée, 9.4, 9.6  
Sociétés d'État consolidées et autres entités, 6.23, 6.24, 6.37, 6.38  
Sociétés d'État entreprises,  
emprunts effectués par les, 9.12  
et autres entreprises publiques, 1.27, 1.28, 1.30, 1.31, 2.6, 2.8, 2.35, 3.6, 9.2, 9.3, 9.4  
intérêt payé au gouvernement, 9.6  
intérêts et autres, 3.6  
quote-part des bénéfices annuels, 3.6  
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, 3.6  
autres revenus, 1.27, 2.5  
mandataires de Sa Majesté, 11.41  
Sociétés d'État et autres entités consolidées, 4.3  
autre encaisse, 7.2  
créances, 7.4  
Solde budgétaire, Le, 1.4  
Sommaire des opérations relatives aux régimes de retraite du secteur public qui ont produit des imputations aux charges, 6.23  
Sommaire des politiques comptables importantes, 2.9  
Sommaire des programmes d'assurance des sociétés d'État entreprises mandataires, 11.47  
Sommaire du portefeuille ministériel, *se référer à la section ministérielle appropriée du volume II*  
Sommes à payer aux contribuables, 1.28, 1.31, 2.6, 5.2, 5.10  
Source des montants du budget, 2.16  
Soutien et développement du commerce  
Exportation et développement Canada, 9.29, 9.34  
Stocks, 1.28, 1.31, 2.6, 10.2  
Défense nationale, 2.45  
variation due aux, 1.29, 2.7  
Successions – Services militaires, 6.43, 6.48

### T

Taux d'intérêt, dette contractée sur les marchés, 6.9  
Taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt, 1.20  
Taxe d'accise  
Essence, 3.4  
Essence d'aviation et combustible diesel, 3.4  
Taxes et droits, autres, 1.27, 2.5, 3.4  
Taxes et droits d'accise,  
à recevoir, 2.33, 7.3  
autres, 1.27, 2.5, 3.4, 3.5  
Taxes sur l'énergie, 1.27, 2.5, 3.4, 3.5  
Taxes sur les produits et services, 1.27, 2.5, 3.4, 3.5, 5.10  
à recevoir, 2.33, 7.3  
Téléfilm Canada – Compte d'avances, 6.51, 6.58  
Titres au détail, 1.28, 1.32, 6.2, 6.6  
Titres détenus par le gouvernement, 6.4  
et pour le remboursement de dettes non échues, 6.4  
redressement de consolidation, 6.10  
Titres en fiducie – *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*  
Revenus provenant de, 6.51, 6.57

### T – fin

Trésorerie,  
éléments sans effet sur la, 1.30, 2.8  
en dépôts spéciaux, Fonds en banque, 7.2  
générée ou utilisée avant les activités de financement, 1.30  
générée ou utilisée par les,  
activités d'investissement, 1.30, 2.8  
activités d'investissement en immobilisations, 1.27, 2.8  
activités de financement, 1.30, 2.8  
activités de fonctionnement, 1.30, 2.8  
utilisée pour les intérêts, 2.8  
**Trésorerie et créances, section 7**  
Trésorerie et créances, 1.28, 2.6, 3.7, 7.2  
Trésorerie et équivalents de trésorerie, 1.28, 2.6, 2.10, 2.32, 7.2  
à la fin de l'exercice, 1.30, 1.32, 2.8  
en devises, 1.32, 7.2  
en monnaie canadienne, 1.32, 7.2  
augmentation ou diminution nette de la, 1.30, 2.8  
au début de l'exercice, 1.30, 2.8  
en dépôts spéciaux, Fonds en banque 7.2

### V

Variation de la dette nette au cours de l'exercice, 1.29, 2.7  
Variation des,  
comptes d'opérations de change, 1.30, 2.8  
crédeurs et charges à payer, 1.30, 2.8  
impôts à recevoir, 1.30, 2.8  
liquidités données en nantissement à des contreparties, 1.30, 2.8  
régimes de retraite et autres avantages futurs, 1.30, 2.8  
Variation du passif relatif à l'assainissement des sites contaminés, 5.14  
Variation due aux,  
charges payées d'avance, 1.29, 2.7  
immobilisations corporelles, 1.29, 2.7  
stocks, 1.29, 2.7  
Variation nette des autres comptes, 2.8  
Véhicules, 10.6  
par sous-catégorie, 10.6  
Ventes de biens et de produits d'information, 3.6  
Ventes de biens et de services, *se référer au volume II, section 1*  
Ventes de biens et de services, 3.6  
Ventes de biens saisis, 6.51, 6.58  
Vérificateur général du Canada  
Rapport de l'auditeur indépendant, 2.4  
Observations du, 2.44